

Histoire de la  
**Gaspésie**

Cet ouvrage est publié dans le cadre  
de la collection « Les régions du Québec »,  
dirigée par Fernand Harvey, chercheur à  
l'Institut québécois de recherche sur la culture

Jules Bélanger  
Marc Desjardins  
Jean-Yves Frenette  
avec la collaboration de Pierre Dansereau

# Histoire de la Gaspésie

Boréal Express/  
Institut québécois de recherche sur la culture

P-157

Photo de la couverture:  
le village de Cloridorme  
(photo Charles Bernard)

Maquette intérieure  
et maquette de la couverture,  
photocomposition et montage:  
Les Ateliers le Polygraphe Inc.

© Les Éditions du Boréal Express  
Case postale 418, Station Youville  
Montréal H2P 2V6

ISBN 2-89052-040-4  
Dépôt légal: 4e trimestre 1981  
Bibliothèque nationale du Québec

*La nature a fait de la Gaspésie le lieu d'une lutte constante des hommes contre la mer, la forêt, la montagne et l'isolement. L'histoire de la Gaspésie témoigne d'une rude et interminable lutte pour la vie: les Amérindiens se disputèrent longtemps ce territoire de chasse et de pêche; les tentatives d'établissement des Européens sur ses côtes furent nombreuses et périlleuses; Acadiens déportés et Irlandais naufragés s'agrippèrent tour à tour à ses rivages inconnus; les marchands jersiais y construisirent leur monopole à même la misère de générations de pêcheurs sans défense et réduits au servage pour subsister. Depuis deux siècles, élus et chefs de file gaspésiens luttent sans cesse pour arracher aux divers gouvernements les moyens pour ce peuple de progresser normalement. L'histoire de la Gaspésie témoigne de cette force tenace et admirable qui habite les bâtisseurs du Québec.*

*Jules Bélanger*



## Avant-propos

Le 12 mars 1974, des membres de la Société historique de la Gaspésie s'entretenaient du futur Musée régional de Gaspé, lorsque l'un d'eux fit remarquer que s'il existait de nombreuses monographies de paroisses gaspésiennes, on attendait toujours une histoire générale de la région. Le projet de cette Histoire de la Gaspésie venait de naître et il fut résolu de lui donner suite sans plus tarder. Peu après, Marc Laterreur, historien gaspésien alors directeur du département d'histoire de l'Université Laval, acceptait de diriger le projet, d'en coordonner la recherche et de rédiger la version finale de l'ouvrage. Dès l'année suivante, le ministère des Affaires culturelles accordait à la Société historique de la Gaspésie une première subvention qui permettait de faire démarrer les travaux.

D'abord ralentis par diverses contraintes et difficultés, ces travaux furent brusquement interrompus par la tragique disparition de Marc Laterreur dans un accident d'avion le 23 juin 1978. Pour assurer la relève, il fallut reconstituer l'équipe et procéder à une redistribution des tâches. Les historiens Marc Desjardins et Yves Frenette rédigeraient les textes, sous la supervision du professeur Jean Hamelin; la révision du manuscrit final serait assumée par Jules Bélanger, président de la Société historique de la Gaspésie. Mais si le projet a pu être mené à terme, c'est grâce à la participation, à compter de décembre 1980, de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC). L'Histoire de la Gaspésie s'est dès lors inscrite dans un plus vaste projet d'histoire régionale, dirigé par Fernand Harvey.

Avant de raconter l'histoire des femmes et des hommes qui ont fait la Gaspésie d'aujourd'hui, il s'imposait de présenter le paysage gaspésien dans ses composantes minérales, végétales et animales. Nul n'était mieux désigné pour s'acquitter de cette tâche que Pierre Dansereau, écologiste de réputation mondiale et Gaspésien d'adoption depuis 1918. Yves Frenette s'est chargé de retracer l'histoire gaspésienne des origines à 1760: c'est la deuxième partie de l'ouvrage. Marc Desjardins a écrit l'histoire de la période écoulée entre 1760 et 1920, soit les troisième et quatrième parties. Desjardins et Frenette ont conjugué leurs efforts pour la cinquième partie, qui couvre la période 1920-1960. La sixième et dernière partie de l'ouvrage, qui traite des années 1960-1880, a été confiée à Jules Bélanger; elle se veut moins une histoire scientifique que le témoignage panoramique d'un Gaspésien qui a vécu de près les mutations qu'a connues la région au cours des vingt dernières années.

Les conjonctures politique, économique et sociale de l'histoire de la Gaspésie nous ont ainsi amenés à découper l'ouvrage en six parties. À travers ce découpage, nous avons généralement retenu l'approche thématique: elle nous a paru la meilleure pour mettre en relief les principales composantes de la vie gaspésienne. Parfois même, nous avons laissé de côté la suite chronologique des événements pour mieux saisir la continuité de certaines réalités ou encore pour éviter des répétitions inutiles.

Nous avons voulu écrire une histoire générale de la Gaspésie qui, tout en répondant aux critères de la recherche scientifique, soit au grand public. La narration de ce qui nous a paru la trame fondamentale de l'aventure gaspésienne des origines à nos jours ne pouvait donner qu'une synthèse, avec tous les raccourcis et sacrifices inhérents à un tel exercice. Cette Histoire ne raconte pas tout. Elle a probablement même passé sous silence des faits et gestes qui auraient mérité d'en remplacer d'autres que nous avons exposés. Il nous fallait faire des choix.

Nous avons cherché à présenter aux lecteurs une vue d'ensemble aussi équilibrée que possible; en même temps, nous espérons offrir aux chercheurs un instrument de travail qui les incite à entreprendre des recherches plus approfondies sur le passé gaspésien.

La documentation sur l'histoire de la Gaspésie se révèle abondante et particulièrement éparsée. Pour une première synthèse, nous avons privilégié certaines sources: témoignages de contemporains, chroniques de voyageurs, d'explorateurs et de missionnaires, rapports de fonctionnaires et d'hommes politiques, journaux d'époque et imprimés gouvernementaux. Les archives de l'évêché de Gaspé, de même que la *Revue d'histoire de la Gaspésie* publiée depuis 1963 nous ont été particulièrement précieuses. Pour certains aspects, des travaux récents nous ont permis de limiter notre quête de sources. Ainsi, nous avons pu bénéficier des résultats des recherches d'André Lepage et de Roch Samson sur la pêche en Gaspésie au 19<sup>e</sup> siècle. Soucieux d'intéresser à la fois le lecteur moyen et le spécialiste, nous avons fait un compromis quant à l'appareil bibliographique: nous n'avons donné que les références qui nous paraissaient les plus utiles et nous les avons complétées par une orientation bibliographique générale.

Les limites géographiques de la Gaspésie n'ont jamais été précisées officiellement et elles ne le seront probablement jamais. À ce sujet, les opinions divergent et leur gamme s'étend de façon assez fantaisiste. D'aucun prétendent qu'on est en Gaspésie dès que, voyageant vers l'est, on a dépassé Québec ou Rivière-du-Loup. D'autres affirment que la Gaspésie commence à Rimouski. Un plus grand nombre considère que c'est la route de ceinture qui délimite le territoire et que la Gaspésie commence à Sainte-Flavie et inclut la vallée de la Matapédia. Nous n'avons pas essayé de trancher d'autorité la question. Nous nous sommes surtout intéressés au territoire compris entre Cap-Chat au nord et Ristigouche au sud, dont



l'évolution historique a fait une région distincte. D'ailleurs, la création du district de Gaspé en 1788 et celle du comté du même nom en 1792 sont venues coiffer cette entité. On confirme la rationalité de ces limites en 1922, lorsqu'on créa le diocèse de Gaspé, qui les épousa. De toute la zone limitrophe, il est évident que la région de Matane-Cap-Chat est celle qui présente le plus d'affinités avec ce territoire. Aussi, nous faisons très souvent référence à ce secteur à cheval sur la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

\* \* \*

Cette *Histoire de la Gaspésie* a nécessité la collaboration de plusieurs institutions et personnes à qui nous voulons exprimer notre gratitude. Le ministère des Affaires culturelles du Québec nous a consenti la grande part du financement dont nous avons eu besoin. Pierre Boucher, alors qu'il était sous-ministre à ce ministère, a parrainé notre projet avec beaucoup de compréhension et de détermination. La participation financière de l'IQRC a été tout aussi déterminante que la collaboration de son personnel. Nous avons également bénéficié du soutien du département d'histoire de l'Université Laval, du ministère de l'Éducation et du Service de l'éducation des adultes du Collège de la Gaspésie.

Pendant plus de deux ans, Farnand Harvey (à ne pas confondre avec son homonyme de l'IQRC) a effectué une partie de la recherche et effectué le premier jet de plusieurs thèmes pour les années 1867-1960. À la recherche générale, nous avons pu compter sur la collaboration de Yves Beauregard et de Céline Juneau. Réjean Lemoine et Micheline Gaulin ont collaboré à la rédaction de certaines sections consacrées à la période de 1945 à 1960. Claude Allard a participé à la révision des textes des périodes 1920-1960 et 1960-1980. Paul Joncas guida les chercheurs à travers les archives de l'évêché de Gaspé et il leur prodigua toute la collaboration dont sa riche expérience dans la vie religieuse du diocèse le rend capable. Il a également revu le chapitre sur l'histoire socio-religieuse de 1920 à 1960. Chantal Soucy, assistée de Jean-Marie Fallu, a patiemment rassemblé la documentation iconographique. Quant au travail cartographique, il a été effectué par le géographe Jean Gosselin.

Certains spécialistes ont bien voulu relire nos textes en première version et nous faire part de leurs remarques et suggestions. Ce sont Jacques Mathieu et Yves Roby, du département d'histoire de l'Université Laval, Jacques Frenette et Jean-Guy Deschênes, anthropologues, feu François de B. Gourdeau, ex-fonctionnaire au ministère de la Chasse et de la Pêche. D'autres nous ont apporté une assistance qu'il nous faut qualifier de spéciale. André Lepage s'est fait le lecteur critique de nos textes sur les pêches de 1760 à 1920, en plus de nous donner accès à ses propres manuscrits. Fernand Harvey, directeur de la collection « Histoire régionale » à

l'IQRC, a relu patiemment nos textes et nous a donné de nombreux et fort utiles conseils. Jean Hamelin a été pour nous un guide sûr et stimulant. C'est avec une disponibilité remarquable qu'il a continuellement soutenu et orienté nos efforts, qu'il nous a encouragés en certains moments particulièrement difficiles et qu'il a mis à notre service sa longue expérience d'historien. Enfin, notre éditeur, Antoine Del Busso, a fait une lecture attentive de tous les textes.

Pour la correction des épreuves, nous avons bénéficié de la patiente collaboration de Paul Joncas, de Michel Lemoignan et d'Aurélien Lapière. Nous avons reçu aussi l'aide des services techniques des secrétaires du Musée régional de Gaspé, de l'IQRC et du département d'histoire de l'Université Laval, particulièrement de Georgette Huot. À la Bibliothèque de la Législature du Québec, nous avons toujours pu compter sur la disponibilité du personnel, en particulier de Gilles Gallichan.

Nous remercions sincèrement tous et chacun de ces collaborateurs sans qui la première histoire générale de la Gaspésie se ferait encore attendre.

*Jules Bélanger  
Marc Desjardins  
Yves Frenette*

Première partie

---

1

# Le paysage gaspésien

---

par Pierre Dansereau,  
professeur d'écologie  
Université du Québec à Montréal

L'histoire identifie les phases de l'occupation d'un paysage en suivant la trace des populations humaines qui s'y sont succédées. Elle rapporte les efforts et les conflits qui ont marqué la prise de possession et l'exploitation du territoire. L'écologie est, en quelque sorte, sous-jacente à l'histoire puisqu'elle fait l'inventaire des ressources et définit le dynamisme des forces qui les animent.

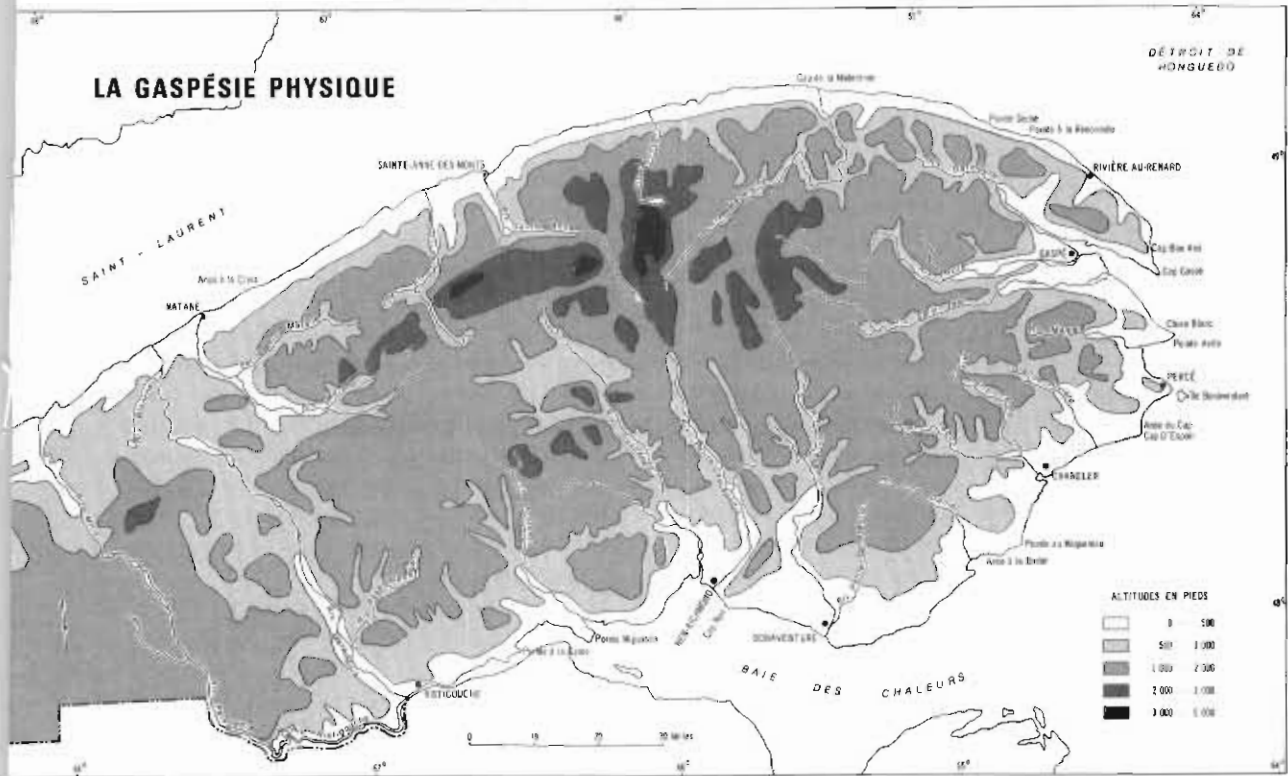
La prise de possession par l'homme peut se traduire par une série de bilans où la capacité de survie et le niveau de développement sont conditionnés par les éléments positifs de l'environnement, c'est-à-dire les *ressources* (chaleur, eau, sol, végétation, faune, information, services) et ses aspects négatifs, c'est-à-dire les excès et déficiences de ces mêmes ressources (froid, érosion, rareté et maladies des plantes et animaux, mésinformation, absence de services), autrement dit: ses *contraintes*.

Ces estimés fondamentaux reflètent l'alignement des forces permanentes du paysage que même la venue de l'homme technologique ne saurait neutraliser. Un inventaire des *écosystèmes naturels* nous offre donc la toile de fond sur laquelle se déroulent les destins de notre espèce. La guerre de Troie, la décadence de Babylone, les Croisades, la colonisation du Nouveau Monde et de l'Australie ne s'expliquent pas sans la connaissance des climats, des sols, des végétations et des bêtes sauvages qui précède la séquelle des investissements humains et des contrôles institutionnels. Westing vient de dresser un bilan de l'écologie des conflits armés qu'on peut lire parallèlement à la grande histoire de Toynbee ou de McNeill pour mieux étayer la vision des impacts irréversibles et des lentes cicatrisations<sup>1</sup>.

Le paysage gaspésien porte la marque de plusieurs étapes de l'économie humaine, puisqu'il y subsiste de vastes étendues encore aujourd'hui soustraites à l'impact humain, que la chasse et la pêche y persistent et qu'on y trouve des zones agricoles et industrielles et des établissements urbains. Pour bien comprendre l'état actuel de l'occupation humaine de la Gaspésie et pour suivre le fil historique de son développement, on examinera successivement *la base biophysique et ses contraintes, les zones bioclimatiques, et l'état actuel de l'occupation des terres*. Ce tableau sera dressé dans une *perspective écologique*, c'est-à-dire en appliquant les concepts unificateurs de la science de l'environnement.

## *La perspective écologique*

Le cadre historique dans lequel se place la présente introduction ne permet pas une définition détaillée des termes et des principes de l'écologie<sup>2</sup>. Dans



un bref raccourci, contentons-nous donc d'esquisser les notions fondamentales des *concepts écologiques* et de les appliquer aux éléments les plus visibles du paysage gaspésien.

La notion d'*écosystème* est désormais assimilée par les économistes eux-mêmes et elle est aussi passée dans la langue des journalistes. Ce qu'il faut en retenir d'essentiel, c'est la *dépendance des êtres vivants* vis-à-vis leur milieu physique (qui les pourvoit des ressources indispensables et leur impose des contraintes); c'est aussi l'*interdépendance* des êtres vivants entre eux; c'est enfin la *nature du cyclage* qui permet des transferts de toute sorte.

Les écosystèmes, dans le monde, sont excessivement nombreux. Ils sont souvent interdépendants, et surtout ils révèlent une large gamme d'adaptations. Aussi ne doit-on pas perdre de vue la forêt tropicale, les savanes africaines, les déserts mexicains et la toundra arctique si l'on veut bien comprendre, en Gaspésie, la forêt, la tourbière, le marais salé, les corniches



Figure 1  
La forêt boréale de  
sapins, épinettes et  
bouleaux, typique de la  
Gaspésie, à rivière Cas-  
capédia.

d'oiseaux de mer, et les pâturages. C'est l'aspect dynamique de ces milieux qui nous révélera leur potentiel (et par conséquent leur avenir possible) et qui nous éclairera sur leur équilibre actuel (et comment il a été atteint dans le passé).

La phase gaspésienne (figure 1) de cette grande forêt de conifères qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique est considérée comme un *climax régional*, c'est-à-dire une formation végétale enracinée dans les terres bien drainées qui se maintiendra telle quelle aussi longtemps que le climat lui-même ne subira pas de changement important. Une stabilité presque aussi grande se manifeste dans la tourbière (figure 2), mais à condition que le drainage continue d'être bloqué. Le marais salé (figure 3), au contraire, est le résultat du conflit incessant des sédiments déposés par les rivières et par la mer et de leur remaniement par les crues et par les marées. Les masses végétales qui se développent sur ces sites sont fort différentes: de grands arbres (sapins et épinettes) ancrés dans un sol bien aéré et riche dominant de nombreuses herbes, mousses et lichens dans la forêt; des arbustes rabougris plongent leurs racines dans un épais tapis de mousses stagnantes dans la tourbière; un pré très dense d'herbes résistantes au sel et au mouvement des eaux est ancré dans une boue assez instable.

La haute productivité de la forêt et du marais salé offre l'abri et la nourriture à d'innombrables animaux, alors que la tourbière, plutôt stérile, est moins accueillante.

À vrai dire, beaucoup d'animaux doivent se déplacer d'un écosystème à l'autre pour subvenir à leurs besoins de nourriture, d'abri et de reproduction. Les falaises de l'île Bonaventure (figure 4) en fournissent l'exemple classique: les margaulx (de même qu'une demi-douzaine d'autres oiseaux de mer) vivent en colonies denses sur les corniches de pierre friable; mais ils doivent rapailler des algues et des plantes terrestres pour bâtir leurs nids et pêcher les poissons dans la mer pour se nourrir. Chaque hiver, ils se lancent à la nage vers les mers du sud d'où ils reviennent au printemps.

D'autres animaux (chevaux, vaches, moutons) n'occupent que des prairies défrichées pour eux à même la forêt ou à la suite du drainage des marais. Ces pâturages (figure 5), semés d'herbes européennes, sont exposés à la constante invasion par les plantes du pays (verges d'or et aulnes) et subissent même la menace du retour de la forêt.

Un écosystème, ici comme ailleurs, diffère donc d'un autre d'abord par ses *occupants*: épinette, orignal, fauvette dans la forêt; sphaigne, cassandre, fourmi, grive dans la tourbière. La biomasse (poids total de la matière vivante, végétale et animale) est très variable aussi par son volume (forêt/tourbière), par sa productivité (tourbière/marais salé), par sa stabilité (forêt/pâturage), par le rapport végétal/animal (tourbière/corniches).

L'application de la notion d'écosystème nous permet donc d'analyser les mosaïques régionales, depuis les côtes très accidentées jusqu'aux sommets



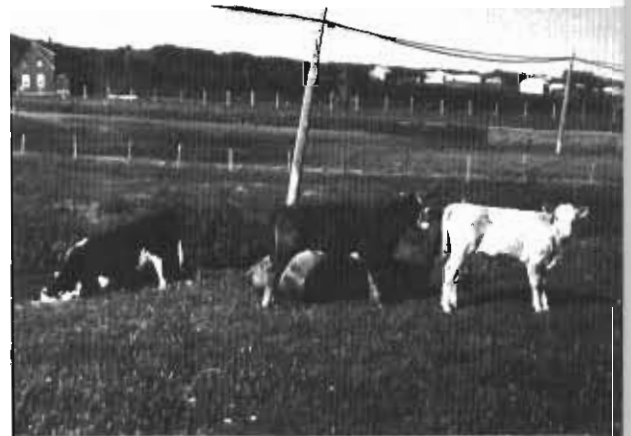
Figure 2.  
Une tourbière gaspé-  
sienne avec son matelas  
de mousses, ses arbustes  
rabougris et ses épi-  
nettes dispersées, au  
Mont Albert.

Figure 3.  
Le marais salé qui  
borde la lagune enclose  
dans un barachois, à  
Méus.



Figure 4.  
Les corniches de l'île  
Bonaventure, habitat  
des grandes popula-  
tions de margaultx.

Figure 5.  
Un pâturage gaspésien  
aux herbes courtes et  
abondantes, à Percé.



alpins, afin de projeter sur la toile de fond du dynamisme naturel les événements du passé et la trace qu'ils ont laissé sur le paysage actuel.

## *La base physiologique et ses contraintes*

Les ressources d'un paysage dépendent avant tout de son histoire géologique. Les dépôts successifs, depuis les époques les plus anciennes, sont toujours l'objet de l'exploitation par les plantes et les animaux qui y vivent aujourd'hui. Le climat exerce un rôle prépondérant en fournissant l'eau et la chaleur qui, sous leurs diverses formes et rythmes saisonniers, favorisent ou limitent l'activité biologique et humaine. La flore et la faune dans leurs migrations passées comme dans leurs mouvements actuels sont la matière même de l'investissement du paysage.

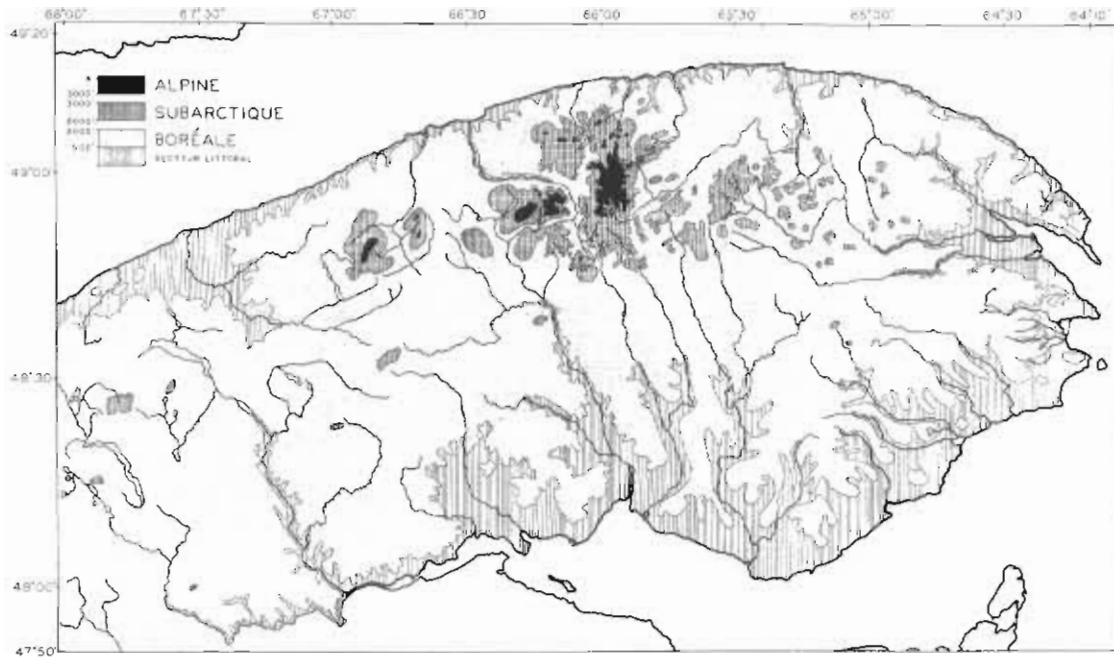
On se demandera donc, en comparant la Gaspésie avec la plaine de Montréal, les Laurentides (et même la France ou la Nouvelle-Zélande), quelles sont les caractéristiques de la roche-mère, du climat, de la flore et de la faune?

La figure 6 fait voir le relief de la péninsule, soit un massif central surélevé (les monts Notre-Dame d'où émergent les Chic-Chocs), point terminal des Appalaches, dont l'autre extrémité est dans l'Alabama. Le rebord septentrional est plutôt escarpé, alors que la face sud est atténuée par des plateaux et un piémont que borde la baie des Chaleurs. Le cours des rivières connaît un régime torrentiel qui chaque année peut déplacer ou remodeler les platières.

Deux ères géologiques ont contribué au relief et aux formes de terrain actuels. Les roches précambriennes qui affleurent partout au nord du Saint-Laurent sont à peu près absentes, alors que les dépôts du primaire sont partout présents et forment l'infrastructure de la péninsule. Du cambrien (vieux de 570 à 500 millions d'années) au permocarbonifère (280 à 225 millions d'années), ces couches géologiques conservent à l'état fossile les invertébrés (brachiopodes, trilobites), les poissons et les premières plantes vasculaires (ancêtres des prêles et des fougères) qui trouvaient leur subsistance dans la mer ou dans d'immenses marécages.

Les ères suivantes (secondaire: 225 à 65 millions d'années; tertiaire: 65 à 3 millions d'années) n'ont pas laissé de tels témoins. En fait, elles n'ont laissé aucune trace, si ce n'est les failles, les soulèvements et l'érosion qui





ont si fortement déplacé des dépôts horizontaux en les redressant (figure 7) et les plissant (figure 8).

Il restait à l'ère la plus récente, le quaternaire (qui a débuté il y a environ 3 millions d'années), à couvrir la péninsule à plusieurs reprises d'une épaisse couche de glace qui devait même déprimer les massifs et les collines et permettre à une partie de la plateforme continentale de sortir de la mer. Le retrait des glaciers a partout creusé de nouvelles vallées, formé des estuaires et des barachois, laissé des cuvettes sans drainage extérieur, amoncelé des moraines à gros blocs. Il a aussi permis aux terres soulagées de son poids de se surélever.

Les détails de cette histoire très ancienne qui a déterminé le relief ont été étudiés à fond<sup>3</sup>, de même que les événements plus récents (quaternaires)<sup>4</sup>, qui sont plus importants à connaître pour comprendre, d'une part, la formation des sols et, d'autre part, la distribution actuelle des plantes et des animaux.

Le microrelief et les sols eux-mêmes qui nourrissent les plantes sont fortement influencés par le climat. Celui de la Gaspésie se ressent un peu moins qu'on pourrait croire du voisinage de la mer, qui pourtant maintient les températures souvent plus basses l'été et plus hautes l'hiver. Pour expliquer la durée de la saison de croissance et les intempéries, il faut

Figure 6.  
Carte de la Gaspésie montrant les zones bioclimatiques approximativement délimitées par l'altitude.



Figure 7.  
Le Mont-Joli, à Percé,  
montrant le redresse-  
ment des anciens  
dépôts marins causé  
par un mouvement de  
la croûte terrestre

invoquer les régimes atlantique et continental qui s'affrontent, les effets de l'altitude, et les variations locales de chaleur et de précipitation<sup>5</sup>. À tout prendre, c'est un climat continental à grands écarts, sans période sèche. Le relief et les vents influencent les dépôts de la neige, par exemple sur les falaises littorales où l'on rencontre des plantes qui doivent être fortement résistantes aux intempéries puisqu'elles ont peut-être survécu sur place aux allées et venues des glaciers.

La flore gaspésienne attire depuis longtemps l'attention des botanistes, car elle comporte des éléments « rares »<sup>6</sup>. Ce n'est évidemment pas la rareté elle-même qui importe; c'est plutôt le témoignage historique qu'apportent ces plantes. Ainsi, dans le golfe Saint-Laurent plusieurs espèces ont leurs plus proches stations dans les Rocheuses (le chardon de Mingan, la verge-rette composée, le sainfoin alpin); d'autres sont fort répandues dans les milieux alpins et arctiques (la camarine, l'armérie, le saxifrage pourpre); et certaines ne débordent pas la zone du golfe Saint-Laurent lui-même (pâturin des sables, renouée de Fowler, grande puccinelle). Ces plantes curieuses sont, pour la plupart, réfugiées sur les falaises et les éboulis, ou sur les platières rocailleuses, tous habitats instables et fort exposés aux intempéries.

Mais la masse de la végétation est composée d'espèces boréales, associées à la forêt canadienne (de l'Atlantique au Pacifique), soit le sapin, les épinettes, le bouleau blanc, les quatre-temps, la savoyane, etc. D'autres espèces également abondantes appartiennent plutôt aux Appalaches (l'aster acuminé), au complexe des Grands-Lacs — Saint-Laurent (le pin blanc, le muguet des bois, la clintonie) ou même à la forêt décidue qui s'étend du Mississippi à l'Atlantique en débordant les Appalaches et en entourant les Grands-Lacs (érable à sucre, claytonie de Caroline, ciguë maculée). Les plantes introduites d'Europe et d'autres continents sont quelquefois encore plus en évidence dans le paysage que les indigènes, qu'elles soient cultivées (le mil, l'avoine, les pommes de terre) ou mauvaises herbes (la marguerite, le pissenlit, les épervières, le jargeau, les chardons, le chiendent...).

La couverture végétale actuelle reflète donc assez faiblement les événements antérieurs à la glaciation. Elle fait surtout voir l'accord avec le climat actuel et les reliques de temps (post-glaciaires) un peu plus chauds et beaucoup plus froids.

La faune que nourrit et abrite la matrice végétale est elle-même influencée par le passé. La plupart des mammifères boréaux sont présents, sauf le loup et peut-être le carcajou. Les grands cervidés (orignal, chevreuil, caribou) occupent des habitats différents. Musaraignes, écureuils, campagnols, souris sauteuses, lynx, martres, hermines, visons et loutres sont fréquents sinon nombreux.

La faune ornithologique est assez riche. Outre les pittoresques oiseaux



de mer (margaux, pingouins, mouettes, goélands, marmettes, godes)<sup>7</sup>, et la sauvagine (oies, canards, grèbes), tout un peuple de passereaux (pinsons, fauvettes) occupe les bois et les champs, les plages et les marais.

Figure 8.  
Le Gros Morne, un cap rongé par la mer qui expose les plis et les replis laissés par les hausses, les tassements et les failles

## *Les zones bioclimatiques*

Le décor naturel de la Gaspésie se répartit donc en trois grandes zones, selon l'altitude et le relief (figure 6). Le bioclimat, en effet, est fort différent du niveau de la mer jusque vers 2 000 pieds (zone boréale); puis de 2 000 à plus ou moins 3 000 pieds (zone subarctique ou subalpine); et enfin au-dessus d'environ 3 000 pieds (zone alpine). Ces trois paliers abritent chacun une flore, une végétation et une faune caractéristiques. La figure 9 fait voir le patron général de la zonation en altitude dans l'Est de l'Amérique du Nord.

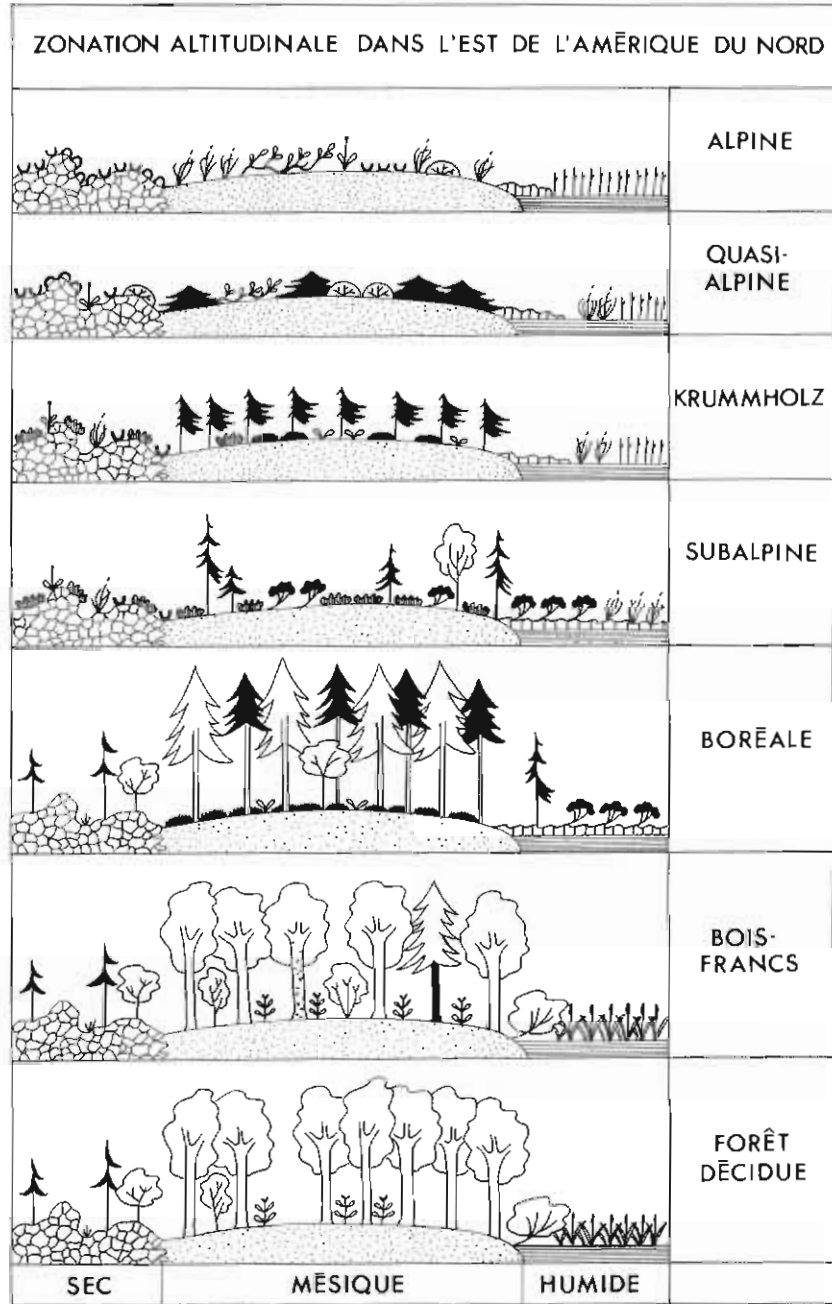


Figure 9. La zonation de la végétation dans l'est de l'Amérique du Nord, depuis le niveau de la mer jusqu'au sommet des montagnes. On trouve dans les Chic-Chocs toutes ces formes de végétation.



Figure 10.  
Le littoral gaspésien comporte une grande variété de plages, de récifs, de promontoires, de falaises, de plateaux; à Percé

Figure 11.  
Vers 2000 pieds, la forêt boréale s'éclaircit quelque peu pour former un parc ou une savane de caractère subalpin.



Figure 12.  
Au-delà de la limite des arbres, les pentes et les sommets des Chic-Chocs abritent des pelouses rases ou encore une toundra d'arbustes rampants (Mont Jacques-Cartier).

La zone boréale contient un secteur littoral (en dessous de 500 pieds), qui est, de loin, le plus important et le plus diversifié avec ses falaises, promontoires, barachois, vallées à fond plat et collines à pente douce, où domine la forêt de conifères (figure 10).

La zone subarctique est limitée à un plateau où les arbres sont plus petits et plus espacés (figure 11); tandis que la zone alpine occupe les sommets isolés des Chic-Chocs, se place au-delà de la limite des arbres et se trouve recouverte d'une toundra semblable à celle des régions arctiques (figure 12).

À l'intérieur de chaque zone, selon la physiographie, la roche-mère, la pente, le drainage, les ressources du sol et du climat subsistent des assemblages qui engendrent des écosystèmes différents. Le tableau 1 est un essai de classification simplifiée qui rend compte des pièces de la mosaïque végétale<sup>8</sup>. Une description complète exigerait une analyse de chacun de ces types de végétation.

*Tableau 1.1. Les formes de relief de la péninsule de Gaspé, leurs régimes physiographiques et la distribution des habitats dans les trois aires bioclimatiques: la zone boréale caractérisée par la forêt canadienne, la zone subalpine où domine la savane tempérée et la zone alpine de la toundra. Les types de végétation correspondant aux habitats sont donnés à titre d'exemple et ne constituent pas un inventaire.*

Relief et régime physiographique	Forme-de-relief	Habitat	Végétation des trois zones bioclimatiques		
			Boréale	Subalpine	Alpine
ABRUPT (érosion)	A Falaise	Paroi	Touffes isolées de fougères et plantes herbacées, plaques de mousses		
		Crevasse	Bosquets de cèdres et de bouleaux		Touffes de fougères
		Comche	Pelouse très dense	Pelouse graminéoïde assez ouverte	
		Promontoire	Fouret de conifères	N.A.*	N.A.
		Cran	Tapis de génévriers et de camarine	N.A.	N.A.
		Ébouls	Fouret de cèdres, érable à épis, bouleaux	Aulnaie	Toundra à bouleaux nains
	B. Ravin	Fond	Saulaie	Aulnaie	N.A.
		Lèvre	Aulnaie	Mégaphorbiée (hautes plantes herbacées)	Saulaie
		Combe	N.A.	N.A.	Touffes de plantes herbacées
	C. Talus	Éboulis	Fouret de cèdres, érable à épis, bouleaux	Aulnaie	Toundra à bouleaux nains
	D. Dune	Dune	Savanes d'épines à bleuets	N.A.	N.A.

Peut-être convient-il, toutefois, de signaler dans chaque subdivision des conditions écologiques qui ont un intérêt particulier, soit à cause de réponses biologiques peu communes, soit à cause de leur importance pour l'homme.

Ainsi, le complexe littoral (figure 10) à l'embouchure des rivières forme une mosaïque d'une grande beauté: le barachois, cette longue barre de sables refoulés par les courants marins, abrite une prairie de blé-des-sables où fleurit le pois-de-mer. Là où cette formation est très large, comme à Penouille, il se forme une savane d'épinettes à tapis de lichens blancs et de hudsonias argentés. Dans la lagune, les îlots de marais salé sont rougis par

Tableau 1.1. (suite)

Relief et régime physio-graphique	Forme-de-relief	Habitat	Végétation des trois zones bioclimatiques		
			Boréale	Subalpine	Alpine
MOYEN (érosion et sédi- mentation)	E. Colline	Versant	Forêt de sapins et d'épinettes	Savanes d'épinettes, bouleaux, lichens	Toundra
		F. Rivière	Lit	Potamaie	Potamaie
		Grève et berge	Saulaie, peupleraie	Peupleraie	N.A.
		Plage	Élymaie	Prairie à foin bleu	Pelouse très dense
		Platière	Saulaie à cornouillers	Aulnaie	
		Levée	Peupleraie, ormaie	N.A.	N.A.
		Ruisseau	Potamaie	Potamaie	Pelouse d'épilobes
PLAT (sédi- mentation)	G. Plaine	Marais et fossé	Typhaie	Scirpaie	Scirpaie
		Sablière	Onagres et verges d'or	N.A.	N.A.
		Gravière	Bétulaie	Bétulaie	Toundra
	H. Plateau	(Variable)	Forêt de sapins et d'épinettes	Savane d'épinettes, bouleaux, lichens	Toundra
		Felsenmeer	N.A.	N.A.	Croûte de lichens

la salicorne et tapissés de joncs noirs, de laïches jaunes, de spartines vertes. Ailleurs, des ramparts de sable ou de gravier, dans le désordre du retrait des glaces, ont bloqué le drainage, et des tourbières se sont formées, comme de grosses éponges: elles se couvrent de fleurs roses (rhododendron, kalmia, andromède, atocas) ou blanches (thé-du-Labrador, chicouté, smilacine, cassandre) et on y rencontre des plantes carnivores (rossolis, sarracénies); on y enfonce dans un épais matelas suintant de mousses (sphaignes).

La forêt présente un grand nombre de variations, depuis la dominance des trembles et des bouleaux après le feu ou la coupe (figure 19), jusqu'à la forêt d'épinettes (figure 1).

Les hauts plateaux, un peu froids, sont dominés par l'épinette noire, mais sa croissance est plus faible, et surtout l'espacement est plus prononcé, de sorte qu'on est plutôt en présence d'un parc ou d'une savane (figure 11) que d'une forêt dense.

Tableau 1.1. (suite)

Relief et régime physio-graphique	Forme-de-relief	Habitat	Végétation des trois zones bioclimatiques		
			Boréale	Subalpine	Alpine
DÉPRIMÉ (sédi- mentation)	I. Bassin clos	Tourbière	Fourré de cassandra-Kalmia-thé du Labrador		Pelouse de rouches, laïches
		Lac, étang, mare	Nénupharaie et potamaie		Isoétaie
	J. Littoral	Platière	Saulaie à cornouillers	Aulnaie	N.A.
		Grève et berge	Saulaie, peupleraie	Peupleraie	N.A.
		Plage	Élymaie	Prairie à foin bleu	Pelouse très dense
		Bande intertidale	Marais salé à spartines	N.A.	N.A.
		Lagune	Zostéraie	N.A.	N.A.
	K. Barchois	Marais et fossé	Typhaie	Scirpaie	Scirpaie
		Levée	Peupleraie, ormaie	N.A.	N.A.
		Plage	Élymaie	Prairie à foin bleu	Pelouse très dense
	L. Mer	Mer	Herbier de laminaires	N.A.	N.A.

• N.A.: non applicable.

Source: Dansereau, Pierre. « Biogéographie », *Encyclopaedia Universalis*, 3:293-301. 1968.



Quant aux sommets alpins, les arbres, de plus en plus rabougris et taillés par le vent (*krummholz*: voir figure 9), finissent par disparaître. La toundra et la pelouse (figure 12) abritent un grand nombre de plantes qu'on ne retrouve pas à plus basse altitude: le saule herbacé, le bleuet alpin, le silène acaule, la lychnide alpine, l'armérie, le rhododendron lappon, etc.

## *L'impact humain: état actuel de l'occupation*

L'action de l'homme a débuté, après le retrait des glaciers, par l'occupation amérindienne qui a laissé peu de traces. La prise de possession du territoire par les Français, puis par les Anglais, a posé sa marque de diverses façons que l'on peut évaluer selon une échelle de l'escalade du pouvoir humain.

Ceci nous amènerait à cartographier la Gaspésie en représentant d'une façon appropriée: A) les paysages laissés à l'état naturel (ou revenus à la nature après l'abandon); B) les défrichements et cultures, en faisant une part importante à la pêche et à la forêt; C) les réseaux de communication et les industries; et finalement, D) l'urbanisation.

C'est évidemment le premier objectif d'un ouvrage historique que de faire voir dans l'état actuel d'un paysage le résultat de toutes les influences qui s'y sont exercées. Cela est nécessaire à une explication des effets statiques et dynamiques que les contemporains peuvent observer. Or, cela n'est pas moins utile à une perspective qui cherche à retrouver des potentiels négligés ou sous-exploités, des occasions manquées, des échecs constructifs.

Cette rétrospective du développement historique est l'arrière-plan sur lequel on peut projeter les contraintes majeures et les tendances lourdes pour dégager les « faits porteurs d'avenir » auxquels le système de valeurs ne peut échapper<sup>9</sup>. Autrement dit, les choix permis et les hypothèses futuristes vraisemblables sont axés sur le potentiel du paysage autant que sur les courants économiques et sociaux régionaux et mondiaux. Le tableau 2 est un essai d'alignement de ces forces dont la prédominance changeante modifiera l'aménagement et la gestion du territoire.

De telles notions ne manqueront pas de surgir fréquemment dans le présent ouvrage. Aussi ne tenterai-je pas d'anticiper sur les diverses formes qu'a pu assumer l'occupation de la Gaspésie par l'homme. Je me contenterai de dégager les principaux points de repère dans le paysage

actuel qui témoignent de la diversité et de la relative intensité de l'exploitation des ressources de la péninsule.

Les années 70 ont été très productives pour les sciences de l'environnement. Elles ont singulièrement abondé en essais d'intégration des sciences naturelles et des sciences humaines. La méthodologie de l'*écodéveloppement* a pris des tangentes diverses selon que la poussée venait de la biologie ou de la sociologie. Les travaux de Dorney, de Coleman à Waterloo, ceux de Jurdant *et al.* à la baie James, faisant suite aux propositions de McHarg, Leopold *et al.*, Sachs et bien d'autres<sup>10</sup>, ont conduit à l'élaboration de « matrices d'impact » à pondérations déplaçables qui accusent l'état encore pionnier de cette nouvelle synthèse.

Ayant contribué moi-même à ce concert<sup>11</sup>, je ne m'arrêterai ni à la critique ni à l'autocritique de cette méthodologie, mais j'appliquerai résolument mes propres concepts au territoire gaspésien.

J'ai voulu aussi contribuer à une technique cartographique de l'occupation des terres, plus écologique et moins exclusivement empirique et utilitaire que celles dont nous disposons déjà. Cette classification<sup>12</sup> est basée sur l'escalade de l'impact humain sur le paysage. On y tient compte de la libération progressive des énergies de la matière qui a permis à l'homme des extensions toujours plus puissantes de son pouvoir d'exploitation du monde minéral, végétal, animal et, en fin de compte, humain. Cela passe par l'instrumentation, le feu, l'agriculture, la domestication, l'industrie, l'urbanisation, la conquête de l'air, de l'espace et de l'atome<sup>13</sup>.

Il n'est pas question, ici, d'un sondage en profondeur de ces phénomènes adaptifs de la prise de possession de la planète par l'homme. Contentons-nous d'une simple application à la Gaspésie de la grille d'interprétation de l'occupation des terres que propose le système en question. Une telle classification, basée sur l'escalade de l'impact humain, a pour division majeure quatre volets: A) la nature, B) la campagne, C) l'industrie, D) la ville. Les processus dominants sont fort différents, et se définissent de la façon suivante.

A) Dans la *nature*, le libre jeu de l'hérédité et du milieu (les *processus indigènes*) a permis une adaptation à long terme des espèces et des écosystèmes. Le simple fait de la présence d'un grand nombre d'espèces révèle la prédominance de la survivance sur l'efficacité. En général, tous les niveaux d'exploitation sont actifs: transformation des substances minérales en matière végétale, absorbée ensuite par les animaux.

B) Dans la *campagne*, la sélection artificielle s'est très tôt substituée à la sélection naturelle, et les *processus agrigènes* ont dominé. C'est dire que l'hérédité des espèces animales et végétales a été contrôlée en vue de fonctions et productions privilégiées et que le milieu lui-même a été de bien des façons soustrait aux forces de son dynamisme naturel. Les cultures sarclées, les grains, les légumes, le pâturage sont surveillés et renouvelés par le

Tableau 1.2. Les contraintes et les tendances lourdes en Gaspésie et les faits porteurs d'avenir répartis à chaque niveau de l'exploitation du territoire.

Niveau écologique	Contraintes	Tendances lourdes	Faits porteurs d'avenir
Contrôle	Faibles investissements fédéraux Administrations provinciales lointaines Municipalités pauvres Groupements civiques et religieux faibles	Pêcheries négligées Foresterie et agriculture précaries Industries peu expansives	Décentralisations administratives fédérales et provinciales Regroupements municipaux Amélioration de l'éducation
Investissements	Mise sur le marché du poisson Population résidente réduite Investissements limités Éloignement des centres Saison courte	Mécanisation de la pêche Émigration Prudence des investissements Amélioration lente des transports Tourisme plafonné	Demande accrue des produits de la mer Diversification du travail Innovations artisanales et culturelles Augmentation des durées de séjour Hôtellerie et restaurants améliorés
Animaux	Dispersion Ignorance de la faune	Braconnage Pêche abusive Indifférence de la population	Diversité et abondance de la faune marine et terrestre Amour accru de la nature
Végétaux	Construction de routes Faible croissance annuelle Ignorance de la flore	Destruction des habitats naturels Rendements relativement bas	Flore d'intérêt scientifique et esthétique Amélioration génétique et technique des plantes domestiquées
Minéraux	Mer terne Sols pauvres Climat froid Relief escarpé	Productivité réduite des terres et forêts Coût élevé du chauffage et du déblayage Difficultés de la construction	Organisation des sports d'hiver Beauté du paysage Richesses des mines

cultivateur.

C) Dans l'*industrie*, ce sont les *processus fabriqènes* qui dominent les écosystèmes. Autrement dit, l'adduction de matières premières, le design et la manipulation conduisent à une chaîne technologique (assez semblable à la chaîne alimentaire dans la nature) qui livre un produit. Ce sont les routes et les véhicules, les ateliers et les usines qui font appel à l'invention.

D) Dans la *ville*, les *processus urbigènes* consistent surtout en une occupation très dense de l'espace par l'homme, en une forte consommation de biens importés et en une exportation d'investissements, en même temps qu'une extension importante du contrôle. Outre l'agglomération des résidences, la prolifération des commerces, il y a la puissance des institutions civiles et religieuses, financières et techniques et le poids grandissant de l'information.

Les paysages du monde sont d'abord caractérisés, à ce premier ordre de grandeur, par l'importance relative des quatre volets. Le bleu (sauvage, A), le vert (rural, B), le jaune (industriel, C) et le rouge (urbain, D) sont répartis d'une façon très révélatrice sur la carte dans l'espace et dans le temps. Du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle, New York et Montréal ont vu le vert remplacer le bleu, le jaune former un réseau assez dense, et finalement le rouge déborder sur toute la surface.

Si la Gaspésie, dans son ensemble, demeure sauvage, il n'en est pas moins important de nous demander quelles formes ont été assumées dans les quatre volets. Cela conduit à un second ordre de grandeur où se situent les *blocs*, c'est-à-dire des catégories d'occupation de l'espace regroupées selon leur relative dépense énergétique.

Un inventaire plus détaillé permettrait d'examiner les formes précises d'occupation une à une, et de repérer tous les types qui se rencontrent sur le territoire gaspésien. Contentons-nous d'un survol rapide qui identifie l'aspect caractéristique de l'occupation des terres en Gaspésie. On pourra, en même temps, prendre conscience des principaux problèmes responsables de l'harmonie et du désordre dans l'environnement<sup>14</sup>.

**NATURE  
SAUVAGE:  
PARCS ET  
RÉSERVES**

On peut dire que la plus grande partie de la péninsule se trouve, à l'heure actuelle, à l'état sauvage. La décadence de l'agriculture a même permis le retour de la végétation spontanée sur des pâturages et des champs cultivés. Le village de Percé en fournit un bon exemple, puisque les aulnes ont peu à peu réenvahi des terres cultivées (figure 13), en attendant un développement domiciliaire ou commercial.

Le sort réservé aux plantes et aux animaux sauvages, en Gaspésie, est étroitement lié à la psychologie et au système de valeurs des Gaspésiens eux-mêmes, mais aussi à l'influence des autres Québécois et Canadiens. À ces trois paliers de contrôle, des pressions contradictoires ont été une source de conflits.

Les Gaspésiens de langue française partagent avec les autres Québécois une relative indifférence vis-à-vis la nature. Contrairement aux Anglo-Saxons, ils n'avaient pas grandi dans une tradition respectueuse des sols, des plantes et des animaux. L'esprit pionnier québécois proclamait volontiers: «L'arbre, c'est l'ennemi». La forêt leur paraissait, par ailleurs, inépuisable, de même que les animaux sauvages (mammifères, oiseaux, poissons).

On aura vu des entrepreneurs locaux gruger les falaises pittoresques qui font le charme (et la valeur touristique) de Percé pour en vendre la «gravelle» au Ministère de la Voirie. Celui-ci, à son tour, aura entamé les versants de la Grande Coupe (au nord de Percé), créant des éboulis très dangereux et annulant le travail de centaines de millions d'années qui avaient créé ce pittoresque relief.

On aura vu, aussi, des braconniers abattre les caribous des Chic-Chocs et même en vendre la chair en conserve. On peut se demander aussi dans quel état seront demain les populations de saumon. Nous vivons actuellement un conflit où s'opposent les Amérindiens, les gouvernements du Québec et du Canada et les concessionnaires américains.

L'histoire du mouvement conservationniste aboutit aujourd'hui au choix dramatique entre la société de consommation et la société de conservation<sup>15</sup>. Le Canada a planté quelques-uns des premiers jalons en créant, au siècle dernier, de grands parcs nationaux dans l'Ouest. Il faut bien reconnaître que ces enclaves soustraites à l'exploitation n'entravaient guère alors les opérations rentables de l'économie canadienne. Il en allait autrement au Québec et dans l'Ontario, qui n'ont accepté de créer de tels parcs que tout récemment. (Qu'on se tourne vers la France pour constater une réticence analogue.)

L'Ontario et le Québec, par ailleurs, avaient institué des parcs provinciaux administrés selon des critères et avec une surveillance beaucoup moins sévères que dans les parcs nationaux. Dans le parc de la Gaspésie, on a toléré non seulement la coupe du bois mais l'industrie minière!

Cela étant dit, deux réserves s'imposent. Premièrement, des scientifiques québécois avaient adopté, dès le siècle dernier, une attitude nettement conservationniste et ce mouvement n'a fait que s'intensifier au cours des générations suivantes. Les grands naturalistes, depuis Mgr Laflamme, l'abbé Huard et l'abbé Provancher, jusqu'au frère Marie-Victorin, Georges Maheux, Jacques Rousseau, René Pomerleau et ceux qui ont suivi leurs traces, ont milité en faveur de la protection de la nature. Mais les gouvernants provinciaux ont été très lents à formuler une législation adéquate et à exercer une surveillance efficace. Les retombées du Programme biologique international (1964-72) ont été fort heureuses à ce point de vue, car le «Conseil consultatif des réserves écologiques» en a résulté et le Québec ne compte pas moins de cinq réserves approuvées par l'État<sup>16</sup>.



Figure 13.  
Les prairies et les pâturages abandonnés sont bientôt envahis par les aulnes, à Cannes-des-Roches.





des limites des parcs, une «déclubbation» qui vient à son heure, et de nouvelles habitudes de récréation chez une population plus consciente de la vulnérabilité des équilibres naturels.

La chasse n'a sans doute jamais été qu'une recette accessoire dans l'économie familiale gaspésienne. Aujourd'hui, elle est un sport assez sévèrement réglementé.

La faune de mammifères, d'oiseaux et de poissons est assez riche, encore que la position péninsulaire de la Gaspésie et les vicissitudes glaciaires aient pu limiter l'accès ou la survivance de plusieurs espèces.

Par contre, les trois grands ongulés sont présents: l'orignal qui y trouve son optimum écologique, le chevreuil dont l'aire s'est agrandie, et le caribou qui a bien failli disparaître<sup>17</sup> comme ce fut le cas dans les Adirondacks.

## CHASSE ET PÊCHE

Figure 15.  
La pêche à la morue traditionnelle comportait le séchage du poisson, au soleil, sur les vigneaux; près du quai, Percé

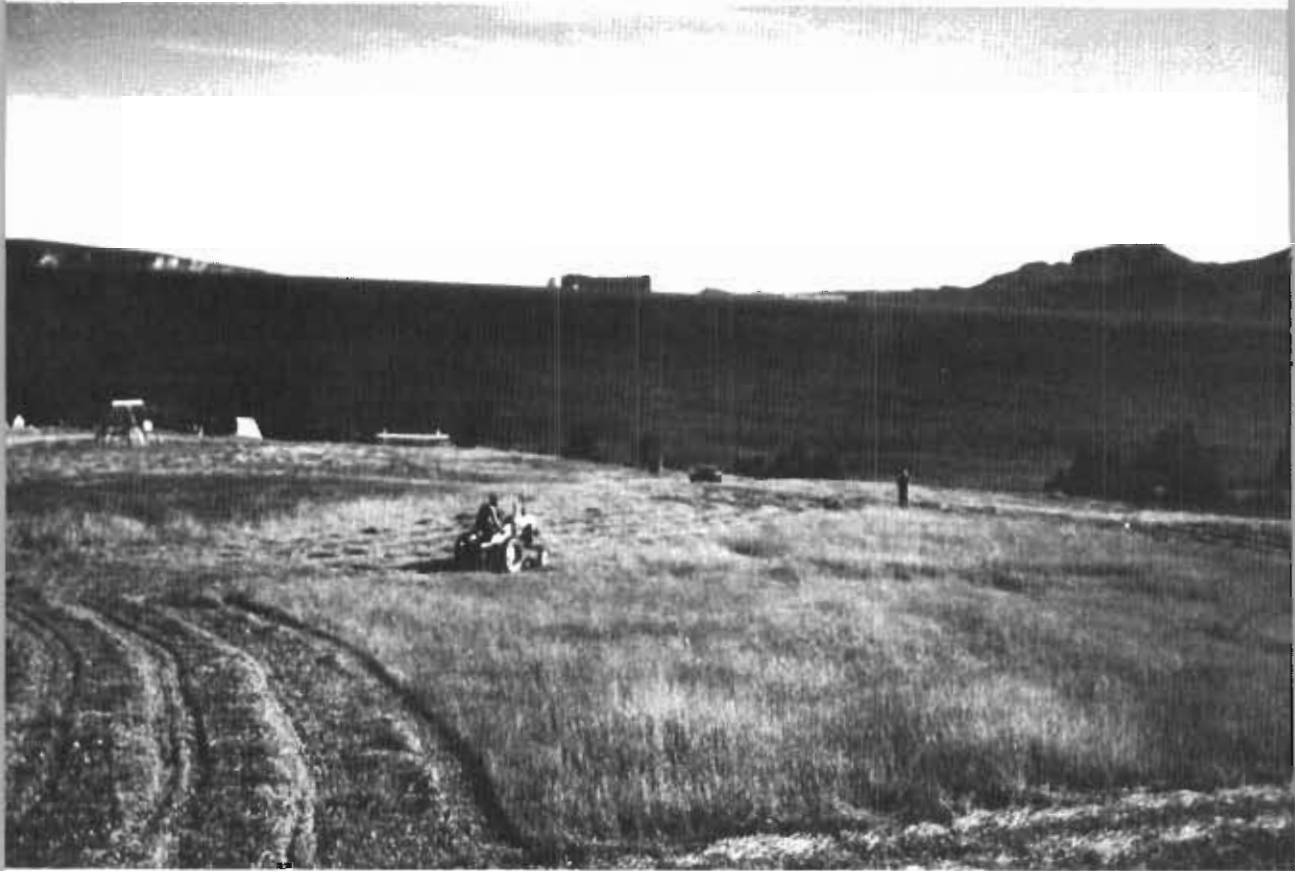


Figure 16.  
Récolte du foin à Saint-Georges-de-la-Malbaie.

On dresserait de semblables tableaux pour les oiseaux et pour les poissons, dont le nombre est passablement plus élevé.

Contentons-nous de regarder du côté de la sauvagine, c'est-à-dire des oiseaux qui habitent normalement les marécages et les pièces d'eau et qui se rattachent, pour la plupart, aux ansériformes: les oies, les canards, les sarcelles. On les trouve en compagnie de nombreux échassiers, des huards, des grèbes, etc. Cette avifaune palustre a fait l'objet de préoccupations d'autant plus constantes que sa valeur cynégétique et gastronomique est importante. Peu d'oiseaux de la terre ferme sont intéressants à ces points de vue, si l'on excepte la gélinotte ou « perdrix », la bécasse et la bécassine. Les Nord-Américains ne sont guère friands de petits oiseaux comme les grives, tellement prisées par les Européens.

Il en va autrement pour les oiseaux de mer, protégés selon la constitution





canadienne par les agents fédéraux, comme tous les oiseaux migrateurs. Les sanctuaires comme celui du cap Tourmente, de l'île Bonaventure (figure 4) et du Rocher-aux-Oiseaux des Iles-de-la-Madeleine, ont été établis de longue date. Il y a longtemps que la chasse y est réglementée (cap Tourmente) ou abolie complètement (île Bonaventure). On en vient même à se poser la question de la sur-protection.

La pêche, son origine et son histoire sont l'objet de descriptions et d'évaluations très fouillées dans les chapitres qui suivent. L'écologiste ne manque pas de se poser quelques-unes des mêmes questions que l'historien. Il s'inquiète aussi de l'escalade de la technologie, qui, en rentabilisant une exploitation désormais hissée au niveau industriel, est en mesure d'endommager le milieu producteur lui-même.

Les naturalistes n'ignoraient pas la présence des moules, des bigor-

Figure 17.  
Champs cultivés dans  
la plaine littorale à  
Carleton.

Figure 18.  
Une grande vallée intérieure, à Mont Saint-Pierre, comblement alluvial d'un ancien fiord, actuellement cultivé.



neaux, des bourgauts, des calmars, des oursins, des crabes, des crevettes, du sébaste et de bien d'autres organismes déjà célèbres sur les tables européennes et négligés au Canada. La « découverte » de ces chairs délicates depuis les années 60 a entraîné une véritable libération de ressources demeurées à l'état latent. D'autre part, le potentiel une fois exploité, de nouveaux dangers pour l'environnement se sont jour. Depuis que la pêche industrielle a remplacé l'exploitation artisanale et que le processing technologique s'est substitué au séchage en plein air (figure 15), l'épuisement des populations menace, de même que la détérioration des fonds.

#### **CULTURES ET FORESTERIE**

Le déboisement en Gaspésie, suivi du défrichement, s'est effectué essentiellement d'accord avec les traditions acadiennes et laurentiennes, elles-mêmes inspirées des techniques normandes et poitevines. Une rotation allant des cultures sarclées au pâturage en passant par les céréales et le foin (figure 16) a longtemps prévalu, avec les améliorations qu'une agriculture scientifique pouvait inspirer à ces terres lointaines (figure 17). Les têtes de morue et les algues ont cédé le pas aux engrais chimiques; quelques cultures spécialisées comme les « petits-pois de la Gaspésie » ont connu un bref triomphe. Mais, depuis les années 40, on a l'impression que toute programmation agricole a disparu.

Sans nous pencher sur les causes et les conséquences économiques et sociales de la décadence de l'agriculture en Gaspésie, regardons seulement le paysage agricole actuel pour constater le « retour à la nature » d'un grand nombre de parcelles encore récemment cultivées. La figure 13 nous montre une des formes les plus familières de cette succession: l'invasion par les aulnes. Cet arbuste est porteur de nodules qui contiennent des bactéries capables d'utiliser directement l'azote de l'air. La rénovation qui s'ensuit dans le sol est très prometteuse pour les entreprises de jardinage.

Or, si la saison de végétation est courte, certaines productions sont susceptibles d'atteindre une qualité assez exceptionnelle (navet, betterave, pomme de terre) et même un rendement intéressant. Il se peut que l'approche d'une crise alimentaire mondiale valorise enfin l'agriculture, récla-



Figure 19  
Forêt coupée à blanc,  
montrant divers stades  
de régénération et d'ex-  
ploitation du bois  
Environs de Rivière  
Saint-Jean

mant tout autant l'attention du public que la crise actuelle de l'énergie. Ainsi, on ne pratiquerait pas trop exclusivement une « agriculture de championnat », et la présente loi du zonage agricole serait étendue aux terres de deuxième et même de troisième catégorie.

La figure 18 fait voir une de ces « grandes vallées » à fond plat où les alluvions récentes permettent une agriculture normale. Ce paysage fut le site d'une expérience socio-économique de forte conséquence au début des années 50. Esdras Minville (né à Grande-Vallée), directeur de l'École des hautes études commerciales, à Montréal, entreprit, avec l'accord de la municipalité et du gouvernement provincial, de coordonner les ressources de la mer, de la terre et de la forêt. Le desserrement de l'étreinte de la Compagnie Robin, Jones et Whitman sur les pêches et du monopole des forêts exercé par les pulperies américaines remplit alors le calendrier des villageois et haussa leur standard de vie.

L'économie forestière, à cette époque, était mûre pour des changements de plusieurs ordres. Les compagnies reconnurent (peut-être avant le gouvernement provincial) que le bois n'était pas une ressource inépuisable et qu'un autre mythe, la main-d'oeuvre à bon marché, allait se dissiper.

Cela n'empêche qu'on peut constater, dans la forêt gaspésienne d'aujourd'hui, le paradoxe suivant: la coupe à blanc et d'autres pratiques abusives ont laissé des cicatrices inquiétantes sur le paysage (figure 19); d'autre part, bien des secteurs forestiers sont sous-exploités, et il arrive que ce soient de belles forêts intactes qui sont rasées par le feu (figure 20).

C'est dire qu'une planification nouvelle et coordonnée des trois grands secteurs de l'économie gaspésienne s'impose: pêche, foresterie, agriculture. Et ceci comme arrière-plan à l'industrie et au tourisme.

Les voies de communication sont proprement un phénomène *industriel*. La navigation fluviale et maritime, le cabotage, ont longtemps offert les meilleurs moyens de transport, surtout sur le versant nord de la Gaspésie. Jusqu'aux années 30, le *Gaspesia*, le *New Northland* et autres vaisseaux de la Clarke Steamship Company amenaient les villégiateurs à Percé.

**INDUSTRIE,  
TRANSPORT  
ET COMMU-  
NICATION**

Figure 20.  
Un grand brûlé, non  
loin du Mont Lac-  
Berry.

Figure 21.  
Murdochville et ses  
environs où la végéta-  
tion a été polluée, brû-  
lée ou détruite.

Figure 22.  
L'usine à pulpe et  
papier de la compagnie  
Gaspesia, à Chandler.

Figure 23.  
L'usine de processing  
et de mise en conserve  
des fruits de mer, à  
Sandy-Beach (Gaspé),  
incendiée en 1974.

Figure 24.  
Vieille maison du  
début du 19<sup>e</sup> siècle, à  
Port-Daniel.

Figure 25.  
Maison bourgeoise de  
style « loyaliste » (fin-  
de-siècle) à Newport.

Dès 1912, le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs formait un éperon de Matapédia à Gaspé, sur le parcours de la voie transcontinentale du Canadien National (Océan Limitée).

Jusqu'en 1929 (ouverture du boulevard Perron, aujourd'hui Route 132), le parcours automobile Rimouski — Sainte-Anne-des-Monts — Gaspé — Matapédia — Sainte-Flavie était souvent aventureux. Le réseau actuel, ouvert l'hiver comme l'été, est efficace et bien entretenu, bien que les Gaspésiens trouvent qu'il laisse encore à désirer.

Le transport aérien a atteint beaucoup plus récemment un degré de sécurité qui lui assigne un rôle important dans le développement régional.

Il n'est pas douteux que cette diversification a fortement marqué la forme et le poids des investissements industriels en créant de nouvelles ouvertures sur les marchés. Qu'il s'agisse du bois et de la pulpe, des fruits de mer frais ou en boîte, des alvéoles diverses du marché mondial accueillent les produits gaspésiens.

Longtemps pourvoyeur de morue séchée (figure 15) et de pulpe, l'industrie gaspésienne vise à une exportation proportionnellement grandissante de produits plus précieux (poisson frais) ou plus élaborés (papier, carton). Le faible pouvoir d'investissement des Gaspésiens n'a guère favorisé un tel programme. L'action coopérative des pêcheurs aura mis fin à une certaine misère, la mise en commun des fonds aux caisses populaires aura légèrement augmenté le contrôle des ressources.

La prospection minière a révélé des richesses intéressantes (le cuivre de Murdochville), mais jusqu'ici aucun gisement exploitable de charbon comme en Nouvelle-Écosse, ni de pétrole comme à Terre-Neuve. Le dommage causé à l'air, à l'eau, à la forêt et au sol dans la haute vallée de la rivière York (figure 21) rappelle le paysage lunaire de Sudbury (Ontario). Les pulperies de Chandler (figure 22) et de New-Richmond sont beaucoup moins polluantes.

Quant aux usines de traitement de fruits de mer, comme celles de Rivière-au-Renard, de Sandy Beach (figure 23), et de Grande-Rivière, elles semblent si bien intégrées dans le paysage qu'on y voit peu d'inconvénients. Sous sa forme plus artisanale, le séchage de la morue à l'air libre (sinon au soleil) dégage une forte odeur assez peu compatible avec les établissements touristiques (comme ce fut le cas de Percé jusqu'à récemment), même si une telle nuisance ne présente aucun danger pour la santé.

## URBANISATION ET TOURISME

Matane, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, Chandler, New-Richmond et Carleton ont un véritable caractère urbain, c'est-à-dire une population stable s'adonnant à une assez grande variété d'occupations où les services tendent à peser plus lourd que la production primaire et secondaire.

Dans ces centres, des établissements commerciaux très bien nantis répètent les mêmes architectures et offrent exactement les mêmes denrées (sous



Figure 20.



Figure 21.



Figure 22.



Figure 23.



Figure 24



Figure 25

Figure 26.  
Maison bourgeoise  
(19<sup>e</sup> siècle) de la famille  
Laterreur, à Percé.



Figure 27.  
Maison de pêcheur,  
Port Daniel.

le même packaging) que Montréal et Québec. On se croirait aussi bien à Saskatoon ou à Granby qu'à Dallas.

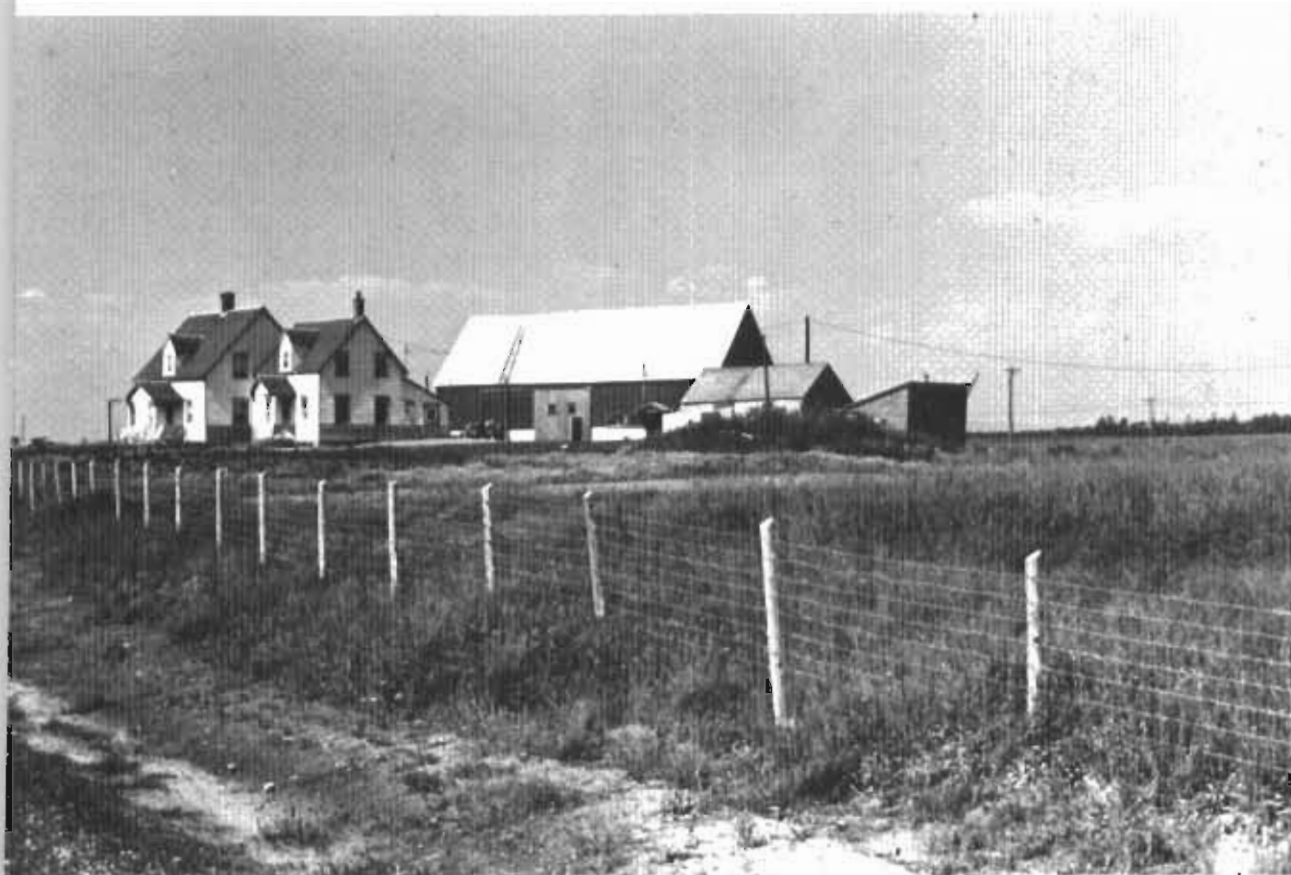
Cela contraste fortement, bien entendu, avec les maisons québécoises, jersiaises et de la Nouvelle-Angleterre construites par les vieux résidents et avec les entrepôts de pêche traditionnels et l'allure victorienne des vieux magasins généraux. L'intérêt écologique de ces structures n'est pas moins grand que leurs connotations ethniques et historiques. En Gaspésie, comme dans la plaine de Montréal, un tableau comparatif des matériaux de construction en 1900 et 1980 révèle un habitat humain qui doit presque tout aux pierres, aux champs, à la forêt avoisinante d'une part (1900), et un autre (1980) qui évoque tous les emprunts et tous les exotismes d'un approvisionnement international<sup>18</sup>.

Les figures 24 à 28 font voir quelques contrastes de style et de matériaux et par conséquent de mentalité et d'utilisation.

Or, le caractère d'ensemble des divers établissements urbains est encore plus significatifs écologiquement, que ces détails de construction. Les six grands centres mentionnés plus haut, malgré l'isolement de la Gaspésie toute entière, ne diffèrent pas essentiellement de villes québécoises ayant le même chiffre de population.

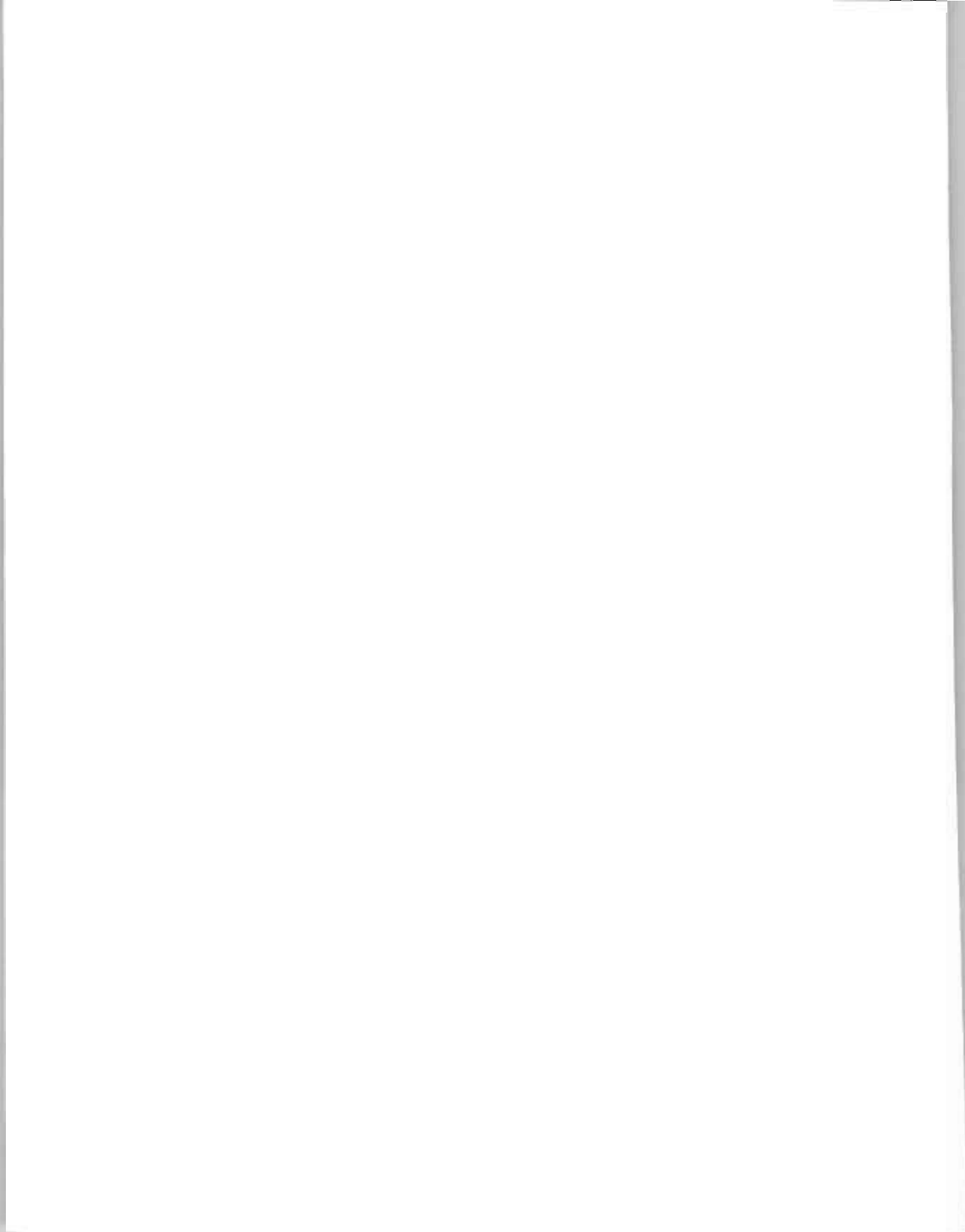
Une urbanisation totalement dépendante du tourisme, comme Percé, constitue un autre aspect. Il faudrait mettre à jour l'analyse publiée en 1959 par Brière<sup>19</sup>. Un essai cartographique sur «l'arrondissement naturel de Percé»<sup>20</sup> donne des dimensions écologiques à l'occupation récente de cet espace. Où l'on voit le contact partout présent du développement urbain et de l'espace sauvage, le tout vascularisé par le réseau routier, alors que le rural proprement dit est presque absent.

La population de Percé tombe, en hiver, à une faible fraction de ce qu'elle était en été. Le noyau de résidents permanents s'amenuise lui-même par la migration saisonnière soit à Montréal et Québec, soit en Floride. Cela donne lieu à une *écologie du ravitaillement* où la productivité locale



est négative (sauf en ce qui concerne le poisson). Cela donne également lieu à des importations massives à tous les niveaux, à des réinvestissements limités et à une exportation assez importante des profits vers d'autres écosystèmes.

Les regroupements municipaux et scolaires des vingt dernières années ont eu des effets démographiques et sociaux plus favorables aux individus qu'à la société et au paysage de la Gaspésie. On peut y voir une démonstration particulièrement probante de la *mentalité sectorielle* que condamnent les écologistes. Ici, comme en Amazonie, on a amélioré la santé et l'éducation sans créer en même temps des structures capables de les valoriser. Les chômeurs instruits sont à Montréal ou à Québec, cependant que les ressources de la mer, des rivières, de la terre et de la forêt sont exploitées bien en dessous de leur potentiel de production.





Deuxième partie

---

L'émergence  
de la Gaspésie  
(4000 av. J.-C. -  
1760 ap. J.-C.)

---



Pendant les siècles reliant la plus lointaine préhistoire au milieu du 18<sup>e</sup> siècle de notre ère, la Gaspésie émerge lentement de l'inconnu et développe peu à peu une spécificité propre. Dès 1675, les Blancs appellent « Gaspésiens » les Indiens micmacs qui habitent la péninsule depuis au moins un siècle et demi. Ils les distinguent ainsi de leurs frères des Maritimes, plus perméables aux influences européennes et plus impliqués dans les conflits qui opposent Français et Anglais.

La pêche, activité de survie pour les Micmacs, devient pour les Français une vaste entreprise commerciale. En effet, jusqu'en 1760, la Gaspésie n'est guère plus qu'une immense grave\* où les exploitants font sécher la morue. En plus de confiner le peuplement au littoral, la pêche, de par son caractère saisonnier, ne permet pas une occupation permanente du territoire. À l'automne et à l'hiver, seuls des groupes d'Amérindiens parcourent en tous sens la presqu'île, accompagnés parfois de missionnaires qui essaient d'implanter ou de garder vivants les préceptes évangéliques.

Des entrepreneurs tentent bien d'établir des postes permanents, ce qui donnerait l'occasion de pêcher jusqu'à la fin du mois de novembre et de pratiquer une agriculture de subsistance, mais, au 17<sup>e</sup> siècle, leurs projets échouent: en plus de subir constamment les dommages causés par des corsaires, ils ne réussissent pas à prouver aux autorités métropolitaines et coloniales la rentabilité de leurs projets. Versailles et Québec préfèrent favoriser les forains qui, chaque printemps, s'amènent sur les rives poissonneuses de la Gaspésie, leur accordant même le droit de s'installer sur des graves déjà concédées. Au 18<sup>e</sup> siècle, la menace anglaise renverse la situation et l'ordre des priorités. Désireux de voir la région peuplée par des colons qui se feront en même temps soldats, les administrateurs s'intéressent davantage aux petites colonies qui, à Mont-Louis, à la baie de Gaspé, à Pabos et à Grande-Rivière, se développent et connaissent même la prospérité. À l'exception de ces deux derniers endroits, où une société complète est en voie de formation, les établissements gaspésiens ont l'allure de fronts pionniers où la vie sociale se limite à son strict minimum.

Quand la guerre s'abat sur la péninsule, entre 1758 et 1760, elle détruit tout sur son passage. En effet, malgré les vellétés des autorités coloniales débordées de toutes parts, peu de choses ont été faites pour assurer une défense adéquate de la « clef du Canada ». La grande majorité des habitants quittent la région. Les forains ne viennent plus. Tout est à recommencer.

\* Le mot « grave » que l'on reprendra souvent dans cet ouvrage est un vieux mot français qui désigne une plage de galets sur laquelle on fait sécher le poisson. Par extension, il désigne un établissement de pêche dans son ensemble, localisé sur ou à proximité d'une plage.



Les Amérindiens

---

Bien avant l'arrivée des Blancs, des populations amérindiennes occupaient la péninsule gaspésienne. Leur histoire est mal connue. Ce que nous savons de façon certaine, c'est qu'au 16<sup>e</sup> siècle des groupes micmacs émigrèrent des Maritimes vers la Gaspésie. Leur organisation sociale et leur mode de vie, basé sur la chasse et la pêche, étaient souvent mal interprétés par les Européens. D'ailleurs, bien que ceux-ci aient emprunté aux Amérindiens des traits matériels et culturels, l'acculturation ne s'est faite qu'en un sens: le Micmac a dû abandonner progressivement sa façon de vivre.

## *La préhistoire*

Il y a 10 000 ans, le glacier qui recouvrait le sud du Québec et la Gaspésie se retirait vers les montagnes et disparaissait. Plusieurs millénaires plus tard, les espèces végétales et animales faisaient leur apparition. Venus du Sud ou de l'Ouest, des groupes de chasseurs Plano émigrèrent sur le littoral nord et est de la péninsule. Mais, comme la région était dépourvue d'animaux de grande taille, ils durent se contenter de petit gibier. De plus, ils ajoutèrent les baies sauvages à leur menu. Et, fait capital, les ressources de la mer devinrent partie de leur alimentation.

Cette nouvelle culture, l'archéologue Thomas Lee l'a nommée en 1969 «archaïque gaspésien<sup>1</sup>». Caractérisée par le raccourcissement et l'élargissement progressif des pointes de projectiles, elle n'en conserve pas moins la retouche en «pelure» traditionnelle de la culture Plano. Selon l'archéologue José Benmouyal, c'est à cette époque que la Gaspésie a connu sa population préhistorique la plus importante, un environnement particulièrement favorable étant sans doute à l'origine de cet essor démographique<sup>2</sup>.

Vers l'an 2500 avant notre ère, la retouche «en pelure» disparaît et les caractéristiques morphologiques des pointes de projectiles nous permettent d'inférer que les chasseurs commencent à utiliser l'arc et la flèche ainsi que le propulseur à javelot qui donne plus de force et de précision à leur tir. Pendant quelque 2 000 ans, le chert, matière première abondante, servira à façonner outils et armes comme le prouvent des recherches amorcées sur la côte nord de la péninsule, notamment à Rivière-au-Renaud, à La Martre et à Sainte-Anne-des-Monts, sites préhistoriques les plus anciens du Québec (circa 4000 avant J.-C.).

Vers 500 avant J.-C., l'archaïque gaspésien entre dans sa dernière phase. Les poteries et haches de pierre polie trouvées en plusieurs endroits témoi-

gnent d'un accroissement des échanges culturels avec des groupes extérieurs à la Gaspésie, en même temps que d'une sédentarisation des chasseurs-pêcheurs. Il est même possible que, dès les premiers siècles de notre ère, des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent appartenant à la culture sylvicole<sup>3</sup> se soient rendus régulièrement dans la péninsule pour exploiter les ressources maritimes et/ou pour chasser le caribou. Cette hypothèse a été avancée en 1971 par Georges Barré qui a effectué des fouilles sur le site de Cap-Chat<sup>4</sup>.

La préhistoire de la Gaspésie prend fin vers le 8e siècle. En effet, pour des raisons encore inconnues, il semble que la presqu'île soit déserte jusqu'au 15e ou 16e siècle, alors que diverses nations amérindiennes, dont les Micmacs, l'occupent en permanence ou de façon saisonnière.

## *L'occupation du territoire à l'arrivée des Blancs*

Au 16e siècle, les trois groupes qui se partageaient avec les Micmacs la péninsule gaspésienne étaient les Etchemins, les Kwedech et les Montagnais.

Les Etchemins habitaient aux sources du fleuve Saint-Jean, loin au sud-ouest de la Gaspésie. Pour eux, la péninsule, avec ses nombreuses rivières, n'était qu'une voie de passage pour se rendre sur la rive nord du golfe.

L'énigme des Kwedech a suscité et continue de susciter maintes controverses. Souvent assimilés à tort aux Iroquois des Grands Lacs, ceux que les Micmacs appellent « Kwedech » dans leurs légendes, étaient en fait des Iroquoïens de la vallée du Saint-Laurent, de Stadaconé (Québec) notamment. Chaque année, par groupe de 200 ou 300, ils se rendaient sur la côte nord de la péninsule pour pêcher et chasser. Ils sont disparus entre 1535 et 1600, exterminés peut-être ou chassés de la région par les Micmacs, leurs ennemis séculaires. Certains auteurs pensent aussi qu'ils se sont mêlés aux Hurons ou aux Iroquois des Cinq-Nations.

Le territoire principal des Montagnais se trouvait sur la côte nord du Saint-Laurent ainsi qu'au Lac-Saint-Jean. Ils se rendaient parfois à Percé pour y faire la traite des fourrures avec les Français. Plus souvent, des

**ETCHEMINS,  
KWEDECH  
ET MONTAGNAIS**

groupes passaient l'hiver dans la péninsule gaspésienne, en période de famine notamment.

**LES MICMACS** Les Micmacs occupaient le territoire constitué aujourd'hui par les Provinces maritimes. Au 16<sup>e</sup> siècle, sous la pression des Blancs, une partie de ce peuple remonta vers le nord du Nouveau-Brunswick et la Gaspésie. Ce sont eux que les chroniqueurs appelaient « Gaspésiens ». Depuis longtemps, la population micmaque était estimée, selon les auteurs, à 2 000 ou 4 000 personnes. Récemment, l'anthropologue Virginia P. Miller remettait radicalement en cause cette évaluation. Se basant sur la démographie amérindienne comparée et sur le fait que les observateurs du 17<sup>e</sup> siècle avaient déjà devant leurs yeux une population décimée par plus de 100 ans de contact, elle avance le chiffre de 35 000 comme minimum acceptable du nombre de Micmacs avant l'arrivée des Européens<sup>5</sup>. Quant aux « Gaspésiens » comme tels, le père Morain en dénombrait 500 au milieu du 17<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Dans l'état actuel des connaissances, il serait futile de vouloir confirmer ou infirmer cette observation, quoiqu'elle nous paraisse conservatrice. En 1745, il y aurait eu 400 Indiens à Ristigouche. De ce nombre, seulement 93 demeurèrent en Gaspésie en 1760. En 1949, 954 Micmacs constituaient leur descendance<sup>7</sup>.

Si l'on n'est guère certain de l'importance numérique des Micmacs, on ne possède pas non plus la clef de l'énigme de leur origine. Groupe algonquien de l'Est, les Micmacs ont plusieurs caractéristiques que l'on retrouve aussi chez les Algonquiens du centre du Canada, les Ojibways notamment, et qui sont absentes chez leurs cousins montagnais et abénaquis. Bien que la théorie de la spécificité de la langue micmaque commence à être remise en question, personne ne peut nier que les Micmacs avaient une organisation sociale beaucoup plus complexe que leurs voisins et que leur religion et leur mythologie ressemblaient à celles des peuples de l'Ontario et des Grandes Plaines. L'américain Bernard G. Hoffman est d'avis que les Micmacs ont été en étroit contact, à une période pas tellement éloignée, avec les groupes amérindiens du centre-ouest du Canada. Peut-être auraient-ils même émigré en masse de cette région vers les Maritimes, tout en conservant les traits essentiels de leur culture<sup>8</sup>.



## Les activités économiques

La satisfaction des nécessités vitales a déterminé l'activité économique des Micmacs. La pêche et la chasse qui fournissaient l'abri, le vêtement et la nourriture ont constitué l'essentiel de leurs occupations.

Les produits de la mer comptaient pour 60% dans leur alimentation. Les saumons, capelans, maquereaux, aloses, loches, anguilles, loups-marins dont ils tiraient la graisse, les bars, truites, harengs, tortues, mollusques, bélugas, esturgeons, éperlans, gaspareaux et, bien sûr, moules étaient pêchés par les «Gaspésiens». Dans le cas de la morue, ils la faisaient parfois sécher, comme en témoignait le frère Sagard qui a passé quelques jours à Gaspé en 1623: «Voici comment les Sauvages font sécher de ces poissons. Ils les laissent un peu esgoutter, puis les coupent la teste et la queue, ils les ouvrent par le dos, puis les ayant vidés ils les tailladent afin que la fumée entre partout [...] Estant bien boucanez, ils les accouplent et en font de gros paquets environ d'une centaine à la fois<sup>9</sup>.»

La pêche se pratiquait dix mois par année. L'hiver, on faisait des trous dans la glace pour pouvoir attraper l'éperlan, la loche et la petite morue. Comme les Inuits, les Micmacs se servaient du «nigog» (louine) qui était «un instrument composé d'un long baston gros de trois doigts, au bout duquel ils attach[aient] un fer pointu, lequel ils arm[aient] de part et d'autre de deux petits bastons recourbés, qui se [venaient] quasi joindre au bout de la pointe de fer<sup>10</sup>.»

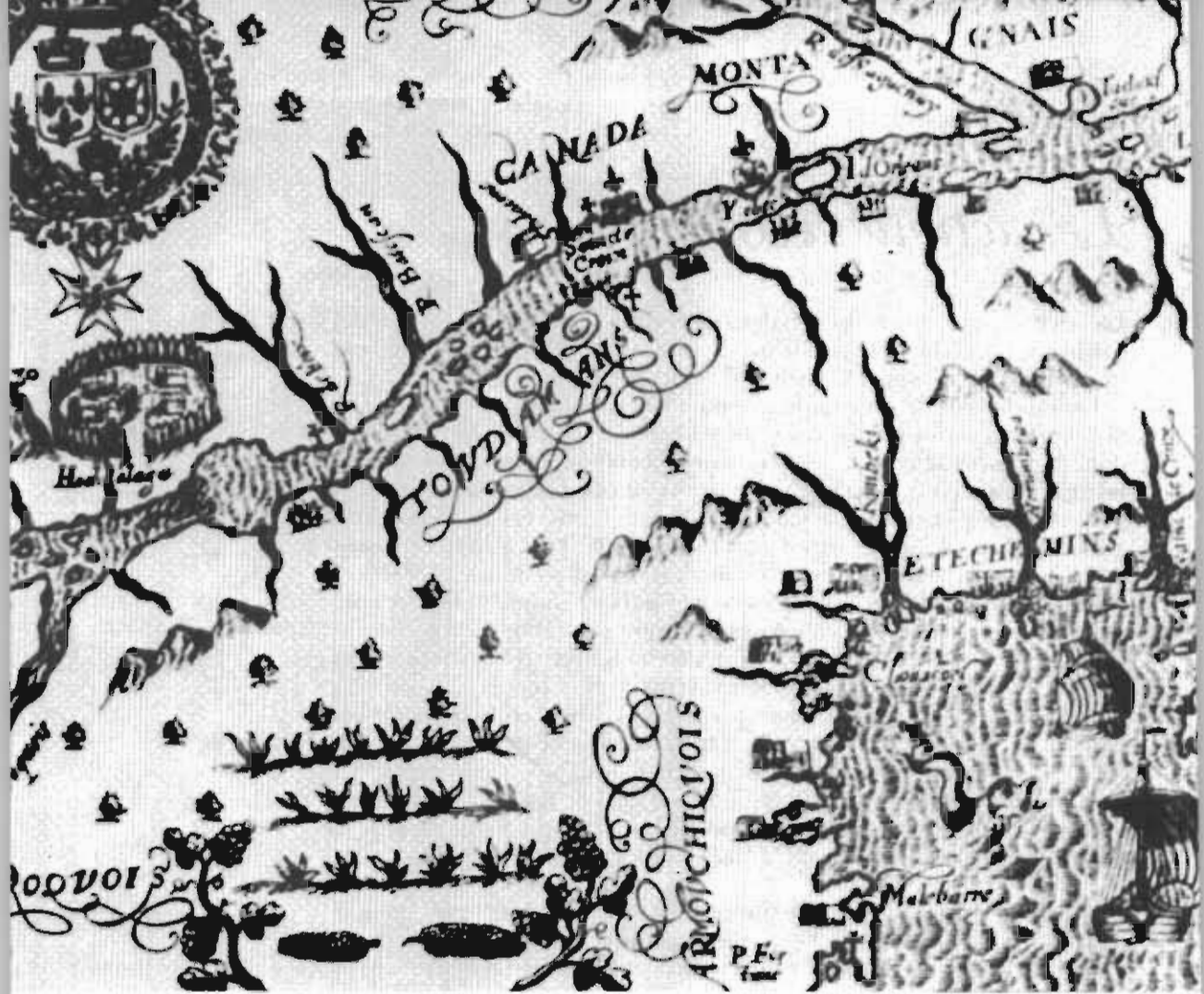
Nicolas Denys, lui-même entrepreneur de pêche et par surcroît géographe de l'Acadie, a décrit une des techniques de pêche des Micmacs: «Ils se servent encore d'une autre invention au plus étroit des rivières où il y a le moins d'eau, ils font une palissade de bois tout au travers de la rivière pour empêcher le poisson de passer, au milieu ils laissent une ouverture, en laquelle ils mettent des nasses comme celles de France, en sorte qu'il faut de nécessité que le poisson donne dedans: ces passes qui sont plus grandes que les nostres, ils les levent deux ou trois fois par jour, il s'y trouve toujours du poisson...<sup>11</sup>.»

La documentation est mince en ce qui concerne la pêche, en regard de celle disponible sur la chasse. Bien que moins importante, cette dernière activité donne à ceux qui la pratiquent un prestige beaucoup plus grand, qu'augmente encore la demande en fourrures à l'arrivée des Européens.

Comme les Montagnais, les Micmacs chassaient le castor, l'orignal et le caribou. Ils s'intéressaient au petit gibier et aux oiseaux, autant pour leur viande et leurs oeufs que pour leur plumage dont ils se faisaient des ornements de tête. Parmi les nombreuses méthodes qu'ils utilisaient, il en

### LA PÊCHE

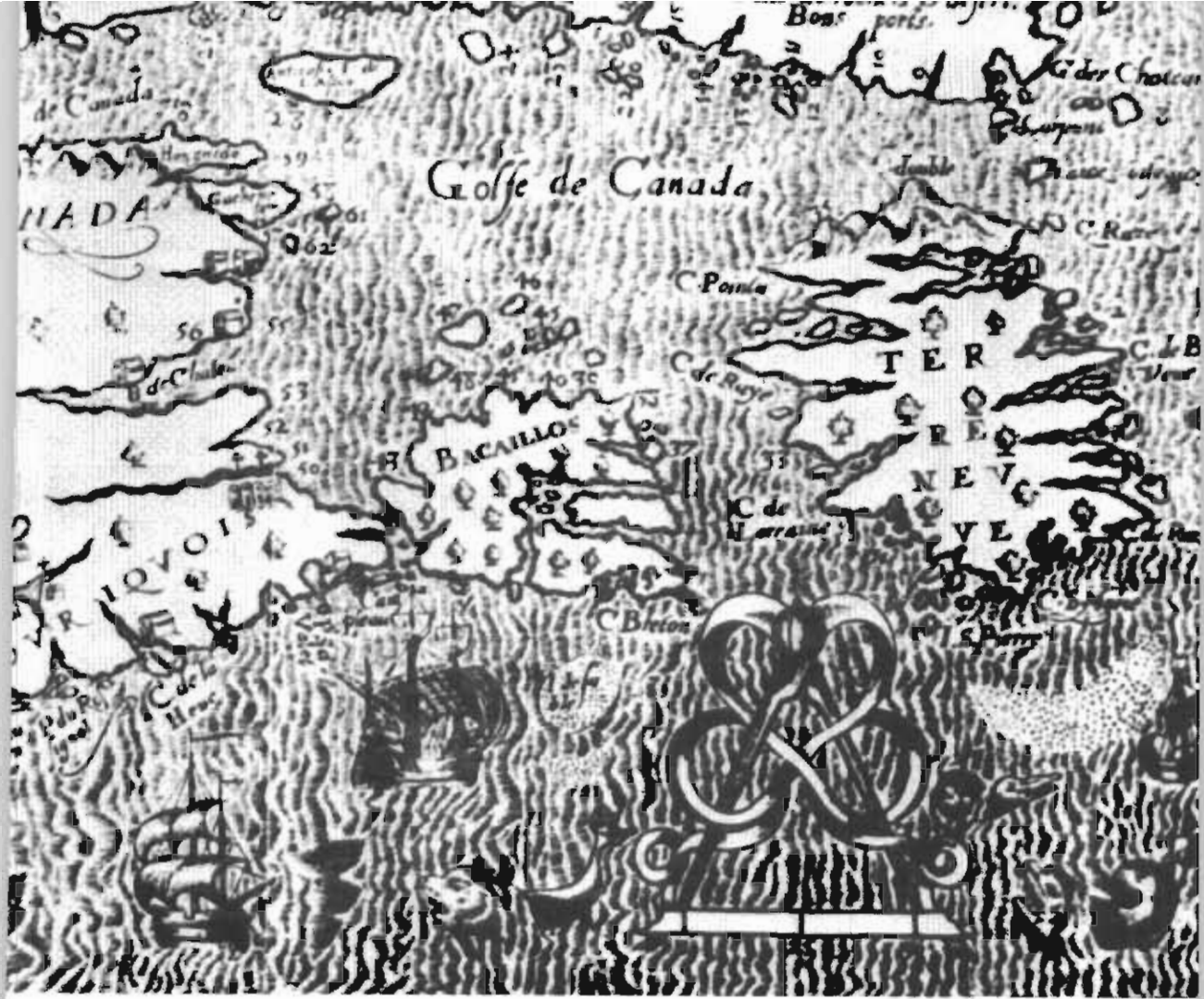
### LA CHASSE



La Nouvelle-France d'après Lescarbot en 1609. Pour désigner la baie de Gaspé, Lescarbot utilise deux toponymes: Honguedo et Gachepé. (APC)

est une qui mérite une mention spéciale: la chasse au flambeau des sarcelles et des canards. Lentement, les Indiens avançaient dans leurs canots. Arrivés près de l'endroit où se trouvaient leurs proies, ils se cachaient dans leurs embarcations qu'ils laissaient aller à la dérive. Rendus au milieu des oiseaux, ils allumaient soudainement leurs torches: «ils [les oiseaux] se mettoient tous à tourner en confusion tout autour de ces flambeaux qu'un Sauvage tenoit en s'approchant toujours du feu et si proche qu'avec un baston que les Sauvages tenoient ils les assomoient en passant, outre qu'à force de tourner ces oiseaux s'étourdissoient si bien qu'ils tombaient comme morts & pour lors les sauvages les prenoient & leur tordoient le col, en sorte qu'en une nuit ils emplissoient leur canot<sup>12</sup>».

En octobre, les Micmacs laissaient la côte et l'embouchure des rivières pour pénétrer par petites bandes vers l'intérieur des terres, d'abord pour



pêcher les poissons migrateurs, le saumon en particulier, puis pour chasser les grands mammifères. Ces groupes familiaux, unités économiques de base, étaient plus stables que chez les autres Algonquiens de l'Est. Ils retournaient toujours dans la même région, d'une année à l'autre.

Quand les premières neiges tombaient, les hommes partaient à la chasse, laissant les femmes monter le wigwam et s'occuper des activités domestiques. Leur proie favorite était le caribou dont ils appréciaient le poil court et mieux fourni que celui de l'orignal. Avec ses nerfs, ils fabriquaient des raquettes de « babiche » très souples. Ils se régalaient de sa viande après l'avoir fumée.

On chassait l'orignal à l'aide de chiens que la neige portait pendant que le cervidé s'enfonçait lourdement. Le chien était aussi très utile pour la chasse au castor dont les Indiens rompaient les digues. Chaque chasseur en

possédait sept ou huit. Denys raconte qu'on chérissait ces bêtes et que le plus bel hommage qu'un homme pouvait rendre à un ami était de lui faire manger son chien favori, la viande des canidés n'étant apparemment pas mauvaise du tout<sup>13</sup>.

Vivant au jour le jour, les Amérindiens étaient incapables de prévoir les mauvais jours. Par conséquent, ils ne faisaient presque pas de provisions. Certains hivers, ils souffraient de la famine. Le père Le Clercq, qui avait passé dix ans auprès des Micmacs, le leur reprochait sévèrement: « Ils se persuadent que quinze à vingt paquets de viande ou de poisson sechez ou boucanés à la fumée, sont plus que suffisants pour les nourrir l'espace de cinq à six mois: cependant comme ce sont des gens de bon appétit, ils consomment bien plutôt leurs vivres, qu'ils ne l'imaginent, ce qui les expose assez souvent au danger de mourir de faim, faute des aliments qu'ils pourroient facilement avoir jusqu'à l'abondance s'ils s'en vouloient donner la peine [...] [ils] se trouvent eux-mêmes obligez avec leurs malheureux enfants de manger du sang caillé, des raclures de peaux, des vieux souliers [...]; tout cela seroit peu, s'ils n'en venoient quelques-fois à d'autres extrémités, bien plus touchantes & plus horribles<sup>14</sup>. »

Faut-il attribuer cette rareté du gibier à la traite des fourrures ou aux caprices de la nature? Il est certain que le commerce des pelleteries a appauvri la faune de ces régions. Cependant, des conditions défavorables comme les feux de forêt et le peu de neige expliquent en bonne partie ces hivers de famine.

## *La vie quotidienne*

**LA NOURRITURE** Chasseurs et pêcheurs, les Micmacs étaient donc de grands consommateurs de viande et de poisson. Ils se faisaient un délice de la viande d'orignal que les femmes apprêtaient en saucisses et boudins ou boucanaient sur une perche. On la mangeait aussi bouillie. La moelle de ce cervidé était une des parties les plus appréciées. Amateurs de la graisse de tous les grands mammifères, y compris le loup-marin, ils l'apprêtaient sous forme de ragoût. Le Clercq raconte comment se déroulait le retour de la chasse: « ils redoublent leur joie avec des cris et des chants d'allégresse, quand le chasseur, tout victorieux de sa prise, entre dans la cabanne & jette par terre, d'un sérieux & d'une fierté comme s'il avait triomphé d'un redoutable



Intérieur d'un wigwam  
par R. Peckey — 1837  
(M.T.L.)

ennemi, le fardeau qu'il a apporté sur ses épaules, dans lequel sont enveloppez le coeur, le roignon, la langue, les entrailles & la graisse la plus délicate. C'est par là d'abord que ses amis & les femmes vont avec mille marques de joie, toujours en chantant & en dansant, quérir sur leurs traîneaux le reste de la viande de l'origiac que ce glorieux chasseur a laissée fort proprement ensevelie dans les neiges<sup>15</sup>. »

Pour le boire, ils se contentaient d'eau naturelle, de neige fondue, d'eau d'érable et de bouillon, « ce qui les faisait vivre longtemps et peuploient beaucoup<sup>16</sup> ». Avec l'arrivée des Blancs, ils ont vite pris le goût de l'alcool.

Leurs ustensiles n'étaient pas nombreux. Ils cuisaient leurs aliments dans de grandes auges de bois qu'ils remplissaient d'eau et dans lesquelles ils jetaient constamment des pierres ardentes pour amener l'ébullition. Ils se servaient aussi de plats d'écorce, grands et petits, cousus avec des racines de sapin, qu'ils garnissaient parfois de poils de porc-épic. Les fourchettes et les cuillers leur étaient inconnues, au grand désespoir des missionnaires à qui il arrivait d'avoir des haut-le-cœur devant leurs habitudes alimentaires.

Les Micmacs choisissaient leurs campements d'été à proximité d'un cours d'eau navigable et, dans la mesure du possible, à l'abri du vent. Bien entendu, la richesse ou la pauvreté des ressources alimentaires était pour eux un facteur important de localisation.

## L'HABITATION



Campement de Micmacs  
durant la chasse à l'ori-  
ginal par R. Petley —  
1837. (M.T.L.)

Il revenait au chef de famille de décider du lieu du campement. La veille du départ, il traçait la route à suivre et choisissait un lieu propre et commode. Quand le groupe arrivait au site choisi, les hommes nettoyaient l'emplacement et marquaient le plan de la cabane. Les femmes terminaient le travail. Sur un bâti de perches, elles fixaient des écorces de bouleau, se servant de racines de sapin comme fil et d'os aiguisés comme des aiguilles: «elles percent leurs écorces, y passent cette racine de trous en trous, de la largeur des écorces: cela étant fait elles les roulent le plus serré qu'elles peuvent, pour estre plus faciles à porter, quand elles les ostent de dessus leur cabanne pour les porter en un autre endroit, les chauffent encore pour les rendre plus souples; à mesure qu'elles chauffent, on les roule autrement elles rompent pour estre trop seches<sup>17</sup>.» Elles coupaient ensuite les branches de sapin qui feraient office de lit, la femme du chef étant la première à choisir les plus tendres et les plus déliées.

Ces habitations, de figure ronde, étaient si basses qu'on ne pouvait s'y tenir debout. Il y faisait froid et la fumée incommodait beaucoup les Français qui y prenaient place. Chacune pouvait loger dix-huit ou vingt personnes (trois ou quatre familles). Chaque individu avait une place déterminée suivant son âge et son rang social. Les femmes occupaient toujours les places près de la porte «afin d'estre toutes prêtes à obéir & à servir promptement lors qu'on leur command[ait]<sup>18</sup>.» Loin d'être dénudées, les cabanes étaient ornementées d'images d'oiseaux, d'orignaux, de loutres et de castors. Sous l'influence des prêtres, certains Amérindiens y peignaient même des croix et le nom de Jésus.

**L'HABILLEMENT** L'apparence des Amérindiens surprit fort les premiers Blancs à venir au Canada. Voici comment le père Biard, missionnaire d'Acadie, dépeignait

les Micmacs en 1616: « ils n'ont point de barbe, autant plus les hommes que les femmes hormis quelques-uns plus robustes et virils. Souvent ils m'ont dit que nous leur semblions du commencement fort laids, avec nos cheveux aussi bien sur la bouche que sur la teste; mais peu à peu ils s'accoutument, et nous commençons à ne plus leur paroître si difformes. Vous ne sauriez reconnoître les jeunes garçons d'avec les jeunes filles, sinon à la façon de se ceindre: parce que les femmes se ceignent dessus et dessous le ventre, et sont plus couvertes que les hommes, elles sont aussi d'ordinaire plus parées de matachias, c'est à dire de chaisnes, affiquets et semblables parures à leur mode, à ce que vous sçachiez que partout, telle est la nature du sexe amoureux d'embellissement. Universellement parlant ils sont de taille moindre que nous, principalement quant à l'épaisseur, belle toutefois et bien prise, comme si nous demeurions à l'état que nous avons à 25 ans<sup>19</sup>. »

Avant le contact avec les Européens, ils ne se couvraient que de peaux d'animaux, en particulier d'orignal et de castor. Les femmes portaient une tunique qui les couvrait des épaules à la mi-jambe. Normalement, ils laissaient tomber leurs longs cheveux sur leurs épaules. Cependant, en temps de guerre et de foire, ils portaient une espèce de couronne, faite de poil d'orignal peint en rouge. Conséquence directe de la traite, ils portaient, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, des vêtements européens, sauf les femmes qui s'y refusaient obstinément.

Les Amérindiens se « matachiaient » le visage de rouge et/ou de noir. Souvent, ils se faisaient percer le nez pour y attacher quelques grains de porcelaine. Les femmes faisaient de même pour les oreilles. Leurs chaussures étaient des mocassins, ornés parfois de piquants de porcs-épics.

Ainsi, les Micmacs ne différaient pas dans leur vie quotidienne des autres Amérindiens du Nord-Est de l'Amérique. Mais il n'en était pas de même de leur organisation sociale.



Collet brodé et perlé de facture amérindienne.

## L'organisation sociale

Les Micmacs du 18<sup>e</sup> siècle étaient répartis sur sept districts, dont le plus septentrional, « Gespegeoag » (Gaspé), englobait la Gaspésie et le nord du Nouveau-Brunswick. Pour être plus précis, il s'étendait de Miramichi à Gaspé, « Tjigog » (Ristigouche) étant la bourgade la plus importante.

Il est difficile de dire à quel point cette division avait une signification pour les Micmacs. Nous pensons qu'elle correspondait davantage à l'imagination des Français qu'à la réalité. En tout cas, les districts n'étaient pas

### DISTRICTS ET CHEFS



Deux générations de Micmacs avec vêtements ornés de « parures de cou ». (AMNH)

des institutions séculaires. Cette région comptait trois centres importants: Gaspé, Percé et Ristigouche, où, vers 1750, les missionnaires firent passer les Indiens de la rive sud à la rive nord de la rivière, à cause de l'avance des Anglais. Il y avait également d'autres villages, surtout sur le côté sud de la baie des Chaleurs.

On ne retrouvait pas véritablement de grands chefs chez les Micmacs. Même le fameux Membertou, « sagamo » de la région de Port-Royal, ne commandait qu'à 200 âmes tout au plus. Cependant, il existait une chefferie formelle, contrairement à ce qui se passait chez les autres peuples de chasseurs. Par exemple, les Montagnais-Naskapi n'avaient de leaders que pour certaines activités, dont la chasse et la guerre.

La principale fonction du « capitaine » micmac était l'assignation des territoires de chasse. Une couple de fois par année, il réunissait les chefs de famille, les Anciens, pour répartir les terrains de chasse. Une fois cette décision prise, il était défendu à quiconque d'outrepasser les limites prescrites au groupe dont il faisait partie. Le chef de famille parlait à la tête d'une quinzaine de personnes et il commandait les déplacements et les arrêts.

C'était aussi le « sagamo » qui décidait de la guerre mais, selon la nature et l'importance de l'expédition à entreprendre, il consultait les chefs d'autres territoires. Dans les situations extraordinaires, un « sagamo » pouvait prendre un ascendant qui lui permettait de parler au nom d'une large portion de la tribu. Cependant, quand la paix était revenue, il ne lui restait de ce rôle que le prestige acquis. Il devait aussi arbitrer les conflits qui survenaient entre individus. Sa décision était sans appel. En outre, c'est par son intermédiaire que s'établissaient les contacts entre son groupe et les Blancs.

Il semble que le chef micmac se chargeait de la répartition des richesses à l'intérieur de son groupe. Ainsi, il voyait à ce que les bons chasseurs lui donnent une partie de leur chasse. Il s'occupait alors de redistribuer cette nourriture aux familles dans le besoin. De même, il plaçait les orphelins dans diverses familles, quand il ne s'en occupait pas personnellement. Tous lui devaient respect et obéissance. Les jeunes gens voyaient en lui un modèle à suivre. Lors des cérémonies et des fêtes, il figurait au premier plan et, avec les Anciens, avait droit à des délicatesses, telles le morceau de porc-épic rôti ou de foetus d'ours.

La chefferie micmaque avait un lien héréditaire. Si le fils aîné du « sagamo » était qualifié, il prenait la relève. Sinon, l'honneur et le devoir allaient à un de ses frères. Si le conseil jugeait qu'aucun des fils du « sagamo » n'était digne de devenir chef, la fonction passait dans une autre famille, surtout si celle-ci était puissante.

En effet, les « capitaines » avaient ordinairement une clientèle qui fondait leur pouvoir. Plus elle était grande, plus le chef était puissant. En





deuxième lieu, venait la personnalité. Bernard Hoffman a établi sept critères selon lesquels on évaluait l'aptitude à diriger une bourgade ou un groupe. C'étaient le leadership, la confiance de la bande, la supériorité intellectuelle, la dignité du comportement, la générosité et la charité, le courage et l'intrépidité en temps de guerre et enfin la supériorité comme chasseur<sup>20</sup>. Cependant, nous ne savons pas par quel processus on décidait si tel individu possédait ou non ces qualités.

La famille élargie était à la base de la société micmaque: on y trouvait le père, la mère, les enfants, les grands-parents, les petits-enfants, un oncle ou une tante, quelquefois les soeurs et frères et des gens démunis qui se plaçaient sous la protection du chef de famille. Parfois même, les gendres laissaient leur village natal pour suivre leur beau-père et faire partie de sa

Famille de vanniers micmacs près de leur wigwam. Début du 20<sup>e</sup> siècle. (AMNH)

## L'UNITÉ DOMESTIQUE



Costume traditionnel des  
Micmacs au 19<sup>e</sup> siècle.  
Photo tirée de: George B.  
MacBeath, *The story of  
the Restigouche*, 1954.  
(MRG)  
2.19.

maison. Il est presque certain que ces lignages se regroupaient autour d'un ancêtre mythique pour former des clans identifiés par des emblèmes distinctifs que les membres tatouaient sur leur corps ou peignaient et brodaient sur leurs vêtements.

Les Micmacs prohibaient les mariages entre les membres d'une même famille. Les jeunes gens prenaient habituellement leur conjoint dans un village autre que le leur. Bien que les parents avaient leur mot à dire sur ce choix, leurs enfants pouvaient épouser qui ils voulaient. Si la fille acceptait les présents de son soupirant, celui-ci allait demeurer pendant un an dans la cabane du père de sa bien-aimée où il devait prouver ses qualités de chasseur. Quant à la fille, elle devait démontrer son habileté à confectionner des raquettes et à faire tous les travaux attendus d'elle. À la fin de cette année de probation, la cérémonie de mariage avait lieu lors d'une grande assemblée. Nicolas Denys a laissé une description remarquable des épousailles micmaques: «le plus ancien faisait une harangue à la louange du marié, faisait le récit de sa généalogie où il se trouvoit toujours descendre de quelque grand capitaine de dix ou douze générations, exagéroit tout ce qu'ils avoient fait de beau, tant en guerre qu'à la chasse, l'esprit qu'ils avoient, les bons conseils qu'ils avoient donné, & tout ce qu'ils avoient fait en leur vie de considérable puis exhortoient à ne point dégénérer de la valeur de ses ancêtres: ayant achevé sa harangue, toute la compagnie faisoit deux ou trois cris, disant hau, hau, hau; après quoy le marié les remercioit, promettant autant & plus que ses ancêtres, & l'assemblée faisoit encore le mesme cry, ensuite le marié se mettoit à dancier, chantoit des chansons de guerre qu'il composoit sur le champ, qui exhaltoit son courage & sa valeur, le nombre de bestes qu'il avoit tuées, & de tout ce qu'il prétendoit faire: en dansant il prenoit en ses mains un arc, des flesches, un grand baston où est amanché un os d'un orignac [...] chacun ayant sa chanson pendant laquelle il se mettoit en furie, & sembloit qu'il vouloit tout tuer: ayant finy, toute l'assemblée recommençoit leur hau, hau, hau qui signifie joye & contentement<sup>21</sup>. »

Quand ils étaient mariés, l'homme devenait le maître de sa femme ou de ses femmes. En effet, la polygamie était permise, notamment pour les chefs qui avaient une habitation plus importante et devaient être pères du plus grand nombre possible d'enfants pour renforcer leur groupe par des alliances. C'était l'épouse devenue mère la première qui commandait aux autres.

Le mariage n'était pas indissoluble chez les « Gaspésiens »: « S'il arrive pour lors, notait Le Clercq, que l'humeur de l'un soit incompatible avec le génie de l'autre, le garçon ou la fille se retire sans bruit; et tout le monde est aussi content ou satisfait que si le mariage avait réussi: parce, disent-ils, qu'il ne faut pas se marier pour être malheureux le reste de ses jours<sup>22</sup>. » La séparation était presque inévitable si le couple était stérile. Chacun se

trouvait alors un nouveau parti.

La femme était traitée durement chez les Micmacs. Souvent elle était battue, surtout à partir du moment où les « Sauvages » connurent les « joies » de l'alcool. Le voyageur et chroniqueur Marc Lescarbot, qui séjourna à Port-Royal en 1606-1607, rapporte que les maris jouaient parfois leurs femmes au jeu mais qu'il était très difficile pour le gagnant de s'approprier sa nouvelle servante<sup>23</sup>.

Avoir des enfants était le but premier de l'union conjugale chez les Micmacs. Les ethnologues Wilson et Ruth Wallis diront même que, pour ces Amérindiens, une femme sans enfant n'était pas une femme<sup>24</sup>. Dès qu'elle était enceinte, la Micmaque le disait à son mari pour que cesse toute activité sexuelle. L'accouchement était habituellement facile et n'avait jamais lieu dans les cabanes. Si le travail était lent et les douleurs nombreuses, « on luy attach[ait] les bras en haut à quelque perche, luy bouchant le nez, les oreilles et la bouche après quoy on lui press[ait] fortement les flancs afin de contraindre l'enfant de sortir du ventre de sa mère. Si elle se sent[ait] trop violentée, elle appel[ait] les Jongleurs...<sup>25</sup> »

Les nouveau-nés étaient lavés à la rivière; on leur faisait ensuite avaler de la graisse et de l'huile. Emmillotés dans des peaux, ils étaient allaités jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Les garçons étaient élevés par le père et les filles par la mère. Un rite de passage avait lieu vers l'âge de seize ans. Les garçons devaient prouver qu'ils étaient devenus des hommes en abattant un ours ou un orignal. Ceux qui réussissaient l'exploit pouvaient dorénavant prendre part aux conseils de la tribu.

Comme chez beaucoup de peuples dits « primitifs », le sens communautaire des Micmacs était très développé. L'individu agissait toujours en fonction du groupe. Ainsi les forts aidaient les faibles et les chefs s'occupaient de trouver gîte et nourriture à ceux qui étaient dans le besoin. C'est dans le même sens qu'il faut interpréter l'abandon, l'hiver, des infirmes et des impotents qui risquaient de compromettre la survie entière de la bande: « Ils leurs deschargent plustot un coup de hache sur la teste, que de prendre la peine de les traîner sur la neige tout le long de l'hiver<sup>26</sup>. »

En fait, d'après Bernard G. Hoffman, toute la vie du Micmac se passait sous le signe de la contrainte. L'homme idéal était celui qui montrait de la retenue et de la dignité dans ses actions, qui était héroïque dans toutes les circonstances, qui se sacrifiait pour s'occuper du pauvre, du vieillard ou du malade, et qui était généreux et hospitalier. En même temps, il était implacable et cruel envers ses ennemis et brave à la guerre<sup>27</sup>.

Lorsqu'un « Gaspésien » se fâchait, cela le couvrait de honte à moins que ce ne fut pour venger l'honneur d'un mort. Quand des disputes éclataient, les chefs ou des amis communs ramenaient la concorde. Dans les cas graves,

## L'ENFANCE

## RÈGLES SOCIALES



Transport vers l'intérieur des terres durant la saison de chasse, par John Elliott Woolford vers 1847. (PMS)

la vengeance personnelle était reconnue légitime. Aussi, le coupable acceptait calmement son châtement: « ils font même des présents considérables à ceux qui les châtient severement de leurs desordres; afin, disent-ils, de leur ôter du coeur toute l'amertume que leur cause le crime dont ils sont coupables: alleguant toujours pour leur excuse ordinaire, qu'ils n'avaient point d'esprit, quand ils ont fait telles & telles actions. Convaincus enfin de leur faute, on a beau les menacer de les rouër à coups de bâton, de leur percer le corps avec une épée, ou de leur casser la tête avec le luzil, ils se presentent eux-mêmes, pour subir ces châtements: Frapes-moi disent-ils, & tuës moi si tu le veux, tu as raison d'être fâché; & moi, j'ai tort de t'avoir offensé<sup>28</sup>. »

Dans cette constante atmosphère de contrainte qui provoquait l'anxiété, on avait besoin d'échappatoires. Le tabac avait cette fonction: « il les délasse dans leurs voyages, leur donne de l'esprit dans les Conseils, décide de la paix et de la guerre; il leur amortit la faim, leur sert de boire & de manger; & fussent-ils dans la dernière foiblesse, ils esperent toujours de revoir le malade en sa première santé pourvû qu'il puisse encore fumer du tabac: le contraire est préjugé assuré de sa mort<sup>29</sup>. »

La danse servait aussi d'exutoire, en plus de faire partie des rites religieux. Elle était présente à tous les festins et à tous les banquets, qui abondaient. En effet, le plus grand bonheur qu'un homme pouvait espérer, le couronnement de sa vie sociale, était d'être adulé lors des fêtes solennelles de sa tribu. Les femmes n'y étaient admises qu'après que les hommes eussent fini de manger. En général, l'hôte était honoré. Un invité éminent le comparait à un arbre beau et fort. Il faisait le panégyrique de ses ancêtres. On dansait ensuite pour prouver sa gratitude et son amitié. Grâce à ces règles sociales, la société micmaque pouvait conserver son homogénéité et sa stabilité.

## *La guerre*

La guerre était une activité importante chez les Micmacs de la Gaspésie. Les auteurs ne s'entendent pas sur ses causes. Les plus anciens, tels les missionnaires, croyaient que les expéditions guerrières avaient pour motif des vengeances d'injures publiques ou tout simplement la gloire de vaincre et de rapporter beaucoup de scalps. Ils allaient même parfois jusqu'à parler de « cri du sang<sup>30</sup> ». À l'opposé, les chercheurs contemporains y voient plutôt des causes économiques. Par exemple, pour le couple Crevel,



c'étaient la recherche du butin et l'appropriation des territoires de chasse qui causaient la guerre. Plusieurs tribus au mode de vie identique se disputaient des régions riches en gibier, l'île d'Anticosti entre autres<sup>51</sup>. L'historien Raynald Parent pousse plus loin que tout autre l'explication de l'effet de l'arrivée des Blancs sur les nations amérindiennes entre 1500 et 1660. Il montre comment la seule présence des Européens sur les lieux de rencontre entraîne une régionalisation de ces nations en brisant les rela-

La vie des Indiens micmacs. Anonyme, 19e siècle (G.N.C.)



Quelques pointes de projectiles provenant des sites archéologiques de Saint-Joachim-de-Tourelle et de La Martre.

tions qu'elles entretenaient entre elles. Elles devront se procurer par d'autres moyens les produits qu'elles obtenaient auparavant. L'arrivée de marchandises européennes aboutit à l'effondrement du système économique traditionnel. D'où une reprise inévitable des guerres entre les tribus amérindiennes. C'est ce qui arriva aux Micmacs qui, pour prendre le contrôle du commerce avec les Français, s'attaquèrent aux groupes de la rive nord du Saint-Laurent<sup>32</sup>.

Très intéressante, la thèse de Parent minimise cependant le caractère séculaire des guerres amérindiennes. De plus, il n'est pas sûr qu'elle s'applique intégralement à la Gaspésie. David Lee a inauguré une voie de recherche nouvelle en tentant de démontrer que les « Gaspésiens » ont été acculturés moins rapidement que leurs frères d'Acadie, la traite et le contact avec les Blancs ayant été moins importants dans la péninsule. Leur chasse y aurait été moins dépendante du commerce des fourrures, de même que leurs guerres. Ils n'auraient que rarement participé aux conflits franco-anglais<sup>33</sup>. Cette interprétation, qui n'a été qu'esquissée, mériterait d'être approfondie.

Selon leur importance, les expéditions guerrières étaient décidées par les « sagamos » ou par les chefs de famille réunis en conseil. Quelqu'un se levait et proposait l'expédition, commençant souvent par dire qu'un ancêtre défunt lui était apparu en rêve et lui avait demandé de lui procurer la paix de l'âme par une razzia contre tel ou tel groupe. S'il y avait des opposants, ils étaient aussitôt ridiculisés par les jeunes braves.

Les préparatifs pour le combat étaient vite faits, l'armement et la stratégie étant rudimentaires. Par contre, les « Gaspésiens » prenaient garde aux présages de mauvais augure. De plus, ils se peignaient la figure de rouge « afin [...] que leurs ennemis, ni leurs compagnons mêmes ne puissent percevoir les différents changements de visage que la crainte fait assez souvent paraître dans les personnes les plus intrépides, les plus courageuses<sup>34</sup>. »

Habiles navigateurs, les Micmacs mettaient une journée pour traverser le Saint-Laurent. Lescarbot a laissé une intéressante description de leurs canots: « Ils sont faits en telle sorte qu'il ne faut point vaciller, ni se tenir droit, quand on est dedans, ains estre accroupi, ou assis au fond, autrement la marchandise renverseroit. Ils sont larges de quatre piés environ, par le milieu, et, vont en appointissant par les extremitez: et la pointe relevée pour commodement passer sur les vagues. J'ay dit qu'ils les font d'écorces d'arbres, pour lesquelles tenir en mesure ils les garnissent par dedans de demi cercles de bois de cèdre, bois fort souple et obéissant, de quoy fut fait l'Arche de Noë. Et afin que l'eau n'entre point dedans, ils enduisent les coutures (qui joignent les dites écorces ensemble, lesquelles ils font des racines) avec de la gomme de sapin...<sup>35</sup> » Très tôt cependant, ces embarcations sont remplacées par des chaloupes de pêcheurs que les Micmacs

apprennent à manier avec dextérité et le canot ne sert plus qu'à naviguer sur les rivières de la péninsule.

Comme les Micmacs ont un accès plus facile aux haches de fer, ils sortent habituellement victorieux des combats. Ils massacrent littéralement leurs ennemis. À leur retour, ils triomphent de pouvoir porter à leur cou les scalps qu'ils ont arrachés. Rien n'indique qu'ils torturent leurs prisonniers. Ils les gardent plutôt en santé pour en faire des domestiques.

Les ennemis connus des Micmacs qui vivaient en Gaspésie étaient les Kwedech, les Etchemins, les Abénaquis, et les tribus de la côte nord du Saint-Laurent. Les Kwedech passaient l'été en Gaspésie. C'est à eux que la cartographie du 16<sup>e</sup> siècle avait emprunté le mot « Honguedo » pour désigner la péninsule gaspésienne. À partir de 1585, le mot micmac « Gespeg » (fin des terres) s'impose à demeure, se transformant en « Gaspé ».

Le conflit Kwedech-Micmac est mal connu. Il semble que les Iroquoïens aient considéré le territoire gaspésien comme le leur puisqu'ils s'opposèrent à ce que Jacques Cartier en prenne possession en érigeant une croix. Les hostilités ont probablement commencé vers 1500 quand les groupes micmacs des Maritimes ont commencé à émigrer vers le nord. Ils se seraient alors heurtés aux Kwedech, dont la frontière sud du territoire aurait été la rivière Ristigouche. Les légendes micmaques font état d'un massacre dans cette région. Pour se venger, le chef micmac Tonel et ses braves auraient porté la guerre dans la région de Caughnawaga. De même, beaucoup de romantisme entoure l'histoire de l'Îlet-au-Massacre (en face du Bic) où 200 Toudamans (Micmacs) auraient été massacrés par un groupe de Kwedech. La guerre se serait terminée à la fin du 16<sup>e</sup> siècle avec l'extermination des Iroquoïens dans la vallée du Saint-Laurent. On ne retrouve malheureusement nulle trace d'un tel exploit dans la mythologie micmaque.

Les relations des Micmacs avec leurs voisins immédiats, les Etchemins, n'étaient guère plus cordiales. Bien qu'en général les heurts aient été rares et confinés à des endroits très précis, leur rivalité pour l'occupation des territoires de chasse dégénéra en guerre vers 1645. Les groupes de la côte nord du Saint-Laurent furent également mêlés à ce conflit. Quant aux Abénaquis, ils étaient constamment en guerre avec les Micmacs. La paix s'établit dans les années 1650-1660 alors que les Algonquiens de l'Est du Canada durent s'allier pour contrer le péril iroquois.

Aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, les groupes contre lesquels les Micmacs guerroyaient le plus étaient ceux de la côte nord du Saint-Laurent. Les différentes nations montagnaises étaient souvent victimes de leur fureur, en particulier les Papinachois et les Bersiamites. Au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, la guerre connut son summum. En effet, vers 1630, les Micmacs s'attaquèrent aux

#### LES KWEDECH

#### LES TRIBUS DE LA RIVE SUD DU SAINT-LAURENT

#### MONTAGNAIS ET INUITS

Oumamioueks et aux Papinachois. Dix ans plus tard, ces deux groupes reçurent l'aide des Bersiamites et des Montagnais de Tadoussac. Le père Richard, missionnaire jésuite à Miscou, fut témoin d'une expédition en 1645. Une troupe nombreuse de « Sauvages » de Gaspésie et d'Acadie partit alors pour s'attaquer aux Bersiamites. Ils vinrent chez le père Richard pour prier, espérant que cela les aiderait à écraser leurs ennemis. Victorieux, ils s'arrêtèrent de nouveau au retour pour remercier Dieu. Ils avaient tué sept hommes et avaient pris treize ou quatorze prisonniers, des enfants pour la plupart<sup>36</sup>. L'année suivante, les deux tribus signèrent la paix à Percé. Simon Boyer, « capitaine » de Tadoussac, agit comme médiateur. Ignace Ouandagareau représentait les Micmacs. Il offrit des présents aux Bersiamites qui les acceptèrent, « disant qu'ils ne feroient à l'avenir qu'un coeur<sup>37</sup>. » La paix fut scellée par des festins et des danses qui durèrent quelques jours. À leur tour, ils s'unirent pour se défendre contre les Iroquois.

Tous les Amérindiens, y compris les « Gaspésiens », haïssaient les Inuits ou Esquimaux. De nombreux documents, comme celui du père Richard en 1661, témoignent de razzias en territoire esquimau. Tout l'hiver, ils avaient prémédité leur coup. Le père savait « qu'ils attaqueroient et qu'ils tueroient les premiers qu'ils rencontreroient au delà du Golfe, sans prendre garde s'ils sont amis ou s'ils sont ennemis...<sup>38</sup> » Dans un style imagé, le missionnaire raconte les rites du départ: « Comme ces Argonautes voguaient à force de rames sur la rivière Bacadensis, voilà deux canots qui sortent comme d'une embuscade, et qui tirent droit à eux, pour les attaquer et pour les piller et pour empêcher leur course. Ce sont des jeunes femmes bien lestes, et bien couvertes qui viennent donner une idée et faire un portrait du combat [...] elles vont, elles viennent, elles tournent, elles font mille caracolles à l'entour de ces chaloupes, s'efforçant de se jeter dedans pour les piller ou du moins pour enlever quelque butin [...] les hommes les repoussent, ils tirent quantité de coups de fusils, plutôt pour faire du bruit, que pour les blesser. Enfin ces jeunes femmes se retirent, bien lassées, sans jamais avoir pu rien enlever<sup>39</sup>. » Revenues à terre, les « amazones » furent huées et dépouillées par leurs consoeurs restées au bord: « Ces femmes sont bien aises d'estre ainsi pillées pour donner un heureux pronostic de la victoire qu'elles souhaitent à leurs parents et à leurs amis<sup>40</sup>. »

Une fois parvenue à l'île d'Anticosti, la bande surprit une famille d'Inuits qu'elle massacra, à l'exception d'un enfant. Revenus à Gaspé, les guerriers lancèrent le petit à l'eau avec les scalps de ses parents. Tous ceux qui étaient restés au village se jetèrent à la nage pour se saisir du prisonnier qui fut finalement adjugé à la femme du chef. Le père Richard réussit à l'échanger et à soigner ses blessures<sup>41</sup>.



## *L'univers mental*

Profondément lié à la vie matérielle et sociale et au monde de la guerre, l'univers mental des Micmacs différait beaucoup de celui des Blancs. Aussi est-il impossible de le bien cerner car les seuls renseignements connus proviennent d'Européens, missionnaires par surcroît, qui comprenaient mal les raisons profondes des agissements des Amérindiens. Ceux-ci n'avaient pas le même système de représentation du monde que les Blancs. Les *Relations des jésuites* rapportent là-dessus: «Ils ont fort bonne mémoire des choses corporelles, comme de vous avoir vu, de qualitez d'une place où ils auront esté, de ce qui aura esté fait devant eux depuis vingt et trente ans; mais d'apprendre par coeur, là est l'écueil, il n'y a pas moyen de leur mettre dans la teste une tirade de paroles<sup>42</sup>.»

Ils avaient une certaine connaissance de l'astronomie. Ils racontaient que les trois gardes de l'étoile polaire étaient trois Micmacs qui s'embarquèrent un jour dans un canot pour surprendre la Grande Ourse et la Petite Ourse et que, par malheur, ils n'avaient pu les rejoindre<sup>43</sup>. Très près de la nature, ils se basaient sur elle pour compter.

Les missionnaires avaient beaucoup de difficulté à leur enseigner les «vérités» de la foi catholique. L'un d'eux, le père Chrestien Le Clercq, inventa un système d'écriture qui fut amélioré par ses successeurs. Il avait remarqué que les enfants faisaient des marques avec du charbon sur des écorces de bouleau et «comptoient avec leur doigt fort exactement à chaque mot des prières qu'ils prononçoient<sup>44</sup>.» Il s'en inspira pour créer de nouveaux signes qui exprimaient les concepts de Trinité, d'Incarnation, d'Eucharistie, etc. Sans toujours comprendre le système, les «Gaspésiens» l'adoptèrent et s'en firent les propagandistes chez leurs frères qui n'y avaient pas été initiés. Les hiéroglyphes devinrent un objet de la vie courante: «Il n'est pas jusqu'aux plus petits Sauvages qui n'aient pas encore entièrement l'usage de la parole, prononcent cependant du mieux qu'ils peuvent, quelques mots de ces billets, qu'ils entendent dans leurs cabanes...<sup>45</sup>»

Dans le domaine médical aussi, les Amérindiens différaient des Européens. Là encore, la nature se faisait grande pourvoyeuse et on y trouvait des remèdes de toutes sortes. Ils connaissaient des plantes capables de guérir l'épilepsie et d'autres qui faisaient avorter les femmes. Ils employaient souvent des vomitifs et faisaient grand usage de la «suerie» (bain de vapeur), de la saignée et de la gomme de sapin. Ils avaient une manière singulière mais efficace de «ressusciter» un noyé. Ils remplissaient de fumée de tabac une vessie d'animal ou un gros boyau auquel ils attachaient

### MÉDECINE

une canule qu'ils inséraient dans l'anus du malade; puis en pressant le boyau ou la vessie, ils lui insufflaient la fumée. Ils pendaient ensuite le rescapé par les pieds à un arbre et la fumée lui faisait vomir l'eau<sup>46</sup>. Ces moyens primitifs de guérison des maladies n'étaient pas sans valeur. Des siècles de vie dans la nature avaient permis de découvrir des remèdes efficaces.

#### **CROYANCES ET RITES**

Les «Gaspésiens» croyaient en une force suprême, le Grand Esprit, qu'ils priaient sous ses représentations du soleil et de la lune. On a beaucoup exagéré ce culte des astres pratiqué par les Micmacs. Il semble que le compte rendu qu'en donne le père Le Clercq reflète autant ses propres conceptions que celle des «Gaspésiens». En effet, on y retrouve plusieurs éléments de la morale chrétienne, impensables dans l'optique amérindienne. D'ailleurs, Le Clercq avoue lui-même que ce culte est presque disparu à l'époque où il écrit, vers 1690<sup>47</sup>. Quant à la lune, elle était considérée comme la femme du soleil et la mère de l'espèce humaine. Elle protégeait la femme enceinte et se faisait la dispensatrice du lait nourricier.

Selon la mythologie des «Gaspésiens», le Grand Manitou avait créé l'Homme à l'embouchure de la Ristigouche et lui avait donné la péninsule en partage. Ces références au Dieu Suprême étaient complétées par plusieurs autres volets. La représentation symbolique exprimée dans le récit plus ou moins imaginaire, les gestes prohibés et la signification donnée à un objet en certaines circonstances constituaient les assises de leurs traditions.

Les légendes sacrées racontées par les vieux au coin du feu permettaient d'informer et de former les jeunes. Nicolas Denys écrit: «ils faisoient des contes qui étoient agréables & d'esprit, quand ils en disoient quelque'un c'estoit toujours par ouy dire de leur grand père, ce qui faisait paraître qu'ils avoient eu connaissance du Déluge, & des choses de l'ancienne Loy [...] ces faiseurs de contes qui paroisoient plus subtils que les autres, quoy que leur subtilitez ne fussent que des badineries ne laissoient pas d'abuser ceux qui prenoient plaisir à les écouter<sup>48</sup>.» Parmi ces mythes, il s'en trouvait un qui avait trait à l'origine de la culture du maïs et du tabac, disparue à cause de la négligence des ancêtres<sup>49</sup>. Cette légende appuie l'hypothèse d'une origine algonquienne centrale du peuple micmac.

La cosmogonie comprenait toujours plusieurs éléments que les Blancs ne savaient pas interpréter. Ainsi, la femme menstruée était éloignée et isolée, l'homme croyant qu'un contact avec elle le priverait de l'usage de ses jambes. Elle n'avait pas le droit non plus de manger de la viande d'original ni de castor car ces animaux n'accepteraient plus de se laisser prendre. De même, les veuves et les jeunes célibataires devaient se plier à certaines restrictions, comme celle de ne pas manger le coeur de l'ours.

La représentation totémique jouait un grand rôle chez les Micmacs. Par



« Sur un bâti de perches, (les femmes) fixent des écorces de bouleau se servant de racines de sapin comme fil et d'os argusés comme aiguilles. » (PMS)



La construction du wigwam, une tâche familiale (PMS)

exemple, ceux de la région de Ristigouche arboraient le saumon. Au nord du Nouveau-Brunswick, le symbole des habitants de la région était une sorte de croix qui a donné lieu aux interprétations les plus farfelues et qui les a fait baptiser « Porte-Croix ». Les principaux gestes de la vie, naissance et décès, guerre et paix, s'accompagnaient également de la présentation d'un objet matériel, signe tangible de l'événement qu'il rappelait.

Les Européens étaient plus influencés qu'on ne le croit généralement par la pensée et le mode de vie amérindiens. Outre les échanges de produits et l'adaptation aux conditions de vie dans la nature, ils en vinrent à partager certaines de leurs croyances. Ainsi en est-il quant à l'existence d'un monstre appelé Gougou que les Micmacs disaient habiter une île quelque part entre Percé et Miscou (N.-B.). Sous l'apparence d'une femme, Gougou dévorait les voyageurs. Champlain, bien que sceptique, écrivait: « ... je tiens que ce soit la résidence de quelque Diable qui les tourmente de la façon<sup>50</sup> ».

**LE CHAMAN** Même les missionnaires qui, pourtant, tournaient habituellement en dérision les pratiques indigènes, avaient une grande peur des chamans, grands prêtres de la religion micmaque: « mais je ne puis me persuader aussi, que le Diable ne domine dans leurs tromperies, & les éloigne d'autant plus de la connaissance du vrai Dieu: car enfin il est difficile de croire qu'un Jongleur fasse naturellement paroître les arbres tout en feu, qui brûlent visiblement sans se consumer; & donne le coup de mort à des Sauvages, fussent-ils éloignés de quarante à cinquante lieuës, lorsqu'il enfonce son couteau ou son épée dans la terre, qu'il en tire l'un ou l'autre tout plein de sang, disant qu'un tel est mort qui effectivement meurt et expire, dans le même moment qu'il prononce la sentence de mort contre luy<sup>51</sup>. » Il va sans dire qu'ils inspiraient la terreur et commandaient le respect des membres de la tribu. On les croyait doués d'un pouvoir surnaturel qu'ils pouvaient employer pour le bien ou pour le mal et que seul un autre chaman pouvait conjurer. Ils faisaient le lien entre les esprits et les hommes et ils étaient garants du succès de la bande à la chasse et à la guerre. Parfois, ils étaient chefs. Dans ce cas, ils cumulaient entre leurs mains les pouvoirs religieux, judiciaire et politique.

Le chaman agissait aussi comme médecin. On voyait en lui un guérisseur universel capable de faire sortir le démon consumant le malade. Il pratiquait cet exorcisme en échange de présents. Si, après quelques jours, le malade n'allait pas mieux, le « jongleur » convoquait ses parents et amis à une cérémonie spéciale chargée d'émotivité où l'on chasserait le démon par la force.

**LA MORT** Le malade ne donnait-il aucun signe de guérison, le sorcier décrétait la mort. On abandonnait alors le moribond qui expirait dans la solitude.

Après s'être assurés qu'il était bien décédé, les gens frappaient sa cabane en criant Oué! Oué! Oué! pour faire sortir l'esprit. On envoyait alors de jeunes émissaires dans les villages voisins pour annoncer la nouvelle de la mort de tel vaillant guerrier et pour inviter ses amis aux funérailles. Pendant ce temps, on sortait le défunt de sa demeure à laquelle on mettait le feu sans rien emporter. À l'époque de Chrestien Le Clercq, il n'était plus question de déchiquter le mort comme dans l'« ancien temps ». On se contentait de l'enterrer avec force discours, lamentations et cadeaux, les Amérindiens croyant à une vie éternelle dans un monde semblable à celui d'ici-bas. Nicolas Denys témoigne qu'il a vu des morts emporter pour plus de 2 000 livres de pelleteries, « ce qui faisoit pitié aux François, et peut-être envie tout ensemble. on n'osoit pourtant pas les aller prendre. car cela eust causé une haine et guerre immortelle<sup>52</sup>. »

Trois ou quatre jours de deuil et de festins suivaient, pendant lesquels le chef et d'autres orateurs prononçaient le panégyrique du défunt. Puis la vie normale reprenait son cours, sauf pour les parents et les amis du disparu qui portaient le deuil pendant un an, se peignant le visage en noir et coupant le bout de leurs cheveux « qu'il ne leur [était] plus permis de porter en cadenettes, ni de les orner de coliers de rassade & de pourcelaine...<sup>53</sup> » Des célébrations spéciales avaient lieu quand quelqu'un tombait au combat.

## *L'homme blanc*

Le portrait que nous avons tracé du « Gaspésien » voulait autant que possible refléter sa vie avant l'arrivée des Européens. Tâche difficile car les sources d'information datent presque toutes du 17<sup>e</sup> siècle. À cette époque, les Micmacs étaient déjà en contact avec les Blancs depuis un siècle. Avec un certain recul, on peut tenter d'évaluer certains impacts sur les Micmacs du Nord de leur rencontre avec les cultures européennes.

Cette rencontre, peut-être moins envahissante que chez les Micmacs des Maritimes, a marqué tous les aspects de la société « gaspésienne ». En effet, la présence du Blanc aux postes de pêche, sa supériorité technologique (barques, armes à feu, etc.), l'attrait des produits européens, le zèle des missionnaires, ont tous, de diverses façons, entamé les traditions amérindiennes. Le commerce des pelleteries a joué le rôle-clé dans cet échange entre deux cultures et il en est le thème privilégié d'étude.

Avant l'arrivée des Blancs, la chasse n'était importante pour les Micmacs que trois mois durant l'hiver. Le reste du temps, ils s'adonnaient aux

### **LA TRAITE DES FOURRURES**

activités de pêche et de cueillette. De plus, ils laissaient souvent les peaux des animaux dans la forêt, n'apportant au campement que ce dont ils avaient besoin pour leur troc avec les «sagamos» qui leur donnaient en échange des canots et des chiens. Mais quand ils eurent pris goût aux articles européens, leur cycle économique changea. Pour capturer les animaux quand leur toison était à son meilleur, ils chassaient tout l'hiver, même durant la période où les chutes de neige étaient les plus abondantes, au lieu de rester sur le bord de la mer comme autrefois. L'été, pour participer à la traite avec les pêcheurs, ils délaissaient leurs activités traditionnelles de cueillette et de préparation des réserves en vue des longs hivers. Même les femmes trafiquaient leurs marchandises avec les morutiers. « Les Sauvages font valoir aux pêcheurs [les bourses de cuir] selon la peau et l'enjolivement bigarré qu'ils appellent matachiez [...] avec cela elles tirent beaucoup de choses des matelots, il n'y a celui qui n'en veuille avoir aux dépens du corbillon, c'est-à-dire du biscuit du navire & de la boisson, elles portent des martres, des escureuls, pour cravattes ou autres bagatelles que les femmes font; ce n'est pas qu'elles débitent à chaque voyage tout ce qu'elles portent, elles savent bien ménager leur fait, mais seulement pour faire montre & donner de l'envie: elles promettent à l'un & à l'autre & ne donnent rien, pendant tout ce négoce-là, on leur promet beaucoup s'ils les veulent aller trouver au lieu où ils vont ancrer pour faire leur pesche, ce qu'elles font espérer; après quoy chaque matelot leur donne en cachette les uns des autres des galettes de biscuits, mais elles n'y vont pas de sitost, & demeurent encore à terre en attendant que d'autres navires viennent à passer...<sup>54</sup> »

Bien que la traite, ainsi que la contrebande, aient été pratiquées à Percé et à Gaspé, les centres importants du commerce des pelleteries étaient Matane, Miscou et Tadoussac. À ce dernier endroit, les Micmacs troquaient de la viande d'orignal et de la pacotille contre les peaux de castor des Montagnais et des Algonquiens. Ces pelleteries étaient ensuite échangées aux Français. Le père Le Clercq se plaignait de ce commerce qui aurait fait disparaître la générosité des Indiens: « Il est vrai que cette inclination généreuse souffre à présent quelque altération, depuis que les Français [...], les ont insensiblement accoutumés à troquer...<sup>55</sup> »

Les denrées que les pêcheurs apportaient en Gaspésie changèrent irrémédiablement les habitudes de vie des Micmacs. Déjà en 1632, à l'arrivée de Nicolas Denys, ils se servaient de chaudières et de fer pour fabriquer leurs armes et leurs outils. Puis les armes à feu remplacèrent les armes blanches. Du côté de l'alimentation, ils connurent le pain, le sel et les biscuits.

**L'EAU-DE-FEU** De tous les produits apportés par les Européens, l'alcool fit le plus de ravages. Au début, les Micmacs ne voulaient pas boire de vin, le comparant à du sang. Ils refusaient même de pactiser avec les Blancs qui en prenaient.

Cependant, ils en consommèrent très tôt. Mais quand ils connurent l'eau-de-vie, ils n'acceptèrent plus de boire de vin, boisson jugée trop faible. L'alcool était surtout apporté par les morutiers qui en avaient toujours de bonnes quantités sur leurs navires. Les matelots s'en servaient pour le troc, mais aussi pour séduire les femmes dont ils faisaient parfois leurs concubines, par la force s'il le fallait.

L'alcool apportait la violence et la désolation. Les hommes se battaient et si leurs femmes tentaient d'intervenir, elles recevaient les coups. Denys estime qu'il se tuait sept ou huit « Sauvages » par année à cause de l'ivrognerie. Parfois, les Indiens attaquaient des bateaux pour obtenir de l'eau-de-vie. Quand les Blancs leur en faisaient le reproche, « ils répond[aient] aussitôt que nous le faisons bien entre nous<sup>56</sup>. »

Cette situation avait cours chez tous les autochtones de la Nouvelle-France. Le 6 mai 1660, Mgr de Laval menaçait d'excommunication ceux qui se livreraient au trafic de l'alcool avec les « Sauvages ». Ce mandement eut très peu d'effets en cette Gaspésie si éloignée. Le gouverneur Courcelle envoya bien un inspecteur pour tenter de faire respecter la loi mais il n'y fit qu'un bref et vain séjour.

L'eau-de-feu a même servi à christianiser les Indiens. «... on donne aux Sauvages toutes les fois qu'ils viennent aux habitations un coup d'eau de vie, un morceau de pain, & du tabac en entrant, quelque nombre qu'ils soient, hommes et femmes; pour les enfants, on ne leur donne que du pain, on leur en donne enore autant quand ils s'en vont; toutes ces gratifications là avoient été introduites par le passé pour attirer les Sauvages aux habitations afin de les pouvoir plus facilement instruire à la foy & religion chrestienne...<sup>57</sup> »

Par contre, cette liqueur enivrante s'ajouta bientôt à l'ensemble des difficultés d'évangélisation des Micmacs. Nomades, ils ne pouvaient pas être instruits régulièrement. De plus, ils comprenaient mal des enseignements différents ou opposés à leur propre système de valeurs. Aussi, ils assimilaient souvent le prêtre à un chaman.

Confronté à deux vérités, l'Amérindien tentait en vain d'amalgamer ses traditions à la religion des Blancs. Ce qui faisait dire au père Le Clercq, après onze ans d'apostolat, que les « Sauvages » montraient « une opiniâtreté invincible [...] à suivre et à croire les erreurs, les superstitions, les traditions fabuleuses de leurs ancêtres...<sup>58</sup> ». Certains individus essayaient même d'imiter les gestes du prêtre qui les impressionnait. Dans le même sens, des femmes qui avaient rencontré des ursulines se prenaient pour elles et croyaient ainsi pouvoir conférer avec le soleil<sup>59</sup>.

Quand Le Clercq inventa son système d'écriture, ils en firent un jeu: « je ne puis vous exprimer, dit-il, avec quelle ardeur ces pauvres Sauvages contestoient les uns avec les autres [...] qui seroit le plus sçavant & le plus



Instruction religieuse des Micmacs. Photo tirée de: Père Chrestien Le Clercq. *New Relation of Gaspesia*. 1910 (MRC)

## LE MISSIONNAIRE

habile<sup>60</sup>. » D'ailleurs ils aimaient beaucoup ce pasteur et s'impatientaient de ses absences prolongées. Quand il repartit pour la France, un chef attristé lui aurait tenu ce discours: « He bien donc, mon fils [...] tu veux nous abandonner et repasser en France [...] Ah! si tu voyais mon coeur à présent, tu verrais qu'il pleure des larmes de sang, dans le temps même que mes yeux pleurent des larmes d'eau, tant il est sensible à cette cruelle séparation<sup>61</sup>. » Cette manifestation d'attachement reposait moins sur l'adhésion à une religion que sur la considération envers un homme apprécié.

**« TOI QUI  
AMÈNES  
LA MORT »**

Les Micmacs refusaient quelquefois de se faire instruire car, disaient-ils, cela les ferait mourir jeunes. Bien que cette croyance fût fondée sur un rapport de causalité plutôt douteux, elle n'en éclaire pas moins la perception qu'avait le « Gaspésien » de l'Européen. Depuis que celui-ci s'était amené sur les rives de l'Acadie et de la Gaspésie, la population avait décrû. Les aînés se souvenaient que de grosses bourgades avaient prospéré en des endroits devenus déserts.

C'est au changement de régime alimentaire qu'il faut d'abord attribuer cette dépopulation. Peu habitués à se gaver d'aliments étrangers, les Micmacs firent connaissance avec les maux de ventre et la dysenterie. Encore une fois, il faut préciser que, d'après les écrits du père Le Clercq, les « Gaspésiens » souffrirent moins de ces « importations » que leurs frères des Maritimes. À cela, il faut ajouter les ravages de la syphilis et de la petite vérole. Celle-ci sévit particulièrement en 1669 alors que 250 personnes moururent aux missions jésuites de Tadoussac et de Sillery qui recevaient un bon nombre de « Gaspésiens ». Un autre facteur de la baisse de la population était l'impuissance qu'entraînait l'usage abusif de l'alcool. Les femmes étaient moins souvent enceintes et il faut peut-être voir en cela la cause de la disparition progressive de la polygamie<sup>62</sup>.

L'histoire ultérieure des Micmacs de la Gaspésie n'est guère plus heureuse. Ils diminuent en nombre et doivent se soumettre à des conceptions et à des pratiques étrangères. Depuis que Jacques Cartier a abordé sur les rivages de la baie des Chaleurs, la partie est pour eux perdue.



Explorateurs,  
pêcheurs et  
missionnaires  
(1534-1650)

---

Plusieurs théories ont eu cours quant à la venue de navigateurs vikings sur les côtes de la Gaspésie vers le 11e siècle. Aujourd'hui, les spécialistes admettent que les Norvégiens et les Islandais n'ont guère dépassé le Labrador et Terre-Neuve. Il semble même que les pêcheurs européens qui, vers la fin du 15e siècle, s'installèrent à ces endroits ne se rendaient pas sur les rives de la péninsule.

Le premier siècle de l'histoire gaspésienne après l'arrivée des Européens sur le continent américain s'inscrit dans le contexte du mouvement des grandes découvertes. Il en porte les caractéristiques: il est une réponse aux objectifs de colonisation, de commerce et d'évangélisation poursuivis par la France en ces terres nouvelles. La richesse des ressources de la presqu'île gaspésienne, dont les eaux regorgent de poissons, en fait même un lieu recherché. À la suite des explorateurs, des pêcheurs s'établiront de façon quasi permanente, bien que sur une base saisonnière. Les missionnaires suivront.

## *Jacques Cartier*

### **LA BAIE-DES-CHALEURS**

L'un des tout premiers Européens à fouler le sol gaspésien est déjà un marin expérimenté quand François 1er le choisit pour «découvrir certaines isles et pays où l'on dit qu'il se doit trouver grant quantité d'or et autres riches choses<sup>1</sup>.» Parti de Saint-Malo le 20 avril 1534 avec deux navires et 61 hommes, Jacques Cartier met 20 jours à traverser l'Atlantique. Il passe par Terre-Neuve et arrive en vue des Îles-de-la-Madeleine le 26 juin. Trois jours plus tard, il longe l'Île-du-Prince-Édouard. Puis de baie en baie, il aboutit à l'entrée de la baie des Chaleurs le 3 juillet. C'est lui qui la nomme ainsi en raison du climat favorable dont elle jouit en ce temps de l'année. Laissons au Malouin lui-même le soin de décrire ses impressions: « Le terroir qui est du côté Sud de ce golfe est aussi bon et beau à cultiver, et plein de belles campagnes et prairies que nous ayons vu, tout plat comme serait un lac. Et celui qui est vers Nord est un pays haut avec montagnes hautes pleines de forêts et de bois très haut et gros de diverses sortes. Entre autres, il y a de très beaux cèdres et sapins, autant qu'il est possible de voir, et bons à faire mâts de navires de plus de trois cents tonneaux, et ne vîmes aucun lieu qui ne fût plein de ces bois, excepté deux places que le pays était bas, plein de prairies avec deux très beaux lacs<sup>2</sup>. »

Le lendemain, jour de la Saint-Martin, Cartier longe la côte nord de la baie et décide d'ancrer dans l'anse de Port-Daniel où il demeure jusqu'au 12, explorant les parages. Le 6, «après avoir ouï la messe<sup>3</sup>», il part sur une

barque vers la pointe de Paspébiac où il rencontre une bande de Micmacs en canots.

Ces habitants du lieu passaient probablement l'été derrière le barachois et au bord de la rivière. Ils avaient surnommé l'endroit « Epseneg » (là où on se chauffe). Apercevant les Français, quelques-uns s'approchèrent de la pointe et mirent pied à terre, faisant des signes aux occupants de la barque pour qu'ils accostent. Ils étaient manifestement habitués à troquer des peaux avec les pêcheurs d'Acadie. Les Français, peu nombreux, refusèrent de se rendre sur le rivage. Sept canots d'Amérindiens les approchèrent alors, « sautant et faisant signe d'allégresse et de vouloir amitié<sup>4</sup>. » Encerclés par les « Sauvages », les explorateurs prirent peur : « En voyant que malgré les signes que nous leur faisons, ils ne voulaient pas se retirer, nous leur tirâmes deux coups de passe-volants par-dessus eux. Et alors, ils se mirent à retourner vers la dite pointe, et firent un bruit merveilleusement grand, après lequel ils commencèrent à revenir vers nous, comme avant. Et eux, étant près de notre dite barque, leur lâchèrent deux lances à feu, qui passèrent parmi eux, qui les étonna fort, tellement qu'ils prirent la fuite, à très grande hâte, et ne nous suivirent plus<sup>5</sup>. »

Le jour suivant, le 7 juillet, neuf canots micmacs reviennent au même endroit. Cette fois-ci, ce sont les Indiens qui craignent Cartier et ses hommes. Finalement, les Blancs amadouent les Micmacs et un commerce s'établit à la suite duquel les indigènes s'en retournent tout nus, ayant échangé toutes leurs peaux, même leurs vêtements.

Le 8, les Français reprennent leur exploration, parcourant en chaloupe environ 25 lieues. Le lendemain, ils se rendent au fond de la baie dans l'espoir de découvrir un passage vers l'intérieur du continent. Comme leurs efforts s'avèrent vains, « dolents et marris », Cartier et ses hommes regagnent leurs navires. À la hauteur de Carleton, ils rencontrent un groupe de 300 Micmacs avec qui ils trafiquent de nouveau. Encore une fois, les Indiens se dépouillent entièrement.

Le 12 juillet, les deux petits navires appareillent et se dirigent vers l'est jusqu'au cap de Pratto (cap d'Espoir). Une tempête les oblige à mouiller entre l'île Bonaventure et le rocher de Percé. Profitant d'une accalmie, ils tentent de longer la côte mais une recrudescence des vents les oblige à se réfugier, le 14, à l'entrée de la baie de Gaspé. Le 16, la tempête s'aggrave et fait perdre une ancre à l'un des bateaux; Cartier décide de pousser plus avant et pénètre dans la baie de Gaspé. Il y restera jusqu'au 25. C'est là que le navigateur fait connaissance avec les Kwedech. Au nombre d'une quarantaine de familles, soit plus de 200 personnes, ils pêchent le maquereau dans les eaux de la baie. Leurs craintes surmontées, ils gagnent le bateau du capitaine malouin qui leur donne des objets de pacotille. Cartier décrit les

## LES MICMACS



Médaille en bois sculptée à l'effigie de Jacques Cartier. Ce médaillon daté de 1704 orna probablement la poupe d'un vaisseau français du 18<sup>e</sup> siècle. Auteur anonyme. Découvert à Cap-des-Rosiers en 1908. (MRG)

## LES KWEDECH



Érection de la croix de Gaspé, par Charles W. Simpson, 1927. (APC)

Indiens: « Cette gent se peut nommer sauvage car c'est la plus pauvre gent qui puisse être au monde; car tous ensemble n'avaient pas la valeur de cinq sols, leurs barques et leurs reits de pêche exceptés. Ils sont tout nus, sauf une petite peau, avec laquelle ils couvrent leur nature et quelques vieilles peaux de bêtes qu'ils jettent sur eux en écharpes<sup>6</sup>. »

Le 22, Cartier et ses hommes rejoignent les Kwedech sur le bord de la baie. Heureux, ceux-ci se mettent à chanter et à danser. Cependant, ils ont fait fuir toutes les jeunes femmes dans la forêt à l'exception de deux ou trois « qui demeurèrent, auxquelles nous donnâmes à chacune un peigne et une petite clochette d'étain, dont elles furent fort heureuses remerciant le capitaine, en lui frottant les bras et la poitrine avec leurs mains<sup>7</sup>. » Voyant cela, les autres femmes sortent de leur cachette et ont droit elles aussi à des cadeaux.

Le 24 juillet 1534, les Français érigent une croix de trente pieds « sur la pointe de l'entrée du dit havre<sup>8</sup>. » Au milieu, ils ont posé un écusson sur lequel est écrit « Vive le roy de France ». Ils s'agenouillent ensuite pour prier, ce dont s'émerveillent les Indiens.

Retournés sur leurs navires, les marins voient s'approcher le chef Donnacona accompagné de ses trois fils et de son frère, venus protester, affirment plusieurs spécialistes, contre cette prise de possession d'un territoire qu'ils considèrent comme le leur. Par ruse et par force, les Français les embarquent sur un de leurs navires. Cartier fait manger et boire les « Sauvages ». Il réussit à convaincre Donnacona de le laisser emmener deux de ses fils en France. Le 25 juillet, il fait voile hors de la baie de Gaspé. Il contourne Anticosti qu'il prend pour une péninsule. Il ne trouve pas de passage vers l'Asie et, le 15 août, entreprend le voyage de retour. Il revient au Canada l'année suivante, ne s'arrêtant à Gaspé que le temps d'une courte escale.

## JEAN ALFONSE

La dernière expédition de Cartier fut placée sous la direction de François de La Roque, sieur de Roberval. Toutefois, Cartier partit une année avant lui, hiverna loin à l'intérieur du Saint-Laurent et ne le rencontra qu'en juin 1542 à Terre-Neuve, alors qu'il avait déjà pris la voie du retour. Roberval, en l'absence de Cartier, pouvait cependant compter sur un pilote expérimenté, Jean Fonteneau dit Jean Alfonse, qui a laissé quelques informations sur les côtes gaspésiennes et qui a doté la péninsule de nombreux toponymes.

Alfonse précise, entre autres choses, que les terres de la baie des Chaleurs « sont toutes terres hautes, bien bonnes, et sont toutes couvertes d'arbres de diverses sortes, jusques au bord de la mer<sup>9</sup>. » De plus, « en ceste coste et à l'isle de l'Ascension [Anticosti] ya grand pescherie de molue et de plusieurs autres poissons beaucoup plus que à la Terre-Neufve<sup>10</sup>. » Les exploits de ces navigateurs font prendre conscience aux pêcheurs bretons et normands

Gravure exécutée en 1934 par Pierre Gandon à l'occasion du IV<sup>e</sup> centenaire de la découverte du Canada. (MRG)





Cartier à Percé par J. D.

Kelly... «... et nous fîmes route vers l'est, le long de la côte qui s'étend dans cette direction pendant environ dix-huit lieues, jusqu'au cap de Pratto. Est là, nous trouvâmes une étrange marée, et petit fond et la mer fort mauvaise. Et il nous fallut serrer la terre, entre ledit cap et une île, qui est à l'est de celui-ci à environ une lieue, et là, nous jetâmes les ancres pour la nuit. » Extrait

de: Jacques Cartier, *Voyages au Canada avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Verrazano et Roberval*, 1981. (APC)

de la richesse des eaux gaspésiennes. Ils ne tardent pas à se lancer sur leurs traces et à aborder sur les rives de la péninsule.

## *Au temps de la pêche saisonnière (1550-1650)*

La Gaspésie regorgeait de sites intéressants pour les pêcheurs européens. Venus de Normandie, de Bretagne, des pays basques espagnol et français, de La Rochelle, ils ont laissé des traces dont témoigne la toponymie de la péninsule. Chaque année, il s'en trouvait à Paspébiac, à Pabos, à Grande-Rivière, à la baie de Gaspé, à l'île Percée, à Mont-Louis et à Matane.

Dès la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle, les pêcheurs mirent au point des techniques et une organisation qui ont perduré jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. En fait, pendant trois siècles et demi, leur vie quotidienne a été conditionnée par les déplacements et les caprices d'une espèce de poisson: la morue.

Poisson d'eau froide, la morue a une grande valeur nutritive. Sa distribution géographique dépend de la température de l'eau; elle se tient dans les eaux qui ont entre 0 et 10 degrés centigrades et un taux de salinité de 34‰. Elle a toujours abondé le long du plateau continental de l'Amérique du Nord, du Massachusetts au Labrador. Pendant la saison d'été, la morue s'approche du littoral pour frayer et se nourrir de plus petits poissons, tels le hareng, le capelan, le lançon, le maquereau, le gaspareau, et de divers mollusques et crustacés. En Gaspésie, sous le Régime français, la saison de pêche dure de la mi-mai à la mi-septembre. Quatre bancs de morue se partagent l'assiduité des pêcheurs: le banc des Américains, à treize milles au sud de Gaspé; le banc des Orphelins, à 70 milles au sud-est de Percé; le banc de Miscou, à douze milles au nord-est de l'île du même nom; le banc Parent, à douze milles au nord-ouest de la pointe ouest de l'île d'Anticosti.

L'appareillage dans les ports de France se faisait habituellement à la fin du mois de mars. Auparavant, l'armateur avait signé avec l'équipage un contrat qui lui assurait les trois quarts de la cargaison. Il s'engageait cependant à équiper le navire et à fournir les marins en tout. Jusqu'à la mi-avril, les vents étaient généralement favorables et on pouvait espérer faire la traversée en moins de trois mois. Le voyage de retour pouvait se faire deux ou trois fois plus rapidement grâce aux puissants vents de l'ouest qui prédominent sur l'Atlantique.

En raison de la nature de la pêche, les navires appareillant pour la Gaspésie étaient de plus fort tonnage que ceux venant à Terre-Neuve. En effet, pour la morue sèche, il fallait transporter les pêcheurs, leurs provisions et le matériel requis à terre. Ces navires jaugeaient parfois jusqu'à 250 tonneaux alors que ceux qui se rendaient à Terre-Neuve pour exploiter la morue salée ne dépassaient guère les 100 tonneaux. En général, on armait ces vaisseaux de quelques canons pour leur protection contre les pirates. En 1680, le *Simbole de la Paix* était armé de dix-huit canons, six mortiers, 40 mousquets, treize pistolets, 24 piques, 40 bandoulières, 1 400 livres de poudre, 200 livres de boulets, 100 livres de plombs à mousquet et dix-huit sabres d'abordage. Cependant les pêcheurs ne faisaient pas le poids face à des corsaires qui avaient fait de la bataille une profession. Sage, l'intendant Talon conseillait aux pêcheurs de prendre la route du nord qui, malgré la présence d'icebergs dangereux, était plus sûre que celle du sud, alors infestée d'écumeurs de mer<sup>11</sup>.

## LA MORUE: UNE RESSOURCE FONDAMENTALE

## LA TRAVERSÉE ET L'ARRIVÉE

Saint-Malo au 17<sup>e</sup> siècle.  
Dessin au lavis. (Bibl.  
nat. de Paris — Éd.  
Robert Laffont)



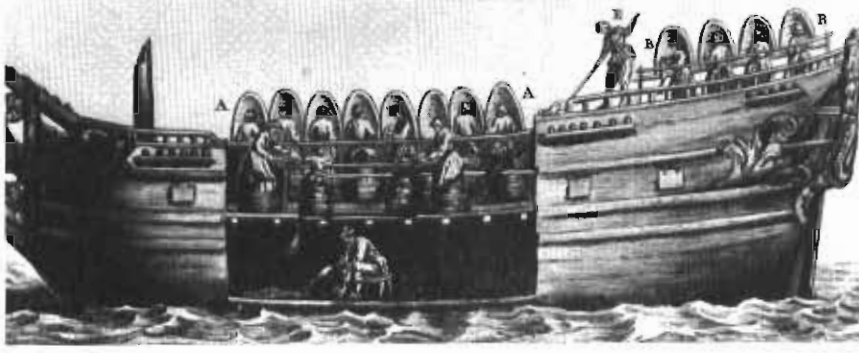
L'historien Charles de la Morandière a reconstitué comme suit l'équipage-type d'un navire-pêcheur de 200 tonneaux qui fréquentait la Gaspésie au 18<sup>e</sup> siècle: 85 hommes (dix-sept chaloupes) qui se répartissaient comme suit: 45 pêcheurs de morue (quinze chaloupes), soit quinze maîtres de bateau, quinze avants de bateau, quinze banquiers; huit capelaniers (deux chaloupes), soit deux maîtres capelaniers, deux avants de bateau, quatre banquiers; dix-huit graviers, soit huit décolleurs, huit habilleurs, deux saleurs; quatorze non-pêcheurs, soit dix mousses, un chirurgien, un cuisinier, un second et un capitaine<sup>12</sup>.

La plupart de ces hommes faisaient carrière dans la pêche en Gaspésie. Certains revenaient pendant quinze ou vingt ans sur les mêmes bancs de morue. Expérimentés, ils étaient très actifs et pouvaient prendre possession rapidement de la grave. Car le premier équipage arrivé était le premier servi. De plus, il devenait de facto le vaisseau-amiral et répartissait entre les autres les emplacements sur le rivage. En outre, le capitaine du vaisseau-amiral réglait les nombreuses disputes entre les différents équipages. Il ne pouvait cependant s'adjudger la part du lion, son carré de grave devant correspondre au nombre de chaloupes qu'il pouvait mettre en pêche.

Parvenu à destination, le capitaine ancrant son navire à l'abri du vent et distribuait les tâches. Les nouveaux venus devaient tout construire alors que le labeur était moindre pour les habitués qui, cependant, ne retrouvaient pas toujours en bon état l'équipement laissé près des graves à la fin de la précédente saison de pêche.

Pendant qu'une partie de l'équipage dégréait le navire, d'autres hommes construisaient les logements avec des troncs et des perches que l'on recouvrait de la voilure du vaisseau à laquelle on adjoignait des branches d'épinette et des écorces de bouleau. La même technique servait pour la bâtisse de la cuisine et des magasins. C'était le maître de grave et le pilote qui avaient la charge d'aller dans la forêt couper les bois nécessaires à l'opération. Nicolas Denys précise qu'il « les faut apporter jusques sur le bord de l'eau de sept à huit cens pas, & quelquefois de mil ou douze cens; car tous les ans l'on en coupe & les plus proches sont toujours les premiers pris, il y a des endroits où il y en a esté tant couppé qu'il n'y en a plus; il faut qu'ils en aillent chercher à trois, quatre, cinq & six lieux, & quelquefois plus loin...<sup>13</sup> » Enfin, un dernier groupe, composé des non-pêcheurs, s'oc-





Intérieur d'un morutier normand en activité sur le Grand Banc de Terre-Neuve. Photo tirée de: Dubamel du Monceau, *Traité général des pêches*, 1772. Éd. Robert Laffont.

cupait de la préparation de la grave ou de la construction des vigneaux. Il fallait laver les galets et arracher les herbes de la grave pour que la chair de la morue n'y soit pas détériorée. Quand les plages étaient en sable ou trop bien protégées du vent, il fallait mettre sur pied des vigneaux, sortes d'établissements sur perches, sur lesquels on faisait sécher le poisson. Sur les perches, on installait un treillis de branchages de sapin auxquels « l'on ost[ait] tout le feuillage à fin que l'air donne aussi bien par dessous que par dessus<sup>14</sup>. » Chaque navire, selon sa taille et l'étendue de son emplacement sur la grave, pouvait avoir 30, 40 ou 50 vigneaux.

Ces préparatifs duraient deux ou trois jours. Quelques hommes d'expérience n'y participaient pas et étaient affectés à la boette (boîte ou bouette). À trois par chaloupe, ils partaient à la pêche au hareng pour établir une réserve d'appâts. La boette devait-elle manquer, la pêche pouvait être retardée de plusieurs jours. Au 18<sup>e</sup> siècle, on remédia à la situation en tendant de grands filets à l'embouchure des ports ou des baies. Le capelan, le gaspareau et le maquereau servaient aussi de boette plus tard en saison.

Les pêcheurs de morue se levaient à trois ou quatre heures du matin. Ils chargeaient leurs provisions de la journée: biscuits, cidre, bière du cru, sapinette et, bien sûr, lignes, hameçons et boette. Grâce à leur flair, à leur expérience et à un peu de chance aussi, ils trouvaient les bancs de poisson qu'ils exploitaient au maximum. « Tant qu'ils trouvent du poisson, écrit Nicolas Denys, ils ne bougent pas de là. Quand le poisson leur manque, ils lèvent le grappin et vont à un autre endroit<sup>15</sup> ». Ils pouvaient ainsi parcourir quatre lieues et demie en une journée. Ils ne regagnaient la rive que tard en soirée. Quand la morue se faisait rare, les hommes devaient pêcher en dégrat, c'est-à-dire se rendre à 20 ou 25 lieues des habitations. Cette opération hasardeuse pouvait durer quelquefois de dix à quinze jours. « Le rude métier de la pêche », comme l'a appelé Bona Arsenault, exigeait beaucoup. Fatigués, les pêcheurs « couraient parfois le marigot ». Ils allaient se cacher dans une anse à l'abri d'un rocher, se faisaient rôti un maquereau et dormaient jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi. Ils allaient alors sur les fonds et prenaient 100 ou 150 morues. Revenus à terre, ils jouaient les malheureux, alléguant qu'ils avaient « courru toute la journée d'un bord sur l'autre, mouillé plus de vingt fois le grappin sans trouver de molue, qu'ils [étaient] plus fatigués que s'ils en avoient pêché plus de 500, qu'ils

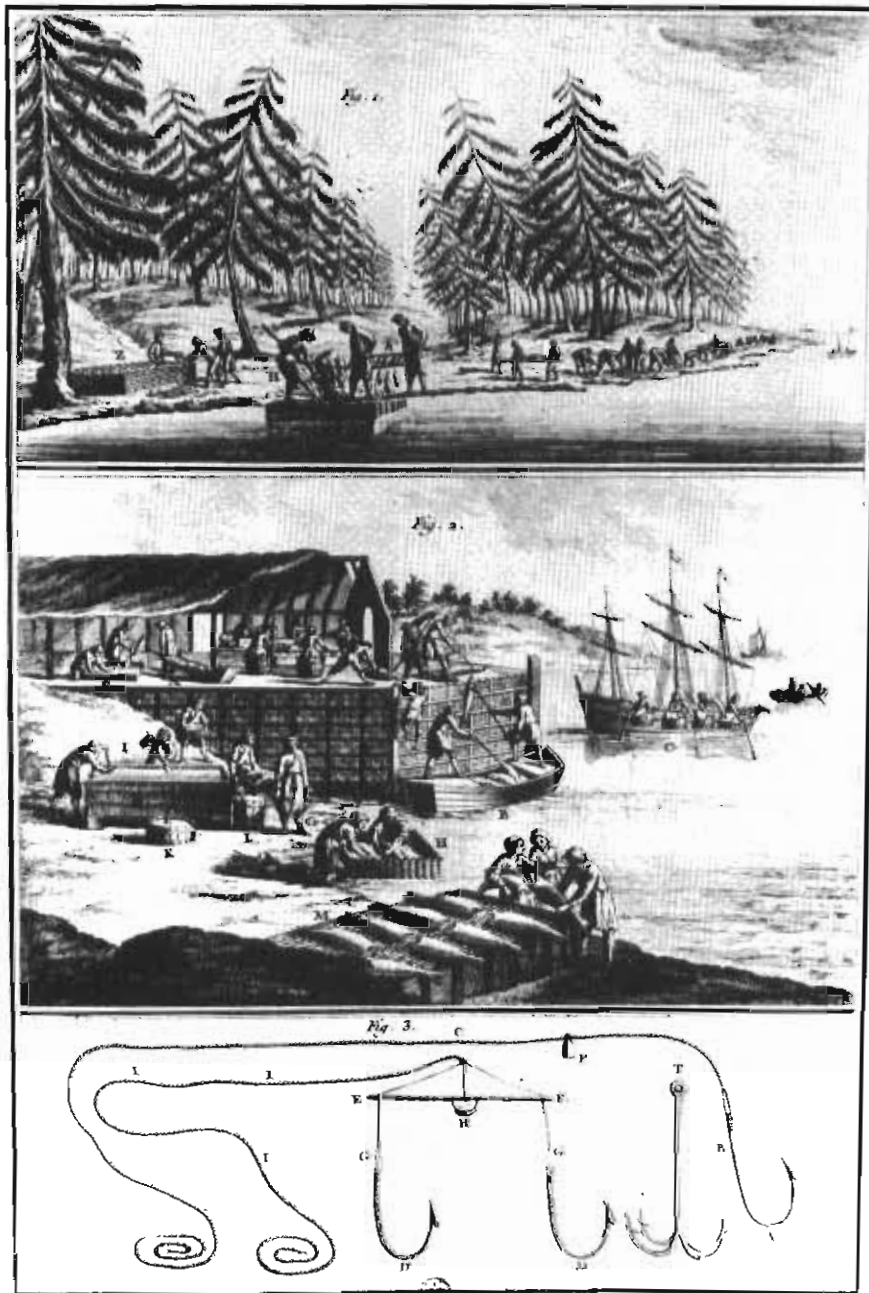
## EN MER

[avaient] été malheureux, que le lendemain ils [iraient] d'un autre côté et [seraient] plus heureux<sup>16</sup>. »

**L'APPRÊT** Dès qu'on avait déchargé deux ou trois chaloupes, les hommes s'affairaient autour de l'échafaud (chafaud) qui mesurait de 80 à 100 pieds de long par vingt de large. « Un des bouts port[ait] sur terre ferme au plus haut des marées montantes et l'autre bout conduit de nouveau [était] appuyé sur des poteaux. Le plancher [était] fait avec des perches de la grosseur d'une jambe d'homme rangées les unes contre les autres et attachées sur des traverses avec de gros clous<sup>17</sup>. » Souvent recouvert de voilure, l'échafaud avait l'aspect d'un hangar.

Un garçon de grave prenait une morue, lui ouvrait la gorge et un peu le ventre avec un couteau pointu pour en tirer la langue et lançait le poisson sur l'égal placé à l'intérieur de l'échafaud. D'un côté se tenait le décolleur qui coupait la tête de la morue, lui ouvrait le ventre et la vidait complètement. Il mettait le foie d'un côté et les oeufs de l'autre. Dans des ouvertures sur le plancher, il jetait à la mer les tripailles. Il passait la « victime » au trancheur ou habilleur placé de l'autre côté de la table. Celui-ci « la [prenait] par l'oreille avec une mitaine qu'il avait à la main gauche [...] luy pos[ait] le dos contre une tringle de bois de la longueur de la moluë, épaisse de deux doigts, & clouée vis à vis de luy sur l'étably, afin de tenir le poisson ferme & l'empescher de glisser pendant l'opération, à cause de la graisse, & puis avec son couteau décharn[ait] le gros de l'arreste du côté de l'oreille qu'il [tenait] à la main, & commençant à l'oreille & venant jusqu'à la queue, et au mesme temps, [donnait] un coup de coôteau sur l'arreste et la [coupait] à l'endroit du nombril, & puis [passait] son couteau par dessous l'arreste [venait] vers les oreilles coup[ait] toutes ces petites arrestes [...], [jetait] cette arreste derrière luy, & du couteau [jetait] la moluë dans ce petit coffret ou auget qui [était] à sa droite<sup>18</sup>. » Ces opérations se faisaient avec une telle rapidité que les garçons de grave avaient de la difficulté à fournir le décolleur et l'habilleur. Quand le poisson était tranché la nuit, comme c'était souvent le cas, les travailleurs s'éclairaient avec un morceau de bois « charbonné par l'un des bouts et coupé en plat par l'autre pour le faire tenir debout sur la table<sup>19</sup>. » On y mettait le feu avec une lampe à l'huile « perpendiculaire au tison sur lequel il degoute de l'huile qui le fait flamboyer à esclerer tout l'eschafaut<sup>20</sup>. »

Le saleur qui se tenait au bout de l'échafaud près d'un immense tas de sel étendait une couche de sel sur le plancher et y plaçait un lit de morues en les mettant de tête à queue, la peau en bas la chair en haut. Avec une pelle de bois, il répandait du sel sur la chair des morues ou merluches<sup>21</sup>. Il devait être adroit car une trop grande quantité de sel brûlait la morue. On laissait ainsi les poissons « prendre leur sel » et rendre leur eau et leur sang. Il fallait



Pêche et séchage de la morue Photo tirée de: Duhamel du Monceau, *Traté général des pêches*, 1772. Éd. Robert Laffont.



Navires de pêche à la morue au 18<sup>e</sup> siècle.  
Photo tirée de: Duhamel  
du Monceau, *Traité  
général des pêches*, 1772.  
Éd. Robert Laffont.

pour cela de deux à huit jours selon la grosseur des morues et les conditions climatiques.

L'huile de foie de morue était extraite dans un «quarré de piesses bien jointes et estanches» grâce à l'ardeur du soleil. Ce «charnier» était percé en deux endroits: «un trou tout au bas bien tamponné d'une cheville et l'autre à un pied ou environ au dessus... Lorsque l'on veut tirer l'huile comme tous les escrements sont au fonds, pour les faire sortir on ouvre le trou d'en bas par où les escrements découlent dans la mer et au trou de dessus on dispose une barrique ou autre futaille où l'on fait decouler l'huile...<sup>22</sup>»

La deuxième partie du travail, et la plus délicate aussi, débutait quand le maître de grave jugeait que les morues étaient suffisamment imprégnées de sel et prêtes pour le lavoir. La morue séchait lentement. Tous les soirs, au coucher du soleil, on retournait les poissons la peau au-dessus pour les garantir contre l'humidité et les pluies éventuelles. Par paquets de cinq ou six au début de l'opération, on en faisait des piles en rond ou en forme de colombier jusqu'à ce qu'ils soient à demi séchés. Au bout de quelques jours, on remettait les morues à l'air une par une «en la retournant selon le besoin avant que d'en faire de grosses pilles, dans la même forme et dans lesquelles on la laiss[ait] quelquefois quinze jours sans la changer ni l'étendre... et quand elle [était] presque sèche on la rassembl[ait] et on la laiss[ait] suer. On la change[ait] ensuite une fois de place...<sup>23</sup>» Un cycle complet de travail de grave durait au minimum un mois et demi. Le 15 août était la date limite pour entreprendre un nouveau cycle de séchage.

#### **LA MORUE VERTE**

Il n'y avait pas que la merluche qu'on apprêtait en Gaspésie. Moins fréquemment, on préparait aussi de la morue verte. Pour cela, on se contentait de saler abondamment le poisson. Cette méthode permettait de plus grosses prises, qu'on aurait difficilement réussi à sécher: «La moindre pluie, le moindre brouillard y met la corruption et l'on est obligé de les jeter après avoir perdu beaucoup de sel et de temps à les soigner<sup>24</sup>.»

On apprêtait le poisson à bord des navires à mesure qu'on le prenait. On le débitait sur d'étroites tables fixées le long du bordage. Comme pour la merluche, on en faisait aussi de l'huile. Sur la côte, ce n'est qu'en situation extrême qu'on préparait la morue de cette façon. Il semble que les différents équipages préféraient l'une ou l'autre des techniques selon leur région d'origine: «Les Normands ne veulent point de poisson sec, les Basques n'en veulent point de vert. Ils s'accrochent ensemble; les Normands prennent le grand poisson des Basques et les Basques reçoivent deux petites morues pour une grande [...] cela détruit l'opinion de quelques particuliers qui prétendent que le grand poisson, qui se pêche sur les côtes n'est pas aussi bon que celui qui se prend sur le Grand Banc. Si cela était, les Normands qui savent leurs intérêts et qui n'apportent ce poisson vert au

Havre que pour Paris, ne se chargeraient pas d'une marchandise dont ils ne trouveraient pas de débit<sup>25</sup>. » Il ne faut cependant pas prendre à la lettre ces généralisations du mémoire de 1706. Il est certain que les Normands s'adonnaient au séchage de la morue et que les Basques pêchaient aussi en haute mer.

À l'automne, morues séchées et salées étaient empilées dans les cales. Les chaloupes, démontées par quartiers, étaient mises à l'abri des intempéries ainsi que le sel. Quelquefois, on confiait le tout à la garde d'un Micmac. Puis le navire voguait toutes voiles dehors vers la France ou le pays basque. L'entreprise avait duré quelque cinq mois.

Les pêcheurs n'étaient pas les seuls à venir en Gaspésie. Au 17<sup>e</sup> siècle, rares étaient les Européens qui se rendaient à Québec sans s'arrêter à Gaspé. Parmi eux, se trouve le fondateur de Québec, Samuel de Champlain. Il y passa une première fois en 1603 lorsque, sans titre officiel, il accompagnait l'expédition de François Gravé du Pont au Canada: «... nous eûmes connaissance de Gachepé, terre fort haute, et commençames à entrer dans la dite rivière du Canada, en longeant la bande du sud jusqu'à Matanne<sup>26</sup>. » Sur le chemin du retour, il s'y arrêta du 15 au 19 juillet. Il revint souvent en Gaspésie pendant les 32 ans qu'il passa en Nouvelle-France. Il en a laissé des descriptions et des impressions de voyage fort intéressantes. Sur le paysage gaspésien il écrit: « Et depuis Gaspey jusqu'au Bic, ce sont terres la plus grande part fort hautes, notamment les dits monts Notre-Dame, où les neiges y sont jusqu'aux 10 et 15 juin. Le long de la côte, il y a force anses, petites rivières et ruisseaux, qui ne sont propres que pour de petites barques et chaloupes, mais il faut que ce soit de pleine mer. La côte est fort saine et on peut en approcher d'une lieue ou deux et y a ancrage tout le long d'icelle [...] Tout ce pays est rempli de pins, sapins, bouleaux, cèdres et force pois, et persil sauvage, le long de la côte l'on pêche de la molue, jusqu'au travers de Mantane et force macreaux en sa saison et d'autres poissons<sup>27</sup>. »

Ce lieu de Matane impressionnait fort l'explorateur et colonisateur avec sa rivière à saumon et à truite qui servait de route aux Indiens pour se rendre à la baie des Chaleurs (rivière Matane — rivière Matapédia — rivière Ristigouche — baie des Chaleurs). Élément non négligeable, des vaisseaux de 80 ou 100 tonneaux pouvaient entrer à Matane, sans compter que la traite des fourrures y était importante.

Le fondateur de Québec n'était pas le seul à vanter les ressources de la Gaspésie. Les voyageurs faisaient l'unanimité sur ce point. Parlant de la baie de Gaspé, le frère Sagard, arrivé au Canada en 1623, écrivait: « Toute cette Baye estoit tellement pleine de Baleines, qu'à la fin elles nous estoient fort importunes, et empeschoient notre repos par leur continuel tracas et le bruit de leurs esuents. Nos Matelots y peschèrent grande quantité de

## CHAMPLAIN EN GASPÉSIE

Homars, Truites et autres diverses espèces de poissons, entre lesquels y en avoit de fort laids, et qui ressembloient aux crapeaux<sup>28</sup>. » Le père Le Jeune abondait dans le même sens et se désolait de ce que la Nouvelle-France importât son poisson de France alors que « nous avons de la molue à nostre porte<sup>29</sup>. »

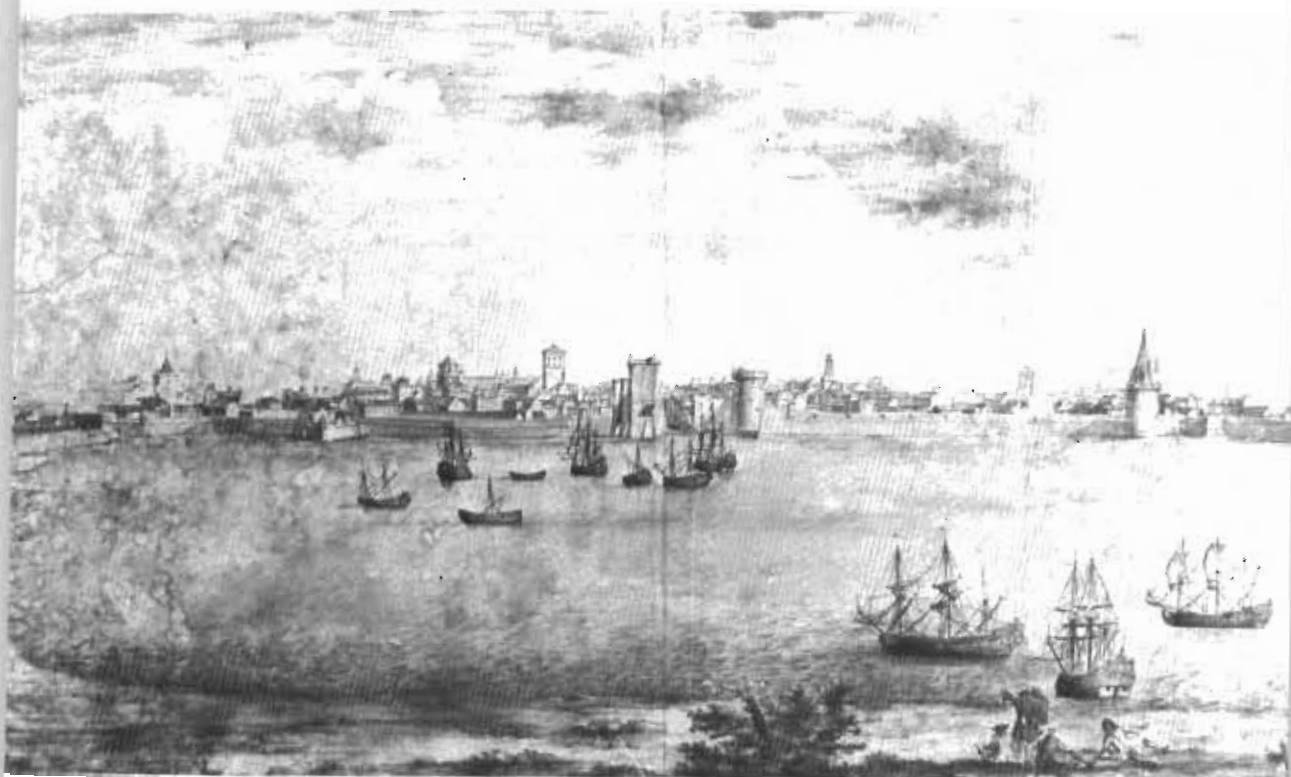
Cinq postes de pêche avaient la faveur des Français: Matane, Mont-Louis, le bassin de Gaspé, Percé et Pabos. Déjà, à ce temps, l'île Percée, comme on l'appelait alors, affirmait sa suprématie. Le père Richard y a vu huit navires en 1646<sup>30</sup>.

#### LES ENTREPRISES ROCHELAISES

Au début du 17<sup>e</sup> siècle, les Européens prirent de plus en plus conscience de la richesse que constituait la fourrure au Canada. Pour en assurer l'exploitation, les autorités métropolitaines concédèrent des monopoles à des individus ou à des compagnies. Sur la rive sud du Saint-Laurent, Matane, qui devint un poste florissant, constituait la limite orientale des monopoles de traite.

Dès la fin du 16<sup>e</sup> siècle, les Rochelais s'adonnaient à la pêche et au commerce dans l'Est du Canada. Par exemple, le 15 avril 1599, le maître basque Michel Marguy, capitaine du *Notre-Dame d'Espérance*, signait une reconnaissance de dette de 100 écus envers Samuel George et Jean Macain, bourgeois de La Rochelle, aux fins d'un voyage de pêche et de traite à Terre-Neuve et aux « Ysles de Gaschepé ». En échange, George et Macain avaient la préférence à prix égal pour l'achat des pelleteries rapportées par Marguy<sup>31</sup>. Il est facile de comprendre que les bourgeois de La Rochelle ne virent pas d'un bon oeil la formation du monopole du prince de Condé en 1612. Ils étaient bien décidés à continuer leur traite à Matane. Aussi s'associèrent-ils avec des marchands de Limoges pour renforcer leur position. La nouvelle compagnie appareilla *Le Soleil*, navire de 150 tonneaux, qui fut saisi et pillé par les hommes de Champlain. Irrités, les Rochelais et les Limogeois envoyèrent un second bateau, *La Madeleine*, qui fut lui aussi saisi sur le Saint-Laurent. Cela donna lieu à un procès qui traîna longtemps.

Au printemps de 1615, les Rochelais envoyèrent cinq hommes à Matane; ils y passèrent l'été et l'hiver suivant en cachette. Le 15 mars 1616, devant le notaire Paul Chesneau, Samuel Macain, Jean Prou, Samuel George, Daniel Bodier, J. Godefroy et J. Bernon signaient un contrat pour aller cueillir les pelleteries des cinq traitants. Pierre George affrétait un navire, le *Jehan*, d'une capacité de 60 tonneaux et engageait un maître d'équipage, Daniel Baignault. Pour ce voyage, Pierre George et Baignault recevaient 150 livres tournois plus le 1/7<sup>e</sup> des marchandises. Cependant, avant tout partage entre les associés, une quantité suffisante de fourrures serait prélevée pour payer 698 livres tournois à Gabriel Picaudeau et aux quatre autres



traitants ainsi qu'à Daniel Bodier qui devait aider à l'inventaire et au tri des pelleteries<sup>32</sup>.

Le 1er juin, *le Jehan* était à Matane et il revint à La Rochelle le 7 juillet. Les comptes furent réglés à la satisfaction de tous. Cependant, des marchands normands, qui exerçaient le monopole de la traite au nom du prince de Condé, intentèrent une poursuite contre les associés rochelais. Le procès dura presque vingt ans et, le 26 juin 1633, le Parlement de Rouen condamna Samuel George et consorts à une amende de 1 000 livres. À ce moment, quelques-uns des commerçants de la Rochelle n'étaient plus de ce monde<sup>33</sup>.

À ces rivalités commerciales s'ajoutaient des litiges entre les nations. En effet, la Nouvelle-France subit très tôt les contrecoups des guerres franco-anglaises. Dès 1613, la Gaspésie fut mêlée à ces hostilités, les Anglais déportant sur ses rives les Français de Port-Royal. Quinze ans plus tard, en 1628, les frères Kirke, corsaires anglais, reçurent une commandite de mar-

La Rochelle, vers 1680  
(Bibl. nat. de Paris — Éd  
Robert Laffont)

## L'ÉPISODE DES KIRKE

chands de Dieppe (Anglais et calvinistes français) pour prendre la colonie du Canada. Ils dévastèrent les établissements de pêche de l'île Miscou et capturèrent tous les bateaux de pêche qu'ils trouvèrent aux environs de Gaspé et dans la baie des Chaleurs. Ils se rendirent ensuite à Tadoussac d'où ils sommèrent Champlain de se rendre. Celui-ci refusa, espérant des renforts de France.

De fait, le 28 avril, une flotte de quatre vaisseaux avec à sa tête l'amiral Claude Roquemont de Brison avait quitté Dieppe. Les navires transportaient 400 colons qui s'en venaient tenter leur chance en Nouvelle-France. À Gaspé, les Français apprirent par des Micmacs la présence des Kirke quelque part sur le fleuve. Roquemont fit décharger une partie de sa cargaison et tenta de remonter le Saint-Laurent à la faveur des brumes. Il fut attaqué par les Anglais à la hauteur de Tadoussac; l'équipage et les passagers furent faits prisonniers. L'année suivante, les Kirke revinrent au Canada, mettant pied à terre à Gaspé le 15 juin. Un mois plus tard, Québec capitulait devant eux. Ils en seraient les maîtres jusqu'en 1632.

**LES ACTIVITÉS  
MISSIONNAIRES  
(1620-1670)**

Cet épisode montre que la destinée gaspésienne était liée à celle de la Nouvelle-France qui survivait tant bien que mal au milieu de difficultés de toutes sortes. De même, les religieux qui visitèrent la Gaspésie étaient imbus de l'idéologie de la Contre-Réforme catholique qui florissait alors en France. Ils étaient prêts aux plus grands sacrifices, y compris celui de leur vie, pour répandre le nom du « vrai » Dieu.

En 1619, six récollets s'établissaient en Acadie. Parmi eux, un certain père Sébastien se rendait parfois à Miscou où il évangélisa sans doute plusieurs « Gaspésiens ». Il périt en 1623 dans les bois du Nouveau-Brunswick. Cette année-là, le frère Gabriel Sagard s'arrêta à Gaspé, en route vers le pays des Hurons. Il raconte comment il dessina « avec la pointe d'un couteau, dans l'écorce des plus grands arbres des croix et des noms de Jésus pour signifier à Satan et à ses suppôts que nous prenions possession de cette terre pour le royaume de Jésus-Christ, et que dorénavant, [Satan] n'y aurait plus de pouvoir et que le seul vrai Dieu y serait reconnu et aimé<sup>34</sup>. »

Mais à part le capucin Balthazar de Nipisiguit (Bathurst) qui fit de fréquentes visites en Gaspésie de 1648 à 1654, ce sont les jésuites qui ont pris charge des missions de la péninsule jusque vers 1660-1670. Ils possédaient trois bases d'où ils faisaient rayonner le christianisme: Tadoussac, la Rivière du Loup et Miscou (N.-B.).

Les apôtres de Tadoussac venaient surtout en Gaspésie avec des bandes de Montagnais. Ce fut le cas pour le père Druillettes dans la région de Matane en 1647-1648. Ce le fut aussi pour le père Albanel en 1651 et pour le père Bailloquet, toujours à Matane, à l'hiver 1661-1662. Ces trois mission-



naires connurent de grandes misères, en suivant les Indiens en temps de famine.

À la rivière du Loup, dans la deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle, les « Gaspétiens » étaient si nombreux que les jésuites leur envoyèrent le père Jean Morain qui les instruisait et les confessait, leur remettant en mémoire des vérités que ses prédécesseurs leur avaient déjà fait connaître. Plein d'espoir, le missionnaire écrivait: « Leur vie vagabonde est un grand obstacle à leur Instruction mais j'espère que les champs qu'on leur a offerts pour faire du bled d'Inde et la chapelle qu'on doit leur faire bastir les arrêterons un peu ou du moins les ferons venir plus constamment tout le printemps<sup>35</sup>. » Cependant, comme à Tadoussac et à Miscou, les Indiens ne demeuraient sur place que peu de temps et repartaient vite pour la pêche ou la chasse.

La mission Saint-Charles, sur l'île Miscou, fut fondée vers 1635 par les pères Charles du Marché et Charles Turgis. Pendant 30 ans, les jésuites, deux par deux, y travaillèrent à la conquête et à la préservation des âmes, l'un s'occupant des Blancs et l'autre des « Sauvages ». Ils se rendaient rarement à Gaspé, concentrant leurs efforts sur les pourtours de la baie des Chaleurs. La misère était leur lot quotidien. Peu de temps après leur arrivée, le père du Marché fut contraint de repasser en France et le père Turgis mourut sur l'île. Ils furent remplacés par les pères Jacques de la Place et Nicolas Gondoin. Puis vinrent les pères Claude Quentin et Jean Dolebeau. Ce dernier perdit la vie en mer alors qu'il retournait en France.

Au début de la décennie 1640, Quentin et Dolebeau eurent comme successeurs les pères André Richard et Martin de Lyonne qui demeurèrent au poste vingt ans durant. Ces deux jésuites ont été les seuls missionnaires à parler micmac. Leurs prédécesseurs ou successeurs, sauf le père Le Clercq, devaient employer le montagnais ou l'algonquien, langues de troc, ou prêcher par l'intermédiaire d'interprètes qui « ... ne disoient pas la dixième partie de ce qu'[ils] voulai[ent] dire<sup>36</sup>. »

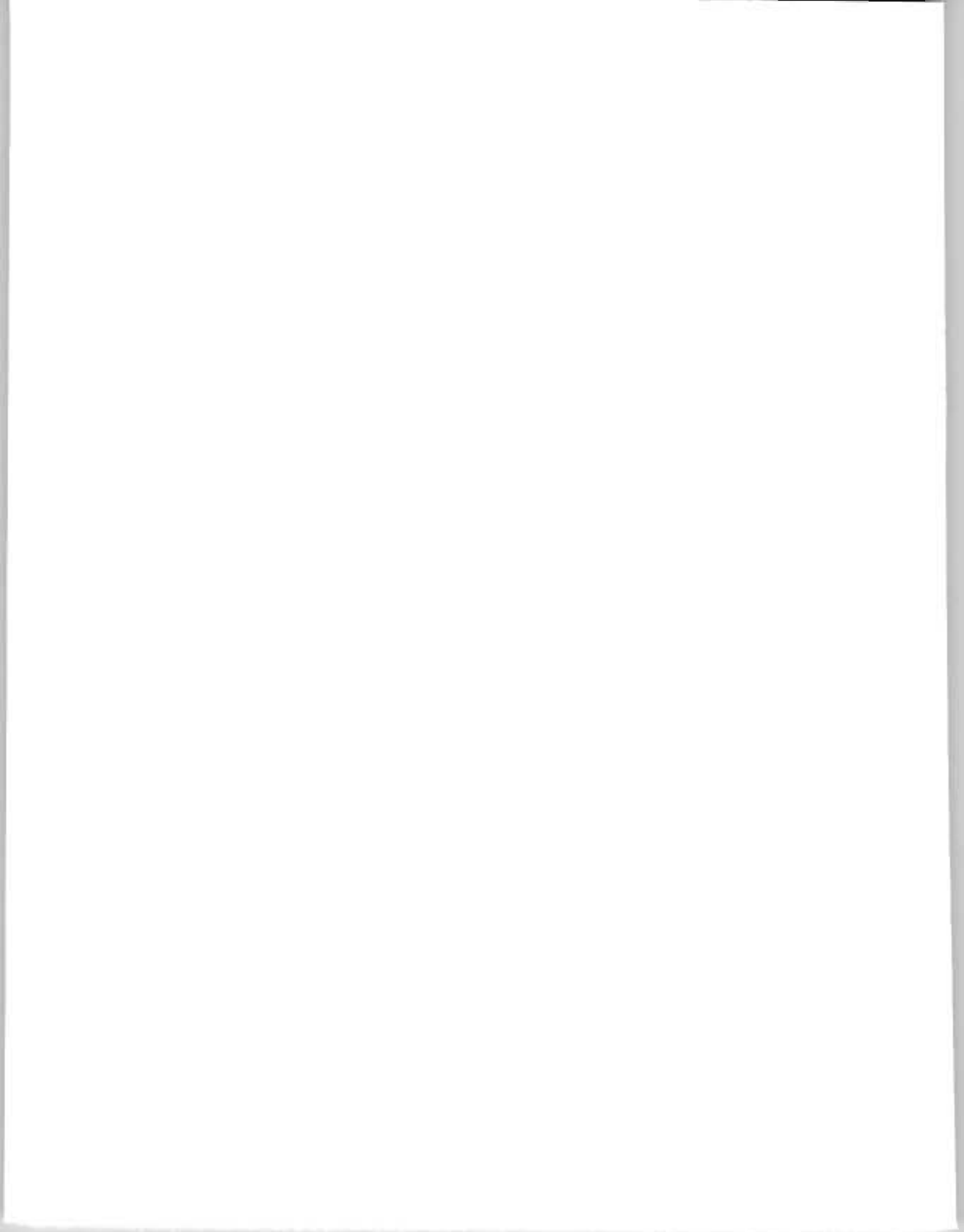
Les activités missionnaires en Gaspésie sont peu connues. Nous savons cependant que Mgr de Laval, avant d'aller prendre possession de son siège de vicaire apostolique à Québec en 1659, donna le sacrement de confirmation à Percé à 140 personnes, dont 55 Micmacs.

La mission Saint-Charles fut abandonnée peu de temps après: en 1662 selon Denys, entre 1668 et 1670 selon Frontenac. Tous deux sont formels sur les causes de l'événement: le découragement des jésuites qui sont fatigués du nomadisme et de l'ivrognerie des Indiens.

Le premier siècle d'histoire européenne en Gaspésie a été marqué du signe du mouvement. Les explorateurs ne faisaient que passer dans la péninsule. Les pêcheurs repartaient chaque automne. De l'île Miscou et de Tadoussac, les jésuites tentaient de desservir la presqu'île, mais combien imparfaitement. Il faudra attendre la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle pour voir des tentatives d'installation permanente en Gaspésie.



« ... Mgr de Laval, avant d'aller prendre possession de son siège de vicaire apostolique à Québec en 1659, donna le sacrement de confirmation, à Percé, à 140 personnes, dont 55 micmacs. » (APC)



---

4

Essais de  
colonisation  
(1650-1713)

---

Dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, des hommes d'affaires échafaudent d'ambitieux projets pour la Gaspésie. Ils souhaitent y développer des postes de pêche rentables et autonomes. Au contraire des morutiers français qui n'exploitent les ressources de la mer que de mai à septembre, ils sont d'avis que des établissements permanents sont plus susceptibles d'apporter des revenus appréciables. Mais le plus souvent leurs plans ne se concrétisent pas. Et quand des projets sont en voie de réalisation, tels ceux de Pierre Denys de la Ronde et de Denis Riverin, des embûches de toutes sortes, la menace anglo-américaine en est un exemple, les empêchent de réussir.

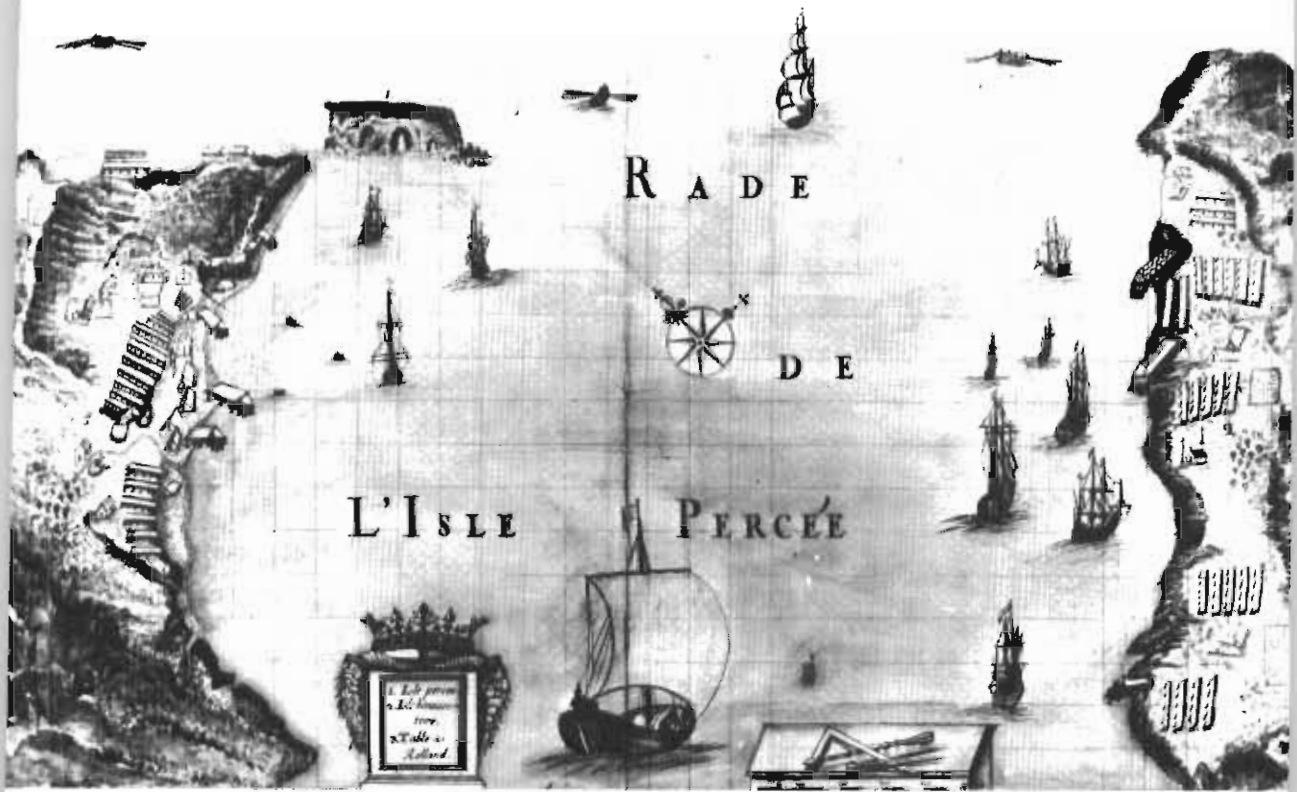
Les seigneureries qu'ils se font octroyer servent surtout à leur assurer le monopole de la pêche sur un territoire donné. À Ristigouche et à Matane, les seigneurs s'intéressent aussi activement à la traite des fourrures, ce qui vaut à Mathieu Damours, seigneur de Matane, des démêlés avec le gouverneur Frontenac en 1681<sup>1</sup>. Comme le développement de l'agriculture est la dernière préoccupation des seigneurs gaspésiens, il ne faut pas se surprendre qu'ils n'habitent habituellement pas sur leurs fiefs. Riverin et Denys de la Ronde sont des exceptions à cet égard.

## *Les Denys*

**NICOLAS DENYS** L'ancêtre d'une lignée de personnages célèbres en Gaspésie fut Nicolas Denys. Il arriva en Acadie en 1632 avec les hommes d'Isaac de Razilly, premier gouverneur d'Acadie. Entrepreneur de pêche et commerçant de bois et de fourrures, il prit une part active aux guerres que se livraient les « Grands » de l'Acadie. Cela lui vaut de voir plusieurs fois ses établissements détruits par ses ennemis et de subir quelques procès. En 1653, la compagnie de la Nouvelle-France lui octroya pour 15 000 livres l'exclusivité des droits de pêche sur la côte et les îles du golfe Saint-Laurent, du cap Canseau (Acadie) jusqu'au cap des Rosiers. La charte stipulait qu'il devait établir en six ans deux villages de 40 familles ou un seul de 80 familles. Peu après, il était nommé gouverneur et lieutenant-général de son territoire.

Denys limita ses entreprises commerciales à la côte canadienne et il ne réussit jamais à contrôler complètement le secteur de Percé qui passa en 1672 à son neveu Pierre Denys de la Ronde. Il ne mit jamais les pieds à Gaspé et il est douteux qu'il ait construit sur la rivière Matane un barrage de bois rond, comme l'affirme Antoine Gagnon<sup>2</sup>.

Vers 1670, Denys écrit une *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'histoire naturelle du Païs*,



publiée à Paris en 1672. Cette oeuvre fut réalisée afin d'attirer des colons sur son immense concession. Peut-être espérait-il aussi en tirer des profits qui auraient pu améliorer sa situation financière. Source documentaire de première qualité, en particulier en ce qui concerne l'ethnographie des Micmacs et la vie des pêcheurs, les descriptions qu'on y trouve, quoique parfois erronées, sont très riches. En voici un exemple: «L'Isle Percée est une grande roche qui peut bien avoir cinquante à soixante brasses de hauteur excarpée à pied droit des deux costez, & peut avoir de largeur trois ou quatre brasses; de basse mer, l'on y va de terre ferme à pied sec tout autour, elle peut avoir de long trois cens cinquante ou quatre cens pas; elle a esté bien plus longue, allant auparavant jusques à l'Isle Bonne-aventure, mais la mer l'a mangée par le pied ce qui l'a fait tomber, & j'ay veu qu'il n'y avait qu'un trou en forme d'arcade par où une chaloupe passoit à la voile, c'est ce qui lui avoit donné le nom de l'isle Percée; il s'en est fait deux autres depuis qui ne sont pas si grands, mais qui à présent croissent tous les jours,

«Rade de l'Isle Percée». Anonyme. 1686. Cette carte montre les postes de pêche temporaires de Percé et de l'île Bonaventure au 17e siècle, propriété de la famille Denys. (APC)

*Tableau 2.1. Les seigneuries gaspésiennes sous le Régime français.*

Nom et date de concession	Premiers concessionnaires	Localisation
Rivière-au-Griffon (1636)	Jean Bourdon	Entre L'Anse-à-Fugère et à mi-chemin entre Les Trois-Ruisseaux et L'Anse-Jersey
Gaspésie ou Cap-des-Rosiers (1652)	Louis d'Ailleboust, Jean Bourdon et neuf associés	Cap des Rosiers jusqu'à la hauteur de l'île Miscou
Cap-de-Chaste (1662)	Michel Leneuf de la Vallière	Cap-Chat
Bon-Port et Bonne-Pêche ou Sainte-Anne-des-Monts-Notre-Dame (1662)	Simon et Jacques Denys de la Ronde	Entre la rivière Sainte-Anne-des-Monts et la petite rivière Sainte-Anne-des-Monts
Crevier (1662)	Christophe Crevier dit Lameslée	Entre la petite rivière Sainte-Anne-des-Monts et un mille en amont de Petite-Tourelle
Mont-Louis (1672)	Nicolas Bourlet	Mont-Louis
Ile Percée (1672)	Pierre Denys de la Ronde & associés	Percé et ses environs
Matane (1677)	Mathieu Damours	Matane
Rivière de la Magdeleine (1679)	Antoine Caddé	Rivière-Madeleine et ses environs
Ristigouche (1690)	Pierre Le Moyne d'Iberville	Ristigouche et ses environs
Grande-Vallée-des-Monts-Notre-Dame (1691)	François Hazeur	Grande-Vallée
Pabos (1696)	René Hubert	Pabos et Chandler
Port-Daniel (1696)	René Deneau	Port-Daniel
Grande-Rivière (1697)	Jacques Cochu	Grande-Rivière
L'Anse-à-l'Étang (1697)	François Hazeur et Denis Riverin	Grand-Étang
Rivière Bonaventure (1697)	Sieur de la Croix	Bonaventure
Paspébiac (1707)	Pierre Haimard	Paspébiac
Cloridan (1707)	Charles Morin	Le long de la rivière Ristigouche

Source: Marcel Trudel (*Le terroir du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973) a été notre principale source pour la période antérieure à 1663. Pour le reste du Régime français, nous avons utilisé plusieurs auteurs qui s'abreuvent tous à Pierre-Georges Roy (*Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombremens*, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929, 6 vol.). Le lecteur voudra bien noter que la localisation des seigneuries est approximative.

il y a apparence que ces trous affoiblissent son fondement, & seront cause à la fin de sa ceute, apres quoy les navires n'y pourront plus demeurer<sup>3</sup>. »

Un neveu de Nicolas, Pierre Denys de la Ronde, s'installa à Percé à la fin des années 1660. Il n'était pas en très bons termes avec son oncle. Associé avec les riches hommes d'affaires Charles Bazire et Charles Aubert de la Chesnaye, il se fit concéder en 1672 « une lieue de terre à prendre vers le passage de Canseau et autant de profondeur dans les terres et depuis la dite île du costé de l'ance de Gaspé les terres qui se trouvent entre les deux la Baye des Morues et l'ance St Pierre comprise jusqu'à demy lieue de la Baye de Gaspé avec droit de pesche et de chasse, même le droit de traite avec les sauvages à l'exclusion des pêcheurs ambulants<sup>4</sup>. » Âgé de 41 ans, Denys de la Ronde avait tâté de tous les négoce, y compris celui des pelleteries, avant de s'intéresser à la pêche. En 1662, il s'était fait accorder, au nom de ses fils, une seigneurie à Sainte-Anne-des-Monts (Bon-Port et Bonne Pêche). Comme il n'y mit jamais les pieds, la concession fut rattachée au domaine royal en 1688 avant de passer au sieur Denis Riverin. Il semble avoir été un homme dévôt; il installa les récollets sur son fief et Chrestien Le Clercq raconte qu'ils avaient ensemble de longs entretiens spirituels et que Denys de la Ronde « prenait un soin particulier de [l']éveiller tous les jours régulièrement à quatre heures, afin de [le] disposer à célébrer la sainte Messe...<sup>5</sup> »

### **PIERRE DENYS DE LA RONDE À L'ILE PERCÉE**

Denys de la Ronde possédait trois huitièmes des actions de l'entreprise et en était le gérant. Ses deux associés se partageaient les cinq huitièmes restants. Les activités démarrèrent au printemps de 1673 quand Denys de la Ronde se rendit à Percé avec sept engagés. Ils construisirent deux établissements: le premier, à l'entrée du barachois de Malbaie, servait de quartiers d'hiver; le deuxième, à Percé même, était utilisé l'été. On y bâtit une chapelle et les récollets s'y établirent aussitôt.

### **LA MARCHÉ DE L'ENTREPRISE**

Les difficultés s'accumulèrent rapidement et dès 1676 les acolytes de Denys de la Ronde menaçaient de se retirer de l'affaire et demandaient un remboursement de 13 029 livres 4 sols et 5 deniers. L'entrepreneur sollicita alors la faveur du roi. Dans un long mémoire, il décrivit ses tracas et surtout les avantages que procureraient au commerce des établissements bien organisés à Percé. Grâce à des pêcheries sédentaires, on pourrait subsister toute l'année en pêchant pendant sept mois. Toutes les variétés de poissons seraient capturées et, à la longue, les profits seraient réinvestis pour ainsi évincer les forains des pêches canadiennes. De plus, les hommes qui hiverneraient en Gaspésie pourraient surveiller le matériel qui était souvent l'objet de rapines. Une pêcherie sédentaire permettrait d'épargner beaucoup, ne fut-ce que sur le temps: « Un navire, écrit-il, dépense beaucoup de temps à faire des échafauds et logements couverts de voiles, ce qui

les gâte et dépérissent bien au bout de cinq ans, 600 livres. Outre cela, ils perdent au moins quinze jours qui est d'ordinaire le meilleur temps de la pesche à préparer des vignaux et échafauds, chaloupes, boyards, timbre, charnier, etc. Au lieu que l'on peut avoir tout cela prêt et le garder d'une année à l'autre<sup>6</sup>. »

Denys de la Ronde voyait grand. Il promettait presque l'installation de 100 familles en trois ans. Il y aurait des pêcheurs, des laboureurs et des gens de métier. La petite colonie serait autonome grâce à l'agriculture prospère qu'on y pratiquerait. Le seigneur de Percé embellissait quelque peu la qualité du sol de la région. Dans un avenir plus ou moins rapproché, il envisageait même l'installation d'une brasserie. Les femmes avaient aussi leur place dans le projet: « Il faut aussi essayer d'amener six bonnes filles de travail qui seront capables de donner envie à quelques pêcheurs habitués. Elles ne seront pas inutiles, elles peuvent servir à la grave et quand elles ne feraient que laver les neux elles gagneraient leur dépense<sup>7</sup>. »

Concrètement, Pierre Denys de la Ronde demandait à Sa Majesté 20 000 livres pour défrayer les coûts de départ. Il jugeait aussi souhaitable que le roi prêtât pendant trois ans une flûte (navire) de 200 ou 300 tonneaux. Les deux années suivantes, le roi fournirait 10 000 livres, après quoi le poste serait viable de lui-même.

Le ministre Colbert s'opposa à la demande de Pierre Denys de la Ronde. Un arrangement eut cependant lieu. Denys de la Ronde pouvait transporter de l'Anjou et de la Touraine, sans droits de sortie, tous les vins et eaux-de-vie nécessaires à son établissement. Il avait aussi le droit d'approvisionner Québec avec ces produits. Mais la situation n'était pas facile et dès 1677 la compagnie céda à Jacques Le Ber la plus grande partie de la seigneurie. Bazire mourut en 1678 et l'explorateur Cavelier de La Salle demanda à le remplacer dans la compagnie, sans succès semble-t-il.

Un recensement de la région fait en 1678 montre que Pierre Denys de la Ronde y a laissé son fils, Simon-Pierre Denys de Bonaventure, avec quatre engagés, un récollet et un couple marié. À Percé, se trouvent des entrepôts et magasins d'été, une chapelle et une habitation pour les religieux et « 100 arpents de bonne terre où il y en a plus de la moitié preste à labourer et l'autre peu de travail pour y mettre la charrue<sup>8</sup>. » À Malbaie, le domaine comprend un « manoir » de quinze personnes et une terrasse de deux acres, entourés par une clôture blanche. Trente acres de terre sont défrichés et l'on compte deux magasins, une grange et une étable pour vingt bêtes à cornes.

**LA FIN** Il n'y a jamais plus de 30 personnes établies en permanence dans la région de Percé sous le Régime français. Bien que les années 1680 voient une certaine expansion du poste, il semble qu'en fait seule la pêche estivale y soit profitable. À cette époque, Pierre Denys de la Ronde souffre de cécité totale et s'est retiré à Québec où il mourra en 1708. C'est son fils qui dirige



l'entreprise. C'est lui aussi qui, en 1679 et en 1681, demande au gouverneur Frontenac d'intercéder auprès du roi pour son père, «à la veille de périr, de ne pouvoir plus subsister<sup>9</sup>.»

À partir de 1685, on ne sait plus très bien à qui appartient la seigneurie de Percé. En effet, les cinq habitants du fief portent plainte à Richard Denys de Fronsac, fils de Nicolas, au sujet des titres que Denys de la Ronde leur a refusés, bien qu'ils demeurent en ces lieux depuis plusieurs années. Denys de Fronsac s'occupe du litige avec plaisir en espérant que cela servira la cause de son père. Il cède les titres demandés ainsi que le droit de chasser et de commercer avec les Indiens. De plus, il fournit à tous un pâturage commun et octroie certains droits de pêche à Pierre Denys de la Ronde. Ces décisions n'ont pas de suite, Denys de Fronsac n'étant pas sur les lieux pour les faire respecter. L'année suivante, les habitants de Percé sont lésés par le règlement De Meulles qui fait de la région une zone de pêche libre. De toute façon, l'intendant légalise une situation de fait.

À la veille des dévastations anglo-américaines, la petite colonie de Percé est stagnante. Faute d'investissement, Pierre Denys de la Ronde n'a pu mener à bien les projets grandioses dont il avait rêvé. Après l'anéantissement de Percé, il reçoit une pension annuelle de 150 livres. En 1709, la seigneurie passe aux mains du sieur Nicolas Pinaud. À ce moment-là, Percé est un lieu quasi désert.

## *Percé en Gaspésie*

Malgré quelques tentatives de pêche permanente comme celle de Denys de la Ronde et celle de Denis Riverin<sup>10</sup>, la Gaspésie est avant tout au 17<sup>e</sup> siècle le royaume des pêcheurs saisonniers qui arrivent au printemps pour repartir à l'automne. Surtout Français, bien que des Basques, des Espagnols et des Anglais fréquentent aussi les rivages gaspésiens, les pêcheurs se concentrent de plus en plus à Percé et à Gaspé dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle.

À Gaspé, c'est-à-dire de Grande-Grave à la pointe de Penouille, ils sont environ 200 à passer l'été. Il y a toujours au moins trois gros vaisseaux qui mouillent dans la rade. Le site est tel que le gouverneur Dubois Davaugour recommande au roi en 1663 d'y créer un établissement «à cause de la bonté de la rade et du port et de l'abondance de la pêche à la morue<sup>11</sup>.»

**PRÉDOMINANCE  
DE PERCÉ**

Mais au 17<sup>e</sup> siècle c'était l'île Percée qui était la véritable Mecque de la pêche en Gaspésie. Ce toponyme désignait le rocher, l'île Bonaventure et la portion continentale avoisinante. La forêt y était riche en espèces diverses, ce qui permettait de ne pas trop s'éloigner pour la construction des échafauds et des vigneaux. Les animaux aussi abondaient et les marins pouvaient s'adonner à la chasse à la tourtre et au lapin: « de trente collets tendus le soir, l'on a du moins vingt lapins le lendemain matin<sup>12</sup>. »

Selon les années, de 400 à 600 pêcheurs s'assemblaient à Percé, sans compter les Indiens. Nicolas Denys y a vu jusqu'à onze navires tous chargés de morues<sup>13</sup>. À l'ombre du rocher Percé, « ils sont tous ancrez à quatre cables, & mettent des flottes ou pièces de bois de cedre à leurs cables pour les supporter crainte des roches qui sont au fonds, quand le mauvais temps vient de la mer, qui porte sur l'Isle la houlle qui donne contre et fait un ressaque qui retourne contre les navires, qui empesche que les cables ne travaillent; à la longueur de quatre ou cinq cables de l'Isle, il y a trois roches qui couvrent de pleine mer, & la plus au large est à deux ou trois longueurs de cable de la terre ces rochers là rompent encore la mer, qui fait qu'elle n'en est pas si rude<sup>14</sup>. »

**“MAUVAISES  
MOEURS”  
ET VIOLENCE**

En juin 1686, l'intendant De Meulles édicta un règlement dans lequel il favorisait les pêcheurs saisonniers de préférence aux exploitants permanents<sup>15</sup>. Il ne faisait en cela qu'appliquer l'ordonnance de la Marine de 1681 qui ouvrait aux pêcheurs saisonniers cette portion du golfe Saint-Laurent baignant les rivages du territoire compris entre le cap des Rosiers et le cap d'Espoir. Mais Pierre Denys de la Ronde avait le premier choix, ce qui était source de litiges.

Les règles édictées par l'intendant valaient pour toute la Gaspésie mais concernaient davantage la réalité vécue à Percé. L'une d'entre elles fixait à trois le nombre de vigneaux par chaloupe. Une autre défendait de brûler les installations des autres morutiers sous peine de 50 livres d'amende payables à la chapelle du lieu. Les points 4 et 5 défendaient de prendre sans permission les biens d'autrui. Il semble que le vol ait été courant à l'époque car le coadjuteur de Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier, renchérissait en août de la même année, en écrivant aux habitants de l'île Percée dans les termes suivants: « Je ne me sens pas moins obligé de vous avertir que c'est un vol considérable digne des châtimens de Dieu et des hommes de se prendre les uns aux autres les lignes ou les autres choses qui peuvent empêcher la pêche, et que c'est un aussi grand mal de les accepter de ceux qui n'ont pas le droit de les vendre que si on les volait soi-même, n'étant pas moins obligé à restitution que si on les avait pris<sup>16</sup>. » Les articles 6 et 7 décrétaient que les vaisseaux de pêche avaient droit à une chaloupe par vingt tonneaux et que les habitants pouvaient confectionner des vigneaux. Enfin, l'intendant poursuivait: « on laissera le chemin par nous marqué et

indiqué en présence des susdits capitaines pour passer charette et autres voitures sur le bord de l'eau jusqu'aux maisons...<sup>17</sup> » De Meulles confiait au capitaine du vaisseau-amiral l'exécution de son règlement. Il reconnaissait ainsi l'impossibilité pour les autorités de faire appliquer la loi par les voies normales.

D'ailleurs, comment pouvait-il en être autrement dans cette région isolée? Les gens savaient qu'il était plus efficace de se faire justice eux-mêmes que d'en appeler au lointain intendant. La Gaspésie était un paradis pour les fugitifs. Par exemple, un Basque du nom de Caton soupçonné de complicité dans le meurtre d'un nommé Lacombe, s'enfuit en Gaspésie et on n'en entendit plus jamais parler.

La violence n'était pas rare. Souvent, l'alcool coulait à flots et les équipages venus de différents coins de France se battaient. Sur semaine, les capitaines ne permettaient que la consommation de vin coupé d'eau dans une proportion allant parfois aux deux tiers ou aux trois quarts. Mais le dimanche, on buvait le vin pur et la débauche régnait, les pêcheurs saoulant les Indiennes. Mgr de Saint-Vallier, lors d'une visite à Percé au début d'août 1686, exhortait les « fidèles » à vivre dans l'ordre et la sobriété et à assister respectueusement aux offices divins<sup>18</sup>. Il préférerait les voir travailler le dimanche plutôt que de les voir se livrer à des abus de toutes sortes. Pour apaiser la violence, il conseillait aux missionnaires de refuser l'absolution. Il concluait sa lettre en disant: « ... il faut que je vous témoigne l'amertume du coeur que j'ai de voir si peu de paix, d'union et de charité dans un lieu où il serait si aisé de l'établir et de la maintenir<sup>19</sup>. »

Si Percé était le lieu privilégié de la pêche à la morue au 17<sup>e</sup> siècle, le littoral nord de la péninsule, lui, ne connut que des tentatives plus ou moins fructueuses. La pêcherie de marsouin que Charles Denys de Vitré établit à Marsoui ne laissa pas de trace durable. De même, les efforts de Denis Riverin pour développer des pêcheries permanentes entre Matane et Gaspé restèrent vains.

## *Les entreprises de Denis Riverin (1688-1702)*

Denis Riverin naquit à Tours vers 1650. Il vint dans la colonie comme secrétaire de l'intendant Duchesneau en 1675. Il occupa cette fonction pendant cinq ans. En même temps, il s'intéressa activement à la traite des fourrures, devenant l'un des bourgeois en vue de la Nouvelle-France. Il s'y enrichit. Il désirait cependant diversifier ses activités économiques et il se

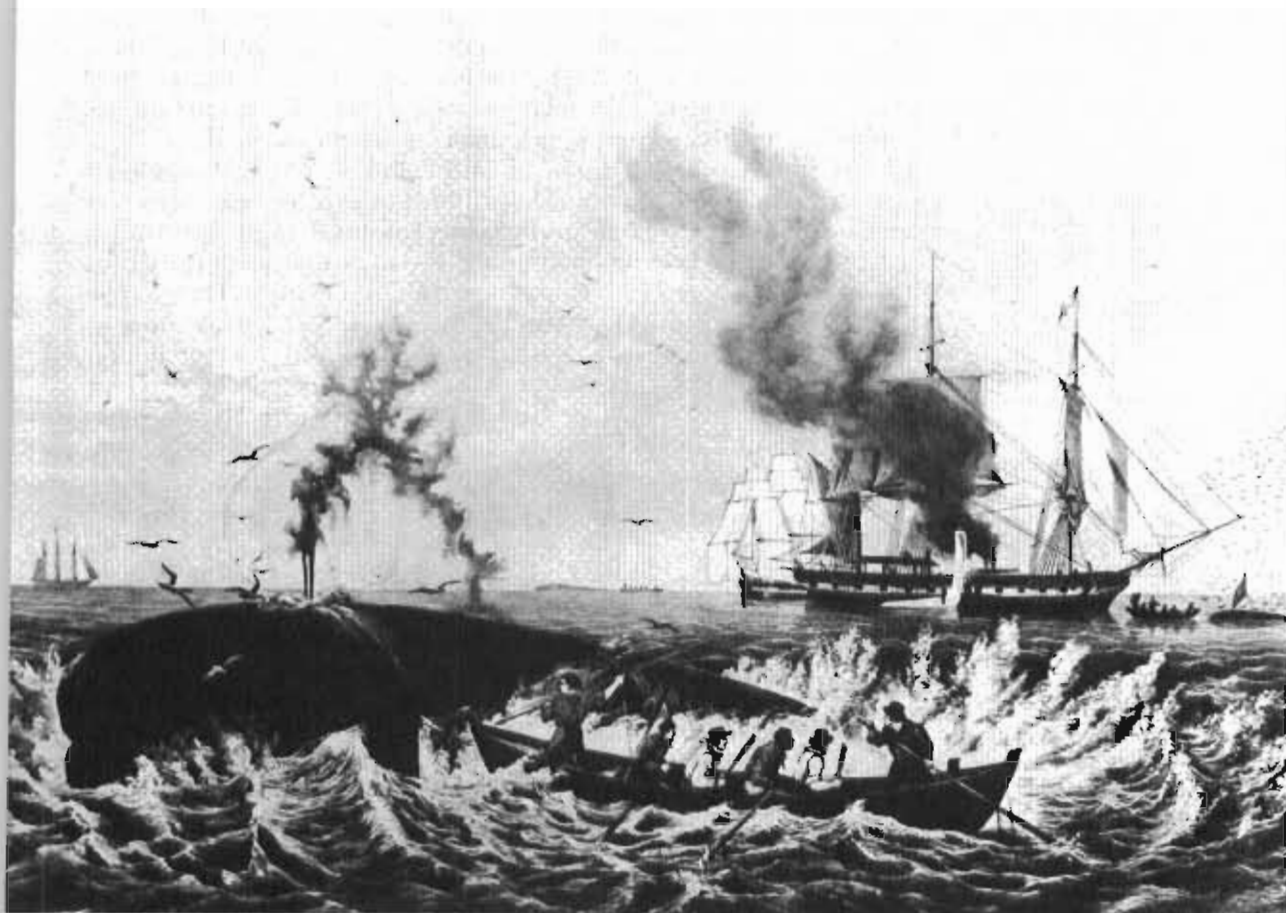
**DE LA TRAITÉ  
À LA PÊCHE**

tourna vers la pêche. En 1685, il présentait un mémoire sur la nécessité des pêches en Nouvelle-France, établissant un parallèle avec la dynamique et dangereuse Nouvelle-Angleterre: « Boston et toute la colonie [anglaise] nous en donne un exemple qui fait honte à notre nation, écrivait-il, puisqu'elle s'augmente tous les jours, par cette pesche qu'elle fait sur la plus grande partie de nos costes pendant que les Français ne s'occupent à rien<sup>20</sup>. » Avec un autre agent de la Ferme du Roi, Chalons, il demanda à la Cour la permission de fonder un poste de pêche à la morue et à la baleine en Gaspésie. Il reprend l'idée de Talon et rêva de vendre le poisson canadien aux Indes occidentales (Antilles). Mais à cause de nombreuses difficultés, il se tourna vers le marché européen. En 1686, il forma une compagnie en France. Il affréta un bateau de La Rochelle et engagea dix-huit matelots censés être aussi de bons pêcheurs. Le navire se perdit sur les côtes d'Acadie. Le nouvel intendant de la Nouvelle-France, Bochart de Champigny, commentait: « C'est une perte considérable pour le pays et pour le dit sieur Riverin que tout le monde plaint parce que c'est un honnête homme et beaucoup aimé<sup>21</sup>. »

En 1688, Riverin acquiert les seigneuries de Sainte-Anne-des-Monts-Notre-Dame et de Cap-Chat « avec six arpents de terre de chaque côté [de la rivière Cap-Chat] pour construire des bâtiments et magasins de pêche<sup>22</sup>. » Bien qu'il y pratique la pêche au saumon, c'est sur la seigneurie de Matane, louée à la veuve de Mathieu Damours, qu'il établit sa base d'opération. Il peut utiliser les constructions déjà existantes et, de là, faire pêcher ses hommes jusqu'à la baie de Gaspé. Il écrit au ministre Seigneley que le poisson y est très beau et pourrait être exporté en Espagne et au Levant. La chasse aux baleines y est excellente. En certains temps de l'année, ces grands cétacés sont tellement nombreux qu'on peut les tuer à coups d'aviron. Selon lui, si on le voulait, on pourrait employer plus de 500 chaloupes à la fois<sup>23</sup>.

Mais pour l'instant, le sieur Riverin doit se contenter d'une couple de bateaux, de six pêcheurs et de deux harponneurs. Champigny est satisfait: « [Riverin] nous donne cette année des preuves comme l'on peut réussir dans la pesche de morue dans le fleuve [...] et il est résolu de continuer<sup>24</sup>. »

L'année suivante, Riverin dirige une flottille de sept bateaux. Il obtient la seigneurie de la rivière de la Magdeleine<sup>25</sup>. Il acquiert également la seigneurie de Belle-Isle située sur la côte du Labrador. Passé en France pour demander de l'aide, le protégé du ministre Pontchartrain obtient l'envoi d'harponneurs basques, réputés les meilleurs, pour enseigner à ses hommes les techniques de la pêche à la baleine<sup>26</sup>. D'autres faveurs royales lui sont accordées en 1690 alors que des vaisseaux lui transportent gratuitement du sel à Québec. Mais cette année-là, la présence des Anglais dans le Saint-Laurent l'empêche de partir à la pêche. Apparemment, il subit aussi de lourdes pertes.



La chance ne sourit pas à Riverin et la métropole commence à douter de son assiduité, surtout qu'il continue à s'intéresser aux fourrures. Le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny prennent sa défense: « Le sieur Riverin continue sa pesche avec assez de succès. Il y a plusieurs habitants établis en son établissement de pescherie et qui s'attachent à ce commerce; partie de son poisson a été gastée par les pluyes. Il en a vendu 450 qx au capitaine du navire *Ste Anne de Bordeaux*<sup>27</sup>. »

Les deux fonctionnaires ont raison. Riverin vend du poisson à Plaisance et à Bordeaux et il a fait une transaction de 400 livres, payable en vin et en billet de change, avec Guillaume Maret, capitaine du *Sainte Anne de Bordeaux*. Il a pu recouvrer en partie ses pertes de 1690. De plus, il a liquidé

Industrie baleinière —  
Lithographie de Currier  
& Yves. « La chasse aux  
baleines y est excellente  
En certains temps de  
l'année ces grands cétacés  
sont tellement nombreux  
qu'on peut les tuer à  
coups d'aviron. » (APC)

L'établissement du sieur Riverin se trouvait à l'endroit du village actuel. « Riverin espérait qu'un temps viendrait où les habitants seraient autonomes et où il bénéficierait lui-même d'avantages commerciaux. Il prévoyait qu'en 1705 le village compterait 100 familles. » (ACN)

ses parts dans la compagnie de fourrures du Nord pour pouvoir développer davantage ses pêches. En 1696, il prend une décision capitale. Il va investir dans des établissements de pêche considérables. Dans le court terme, estime-t-il, cela ne paiera guère mais à la longue les profits seront énormes et il pourra prendre une part plus grande du marché colonial.

Riverin projette une expansion à quatre endroits. À Mont-Louis, où il est présent depuis quelques années, il améliorerait les installations et augmenterait sa flotte de pêche jusqu'à vingt bateaux. Il planterait aussi l'agriculture. Plus à l'est, à Grand-Étang, il veut exploiter une carrière de schiste. En société avec l'éminent homme d'affaires François Hazeur, il se fait concéder la seigneurie de L'Anse-à-l'Étang. Le rêve des deux entrepreneurs ne se réalise pas de leur vivant. Parallèlement, Riverin croit important de se tailler une place en Acadie. À cet effet, le 15 octobre 1696, il loue les seigneuries de Miramichi, de Nipisiguit (Bathurst), de Ristigouche et un arrière-fief sur l'île de Caraquet. Enfin, il propose au gouvernement métropolitain de fonder un établissement de pêche à Gaspé.

En effet, l'année précédente, Riverin avait découvert dans le fond de la baie de Gaspé « une rivière commode [Darthmouth] et dans laquelle les vaisseaux même de 500 t. peuvent estre en seureté et charger commodément et à couvert des plus mauvais temps<sup>28</sup>. » Quant à la baie elle-même, il la trouvait propre à occuper plus de 100 chaloupes et 500 pêcheurs canadiens. Il vantait au ministre Pontchartrain les ressources du coin où pullulaient baleines et morues, où le pin et l'épinette abondaient et où les possibilités agricoles étaient grandes<sup>29</sup>.

Riverin voulait faire de Gaspé le point central de ses activités sur les côtes nord et est de la Gaspésie. Les vaisseaux qui repartaient à vide de Québec pour la métropole pourraient charger du poisson dans la baie. Il prévoyait faire construire sur les lieux douze chaloupes, des magasins et des échafauds. L'entrepreneur rappelait au ministre les problèmes que lui avaient causés les Anglais depuis qu'il s'intéressait à la pêche et il demandait encore du fret gratuit: « Grappins, cordages, bray, goldron et autres agreils et appareaux de pesche<sup>30</sup>. » En dernier lieu, il sollicitait une protection militaire: quatre pièces de canons de six livres, les installations nécessaires et 200 boulets « ... dont le dit Riverin sera tenu de ne payer aucune chose offrant de faire fortifier à ses dépens la rade principale dudit établissement...<sup>31</sup> » Si les autorités accordaient des faveurs à Riverin, elles n'étaient toutefois pas prêtes à s'aventurer sans précaution dans un projet d'une telle envergure.

Riverin avait réussi à s'associer avec deux financiers parisiens, les sieurs Bourlet et Mageux, pour l'exploitation des pêches canadiennes. En 1697, la compagnie était censée envoyer des engagés sur les seigneuries de Riverin pour la coupe du bois de construction, activité subsidiaire de la pêche. Mais le gouverneur interdit les départs pour l'Acadie, les Anglais rôdant dans le



coin. Comme les préparatifs étaient fort avancés, Riverin, pour éviter de tout perdre, décida d'envoyer ses hommes à Mont-Louis, poste moins exposé aux incursions ennemies.

Ce poste de Mont-Louis avait été exploité dès le début du 17<sup>e</sup> siècle. En 1744, l'historien F.-X. Charlevoix le décrivait ainsi: « Ce havre est à l'embouchure d'une jolie rivière, le mouillage y est fort bon et on n'y est exposé dans la rade qu'au seul vent du nord qui souffle très rarement en été. La rivière peut recevoir des bastiments de 100 tonneaux. Ils y sont à l'abri de tous les mauvais temps et à couvert des ennemis parce qu'on n'y peut entrer que quand la marée est haute et quand, elle est basse, il n'y reste pas deux pieds d'eau quoique dans la rivière même ils pussent toujours estre à flot. D'ailleurs, cette rivière est facile à défendre ayant d'un costé des montagnes inaccessibles et de l'autre une langue de terre qui fait une presqu'île d'une

**L'APOGÉE  
ET LE DÉCLIN:  
MONT-LOUIS**



Ex-voto: madame Riverin et ses quatre enfants, 1703. Attribuée à Dessailant de Richerterre. Madame Riverin, née Angélique Gaultier, était la femme de Denis Riverin, personnage important de la colonie. Vers 1700, il subit des déboires financiers qui le pousseront à quitter la Nouvelle-France. (Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré)

portée de mousquet de largeur au plus et sur laquelle on peut construire un fort<sup>32</sup>. »

Riverin investit d'abord à Mont-Louis la somme de 7 000 livres pour la construction d'un quai, d'un entrepôt, de logements et de plusieurs bateaux. À l'automne 1697, il se rendit à Paris pour convaincre ses deux partenaires d'oublier temporairement l'Acadie et de se consacrer à la côte nord gaspésienne. La compagnie de Mont-Louis vit le jour. Chacun des associés possédait le tiers des parts. Cependant, Riverin demeura le seul directeur de l'entreprise. À ce moment-là, douze familles habitaient Mont-Louis.

À la fin de 1699, le poste compte 91 personnes, soit 26 familles, toutes venues de Québec. Treize familles vivent près du rivage et s'occupent surtout de la pêche bien qu'elles cultivent de grands jardins qui produisent les légumes dont on aura besoin l'année suivante; les autres demeurent dans les environs où elles défrichent et ensemencent de grandes étendues de terre. Certaines possèdent même du bétail. Les hommes doivent être habiles et connaître la maçonnerie, la charpenterie, le sciage, le forgeage et même la médecine. De plus, la communauté jouit des services d'un missionnaire, le père Raffaix.

La compagnie octroyait à chaque adulte un lopin de deux arpents de profondeur sur trois de largeur en bordure de la rivière Mont-Louis. Chacun avait aussi droit à un lot de 4 000 pieds carrés pour construire une maison. Les gens se voyaient offrir toutes les nécessités la première année, la moitié l'année suivante et le tiers la troisième année. Les trois partenaires finançaient aussi les constructions que les pionniers rembourseraient en heures de travail et en poisson. Riverin espérait qu'un temps viendrait où les habitants seraient autonomes et où lui-même s'enrichirait. Il prévoyait qu'en 1705 le village compterait 100 familles<sup>33</sup>.

Mais les frais immédiats étaient élevés. En 1698, Riverin avait acheté 800 livres de blé du Séminaire de Québec. L'année suivante, il dut déboursier 2 500 livres pour l'achat de victuailles et 500 autres pour l'acquisition d'un bateau. Apparemment, à ce moment, il avait déjà perdu plus de 30 000 livres<sup>34</sup>.

C'est sans doute ce qui explique l'attitude de Bourlet et de Mageux qui, le 5 février 1700, confièrent leurs intérêts par procuration à Jean Clermont, sieur de la Gallière. Arrivé à Mont-Louis en juillet, au lieu des 30 barils de farine mandés par Riverin et ses associés, il emmenait avec lui quatre domestiques et douze engagés. Il désirait régler les comptes de l'entreprise et recouvrer les sommes investies par ceux dont il était fondé de pouvoir. Un compromis fut établi. Riverin acceptait Clermont comme partenaire mais restait le seul gérant. Cette entente ne dura pas longtemps. Après avoir tenté en vain de déménager à 40 lieues du poste pour se livrer à la traite des fourrures, Clermont prit Mont-Louis par la force. Deux hommes furent



tués et plusieurs autres blessés. L'agent des Parisiens déporta 60 habitants à Québec, au grand dam de Riverin.

Commence alors pour ce dernier une aventure judiciaire dont il ne sortira ni gagnant ni perdant. À Québec, les familles déportées le poursuivent devant le Conseil souverain. Elles l'accusent de ne pas respecter ses engagements. Craignant que la charge de ces malheureux n'incombe au roi, le Conseil ordonne à Riverin de les dédommager. En même temps, ses créanciers lui intentent une série de procès. Débordé, Riverin obtient que le Conseil nomme un arbitre pour décider de la valeur de la pêcherie et pour prendre en mains l'établissement en attendant que l'affaire soit réglée. Cependant, il n'accepte pas l'évaluation de 30 000 livres que donne le médiateur et il envoie un mémoire à Pontchartrain fils, qui a remplacé son père. Il y évalue son installation à 36 000 livres et affirme qu'il en a perdu 30 000. Il accuse ses partenaires d'avoir agi illégalement en l'expulsant avant que les profits ne commencent à entrer. En conséquence, il demande à ne pas participer aux pertes de la compagnie<sup>35</sup>. Ces doléances sont accueillies favorablement. Le ministre Pontchartrain limite la responsabilité de Riverin à 4 000 milliers de poudre qu'il doit rembourser à Bourlet et Mageux. Il lui évite ainsi la faillite.

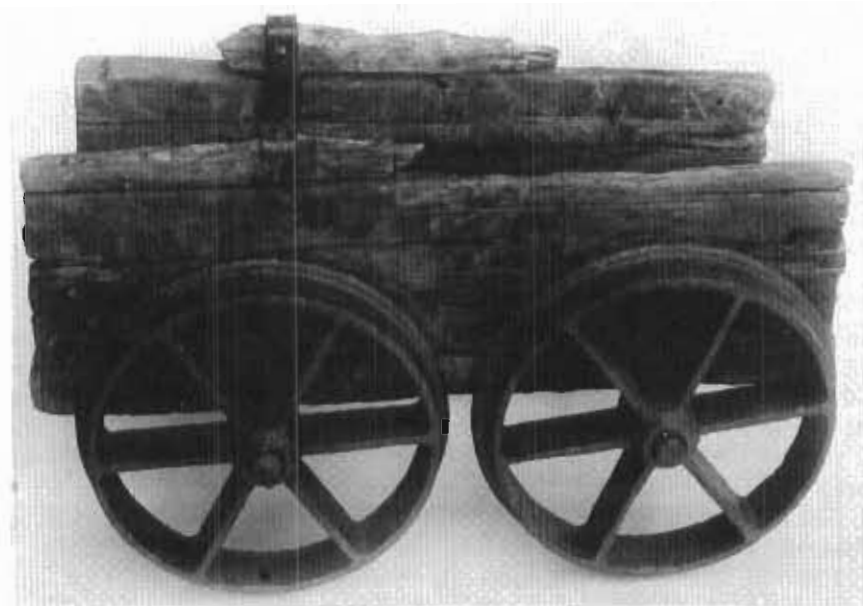
La compagnie de Mont-Louis est la dernière entreprise de Denis Riverin au Canada. En 1702, il s'associe bien à Augustin Courtemanche pour organiser une pêcherie à Matane mais ni l'un ni l'autre ne sont vraiment intéressés. Courtemanche préfère concentrer ses activités sur la côte du Labrador et Riverin est nommé agent de la compagnie de la Colonie en France, où il demeure jusqu'à sa mort survenue en 1717.



L'intendant Jean Talon s'intéressa dès 1665 à la mine de plomb à Petit-Gaspé. (APC)

## *Une mine de plomb à Gaspé*

Le 12 octobre 1663, les Relations des jésuites mentionnent que le père Bailloquet est à Québec, arrivant de Gaspé avec des mineurs « n'ayant pas trouvé la mine bonne...<sup>36</sup> » Deux ans plus tard, avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, l'intendant Jean Talon rencontre Nicolas Denys à La Rochelle. L'entrepreneur des côtes acadiennes réussit à intéresser le nouvel intendant au sous-sol de Gaspé. Celui-ci charge Denys de prélever les échantillons préliminaires en attendant l'arrivée de François Doublet, commis de la Compagnie des Indes occidentales, et de 40 mineurs. Talon



Chariot retiré en 1958 de la mine de plomb de Petit-Gaspé. Milieu du 19<sup>e</sup> siècle. (MRC)

écrit à Colbert, le 27 avril 1665: « ainsi je crois avoir préveu et rémédié à tout ce qui pourroit causer quelques despense extraordinaire à la d. Compagnie en envoyant à l'avance faire la tentative de la mine de plomb pour tascher de gagner une année si elle est abondante et si elle se trouve stérile tourner nos soins ailleurs<sup>37</sup>. »

Doublet arrive à Gaspé le 13 août. Il est censé recevoir 3 000 francs par an et 4% des profits que donnera la mine. Le 28, les travaux commencent. On fore le roc du côté où les Micmacs ont découvert du minerai quelques années auparavant. Jusqu'au 6 septembre, on creuse 32 pieds de tunnel et on extrait 9 000 livres de plomb. C'est alors que la mine prend feu, tuant deux hommes et en estropiant un autre. Après 32 pieds, on ne trouve plus rien<sup>38</sup>.

Du 15 au 24 septembre, on creuse sans succès le côté nord du site minier. Il en est de même pour les côtés est et ouest. Le 4 octobre, Talon écrit au ministre qu'un fondeur partira le lendemain pour Gaspé mais qu'il doute d'une réussite. Il poursuit: « La facilité avec laquelle ce fondeur prétend travailler dans une roche très vive et les grands avantages qu'il promet de son travail joints aux espérances de mines d'or et d'argent dont il nous flatte, surtout ce que je lui ay fait voir, me font dire qu'il est bon de l'examiner et reconnoistre s'il respondra aux espérances qu'il fait naistre, surtout sur les mines d'or et d'argent qu'il assure presque devoir se trouver

en ce pays<sup>39</sup>. » Peu après, le froid et la neige arrêtent les travaux. L'année suivante, on fait une nouvelle tentative, mais sans plus de succès. Dix-huit ans plus tard, l'intendant De Meulles envoie encore des hommes visiter la mine de Petit-Gaspé. Ils ne peuvent que constater l'inutilité des travaux de forage dans ce roc trop dur.

## Les récollets

En cette deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle, la propagation du catholicisme fait des progrès en Gaspésie. La destruction de Percé en 1690 les rendra caducs. Alors que les jésuites ont assumé en totalité les missions gaspésiennes jusqu'en 1673, à partir de ce moment, ils doivent les partager avec les récollets. En effet, absents de la Nouvelle-France depuis quarante ans, ceux-ci réussissent à revenir dans la colonie en 1670 grâce aux tractations de l'intendant Talon, désireux de contrebalancer l'influence de Mgr de Laval et des jésuites. En 1673, Pierre Denys de la Ronde obtient par l'intermédiaire de Frontenac, protecteur des récollets, l'envoi à l'île Percée de deux membres de cet ordre, les pères Dethunes et Guesnin. Deux ans plus tard, le père Le Clercq les remplace. Il est en fonction dans la région jusqu'en 1686. À ce moment, Joseph Denys, fils de Pierre Denys de la Ronde, prend en charge le poste de Percé où il est arrivé trois ans plus tôt.

### À PERCÉ

Au début, les missionnaires logent dans la résidence du seigneur à Malbaie. En 1676, ce dernier, ainsi que son associé Charles Bazire, leur donnent une petite maison avec « quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur à prendre dans leur Seigneurie, dans la Rivière-St-Pierre...<sup>40</sup> » L'inventaire de 1678 mentionne l'existence d'« une chapelle et un logement pour deux récollets le tout de charpente et de planches prêtes à maçonner<sup>41</sup>. » Cette année-là, Louis XIV les confirme dans leur établissement de Percé, « à quoi nous aurions d'autant plus volontiers incliné que nous connaissons le zèle de ces religieux pour la conversion des sauvages, et pour donner à nos sujets habitans dudit pays tous les secours spirituels dont ils ont besoin...<sup>42</sup> »

En 1683, le père Joseph Denys et le frère Didace Pelletier, charpentier de métier, construisent la première chapelle du lieu et améliorent considérablement le logement des missionnaires. En plus, ils élèvent sur l'île Bonaventure une petite chapelle à la gloire de sainte Claire. Lors de sa visite de 1686, Mgr de Saint-Vallier, grand vicaire de Mgr de Laval, ne trouve pas à son goût la chapelle de Saint-Pierre encore en construction et il exprime

son désir d'en voir ériger une autre plus belle et plus vaste. Mais son évêque s'y oppose. La chapelle Saint-Pierre est terminée en 1687.

**L'APOSTOLAT  
AUPRÈS  
DES PÊCHEURS**

Les missionnaires trouvaient difficile d'enseigner les vertus chrétiennes à Percé. Les rigueurs du climat, la violence des pêcheurs et la dispersion des Amérindiens rendaient leur ministère des plus ardues. Deux par deux, ils passaient l'été en Gaspésie, l'un restant auprès des pêcheurs, l'autre pérégrinant dans la péninsule à la recherche d'âmes indiennes à sauver. Ils furent sept à se succéder ainsi de 1673 à 1690. L'hiver, un seul suffisait à la tâche. À partir de 1688, un récollet s'installa à demeure chez les Micmacs de Ristigouche regroupés par Richard Denys de Fronsac en un village de 60 familles.

Lors de son séjour à Percé, Mgr de Saint-Vallier adressa une lettre aux religieux de l'endroit. Bien que satisfait de leur conduite, particulièrement de celle du père Joseph Denys, il les enjoignait à se tenir le plus possible à l'écart des pêcheurs dont la fréquentation ne pouvait qu'être dégradante pour un religieux. Il leur défendait expressément de collaborer avec les cabarettiers pour écrire leurs comptes ou de se mêler d'autres affaires temporelles, comme le prescrivaient les règles et les canons de l'Église<sup>43</sup>. Les missionnaires devaient veiller au respect total du dimanche et des fêtes. S'ils n'étaient pas écoutés, ils devaient demander l'aide du bras séculier<sup>44</sup>. Le vicaire général de la Nouvelle-France désirait aussi que les récollets de Percé surveillent les aumôniers des morutiers pour qu'ils n'assument aucune fonction religieuse à terre, ces prêtres-marins ne respectant pas toujours, semble-t-il, les règlements du diocèse: « quant à l'extérieur, avoir au moins la soutane longue pour dire la messe s'ils ne l'ont pas tous les jours à quoi cependant je les exhorte [...] les cheveux courts, de sorte que les oreilles paraissent, la couronne, et qui soient toujours habillés de manière qu'ils puissent être connus pour de bons ecclésiastiques, leur défendons surtout d'aller à la chasse, l'entrée des cabarets, et une trop grande liberté et licence de manger de cabano en cabano, ne voulant point qu'ils suivent les lieux où ils penseraient que l'on fera la meilleure chère<sup>45</sup>. »

**EN MISSION  
CHEZ  
LES MICMACS**

Si les récollets avaient une juridiction presque exclusive chez les Blancs de la Gaspésie, ce qui explique leur prédominance dans la vie religieuse jusqu'en 1760, il n'en était pas de même dans les missions indiennes. Ainsi, les jésuites continuaient leurs courses dans la péninsule, quoique très sporadiquement; le curé de l'Isle-Verte, Joseph Paquet, exerça son ministère dans la région de Matane de 1662 à 1692 et le sulpicien Jean Beaudoin exerça le sien à Gaspé en 1696.

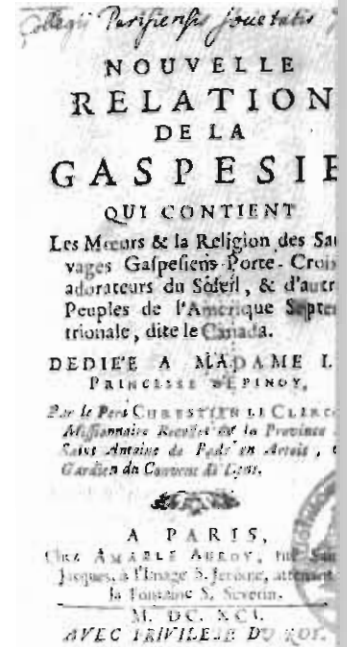
Quel que fut l'ordre auquel ils appartenaient, les religieux rencontraient les mêmes problèmes. Nomades et porteurs d'un système de valeurs fort différent de celui des Européens, les Amérindiens comprenaient rarement

le sens des gestes du prêtre. Leur préparation de catéchumènes était trop sommaire. Plusieurs demeuraient, leur vie durant, de perpétuels néophytes. Mgr de Saint-Vallier nous éclaire là-dessus lorsqu'il écrit en 1686: «Sur-tout, je désire qu'ils [les missionnaires] s'en tiennent à la règle de ce diocèse pour le baptême des enfants et des adultes Sauvages, ne baptisant les uns et les autres que dans la grande nécessité et danger de mort, prenant soin de ne pas baptiser d'adultes qui ne soient suffisamment instruits, les interrogeant ou les faisant interroger par les interprètes des mystères qu'ils doivent savoir au moins de ce qui est absolument nécessaire au salut<sup>46</sup>.»

En effet, pour les Indiens, le baptême était un remède à leurs indispositions et maladies. Le missionnaire devait faire preuve de ruse pour s'introduire dans certaines familles. Comme le traitant, il usait de pacotille pour être accepté dans les wigwams. Médecin, ambassadeur, «journaliste», il n'avait pas la vie facile. S'attacher aux pas des «Sauvages» signifiait: «Coucher sur la terre couverte d'un peu de branches de pin, n'avoir qu'une écorce entre la neige et notre être, traîner notre bagage sur des montagnes, se laisser rouler dans des vallons épouvantables, ne manger qu'une fois en deux ou trois jours, quand il n'y a pas de chasse...<sup>47</sup>»

Cette citation du père Chrestien Le Clercq illustre bien la vie que menaient les missionnaires auprès des «Sauvages». D'ailleurs, Le Clercq a été celui qui a poussé le plus loin le rôle d'évangélisation des Micmacs. Né en 1641, il entra chez les récollets de Saint-Antoine-de-Padoue en Artois en 1668. Le 15 mars 1675, il fut nommé missionnaire au Canada. Avant de partir, il recruta un novice, Emmanuel Jumeau, qui le rejoignit plus tard en Gaspésie. Débarqué à Québec en août, Le Clercq atteignit Percé le 27 octobre après avoir essuyé une violente tempête dans le golfe Saint-Laurent. Il passa l'hiver à Malbaie, à l'habitation de Pierre Denys de la Ronde, où il étudia la langue micmaque. Le printemps suivant, il commença ses voyages dans un district qui s'étendait de l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'au littoral méridional de la baie des Chaleurs. Percé, Gaspé, Ristigouche, Miramichi et Nipisiguit (Bathurst) entendirent à un moment ou à un autre la prédication de Le Clercq. À partir de 1679, par suite d'un découragement total, il obtint la permission d'hiverner à Québec d'où il desservait quelques paroisses. En 1680, on le retrouve en France où on l'avait envoyé pour obtenir la permission que les récollets du Canada fondent un hospice à Québec et une maison à Montréal. À l'été 1681, il revint dans la colonie et se consacra de nouveau aux missions gaspésiennes jusqu'en 1687, date de son rappel.

Inventeur d'un système d'hiéroglyphes micmacs, Le Clercq mena une vie dure dans les forêts de la Gaspésie et du nord du Nouveau-Brunswick. En 1686, lors de la dédicace de la chapelle de Saint-Pierre, il faillit perdre la vie lorsque le canot dans lequel il avait pris place se brisa. Son oeuvre la plus précieuse est sans aucun doute sa *Nouvelle Relation de la Gaspésie*...<sup>48</sup>



Publiée à Paris en 1691, *Nouvelle relation de la Gaspésie* est l'histoire des premiers Gaspésiens relatée par le père Chrestien Le Clercq qui vécut parmi eux de 1675 à 1686. (MRG)

qui, malgré ses éléments subjectifs, décrit bien les moeurs des « Gaspésiens ». Le livre de Le Clercq exalte la grande foi et la facilité de conversion des Micmacs. Pourtant, ses découragements sont là pour prouver que l'effort de christianisation de ces autochtones ne donnait souvent que de piètres résultats.

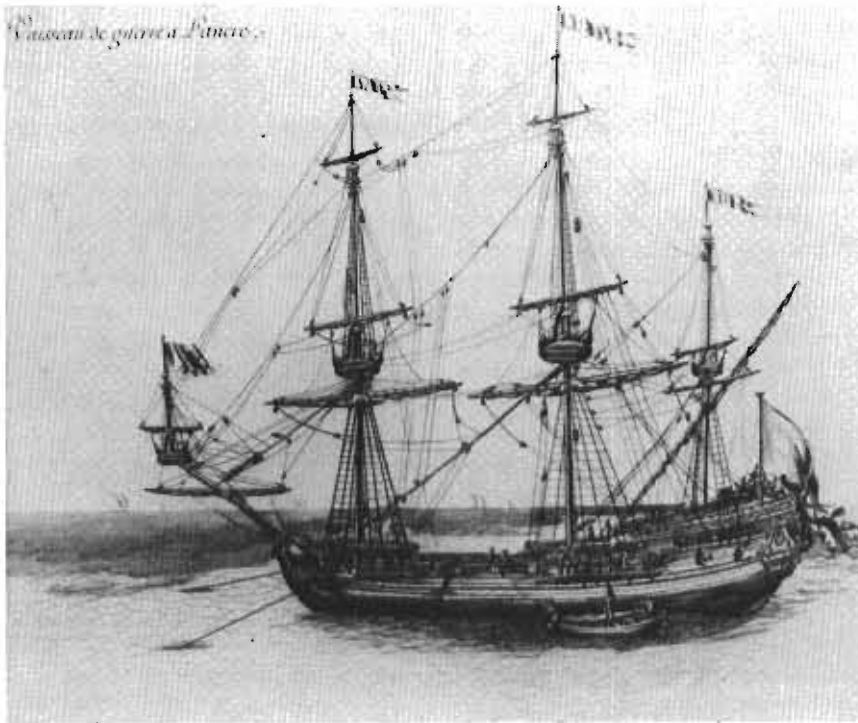
Les missions des récollets en Gaspésie reçoivent un dur coup lors du passage de corsaires américains en 1690. Même avec une compensation de 500 livres, les missionnaires ne se relèvent jamais complètement de ce désastre. La Gaspésie ne connaîtra pas de Chrestien Le Clercq au 18<sup>e</sup> siècle.

## *La fin d'une époque*

### **DESTRUCTION DE PERCÉ ET DES POSTES VOISINS**

Les quinze dernières années du 17<sup>e</sup> siècle se déroulent en Nouvelle-France sous le signe de la guerre. De nombreux navires ennemis sillonnent les eaux gaspésiennes. À l'été 1689, le sieur de La Mothe Cadillac, seigneur en Acadie et futur gouverneur de la Louisiane, perd tout ce qu'il a lorsque son bateau est abordé à l'entrée du Saint-Laurent par un corsaire américain. Nicolas Lion, de Honfleur, possède la moitié des intérêts dans deux bateaux rochelais, le *Sainte-Vierge* et l'*Espérance*, qui sont capturés, l'un sur le banc des Orphelins et l'autre à Percé, par une escadre de 36 vaisseaux. Cependant, les deux frères Bougourd qui commandaient le *Sainte-Vierge* vendent chèrement leur peau, semble-t-il. L'entrepreneur relate ainsi l'événement: « La Ste-Vierge a été prise au commencement de juillet [1690] sur le Banc des Orphelins avec 45 000 morues. Elle en auroit rapporté 70 000. J'apprends que le corsaire anglais a esté repoussé trois fois, mais j'apprends aussy la mort de mon capitaine, j'en suis fâché estant un si brave homme. Avec ce navire, j'aurois gagné 50 000 livres<sup>49</sup>. » Avec chacun quatorze canons, le *Sainte-Vierge* et l'*Espérance* ne peuvent pas faire grand-chose contre des frégates bien armées et des hommes aguerris. Frontenac déplore amèrement la situation et demande un vaisseau qui pourrait patrouiller dans le golfe Saint-Laurent et protéger les pêcheurs français<sup>50</sup>.

Le coup de grâce est donné en août 1689 lorsque des pirates à la solde du gouverneur de New York pillent et détruisent les établissements de l'île Percée ainsi que les bateaux qui s'y trouvent en rade. Dans une lettre au père Le Clercq alors en France, le père Jumeau raconte l'épisode. Battant pavillon français, les deux frégates ennemies pénètrent dans la rade de l'île Percée et par ce stratagème peuvent se saisir aisément des cinq navires qui s'y trouvent. Leurs occupants se sauvent dans les bois environnants. Les corsaires descendent alors à terre et brûlent toutes les habitations, sauf la



Vaisseau de guerre au 17<sup>e</sup> siècle. « Les dernières quinze années du 17<sup>e</sup> siècle se déroulent en Nouvelle-France sous le signe de la guerre. » (Bibl. nat. de Paris — Photo Hautefeuille, Éd. Robert Laffont)

chapelle qui leur sert de corps de garde. Ils y restent huit jours, pillant et dévastant les lieux saints et se livrant, selon Jumeau, aux pires débauches. Ils poussent le sacrilège jusqu'à prendre « les Couronnes du saint Sacrement & de la Sainte Vierge qu'ils pos[ent] sur la tête d'un mouton: Ils lie[nt] les pieds de cet animal, & l'aïant couché sur la Pierre consacrée du Maître Autel, ils l'égorge[nt] & le sacrifie[nt], en dérision du Sacrifice de la sainte Messe, pour remercier Dieu [...] des premiers avantages qu'ils remport[ent] sur les Papistes de la Nouvelle-France<sup>51</sup>. »

Avant de repartir pour la Nouvelle-Angleterre, ils brûlent la chapelle, ne laissant que ruine et désolation. À peine sortis de la forêt, les pêcheurs doivent y retourner, voyant apparaître au large la flotte de Sir William Phipps en route vers Québec et qui a été chargée de détruire au passage les installations de pêche gaspésiennes. L'amiral anglais a exécuté son mandat à Gaspé et à Malbaie mais à Percé, comme il a été pris de vitesse par les corsaires new-yorkais, il se contente de faire hisser le drapeau britannique et de pêcher la morue, s'emparant à quelques jours d'intervalle de deux barques françaises.

**LA CRAINTE  
DE L'ANGLAIS**

Dès que la nouvelle de la destruction de Percé parvient aux oreilles des hommes d'affaires français, le taux d'assurance pour les bateaux de pêche augmente en une seule journée de 145%<sup>52</sup>. Cette peur dure jusqu'en 1713 et joue contre Percé, plus exposée aux incursions des Anglo-Américains que sa rivale Gaspé. Bien sûr, des morutiers continuent à y venir, mais en moins grand nombre.

En 1704, dans le but de limiter les dégâts, la métropole oblige les armateurs à munir leurs bateaux d'au moins six canons. Mesure ridicule et sans portée. Frontenac a beau vanter les mérites de la pêche sédentaire et la nécessité de protéger ceux qui la pratiquent, rien n'y fait. À Versailles, on a d'autres préoccupations. Les bateaux français subissent toujours la piraterie anglaise et ni à Percé ni à Gaspé on ne voit s'ériger de forteresse. Aussi l'amiral Walker peut-il se permettre de brûler un bateau de pêche dans la baie de Gaspé le 18 ou le 19 août 1711. Quelques jours plus tard, une partie de sa flotte se brisera sur les récifs de l'Île-aux-Oeufs.

En somme, au début du 18<sup>e</sup> siècle, la Gaspésie était encore une terre à coloniser. Les entreprises de Pierre Denys de la Ronde et de Denis Riverin avaient fait long feu. La mine de plomb de Petit-Gaspé n'avait pas donné les résultats escomptés. Les établissements des récollets à Percé étaient détruits. Seuls les pêcheurs, bien que dérangés par la guerre, continuaient d'exploiter l'unique richesse gaspésienne du temps, la morue. Mais c'étaient des Français, non des Canadiens. La situation commença à changer en 1713. D'abord, la péninsule fut définitivement rattachée au Canada. Puis, en trois points de la côte, s'implantèrent des établissements permanents florissants, gérés par des Canadiens ou des Français qui avaient fait de la Nouvelle-France leur patrie d'adoption. Pendant 40 ans, une prospérité relative régna en Gaspésie.



---

5

Paix et guerre  
(1713-1760)

---

En 1713, le traité d'Utrecht ampute la Nouvelle-France de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie péninsulaire. Désormais, on considère que la Gaspésie relève des administrateurs de Québec. Auparavant, elle était rattachée à la fois à l'Acadie et au Canada. Dès lors, et plus encore après la première chute de Louisbourg survenue en 1745, les Canadiens se rendent compte de l'importance militaire de la presqu'île gaspésienne. Mais les autorités métropolitaines, mal renseignées et débordées, ne voient pas l'urgence de fortifier Gaspé. La « clef du Canada » reste sans aménagement défensif.

Sur le plan socio-économique, les deux tendances observées au 17<sup>e</sup> siècle se continuent. D'une part, la pêche saisonnière se concentre autour du poste de Gaspé. D'autre part, à Mont-Louis, à Gaspé, à Pabos et Grande-Rivière, des entrepreneurs réalisent partiellement les rêves de Denys de la Ronde et de Riverin. Dans ces postes, on peut même commencer à parler de société organisée. C'est la France, beaucoup plus que le Canada, qui bénéficie de cet essor: selon les années, de 20% à 33% de la morue consommée en France provient de la Gaspésie<sup>1</sup>. Autre phénomène important: les Canadiens s'intéressent de plus en plus aux pêches gaspésiennes.

## *La pêche saisonnière: métropolitains et Canadiens*

### **GASPÉ REMPLECE PERCÉ**

Au 17<sup>e</sup> siècle, quelque 200 hommes faisaient la pêche annuellement dans les environs de Gaspé. Dans la première moitié du siècle suivant, de 350 à 400 pêcheurs y séjournent l'été. La baie de Gaspé devient le fief des Basques bien que les Granvillais et les Malouins s'obstinent à y venir malgré la menace anglaise qui persiste jusqu'en 1760. De 1722 à 1743, 136 équipages de Granville pêchent à Gaspé. À cette époque, les gens de la Haute-Normandie cessent de fréquenter les côtes gaspésiennes pour se consacrer au Grand Banc de Terre-Neuve. En 1724, l'enquêteur Louis Gosselin mentionne la présence de onze bateaux dans la baie de Gaspé. En 1740, 50 s'y trouvent en rade. Quant aux havres de Pabos, Grande-Rivière et Paspébiac, ils abritent chacun un ou deux navires par été.

Il arrivait souvent au 18<sup>e</sup> siècle que les armateurs laissent des hivernants à Gaspé. Un témoin de l'époque, Pléville le Pelley, écrit: « Le métier que ces gens mènent est affreux. Ils partent ordinairement en septembre ou octobre, quelquefois plus tôt; ils vont dans les postes que leurs bourgeois (armateurs) ont à la Côte [...] pour y faire la pêche du loup-marin, et en rapporter les pelleteries que la chasse peut leur fournir. Ils passent tout

l'hiver enfermés dans les glaces [...] logés dans une cabane à la côte, dans un pays couvert de neige, ne vivant que de biscuits et de ce que la chasse peut leur procurer, et leur manque souvent<sup>2</sup>. »

En plus du loup-marin, la baleine et la morue avaient la faveur des pêcheurs, qui continuaient à utiliser les techniques de leurs prédécesseurs des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles en y apportant quelquefois des innovations. Ainsi, dans les années 1740, apparut une nouvelle technique de pêche au filet qui, cependant, n'eut jamais beaucoup d'adeptes. Il s'agissait d'attacher le bout d'un filet à un navire et l'autre à terre. Le capitaine faisait faire à son bateau un arc de cercle et la cueillette s'avérait fructueuse<sup>3</sup>.

Au 18<sup>e</sup> siècle, les Canadiens prennent une part active dans l'exploitation de la morue gaspésienne. En effet, la crise des fourrures de 1700 et l'arrivée sur le marché du travail de la « génération de Talon », amènent des habitants de la Côte du Sud et de la Côte de Beupré à chercher un revenu d'appoint dans la pêche. Chaque année, entre les semailles et les récoltes, ils partent dans leurs barques à destination du littoral nord gaspésien et de la baie de Gaspé. Leur nombre est tel qu'en 1734 le prix du quintal de morue baisse à huit ou neuf livres<sup>4</sup>.

Plus intégrée à l'économie française qu'à celle du Canada, la Gaspésie ne contribua pas sous le Régime français à résoudre les difficultés de balance commerciale avec la France. Il était impossible d'assurer un équilibre entre les prix métropolitains et ceux du Canada. Ainsi, au début des années 1750, le quintal de morue se vendait quinze livres en France et 35 livres en Nouvelle-France. En 1758, le quintal se vend entre 35 et 45 livres. En 1759, la guerre s'amplifiant, il atteint le prix effarant de 250 livres<sup>5</sup>.

## *La colonisation*

On a souvent dépeint la Gaspésie du 18<sup>e</sup> siècle comme un désert où seulement quelques Blancs s'aventuraient, mis à part les pêcheurs saisonniers. Il n'en est rien. Des études récentes démontrent que 500 à 600 colons étaient établis dans la péninsule à la veille de la Conquête anglaise. On les retrouvait sur le littoral nord, à Mont-Louis principalement, à la baie de Gaspé et à la Baie-des-Chaleurs. Avec les 600 forains, la population estivale atteignait les 1200 personnes.

Après l'échec de Riverin, Mont-Louis avait périclité. En 1712, il y reste seulement quatre familles. En 1725, Louis Gosselin et sa mère, Louise Quillot, acquièrent la seigneurie et y établissent deux censitaires, Étienne Rond et Jean Pinon. Ce sont les seuls habitants permanents de Mont-Louis

**LE LITTORAL  
NORD DE LA  
PÉNINSULE**

à cette époque. Le fief passe ensuite à Joseph Cadet, maître-boucher et fournisseur en viandes de l'armée française au Canada. Comme il veut exploiter les richesses de sa seigneurie sans s'absenter de Québec, le futur munitionnaire général du roi s'associe au printemps de 1753 avec Michel Mahiet. Granvillais de naissance établi au Château-Richer, celui-ci effectue lui-même depuis quelques années des voyages de pêche dans la baie de Gaspé. Il est d'ailleurs le fournisseur en morue de Cadet.

L'association dure cinq ans. Cadet a investi les mises de fonds et fournit chaque année l'équipement et les approvisionnements nécessaires. En outre, il s'occupe d'écouler le produit des pêches sur le marché canadien. De son côté, Mahiet a fait construire les établissements et engage sa goélette, la *Marianne*. Il est le gérant du poste de Mont-Louis où il réside avec sa famille.

Les affaires sont prospères. En effet, il semble que Mont-Louis produise annuellement 10 000 quintaux de morue sèche, qui rapportent 400 000 livres<sup>6</sup>. Les maisons de brique témoignent de l'aisance des 30 habitants. En plus des pêcheurs et des gravières, Mahiet a aussi engagé un fermier dans l'espoir de mettre en valeur le potentiel agricole du poste. Ces hommes viennent presque tous de Château-Richer, de Charlesbourg et de Québec. Il y a aussi quelques Basques qui, en raison de leur expérience et de leurs responsabilités plus lourdes, sont beaucoup mieux payés que les Canadiens. C'est surtout Mahiet qui se charge de recruter les travailleurs de Mont-Louis, quoiqu'il arrive souvent que le maître de chaloupe engage ses propres hommes. Le mode de rétribution varie d'un individu à l'autre: certains sont payés à la pièce, d'autres au mois, d'autres pour une saison complète ou même pour plusieurs années. Dans tous les cas, des avances sont faites pour que les pêcheurs puissent défrayer les préparatifs de l'expédition<sup>7</sup>.

L'association entre Cadet et Mahiet se termine en mars 1758. Il semble que le gérant de Mont-Louis ne soit pas satisfait de l'attitude de Cadet qui, croit-il, ne s'occupe pas assez de l'entreprise, lui laissant tout le travail et les risques. Le munitionnaire général du roi au Canada semble d'ailleurs content de se retirer de la compagnie et il vend même la seigneurie à Mahiet pour 20 000 livres<sup>8</sup>. Ce dernier ne peut profiter qu'un été de sa nouvelle situation. En septembre 1758, les Anglais s'amènent à Mont-Louis, pillant et rasant le petit poste. Fait prisonnier avec sa famille, il est envoyé en France. Il revient au Canada après la Conquête et meurt dans la région de Montréal vers 1774.

Plus à l'est, les fiefs de L'Anse-à-l'Étang, de Grande-Vallée-des-Monts-Notre-Dame et de Rivière de la Magdeleine passent, à la mort de François Hazeur, à ses enfants et à son gendre, le naturaliste et médecin Michel Sarrazin. En 1725, ceux-ci louent les trois seigneuries à Jean-Baptiste Gatien, de Québec, qui veut y faire la pêche sédentaire de la morue. Gatien affrète trois vaisseaux de 40 tonneaux qui ont à leur bord quatorze cha-

loupes et 65 hommes d'équipage. Avant de partir, une nouvelle le surprend. Deux autres marchands, par surcroît ses anciens associés, ont déjà fait réserver les graves en y envoyant cinq engagés. L'affaire aboutit devant l'intendant Bégon. Les deux « usurpateurs » lui font valoir que, malgré l'étendue de la côte, il y a peu d'endroits propices à la pêche et que pour rivaliser avec les forains, il faut agrandir les limites de la pêche libre. Ils sont de plus d'avis que les droits de pêche seigneuriaux ne s'appliquent qu'aux eaux comprises dans la seigneurie ou contiguës à celle-ci. Enfin, ils interprètent de façon large la déclaration du roi sur l'accessibilité à tous de la pêche à la morue<sup>9</sup>.

L'intendant amène les deux parties à accepter un compromis. Gatien obtient le droit exclusif de pêcher à L'Anse-à-l'Étang et à la Rivière de la Magdeleine. À Grande-Vallée, il a droit à la grave et aux installations pour sept chaloupes, le reste allant à ses concurrents. Bégon confirme ainsi les limites primitives de la pêche libre (du cap d'Espoir au cap des Rosiers) et donne préséance aux seigneurs sur les pêcheurs itinérants.

En 1728, Michel Sarrazin et les fils de François Hazeur reprennent à leur compte le rêve de ce dernier et de Denis Riverin d'exploiter la carrière d'ardoise de L'Anse-à-l'Étang. Ils espèrent fournir la colonie en matériau incombustible, ce qui aiderait à résoudre l'éternel problème des incendies, surtout dans les villes de Québec et de Montréal. L'ardoisière s'étend du Grand-Étang à la Petite-Vallée et l'on croit qu'elle « ... s'étend aussi dans la profondeur des terres, quoiqu'elle semble courir le long du fleuve parce qu'on a trouvé des ardoises à une demi-lieue du bord de la mer, en avançant vers la Petite-Vallée [...] elle est plus dure et meilleure dans le milieu de la Périère [...] le cap seul peut en fournir tout le Canada<sup>10</sup>. » Sarrazin demande au ministre des Colonies, monsieur de Maurepas, l'envoi de deux ouvriers spécialisés. Le ministre répond: « Nous lui donnerons [à Sarrazin], le printemps prochain, une goélette avec six hommes pour aller tirer de l'ardoise; il a promis de la charger et d'être de retour assez tôt pour faire employer cette ardoise à couvrir le Palais<sup>11</sup>. » Un échantillon est envoyé en France où il est jugé de bonne qualité. Sarrazin et les Hazeur s'associent alors avec les sieurs Pierre Lepage et Nicolas Rioux, respectivement seigneurs de Rimouski et des Trois-Pistoles.

En 1730, Pierre Hazeur de l'Orme, chanoine et délégué du Chapitre de Québec en France, écrit à un de ses frères: « L'affaire de l'ardoise dont vous m'avez envoyé les marchés est très avantageux pour nous et pour toute la colonie. Il s'agit de la pousser vivement et de ne rien épargner dans les commencements pour mettre tout en train. Le ministre est très content que nous fassions cette entreprise. Il s'agissait de sa part de nous donner une gratification, mais il se trouve que les temps sont trop mauvais et que le cardinal est trop resserré; car il faut que cela vienne par son canal. M. de

### LA CARRIÈRE D'ARDOISE DE GRAND-ÉTANG

Maurepas qui n'aime pas à être refusé n'a point voulu lui en faire la proposition, d'autant plus que le Roi ne retire rien de cette carrière<sup>12</sup>. »

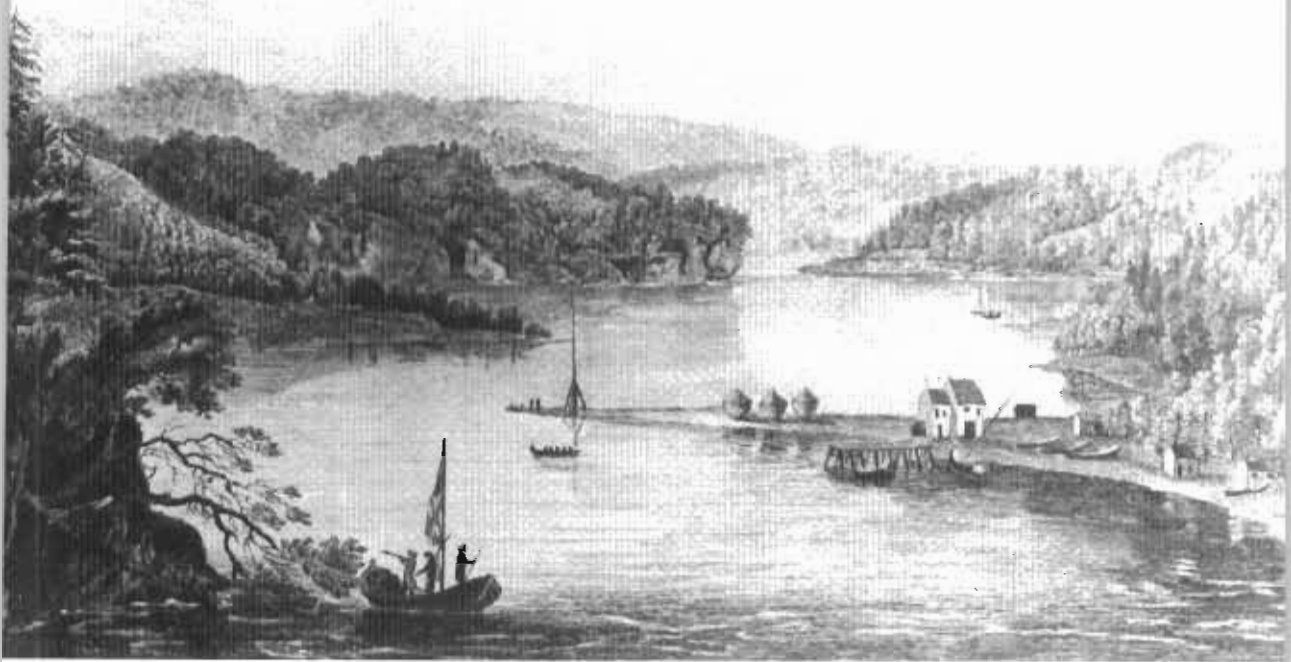
Les travaux avaient commencé en 1729 et l'ardoise retirée servit à couvrir la maison des jésuites à Québec. Le matériau résista au long et froid hiver 1729-1730. Au printemps, l'extraction reprit. On était cependant aux prises avec un problème de transport. Jean-Baptiste Gatien offrit de transporter les trois nouveaux « ardoisiers » venus de France et de ramener l'ardoise à Québec. L'intendant Hocquart accepta sa proposition. Mal lui en prit, car Gatien se préoccupa beaucoup de pêche et trop peu d'ardoise. Sarrazin et ses beaux-frères durent donc s'organiser autrement pour le transport.

Pendant un temps, la carrière prospéra. On employait le schiste dans la construction de divers bâtiments officiels de la colonie. Mais on s'aperçut assez vite de la mauvaise qualité du matériau et de son coût exorbitant en raison des difficultés d'extraction. En fait, l'ardoise de Grand-Étang revenait plus cher que celle de France: 51 francs du 1 000 au lieu de 40 francs. Le 9 octobre 1733, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart firent leur rapport définitif: « ... [l'ardoise] est de la pierre de grais, et il s'y trouve un déchet considérable, beaucoup se cassent en les perçant et leur surface peu unie donnant une prise entière aux vents occasionne des réparations sans fin<sup>13</sup>. » L'aventure de Grand-Étang valut aux deux fonctionnaires coloniaux une sévère réprimande de la part du ministre Maurepas.

#### **LA RÉGION DE GASPÉ**

Dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, la région de la baie de Gaspé connaît un essor encore plus marqué que celle du littoral nord de la péninsule. Son histoire reste cependant peu connue. Dans une enquête officielle qu'ils effectuent en 1724, Louis Gosselin et Jacques L'Hermitte mentionnent que « les terres n'y sont bonnes qu'à y faire du jardinage et ne valent rien pour l'agriculture<sup>14</sup>. » En 1722, un inventaire précise que le navigateur Jacques Pichet y habite<sup>15</sup>. Vingt ans plus tard, le seul habitant connu est Pierre Arbour: il y cultiverait avec un certain succès le blé, le sarrazin, le foin et divers légumes<sup>16</sup>. De 1748 à 1752, Michel Mahiet, seul ou avec le navigateur Henri Le Breton, fait aussi des pêches fructueuses dans la baie de Gaspé.

En 1745, l'auteur anonyme d'un mémoire insiste sur la nécessité d'établir un poste commercial et militaire à la baie de Gaspé. Contrairement à Gosselin et L'Hermitte vingt ans plus tôt, il croit que le sol n'y est pas « stérile ni ingrat il y a des rivières et ruisseaux qui donnent de justes espérances d'y pouvoir cultiver des prairies<sup>17</sup>. » Il reprend ainsi l'idée de Denis Riverin et autres de faire de Gaspé le port principal de la colonie. De cette façon, les navires métropolitains n'auraient pas besoin de courir les risques des eaux du fleuve et pourraient laisser là les approvisionnements de la Nouvelle-France qui seraient transportés au cœur de la colonie par des bateaux canadiens. Ce projet servirait de catalyseur au développement économique de la Nouvelle-France: « Cela donneroit d'ailleurs aux Cana-



diens la facilité et même les forceroit à faire eux-mêmes leurs exportations, leur fourniroit occasion à employer utilement leurs bois de construction aux bâtimens qui seroient nécessaires pour cet object, multiplieroit peu à peu l'industrie, inspireroit le goût du commerce et de la culture qui le produit, et enfin procureroit nombre d'avantages que l'on peut aisément inférer de l'augmentation du commerce<sup>18</sup>. » De plus, comme les Anglais ont déjà manifesté le désir de s'installer dans la région, il faut les devancer pour des raisons tant commerciales que stratégiques<sup>19</sup>.

Dix ans plus tard, le chevalier de la Pause réitère les mêmes demandes: il souhaite l'établissement d'un port de mer à Gaspé qui « ne laiss[erait] faire le commerce de Gaspé à Québec et Montréal que par des bâtimens de Québec et de Gaspé, qui ne pourroit faire autre commerce...<sup>20</sup> » Les Indes occidentales (Antilles) pourraient en importer tout le poisson et les huiles dont elles ont besoin. Jusqu'à la Conquête, ces préoccupations resurgis-

Poste de Pierre Révol  
détruit par Wolfe en  
1758 - Hervey Smyth,  
1758 (APC)

sent périodiquement. Le dernier à les exprimer, l'officier de Bougainville, écrit en 1758: « Jusqu'au milieu de décembre, on pourrait de Gaspésie expédier des bâtiments vers l'Europe; pour la même raison on peut jusqu'en décembre aborder à Gaspé; le poste servirait d'entrepôt aux navires qui arriveraient trop tard et n'oseraient monter le fleuve<sup>21</sup>. »

Ces mémoires restèrent lettre morte et l'existence d'un établissement à la baie de Gaspé au milieu du 18<sup>e</sup> siècle fut le fait d'un individu, Pierre Révol. Fils d'un procureur du parlement de Grenoble, il avait été exilé au Canada en 1739 pour s'être adonné à la contrebande du sel. En 1744, il épousait Marie-Charlotte Roy, fille d'un riche commerçant, ce qui lui donnait un haut niveau de vie et lui procurait des relations d'affaires. C'est ainsi qu'il s'acheta un navire et se lança dans le commerce. Toujours à la limite de la légalité, il fut plusieurs fois accusé de fraude.

En 1752, il s'associe avec André Arnoux dans une entreprise de pêche dans la région de Gaspé. Jusqu'en 1755, les deux entrepreneurs amènent une quarantaine de colons « lesquels ont déjà défriché assez de terre pour recueillir en peu de temps plus de grains qu'il ne faut pour leur subsistance<sup>22</sup>. » En 1756, au nom des habitants de la région, ils offrent au gouvernement de construire des fortifications. Ainsi, ils pourraient agrandir leurs établissements et les autorités compteraient un poste militaire à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Selon eux, n'était-ce la crainte de l'Anglais, « un grand nombre de Canadiens iraient s'y établir [Gaspé] de bonne volonté, par le seul appas des avantages<sup>23</sup>. » Encore une fois, le gouvernement fait la sourde oreille. Cependant, la même année, Révol réussit à se faire nommer sentinelle à Gaspé par le gouverneur Vaudreuil. Cette fonction consiste à faire rapport sur les déplacements de bateaux dans le golfe et sur les moyens de défendre la baie. La sentinelle de Gaspé aura à faire face à l'ennemi.

Révol possédait l'affermage des pêches moyennant une modique somme. Il vendait son poisson aux Français de passage et sur le marché de Québec. En 1758, les Anglais purent brûler 3 000 quintaux de poisson d'une valeur de 120 000 livres. Les colons étaient surtout payés en marchandises, dont la céramique. Révol faisait peut-être même avec les pêcheurs itinérants le commerce de ce produit.

À cette époque, Gaspé comptait 300 habitants permanents. Il y avait un établissement à Grande-Grave, un autre au bassin de Gaspé et Révol vivait à Penouille avec 60 colons. En 1756, une scierie fut construite sur les bords de la rivière York, à quatre milles de l'actuel pont de Gaspé. Son utilisation était surtout locale. À cet endroit, on pouvait compter sept maisons. Au nord du bassin, à la rivière Dartmouth, s'élevait une petite forge. Le sort réservé à ces établissements a été résumé en une phrase lapidaire par le capitaine Bell, aide de camp du colonel Wolfe: « Le tout fit un feu magnifique<sup>24</sup>. »



La côte de Gaspé connut elle aussi une expansion digne de mention. Sous l'égide de la famille Lefebvre de Bellefeuille, Grande-Rivière et Pabos devinrent les centres les plus importants de la Gaspésie dans les années 1750.

C'est Pierre Lefebvre de Bellefeuille qui, en 1729, acheta des frères Charles et Jean Hubert la seigneurie de Pabos. En fait, il agissait comme prête-nom pour son frère Jean-François et ses neveux Georges et François. Déjà, à la fin de la décennie 1730, les Lefebvre de Bellefeuille avaient installé une trentaine de familles, soit une centaine d'âmes, à Pabos et à Grande-Rivière, bien qu'ils ne possédaient aucun droit pour ce dernier fief. À la mort du père, survenue entre 1745 et 1752, François poursuivit l'entreprise. Le succès des Lefebvre de Bellefeuille résidait dans le fait qu'à l'encontre de la plupart des seigneurs gaspésiens, ils vivaient en permanence sur leur domaine.

En 1758, Pabos et Grande-Rivière comptaient plus de 80 maisons et 200 habitants. Grande-Rivière était de loin la localité la plus importante avec son manoir seigneurial, ses 60 maisons, ses 80 chaloupes et ses réserves de cognac et de sel<sup>25</sup>. Presque tous les habitants étaient Normands ou Bretons. L'établissement n'avait déjà plus l'allure d'un front pionnier. Le fait que le nombre d'hommes n'était supérieur à celui des femmes que dans la proportion de 5 à 3 fait ressortir le caractère de stabilité et de permanence du poste<sup>26</sup>. Comparativement à l'ensemble de la Nouvelle-France, la population semble avoir été en bonne santé et bien nourrie, puisqu'un seul nouveau-né sur dix-neuf est décédé de 1751 à 1756 et que les mères survivaient sans difficulté aux accouchements<sup>27</sup>.

L'économie de Grande-Rivière et de Pabos était basée sur la morue. En 1758, les Anglais y détruisirent 11 500 quintaux de morue et 120 chaloupes<sup>28</sup>. Activité réduite au minimum, l'agriculture était confinée au jardinage: les colons faisaient croître des navets et du chou et ne possédaient que quelques têtes de bétail.

Les Lefebvre de Bellefeuille étaient sans conteste les Gaspésiens les plus fortunés. Ils exigeaient comme droit seigneurial le onzième du poisson pêché par leurs censitaires. De plus, ils louaient aux pêcheurs de passage des lots de grève. Il est toutefois impossible de préciser l'importance et la provenance de l'ensemble de leurs revenus. Les Lefebvre de Bellefeuille étaient les maîtres absolus de leur territoire. Éloignés des centres administratifs de la colonie, ils faisaient pratiquement ce qu'ils voulaient. Les autorités le comprirent et, en 1737, elles nommèrent un membre de la famille, Georges, sous-délégué de l'intendant en Gaspésie. À ce titre, il devait régler les différends entre pêcheurs permanents et saisonniers. Il était donc souvent en conflit d'intérêt. Quand des gens s'avisèrent de porter leur cause devant l'intendant, celui-ci les renvoyait à Lefebvre de Bellefeuille. En 1749, le titre passa à François qui recevait en même temps des

## LA CÔTE DE GASPÉ ET LES LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE

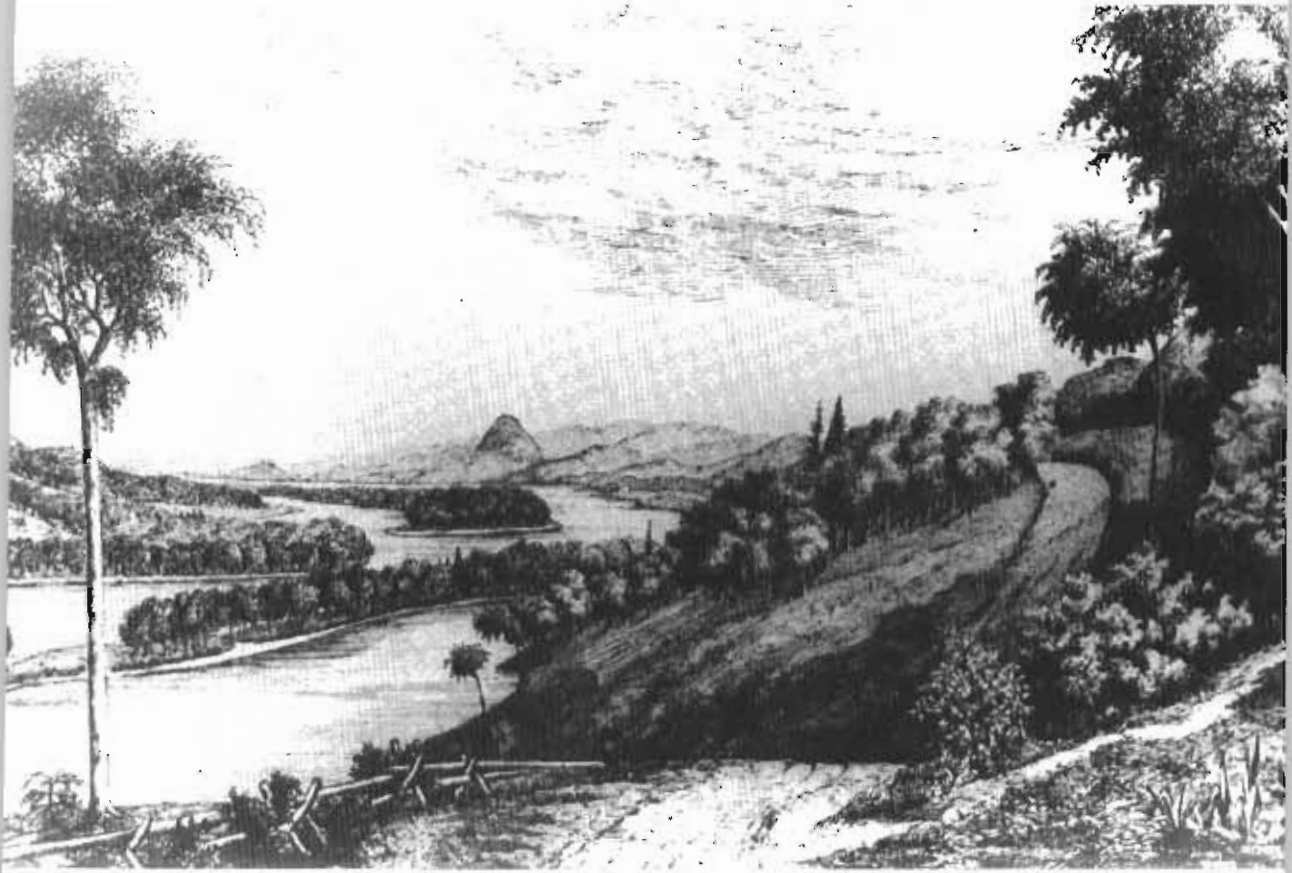
fonctions militaires imprécises. De toute façon, dès 1743, il signait « gouverneur de Pabos », ce qui était vrai en pratique.

Un jour, des pêcheurs de Paspébiac et de Pointe-Verte portèrent plainte à l'intendant Bigot contre Jean Barré qui s'était approprié leurs lots de grève. Bigot référa le cas à Lefebvre de Bellefeuille qui ne fit rien, Barré étant un ami de la famille. Au printemps de 1730, le *Reine des Anges* armé par le sieur Hirigoyen de Bayonne et commandé par le capitaine Berdoulin, s'apprêtait à mouiller à Pabos quand un officier de vaisseau, qui était allé à terre, vint avertir Berdoulin que les Lefebvre de Bellefeuille s'opposaient à ce qu'il prenne des graves déjà louées à d'autres. Le capitaine était fort surpris puisqu'il venait à Pabos depuis 1719 et que c'était la première fois qu'une chose semblable se produisait. Cinq jours plus tard, il demanda des explications. « Ils m'ont répondu, rapporte-t-il, que les ports et les lieux propres à faire la pescherie et sécherie des morues sont pour les navires venus de France ou d'Europe et Canada avec les congés de l'amiral et que le Roy ne permettoit pas suivant les ordonnances que des endroits comme ceux-là ni d'autres propres à faire la pescherie et sécherie soient concédés<sup>29</sup>. » Comme le capitaine s'entêtait, Lefebvre de Bellefeuille fit armer ses hommes et menaça de tirer. Il proposa aux Basques un autre endroit, moyennant deux quintaux de morues par chaloupe. L'affaire fut réglée sans coup férir<sup>30</sup>. Les années suivantes, d'autres plaintes furent portées et le gouverneur Beauharnois tenta d'intervenir. François Lefebvre de Bellefeuille se défendit en invoquant que sa seigneurie était située en dehors des limites de la pêche libre. Il eut gain de cause et décida ensuite d'émettre, contre paiement d'une rétribution, des certificats permettant de s'installer sur les rivages de Grande-Rivière et de Pabos.

Les deux localités avaient une allure prospère. Au haut de la pyramide sociale, se trouvaient les seigneurs et leur ami Jean Barré qui était considéré comme un personnage important. Originaire de Granville, ce dernier s'était installé à la Pointe-Verte vers 1740 où il s'adonnait à la pêche. Propriétaire d'une goélette et d'une vingtaine de chaloupes, il paraît avoir été à l'aise. Pendant la guerre de la Conquête (1754-1760), il assura la liaison entre le Canada et la France. Prisonnier des Anglais à Québec jusqu'en 1763, il retourna en France l'année suivante. Il vécut pauvrement jusqu'à sa mort survenue en 1776<sup>31</sup>.

Les Lefebvre de Bellefeuille, c'est-à-dire François et sa famille, Georges et ses deux soeurs, dont l'une mariée en 1753 en Gaspésie, se comportaient comme les autres seigneurs de la Nouvelle-France. François et sa femme étaient témoins d'un grand nombre de baptêmes et de mariages. Leur manoir de Grande-Rivière était beau et vaste. L'usage de certaines denrées rares, trouvées par les Anglais dans leurs entrepôts, témoigne de leur richesse.

La petite communauté jouissait de services religieux. Bien que la mis-



sion des récollets fût située à Ristigouche, où se succédèrent neuf missionnaires jusqu'en 1760, un prêtre desservit Pabos et Grande-Rivière à partir de 1751. Auparavant, le seigneur procédait à certains actes religieux que le missionnaire de passage validait ensuite. La paroisse de la Sainte-Famille de Pabos s'étendait de Shédiac (N.-B.) à Kamouraska. Il fut accordé au père Simple Bocquet, qui le premier y exerça la fonction de curé, des pouvoirs plus grands qu'à l'ordinaire à cause de la distance qui le séparait de Québec<sup>32</sup>. Il demeura en poste jusqu'au 10 septembre 1753 alors qu'il fut remplacé par le père Alexis Duburon qui partira au début de 1757. Les deux prêtres choisirent tous deux de vivre à Grande-Rivière avec la bonne société que constituaient la famille seigneuriale, Jean Barré et les « bourgeois » de la place.

Comme ailleurs en Gaspésie, le développement de Pabos et de Grande-

Rivière Ristigouche.  
Photo tirée de: *Canadian Illustrated News*,  
19 août 1882.

Rivière fut arrêté brusquement lors du passage des Anglais en 1758. La famille Lefebvre de Bellefeuille se réfugia à Trois-Rivières et la plupart des habitants quittèrent les lieux.

## *La guerre*

La Nouvelle-France du 18<sup>e</sup> siècle peut se comparer à un immense camp militaire. La guerre y est effective ou plane dans l'air, transformant les habitants en soldats. Cela est particulièrement vrai en cette Gaspésie si vulnérable aux attaques par mer et éloignée des centres militaires du Canada et de l'Acadie. Dans les années 1740, l'ennemi se contente de guetter sans rien tenter de sérieux. Pendant la décennie suivante, la tension monte et, en septembre 1758, les petits postes de pêche gaspésiens, quasi sans défense, tombent aux mains des Anglais. Deux ans plus tard a lieu la bataille de Ristigouche, que l'historien Gustave Lanctôt a appelée « le dernier effort de la France au Canada ».

### « LA CLEF DU CANADA »

L'idée d'un poste militaire à Gaspé est presque aussi vieille que le site lui-même. Pendant la guerre de succession d'Autriche (1744-1748), le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart réitèrent au ministre de la Marine, Maurepas, la nécessité d'ériger un établissement militaire à Gaspé. Le fonctionnaire royal ne leur ferme pas la porte mais le projet n'aboutit pas. En 1754, Pierre Révol et André Arnoux écrivent au gouverneur Duquesne pour lui démontrer l'importance d'un fort à l'entrée de la baie de Gaspé. Peu après, Duquesne communique au ministre de la Marine qu'il a pris des mesures afin d'être informé « si les Anglais remuants et usurpateurs [...] n'auroient pas quelques vues sur Gaspé qui est le mouillage le plus sûr et le plus important de cette colonie...<sup>33</sup> » Il a ordonné aux habitants du lieu de se tenir sur leurs gardes et, comme l'argent est rare, il conseille au ministre d'accepter la proposition de Révol et d'Arnoux de construire un fort en pierre. « Pour lors on pourra espérer que Gaspé deviendra un endroit très considérable et qu'il sera facile d'y attirer les Acadiens [...] qui viennent y faire la pêche et qui ont marqué leur désir pour secouer leur joug<sup>34</sup>. » Pour sa part, le chevalier de Raymond, en tournée d'inspection sur les côtes de la Nouvelle-France, déclare un an plus tard que fortifier Gaspé doit constituer la priorité des autorités militaires car si les Anglais s'en rendent maîtres, « nous serons obligés de nous rendre à eux sans qu'ils soient obligés de tirer un coup de fusil. Aucun vaisseau ne pourra se rendre à Québec, gros ou petit, plus de secours à espérer...<sup>35</sup> » En

1755, un autre militaire, le chevalier de La Pause, renchérit dans les termes suivants: « Nos vaisseaux de guerre pourront y hiverner; nous y serions à même de protéger de là nos postes du nord et les établissements que nous pourrions avoir hors du fleuve; on pourra s'y fortifier de façon à ne pas craindre qu'on y insulte notre marine; nos armateurs en temps de guerre pourront faire des courses sur les côtes d'Angleterre [Nouvelle-Angleterre] et nous serons à portée, si les circonstances devenaient favorables, de porter la guerre du côté de l'Acadie et d'expulser les Anglais d'Halifax [...] Le Canada ne sera jamais une colonie florissante tant qu'elle n'aura pas un port de mer<sup>36</sup>. »

En 1758, après le passage de Wolfe, de Bougainville reprend les mêmes arguments en les amplifiant et en tirant des événements récents la leçon qu'il fallait: les Anglais détiennent la « clef du Canada<sup>37</sup> ».

Les projets de fortifier Gaspé n'eurent pas de suite. Par manque de ressources et par incrédulité aussi, les administrateurs investirent trop peu dans la défense de la péninsule. Ils se contentèrent la plupart du temps de mettre en poste des sentinelles. Cette stratégie était cependant efficace. Ainsi, le 2 juillet 1747, Jean Barré et une trentaine d'hommes repoussèrent un détachement anglais qui tentait de débarquer à Grande-Rivière. Ils tuèrent onze hommes et en blessèrent 25 autres. Neuf ans plus tard, soit le 12 avril 1756, l'intendant Bigot écrivait au ministre des Colonies qu'il avait enjoint à ceux qui faisaient la pêche en Gaspésie de le faire à Gaspé, poste mieux protégé. En outre, le gouverneur Vaudreuil avait donné au sieur Révol le commandement de tous les pêcheurs des environs et lui avait accordé 120 miliciens. L'intendant, de son côté, avait fourni les vivres et les munitions pour 200 fusils et avait imaginé la stratégie suivante: « J'envoie deux ancrs épatées de 4 à 5 milles qu'on enterera des deux costés de la passe [entrée du bassin à Penouille] et auxquelles on amarera deux cables de 20 pouces qu'on coulera à basse mer dans l'eau et qu'on y contiendra. J'ai consulté là dessus des marins, ils prétendent que ces cables seront suffisans pour arrêter un vaisseau, parce qu'il ne pourroit y entrer qu'a petite voile, la passe estant fort étroite et n'allant pas en droite ligne<sup>38</sup>. » Vaudreuil et Bigot pouvaient être satisfaits. Le 1er novembre, Pierre Révol, à la tête de 200 hommes, réussit à repousser l'ennemi mais quelques-uns de ses miliciens furent faits prisonniers et ses installations de pêche subirent des dommages considérables.

Au printemps suivant, plus précisément le 19 avril, le gouverneur écrit à Versailles que dès l'ouverture de la navigation, il enverra des secours à Révol pour qu'il puisse tenir le coup. Ce dernier a passé un hiver très dur: « Il a éprouvé une disette extrême de vivres et je doute fort que la quantité que je luy enverrai en prime soit suffisante<sup>39</sup>. » Selon Vaudreuil, Révol devra user de ruse pour défier l'ennemi. « Le Sr Revol fera de son mieux

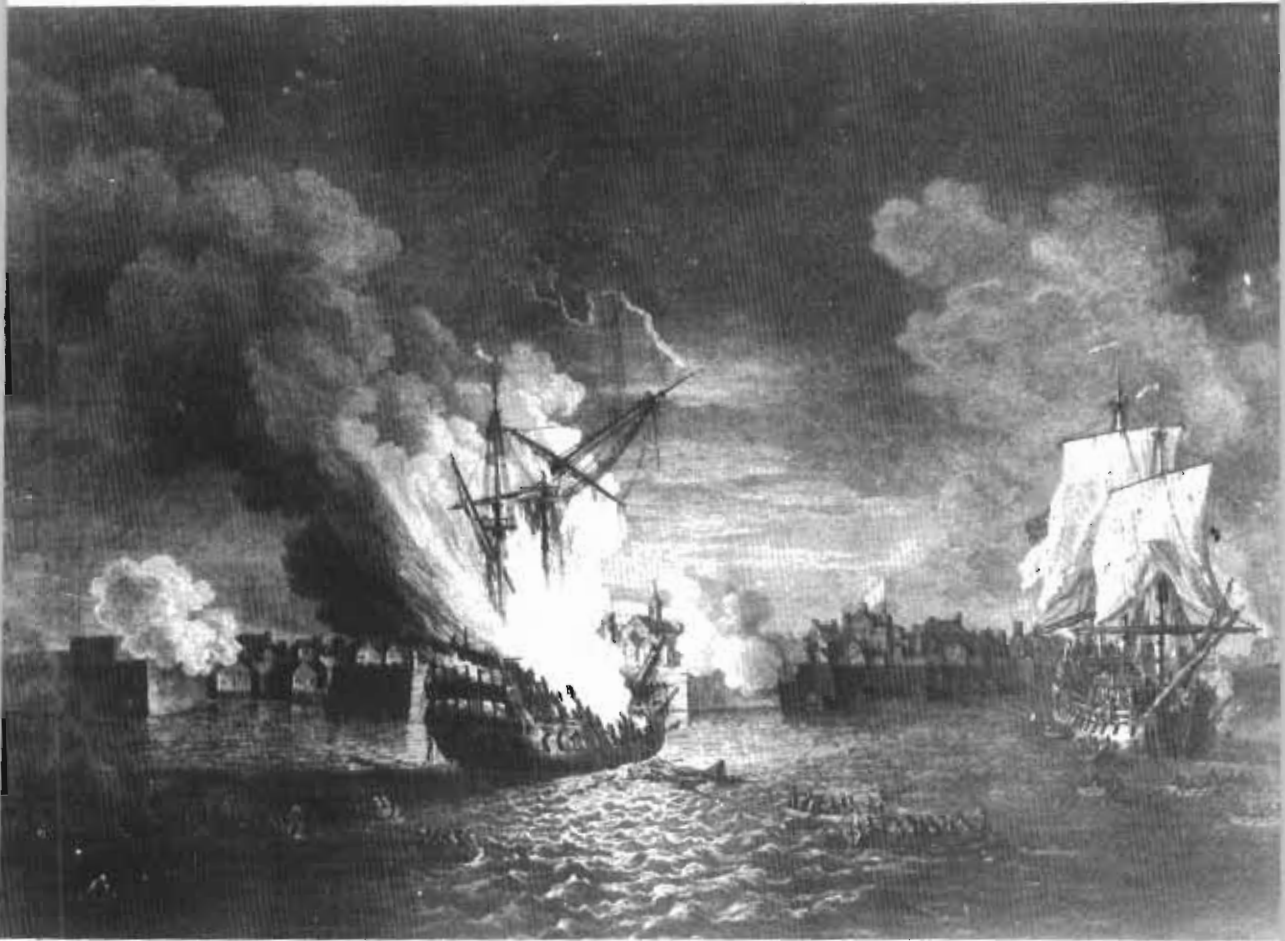
**TROP PEU,  
TROP TARD**

pour la défense de ce poste, il y est obligé pour la conservation de son propre bien et les pertes qu'il fit l'année dernière ne doivent pas peu contribuer à ranimer son zèle<sup>40</sup>. » Le gouverneur termine sa missive en déplorant le fait que la métropole n'ait rien fait pour assurer la défense de Gaspé « de laquelle dépend celle de la colonie<sup>41</sup>. » Le 1er juillet, il avertit le Garde des Sceaux que pas un seul bâtiment d'Europe ne pêche dans la baie de Gaspé en cet été 1757 et que la situation est désespérée pour le petit poste. Dans le but d'éloigner l'Anglais, Révol a fait construire des habitations indiennes dans lesquelles il compte allumer des feux dès qu'un vaisseau se montrera à l'horizon, afin de faire croire en une présence plus nombreuse sur les lieux. Révol et quelques hommes se déguiseront en Indiens pour impressionner l'ennemi. Le gouverneur conclut : « je ne puis garantir [que l'expédient] réussisse mais si les Anglais viennent à Gaspé, du moins aurois je la satisfaction qu'ils ne s'y établiront pas sans coup férir de la part des François<sup>42</sup>. » La tactique peut tromper les Anglais mais elle ne décourage pas leurs ambitions.

#### **LES FORCES BRITANNIQUES EN GASPÉSIE**

Le 26 juillet 1758, pour la seconde fois dans sa courte histoire, la forteresse de Louisbourg sur l'Île Royale (Île du Cap-Breton) se rend aux Anglais. Comme il est trop tard pour songer à attaquer Québec en cette fin d'été et comme l'état-major anglais ne veut pas laisser ses hommes en état d'oisiveté, il commence à lorgner du côté de la Gaspésie où les postes de pêche florissants et la position stratégique de Gaspé constituent un danger potentiel. Le colonel James Wolfe suggère le premier une telle intervention : « lancer l'offensive et la guerre de destruction dans la baie de Fundy et dans le golfe du Saint-Laurent [...] je ne puis observer de sang-froid les incursions sanglantes de cette meute infernale que sont les Canadiens<sup>43</sup>. » C'est avec cet esprit de vengeance et alléchée par l'espoir d'un butin attrayant qu'une flotte de sept bateaux et de 1 500 hommes quitte Louisbourg, le 29 août, sous les ordres de Sir Charles Hardy et du colonel James Wolfe.

Le 4 septembre, à 2 heures de l'après-midi, Wolfe, à la tête de trois régiments, prend pied à Sandy-Beach. Il entreprend de faire reconnaître les lieux. Connaissant la réputation de Pierre Révol, il lui envoie son aide de camp, le capitaine Bell, avec une lettre et un pavillon blanc. Arrivé à Penouille à 5 heures du soir, le soldat trouve les lieux déserts. Révol étant mort trois jours plus tôt, la population désemparée s'est enfuie dans les bois. Le militaire n'y trouve que Pierre Arbour et sa femme, le commissaire de Révol et cinq de ses hommes. Le lendemain, Wolfe et son état-major se rendent à Penouille avec un régiment d'infanterie légère. Ils s'emparent de l'établissement, de vingt-cinq chaloupes, de six canots et d'une grande barque et détruisent 3 000 quintaux de poisson et une grande quantité de gréments. Le commissaire de Révol part à la recherche des fuyards le long des rivières Dartmouth et York pour les convaincre de se rendre, Wolfe



ayant promis qu'ils seraient bien traités.

Le 6, au petit jour, Wolfe et Bell remontent à leur tour la rivière Dartmouth. À L'Anse-aux-Cousins, ils rencontrent quelques hommes qui promettent de se rendre à Penouille en chaloupe. Quelques milles plus haut, ils trouvent un autre groupe qui, à son tour, promet de faire de même dès que la marée sera haute. Le détachement anglais y retourne aussi. Les soldats passent le reste de la journée à cueillir des framboises et des atocas. Le lendemain, ils explorent les rives de la rivière York où ils font des prisonniers. En outre, ils brûlent le moulin à scie. Le 8, on cherche encore seize Français qui manquent à l'appel. On n'en retrouve que dix. Le 10 septembre, Wolfe donne ordre de brûler l'établissement de Penouille et les

La prise de Louisbourg par les Anglais. « Le 26 juillet 1758, pour la seconde fois dans sa courte histoire, la forteresse de Louisbourg sur l'Île Royale (Île du Cap-Breton) se rend aux Anglais. » (APC)

marins se livrent au pillage. Dans son journal, Bell note: « Les matelots donnèrent libre cours à leur rage pour le pillage, et cela de la manière la plus honteuse; ils se saoulèrent à ce point que les soldats d'une chaloupe qu'ils conduisaient ne durent la vie qu'à l'adresse d'un habitant français<sup>44</sup>. »

Le 18, le secteur est parcouru par un détachement commandé par le capitaine Byrd, qui brûle 36 chaloupes et sept maisons en plus de faire 22 prisonniers. De son côté, le lieutenant Warren détruit six maisons au bassin de Gaspé, deux habitations sur les bords de la rivière Dartmouth, la boutique de forge à Petit-Gaspé, treize chaloupes et quatre canots; il fait quatorze prisonniers. À ce jour, le bilan total des prises anglaises dans la région de Gaspé s'élève à 6 000 quintaux de poisson et à 200 chaloupes<sup>45</sup>.

Pendant ce temps, des détachements sont envoyés à Grande-Rivière, à Pabos et à Mont-Louis. En effet, le 13 septembre, le capitaine Irving est chargé de détruire les établissements des deux premiers endroits alors que son collègue James Murray s'occupe de la région de Miramichi. À Grande-Rivière, tout le monde se sauve à la vue des barques remplies d'Habits rouges. Les soixante maisons de l'endroit sont brûlées ainsi que les entrepôts et les installations de pêche dont quatre-vingts chaloupes. Les soldats trouvent 200 coffres de vêtements. Au sujet du manoir des Lefebvre de Bellefeuille, Bell note: « La maison Bellefeuille était située sur une petite île dans la rivière; elle avait huit appartements sur un plancher; de grandes quantités de choses entassées dans des bureaux et des coffres pour expédier en sûreté à Québec<sup>46</sup>. » À Grande-Rivière, les Anglais détruisent 8 000 quintaux de morue. À Pabos, même scénario: « On a brûlé 27 maisons dont 17 indifférentes; environ 3 500 qx de poissons, une très bonne goélette remplie de poisson, une grande quantité de sel. Le magasin qui était très grand contenait toutes les réserves d'hiver, en habits, boisson, nourriture [...] Tout fut brûlé, y compris une grande quantité de bois de construction et environ 40 chaloupes<sup>47</sup>. »

À Mont-Louis, le major Dalling dirige l'expédition. Parti de la baie de Gaspé le 14 septembre avec une troupe d'environ 300 hommes, il marche pendant cinq jours et rencontre de grandes difficultés, la troupe devant parfois franchir des zones de roc déchiqueté ou attendre le retrait de la marée. Le groupe arrive finalement à Mont-Louis le 19. L'entrepreneur Michel Mahiet offre une rançon de 3 500 livres à Dalling. Celui-ci refuse et fait mettre le feu aux établissements. Seule la maison de Mahiet échappe au sinistre. Six mille quintaux de morue sèche sont détruits et le major anglais et son escadre retournent à Gaspé sur les deux goélettes de Mahiet, la *Marianne* et le *Vigilant*. L'entrepreneur et son épouse sont au nombre des prisonniers capturés par Dalling.

Le 27 septembre, les Anglais quittent la péninsule. Ils ont tout rasé et leur action paralyse pour un temps les bases de l'économie gaspésienne.



Plus de 20 000 quintaux de morue ont été détruits. Semblant oublier qu'il a été l'instigateur de cette expédition, Wolfe commente: « Nous avons fait beaucoup de dommages; répandu la terreur des armes de sa majesté par tout le golfe, mais nous n'avons rien fait pour en grandir la renommée<sup>48</sup>. »

Contrairement aux craintes des Français et des Canadiens, les Anglais ne fortifièrent pas les alentours de la baie de Gaspé. Les Français eurent quelques velléités de les en déloger mais ils n'étaient pas en mesure de le faire. En effet, à ce moment, il fallait défendre le Canada en ses centres vitaux, tels Montréal et Québec. Mais la colonie tomba. Le 8 septembre 1760, le gouverneur Vaudreuil signa la capitulation générale du pays. La dernière bataille anglo-française au Canada avait eu lieu deux mois plus tôt en Gaspésie.

Au printemps de 1760, la Nouvelle-France est en mauvaise posture. Québec vit sous le drapeau anglais depuis bientôt un an et Montréal résiste difficilement. Pourtant, les administrateurs, Vaudreuil en tête, espèrent toujours une aide de la métropole. Cette dernière se décide enfin à envoyer des secours: une flotte apportera à la colonie en détresse des hommes, des munitions et des vivres. Comme c'est souvent le cas, on équipe des bateaux privés qu'on charge de soldats rapatriés de Louisbourg et de Québec. Mais des problèmes surgissent et la petite flotte ne quitte finalement La Gironde que le 10 avril.

L'escadre compte cinq vaisseaux marchands et une vingtaine de petits bâtiments chargés de munitions et de 1 000 fusils, de 6 000 quintaux de farine, de 4 000 quintaux de lard salé ainsi que de 400 quintaux de graisse. En outre, les bâtiments transportent à leur bord des bas, gilets et souliers pour les soldats ainsi que des étoffes, toiles et autres objets pour échanger aux Amérindiens. C'est le *Machault* qui est le navire convoyeur avec ses 28 canons et ses 150 hommes d'équipage<sup>49</sup>. Le commandant de l'expédition est l'amiral François Chenard de la Giraudais qui a reçu des instructions secrètes au cas où il s'avérerait absolument impossible de s'engager dans le fleuve Saint-Laurent. Il devrait alors en aviser le gouverneur Vaudreuil et se rendre en Louisiane ou à Saint-Domingue pour y décharger ses vaisseaux.

À peine éloignée des côtes françaises, la flotte est attaquée par une frégate anglaise. Trois navires sont pris. De tonnage important, il ne reste que le *Machault*, le *Marquis de Malauze* et le *Bienfaisant*. Seulement 200 hommes de troupe atteindront donc le golfe le 14 mai 1760. Chenard de la Giraudais s'empare alors d'un navire marchand ennemi. Des papiers trouvés dans la cabine du capitaine lui apprennent qu'une flotte anglaise l'a précédé de six jours dans le Saint-Laurent. Selon les ordres, l'amiral doit alors voguer vers les Indes occidentales ou la Louisiane. Il décide plutôt de se réfugier dans la baie des Chaleurs, probablement influencé par des soldats, anciens de

## LA BATAILLE DE RISTIGOUCHE



Pots en terre cuite à glaçure verte livrés par l'épave du *Machault*. Photo: J. Jolin, Parcs Canada.

Louisbourg, qui connaissent bien la région et qui lui font valoir que les Anglais ne viendront pas les chercher dans le fond de la baie. De plus, une partie de la viande étant avariée, le manque de nourriture l'incite à se réfugier le moins loin possible. Le 17, les Français prennent deux autres navires ennemis près de Miguasha. Le 18, la petite flotte s'engage dans la rivière Ristigouche. Auparavant, Chenard de la Giraudais a débarqué l'officier Denis de Saint-Simon qui doit se rendre à Montréal pour porter les dépêches royales à Vaudreuil et prendre les ordres. Six jours plus tard, deux autres messagers partent avec des duplicatas et des triplicatas: l'amiral veut être sûr que les nouvelles parviendront à Montréal.

Le 19 mai, les 200 soldats et les équipages des trois navires débarquent à dix-huit milles du rapide de Ristigouche. Cet endroit est devenu depuis quelque temps le point de ralliement des réfugiés acadiens qui fuient les persécutions anglaises. Au nombre de 1 500, ils ont pour guide les récollets Ambroise et Étienne qui ont aussi la charge du village micmac de 250 personnes, plus haut sur la rivière. La misère est extrême. Pour alléger ses bâtiments en vue d'une remontée de la rivière, Chenard de la Giraudais distribue aux émigrés une partie de sa cargaison. De son côté, le capitaine François-Gabriel d'Angeac, en charge des hommes de troupe, témoigne: « J'ai trouvé dans ce séjour de misère plus de 1 500 âmes exténuées d'inanition et mourant de faim, ayant été obligées de manger des peaux de castor tout l'hiver. Je leur fais donner une demi-livre de farine par jour et un quart de livre de boeuf [...]. Ce petit secours les a tirées des portes de la mort<sup>50</sup>. »

Les Français montent leur camp entre la Pointe-à-la-Batterie et la Pointe-à-la-Garde. À ce dernier endroit, ils érigent une batterie. Puis, se croyant en sûreté, ils restent oisifs en attendant le retour des messagers. Le 12 juin, Chenard de la Giraudais envoie le sieur Lavary Le Roy en reconnaissance sur une goélette. Jusqu'au 22, ce dernier ne rencontre que des bateaux et esquifs acadiens qui rejoignent Ristigouche avec à leur bord de nombreuses familles démunies. Mais ce jour-là, c'est un vaisseau de la marine royale britannique que Lavary Le Roy aperçoit dans la direction de l'île aux Hérons. L'Anglais de son côté s'est aussi rendu compte de la présence de la petite goélette qu'il prend en chasse avec quatre barques. Le Roy échoue sa goélette et regagne la Pointe-à-la-Batterie par les bois.

Le 9 juin, un détachement anglais avait appris par le chef micmac de Richibouctou la présence de plusieurs vaisseaux français sur la rivière Ristigouche. Le gouverneur Whitmore dépêcha de Louisbourg le commodore Byron, surnommé Jack-la-Tempête, à la tête de trois navires de premier rang, le *Fame* (70 canons), le *Dorsetshire* (70 canons), l'*Achille* (60 canons), de deux frégates et de quatre goélettes<sup>51</sup>. Partie de Louisbourg le 18, la flotte mit de cinq à sept jours pour atteindre l'estuaire de la Ristigouche, le mauvais temps ayant dispersé les cinq navires.

Le 23, quand Lavary Le Roy apprend à Chenard de la Giraudais l'arrivée



de l'ennemi, l'amiral fait mettre sur la batterie (Pointe-à-la-Garde) quatre canons et ordonne que tous les bateaux remontent la rivière le plus haut possible même s'ils doivent pour cela être déchargés de leurs vivres et autres effets. Pendant ce temps, le *Fame*, navire-amiral anglais, s'échoue à trois lieues de l'endroit où sont mouillés les Français (Pointe-à-la-Garde). Apparemment, ceux-ci sont tentés à ce moment-là de le prendre d'abordage mais ils se ravisent. Les Anglais réussissent finalement à renflouer le *Fame* qui mettra trois jours à franchir les neuf milles qui le séparent de la première batterie. Les deux frégates, l'*Achille* et le *Dorsetshire* restent quatre ou cinq lieues plus bas.

Le 26 ou le 27, la batterie est prête. D'Angeac y place 60 soldats, 100

Épave du Marquis de Malauze retiré du fond de l'eau en 1931. Photo Jean-Marie Fallu



Une bombe ou boulet explosif, vestige de la bataille navale qui se déroula à Ristigouche, le 8 juillet 1760. (Musée régional de Gaspé)

Acadiens et quelques Indiens sous le commandement du capitaine de la Vallière. Auparavant, pour bloquer le passage à l'ennemi, il a eu l'idée de couler dans le canal les barques et les petits bateaux anglais qu'il avait fait prisonniers. Mais le 27, le *Fame*, les deux frégates et une goélette réussissent à traverser ce barrage. On se bombarde jusqu'à la tombée de la nuit alors que Byron retire ses vaisseaux dans le chenal du sud. Chenard de la Giraudais remonte encore, sachant qu'avec ses 850 hommes, dont 200 à 300 civils acadiens, il ne peut pas grand-chose contre les 1 700 hommes d'équipage de Byron.

Le 3 juillet, le *Fame* prend la batterie à revers et force ses défenseurs à se retirer. Le 6, les Anglais débloquent le canal et, après les avoir allégées, réussissent avec deux frégates à s'approcher de la flotte française. Cependant, ils doivent soutenir le feu des deux nouvelles batteries érigées par Chenard de la Giraudais de chaque côté du canal sur les sites futurs de Campbellton et de Pointe-à-la-Croix. De plus, pour maintenir les vaisseaux anglais à distance, l'amiral français a fait couler un second barrage de bâtiments en dehors de la batterie du nord, à demi-portée de canon de cette dernière. Les Français se défendent bien et l'ennemi doit se retirer plusieurs fois sous leur feu constant. Mais le 7, la défense de la batterie du sud s'effondre.

Dès quatre heures du matin, le 9 juillet, le *Scarborough* et le *Repulse* s'approchent des navires français et de la batterie du nord. Vers 5 heures, le combat commence. Pendant deux heures, le feu est très vif. Mais de 7 heures à 9 heures, le *Machault* canonne irrégulièrement. Quant à la batterie du nord, elle ne fait feu qu'à chaque quart d'heure. Le *Bienfaisant* et le *Marquis de Malauze* ne prennent aucune part à l'action, leur équipement ayant servi à armer les batteries. Sur le dernier, d'Angeac a envoyé 62 prisonniers qu'il a enfermés dans la cale.

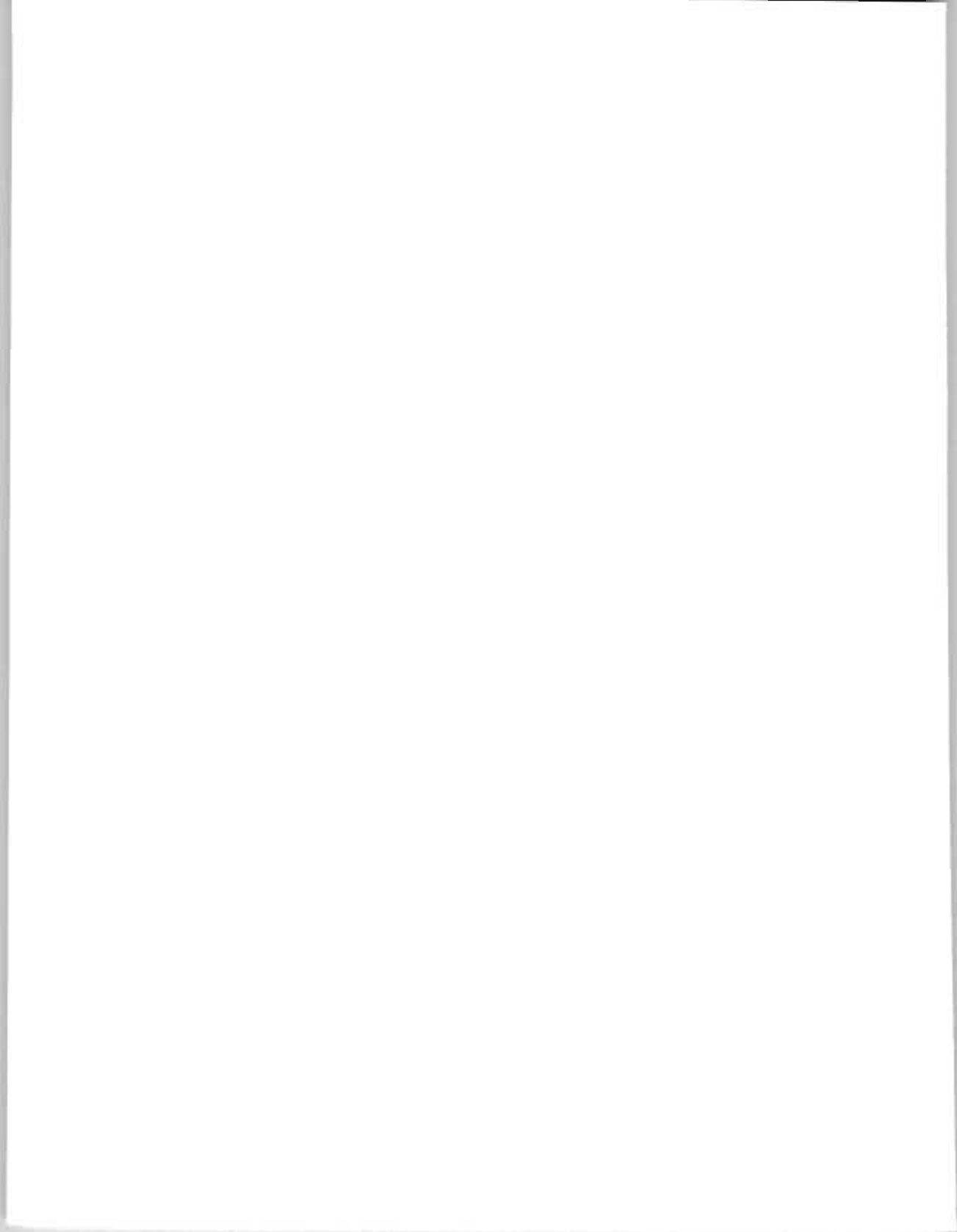
Mais le combat n'est pas plus facile pour les Anglais. Le *Repulse* est durement touché et coule. Cependant, grâce au peu de profondeur de la rivière, on réussit à aveugler ses voies d'eau et à le renflouer. Du côté français, le *Machault* fait eau et manque de munitions. Les officiers décident alors de sacrifier leur navire. Écoutons d'Angeac: « La Giraudais vint donc me dire qu'il n'y avait plus de quoi faire feu et qu'il y avait sept pieds d'eau dans la cale. Je lui répondis, comme je le lui avais dit, que je ne quitterais le « Machault » que quand il déciderait de le brûler...<sup>52</sup> » Et c'est ce qui se produit. Le même sort échoit au *Bienfaisant* et on n'épargne le *Marquis de Malauze* que par égard pour les prisonniers qui s'y trouvent.

Ceux-ci, craignant une explosion et une attaque nocturne des Micmacs, défoncent une cloison et forcent les écoutilles. L'un d'eux, excellent nageur, rejoint le *Repulse* et ils sont libérés. Byron fait alors incendier le *Marquis de Malauze*. Il envoie ensuite une goélette et dix-sept barges de 25 hommes chacune pour détruire le reste de la flottille de Chenard de la

Giraudais. À terre, les Français continuent de riposter mais ils ne réussissent qu'à sauver une goélette et deux barges. Devant leur persistance, les Anglais renoncent à poursuivre le combat et, après avoir célébré leur victoire, repartent vers Louisbourg et Halifax.

Pendant ce temps, les Français pansent leurs plaies. Ils ont perdu une trentaine d'hommes et comptent au moins autant de blessés, contre quatre morts et une dizaine de blessés pour les Anglais<sup>53</sup>. Le village acadien de la Petite-Rochelle (200 maisons), situé sur la rive gauche de la Ristigouche, a été complètement rasé. Selon le père Pacifique de Valigny, 1 400 personnes, Français, Acadiens et Indiens, vivent alors à Ristigouche qu'on fortifiait de nouveau au cas où l'ennemi reviendrait<sup>54</sup>. Le jour même du combat, Denis de Saint-Simon arrive de Montréal avec l'ordre de porter les dépêches officielles en France le plus tôt possible. Chenard de la Giraudais arme la goélette restante qu'il baptise le *Petit Marquis de Malauze* et, le 10 août, il repart pour la France, où il ne pourra que rendre hommage à ses hommes<sup>55</sup>.

À la fin d'août, d'Angeac reçoit l'ordre de quitter les lieux mais, faute de moyens, il ne peut être prêt avant le mois d'octobre. Le 10 septembre, la Nouvelle-France a capitulé et Vaudreuil l'enjoint de se rendre aux Anglais. C'est fait le 29 octobre. Seulement quelques hommes restent dans la région jusqu'en 1761. Ils sont cependant en pays étranger.

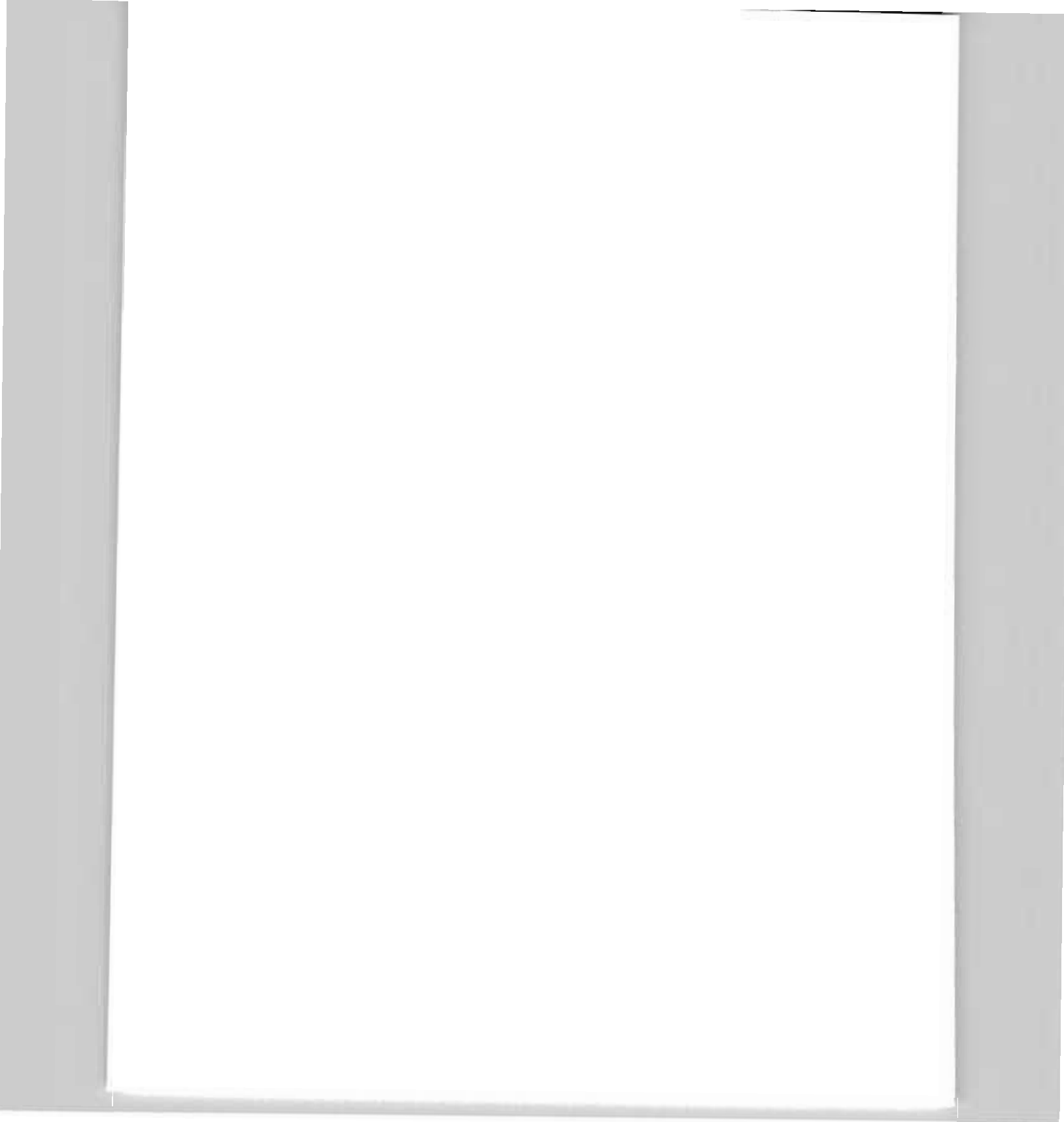


Troisième partie

---

Une société  
de pêcheurs  
(1760-1850)

---





Après le passage des soldats anglais et la destruction des établissements de pêche français, la Gaspésie est un peu laissée à elle-même. Très tôt cependant, une nouvelle population venant de divers endroits d'Amérique et d'Europe s'établit à demeure sur le territoire. Elle se compose de quelques centaines d'individus en 1770, d'environ 3 000 au tournant du siècle et de près de 20 000 en 1850. Et si cette population riveraine est 40 fois plus nombreuse en 1850 qu'en 1765, c'est principalement dû au besoin constant de main-d'oeuvre du secteur des pêches.

La Gaspésie redevient aussi en 1760 un territoire ouvert à de nouvelles entreprises maritimes. D'Angleterre, de Jersey, de Guernesey, du Canada et des autres colonies de Sa Majesté, elles amènent des pêcheurs sur place ou transigent avec les réfugiés acadiens. Ces derniers sont bientôt rejoints par des Loyalistes américains, des Canadiens français et divers autres immigrants. Cette population s'installe le long des anses, baies et barachois de la baie des Chaleurs et de la côte du golfe jusqu'au nord de Gaspé. Elle se consacre principalement à la pêche de la morue, séchée pour l'exportation. Il n'y a qu'à l'ouest du village de Bonaventure que l'agriculture fait quelques progrès. Quant au travail forestier et à la construction navale, ils sont marginaux. Si durant la belle saison, les Gaspésiens font la pêche ou travaillent la morue, l'hiver, ils vivent retirés dans leurs chaumières. Le temps d'activité de la péninsule se réduit alors à une moitié d'année.

Le Gaspésien d'avant 1850, morutier par goût ou par obligation, vend surtout son poisson aux firmes marchandes de Jersey qui ont éclipsé leurs principaux concurrents à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Le pêcheur ne dispose que d'une très faible marge de manoeuvre dans le processus économique et commercial de la pêche, organisé et contrôlé par quelques marchands jersiais, dont le célèbre Charles Robin, personnage presque mythique en Gaspésie. Ces commerçants font des avances aux pêcheurs qui, en retour, leur livrent la morue pour solder leur compte. Mais la valeur des avances est généralement plus élevée que celle accordée au poisson et les dettes s'ensuivent. C'est l'époque du capitalisme commercial. L'organisation de la pêche est centrée sur le profit des exploitants qui n'investissent pas sur le territoire les profits qu'ils retirent de la vente du poisson sur les marchés internationaux. Ce système permet aux entreprises maritimes d'orienter et de contrôler l'ensemble du processus de la pêche et leur assure un pouvoir déterminant sur la société. Le pêcheur gaspésien, plus souvent qu'autrement laissé à lui-même, est donc pris dans un mécanisme qui sert en fin de compte à perpétuer sa condition de dépendance vis-à-vis les compagnies jersiaises.

La Gaspésie du Régime anglais demeure donc, comme sous la période précédente, un territoire où se fait d'abord la pêche de la morue. Éloignée et

isolée du reste de la province, n'ayant pour toute communication extérieure que le bateau, la population gaspésienne souffre aussi d'un isolement intérieur. Au fil des ans, ce territoire marginal se peuple et s'organise, mais les handicaps à son développement sont nombreux et de plusieurs ordres.

---

6

Occupation,  
organisation et  
exploitation  
du territoire

---

## *De nouveaux arrivants*

La Gaspésie a souvent été décrite, avec raison, comme une terre de refuge. En effet, après la Conquête anglaise, deux peuples fugitifs s'y installent: les Acadiens d'abord et, peu après, les Loyalistes américains. Ces deux groupes, parmi les premiers à s'établir en permanence sur la terre gaspésienne, sont les ancêtres d'une importante portion de la population actuelle. C'est également à partir de cette époque que s'installent en Gaspésie des gens de souches ethniques fort diverses: Anglais, Irlandais, Écossais, Jersiais, Guernesiais, francophones du Québec, etc. Ils feront de la péninsule une mosaïque ethnique, culturelle et religieuse.

**LES ACADIENS** Nous savons que plus de 1 000 Acadiens se sont réfugiés à la Baie-des-Chaleurs après la fameuse dispersion de 1755-1760. Installés à l'embouchure de la rivière Ristigouche et dans les environs, ils sont contraints de fuir dans les bois pour se cacher de nouveau après la bataille navale de Ristigouche à l'été 1760. En décembre de la même année, selon le dénombrement du commissaire Bazagier, ils sont 1 003 à l'embouchure de la Ristigouche, répartis en 170 familles<sup>1</sup>. L'année suivante, plusieurs Acadiens quittent la région pour Québec, alors que les autres laissent les environs de la rivière Ristigouche pour essaimer le long des deux rives de la baie des Chaleurs. En juillet 1761, Pierre du Calvet recense 300 personnes, toutes francophones, entre le barachois de Malbaie au nord de Percé et les environs de la rivière Cascapédia. Elles sont établies plus précisément au Barachois, à Pabos, Grande-Rivière, Port-Daniel, Paspébiac, Bonaventure et à la rivière Cascapédia<sup>2</sup>. Selon le recensement officiel de 1765, 112 personnes sont déjà installées dans la région s'étendant entre la baie de Gaspé et la Pointe au Maquereau, là où commence la baie des Chaleurs, 172 le long de ladite baie, presque exclusivement des Acadiens, et 85 Amérindiens sont recensés à Ristigouche<sup>3</sup>.

Bonaventure, l'endroit jugé le plus sûr, regroupe alors presque toute la population de la Baie-des-Chaleurs, c'est-à-dire plus de 150 personnes rassemblées en une cinquantaine d'habitations. Les Acadiens, comme la majorité des colons de cette époque, érigent ordinairement leurs établissements à l'embouchure des cours d'eau pour des raisons de facilité de communication, de sécurité et d'approvisionnement. Bonaventure offre ces avantages, plus un sol cultivable, une rivière poissonneuse et un havre naturel protégé des vents et par surcroît assez profond. Quelques années plus tard, nous retrouvons un bon nombre d'Acadiens installés de façon



permanente à quelques autres endroits, particulièrement au barachois de Tracadièche qui, en langue micmaque, signifie « lieu où il y a des hérons ». En 1773, Tracadièche est devenue une bourgade d'une quarantaine de familles, soit près de 200 âmes. Ces gens vivent de pêche, de chasse et quelques-uns de la culture du sol<sup>4</sup>. Vers 1795, le gouverneur Guy Carleton donne son nom à Tracadièche. Il appelle aussi l'endroit voisin, Maria, du nom de son épouse.

Recrutés par la compagnie Robin, 81 Acadiens, déportés en 1755, arrivent de France à la Baie-des-Chaleurs en 1774 et s'y installent après avoir prêté le serment d'allégeance à la couronne britannique. En 1777, le recensement du lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, Nicholas Cox, révèle la présence de 257 personnes à Carleton, 104 à Bonaventure, 47 à Paspébiac, 104 de Gaspé aux « caps », 103 à Percé, 4 à l'île Bonaventure et 9

L'année 1755 est tragique pour le peuple acadien. (APC)

Ile aux Acadiens où,  
selon la tradition,  
hivernèrent un bon  
nombre d'Acadiens à  
leur arrivée à Carleton.  
Photo: Claude Allard.



à Malbaie, soit un total de 628 personnes<sup>5</sup>. On peut estimer qu'environ les trois quarts des individus recensés sont d'origine acadienne. Mais toute cette population est encore très instable et plusieurs personnes ne s'établissent à un endroit que l'espace d'une année. Cox révèle aussi la présence d'environ 575 « serviteurs » ou engagés de pêche saisonniers, employés par de nombreux petits propriétaires d'établissements de pêche ou « chefs de famille<sup>6</sup> ». Entre les années 1760 et 1780, les Acadiens forment donc l'essentiel de la population établie de façon permanente en Gaspésie. Ainsi, les Allain, Allard, Arsenault, Bernard, Bourque, Bujold, Cyr, Dugas, Landry, Leblanc, Poirier et autres ont pris souche le long de la rive gaspésienne de la baie des Chaleurs.

#### **LES LOYALISTES**

Citoyens restés fidèles à la couronne britannique après la Révolution américaine, les « United Empire Loyalists » arrivent en grand nombre au Canada dès la fin des années 1770 et le début des années 1780. Ces nouveaux venus s'installent en bonne partie dans les Maritimes, sur les rives nord des lacs Ontario et Erié et dans les Cantons-de-l'Est. Plusieurs de ces loyaux sujets du roi d'Angleterre venus dans la colonie du Canada s'établissent aussi en Gaspésie. Ils forment ainsi la deuxième couche d'importance de la nouvelle population de cette région non encore colonisée.

C'est aux environs de 1784 que les premiers Loyalistes arrivent dans la péninsule. Ils viennent principalement de la région de New York. De 1784 à 1792, Londres en établit tout un contingent. Le gouverneur Haldimand a envoyé le capitaine Justus Sherwood pour préparer l'établissement de ces compatriotes. Sherwood inspecte les lieux avec Félix O'Hara, juge des plaidoyers communs. On choisit de bonnes terres et le gouvernement londonien décide de pourvoir à l'installation des nouveaux venus. En 1784, la Gaspésie compte environ 200 familles loyalistes, regroupées principale-

ment en deux endroits: Douglastown sur la baie de Gaspé et New-Carlisle sur la baie des Chaleurs. Quelques autres s'installent dans le secteur de New-Richmond, de Port-Daniel et de Ristigouche. En la seule année 1784, 315 Américains ont fait voile vers la baie des Chaleurs, accompagnés par le lieutenant-gouverneur Cox. Ainsi des noms d'une nouvelle consonnance, tels que Adams, Bebee, Caldwell, Doddridge, Hamilton, Munroe, Pritchard, Willet et autres, marquent désormais la vie de la péninsule.

Les Loyalistes s'installent rapidement. On se propose d'abord de faire de New-Carlisle un centre administratif qui serait, en quelque sorte, le point de ralliement des anglophones de la région. Le tracé du village prend la forme d'un parallélogramme car les Loyalistes veulent y inclure la grève et les marais. En 1784, New-Carlisle compte déjà 22 familles. Le 24 juillet 1788, le gouvernement anglais crée le district de Gaspé en même temps que quatre autres districts « loyalistes » dans le Haut-Saint-Laurent. Ces nouvelles structures administratives et judiciaires permettent aux Loyalistes de jouir d'un système particulier de gestion.



Le général sir Frederick Haldimand, gouverneur de la province de Québec (1778-1786). (APC)

D'autres groupes ethniques se joignent à ces deux noyaux principaux de population. D'abord, aux lendemains de la Conquête, les Britanniques désirent implanter des postes dans la péninsule gaspésienne. Ainsi, plusieurs officiers et soldats licenciés de l'armée de Wolfe se dirigent vers la Gaspésie peu après la fin de la guerre. Vers 1765, on compte déjà une cinquantaine d'individus d'origine anglaise sur le territoire. On leur attribue divers postes administratifs et d'appréciables étendues de terrain, en particulier le long de la baie de Gaspé, où ils se regroupent principalement. Dès 1765, l'arpenteur John Collins y échafaude des plans pour l'érection d'une forteresse (le fort Ramsay). Ce port naturel, particulièrement intéressant aux points de vue stratégique et commercial, mérite qu'on s'en préoccupe directement. Avant la guerre qui mettra aux prises l'Angleterre et ses treize colonies américaines en 1775, on remarque aussi la présence de nombreux pêcheurs saisonniers venant de la Nouvelle-Angleterre.

Des Irlandais, surtout de religion catholique, s'installent peu à peu en divers endroits de la région. Pêcheurs pour la plupart, ils prennent souche surtout à Percé et à la baie de Gaspé, plus particulièrement à Douglastown après le départ de plusieurs Loyalistes. Plus tard, d'autres se fixent à Barachois, à Rivière-au-Renard, à L'Anse-au-Griffon, à Cap-des-Rosiers, à Pabos, à Newport, à Maria et à Ristigouche. Des colons écossais s'établissent aussi dans la région, soit à la rivière Matapédia, à New-Richmond, à Hopetown, à Pointe-Saint-Pierre, au bassin de Gaspé et plus tard à Port-

## LES AUTRES GROUPES



« En général, les Acadiens vivent très vieux et laissent de nombreuses postérités. »  
Photo: Alfred Pelland,  
*Guide pour le colon*,  
1908.

Daniel. De même, de nombreux pêcheurs et ouvriers des îles anglo-normandes de la Manche (Jersey et Guernesey) et même d'ailleurs en Europe sont amenés par les armateurs jersiais au début de chaque saison de pêche pour travailler dans leurs établissements côtiers et pour faire la pêche. Un bon nombre d'entre eux décident de rester. Nous retrouvons donc plusieurs Jersiais et Guernesiais un peu partout le long de la côte, mais en particulier à la baie de Gaspé, c'est-à-dire à Grande-Grave et Anse-Saint-Georges, à Cap-des-Rosiers, à Percé et à Paspébiac, où l'armateur Charles Robin, Jersiais lui-même, en installe une trentaine de familles. Des Basques et des Normands se mêlent également à la population de Paspébiac.

Dans le dernier quart du 18<sup>e</sup> siècle, des habitants de Montmagny, de Bellechasse, de Cap-Saint-Ignace, de L'Islet, de Kamouraska et même de La Malbaie ou de Baie-Saint-Paul fréquentent aussi la côte gaspésienne. Ils ont conservé du Régime français l'habitude de descendre pêcher l'été dans les eaux poissonneuses du fleuve et du golfe<sup>7</sup>. De plus, ils commencent à être sollicités par les compagnies de pêche et viennent s'engager dans les établissements côtiers. Ainsi, déjà dans les années 1790, Charles Robin amène de jeunes Canadiens français de la Côte du Sud et de Charlevoix pour faire la pêche l'été, le nombre de pêcheurs déjà sur place s'avérant insuffisant.

Au 19<sup>e</sup> siècle, le surpeuplement de plusieurs paroisses de l'est du district de Québec devient le catalyseur de ce mouvement de population. Les terres de ces endroits étant morcelées, l'agriculture ne suffit plus et la pêche devient un apport appréciable. Graduellement, un bon nombre de ces pêcheurs saisonniers, surtout des jeunes, s'établissent sur les lieux de pêche ou fondent de nouveaux établissements. Ils se joignent ainsi aux populations riveraines jusqu'à Percé, Cape-Cove, Pabos, Grande-Rivière, etc.





Monument et cloche du Carrick. Le Carrick, chargé d'immigrants irlandais, se brise en pièces au Cap-des-Rosiers en 1847. (MRG)

L'abbé Ferland, qui accompagne l'évêque coadjuteur de Québec lors d'une visite pastorale en 1836 et dont nous reprendrons souvent le témoignage, écrit à ce sujet: « Des pêcheurs, venus généralement du district de Québec, sont entrés dans ces familles [anglophones de L'Anse-au-Griffon et de Rivière-au-Renard] et en ont fondé de nouvelles. Ainsi que dans les autres villages de la côte, il s'y réunit pendant l'été un bon nombre d'étrangers, qui sont employés par MM. Janvrin et par la maison Buteau et LeBoutillier<sup>8</sup>. » Ce sont ces gens de la Côte du Sud et du Bas-Saint-Laurent qui, à partir de 1830-1840, contribuent au peuplement de la côte nord gaspésienne, entre Matane et Rivière-au-Renard.

En plus des Acadiens et de ces pêcheurs, nous retrouvons alors en Gaspésie d'autres éléments francophones: ce sont les quelques descendants des habitants des anciens postes de pêche de la baie de Gaspé, de Percé, de Pabos et de Grande-Rivière, dévastés par les soldats de Wolfe en 1758. Plusieurs d'entre eux étaient repartis vers Québec après s'être cachés dans les bois mais d'autres avaient décidé de rester. Enfin, à ce « melting pot », il faut ajouter quelques centaines de Micmacs regroupés surtout à Risitigouche mais aussi à la rivière Cascapédia et dans le secteur de Gaspé.

La coexistence d'autant d'ethnies fait un peu figure d'exception à l'époque dans le paysage rural de la province de Québec où l'élément francophone domine largement et où les anglophones sont regroupés en des endroits bien délimités. En Gaspésie, les anglophones et les francophones partageront peu leurs habitudes de vie respectives. L'importance numérique des premiers, ainsi que la situation économique et sociale de plusieurs d'entre eux leur confèrent davantage un rôle de dominants qu'un de dominés.

À cette diversité ethnique se juxtapose une diversité culturelle et religieuse assez particulière. Ainsi, les Acadiens, les Canadiens français, les Micmacs et les Irlandais anglophones sont catholiques, les Jersiais sont anglicans et méthodistes, les gens de souche britannique sont anglicans et

les Écossais, surtout presbytériens. À cette époque, en considérant la diversité des facettes ethniques, culturelles, religieuses et quelquefois économiques de la population, on pourrait presque parler de plusieurs Gaspésies. Il faudra laisser passer plusieurs décennies pour voir un type «gaspésien» prendre forme et développer une spécificité et un caractère particuliers. Pour l'instant, cette mosaïque d'individus se considérant surtout Acadiens, Anglais, Écossais, Irlandais ou autres et non pas Gaspésiens, cohabitent en s'ignorant généralement les uns les autres. En plus des barrières ethniques et religieuses déjà présentes, il faut souligner celles des distances et des voies de communication, pratiquement limitées à l'utilisation du rivage, entre les bourgades.

Cependant, en certains endroits, comme Paspébiac, Port-Daniel, Pointe-Saint-Pierre et L'Anse-au-Griffon, presque tout le monde parle le français et l'anglais. Les rapports économiques entre pêcheurs, marins, maîtres de grave, commerçants et armateurs d'origines diverses expliquent le bilinguisme de ces communautés hétérogènes. Il arrive aussi que des groupes ethniques se rapprochent et cohabitent aux mêmes endroits. Quelquefois, ces gens sont amenés par les compagnies de pêche ou les nouveaux seigneurs, tels Félix O'Hara, qui établit des familles irlandaises à sa seigneurie de Pabos, où des Acadiens se sont déjà installés. Il est à noter que les mariages entre catholiques francophones et catholiques irlandais ne sont pas rares. Le métier commun de la pêche amenuise les diverses tensions, même si en certains cas, les sentiments, sinon les passions, sont tenaces. L'abbé J.-B.-A. Ferland écrit en 1836: « quoique voisins, les Acadiens de Bonaventure et les Paspébiacs ont peu de rapports ensemble. De mémoire d'homme, l'on n'a point vu un garçon d'une de ces missions épouser une fille appartenant à l'autre. Des deux côtés, un certain orgueil de caste s'oppose à ces alliances<sup>9</sup>. » La rumeur voulait que plusieurs habitants de Paspébiac se soient métissés avec des femmes micmaques.

#### L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE

Vers 1810-1815, les seules parties habitées de la péninsule sont les côtes sud et est, c'est-à-dire la bordure du littoral zigzaguant depuis l'embouchure de la rivière Matapédia, à la frontière du Nouveau-Brunswick jusqu'aux environs de Cap-des-Rosiers, au nord de la baie de Gaspé. La population dépasse alors les 3 000 habitants permanents, plus quelques centaines de pêcheurs qui viennent de l'extérieur durant la saison de pêche et qui s'en vont à l'approche de l'hiver<sup>10</sup>. En 1831, selon l'arpenteur Joseph Bouchette (source plus exacte que le recensement officiel), la population de l'ensemble gaspésien est de 7 677 individus, soit une augmentation de quelque 140% depuis une vingtaine d'années<sup>11</sup>. À la Baie-des-Chaleurs, le nouveau comté de Bonaventure, s'étendant de la rivière Matapédia jusqu'à la Pointe-au-Maquereau, compte pour les deux tiers de la population totale, soit 5 510 individus. Le comté de Gaspé, qui couvre la moitié orientale de la

Gaspésie, de Cap-Chat à la Pointe au Maquereau, est peuplé par 2 567 personnes. En 1844, on recense 8 246 habitants dans Bonaventure et 5 408 dans Gaspé, soit un total de 13 654 personnes. L'évolution de la population entre 1765 et 1850 est résumée dans le tableau 1, établi d'après les recensements officiels et les données de J. Bouchette.

Tableau 3.1. La population gaspésienne entre 1765 et 1850.

Comté	1765	1777	1825	1831	1844	1850
Gaspé*	112	220	2 111	2 567	5 408	8 702
Bonaventure**	257	405	4 317	5 110	8 246	10 844
Total	369	625	6 428	7 677	13 654	19 546

\* Excluant les Îles-de-la-Madeleine et les établissements à l'ouest de Cap-Chat.

\*\* Baie-des-Chaleurs.

Source: RAPQ, 1936-1937, p. 113-116; RAC, 1888, p. 20; Recensements du Canada, 1844 et 1851. Voir aussi: J. Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada...*, Londres, Faden, 1815, p. 603; et J. Bouchette, *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, Londres, Longman, 1832, mots BONAVENTURE COUNTY et GASPE COUNTY (les Micmacs ne seraient pas inclus).

De toute évidence, la population gaspésienne a connu un accroissement important jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Elle a presque quintuplé en l'espace de 40 ans (de 1804 à 1844). Au 18<sup>e</sup> siècle, l'immigration explique en bonne partie l'augmentation de la population. La mobilité (arrivées et départs) est alors très grande, particulièrement entre Percé et Rivière-au-Renard. À partir du début du 19<sup>e</sup> siècle, le haut taux de natalité est le facteur déterminant de la poussée démographique. L'installation de gens de l'extérieur demeure cependant appréciable, surtout si l'on considère qu'en 1830, durant l'été, la population des pêcheurs s'accroît d'environ le quart par la présence de pêcheurs saisonniers venus de la province, de Jersey et des Maritimes. La population masculine est ainsi pendant fort longtemps majoritaire en Gaspésie.

La Baie-des-Chaleurs, dont la géographie et le climat sont plus accueillants, se peuple avant le reste de la péninsule. Cette région demeure de beaucoup la plus habitée jusqu'à ce que le développement de nouveaux secteurs de pêche amène des gens du district de Québec à s'installer sur les côtes est et nord de la presqu'île.

Tout au long de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, des émigrés irlandais, écossais et jersiais continuent de s'établir en Gaspésie. Des gens du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, attirés par les pêches, font de même. Il n'en reste pas moins qu'en 1844, entre 80 et 90% de la population gaspésienne est née dans la province<sup>12</sup>. Donc l'accroissement naturel et le

déplacement de gens du district de Québec vers la Gaspésie expliquent surtout l'augmentation de la population à cette époque. C'est ce qui fait aussi que l'élément anglophone, prédominant à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup>, est dépassé ensuite par la population de langue française. D'abord, ceux qui arrivent des vieilles paroisses du Saint-Laurent sont francophones; ensuite, l'émigration semble plus élevée chez les anglophones. Ceux-ci, plus exigeants, se laissent souvent décourager par l'austérité de la vie gaspésienne et partent vers des cieux plus cléments<sup>13</sup>. Enfin, les francophones ont généralement un taux de natalité fort élevé. L'abbé Ferland, parlant des Acadiens de Bonaventure, en témoigne: « En général, les Acadiens vivent très vieux et laissent de nombreuses postérités. Une des familles qui se sont le plus anciennement établies en ce lieu, celle des Poirier, renferme plusieurs centaines d'individus. Un vieillard, nommé Forêt [...] mourut [...] laissant après lui trois cent dix-huit descendants<sup>14</sup>. » Il ne faut cependant pas croire que les familles nombreuses sont le lot exclusif des francophones. Ainsi Joseph-G. Barthe rapporte le cas d'un vieil Écossais qu'il rencontre à Douglastown en 1834: celui-ci « s'y était établi depuis près de 50 ans, et [sa] progéniture se chiffrait par 28 enfants (16 garçons et 12 filles), tous vivant sous le même toit avec leur père et mère<sup>15</sup>. »

#### LOCALISATION DE LA POPULATION

Le peuplement des côtes gaspésiennes se fait de façon inégale. Le seul groupe important déjà établi au moment de la Conquête est celui des Micmacs de la Baie-des-Chaleurs. C'est au village de Ristigouche (Pointe-à-la-Mission) qu'ils se regroupent majoritairement. Selon l'historien Antoine Bernard, le village attire la plupart des Amérindiens de la rivière Saint-Jean (N.-B.) et devient le point de ralliement des tribus du Madawaska<sup>16</sup>. Le recensement de 1765 mentionne 87 Micmacs à la rivière Ristigouche, chiffre qui est sûrement inférieur à la réalité<sup>17</sup>. Pour sa part, le père Pacifique de Valigny estime que vers 1810 la population amérindienne de Ristigouche s'élève à quelque 200 personnes, plus une centaine d'autres à la rivière Cascapédia (Maria)<sup>18</sup>. En 1817, le missionnaire des Micmacs, Joseph-Marie Bélanger, dans un mémoire qu'il fait parvenir à la Chambre d'assemblée, indique que le village indien de Ristigouche, voisin de quelques milles du village des Blancs, compte environ 50 familles qui s'y réunissent deux fois l'an, en juillet pour la fête patronale de sainte Anne et vers le début novembre pour la Toussaint<sup>19</sup>. C'est le temps où ils ont coutume de revenir de leur chasse d'automne (peaux de castors, de loutres...). Le plus grand nombre habite la mission; les autres se dispersent en petites bandes et ne retournent à la mission qu'aux temps susdits ou lorsque le missionnaire y séjourne. L'hiver, alors que les hommes sont à la chasse, les femmes s'occupent à confectionner des vêtements, souliers, parures et ornements. Plusieurs travaillent aussi comme domestiques à Campbellton et à Dalhousie au Nouveau-Brunswick, juste de l'autre côté



de la rivière Ristigouche. En 1825, un recensement évalue à 269 personnes la population indienne de Ristigouche et à 112 celle de Maria, soit respectivement 60 et 22 familles<sup>20</sup>.

Au 19<sup>e</sup> siècle, plusieurs observateurs déplorent que le village de Ristigouche ne soit plus aussi considérable qu'auparavant; maladies et intempérance y seraient entretenues par les commerçants de poissons et de fourrures. Paternaliste, l'abbé Bélanger écrit en 1817 que «cette nation [...] est peut-être une des plus malheureuses de toute l'Amérique Septentrionale<sup>21</sup>». Il y voit trois causes principales: le commerce des liqueurs fortes, surtout le rhum, la manière dont les Blancs font la pêche au saumon et le fait qu'on leur ôte de temps à autre les terres qu'on leur avait données ou promises.

Pour sa part, l'abbé Ferland écrit pathétiquement que sa pensée «se reporte avec tristesse sur ce peuple, jadis maître de toute la contrée, et

New-Carlisle, Thomas Pye, 1866. «On se propose d'abord de faire de New-Carlisle un centre administratif qui serait le point de ralliement, en quelque sorte, des anglophones de la région.» (MRG)

aujourd'hui disparaissant rapidement en présence de la civilisation européenne<sup>22</sup>. Il ajoute: «Les Micmacs ont conservé leur langue. Beaucoup d'entre eux cependant parlent l'anglais, et quelques-uns le français. Le costume de leurs ancêtres commence à être mis de côté par les hommes<sup>23</sup>... » De même, l'apparence du village avec ses cabanes de maskoui (écorces de bouleaux) disposées sans ordre semble quelque peu misérable. Jusqu'en 1843, alors qu'ils reçoivent leur premier prêtre résidant, les Micmacs sont desservis deux fois par mois par le missionnaire catholique de Carleton.

La Baie-des-Chaleurs est la partie de la Gaspésie la plus développée à l'époque. Les principaux regroupements de population sont, d'ouest en est, la mission indienne de Ristigouche, Carleton, Maria, New-Richmond (Caspédia), Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Hopetown et Port-Daniel. Selon les observateurs, l'endroit le plus peuplé jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle est le poste acadien de Carleton. Mgr Plessis, évêque de Québec, constate lors d'une visite pastorale en 1811 que cette localité « pourrait figurer avec les paroisses de second ordre dans l'intérieur du Canada; s'il ne vaut pas Kamouraska, Saint-Joachim, Sainte-Anne de la Grande-Anse, il ne le cède ni à l'Islet, ni à Neuville, ni à Saint-Roch des-Aulnets. À la vérité il n'y a qu'une ligne d'habitations, mais elle n'a pas moins de cinq lieues d'étendue en y comprenant la partie nommée Maria<sup>24</sup> ».

Plus tard cependant, il semble que ce soit New-Carlisle, chef-lieu de comté, qui devienne l'endroit le plus important de la Baie-des-Chaleurs. En 1830, le navigateur Joseph Barthe, de Carleton, déclare devant un comité de la Chambre d'assemblée que cet endroit est devenu « le plus fort village » de la Baie-des-Chaleurs avec 100 maisons étirées le long de la baie<sup>25</sup>. Siège de l'administration, de la justice et de la douane du comté de Bonaventure, ce petit village loyaliste est alors renommé pour ses belles résidences, appartenant aux notables de la région.

Sur la côte de Gaspé, on dénombre une vingtaine de petites bourgades éparses dont Pointe-au-Genièvre (Newport), Grand-Pabos, Grande-Rivière, Cap-d'Espoir ou Cap-Désespoir, L'Anse-à-Beaufils, Percé, Malbaie, Douglastown, le bassin de Gaspé, Anse-Saint-Georges, Grande-Grave et Rivière-au-Renard. Dans plusieurs postes, l'apport de pêcheurs saisonniers peut faire doubler la population du lieu. Ainsi, avant 1825 à Grande-Grave, la population est très faiblement enracinée et le nombre d'occupants du territoire, dont une partie ne vient que pour la saison de pêche, est beaucoup plus considérable que le nombre de propriétaires de terrains et d'établissements<sup>26</sup>. Quant au poste de Percé, bourgade de quelques centaines de personnes vers 1830 (60 à 80 maisons), il est le chef-lieu et l'agglomération la plus importante du comté de Gaspé, et ce, dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Isolé l'hiver, ce port de pêche est grouillant d'activité l'été quand toute une population cosmopolite y apparaît. L'abbé Ferland nous décrit l'aspect du village de Percé durant la saison estivale: « Au rivage, sont les

nombreuses embarcations employées pour la pêche; sur la terre, le premier plan est occupé par les chafauds et de longs vignots; au-delà sont les habitations dont chacune est environnée d'un petit champ; en arrière, sur une colline, sont placés l'église et le presbytère<sup>27</sup>. » Enfin, sur le littoral nord de la péninsule, c'est-à-dire de Sainte-Anne-des-Monts à Rivière-au-Renard exclusivement, il n'y a que quelques rares familles d'établies. Ainsi, vers 1810, il y a un petit établissement à Mont-Louis et trois ou quatre maisons éparses sur toute la côte. Vers 1835, on ne retrouve que trois familles à Mont-Louis et une à Grand-Étang, exception faite des postes de Sainte-Anne et de Cap-Chat où l'on compte respectivement 37 et 6 familles de pêcheurs<sup>28</sup>. La périphérie de la Gaspésie, c'est-à-dire la région comprise entre Matane et Cap-Chat, compte peu d'habitants. Dans les environs de Matane, le seigneur McKinnon vient établir des gens de Berthier vers 1781. Un petit nombre de colons allemands s'installent aussi dans les environs, de même que des habitants de Charlevoix et de la Côte du Sud. En 1812, l'évêque de Québec trouve à Matane une douzaine de familles de différentes ethnies<sup>29</sup>.

Plusieurs bourgades prennent donc forme en Gaspésie durant cette période. Leur fondation est plutôt spontanée que planifiée par le gouvernement ou les compagnies de pêche, même si ces dernières favorisent l'établissement de groupes sédentaires autour de leurs installations. La localisation de la plupart des villages se fait en fonction de la qualité des lieux et des eaux de pêche. La petite anse avec ses habitations en bois reste le lieu d'identification du pêcheur. La plupart de ces petites bourgades isolées se développeront néanmoins au cours de la deuxième partie du 19<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque aussi que s'organiseront la plupart des postes de la côte nord gaspésienne.

## *Le drame de l'isolement*

L'éloignement, l'isolement et le manque de communications sont sûrement les principaux handicaps de la Gaspésie du 19<sup>e</sup> siècle. La péninsule est en effet isolée du reste du monde, et peut-être surtout du reste de la province. En effet, la route par mer entre la Gaspésie et l'Europe est moins hasardeuse que celle qui relie la péninsule à la ville de Québec par la terre ferme. Même par le fleuve, le voyage jusqu'à Québec peut prendre plus de quinze jours lorsque les vents sont contraires.

Séparée de l'extérieur, la Gaspésie souffre aussi d'un isolement intérieur, celui de ses bourgades, les unes par rapport aux autres. Cette situation perdure pendant une bonne partie du 19<sup>e</sup> siècle. L'absence de routes convenables entre les divers îlots de population tend à perpétuer une sorte d'émiettement ou d'atomisation de l'ensemble habité. Les Gaspésiens font leurs affaires indépendamment les uns des autres en commerçant avec les bateaux de passage sur les côtes, avec les marchands ou les armateurs. L'isolement interne a contribué à retarder l'émergence d'un esprit régional. L'éloignement et la carence des communications ont aussi ralenti la colonisation et le développement de la région, car si ailleurs au Québec on note aussi des problèmes de communication, dans la vaste péninsule gaspésienne, ces problèmes deviennent des handicaps majeurs.

La géographie gaspésienne est assez particulière. Le versant nord est presque infranchissable à cause des montagnes. Quant au reste du cordon littoral, sauf quelques régions plutôt plates, particulièrement le long de la baie des Chaleurs, il oppose aux voyageurs beaucoup d'accidents de terrains.

Il est donc facile de comprendre que le rivage de la mer demeure la route terrestre la plus adéquate pour circuler. L'été, les déplacements se font surtout sur l'eau, à bord de goélettes, de barges et de « flats ». Ce sont les moyens de circulation les plus rapides. La plupart des visiteurs venant de la province ou du Nouveau-Brunswick utilisent ainsi la mer pour atteindre la région. Les pêcheurs locaux se servent aussi de leurs embarcations pour aller plus facilement aux autres postes ou aux comptoirs des compagnies. L'hiver, les voyages sont très rares et ils se font surtout en raquettes, le long des rives.

#### LES NAUFRAGES

Il n'est toutefois pas toujours facile de naviguer le long des côtes gaspésiennes. Les récifs y sont nombreux. La mer, parfois fort houleuse à cause des vents et des courants, et les brouillards, souvent capricieux et imprévisibles, rendent la navigation délicate et hasardeuse. Les naufrages y sont fréquents. « C'est un pays de tempêtes et de naufrages », dit l'abbé Ferland en parlant de la pointe montagneuse de Forillon au nord de Gaspé et près de laquelle passent les navires désirant remonter le Saint-Laurent. « Fréquemment, écrit-il, au milieu de ces brumes, des navires poussés par un vent favorable, et n'ayant point vu de terres depuis leur départ d'un port européen, vont se briser contre les rochers du Forillon, ou les côtes basses du cap des Rosiers. D'autres entrent à pleines voiles, dans la baie de Gaspé, croyant remonter le Saint-Laurent<sup>30</sup>. »

Plusieurs bateaux venant d'outre-mer ainsi que bien des barges de pêche se brisent le long des côtes. « Et tous les ans une vingtaine de pêcheurs se perdent dans les bateaux qui sombrent en mer ou qui chavirent dans les brisants en voulant gagner le rivage<sup>31</sup>. » Parmi les plus importantes pertes,





Rocher de la baie de  
Cap-Chat, G. R. Dart-  
nell, 1845. (APC)

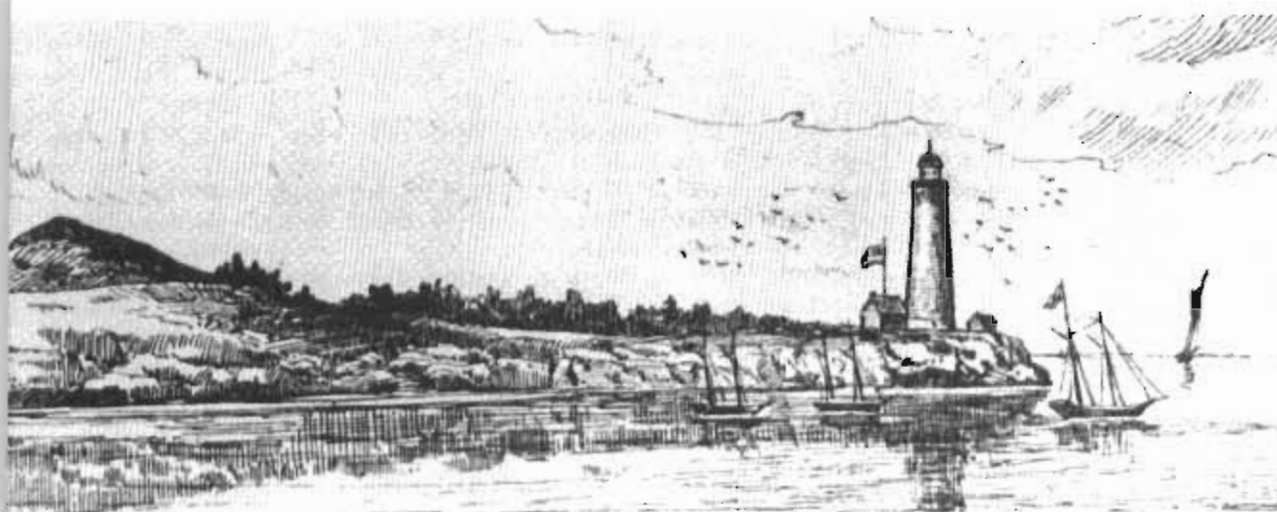
Le *Premier* fait nau-  
frage sur les rochers  
près de Cap-Chat en  
1843, par G.R. Dart-  
nell, 1845. (APC)



on signale celle d'un transporteur de troupes anglaises qui, en 1813, sombre vis-à-vis Cap-Chat mais dont le régiment d'infanterie qui est à son bord parvient à être rescapé. En 1830, le *Saint-Laurent* se brise sur les côtes gaspésiennes, faisant 21 morts; huit ans plus tard, le *Colborne* coule en s'écrasant sur les récifs de la Pointe-au-Maquereau à l'entrée de la baie des Chaleurs: 63 personnes se noient et \$400 000 de cargaison se perdent dans la mer. En 1843, le *Gaspe Packet* et le *Premier* font naufrage, l'un sur les rochers du cap Rouge à l'entrée sud de la baie de Gaspé, près de Saint-Georges-de-Malbaie, et l'autre près de Cap-Chat. Deux ans plus tard, le *Montreal of London* perd tous ses occupants aux Capucins, à l'ouest de Cap-Chat. En avril 1847, le *Carrick*, chargé d'immigrants irlandais, se brise en pièces au Cap-des-Rosiers et la mer engloutit au moins 87 de ses 167 passagers.

Le gouvernement, devant la fréquence des naufrages, construit quelques phares aux endroits les plus névralgiques. Ainsi, en 1811, un phare apparaît à Cap-Chat. Un dépôt de provisions pour les naufragés est ensuite établi à la rivière Sainte-Anne près de là. Bien plus tard, vers 1858, on bâtit un phare au Cap-des-Rosiers et, deux ans après, un autre est érigé à la Pointe à la Renommée sur le littoral nord du comté de Gaspé. En 1862, un phare s'allume aussi à Matane.

Tous ces naufrages ont fait naître bien des légendes dont l'une des plus populaires dans la tradition orale se rapporte à un navire anglais de la flotte de l'amiral Walker, qui aurait sombré en 1711 au Cap-d'Espoir. Selon cette légende, un jour que les eaux sont calmes et le temps des plus doux, « tout à coup la mer se soulève et s'agite au large; les vagues se dressent comme des collines, se poursuivent, se brisent les unes contre les autres. Soudain, au-dessus de ces masses tourmentées, apparaît un léger vaisseau, portant toutes ses voiles dehors et luttant contre la rage des ondes bouillonnantes. Aussi rapide que l'hirondelle de mer, comme elle, il touche à peine les eaux. Sur la dunette, sur le gaillard, dans les haubans, partout, se dessinent des figures humaines, dont le costume antique et militaire convient à des soldats d'un autre siècle. Le pied posé sur le beaupré et prêt à s'élancer vers le rivage, un homme, qui porte les insignes d'un officier supérieur, se tient dans l'attitude du commandement. De la main droite, il désigne au pilote le sombre cap, qui grandit devant eux; sur son bras gauche s'appuie une forme drapée de longs voiles blancs. Le ciel est noir, le vent siffle dans les cordages, la mer gronde, le vaisseau vole comme un trait; encore quelques secondes et il va se broyer entre les rochers. Derrière lui, une vague, une vague aux larges flancs, se lève, s'arrondit et le porte vers le Cap Désespoir. Des cris déchirants au milieu desquels on distingue une voix de femme, retentissent et se mêlent aux bruits de la tempête et aux éclats du tonnerre. La vision s'est évanouie, le silence de la mort s'est étendu sur ces eaux; le vaisseau, le pilote, l'équipage



épouvanté, les soldats, l'homme au geste altier, la forme aux longs voiles blancs ont disparu; le soleil brille sur une mer calme et étincelante [...] Le pêcheur est resté seul à côté des varangues vermoulues du naufrage anglais<sup>32</sup>. »

Phare du Cap-des-Rosiers construit en 1858. *L'Opinion publique*, 22 novembre 1877.

Si les voyages par mer sont parfois périlleux, par terre ils sont des plus ardues. Avant le 19<sup>e</sup> siècle, les chemins sont inexistantes. En 1796, une loi sur la voirie entre en vigueur dans le Bas-Canada et comporte des spécifications particulières pour le district de Gaspé. Ainsi, elle autorise le juge de la Cour provinciale du district avec trois juges de paix et le grand voyer à faire la réglementation pour le tracé, la construction et la réparation des chemins et ponts. On limite à douze journées par an le travail réclamé des habitants pour les travaux de voirie commune. La loi laisse donc à la charge des citoyens la confection et l'entretien des chemins publics. En 1808, une mesure gouvernementale modifie la réglementation particulière au district de Gaspé pour la normaliser avec celle de la province. Le gouvernement ne construit et n'entretient de chemins que dans des cas particuliers, comme le portage du Témiscouata. Les chemins sont faits et entretenus par les habitants, chacun sur sa propriété. Les grands propriétaires, eux, en dépit de l'obligation que leur en fait leur acte de concession, n'ouvrent pas de chemin à travers leurs domaines presque déserts.

À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, le chemin le plus proche de la Gaspésie est le portage du Témiscouata. Cette piste tracée en 1783 à la demande du général Haldimand est en fait un chemin de piétons allant de la rivière du Loup au lac Témiscouata et qui sert pour la poste. Elle a été construite à des fins

**JUSQU'AU  
PREMIER LIEN:  
LE CHEMIN  
KEMPT**

militaires, devant être utilisée pour le transport de troupes en cas de danger venant des États-Unis. Ce « portage » comportant divers inconvénients, les autorités songent à une autre route par la vallée de la Matapédia, desservant par le fait même la Baie-des-Chaleurs.

En 1815, trois possibilités s'offrent au Gaspésien qui veut voyager vers l'ouest de la province: suivre la côte du golfe et du fleuve Saint-Laurent; emprunter la rivière Ristigouche jusqu'à la rivière Matapédia et continuer jusqu'au lac du même nom pour prendre là un sentier jusqu'à la rivière Métis et poursuivre jusqu'au fleuve; enfin, remonter la rivière Ristigouche jusqu'à sa source, faire du portage et longer diverses rivières jusqu'au portage du Témiscouata. Ce dernier trajet est le plus facile mais la distance entre New-Carlisle et Québec est quand même de 390 milles. On comprend alors facilement Joseph-G. Barthe, qui écrit de la Gaspésie des années 1830: « En ce temps-là, à partir de la Pointe aux Pères, ou de Matane à tout le moins, le pays en deça jusqu'au Ristigouche, et en arrière de Carleton, n'était guère qu'une forêt primitive, épaisse, sauvage et pour ainsi dire impénétrable [...] La Gaspésie était un pays séquestré du Bas-Canada comme par une barrière insurmontable. Son isolement en faisait comme un territoire à part, avec une habitation côtière mélancoliquement séparée de tout ce qui lui ressemblait au-delà de cette forêt vierge qui la faisait rêver! Aussi avenant le printemps tournait-elle avec intérêt les yeux du côté de Québec pour voir les marinières du golfe arriver à pleines voiles de ces bords canadiens qui lui semblaient devoir être si enchantés d'après les récits qu'en faisaient ces fortunés voyageurs<sup>33</sup>. »

Quant à la voirie interne, un comité qui enquête sur la propriété des terres dans le district de Gaspé écrit dans son rapport de 1820: « Les chemins sont généralement en très mauvais état et en quelques endroits impraticables, dans d'autres il n'y a que des sentiers de trois à six pieds de large, et en plusieurs lieux il n'y a point de chemin du tout<sup>34</sup>. » Les commissaires soulignent en outre que le grand voyer du district n'est pas obligé par la loi de visiter annuellement certaines parties du district, telle la région de Gaspé, ce qui suscite du mécontentement. Selon eux, il est également nécessaire d'ouvrir des chemins qui pourraient être compris dans le système général de communication entre le Bas-Canada et les provinces voisines. Il faut faire des maisons de poste et des chemins le long des parties inhabitées de la côte afin que les voyageurs puissent y trouver du secours<sup>35</sup>. Ils recommandent en outre l'ouverture de divers chemins tout autour de la péninsule, même sur son littoral nord, alors presque inhabité. Le rapport signale enfin que le gouvernement pourrait ouvrir ces chemins à peu de frais en laissant aux gens qui obtiendraient des terres adjacentes le soin de les améliorer<sup>36</sup>. Il souligne que toute la province ressentirait les avantages de ces projets en Gaspésie grâce aux retombées possibles sur le commerce et la navigation<sup>37</sup>. Il faudra attendre plusieurs décennies avant que ces ambi-

ieuses recommandations soient appliquées. Il est compréhensible toutefois qu'une si vaste région, de surcroît éloignée et faiblement habitée par des gens pauvres et vivant d'abord avec la mer, ait si peu de voies terrestres: bien des endroits plus peuplés en province sont dans la même situation.

Une dizaine d'années plus tard, un autre mémoire revient à la charge. Ce document fait suite à une pétition que des habitants du district de Gaspé ont fait parvenir aux autorités. Un comité spécial est alors formé et l'un des enquêteurs est Jean-Thomas Taschereau, ancien député du comté de Gaspé. En 1830, le comité tient des audiences publiques et suggère des réformes touchant la justice, les terres, les pêches et douanes, et enfin la poste et les communications<sup>38</sup>.

Cependant, une première route, le chemin du roi, est en construction en direction de la Gaspésie. Longeant la rive sud du Saint-Laurent, cette voie de communication est ouverte jusqu'à Métis en 1824. Vers 1850-1852, elle atteint Matane. Une autre route va prolonger le chemin du roi en direction de Ristigouche et du Nouveau-Brunswick, via la vallée de la Matapédia. Elle est appelée Kempt, en l'honneur de James Kempt, gouverneur du Canada en 1830.

En effet, en 1818, le gouvernement du Canada craint une invasion des Américains comme celle de 1812 et décide d'explorer et d'arpenter le territoire de la vallée de la Matapédia en vue d'y ouvrir une route stratégique. Ce travail est confié à l'arpenteur Joseph Bouchette. La construction du chemin Kempt s'effectue principalement entre 1830 et 1832 après de nombreuses controverses autour de son tracé. C'est une route, ou plutôt un sentier, traversant plusieurs hauteurs et marécages et mesurant 98 milles. Quoique fait à la hâte et difficilement praticable, ce chemin est un lien utile entre la rive sud du fleuve Saint-Laurent et les établissements de la Baie-des-Chaleurs, du comté de Gaspé et du Nouveau-Brunswick.

À la session de 1833 de la Législature, Édouard Thibodeau, député de Bonaventure, demande au gouvernement d'établir des postes le long du chemin Kempt afin que les voyageurs y trouvent un abri car, si sur le tronçon reliant Métis au lac Matapédia il est possible de voyager en voiture, du lac au poste de Ristigouche, il n'y a encore qu'un chemin de pied<sup>39</sup>. On établit donc un premier relais au lac Matapédia, un deuxième à Causapscal en 1839, un troisième à Assemetquaghan en 1845 et un dernier au lac au Saumon en 1848. Ce chemin militaire, peu praticable jusqu'en 1842-1844, époque où on y effectue des améliorations, sert aussi d'étape aux courriers. Jusqu'en 1867, date où l'on termine le chemin Matapédia, c'est la seule route se rendant à la partie habitée de la Gaspésie.

À l'intérieur de la péninsule, le besoin de routes devient pressant. Des pétitions réclament divers chemins. En 1828, les habitants de Percé demandent un chemin pour se rendre jusqu'à la rivière Malbaie<sup>40</sup>. La même

## LA VOIRIE

année, le député de Gaspé, Robert Christie, présente un rapport détaillé sur les chemins dans ce district<sup>41</sup>. Le document recommande que le gouvernement alloue 1 150 livres pour l'ouverture d'une route de 18 pieds de largeur entre le bassin de Gaspé et Douglastown où il existe déjà un sentier de pied, de ce dernier endroit à Pointe-Saint-Pierre, où il n'existe aucun chemin, et de Newport à Port-Daniel, où là encore il n'y a aucune communication terrestre. La même somme doit aussi permettre l'amélioration des chemins déjà ouverts entre Port-Daniel et la rivière Nouvelle dans le canton Hope et entre Bonaventure et la rivière Cascapédia, où la route déjà construite est impraticable l'été pour les charrettes et les voitures à cheval<sup>42</sup>. En 1829, des sommes sont votées pour ouvrir des voies d'accès entre ces endroits<sup>43</sup>. Toutefois, la Chambre d'assemblée, en mauvais termes avec le Conseil exécutif, est réticente à accorder des fonds pour développer le réseau routier des régions divisées en cantons et habitées par des anglophones. Une pétition de tenanciers du comté de Gaspé à leur député Robert Christie reprend en 1830 les mêmes éternels griefs. Ainsi, l'article 4 de la pétition rappelle « que le mauvais état des chemins, et le manque total de chemins dans plusieurs parties du comté rendent les communications extrêmement difficiles et gênent le comté dans ses rapports internes et s'opposent à l'essor de l'industrie<sup>44</sup>. » L'article 5 poursuit en ces termes: « Il n'y a pas une seule traverse régulièrement établie dans tout le comté, quoique depuis la Baie de Gaspé jusqu'à Ristigouche, on compte douze rivières dont trois seulement sont guéables à marée basse<sup>45</sup>. »

Le second rapport du comité permanent sur les chemins et les améliorations publiques, remis à la Chambre en 1832, recommande d'allouer des sommes pour poursuivre les travaux déjà entrepris entre le bassin de Gaspé et la mission de Ristigouche. Les tracés prioritaires sont alors les sections entre Pointe-à-la-Croix sur la Ristigouche et la rivière Nouvelle à l'ouest de Carleton et entre l'endroit appelé Barachois dans le canton Malbaie et Percé<sup>46</sup>. Le rapport favorise également la construction d'un pont sur la rivière Nouvelle dans le canton Hope mais à la condition que les habitants de l'endroit fournissent les matériaux de construction<sup>47</sup>.

Vers 1850, depuis la baie de Gaspé jusqu'aux environs du village indien de Ristigouche où aboutit le chemin Kempt, une voie de communication est ouverte presque partout et, en plusieurs endroits, il s'agit d'un chemin où peuvent circuler des voitures. Il n'y a cependant pas de voie d'accès vers l'intérieur des terres. Un problème perdure: il y a beaucoup de rivières non encore pontées. La Gaspésie est toutefois reliée au reste de la province par le chemin Kempt, qu'empruntent les voyageurs et la poste du district.

#### **LE SERVICE POSTAL**

Le premier relais de poste de la Gaspésie voit le jour à Gaspé en 1804 alors qu'on n'en compte que quatre dans tout le Bas-Canada<sup>48</sup>. En 1823, une pétition d'habitants de la Baie-des-Chaleurs demande qu'un chemin de

poste soit ouvert entre cette région et Québec. Le transport de la poste ne se fait alors que durant la belle saison. À partir de 1829, deux à trois courriers par hiver entre Québec et le district de Gaspé communiquent « les révolutions du monde civilisé aux habitants de cette plage endormie<sup>49</sup> ». On reçoit le courrier à Québec quelquefois deux mois après la date d'envoi et il en coûte quelque deux shillings pour une lettre, plus quatorze sous si elle est insérée dans une enveloppe. « Aussi fallait-il que la correspondance provint de l'ardeur irrésistible d'une amante délaissée, après la clôture de la navigation, ou de quelque gros intéressé dans une affaire des plus graves et des plus urgentes; ou enfin d'un deuil subit ou de ces événements de famille imprévus qui ne souffrent pas de délais<sup>50</sup>. » Vers 1830, il se trouve un responsable de la poste à Gaspé et un autre à la Baie-des-Chaleurs.

Se rendre de la Gaspésie à Québec en hiver prend de 15 à 20 jours, que l'on soit parti de la Baie-des-Chaleurs ou de la région de Gaspé. Témoinnant à Québec en 1830, le navigateur Joseph Barthe déclare: « Je suis parti le douze janvier de Carleton en suivant la Rivière Ristigouche jusqu'à la Rivière Matapédiac, en montant jusqu'au Lac, de là j'ai pris le portage de Métis, où je suis arrivé le vingt-et-un janvier, et le vingt-huit à Québec. J'ai marché en raquettes depuis la Rivière Ristigouche jusqu'à Métis. Nous avons été retardés parce que la Rivière Matapédiac n'était pas gelée<sup>51</sup>. » Abel Lucas, lui, est passé par la rive nord: « Je suis parti du Bassin de Gaspé le huit janvier et suis arrivé à Québec le vingt-neuf [...]. J'ai traversé de Grande Grève au Cap Rosier, et de là j'ai suivi le rivage de la mer jusqu'à [Gros Morne]. Ensuite j'ai fait un portage d'environ une lieue et demie, un autre à [Marsoui], d'environ un mille, pour arriver à Sainte-Anne [...]. Je ne vis personne de trois jours et deux nuits<sup>52</sup>. » Les principaux intéressés à un service régulier de la poste sont les marchands de poisson qui font leurs affaires avec l'extérieur et qui doivent se tenir au courant des prix des marchandises, de la disponibilité des engagés de pêche et des conditions des marchés. En 1830, des notables du comté de Gaspé se plaignent du service postal dans les termes suivants: « Le comté de Gaspé est la seule partie importante de la province qui soit privée de l'avantage de pouvoir communiquer régulièrement dans ses propres limites par le moyen des Bureaux de poste, privation qui se fait sentir vivement dans ses rapports civils, politiques et commerciaux avec la Capitale et les autres villes de la Province<sup>53</sup>. » Après bien des demandes, les habitants de la Baie-des-Chaleurs obtiennent en 1839 un service postal assez régulier. En 1848, un service hebdomadaire est organisé entre Québec et Percé. Un courrier laisse Pointe-à-la-Croix où se termine le chemin Kempt le mercredi à 2 heures, atteint New-Carlisle à 6 heures le jeudi et Percé à 10 heures le samedi. Il entreprend alors son voyage de retour pour atteindre New-Carlisle le lundi à 2 heures et enfin Pointe-à-la-Croix le mercredi à midi<sup>54</sup>. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, avec l'avènement des bateaux à vapeur qui circulent entre Québec et les Maritimes, le service

postal est assuré l'été de façon encore plus régulière.

Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle donc, le visiteur qui veut parcourir la péninsule gaspésienne en été se déplace surtout à pied, quelquefois à cheval et plus rarement en voiture; il lui faut traverser des rivières en bacs, longer les côtes et les plages pour éviter les montagnes. Si, moins chanceux, il est obligé de voyager l'hiver, il doit se munir de raquettes et de chiens, traverser les bois, les baies et les montagnes. Voyager par eau l'été reste peut-être encore la solution la plus facile. En tout cas, pour communiquer avec l'extérieur, le bateau demeure le moyen de transport le plus valable. Dans cette péninsule très accidentée, l'isolement est encore en 1850 un des plus grands maux à vaincre.

## *La prise de possession du sol*

La sédentarisation de la population gaspésienne après 1760 amène l'appropriation par les habitants de la partie du territoire longeant la mer. Alors que de grandes étendues de terrain sont concédées à des seigneurs et à des commerçants, les pêcheurs s'installent le long des anses de pêche ou près des établissements marchands. À l'ouest de la baie des Chaleurs, plusieurs agriculteurs occupent la première ligne des terres, celle faisant face à la baie et à la grande rivière Ristigouche. « Squatters » ou propriétaires légaux du sol occupé, ils ne vivent en général que sur de petits lopins de terre. Quant aux Amérindiens, ils assistent impuissants à l'effritement de leurs anciens territoires de chasse, maintenant convoités par des Blancs de plus en plus nombreux.

### **LES NOUVEAUX SEIGNEURS**

L'ensemble des terres non exploitées de la province sont des terres publiques, désignées comme des terres de la Couronne; elles appartiennent à l'État. Le gouvernement vend ou donne ces terres aux personnes qui lui en font la demande. Généralement, sous le Régime anglais, ces grandes étendues de terrain sont divisées en cantons. À ce terroir public, se joignent les anciennes seigneuries, territoires accordés à des individus (les seigneurs) pour qu'ils en concèdent ensuite des parties aux colons qui en font la demande. Immédiatement après la Conquête, la tenure seigneuriale est reléguée au second plan. Les deux régimes fonciers des cantons et des





seigneuries vont quand même coexister jusqu'en 1854, année où le régime seigneurial est aboli. Après la Conquête, une seule seigneurie est créée en Gaspésie.

Quant à celles qui existaient déjà sous le Régime français, elles sont toutes abandonnées en 1760. Par la suite, elles passent en presque totalité à des marchands, à des militaires ou à des fonctionnaires anglais. En juillet 1765, le général Frederick Haldimand acquiert de François Lefebvre de Bellefeuille la seigneurie de Pabos. En mars 1772, celle de Grande-Rivière est concédée par un négociant de Québec, Henry Morin, aux marchands Duncan Anderson et William Smith. En 1781, Donald McKinnon, ancien lieutenant de milice, acquiert la seigneurie de Matane. En mai

« Les Micmacs se plaignent alors des empiètements sur leurs territoires de chasse traditionnels... » Photo tirée de Sir Richard H Bonnycastle, *The Canadas in 1841*, 1841.

1786, le fief de Mont-Louis, propriété du négociant londonien Robert Hunter, passe à James Curchard, marchand de Québec. En 1787, le lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, Nicholas Cox, se fait concéder l'île Bonaventure.

Un marchand de Londres, John Shoolbred, se voit accorder, le 24 juillet 1788, une seigneurie qui portera son nom au fond de la baie des Chaleurs. C'est la seule créée en Gaspésie sous le Régime anglais; elle mesure seize milles de longueur et un mille et demi de largeur. Elle s'étire le long de la baie d'Escuminac et de la pointe Miguasha. En 1789, la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts est concédée à Louis Vallée et Étienne Lajoie. L'année suivante, le fief de Grande-Vallée passe à Brice McCumming et celui de Rivière-Madeleine à Simon Fraser. Le gouvernement, lui, reprend en 1785 la seigneurie de la rivière Bonaventure et en septembre 1796, celles de Deneau (Port-Daniel) et de Ristigouche. Ces deux anciens fiefs français ont été achetés en 1787 par des marchands britanniques mais, parce que plusieurs Loyalistes s'y sont établis, le gouvernement les récupère pour les rattacher à la Couronne.

Le peuplement n'est pas la priorité des nouveaux seigneurs. La seigneurie gaspésienne est d'abord achetée pour servir de comptoir commercial ou à des fins de spéculation. Les nouveaux seigneurs et leurs successeurs prétendent ne plus être liés par les règlements établis sous le Régime français et, quand leur fief est habité, bon nombre d'entre eux augmentent le cens et les rentes et créent diverses redevances ou corvées. Vers 1850, la plupart des seigneuries gaspésiennes sont encore peu peuplées, contrairement à celles du reste de la province.

L'ouverture des terres reste donc une préoccupation fort secondaire pour la quasi-totalité des propriétaires terriens. Quel plus bel exemple que celui de Charles Robin qui ne vise que l'exploitation de la pêche et ne fait rien pour encourager la colonisation dans sa seigneurie de Grande-Rivière, bien au contraire. C'est en juin 1793 que Robin achète pour 100 livres sterling les droits de ce fief, coupant l'herbe sous le pied à un certain François De La Fontaine, de Grande-Rivière, qui était venu solliciter de la compagnie de Jersey un prêt de 100 livres pour cet achat<sup>55</sup>. La Charles Robin Company, par cette acquisition, veut éviter que ses pêcheurs-clients résidant dans la seigneurie paient une rente à un tiers, réduisant ainsi leur capacité de remboursement. Du même coup, elle s'assure un contrôle accru sur la production des pêcheurs ainsi qu'un profit supplémentaire sous la forme de rente foncière<sup>56</sup>.

Quant à Pabos, seigneurie voisine, la colonisation s'y résume à presque rien. Les gens préfèrent plutôt s'établir à côté, à Newport. L'évêque de Québec écrit en 1811: « Ses édifices sont ruinés, sa pêche fort médiocre, et le seigneur actuel, M. Hugues O'Hara, ne paraît pas d'humeur à faire grande dépense pour lui rendre son ancienne célébrité<sup>57</sup>. » Quelques

années plus tard, l'arpenteur Joseph Bouchette constate un peu le même état d'abandon pour la seigneurie de Shoolbred. Même si plusieurs portions de ce fief sont propres à la formation d'établissements, il n'est occupé par personne « parce qu'il ne s'est point fait de concession partielle<sup>58</sup> ».

La plupart des seigneurs gaspésiens étant marchands, leur but premier était de transformer leurs possessions en plates-formes commerciales ou spéculatives. Souvent, ils ont acheté leurs titres pour peu de choses de militaires ou hauts-fonctionnaires anglais devenus propriétaires terriens. Vers 1832, une pétition venant du district de Gaspé se plaint des charges seigneuriales élevées qui ont souvent cours<sup>59</sup>.

Les grands propriétaires terriens ont l'obligation d'ouvrir des chemins, mais peu d'entre eux s'en soucient. En 1830, par exemple, aucun chemin ne traverse la seigneurie de Shoolbred alors que des sentiers et des routes ont été ouverts dans les cantons voisins. Dans ce fief peu peuplé, le propriétaire multiplie au fil des ans les réserves dans les contrats de concessions de lots: il retient les bois, exige un huitième sur le produit de la pêche, vend les emplacements de pêche, prend la moitié de la récolte sur les prés naturels et fixe les taux de cens et rentes à plus de dix sols par arpent<sup>60</sup>.

D'autres seigneurs resurent le rythme de concession des lots. Ainsi, avant 1850, plusieurs colons se font refuser par le seigneur du lieu l'accès aux terres des environs de Mont-Louis. D'autres encore multiplient les clauses dans les contrats et réclament, pour suppléer à la baisse de leurs revenus, des droits tombés en désuétude, comme les corvées et les droits de chasse et de pêche. On fait aussi des ventes détournées et fictives, des confiscations, etc. Sans être généralisées, ces méthodes sont fort employées par certains seigneurs qui profitent de la passivité de leurs censitaires et de l'absence de contrôles administratifs.

Si les seigneuries sont le plus souvent mal exploitées ou pas exploitées du tout, les autres terres sont aussi touchées par une certaine forme de spéculation. En effet, dans les dernières décennies du 18<sup>e</sup> siècle, on octroie des terres publiques à des notables, à des fonctionnaires ou à des officiers, surtout anglophones, en récompense pour services rendus.

Des personnages influents ou rusés, tels les marchands John Shoolbred et Isaac Mann, le fonctionnaire et marchand Hugh Finlay, le juge Félix O'Hara, l'armateur Charles Robin ainsi que certains arpenteurs comme Samuel Holland, John Collins et William Vondenvelden, obtiennent de cette façon de grandes étendues de terrain dans la lointaine Gaspésie. Holland, Collins et Finlay, par exemple, se font concéder le long de la baie des Chaleurs des terrains déjà occupés par des Acadiens. De même, Louis Fromenteau, avant d'être nommé juge des plaids communs, reçoit des terres le long de la rivière Bonaventure. En 1766, Joseph Deane, officier licencié, obtient 517 acres à la rivière York près de Gaspé. L'année suivante,

## D'AUTRES TYPES D'OCCUPANTS

le gouvernement accorde à Félix O'Hara, John McCord et Edward Manwaring 1 300 acres de terre dans le secteur de Gaspé; plus tard, O'Hara s'en fait concéder 1 500 autres<sup>61</sup>. De même, en 1785, le gouvernement favorise O'Hara, ses fils et les marchands John Shoolbred et Charles Robin en leur cédant des terres riveraines sans même se réserver, comme d'habitude, la plage et les lots de grève. L'année suivante, il décide de ne plus octroyer de parties de grève à d'autres compagnies. Deux ans plus tard, le même Charles Robin, qui possède maintenant les terres adjacentes au barachois de Paspébiac, obtient de vastes étendues de terrain à la suite des pressions que le lieutenant-gouverneur Nicholas Cox, fort endetté vis-à-vis de l'armateur, a faites auprès du gouvernement. En 1792, Robin réclame et obtient quelque 1 000 acres de terres dans le canton Hope, à l'est de Paspébiac. Cette concession sert de réserve à bois pour le chantier naval de la compagnie à Paspébiac: certaines parcelles seront éventuellement cédées à des pêcheurs<sup>62</sup>. La même année, le juge Félix O'Hara réclame 2 200 nouveaux acres pour la seule raison que ses enfants sont nés à Gaspé<sup>63</sup>.

D'autre part, les Loyalistes qui arrivent dans les années 1780 réclament à leur tour des terres, sans se soucier des occupants acadiens ou micmacs. Le capitaine Justus Sherwood, envoyé en 1783 pour préparer l'établissement des Loyalistes, demande un an plus tard qu'on lui donne les terres « améliorées » et autres de presque tous les habitants établis à Paspébiac<sup>64</sup>. Bien sûr, les Acadiens protestent. Le juge Félix O'Hara, après bien des embarras, convainc les Loyalistes de prendre plutôt les terres touchant à Paspébiac (Petit Paspébiac, bientôt New-Carlisle)<sup>65</sup>. Apparemment, le marchand Charles Robin, ne voulant pas être importuné par la trop grande proximité des Loyalistes, tout en désirant s'assurer leur clientèle, obtient de faire déplacer le village projeté<sup>66</sup>.

Le gouvernement accorde par billets de location 200 acres de bon terrain à chaque adulte mâle et 50 acres supplémentaires pour chaque femme et enfant. Jusqu'en 1786, le gouvernement anglais entretient ces familles: rations et semences pour trois ans, instruments aratoires, meubles, literie, etc. Le lieutenant-gouverneur, Nicholas Cox, dépense plus de 80 000 livres sterling pour faciliter l'établissement de ces colons, mais sans grands résultats. Tellement que l'un des magistrats du district, le juge John Gawler Thompson dit un jour: « Cet argent n'a pu qu'être dépensé à faire des excavations sous terre, car on ne voit rien sur le sol qui puisse justifier une telle dépense<sup>67</sup>. »

On commence à faire l'arpentage des terres des Loyalistes à l'automne 1784 pour le poursuivre jusqu'en 1787. Deux ans plus tard, le gouverneur forme un comité des terres composé entre autres du lieutenant-gouverneur Cox, de l'armateur Charles Robin, de Félix O'Hara et d'Isaac Mann jr. Ce comité doit, entre autres choses, distribuer aux Loyalistes des billets de location, documents qui attribuent aux requérants des lots « de ville » et de

culture<sup>68</sup>. Malgré tout, devant le peu d'avenir que semble présenter la région, de nombreux Loyalistes abandonneront la partie et quitteront les lieux.

L'installation des nouveaux venus ne se fait pas sans heurts avec les habitants déjà en place qui voient souvent leurs terres menacées. Les Amérindiens de la rivière Ristigouche ont ainsi de sérieux problèmes avec leurs voisins de race blanche. À l'époque de la Conquête, leur territoire s'étend des rivières Cascapédia sur la rive sud gaspésienne jusqu'à la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick. Pour eux, la propriété ne se mesure pas avec des chaînes d'arpenteurs. Les premiers à s'établir près d'eux sont les Acadiens. Après la dispersion de 1755, les Micmacs de Ristigouche voient avec une certaine crainte affluer plusieurs centaines d'Acadiens. Par la suite, ceux-ci se dispersent mais certaines familles s'installent près d'eux, en Gaspésie comme dans la région de Campbellton. Les Micmacs se plaignent alors des empiètements sur leurs territoires de chasse traditionnels et dénoncent la construction de bateaux par les Acadiens et leur intention, laissent-ils entendre, de se livrer à la piraterie contre les Anglais<sup>69</sup>.

Un litige surgit entre Amérindiens et Acadiens. Moyennant une redevance, les colons de Bonaventure jusqu'à Miguasha allaient couper du foin dans les prairies et marais de Ristigouche. Les Micmacs veulent augmenter la redevance, alléguant que la coupe du foin fait disparaître le gibier. Ils dénoncent aussi l'empiètement des Acadiens qui tentent, en vain, de se faire concéder par le gouvernement des terres à l'embouchure de la rivière Ristigouche. Ceci fait dire au juge Félix O'Hara que ni les uns ni les autres ne semblent connaître leurs frontières et que les Amérindiens ne semblent pas concevoir qu'ils doivent demeurer dans certaines limites<sup>70</sup>. Les capitaines de milice et le juge O'Hara lui-même essaient en vain de régler cette affaire avec les autochtones. Ceux-ci désirent un arrangement en présence du gouverneur lui-même. En mars 1784, le lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, Nicholas Cox, tranche le différend en confirmant la coutume voulant que les Acadiens paient un dollar pour couper les foins de Ristigouche et en certifiant aux Micmacs le seul droit de pêcher et de chasser dans et près de la rivière Ristigouche, mais dans certaines limites précises. Par le même arrangement, on crée une zone tampon à l'est de la rivière où les deux groupes peuvent chasser. En fait, les droits territoriaux des Micmacs ne sont jamais vraiment définis; mais à la suite de leurs premières réclamations, auxquelles on a porté attention, ils se croient assurés de droits inaliénables sur le territoire situé entre les rivières Ristigouche et Cascapédia<sup>71</sup>. W.F. Ganong résume la situation des Micmacs de l'après-Conquête: « Jusque-là, les Indiens erraient çà et là et campaient là où ils voulaient, sans entraves de la part des Blancs, comme sans reconnaissance

## L'EFFRITEMENT DU TERRITOIRE AMÉRINDIEN

formelle de leurs droits à la possession du sol. Mais le développement rapide de la colonisation, à cette époque, mit vite les Blancs en contact avec les groupements d'Indiens et sur leurs champs préférés de chasse et de pêche; ce dont ils se plainquirent souvent et presque inutilement<sup>72</sup>. »

Avec l'arrivée de colons écossais et surtout loyalistes après 1780, le problème de la propriété terrienne va s'envenimer. Les terres des Micmacs de Ristigouche tentent bien des gens. Justus Sherwood, l'envoyé spécial du gouverneur auprès des Loyalistes, dit bien dans son rapport d'août 1783: « Il y a ici [à l'embouchure de la Ristigouche] une grande étendue de bonnes terres, mais les Sauvages de Ristigouche les réclament, comme toutes les prairies sur la Ristigouche, lesquelles sont les plus vastes et les plus belles qu'il y ait au monde, et rapporterai, si on en avait un soin convenable, plusieurs centaines de mille tonnes de bon foin<sup>73</sup>. »

Isaac Mann, Loyaliste venu de la région de New York et concessionnaire terrien, pressent bien les possibilités lucratives de ces prairies, surtout que l'on fait croire aux Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, paraît-il, que là où le foin ne pousse pas naturellement, il est impossible d'en cultiver. On se rend donc de partout à Ristigouche où le foin est abondant. Les prés d'un affluent de la Ristigouche, la rivière du Loup, couverts par la marée haute, sont particulièrement appréciés des bêtes à cornes. Isaac Mann demande donc, dès 1780, la concession des prés de la Ristigouche. Il obtient 2 000 acres de terre à l'ouest de la rivière Nouvelle, empiétant ainsi sur les terres des Micmacs. En fait, Mann occupe ces terres avant d'en avoir obtenu les titres.

Suite aux récriminations des Micmacs, le gouverneur Carleton met sur pied en 1786 un comité formé du lieutenant-gouverneur Cox, de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg et de l'arpenteur John Collins. Ce comité doit examiner les conditions pour que le peuplement blanc puisse se poursuivre sans heurts. À la fin juin, le comité séjourne au village de Ristigouche dont le chef, Joseph Claude, réclame pour les siens les terrains de chasse du côté nord de la Ristigouche et un droit exclusif de pêche au saumon<sup>74</sup>. Cox répond que leurs terres sont d'anciennes seigneuries françaises passées à la Couronne britannique et que le roi attend de ses Amérindiens qu'ils fassent de la place à « ses autres enfants les Anglais et les Acadiens, qu'[ils] devaient considérer comme des frères<sup>75</sup> ». Les commissaires convainquent les chefs micmacs d'abandonner une partie du territoire réclamé, dont la rivière Nouvelle et la pointe Miguasha, d'accepter une délimitation de terrain à côté des terres octroyées aux Blancs et ils les assurent que leurs droits exclusifs de pêche seront protégés. Le litige paraissant réglé, l'arpenteur William Vondenvelden mesure, en octobre 1787, un lot de 2 520 acres pour Isaac Mann, tranchant dans le territoire que les Micmacs se sont réservé, leur laissant moins de 1 000 acres. L'année suivante, l'arpenteur John Collins trace une nouvelle ligne séparant les terres à l'avantage des Mic-

Campement sur la rivière  
Ristigouche. Alexander  
Henderson. Vers 1870.  
(APC)



macs. Le Conseil législatif approuve les deux arpentages en 1790 et la confusion qui en résulte dure longtemps<sup>76</sup>.

Pendant ce temps, la famille Mann fait de bonnes affaires avec les foins des prés qu'elle a obtenus. Les colons acadiens, qui se plaignent de la concession des prairies de la Ristigouche à Mann, doivent ainsi payer des droits souvent exorbitants pour faucher ou sont obligés de tuer leur bétail. Le missionnaire de Carleton, qui dessert la région, écrit à l'évêque de Québec: « Mr Mann a fait le tort le plus considérable qu'on puisse au pays; s'il est maître des prés, on n'a rien à lui dire; il a vendu tout le foin de Restig. aux gens du Restigouche, notamment aux habitants du Brunswick qui sont d'une province étrangère. Nos Acadiens se voyent réduits à tuer entre 150 et 200 bêtes à cornes faute de foin<sup>77</sup>. »

En 1819, une requête de plusieurs habitants de la Baie-des-Chaleurs se plaignant d'un des cinq fils d'Isaac Mann, Edward, aboutit en Chambre et nécessite la formation d'un comité d'enquête<sup>78</sup>. Les plaignants soutiennent que depuis toujours les colons fauchent en commun la prairie de la rivière du Loup. De plus, une ordonnance du lieutenant-gouverneur de Gaspé émise en 1784 avait légalisé la chose. La requête dit aussi que le juge de paix et commerçant Mann, « étant venu à bout, à force de persécutions, de chasser de leurs terres les Sauvages de Ristigouche », assura les colons qu'il détenait une concession approuvée et obligea les pétitionnaires et autres colons à lui payer une redevance annuelle pour faucher sur la prairie de Ristigouche. Aussi il réclame des sommes considérables et, à titre de juge de paix, emprisonne et saisit ceux qui fauchent comme auparavant. Les plaignants disent aussi: « Que ledit Edward Isaac Mann est tout-puissant dans cet endroit éloigné, et qu'il exerce sur les Pétitionnaires et autres habitans ainsi que sur les Sauvages une domination tyrannique à laquelle personne n'a le courage de résister, tellement que s'il n'est porté un prompt remède il est impossible aux Pétitionnaires de demeurer avec leurs établissemens. Que les Sauvages attribuant aux Blancs les maux que leur fait endurer ledit Edward Isaac Mann et autres Marchands de la Baie des Chaleurs se sont portés et se portent fréquemment à des voies de fait étant même commis quelque homicides, et que le mal ne peut augmenter s'il n'y est pourvu<sup>79</sup>. »

En cette même année 1819, la Gaspé Land Commission, dont nous étudierons plus loin le rôle dans la péninsule, adjuge à Mann son terrain d'après le tracé de l'arpenteur Vondenvelden. Les Micmacs se plaignent du déroulement final de toute cette histoire et affirment s'être faits duper. En octobre 1826, aux plaintes micmaques, le gouverneur Dalhousie répond qu'il ne peut changer les limites déterminées par les adjudications déjà faites<sup>80</sup>.

La même année, Dalhousie se rend à Ristigouche rencontrer les Amérindiens. Il leur offre des terres avoisinant le lac Matapédia en échange de



l'emplacement de leur village, plus une rente annuelle de 600 livres sterling. Ils refusent. L'abbé J.-B.-A. Ferland commente plus tard à sa façon cette offre du gouverneur: «L'offre était avantageuse; avec l'assurance d'une somme d'argent fort importante, ils devenaient maîtres d'un lac où le saumon monte en abondance dans la saison du frai. Or pour eux, la pêche au saumon est une occupation favorite et un moyen de subsistance [...] Ils se mettaient à l'abri des empiètements des blancs et occupaient le centre d'un pays de chasse. [Mais ils] ne purent se résoudre à abandonner les ossements de leurs pères<sup>81</sup>. »

Depuis de nombreuses années, les colons empiètent sur ce qu'ils considèrent leur appartenir. Un missionnaire écrit qu'on laisse toutefois assez de terrain aux Amérindiens « pour les amuser et les empêcher de se plaindre<sup>82</sup> ». De la même façon, on leur enlève de petites îles où ils faisaient leur sucre et un peu de culture depuis longtemps. On leur dit: « Laisse-moi cette île, le roi me l'a donnée<sup>83</sup>. » Au fil des ans, d'autres incidents attisent les griefs des Amérindiens. Ceux-ci se plaignent en effet au gouvernement que « les bourgeois anglais du Ristigouche » empiètent sur leurs droits et leurs réserves. Selon ces plaintes, les Anglais barrent la rivière Ristigouche et, avec des filets, interceptent le saumon, enlevant aux Micmacs des milliers de quarts de poisson. L'hiver, ceux-ci sont donc réduits à la seule chasse pour vivre ou encore « ils achètent à crédit et à haut prix, chez ces mêmes Anglois; j'ai vu une liste de ce qu'ils doivent à Mr Ferguson; elle monte à plus de 400 livres; ils doivent autant à Mr Mann; et 200 à un autre marchand [M. Guéret]. J'ai demandé aux Sauvages pourquoi ils s'endettaient ainsi; ils m'ont répondu: *qu'on avait pris leur vie dans l'eau, qu'il falloit bien qu'on leur donnât à manger*<sup>84</sup>. » Leurs doléances ne sont pas écoutées par les autorités, qui ne leur ont pas encore versé les compensations promises en 1786 en retour de la concession de terres aux colons. En 1828, une loi visant à restreindre la pêche au saumon fait déborder le vase, d'autant plus que les Micmacs croient, à tort ou à raison, que toutes leurs terres risquent d'être occupées. C'est l'abbé Édouard Faucher qui réussit à les arrêter, alors qu'ils s'apprentent à prendre les armes pour aller massacrer les colons anglais voisins.

En 1833-1834, l'ex-député de Gaspé, Robert Christie, est au centre d'une autre controverse. Les autochtones contestent la ligne qui sépare leur territoire de celui de Christie à la Pointe-à-la-Croix. Ce dernier avait acquis à une vente du shériff, en 1824, des terres et le manoir d'Edward Isaac Mann alors poursuivi par un autre grand propriétaire, un Écossais du nom de Ferguson. On en vient finalement à un accord et Christie reçoit une compensation du gouvernement pour la partie du terrain qu'il remet aux autochtones. L'abbé Malo, missionnaire chez les Amérindiens, et l'évêque de Québec, Mgr Signay, avaient fait des pressions auprès du gouverneur Aylmer<sup>85</sup>.

Au fil des ans, les propriétaires voisins des Micmacs continuent à empiéter sur les terrains de la tribu. Encore une fois, suite aux plaintes répétées des autochtones, une autre commission des terres siège et elle répond à ces nouvelles doléances par la négative, confirmant l'arpentage de Vondenvelden. En 1840, le responsable des affaires indiennes au gouvernement recommande qu'on dédommage les Amérindiens de Ristigouche en leur cédant des terres près de leur village; en 1845, les autorités approuvent cette suggestion et en 1851, on accorde aux Micmacs un territoire s'ajoutant à la réserve qu'ils possèdent à l'arrière de leur village de Pointe-à-la-Mission.

#### **LES TERRES DES ACADIENS**

Les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, dont certains sont établis depuis 1759-1760, ont aussi des problèmes pour se faire reconnaître la propriété du sol qu'ils occupent. Ces réfugiés, installés à Bonaventure, à Carleton et en quelques autres endroits, occupent des terres riveraines sans titre de propriété lorsqu'en 1766 John Collins vient faire l'arpentage des terres. Par la suite, ces « squatters » attendent que le gouvernement leur accorde des titres authentiques de propriété pour le sol qu'ils défrichent et ensemencent depuis plusieurs années. Leurs inquiétudes se multiplient à l'arrivée des premiers Loyalistes qui s'installent près d'eux, quelquefois à leur place, ou encore sur des terres qu'ils réclamaient pour eux-mêmes.

Les Loyalistes se font plus insistants que leurs voisins pour obtenir des titres de propriété effectifs, mais ils ne reçoivent que des billets de location. Toutefois, les nouveaux colons anglophones bénéficient de l'appui des autorités qui prêtent une oreille plus attentive à leurs doléances. Ainsi, en 1793, le premier député de Gaspé, Edward O'Hara, transmet au gouverneur 25 requêtes de personnes désireuses d'obtenir des terres en Gaspésie. Ces demandes sont favorablement accueillies et des lettres-patentes sont préparées concédant les terres demandées<sup>86</sup>. Une vingtaine d'Acadiens de Bonaventure écrivent en 1789 au gouverneur Dorchester au sujet du favoritisme manifesté envers les colons anglophones: « Cette distinction nous alarme [...] et nous semble une voie réservée à quelques ambitieux plus puissants que nous pour nous troubler<sup>87</sup>. » Ils demandent des titres pour savoir à quels seigneurs payer des droits. Ils obtiennent des billets de location mais non de véritables titres officiels, malgré une autre pétition adressée en 1795 à Francis LeMaistre, lieutenant-gouverneur de Gaspé. Se plaignant d'être les victimes de tentatives d'extorsion, ils écrivent: « Dès le commencement de leur arrivée dans la Baie, M. William Van Felson s'opposa à tout établissement se disant seigneur de tout Bonaventure. On découvrit à la fin qu'il n'avait que cinq cents arpents. En 1785, George Law, Écuyer, informa vos suppliants que l'Honorable Hugh Finlay, Écuyer, réclamait leurs fermes. Ils crurent acheter la paix en payant au dit Mr. Law, comme agent de M. Finlay, sous le nom d'une rente annuelle, un impôt de six piastres. M. Shoolbred en 1788 produisit d'autres titres, et par

les moyens d'adresse extorqua une obligation de vos suppliants de lui payer une rente annuelle, un impôt de six piastres. M. Vanden-Velden [l'arpenteur] avant son départ de la Baie leur a communiqué une autre lettre de M. Finlay qui avance avoir obtenu leurs terres sous le grand sceau de la province, et leur annonce ultérieurement que leurs enfants ne doivent pas se flatter d'en jouir après leur décès<sup>88</sup>. »

Ce texte montre bien les sentiments d'inquiétude que ressentent les Acadiens devant ces tentatives répétées pour leur extorquer leurs terres, surtout qu'en cette même année un plan se dessine, semble-t-il, pour établir des seigneuries avec propriétaires anglophones sur des terres occupées par les Acadiens<sup>89</sup>. À coups de requêtes, certains obtiennent, à partir de 1796, leurs titres de propriété. Mgr Plessis, évêque de Québec, écrit, lors de son voyage de 1811 en Gaspésie: « Les habitants de Carleton sont généralement propriétaires des fonds qu'ils occupent, si l'on peut considérer comme titres de propriété les certificats du gouvernement qui attestent qu'ils occupent. À Bonaventure, sept ou huit habitants ont des propriétés certaines... Tous les autres possèdent sans titres ni certificats, et n'ont jamais pu en obtenir, nonobstant leurs demandes réitérées. Ils cultivent néanmoins au risque de tout perdre: ils ont même amélioré leurs terres en y faisant des prairies<sup>90</sup>. » On en vient à une solution partielle de ce problème en 1825 seulement, après la création de la Commission des terres de la Gaspésie.

En plus des Acadiens, qui n'ont que la tradition pour garantir leurs propriétés, et des Micmacs, qui voient fondre leur terroir, des Loyalistes établis par le gouvernement et plusieurs autres personnes venues de l'extérieur n'ont pas non plus de titres réguliers de propriété. Les « squatters », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de titres légaux de propriété, sont alors très nombreux. Lorsque la population s'accroît et que le terrain devient plus rare, à la Baie-des-Chaleurs surtout, des problèmes de délimitation de propriétés surgissent, compliqués par le fait qu'aucun titre de concession n'établit les prétentions respectives des réclamants. C'est pourquoi, en 1818, le député de Gaspé, James Cockburn, présente à la Chambre un projet de loi autorisant le gouverneur à nommer des commissaires chargés de s'enquérir sur les lieux de ce problème et de juger à qui doivent appartenir les propriétés en litige. La loi est entérinée en 1819<sup>91</sup>.

La nouvelle commission issue de cette loi est composée, entre autres, de Jean-Thomas Taschereau, ex-député de Dorchester et bientôt député de Gaspé, de Louis-Juchereau Duchesnay, de l'arpenteur du Bas-Canada, Joseph Bouchette, et du futur député de Gaspé, Robert Christie, à titre de secrétaire. La commission est chargée, en plus de régler le contentieux des terres, de s'enquérir des besoins de la péninsule gaspésienne. Elle tient des séances en Gaspésie dès 1819 et l'année suivante, dans un premier rapport



Joseph Bouchette,  
arpenteur. (APC)

#### LA COMMISSION DES TERRES DE 1819

au gouvernement, elle demande d'encourager l'agriculture, de tracer des chemins et de favoriser l'aménagement du port de Gaspé. Les commissaires étudient aussi les diverses réclamations des habitants<sup>92</sup>. Ils visitent la Gaspésie durant les étés de 1819, 1820 et 1823. Le mandat de la commission expire en avril 1825 et 631 réclamations venant d'environ 1 000 personnes auraient alors été reçues et réglées selon le principe premier qu'un individu est le propriétaire d'un lot s'il a la preuve écrite qu'il l'occupe depuis dix ans. Le « squatter » ne se voit reconnaître un titre de propriété que s'il occupe une terre depuis au moins vingt ans. En 1821, le docteur Von Iffland, de passage dans la région, écrit au sujet des travaux de cette commission: « Les commissaires ayant été autorisés à recevoir toutes les réclamations pour les terres que pourraient faire les habitants de Gaspé, en conséquence quelques individus se présentèrent pour demander des lots extraordinaires; et comme ils payèrent les droits, ils sont enregistrés maintenant sur le tarif des concessions. On m'a dit que quelques-uns d'entr'eux avaient été assez déraisonnables pour demander jusqu'à deux mille acres. Si on les leur accorde ce sera créer une seconde espèce de monopole qui détruira les plus belles espérances du gouvernement, car son but n'étant que d'encourager l'agriculture, ce qui ne se peut faire sans encourager en même temps de nouveaux habitants à venir s'établir, il est absolument nécessaire de présenter des situations commodes et avantageuses à ceux que l'on veut attirer<sup>93</sup>. » Les souhaits de Von Iffland ne sont pas tout à fait exaucés car certaines personnes se voient confirmer de grandes étendues de terrain. Les adjudications faites par la Commission des terres ne constituent pas des titres réguliers et ne sont que des billets de location qui doivent être remplacés par des lettres-patentes. Or, les adjudicataires, pour la plupart, ne se donnent pas la peine d'acquiescer ces documents et n'obtiennent ainsi aucun titre régulier de propriété.

Dans une pétition que des habitants du district de Gaspé envoient au gouvernement en 1830, quelques-uns des griefs énoncés traitent particulièrement du travail de ces commissaires des terres. Il y est dit que la loi de 1819 n'a pas répondu à son objectif d'assurer les habitants dans la possession de leurs terres et que les enquêteurs ont laissé la population dans une condition pire qu'avant. De plus, ils accusent des membres de la commission, en particulier Robert Christie, d'avoir indûment exigé de l'argent de divers réclamants<sup>94</sup>. Selon les pétitionnaires, d'autres irrégularités auraient aussi été commises. Les commissaires et les arpenteurs réfutent ces accusations devant un comité spécial et les choses en restent là.

Le problème de la propriété terrienne en Gaspésie perdure durant tout le 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, un document gouvernemental de 1891 mentionne que « plus de la moitié des gens des comtés de Gaspé et Bonaventure [...] n'ont pas de titre de propriété, pas même de billets de location<sup>95</sup> ». Ce n'est qu'en 1909 qu'un arrêté en conseil de la Législature provinciale tranche définitivement.

vement la question. Des lettres-patentes sont accordées, entre autres, aux individus dont les réclamations n'ont pas été rapportées par la commission de 1819 et à ceux qui n'ont pas réclamé de lettres-patentes officielles à l'époque. La seule condition d'admissibilité exigée est que ces gens et leurs descendants aient occupé ces terres d'une façon continue, paisible et ininterrompue. Cette mesure met fin aux innombrables querelles au sujet de la délimitation et de la possession du sol.

Depuis la nouvelle organisation des terres selon la tenure dite libre, la Gaspésie voit son territoire se diviser graduellement en cantons, qui sont cependant mal subdivisés. À la Baie-des-Chaleurs, sont créés les cantons Matapédia, Ristigouche, Mann (où se trouve la réserve micmaque), Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope et Port-Daniel. Ces cantons ont généralement de huit à douze milles de largeur sur neuf de profondeur<sup>96</sup>. Dans le comté de Gaspé, apparaissent les cantons Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Baie-de-Gaspé-Nord, Baie-de-Gaspé-Sud, Sydenham, Cap-des-Rosiers, Fox et Cap-Chat.

Vers 1820-1830, les terres qui sont occupées en plus grand nombre sont celles situées près de la mer dans les cantons à l'ouest de Bonaventure. En plusieurs endroits, la ligne de front des concessions est presque tout habitée. Ainsi, au cours des années 1825 à 1828, l'agent des terres James Crawford aurait accordé quelque 170 concessions couvrant 23 580 acres dans tous les cantons de la Baie-des-Chaleurs. Cependant, ces concessions sont gratuites, non-autorisées et consignées sur des formules que Crawford a lui-même fait préparer. Le gouvernement enquête et l'arpenteur William McDonald fait rapport en 1848. Une partie seulement des concessions de Crawford sont alors reconnues<sup>97</sup>.

Ce ne sont pas seulement les nouveaux venus qui profitent des nouvelles concessions. Le plus souvent, on cède des lots à des habitants des environs, à leurs fils ou à des commerçants locaux. Le registraire du comté de Gaspé écrit en 1849: « L'étendue de terre comprise dans 32 contrats est de 4 296 acres. Les ventes à de nouveaux colons sont très peu nombreuses, si même il y en a aucune [...]. Le décroissement de l'immigration empêche que les terres ne s'ouvrent rapidement<sup>98</sup>. »

Dans l'ensemble, peu de nouvelles terres sont cédées à des fins de colonisation avant 1850. La pêche étant le moteur de l'économie, les pêcheurs n'occupent ou n'achètent que de petits lopins, appelés lots de grève. Par ailleurs, la vie du colon est aussi misérable que celle du pêcheur. L'activité de la mer demeure plus attrayante, ne serait-ce que parce qu'elle offre un profit plus immédiat que le défrichement et la culture du sol. Pour le cultivateur, la pêche s'avère aussi un précieux complément. Même pour un groupe comme celui des Loyalistes, dont on facilite pourtant l'établissement, les conditions d'installation et les exigences du travail de défriche-

## S'ÉTABLIR EN GASPÉSIE

ment et de culture ne sont pas des plus aisées, et plusieurs familles quittent les lieux. Témoignant en 1818 devant un comité de la Chambre d'assemblée, Isaac Mann donne des renseignements sur les Loyalistes établis à Ristigouche et sur les conditions d'établissement qu'un colon arrivant de l'extérieur devait remplir: « Un homme qui s'établit doit avoir les moyens de se pourvoir avec sa famille de provisions pendant au moins une année après être arrivé sur sa terre [...] J'ai toujours considéré 20 à 25 livres sterling pour chaque individu d'une famille comme la moindre somme qu'un homme dût avoir en argent en partant de Québec pour se mettre sur sa terre [...] Pour avoir un billet de location, le colon doit avoir le moyen de se rendre sur son lot et les moyens d'y subsister pendant une année. Dès que le choix du lot est fait, on ne permet aucun échange [...] Le temps fixé pour la résidence avant qu'un homme soit mis en possession de son titre est de trois années, si durant ce temps, il a continué d'accomplir les conditions d'établissement, on devait le lui donner immédiatement<sup>99</sup>. »

Sur le plan administratif, il est à remarquer qu'en 1826 les terres publiques, auparavant concédées gratuitement, à l'exception de l'arpentage et des lettres-patentes qu'il fallait payer, sont maintenant vendues à l'enchère. Des commissaires doivent indiquer au gouverneur les terres à céder aux éventuels acheteurs. Le système des octrois gratuits (100 acres au maximum) se maintient toutefois pour les lots situés le long des grands chemins. Certaines conditions spécifiques d'établissement sont cependant toujours exigées. En 1832, une pétition émanant du district de Gaspé et présentée par le député de Bonaventure à la Chambre déclare: « On réproouve l'idée seule de vendre les terres de la Couronne dans le District de Gaspé par la voie d'un agent des terres de la Couronne ou de Commissaire pour le Bas-Canada. [On] considère ce système comme décourageant et nuisible à l'établissement du District de Gaspé et [on] souhaite ardemment qu'il soit trouvé et adopté quelque nouveau mode facile et efficace dans son opération pour l'encouragement, la réception et l'établissement des Émigrés dans ce District<sup>100</sup>. »

Cependant, si à partir du deuxième quart du 19<sup>e</sup> siècle il est requis d'acheter les terres, plusieurs « squatters » s'installent encore illégalement, espérant se les faire reconnaître plus tard. Le prix d'achat des lots semble un handicap certain. L'arpenteur Fournier écrit en 1847, au sujet du canton Cap-des-Rosiers où sont établis de nombreux « squatters », particulièrement des Irlandais: « Si les gens sont forcés de payer leurs lots comptant ou à un prix élevé, le plus grand nombre par leur pauvreté vont être obligés d'abandonner leurs terres. Tous ces gens et plus particulièrement les européens se sont logés sur ces terres étant bien pauvres ne vivant en partie que de pêche et le seront encore longtemps avant de se trouver la somme nécessaire. Déjà quelques personnes aisées se proposent d'acheter une grande étendue de ces terres, qu'ils revendront après un certain nombre

d'années à bénéfice<sup>101</sup>.»

Depuis 1831, le prix des terres est devenu fort élevé au Bas-Canada. Les ventes à l'enchère encouragent cette augmentation. En 1844, on vend l'acre de terrain deux chelins ou shillings (\$0,40) dans Bonaventure et un chelin, six deniers (\$0,30) dans Gaspé<sup>102</sup>. Ce n'est toutefois pas énorme puisque dans d'autres endroits on paie dix, quinze et vingt chelins l'acre. Un peu plus tard, le prix de départ des enchères dans Gaspé est de trois chelins (\$0,60) l'acre et les terres semi-défrichées se vendent de dix à vingt-cinq chelins (\$2 à \$5) l'acre<sup>103</sup>. Vers 1850, le prix de départ pour des terres de la Couronne est de deux chelins (\$0,40) l'acre dans les deux comtés.

Dans les endroits où la pêche est l'activité prédominante, la valeur du sol est d'abord fonction de la qualité qu'il offre comme base d'opération pour cette industrie. La valeur des terres est d'autant plus grande qu'on se rapproche des graves les plus importantes et les plus convoitées, généralement appropriées par les sociétés marchandes pour leurs besoins de production et de transformation du poisson. La division des terrains est plus poussée près des graves les plus importantes<sup>104</sup>. En général, donc, l'occupation du sol gaspésien à cette époque se fait de façon plus ou moins structurée. L'appropriation des terres à des fins de colonisation agricole demeure encore fort secondaire, la culture du sol étant une activité peu valorisée dans la péninsule.

## *Une agriculture embryonnaire*

Activité inhérente à la situation géographique et à une longue tradition, la pêche reste jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle le moteur économique de la péninsule. La culture du sol, généralisée ailleurs au Bas-Canada, est simplement, pour un certain nombre de pêcheurs gaspésiens, une occupation complémentaire. Pour beaucoup d'autres, elle est tout à fait ignorée. Le seul noyau important d'agriculteurs au 19<sup>e</sup> siècle se trouve le long de la baie des Chaleurs, dans sa partie ouest. Il est à signaler que toute la côte gaspésienne, de Cap-Chat jusqu'à la région de Percé, offre généralement une bien faible étendue de sol fertile, alors qu'à la Baie-des-Chaleurs, le climat est plus doux et le terrain moins accidenté.

Les premières générations d'Acadiens installées en Gaspésie, le long de la baie des Chaleurs, s'intéressent déjà à la culture du sol. Raymond Bour-

**UNE ACTIVITÉ  
MARGINALE**

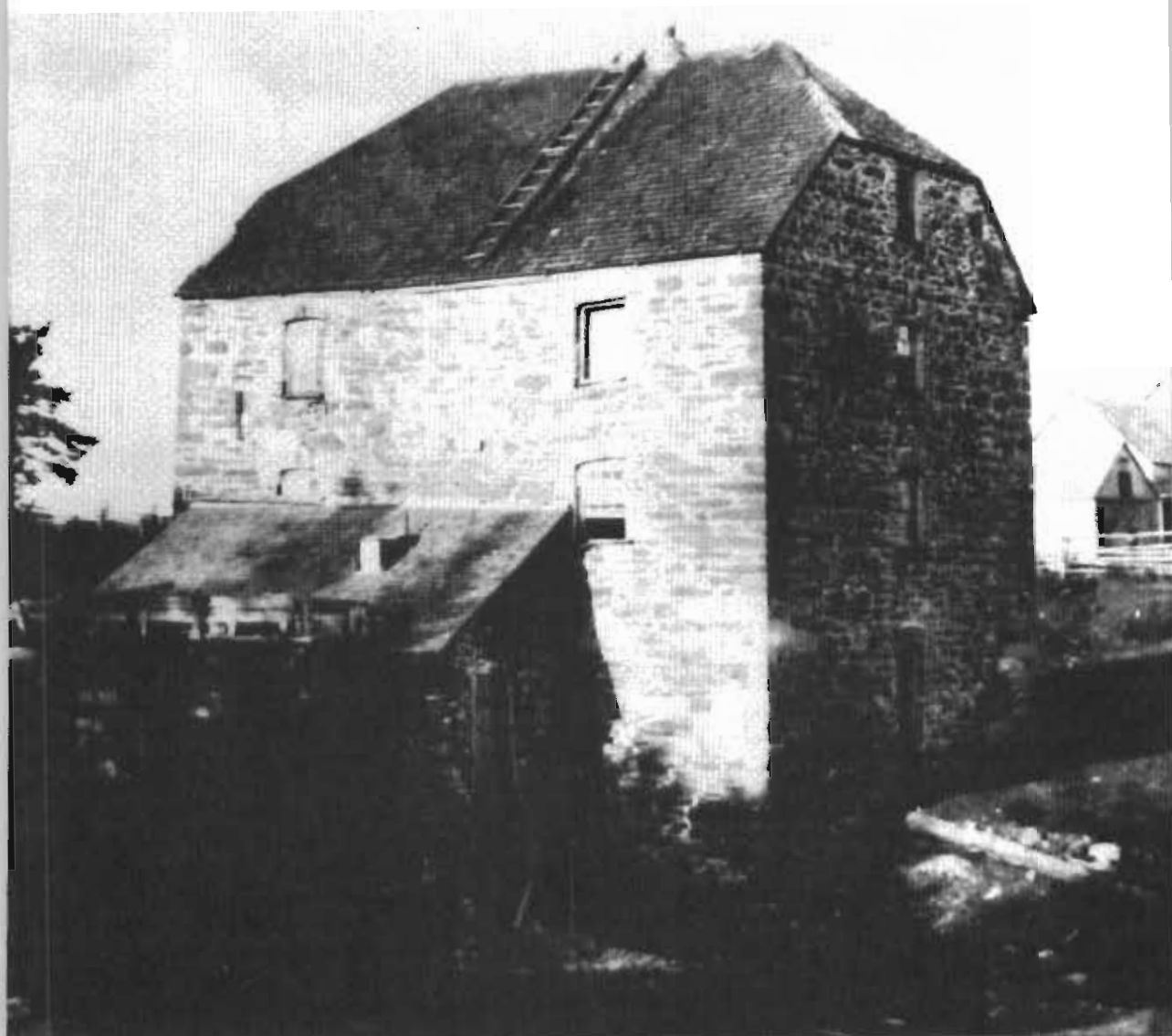
dages construit même deux moulins à grains près de Bonaventure dans les années 1760. D'abord pêcheurs, les Acadiens finissent par défricher et ensemercer leurs terres de plus en plus sérieusement. Ils sèment au printemps, pêchent l'été et récoltent à l'automne. Habitant des terrasses fertiles dans le secteur de Bonaventure-Carleton et descendant d'un peuple surtout agricole, certains d'entre eux délaissent la pêche à partir du début du 19<sup>e</sup> siècle. Le poisson ne sert plus alors qu'à subvenir aux besoins alimentaires de la famille. Sans abandonner totalement la pêche, les Acadiens de la région de Bonaventure-Carleton sont donc parmi les premiers en Gaspésie à vivre d'abord des produits du sol et de l'élevage.

Les Loyalistes qui arrivent plus tard, terriens avant tout, s'adonnent en grande partie à ce mode d'existence. Même orientation pour plusieurs immigrants anglais, irlandais et écossais. Ces nouvelles catégories d'habitants, disposant le plus souvent de bonnes terres et en plusieurs cas d'aide gouvernementale, voient leurs terroirs s'accroître et se développer plus rapidement que ceux de leurs voisins acadiens.

Les compagnies de pêche ne voient pas toujours d'un bon oeil cet intérêt pour la culture du sol. Comment compter sur une population occupée aux travaux de la terre. On tente donc de diverses façons de persuader les Gaspésiens de travailler aux pêches. Charles Robin réussit même à convaincre les pêcheurs de Paspébiac de limiter leur propriété foncière individuelle à un lopin de dix arpents. Ils doivent alors tout acheter aux magasins de la compagnie et Robin peut compter régulièrement sur la disponibilité des pêcheurs, déjà peu nombreux pour les besoins de ses entreprises. À l'ouest de Bonaventure cependant, l'idée de travailler la terre s'ancre solidement. Ainsi, selon un témoin, en 1794, les familles du secteur de Bonaventure « firent en grande partie la vie et l'habit du produit des terres qu'elles cultivent; il en est ainsi pour la plupart des habitants depuis la Nouvelle de Carleton, y compris Richmond... Les revenus annuels des terres de ces différentes parties peuvent être considérés valoir aux propriétaires depuis 20 à 50 louis, eu égard au prix que toutes choses s'y vendent. Tous ces habitants ont boeufs, chevaux, vaches, moutons, et autres animaux du pays, dont les différentes espèces s'augmentent considérablement. Deux moulins à eau pour les grains y sont construits: l'un est à Carleton, et l'autre à Bonaventure, surnommée Hamilton; et un troisième a été construit à Carlisle l'année dernière<sup>105</sup>. »

La culture du sol se pratique de façon sommaire et demeure une activité de subsistance. Quant à la partie orientale de la côte gaspésienne, de Paspébiac à Gaspé plus précisément, la pêche y est bonne et constitue le principal pôle d'activité. Des marchands de poissons s'y sont déjà installés et divers postes de pêche apparaissent à plusieurs endroits. Soulignons aussi qu'à l'est de Paspébiac, la bande de basses terres cultivables se fait moins large. Les montagnes se rapprochent du rivage et il est plus aisé de





Le moulin Day, à Bonaventure, vers 1918. « La rareté de ces moulins reste un handicap pour l'agriculteur. » (ANQ)

tirer sa subsistance des ressources de la mer. Notre même témoin note ainsi: « Paspébiac est un établissement où il y a 25 à 30 familles, lesquelles pêchent beaucoup et cultivent peu. La Nouvelle [Hope], le Port-Daniel, Pabeau, la Grande-Rivière et le Cap-Désespoir sont des peuplades [...] lesquelles pêchent beaucoup et cultivent peu. Percé, l'Île de Bonaventure, le Barachois St-Jean, la Pointe St-Pierre et la Grande Grave sont des peuplades dont les habitants vivent presque totalement de la pêche<sup>106</sup>. »

Vers 1830, la situation a peu changé. Entre 400 et 500 familles « font de la terre » à la Baie-des-Chaleurs<sup>107</sup>. Interrogé par un comité d'enquête, Joseph Barthe, navigateur de Carleton, affirme: « Dans le comté de Gaspé, c'est la pêche qui les fait vivre, et dans la Baie, c'est l'agriculture. Les entreprises de bois et la construction de bâtiments et la pêche en partie. La plupart c'est la culture des terres qui les fait vivre<sup>108</sup>. »

Les eaux de la baie des Chaleurs étant de moins en moins poissonneuses, les habitants s'intéressent davantage à ce que peut leur fournir la terre. Quant à ceux qui vivent le long de la rivière Ristigouche, la seule pêche possible est celle du saumon et leur labeur se porte donc d'abord sur la culture du sol. Les Micmacs de la Baie-des-Chaleurs, selon l'abbé J.-B.-A. Ferland, font cependant exception et ne cultivent pas, préférant se nourrir des produits de la chasse et de la pêche. Ce sont les seuls habitants de cette région à négliger la culture de façon presque totale. Un de leurs missionnaires écrit: « Mais en général vouloir astreindre les Micmacks à cultiver la terre pour vivre, et les transformer en stables fermiers, est un projet semblable à celui de blanchir des nègres<sup>109</sup>. »

Déjà certaines localités agricoles semblent prospérer le long de la baie des Chaleurs. Ferland remarque ainsi que chaque cultivateur de Carleton possède cheval et charrettes, que ce soit pour voyager, se promener ou travailler la terre<sup>110</sup>. Même la maritime Paspébiac, selon un témoignage assez surprenant du docteur Von Iffland, aurait en 1821 « des champs de blé aussi grands qu'en bien des parties de l'Angleterre, et tous les fruits du jardin en abondance à l'exception des melons<sup>111</sup> ». Si ce témoignage est véridique, Von Iffland n'a pas vu de telles récoltes sur les lopins de terre des pêcheurs, déjà absorbés par leurs travaux en mer, mais plutôt sur les terres de quelques propriétaires terriens aisés ou dans les champs à proximité de la grande ferme que la Charles Robin Company exploite pour subvenir aux besoins de son établissement de pêche de Paspébiac.

#### **CULTIVER POUR SA SUBSISTANCE**

Sans doute, la production agricole n'est pas énorme. Elle n'excède pas la consommation et n'a aucune ambition commerciale. Au plus, connaissons-nous quelques cas isolés de commerce, tels celui des Irlandais de Pabos qui fournissent des pommes de terre aux pêcheurs de la côte. L'agriculture reste primitive dans ses techniques et peu productive. Comme dans les seigneuries de la province, les Gaspésiens pratiquent des méthodes de culture

inadéquates qui épuisent rapidement les sols. Mais cette culture embryonnaire ne se compare pas avec celle des seigneuries du Saint-Laurent, loin de là. La production du district n'est du reste pas suffisante pour alimenter l'ensemble de la population et la péninsule demeure tributaire des Canadas pour une forte proportion de ses besoins alimentaires<sup>112</sup>. On voit même des pêcheurs manquer de poisson l'hiver. En effet, certains d'entre eux fournissent les navires de la côte jusqu'aux derniers jours de la saison, en espérant qu'il leur restera assez de temps pour faire leurs propres provisions. Mais souvent, l'arrivée soudaine de l'hiver crée une disette de poisson pour de longs mois.

Tableau 3.2. État de l'agriculture dans le district de Gaspé en 1831.

Superficie et culture	Bonaventure	Gaspé et Îles-de-la-M.	Total
Acres occupés	98 361	37 850	136 211
Acres en culture	12 090	6 597	18 687
Minots de blé	5 170	1 872	10 312
Minots d'orge	3 100	1 583	4 983
Minots d'avoine	3 600	1 920	5 520
Minots d'autres grains	701	1 027	1 731
Minots de pommes de terre	126 910	102 525	529 165

Source: Recensement du Bas-Canada, 1831.

Un coup d'oeil sur les statistiques nous permet de dégager quelques considérations sur les particularités agricoles de la péninsule en 1831. D'abord, nous relevons que 13,7% de la surface des terres possédées par des particuliers est livrée à la culture. Le défrichement se fait couramment en mettant le feu dans le bois<sup>113</sup>. Deuxièmement, le blé, comme ailleurs au Bas-Canada, est la céréale la plus cultivée. N'est-ce pas la matière première d'une denrée essentielle, le pain? Mais, de toute évidence, c'est la pomme de terre qui est la base de l'alimentation. Fort nutritif, cet aliment se cultive facilement. Les chiffres confirment aussi la prépondérance agricole du comté de Bonaventure sur son voisin. L'arpenteur Bouchette souligne que la terre de ce comté est très bien adaptée à la culture des céréales, du lin et du chanvre. Le blé, l'orge, l'avoine, les pois et la pomme de terre y rendent bien, précise-t-il, et les prés fournissent du foin en bonne abondance. Les semences se font ordinairement en mai et les moissons en septembre<sup>114</sup>. La consommation des légumes commence aussi à se populariser chez les Gaspésiens.

Tableau 3.3. *Évolution du cheptel dans le comté de Gaspé, de 1765 à 1831.*

Bétail	1765	1777	1819	1831*
Bêtes à cornes	9	53	872	2 216
Chevaux	3	—	42	317
Moutons	—	—	885	2 438
Porcs	—	—	603	3 662
Total	12	53	2 402	8 633

\* Comprend aussi les Îles-de-la-Madeleine.

Source: *RAPQ*, 1936-1937, p. 113-116; *RAC*, 1888, p. 20-21; *Journaux de la Chambre d'assemblée*, 1820-1821, app. X (1821); *Recensement du Bas-Canada*, 1831.

En plus de la polyculture, il se fait aussi un peu d'élevage. Le mouton apparaît à la Baie-des-Chaleurs pour la première fois dans le recensement de 1777. Les cultivateurs de cette région élèvent déjà quelques porcs à ce moment-là. En 1831, les Gaspésiens trouvent en cet animal un élément substantiel de leur alimentation. Les bovins, vigoureux, résistants et dociles, sont de très utiles bêtes de trait dans les champs et sur les chemins bourbeux. Les chiffres en attestent. La viande et le lait des bovins ajoutent à leur utilité. Le cheval reste un animal de luxe; il est même plutôt un objet de prestige qu'une utilité de premier ordre. Encore une fois, c'est la Baie-des-Chaleurs qui montre le plus d'intérêt pour l'élevage. On y vend même des bestiaux aux entrepreneurs de bois d'exportation. Vers 1830, selon un observateur, les bons agriculteurs possèdent de douze à quinze bêtes à cornes, un couple de chevaux, trente à quarante moutons et de huit à douze porcs<sup>115</sup>. On nourrit ces animaux en partie du produit des terres et, pour le reste, à même les prés salés dans le lit de la rivière Ristigouche<sup>116</sup>.

Cette agriculture vivrière, déjà faible et vulnérable, est soumise maintes fois aux aléas des mauvaises récoltes qui laissent les habitants dans un état de détresse lamentable. Ils doivent alors recourir aux autorités. La famine est particulièrement sérieuse en 1816, en 1833, en 1836 et en 1849 et les Gaspésiens doivent demander du secours. Un observateur fait le bilan de la disette de 1816: « Les récoltes de patates et de toutes espèces de grains ont particulièrement manqué dans leur district, et en conséquence la détresse est extrême entre la Pointe aux Maquerciaux et Ristigouche, où les principaux moyens de support pour l'hiver sont tirés du produit de l'Agriculture, les pêches dans cette partie du district n'étant qu'un objet secondaire. [On demande] deux mille six cent vingt-cinq quintaux de biscuit et trois cents quintaux d'Orge ou de Riz, pour cinq mois; ce qui fait environ une livre de Biscuit et deux onces d'Orge ou de Riz par tête, par jour<sup>117</sup>. » En 1833 et en 1836, en plus des récoltes, les pêches sont mauvaises elles aussi. Les maga-

sins des compagnies jersiaises restent vides durant ces périodes maigres. L'entrepreneur William Price écrit: « Aucune maison de commerce n'y a envoyé de provisions, il n'y a pas d'apparence non plus qu'aucune y envoie, vu que les habitans n'ont aucuns moyens de payer, soit par leur travail ou autrement<sup>18</sup>. » À l'hiver 1849, trois magasins, dont deux à Port-Daniel, se font défoncer et piller durant la nuit par des gens dans la misère.

Un autre problème auquel doit faire face le cultivateur est le prix souvent exorbitant du droit de mouture qu'imposent les quelques propriétaires de moulins à farine. c'est-à-dire près du sixième sur les grains non criblés<sup>19</sup>. La rareté de ces moulins est un handicap pour l'agriculteur. Dans les années 1820, il n'y en a que quatre dans le district de Gaspé, dont trois à la Baie-des-Chaleurs. En 1831, il y en a six et en 1844, huit, répartis également dans les deux comtés; c'est peu pour un territoire aussi étendu.

Ce n'est donc que dans la partie ouest du comté de Bonaventure que l'on s'adonne à la culture du sol de façon significative. Pour les pêcheurs du reste de la côte, le travail de la terre est une activité fort limitée, le plus souvent réservée à la femme et aux jeunes enfants. De même, pour les agriculteurs, la pêche demeure un complément possible et occasionnel. Toutefois, vers 1850, de plus en plus de pêcheurs vivant à l'est de la Baie-des-Chaleurs, face à des problèmes d'endettement et de rareté du poisson et sensibles aux incitations des prêtres-missionnaires, commencent à consacrer un peu plus de temps à l'agriculture, au printemps et à l'automne. Un contemporain peut-être trop optimiste se permet d'écrire vers 1833: « J'ose dire que je crois qu'il y a maintenant la moitié des habitants qui fournissent leur famille de pain, patates, légumes, viandes, du produit de leurs terres. La manière de cultiver les terres dans le district de Gaspé n'est point systématique; ce à quoi l'on doit s'attendre d'une population mixte; mais généralement je crois que la manière de culture, suivie par ceux qui font de l'agriculture leur principal emploi, est aussi bonne que dans le district de Québec, excepté que la culture y est moins étendue<sup>20</sup>. »

## *Une richesse peu exploitée: la forêt*

Aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, le boisé gaspésien ne fait l'objet que d'une exploitation superficielle. L'hiver, la coupe du bois ne se fait que sur une petite échelle, à des fins personnelles ou locales. Ce n'est vraiment qu'en de rares endroits de la Baie-des-Chaleurs que s'effectue la coupe du bois pour l'exportation. Quelques petits chantiers navals demandent aussi à la forêt certaines de ses essences.

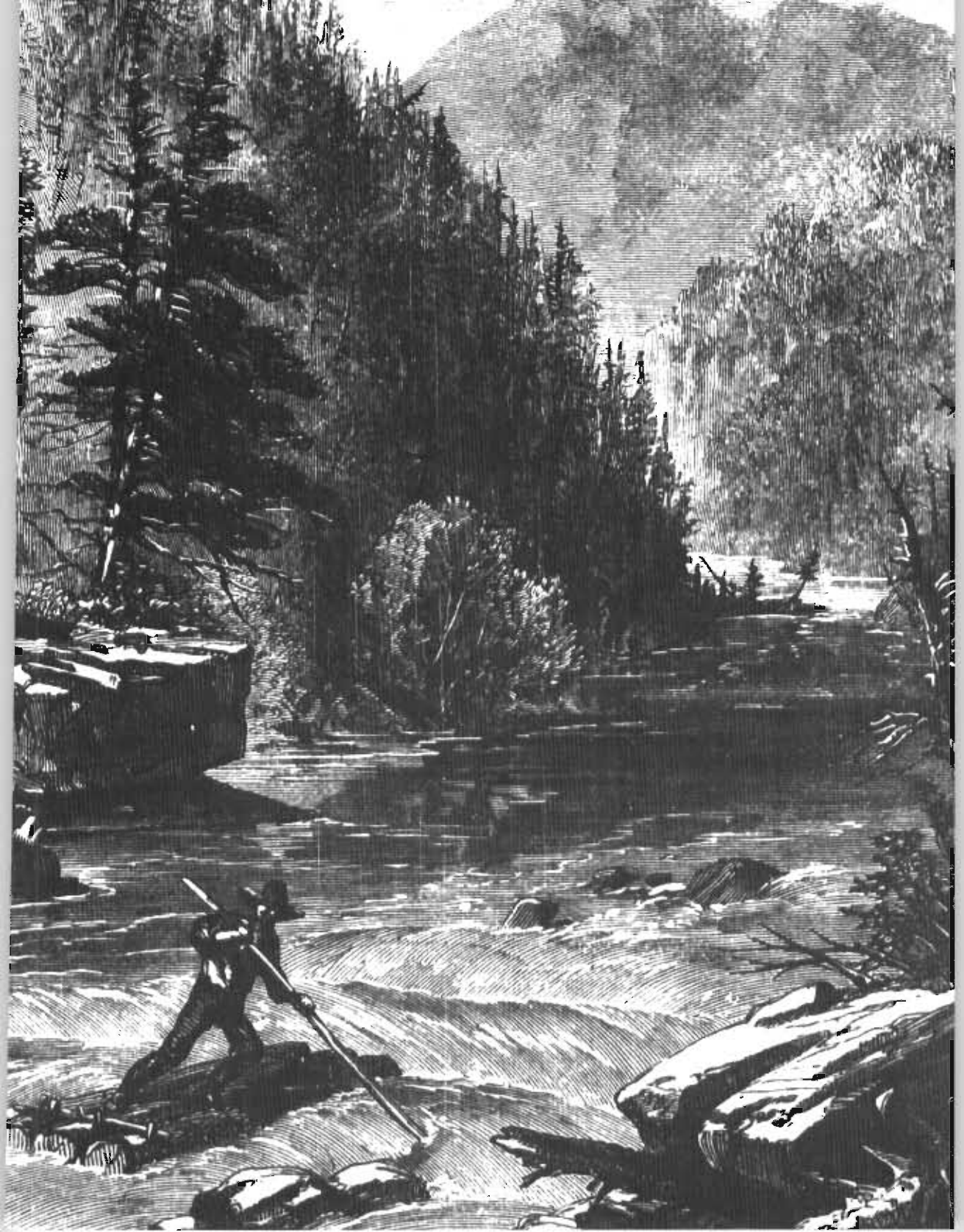
### **UN COMMERCE PEU ORGANISÉ**

Dès les premières années postérieures à la Conquête, des marchands intéressés avant tout par le commerce du poisson gaspésien s'engagent aussi dans le négoce du bois, comme dans celui des fournitures et des fourrures, dans le but de rentabiliser au maximum leurs opérations. Établis à Québec, les marchands McKinlay (Mackenzie), Moore, Finlay, Van Felson et Bootman font pendant quelque temps le commerce du bois de charpente et des mâts des navires à la Baie-des-Chaleurs. Le bois est expédié principalement en Angleterre et plus tard aux Antilles.

Ce bois, du pin principalement, est coupé par les résidents côtiers. Charles Robin écrit à l'automne de 1767 que, deux ans auparavant, les habitants de Bonaventure ont coupé 900 mâts de vaisseaux d'environ 70 pieds de longueur pour les marchands Moore, Finlay et Montgomery<sup>121</sup>. Ces pins rouges équarris sur huit faces sont vendus douze sols du pied linéaire. Robin indique également que cet automne-là, il a vu à Bonaventure quelques navires appartenant à Hugh Montgomery, associé d'Alexander McKinlay, qui venaient d'arriver de Londres pour charger de ces mâts<sup>122</sup>.

Dans les années 1760, le petit poste acadien de Bonaventure est le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs et la plupart des marchands itinérants s'y rendent pour faire le négoce du poisson et du bois avec les résidents. D'ailleurs, les berges de la rivière Bonaventure sont renommées dès cette époque pour la quantité de solides pins rouges qu'elles offrent et qui donnent un bois de charpente et des mâts de très bonne qualité. De plus, la Bonaventure est une rivière peu obstruée et la descente du bois jusqu'au havre de la bourgade s'effectue très facilement. Le pin de la vallée de la rivière Bonaventure est exploité assez régulièrement au 19<sup>e</sup> siècle, particu-

Diaveurs sur la rivière  
Ristigouche (The New  
Brunswick Museum)



lièrement pour la construction navale le long de la côte. Mais dans le dernier quart du 18<sup>e</sup> siècle, le commerce du bois devient presque inexistant. John Shoolbred est alors le seul marchand de bois digne de mention à la Baie-des-Chaleurs.

Ce n'est qu'après la guerre anglo-américaine de 1812-1815 que le commerce du bois semble prendre un départ significatif. En 1818, quatre vaisseaux quitteraient le district de Gaspé chargés de bois de construction. Les années suivantes, le nombre des navires venant prendre des chargements de pin augmente de façon notable<sup>123</sup>. L'historien Fernand Ouellet estime à 5 013 tonneaux l'expédition annuelle moyenne de bois gaspésien entre 1818 et 1822. À la Baie-des-Chaleurs, c'est une augmentation de 88% par rapport à la période 1813-1817. Dans Gaspé, la situation reste stable<sup>124</sup>. Le bois canadien bénéficie alors d'une préférence tarifaire sur le marché anglais, déjà avide de bois pour son industrie navale.

Mais les problèmes surviennent au cours des années 1840. Vers 1848, une pétition d'édiles municipaux de la Baie-des-Chaleurs parle même « de ruine du commerce du bois dans le comté de Bonaventure<sup>125</sup> ».

Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de la forêt se fait de façon désordonnée. C'est en 1826 que l'on met sur pied un premier système régulier de permis ou licences de coupe forestière sur les terres de la Couronne. En 1842, l'émission de ces licences se fait désormais pour un temps limité. On procède soit par vente privée, soit par enchères publiques. Les quelques compagnies engagées dans ce commerce sont très réticentes à fournir des renseignements aux agents de surveillance gouvernementaux. De façon presque courante, elles coupent plus de bois que ne leur permettent leurs licences. Ainsi, à l'hiver 1842-1843, la firme Arthur Ritchie & Company produit 7 500 tonneaux de bois, soit 3 300 de plus que le maximum fixé par sa licence<sup>126</sup>.

#### **LA CONSTRUCTION NAVALE**

Dans les dernières décennies du 18<sup>e</sup> siècle, quelques commerçants, dont le plus important semble être Charles Robin, mettent en service de petits chantiers navals à divers endroits de la péninsule, dont la baie de Gaspé (goélettes baleinières), Pointe-Saint-Pierre, New-Richmond, Bonaventure et Paspébiac. Au 19<sup>e</sup> siècle, les compagnies de pêche possèdent leurs propres navires marchands pour l'exportation de la morue et l'importation de divers autres biens. Les firmes sont aussi propriétaires de goélettes de moindre tonnage pour la navigation côtière et de barges de pêche que des charpentiers construisent et réparent dans les divers établissements. Des forgerons fabriquent ferrures et grappins, des voiliers confectionnent et réparent les voiles.

La plus grande partie de la flotte marchande de la Charles Robin Company, la principale maison de commerce établie en Gaspésie, est construite dans la péninsule. D'abord, l'approvisionnement en bois est



facile et certaines espèces, telles le pin, fournissent un matériau de bonne qualité. C'est durant les guerres européennes de la fin du 18<sup>e</sup> siècle que Charles Robin se met à construire ses propres vaisseaux à Paspébiac. Il se sert alors du bois de l'arrière-pays de Bonaventure. En 1791, il engage un charpentier pour réparer et construire des bateaux de divers gabarits à la Baie-des-Chaleurs.

En 1792, Charles Robin sort son premier vaisseau de Paspébiac: le *Fiott*. Pendant des décennies, sa compagnie construira ainsi à Paspébiac plusieurs bâtiments au tonnage varié. Vers 1828, elle aurait déjà mis en chantier une vingtaine de goélettes à traits-carrés jaugeant au total 3 790 tonneaux, plus de nombreux navires caboteurs de 30 à 65 tonneaux<sup>127</sup>.

Quelques autres entrepreneurs de pêche et des marchands de bois, tels William Cuthbert de New-Richmond et William Ross de Québec, construisent aussi des vaisseaux de commerce. S'ajoutent de nombreux petits constructeurs artisanaux, tels les Annett, les Boyle et les Baker de la région de Gaspé. David J. McDougall estime qu'avant 1800, au moins 41 navires sont construits sur les côtes gaspésiennes, particulièrement à la Baie-des-Chaleurs. Il ajoute que 460 vaisseaux de différents tonnages, principalement des goélettes à deux mâts, sont construits le long des côtes gaspésiennes entre Cap-Chat et la rivière Ristigouche de 1762 à 1895. Sur ce nombre, seulement 68 sont des bricks ou goélettes à traits-carrés<sup>128</sup>. Dans son inventaire de 1815, Joseph Bouchette parle de la construction d'un navire de guerre et de trois ou quatre petits bâtiments chaque année dans les chantiers navals gaspésiens<sup>129</sup>. En 1820, les enquêteurs de la Commission des terres écrivent qu'il y a « plus de seize gros vaisseaux employés annuellement à l'exportation du poisson sec dans le sud de l'Europe, dont la plupart sont construits dans le District, étant de la première classe des Vaisseaux Marchands...<sup>130</sup> ». En 1830, selon Bouchette, il y a quatre chantiers navals dans le comté de Gaspé seulement<sup>131</sup>. Dans la circonscription voisine de Bonaventure, on en compte trois ou quatre autres. Ce ne sont certes pas de grosses entreprises, mais elles permettent à la péninsule de construire une bonne partie des navires de tout gabarit nécessaires à ses activités maritimes. Certaines de ces installations se maintiendront tout le long du 19<sup>e</sup> siècle.

Le bois est au service du monde de la pêche de bien des façons. Certaines essences, comme le pin rouge et le cèdre, sont employées pour l'assemblage des bateaux qui alimentent les flottilles des armateurs. Le cèdre s'avère encore précieux pour la construction des petits bateaux et des barges, le merisier pour celle des quilles et l'épinette pour les rames. Sur le sol, les vigneaux servant à faire sécher le poisson sont construits avec du sapin et les piquets de clôture avec du bouleau. Et, bien sûr, on utilise le bois pour la fabrication de contenants pour le poisson, la construction des habitations et entrepôts et enfin comme combustible.

**LES LIEUX  
DE TRANS-  
FORMATION  
ET D'EXPÉDITION**

Avant 1850, les scieries sont encore peu nombreuses en Gaspésie: une en 1819, cinq en 1827 (sur environ 700 au Québec), quinze en 1844 et trente en 1850<sup>132</sup>. Si l'on remarque une certaine augmentation du nombre des « moulins à scie » vers le milieu du siècle, c'est que, du moins sommairement, le bois est de plus en plus transformé sur place, que ce soit en madriers, lattes, douves ou d'autres façons. Il n'en reste pas moins que la quasi-totalité de ces scieries ne sont encore que de petites entreprises artisanales ne faisant vivre que peu de familles. Dans le comté de Bonaventure, où s'effectue surtout le commerce du bois, ce ne sont que les forêts des environs de New-Richmond, Ristigouche, Bonaventure et Port-Daniel qui sont exploitées. Dans le comté de Gaspé, l'activité forestière s'organise en divers endroits autour de la baie de Gaspé et de la pointe Forillon.

Le premier commerçant de bois d'importance à installer ses quartiers en Gaspésie se nomme William Cuthbert. Dans les années 1810, il s'établit à la Baie-des-Chaleurs, à New-Richmond plus précisément, après avoir accumulé une fortune estimée à \$400 000 en Écosse<sup>133</sup>. Il aurait attiré dans la région plusieurs familles écossaises et irlandaises. Ses principales installations sont situées à l'embouchure de la rivière Petite Cascapédia et elles produisent du bois de charpente et du bois de construction navale, ce dernier étant surtout destiné au marché anglais. Avec quelques sous-contractants (*jobbers*), il dirige aussi plusieurs chantiers forestiers le long de certains cours d'eau de la Baie-des-Chaleurs, telles les rivières Cascapédia et Bonaventure. Cuthbert, qui sera député de Bonaventure de 1848 à 1851, possède aussi des magasins et il semble rémunérer ses employés de la même façon que les armateurs de pêche, c'est-à-dire en effets et marchandises. Il leur consent aussi des emprunts garantis par leurs terres, qu'il n'hésite pas à confisquer lorsque les échéances de remboursement ne sont pas rencontrées. Il amasse ainsi un grand nombre de terres, tout en restant régulièrement créancier hypothécaire de plusieurs familles. « À deux ou trois exceptions près, écrit un missionnaire de New-Richmond, tous les catholiques de Cascapédiac étaient dans cette dernière catégorie<sup>134</sup>. »

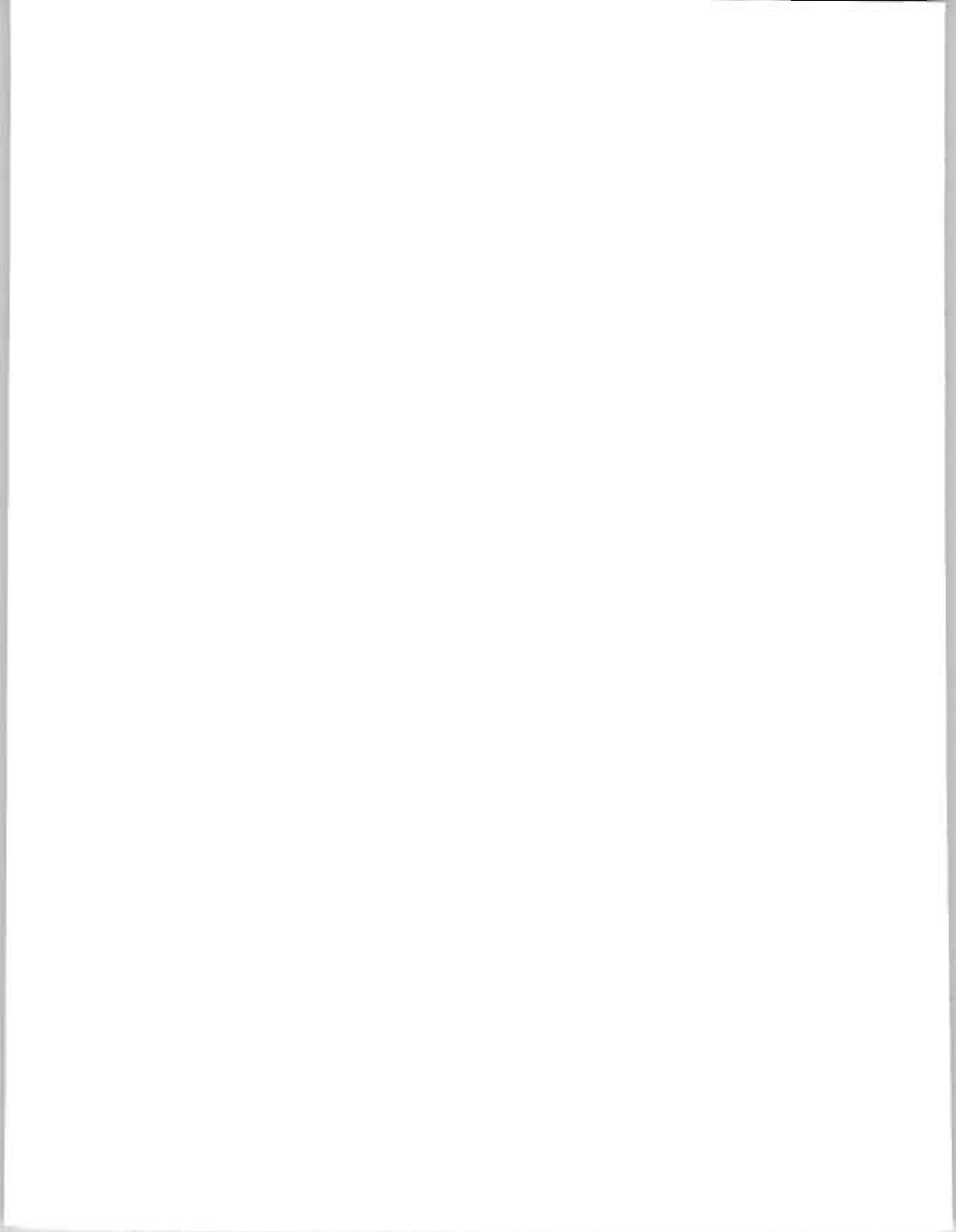
La Hugh and John Montgomery & Co. est une autre entreprise forestière qui fait affaires dans la région située entre Ristigouche et New-Richmond, où elle a des installations. Son siège social est cependant à Dalhousie au Nouveau-Brunswick. La firme se spécialise dans la construction navale et l'exportation du bois. William Cuthbert ayant trouvé épouse dans la famille Montgomery, son commerce passe dans les mains de cette dernière après son décès en 1854. Une autre entreprise néo-brunswickoise d'importance est celle d'Arthur Ritchie & Co., filiale des Britanniques Pollock, Gilmour & Co., commerçants solidement implantés au Canada. Cette compagnie fait affaires surtout dans les environs de la rivière Ristigouche. En 1842, elle est propriétaire de trois scieries en Gaspésie, soit à la rivière Matapédia, à Maria et dans le secteur de Bonaventure, où elle possède

également un magasin et une forge<sup>135</sup>.

À ce dernier endroit, le commerce du bois d'exportation se poursuit encore au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Le bois est acheté par la firme Pollock, Gilmour & Co., qui le transporte à Dalhousie d'où il est acheminé vers l'Angleterre<sup>136</sup>. Le bois de Bonaventure sert aussi à la construction des navires des compagnies maritimes Robin et LeBoutillier, de Paspébiac. Cependant, dans les années 1840, le commerce du bois de charpente est entravé dans ce secteur quand la Gaspé Fishing and Coal Mining Co. achète tout l'arrière des terres. Les habitants ont même, semble-t-il, de la difficulté à obtenir du bois de chauffage<sup>137</sup>. Enfin, Port-Daniel est le dernier endroit de la Baie-des-Chaleurs où se fait l'exportation du bois. L'hiver, les pêcheurs travaillent à amener les billots au rivage pour l'exportation. L'abbé Ferland note qu'en 1835 quatre ou cinq navires ont chargé du bois à cet endroit<sup>138</sup>. On ignore cependant pendant combien de temps cette activité a cours à Port-Daniel.

Dans les environs de Pabos, au début des années 1840, la Gaspé Fishing and Coal Mining Company met sur pied un petit complexe forestier employant jusqu'à 500 hommes. Mais, à la fin de la décennie, des pertes financières obligent la compagnie à fermer ses portes et les établissements sont abandonnés. Plus au nord, dans le secteur de Gaspé, il se fait aussi des chargements de bois. De petites scieries sont construites tout autour de la baie. Charles Davis, par exemple, en bâtit deux vers 1830, l'une à L'Anse-aux-Cousins, l'autre sur la rivière York<sup>139</sup>. La famille Simon fait de même à Indian-Cove en 1841. Ensuite, il faut se rendre dans la région de Matane pour trouver d'autres scieries. À cet endroit, François Buteau, seigneur de Sainte-Anne-des-Monts, construit une scierie vers 1835 et entreprend le commerce du bois<sup>140</sup>. Dans les années 1840, on remarque aussi une certaine activité forestière à l'ouest de Matane, dans le canton du même nom. D'ailleurs, vers 1847, le puissant William Price construit une scierie sur la rivière Tartigou. Price est déjà propriétaire, depuis 1830, d'un grand établissement à l'embouchure de la rivière Mitis<sup>141</sup>. Plus tard, on le retrouvera à Matane et à Cap-Chat.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le travail forestier est encore peu développé en Gaspésie. Peu d'entrepreneurs importants s'y sont établis. Une bonne partie du bois coupé sert au marché local ou est acheminée au Nouveau-Brunswick avant de prendre le chemin des marchés. Le commerce du bois ne fait vivre, somme toute, que peu de Gaspésiens. Ce n'est que vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle que l'industrie forestière, à la recherche de nouveaux territoires boisés à exploiter, se déplacera vers une région périphérique comme la Gaspésie dont certaines vallées, comme celles des rivières Saint-Jean, Grande Rivière, Pabos, Bonaventure, Cascapédia, Ristigouche et Matapédia renferment une quantité considérable de bois d'exportation. Pour le moment, la grande industrie, c'est la pêche morutière.



La morue sèche,  
moteur de  
l'économie

---

Dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle, une nouvelle population aux origines et aux cultures différentes s'installe sur le bord du rivage, autour de petites anses, baies, grèves et barachois, le long de la baie des Chaleurs et dans la région de Percé et de Gaspé. Fortement isolée du reste de l'Amérique, cette population oriente son labeur d'abord vers l'économie de la pêche; l'agriculture et le travail forestier n'étant que des activités secondaires. C'est dans la mer beaucoup plus que sur le sol que le Gaspésien puise alors sa subsistance.

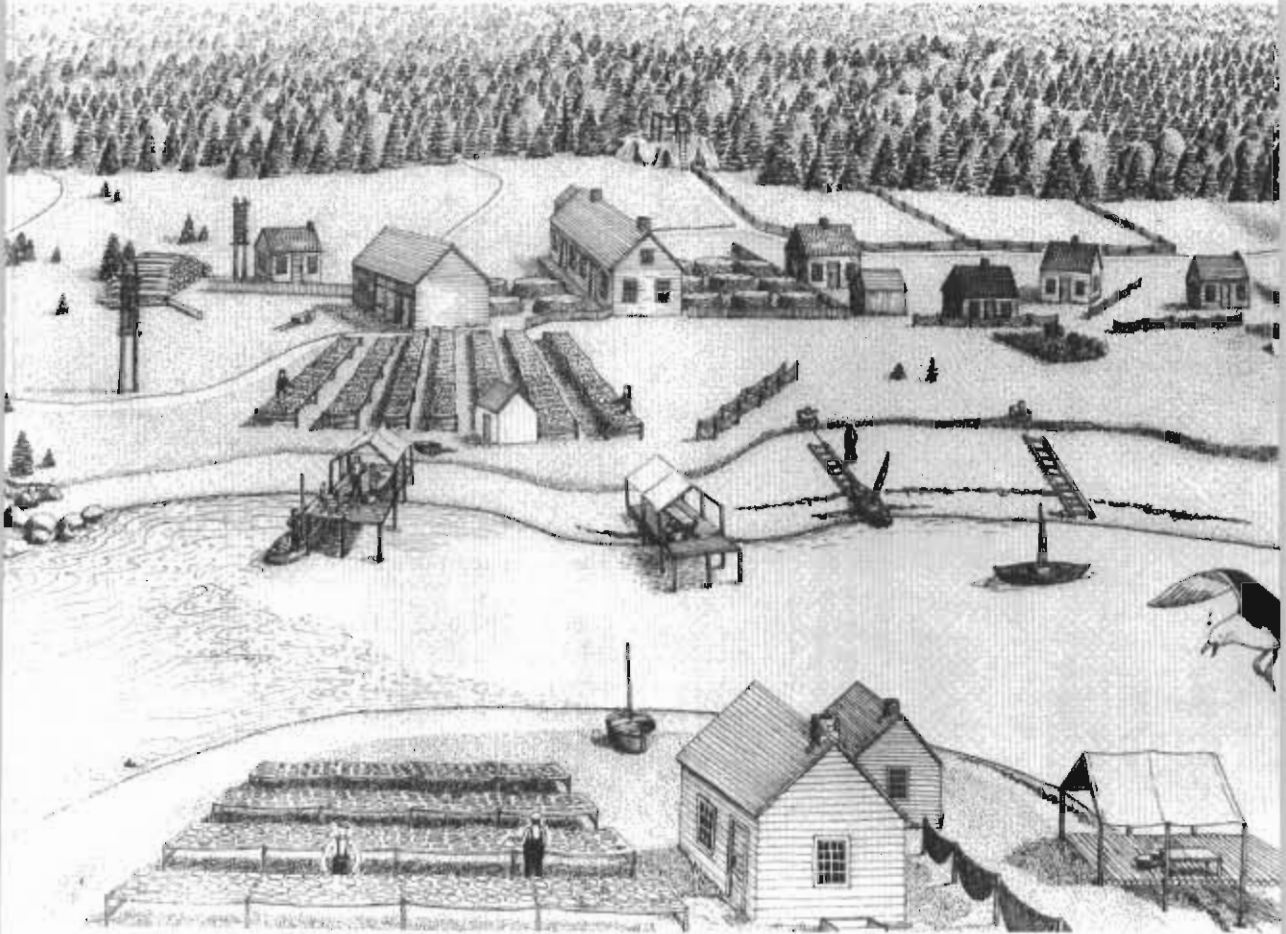
## *Les nouveaux intermédiaires de la pêche*

En 1758, le général anglais Wolfe détruisait, dans sa marche de Louisbourg vers Québec, les établissements de pêche français de la côte gaspésienne. Deux ans plus tard, la capitulation de la colonie metait un terme aux activités des Français dans les pêcheries de cette région de l'Amérique du Nord. En 1763, lors de la Proclamation royale, l'Angleterre satisfait les désirs de quelques-unes de ses autres possessions en détachant de Québec une partie du riche réseau de pêche du golfe Saint-Laurent, donnant l'île d'Anticosti, les Îles-de-la-Madeleine et l'Île du Cap-Breton à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse.

### **LA RECONQUÊTE DES PÊCHERIES ABANDONNÉES**

Londres désirait depuis longtemps déjà mettre la main sur les pêcheries françaises. James Murray, conscient de l'importance commerciale de ces nouveaux gains, écrit en 1762, un an avant d'être nommé gouverneur de Québec, que « le poisson pris sur les côtes [du fleuve et du golfe Saint-Laurent] et dans les baies est bien supérieur à la morue des bancs [de Terre-Neuve], et détient un prix plus élevé sur les marchés étrangers. En outre, les pêcheurs se trouvant sur les lieux commenceront à faire la pêche dès que la saison le permettra pour la continuer jusqu'à l'extrême limite de l'automne; de cette façon, le commerce sera augmenté des produits de deux mois qui représentent des dépenses considérables et ne rapportent pas le moindre profit<sup>1</sup>. »

Immédiatement après la Conquête, plusieurs sociétés marchandes font leur apparition en Gaspésie. Ce sont surtout des négociants anglais de



Québec. Mais la péninsule de Gaspé n'attire pas les commerçants uniquement à cause de ses pêches. C'est de fait un terrain rêvé pour les contrebandiers qui veulent faire passer en fraude les articles et les spiritueux français accumulés à Saint-Pierre et Miquelon<sup>2</sup>.

Avant même le traité de Paris de 1763 qui cède le Canada à l'Angleterre, des marchands anglais de Québec, Moore, Finlay et Alexander McKinlay (MacKenzie), se lancent dans l'exploitation des pêches dans les environs de Bonaventure<sup>3</sup>. En 1763, William Van Felson obtient aussi la permission de commercer à la Baie-des-Chaleurs. Un autre Anglais, anciennement employé par Moore et Finlay, William Smith, a un pied-à-terre à Bonaventure avant 1766. Est également présent à la Baie-des-Chaleurs, Hugh

Reconstitution en plongée du « plan topographique du Bourg et du Chenal de Pabos. » Dessin Alain Ross. Éditeur officiel du Québec

Montgomery, associé d'Alexander McKinlay. Une autre firme, celle de George Walker, a un comptoir à Bathurst (N.-B.) à la même époque. Elle fait aussi du commerce à Ristigouche vers 1766. Le négociant londonien Frederick Dutens est aussi présent sur les côtes de la péninsule dans les années 1760. Pour rentabiliser leurs affaires, la plupart des marchands naviguant alors en Gaspésie pour le commerce du poisson, achètent aussi aux résidents côtiers des fourrures, du bois de charpente et des mâts. De plus, ils approvisionnent la région en marchandises et fournitures diverses.

Peu après la Conquête, deux commerçants canadiens de Québec, Henri Mounier et Jacques Terroux, décident de lancer une entreprise de pêche en Gaspésie. Ainsi, en mai 1764, Terroux achète la moitié du fief de Pabos du seigneur François Lefebvre de Bellefeuille afin de remettre en état cet ancien poste fort ravagé durant la guerre, et pour pouvoir l'utiliser « tant pour la pesche que pour la chasse et la traite<sup>4</sup> ». L'exploitation fait vite faillite et le général Haldimand achète à son tour la seigneurie de Pabos en juillet 1765. Il tente par la suite de la remettre sur pied et, en 1767, un de ses amis écrit que « les ouvriers de Pabos avaient commencé à bâtir un moulin; ils avaient aussi construit deux schooners et cinq ou six maisons<sup>5</sup> ».

D'autres entreprises anglaises de Québec, d'Halifax ou d'Angleterre, toutes plus ou moins solvables, ont aussi des intérêts dans la région. Quelques-unes font pendant un certain temps de bonnes affaires dans le cabotage mais la plupart échouent rapidement pour diverses raisons, dont la difficulté de recruter de la main-d'oeuvre, le manque de planification et la méconnaissance de ce type de commerce. Les marchands expédient le poisson principalement à Québec, mais aussi à Halifax et aux Antilles anglaises.

La concurrence est d'autant plus vive que l'ouverture en 1763 des zones de pêche gaspésiennes aux autres colonies anglaises fait que les Néo-Écossais et les Américains naviguent aussi le long de ces côtes poissonneuses. Des gens du Rhode Island et de Cape Cod, par exemple, viennent jusque vers 1775 pêcher sur la côte gaspésienne. Ils laissent alors leurs goélettes à Gaspé et se servent de bateaux plus légers pour se rendre entre Cap-d'Espoir et Pointe-Saint-Pierre, secteur occupé par les Européens seulement après 1775<sup>6</sup>. Percé est même désigné dans des papiers de la firme Robin comme un ancien établissement de pêche américain<sup>7</sup>. En 1763, 80 navires de la Nouvelle-Angleterre pêchent dans le golfe et le long des côtes de la péninsule. Ils sont 117 en 1765 et 300 en 1766<sup>8</sup>. La compétition est acharnée entre marchands anglais et américains. En 1771, les entrepreneurs de la Baie-des-Chaleurs envoient une pétition au gouvernement de Québec déplorant le fait qu'on permette le commerce côtier aux Américains. Selon eux, seul leur type d'entreprise peut contribuer au développe-



ment et à l'immigration dans la région. Ils contestent même la légalité de la présence des navires de ces autres colonies de l'Angleterre.

Apparaissent aussi des marchands venus des îles anglo-normandes de Jersey, Guernesey, Aurigny et Sercq. Ils vont marquer la vie gaspésienne d'une manière si profonde qu'aujourd'hui encore on en observe des traces très évidentes. Décriés par les uns comme des gens puissants et inhumains, considérés par d'autres comme les principaux catalyseurs économiques du développement gaspésien, ces marchands sont à tout le moins, dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle et tout au long du 19<sup>e</sup>, les personnages les plus puissants de la péninsule. Maîtres du processus économique de la pêche, leur influence sur les pêcheurs et la société en général est très importante. Comprendre leur organisation, leur système de gestion, le type de liens qu'ils maintiennent avec la population locale, c'est déjà expliquer en bonne partie l'évolution de la Gaspésie jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Nous devons nous en tenir ici aux grandes lignes du sujet, laissant à d'autres le soin d'explicitier cet aspect complexe du passé gaspésien<sup>9</sup>.

## LE CAS JERSIAIS

Localisons d'abord ces fameuses îles d'où sont venus les renommés capitalistes de la mer. Les îles Jersey, Guernesey et autres sont situées dans le canal de la Manche, entre la France et l'Angleterre, à l'ouest des côtes de la Normandie. L'archipel, de souche et de tradition françaises (normandes), reste fidèle au duc de Normandie après qu'il ait conquis l'Angleterre au 11<sup>e</sup> siècle. Les souverains anglais lui préserveront toujours son indépendance. Il demeurera très attaché au roi d'Angleterre, ancien duc de Normandie. La situation amène les insulaires à parler à la fois le jersiais, le français et l'anglais, ce qui est un atout dans le commerce. D'autre part, le fait de parler la même langue que les pêcheurs gaspésiens va leur faciliter les premiers contacts.

Il y avait longtemps que ces Anglo-Normands, et en particulier ceux de Jersey, la plus grande des îles, voguaient le long des côtes du golfe Saint-Laurent et de la Gaspésie<sup>10</sup>. Ils étaient au courant des bonnes affaires que les commerçants français faisaient dans l'exploitation des diverses pêcheries. Après la Conquête, ils s'empressent donc d'occuper les anciens territoires français, tels l'île du Cap-Breton, l'île Saint-Jean (Ile-du-Prince-Édouard) et les rives gaspésiennes. Charles Robin dont le nom est encore rattaché au commerce en Gaspésie, est l'un de ces marchands.

Cet insulaire qui allait supplanter, et pour longtemps, tous les autres commerçants gaspésiens, est né en 1743 à Jersey<sup>11</sup>. C'est vers l'année 1765 que l'entreprise maritime Robin, Pison & Company est créée dans cette île. Charles Robin et ses deux frères, Philip et John, sont actionnaires dans cette compagnie et dans une autre créée peu après sous le nom de Robin and Company. Cette dernière firme marchande fait des affaires au Cap-Breton et la première surtout à la Baie-des-Chaleurs. La Robin, Pison &

Company possède alors trois bateaux: le *Seaflower*, le *Recovery* et le *Hope*. Charles Robin vient pour la première fois dans la péninsule gaspésienne en 1766 afin d'y explorer les ressources maritimes et déterminer son potentiel commercial.

En 1767, au nom de la Robin, Pison & Company, il commence à faire des affaires à la Baie-des-Chaleurs et s'installe au barachois de Paspébiac dont il a remarqué les avantages lors de son voyage de l'année précédente. Il y a découvert une sorte de barachois de sable prenant la forme d'un grand triangle édifié par le jeu incessant des marées. Perçu comme un port naturel idéal pour de petits bateaux et le traitement du poisson, Paspébiac devient aussitôt le siège social de Robin en Gaspésie et bientôt l'une des principales plates-formes commerciales de la péninsule. L'établissement d'un poste à la Baie-des-Chaleurs semble aussi déterminé par le fait que la morue y arrive très tôt, que son climat paisible et sans bruine facilite le travail de séchage du poisson et permet ainsi d'atteindre les marchés plus tôt que bien des concurrents. Enfin, c'est sur les rives de la grande baie que la population avec laquelle il doit traiter est la plus nombreuse.

En 1767, Charles Robin s'associe avec le marchand de Québec, William Smith. Il est entendu que le Jersiais s'occupe d'organiser des établissements à l'est de Paspébiac tandis que l'Anglais garde le contrôle des postes échelonnés de Bonaventure jusqu'à la rivière Ristigouche. Cette association est éphémère et plus tard Smith s'alliera à un autre entrepreneur anglais, John Shoolbred, pour faire le commerce du saumon de la rivière Ristigouche.

Robin, lui, poursuit son entreprise sur la côte de la Baie-des-Chaleurs, établissant des contacts avec les Acadiens et les Micmacs. Son cabotage est diversifié: approvisionnement des pêcheries en sel, commerce des fourrures sur la rivière Ristigouche et achat de morue, huile de baleine, saumon, etc. Ces contacts établis, il ramène à Paspébiac la morue échangée et ses hommes voient à l'appât du poisson. En effet, contrairement aux marchands anglais, qui ont de la difficulté à recruter des pêcheurs, Robin amène de nombreuses personnes de l'île natale pour combler ses besoins de main-d'œuvre. Il s'est maintenant construit un petit comptoir permanent à Paspébiac, alors que presque tous ses concurrents ne viennent faire le commerce de la morue que l'été. Il dispose dès lors d'un poste côtier continuellement ouvert et il peut recevoir tôt le printemps le poisson des pêcheurs locaux. Il rend ainsi son commerce plus fonctionnel, les glaces et les variations saisonnières n'étant plus un obstacle aux échanges avec les Acadiens.

Vers 1770, Charles Robin est devenu un marchand d'importance moyenne. Les affaires de la Robin, Pison & Company, dont il est agent à la Baie-des-Chaleurs, ne sont pas des plus florissantes, mais elles sont plus viables que celles de la plupart de ses concurrents. Robin continue de



visiter les résidents de la Baie-des-Chaleurs et à commercer avec eux, échangeant poisson, fourrures... contre aliments, sel, fournitures de pêche... Il se rend même jusque dans le secteur de Percé.

Cette exploitation à partir de postes permanents pouvait promettre des lendemains stables, à condition de pouvoir maintenir en place la population des pêcheurs et de réussir à y intégrer de nouveaux arrivants pour peupler la côte et ainsi étendre le commerce. Charles Robin appuiera donc son exploitation maritime, d'une part sur des pêcheurs résidents, et d'autre part sur une main-d'œuvre amenée de Jersey ou d'ailleurs pour faire fonctionner la nouvelle organisation ou tout simplement pour pêcher.

Quelques autres entreprises issues des îles de la Manche ont également un pied-à-terre en Gaspésie. Apparues elles aussi après la Conquête, elles disparaissent rapidement pour la plupart. On remarquera en particulier

Le banc de Paspébiac au début du siècle. « Perçu comme un port naturel idéal pour de petits bateaux et le traitement du poisson, Paspébiac devient aussitôt le siège social des Robin en Gaspésie et bientôt l'une des principales plates-formes commerciales de la péninsule. » (APC)

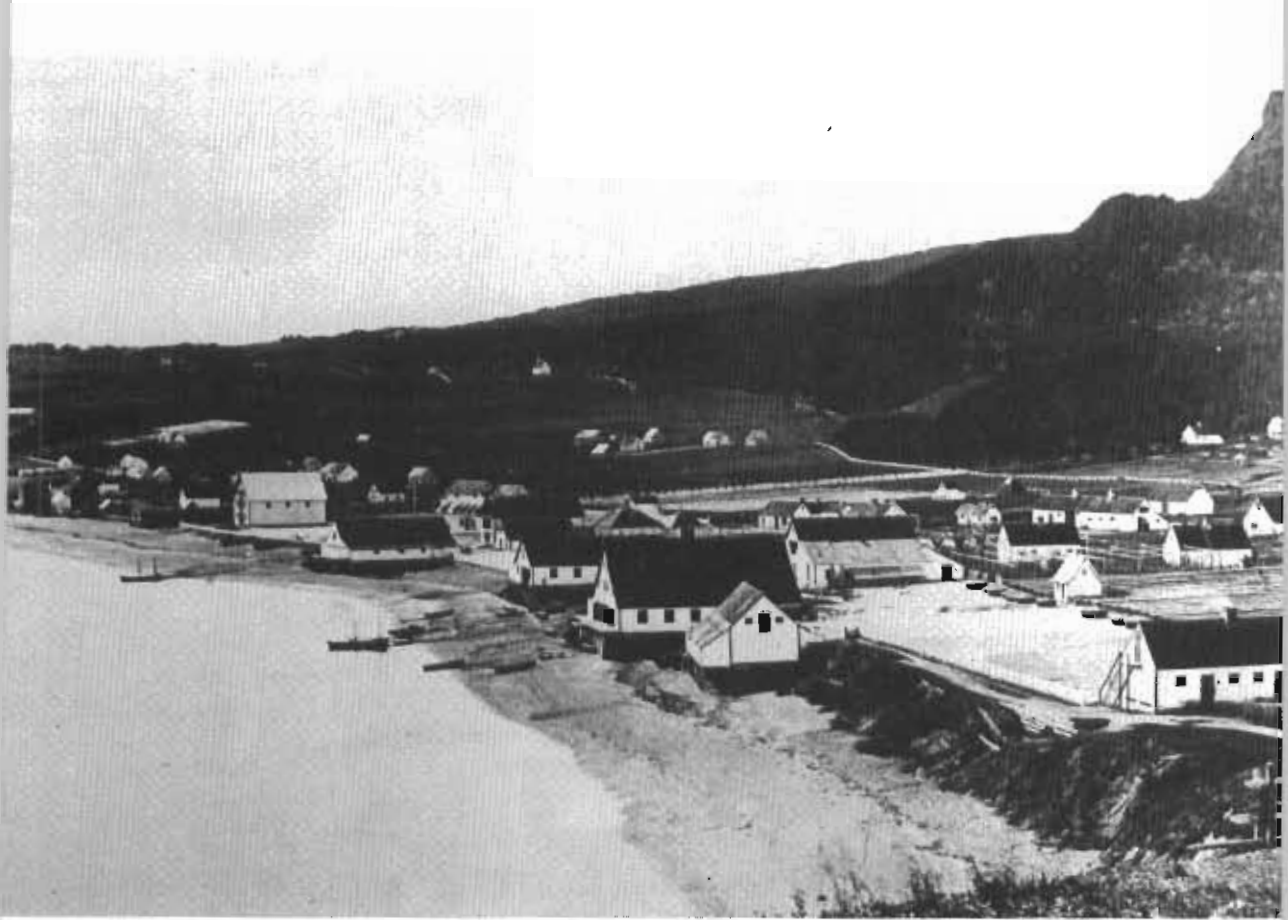
les noms des Guernesiais Helier Bonamy et Nicholas LeMesurier, établis à Grande-Grave, à l'entrée nord de la baie de Gaspé. Vers 1777, ils emploient 58 des 70 engagés de pêche de cette région<sup>12</sup>. Ces premiers commerçants venus de la Manche sont d'abord désavantagés par rapport aux marchands anglais et canadiens. En effet, de 1764 à 1769, une réglementation commerciale britannique obligeant les navires de Jersey et Guernesey à s'enregistrer à un port anglais entrave leur commerce avec la colonie du Canada. Quelques navires de la Robin, Pipon & Company sont ainsi saisis en 1768 par la marine royale anglaise sous l'accusation de commerce illicite<sup>13</sup>. Les Jersiais réussissent peu après à faire abroger cette loi; leurs navires pourront désormais se rendre directement au Canada.

Parmi tous les marchands présents en Gaspésie après la Conquête, Charles Robin est le seul dont le commerce perdure jusqu'à la fin du 18e siècle. Malgré bien des problèmes de douane, de marchandises avariées, de manque de sel ou de pertes de navires, son système d'établissement permanent à Paspébiac, bientôt élargi à Percé et à Grande-Rivière, s'avère une réelle réussite commerciale. Pour les pêcheurs locaux, le crédit que Robin accorde semble alléchant et il devient plus avantageux de vendre à ce marchand qu'à ceux de Québec. Mais au fil des ans, et surtout à partir de la fin du 18e siècle, ils n'auront plus le choix: endettés envers Robin, c'est à lui seul qu'ils vendront leurs poissons<sup>14</sup>. Avant de connaître la prospérité, un épisode va causer beaucoup de difficultés aux pêcheries et au commerce du golfe Saint-Laurent et entraîner de nombreuses faillites: c'est la présence dans les eaux canadiennes de nombreux corsaires américains lors de la guerre d'Indépendance des États-Unis de 1775 à 1783.

#### **LA DIFFICILE RECHERCHE DU PROFIT**

Le conflit qui pendant plusieurs années met aux prises l'Angleterre et ses treize colonies au sud du Canada a ses répercussions en Gaspésie, où les Américains harcèlent la mère-patrie et son commerce. Durant cette guerre, des corsaires venus de Nouvelle-Angleterre et plus particulièrement de la région de Boston font de nombreuses incursions le long des côtes de la péninsule et du golfe. Ils pillent ainsi plusieurs comptoirs commerciaux peu ou pas défendus et s'emparent de quelques vaisseaux appartenant aux marchands de la région.

Au début de la guerre, les pêcheries de la Gaspésie vont bon train. On estime en 1777 qu'elles emploient annuellement une moyenne de douze vaisseaux qui exportent 16 000 quintaux de poisson<sup>15</sup>. Un quintal équivaut alors à 112 livres. En juin 1777, Charles Robin expédie à lui seul en Angleterre pour plus de 1 000 livres sterling de fourrures et dix tonnes d'huile de morue et d'huile de baleine<sup>16</sup>. À Paspébiac, une trentaine de pêcheurs européens, principalement jersiais, et une dizaine de familles du lieu ont pris plusieurs milliers de quintaux de morue fraîche en un seul été<sup>17</sup>. De Bonaventure, plusieurs bateaux transportent chaque année des



caraisons de poisson vers les marchés des Indes occidentales (Antilles) et vers l'Europe. Percé est le principal poste de pêche et plus de 400 engagés saisonniers pêchent l'été dans la centaine de petits bateaux que possèdent alors les «chefs de famille<sup>18</sup>». La pêche commence vers le 15 mai et les morutiers se rendent jusque dans la baie des Chaleurs. Au bout de six semaines, ils reviennent à Percé.

Déjà, avant la guerre d'Indépendance, des escarmouches avaient eu lieu dans le golfe Saint-Laurent entre Américains et marchands anglais et jersiais mais ce n'étaient que des chicanes commerciales. En 1776, par le biais des incursions des corsaires, la présence américaine se fait sentir de façon beaucoup plus inquiétante. Cette année-là, les Américains incendient les magasins de Raymond Bourdages à Bonaventure ainsi que des maisons de pêcheurs<sup>19</sup>. Ils s'en prennent également aux installations d'au-

Poste de pêche de la Charles Robin Company, à Percé, à la fin du siècle dernier. (Collection Livernois, ANQ)

très marchands, dont celles de Charles Robin. Au début de l'été de 1777, un des navires de la Robin, Pison & Company, parti de Jersey pour le Canada, est rejoint par un maraudeur américain. Les Robin, voulant prévenir ce genre d'ennuis, ont averti leurs capitaines de se munir de passeports français et de battre pavillon de ce pays. Le navire intercepté s'en tire de justesse grâce à ce subterfuge, composant astucieusement avec le fait que les Jersiais parlent français. Les autres navires de Jersey en direction du Canada se sont fait escorter par des vaisseaux de la *Royal Navy*.

L'année 1778 est moins heureuse pour les marchands de la Baie-des-Chaleurs. Les Robin se font détruire au printemps leurs embarcations du Cap-Breton. À la mi-juin, deux goélettes américaines, armées de deux canons et de 26 pierriers et montées par une soixantaine d'hommes, prennent d'assaut l'établissement de Paspébiac et mettent la main sur un vaisseau des Robin, le *Bee*. Ils chargent le navire du poisson et des fourrures dont ils se sont emparés et brûlent ce qu'ils ne peuvent emporter<sup>20</sup>. Charles Robin, d'abord fait prisonnier, s'est enfui dans les bois. Le matin du 15 juin, des navires de la marine royale viennent chasser les Américains qui savouraient déjà leur victoire<sup>21</sup>.

En juillet de la même année, le *Neptune*, parti pour l'île Miscou (N.-B.), est coulé par un navire de corsaires après que les rebelles eurent transporté dans leur bateau sa cargaison de 1 050 quintaux de morue. D'autres vaisseaux sont aussi pris à l'automne de cette année-là: le *Bee* encore, chargé de morue, de fourrures et de marchandises, le *Otter*, rempli de morue, de pelleteries et d'huile, le *Fox*, chargé de poisson, d'huile, de douves et de farine, le *Norman* et quelques embarcations de plus petite taille, dont l'une est reprise par un navire côtier, le *Saint-Peter*. En cette année 1778, les comptoirs du golfe sont plus ou moins ruinés.

Les marchands William Smith, Charles Robin et Henry Shoolbred obtiennent la présence d'un navire de guerre dans la baie des Chaleurs pour protéger leurs intérêts commerciaux<sup>22</sup>. Prévoyant toutefois un retour des corsaires, les marchands adressent une requête au gouverneur Haldimand pour lui demander d'organiser une protection efficace des pêcheries de la côte<sup>23</sup>. Les commerçants, les pêcheurs et les colons anglais demandent la présence d'un navire militaire au port de Gaspé et une surveillance plus efficace dans le golfe car les petits maraudeurs américains déjouent les navires de guerre anglais patrouillant le golfe. À Gaspé même, on installe des canons et le nouveau lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, Nicholas Cox, envoyé dans la région pour mettre sur pied un système de défense, organise un noyau de milice locale. Il demande vainement de l'aide au gouvernement de Québec durant ce conflit. Les pêcheries sont fort affectées par les incursions des rebelles et la circulation des denrées s'avère souvent aléatoire. Aussi plusieurs personnes quittent-elles la péninsule.

Alors que Nicholas Cox trouve que les Gaspésiens francophones sont

peu sympathiques à la cause américaine, les marchands de la Baie-des-Chaleurs diffèrent d'opinion. Charles Robin écrit en juillet 1778 qu'il passe par des temps très durs et que les habitants sont « tous gagnés à la cause des Américains<sup>24</sup> ». William Smith aussi trouve que tous les habitants du pays sont devenus les ennemis des Anglais; il décide donc de quitter la Baie. Il écrit au gouverneur Haldimand que les Acadiens et les Canadiens n'offrent aucune résistance aux Américains et qu'ils ont plutôt tendance à les favoriser<sup>25</sup>. Enfin, Henry Shoolbred écrit à son frère que les habitants français favorisent les Américains, lesquels ont aussi gagné les « Sauvages » à leur cause par des présents pris à même les magasins à Ristigouche<sup>26</sup>.

Le fait est que, comme un peu partout en province lors de cette guerre, les francophones restent plus ou moins neutres dans ce conflit entre « Anglais » et transigent avec celui qui paie bien. Dans leur guérilla, les Américains n'entravent pas l'activité des pêcheurs locaux, ne s'en prenant qu'aux biens des marchands. Les Acadiens essaient de tirer parti de la situation en considérant les sollicitations des marchands et des corsaires ou en profitant discrètement des pillages des Américains dans les comptoirs ou sur les vaisseaux des marchands.

Les Micmacs, eux, semblent plus actifs. Le missionnaire de Carleton, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg, doit même aller calmer ceux de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick que les autorités craignent de voir se soulever. Il se fait en quelque sorte ambassadeur auprès des tribus amérindiennes jusqu'à la fin du conflit. À Ristigouche, un appel à la sédition est lancé en 1778 « à mon cher frère Joseph Claude et autres sauvages Mickmaks » par le comte d'Estaing, vice-amiral de France, alors alliée des colonies rebelles<sup>27</sup>. Suite aux appels du missionnaire Bourg, les Amérindiens ne se soulèvent pas comme on le leur propose mais se livrent à quelques « fugues ». En effet, cette année-là, ils indiquent aux Américains l'endroit où les commerçants de Ristigouche ont caché leurs marchandises et ils en profitent aussi. À un autre moment, les Micmacs de Ristigouche, qu'on disait affamés, pénètrent par effraction dans l'entrepôt des Robin à Carleton et ils y volent, dit-on encore, autant de choses qu'ils peuvent en emporter. C'est un coup de malchance pour Robin qui, cette année-là, a pu sauver ce comptoir des mains des corsaires.

En 1779, grâce aux agissements d'un agent pro-américain, John Allan, il y a d'autres pillages, dont ceux des installations de John Shoolbred à Bonaventure, d'un certain Murray à Carleton et de Raymond Bourdages à Caraquet. Les anglophones de la région menacent de quitter les lieux si on n'envoie pas des troupes pour les défendre contre les Amérindiens en hiver. Le juge Félix O'Hara est d'avis qu'il faudrait envoyer aux Micmacs et aux Acadiens de la Baie-des-Chaleurs un message leur faisant des promesses d'amitié ou de peines suivant leur conduite<sup>28</sup>. Le gouverneur Haldimand

menace même d'envoyer une petite armée pour rétablir l'ordre.

Les Américains, eux, sillonnent toujours les côtes. En juin 1780, ils attaquent Percé, mais sont repoussés par le capitaine Peter Fraser et la milice du lieu<sup>29</sup>. Par la suite, ils sont attaqués par le capitaine Tongue à Malbaie. L'année suivante, selon certains témoignages, le village de Percé est presque désert. En juin 1782, deux navires de corsaires attaquent de nouveau le poste de pêche. Les embarcations amarrées sont brûlées et les canons jetés en bas des rochers<sup>30</sup>. Ils se rendent ensuite dans la baie de Gaspé, où ils font prisonnier le juge O'Hara, qu'ils libéreront après lui avoir fait subir un procès<sup>31</sup>.

L'hiver 1782-1783 est calme. Au cours de cette année-là, le traité de Versailles met fin au conflit et les États-Unis deviennent dès lors un pays indépendant. Dans ce document, il est entendu que les Américains continuent à pouvoir pêcher dans le golfe Saint-Laurent et qu'ils ont la liberté de préparer, saler et sécher leur poisson le long des côtes inhabitées. Cette clause sera fort contestée ultérieurement par les marchands de la péninsule gaspésienne qui trouveront cette présence indésirable, surtout parce qu'elle permet aux Américains de faire de la contrebande avec les habitants. D'autre part, on se plaint que ces voisins du Sud ne se gênent pas pour travailler leur poisson près des lieux habités.

La guerre d'Indépendance américaine a désorganisé le commerce du poisson au Canada. On remarque en effet une baisse de 19,5% dans les expéditions de morue au port de Québec pendant cette période troublée<sup>32</sup>. En Gaspésie, le conflit a laissé des traces profondes: pêcheries plus ou moins désorganisées, démembrement et faillite de plusieurs compagnies et accentuation des différends ethniques, les anglophones n'oubliant pas de sitôt la neutralité souvent bienveillante des Acadiens envers les rebelles et les agissements des Micmacs.

Charles Robin peut donc écrire que la guerre « a appauvri la côte de façon extraordinaire<sup>33</sup> ». Les opérations commerciales étant devenues trop incertaines, la pêche n'est plus tournée que vers la consommation locale et plusieurs personnes ont quitté la péninsule. Mais le mouvement est lancé; la machine des Robin a eu le temps de se roder et va se remettre en marche après cette période de perturbations et fonctionner de plus belle pendant encore plus d'un siècle.



## *La genèse d'un monopole: la firme Robin*

De 1763 jusqu'au début des hostilités mettant aux prises l'Angleterre et ses treize colonies américaines, la pêche saisonnière est encore, comme au temps des Français, celle qu'on pratique le plus couramment à la Baie-des-Chaleurs. Charles Robin semble le premier, ou en tout cas l'un des seuls, à sédentariser et à rendre permanente l'exploitation des pêches et il le fait d'abord en un endroit précis: Paspébiac. À partir de 1783, les marchands jersiais prennent en main, et pour longtemps, le contrôle des pêcheries gaspésiennes. Une conjoncture économique et commerciale favorable et un mode d'exploitation efficace vont permettre à la nouvelle Charles Robin Company d'exercer un quasi-monopole dans les pêcheries jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

La Révolution américaine entraîne une réorientation des forces dans les pêches internationales. Cette guerre ferme aux Américains les marchés des possessions britanniques et les ouvre davantage aux autres colonies maritimes de l'Angleterre. Dès la fin des hostilités, le commerce reprend rapidement le long des côtes gaspésiennes. Charles Robin, qui a quitté la Baie-des-Chaleurs à l'automne de 1778 à la suite de la capture de deux de ses navires, y revient au mois de juillet 1783 pour diriger une nouvelle entreprise, la Charles Robin Company. Sont aussi de retour les Guernesiais qui s'étaient installés avant la guerre à la baie de Gaspé, à Grande-Grave plus précisément. On note alors un regain d'activité dans les pêcheries du golfe et en Gaspésie. C'est à partir de ce moment que Robin prend le contrôle des pêcheries les plus importantes de la péninsule, celles de la Baie-des-Chaleurs et de la côte jusqu'à Percé. Cette centralisation se fait au détriment d'anciennes et de nouvelles entreprises anglaises, canadiennes et même jersiaises et guernesiaises qui périssent rapidement.

Après le traité de Versailles de 1783, une pléthore de commerçants de toutes sortes et de toutes origines se mettent à sillonner la côte gaspésienne à la recherche de profits et de pêcheurs pour leur fournir le poisson. On investit quelquefois de grosses sommes d'argent. Mais la plupart de ces compagnies meurent peu de temps après leur naissance, entraînant dans leur déroute de plus anciennes entreprises. Dans le secteur de Bonaventure, par exemple, des firmes de Québec et de Halifax font faillite en quelques années. William Smith, ancien associé de Robin, avait un capital élevé et

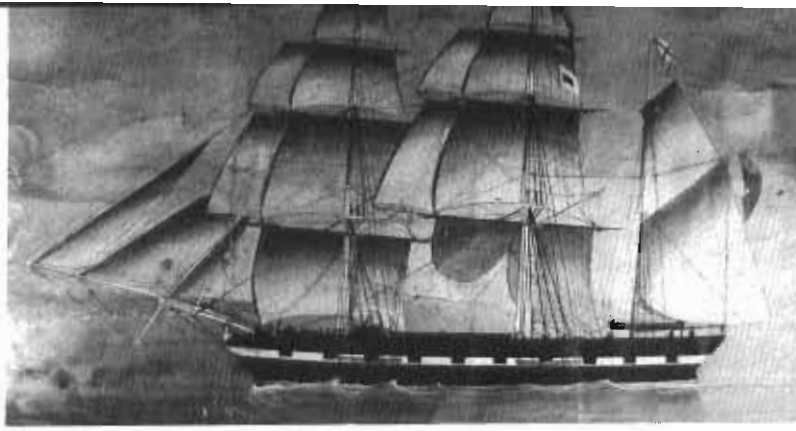
### **LA RÉORGA- NISATION DES PÊCHERIES**

plus de navires que son ex-partenaire de Jersey. Ayant souffert de la piraterie américaine, son entreprise disparaît en 1784, après que son représentant John Shoolbred eut perdu une somme de plusieurs milliers de livres<sup>34</sup>. Après six ans de négoce, la compagnie qui lui succède à Bonaventure tombe à son tour. À cette époque, plusieurs marchands de Québec, tel Peter Bréhaut, construisent des magasins de marchandises à la péninsule de Forillon et font affaire avec leurs clients par l'intermédiaire d'un agent local<sup>35</sup>. Les compagnies de pêche avec intérêts anglais se font cependant rapidement éclipser à la Baie-des-Chaleurs et, vers 1820, les dernières tombent dans la région de Gaspé.

De petites entreprises des îles de la Manche périssent également: le Guernesiais Thomas LeMesurier fait faillite peu après son installation à la baie de Gaspé; Nicolas Fiott & Co. à Percé, Hamond Dumaresq & Co. à l'île Bonaventure, un certain Johnson à Malbaie, Edward Square et John LeMontais à Pointe-Saint-Pierre, subissent le même sort. À la Baie-des-Chaleurs, les marchands John Lee, Mathew Stewart & Co. et John Rimphoof, tous financés par des fonds anglais, perdent chacun de fortes sommes dans leurs affaires maritimes<sup>36</sup>. Il y a aussi le cas des Jersiais Daniel LeGeyt à Bonaventure et Philippe LeCouteur à Port-Daniel et Miscou qui, après avoir connu certains succès, voient leurs affaires s'effondrer. Pour leur part, les Guernesiais installés à la baie de Gaspé vendent certains de leurs intérêts à la solide maison Janvrin, qui possède quelques établissements dans les colonies atlantiques.

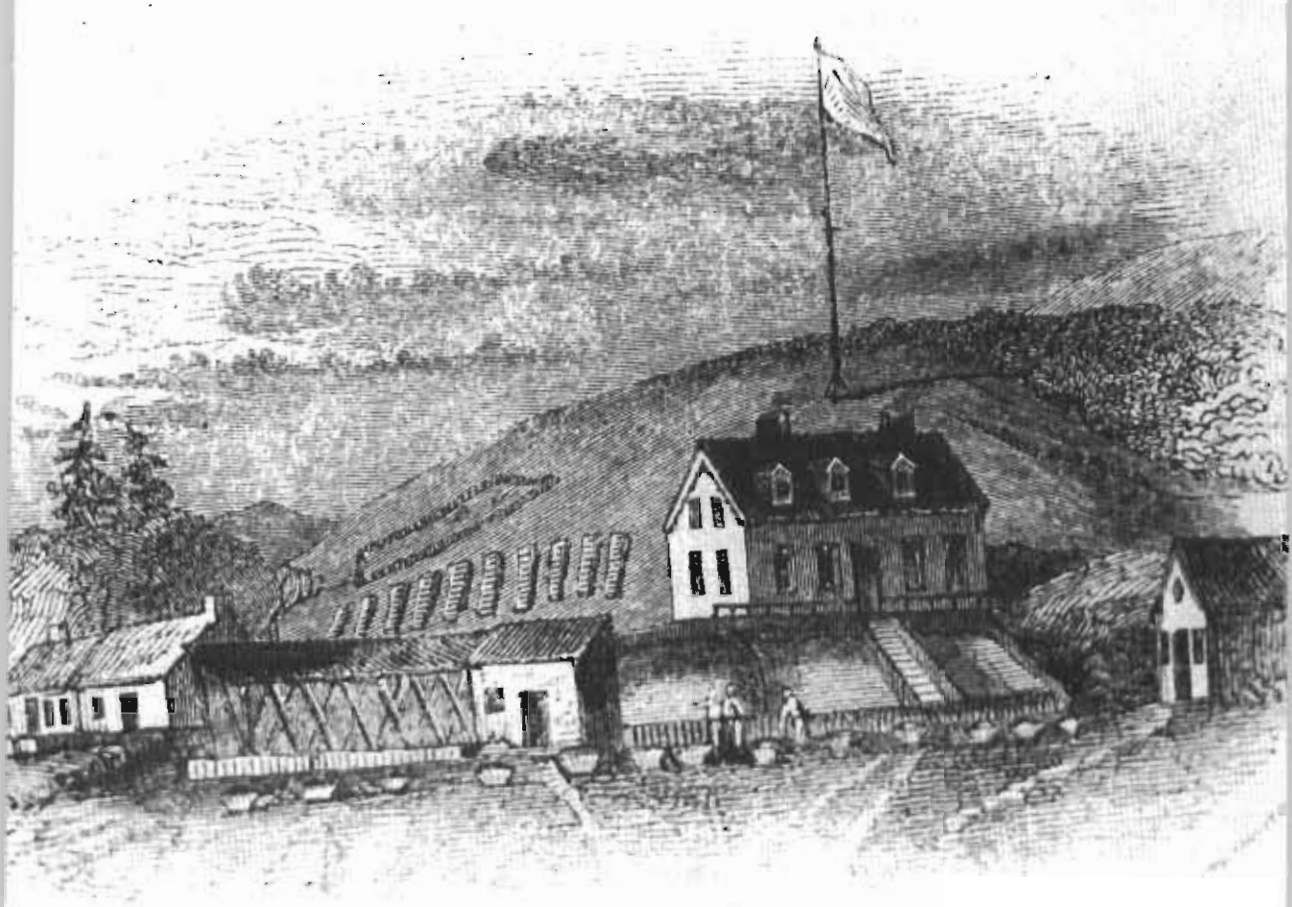
Il y a faillite dans l'ensemble des entreprises maritimes gaspésiennes même si l'on remarque quelques rares succès, tel celui du Loyaliste écossais Daniel McPherson qui maintient ses pêcheries et établissements de provisions à Pointe-Saint-Pierre, Malbaie et Douglstown<sup>37</sup>. En 1802, il se retire à sa seigneurie de l'Île-aux-Grues mais le travail à Pointe-Saint-Pierre se continue par ses descendants<sup>38</sup>.

À part celle de Charles Robin, la seule entreprise maritime d'importance à prospérer en Gaspésie après la guerre d'Indépendance américaine est une autre firme de Jersey. C'est celle des frères Francis et Philip Janvrin. Associés pendant un certain temps aux Robin, ils installent leur première station de pêche à l'île du Cap-Breton vers 1783. Ils sont aussi présents aux Îles-de-la-Madeleine dans les années 1780-1800. Cette firme qui s'implante en Gaspésie vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, occupe bientôt le deuxième rang derrière la Charles Robin Company par le volume de ses affaires maritimes. Robin et Janvrin transigent dans deux secteurs géographiques différents. En effet, Janvrin fait affaire dans la zone sise entre Percé et le nord de la baie de Gaspé alors que l'autre entreprise jersiaise évolue de Percé jusqu'à l'intérieur de la baie des Chaleurs. La compagnie Janvrin semble aussi avoir été associée à la firme guernesiaise Carteret et Priault, présente à Pointe-Saint-Pierre.



Le *Janvrin*, un navire appartenant à la firme des frères Janvrin. Aquarelle anonyme, 1818. (Coll. privée)

Établissement Janvrin à Grande-Grave en 1841.  
Photo tirée de Sir Richard H. Bonnycastle, *The Canadas in 1841*, 1841.

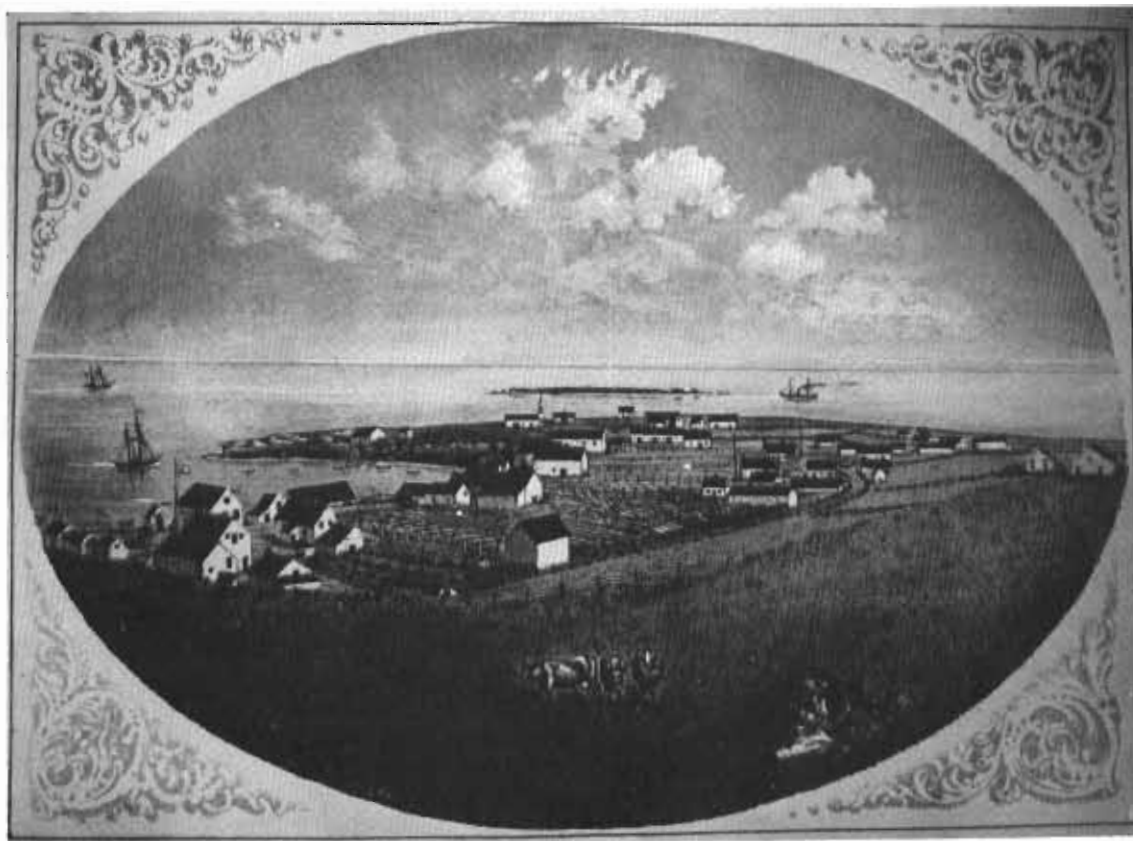


Le premier poste des Janvrin en Gaspésie est celui de Grande-Grave, au nord de la baie de Gaspé. Ils s'installent ensuite à l'île Bonaventure en 1798. Avec l'expansion des marchés au début du 19<sup>e</sup> siècle, ils étendent leur aire d'influence à Rivière-au-Renard, Cap-des-Rosiers, L'Anse-au-Griffon, Malbaie et Pointe-Saint-Pierre. Dans le secteur de Gaspé, au lieu d'éliminer par la concurrence les entrepreneurs guernesiais de Grande-Grave et d'Anse-Saint-Georges, ils procèdent de façon à réduire leur autonomie et à s'en faire plutôt des clients<sup>39</sup>. La présence des Janvrin semble nuire aux marchands québécois Peter Bréhaut et William Sheppard, qui se plaignent au gouverneur Craig en 1810 que les Jersiais ont à Grande-Grave plusieurs édifices sur un terrain pour lequel ils ne possèdent aucun titre<sup>40</sup>. En 1821, leurs installations de Grande-Grave comprennent une maison pour leur agent et quinze bâtiments. À Pointe-Saint-Pierre, ils possèdent une autre maison, six bâtiments et un quai<sup>41</sup>. C'est à Gaspé qu'ils emmagasinent leur poisson pour l'exportation. Les établissements Janvrin sont gérés par des commis et la famille jersiaise semble ne jamais s'être établie dans la péninsule.

Il faut noter que sans sa solide organisation et l'efficacité des méthodes de gestion qu'elle avait développées, une compagnie comme celle de Charles Robin aurait pu faire faillite à son tour. En effet, à cette époque où l'Europe subit plusieurs conflits armés qui déstabilisent et bouleversent les marchés, l'approvisionnement des côtes gaspésiennes se fait d'abord par Québec de préférence au vieux continent. Durant la guerre entre la France et l'Angleterre, de 1793 à 1796, Robin perd de fortes sommes d'argent, des navires et, en 1796, le marché espagnol. C'est ce qui explique la prédominance du commerce avec Québec et aussi l'exportation aux Antilles anglaises, et ce, jusque vers 1820, favorisant ainsi le cabotage<sup>42</sup>. Les marchés sont assez diversifiés et souvent ce sont les capitaines eux-mêmes qui cherchent un endroit pour écouler leur cargaison. Ce n'est que vers 1820 que les marchés se stabilisent vraiment.

Entre 1804 et 1814, les guerres opposant Napoléon et ses alliés à l'Angleterre et à une partie de l'Europe obligent les protagonistes à s'approvisionner en denrées alimentaires faciles à conserver et à transporter, telle la morue séchée. Ainsi, l'Angleterre, surtout lorsque les côtes de l'Europe lui sont interdites par le blocus naval de Napoléon, doit s'approvisionner dans ses colonies. Le prix de la morue monte alors jusqu'à six livres sterling le quintal. Malgré cette demande accrue, les marchands jersiais oeuvrant en Amérique du Nord sont aux prises avec la flotte française, qui les pourchasse; ils perdent ainsi de nombreux navires.

Il n'en demeure pas moins que le commerce du poisson séché est en plein essor dans cette première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, particulièrement après 1815. De plus, l'ouverture récente du marché des États-Unis et de l'Amérique du Sud ajoute un élément nouveau à cette conjoncture florissante pour les



armateurs jersiais. D'autre part, les Janvrin et surtout Charles Robin ont la possibilité de renforcer leurs positions sur le marché européen et méditerranéen et, débarrassés d'un grand nombre de concurrents locaux, d'étendre et de consolider leurs assises en Gaspésie. C'est l'époque de la montée en flèche de la Charles Robin Company.

Pointe-Saint-Pierre en 1866. Thomas Pye. (MRG)

Tous les écrits du temps témoignent de l'emprise de la compagnie de Charles Robin sur la région s'étendant entre Percé et l'intérieur de la baie des Chaleurs. On parle toujours abondamment du phénomène Robin, de son organisation particulière et de son pouvoir sur les pêcheurs et les habitants de cette grande partie de la côte, où se regroupe la majorité de la population péninsulaire. On a même souvent exagéré l'importance de ce marchand, contribuant à le mythifier à outrance.

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, la pêche devient en Gaspésie une entreprise

**LA SUPRÉMATIE  
DE LA CHARLES  
ROBIN COMPANY**

lucrative. De 1811 à 1837, les rapports de douane révèlent que les exportations de morue sèche à partir du port de Paspébiac augmentent de 182,7%<sup>43</sup>. C'est que le poisson séché est une denrée non périssable et fort en demande. Même chose pour l'huile de foie de morue, car jusqu'à la découverte du pétrole et des huiles lourdes, l'huile animale demeure essentielle pour l'éclairage et pour le graissage des machines, qui constituent la base de la nouvelle société industrielle en Europe. En plus de son commerce avec l'étranger, la firme de Jersey ravitaille la péninsule en sel, en agrès de pêche, en boissons et en produits manufacturés.

La grande force de la Charles Robin Company résulte de son système d'exploitation rationnel et bien coordonné. Tous les éléments de la réussite y sont: présence quasi monopolistique sur le territoire gaspésien, marchés sûrs et en expansion, produit de qualité apprécié par les acheteurs, flotte marchande autonome et système d'approvisionnement, d'échange et de crédit très rentable avec les pêcheurs qui dépendent de la compagnie. Ayant pu profiter de l'expansion du marché européen à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, il ne reste plus à Charles Robin qu'à prospérer. Sa compagnie va bientôt devenir la première société marchande d'envergure en Gaspésie. L'abbé J.-B.-A. Ferland qui, comme plusieurs autres, a contribué à mythifier le personnage, va jusqu'à écrire qu'au début du siècle « les profits du commerce furent si considérables pour M. Charles Robin, qu'il ne savait plus où placer ses capitaux<sup>44</sup> ».

Installé dès 1767 à Paspébiac, il fait de cet endroit son quartier général en Amérique. La pêche y est cependant moins importante que dans d'autres établissements de la compagnie. On y privilégie d'abord certaines activités, telles la construction navale et l'emmagasiner du poisson et des marchandises. Vers 1776, Robin s'établit à Percé, longtemps le centre de pêche le plus actif et le plus important de la côte. Son troisième grand poste est situé à Grande-Rivière, une seigneurie qu'il acquiert en 1793. Avant 1860, il possède aussi des établissements de pêche à Caraquet (1844) et à Newport (1854) et des magasins à Bonaventure, à Cascapédia et à Carleton.

L'exploitation de plusieurs zones de pêche est d'ailleurs une autre formule à succès des Jersiais pour rentabiliser leurs opérations. Ainsi, on peut combler les pertes et les déficits encourus dans une région par les gains enregistrés dans une autre, compenser une mauvaise saison de pêche dans un endroit par une bonne saison ailleurs et balancer les pertes de certains pêcheurs par les gains des autres<sup>45</sup>.

La compagnie Robin possède ses propres navires qui font la navette Amérique-Jersey-Europe. Ces vaisseaux transportent le poisson sur les marchés extérieurs et rapportent aux comptoirs de la côte les marchandises, agrès, sels, etc., nécessaires aux établissements riverains. Ils amènent aussi plusieurs travailleurs de Jersey et même des immigrants. Les principaux marchés de la compagnie à l'époque sont les ports d'Espagne et du

Portugal, l'Angleterre, l'Italie, le Brésil et le Québec.

En plus de la production de ses propres établissements de pêche, Robin achète également le poisson des pêcheurs établis tout le long de la côte, au sud de Percé. Ces « clients » sont généralement endettés vis-à-vis Robin qui a perfectionné, à son retour d'Europe en 1783, un système de troc et de crédit avec les pêcheurs de la Baie-des-Chaleurs. Ceux-ci sont approvisionnés par la compagnie qui leur fait crédit en retour de leurs prises. La valeur de celles-ci étant généralement inférieure à celle des marchandises créditées, ils se retrouvent, pour la plupart, sous le contrôle plus ou moins serré et permanent de la firme de Jersey. D'un autre côté, la compagnie Robin se tisse un réseau d'alliances auprès des autorités régionales et coloniales. Ainsi le Jersiais se fait-il concéder facilement de grandes étendues de rivage et plusieurs terres qu'il vend ensuite en partie aux pêcheurs. Il est aussi créancier hypothécaire de nombreux péninsulaires.

De même, il obtient diverses gratifications et privilèges qui lui sont toujours utiles dans ses affaires. Il reçoit ainsi certains mandats de juge ou de commissaire-enquêteur; il fait aussi ouvrir un bureau de douane à New-Carlisle près de son établissement principal de Paspébiac; il contribue à faire élire facilement des députés tel Edward O'Hara, le frère de Henry, officier de la douane de Paspébiac et fils de Félix, juge provincial du district et représentant du lieutenant-gouverneur de la Gaspésie.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, Charles Robin associe deux de ses neveux à la direction de ses affaires et, en 1802, il décide de ne plus retourner en Gaspésie. Devenu riche, il laisse en 1824 la direction de la compagnie à son neveu Philip. Quant ce dernier prend sa retraite, il est remplacé par son frère James. Les neveux de Charles Robin dirigent la maison à partir de l'île de Jersey, où se trouve le siège social de la firme. En Gaspésie, ce sont des commis jersiais, placés à Paspébiac, à Grande-Rivière et à Percé, qui gèrent les affaires selon les instructions venant de l'île natale. L'agent principal réside à Paspébiac. L'influence de la famille Robin ne se fait plus sentir qu'à distance.

Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, la maison jersiaise est reconnue pour son conservatisme, ne permettant aucune innovation et s'en tenant aux anciens usages. Une vieille histoire rapporte qu'un jour un de ses charpentiers qui avait construit un brick pour le service côtier avait été très sévèrement blâmé parce qu'il avait donné une poupe carrée au navire, alors que l'usage de la maison voulait que les bateaux se terminent en cul-de-poule. Le malheureux charpentier dut refaire la poupe et revenir à la forme traditionnelle. L'exemple peut sembler caricatural mais il illustre bien l'esprit de la maison de Jersey, qui s'exprime aussi dans ses rapports sociaux avec la population et dans son style de fonctionnement.

Les établissements de la compagnie jersiaise sont devenus au 19<sup>e</sup> siècle d'importantes plates-formes commerciales. Vers 1830, celui de Paspébiac comprend huit habitations, dix magasins, une réserve de sel, une voilerie, un atelier de garniture et onze hangars<sup>46</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, celui de Percé compte une trentaine de bâtisses, occupant presque un quart des anses de l'endroit. Les Robin y « tiennent ordinairement 60 berges qu'ils donnent à des Paspébiacs<sup>47</sup> ». Les fournitures et marchandises importées d'Europe valent plus de 10 000 livres sterling. Les exportations hors du district sont de 22 000 à 27 000 quintaux de morue sèche, d'environ 100 barils de poisson mariné et de 30 à 50 tonnes d'huile de foie de morue<sup>48</sup>.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la compagnie embauche plusieurs centaines de pêcheurs et gens de terre, plus quelque 100 à 150 employés non affectés directement à la pêche ou à la transformation du poisson<sup>49</sup>. Vers 1830, quelques centaines de familles vivent principalement du commerce avec la Charles Robin Company, qui les approvisionne en sel, en agrès et en marchandises de toutes sortes<sup>50</sup>. La compagnie n'a jamais trop de pêcheurs et c'est pourquoi elle a même à Saint-Thomas de Montmagny un recruteur: Thomas Proux, de 1820 à 1832, et Jean-Baptiste Boulet, à partir de 1833<sup>51</sup>. Elle a aussi des représentants ou courtiers dans les principales localités où elle s'approvisionne et où elle vend sa production: Québec, Halifax, Naples, Liverpool et Londres. La Charles Robin Company est donc devenue une entreprise prospère exerçant un quasi-monopole en Gaspésie jusqu'en 1830-1840.

#### **L'ARRIVÉE DE SOCIÉTÉS CONCURRENTES**

La concurrence qui, un peu avant le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, commence à menacer la puissante maison Robin germe en bonne partie dans l'entreprise elle-même, c'est-à-dire par l'initiative d'anciens employés. Ainsi en est-il de John LeBoutillier et de William Fruing, auxquels s'ajouteront plus tard John Fauvel, les frères Collas, Elias et Edward De La Parelle et quelques autres. Depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle, une seule autre compagnie jersiaise a une certaine envergure en Gaspésie: la firme Janvrin. Le système de fonctionnement des Janvrin, comme celui des autres commerçants, s'aligne dans son ensemble sur celui régissant la Charles Robin Company.

Vers 1833, le Jersiais John LeBoutillier (LeBouthillier), ancien commis et gérant des Robin à Percé, se lance dans l'exploitation des pêches à cet endroit. En 1835, il s'associe avec un marchand de Québec, François Buteau, caboteur et propriétaire de la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts, où il fait la pêche. Selon l'abbé J.-B.-A. Ferland, à cette époque « trois compagnies occupent une large part du commerce de poisson, dans le district de Gaspé, ce sont les maisons Robin, Janvrin, Buteau et LeBoutillier<sup>52</sup> ». Dès lors, dit-on, la compagnie Robin s'inquiète du commerce expansionniste de la firme des associés LeBoutillier-Buteau. Cependant, quelque temps après, l'association entre les deux marchands s'effondre. Plus tard, la John LeBoutillier & Co. ouvrira des succursales à L'Anse-au-



Griffon, à Sainte-Anne-des-Monts, à Mont-Louis et possédera des entrepôts au bassin de Gaspé.

En 1838, d'autres Jersiais anciennement employés eux aussi par la firme Robin, les frères David, Amy et Edward LeBoutillier se lancent en affaires en Gaspésie. La LeBoutillier Brothers, qu'il ne faut pas confondre avec l'entreprise de John LeBoutillier, s'installe d'abord au barachois de Paspébiac, à l'ouest de Robin, et en 1845, à l'île Bonaventure. Elle semble aussi présente à la pointe Miscou (N.-B.). Cette compagnie devient vers le milieu du siècle la principale exportatrice de morue séchée après la Charles Robin Company.

William Fruing, agent-chef de la compagnie Robin à Paspébiac, quitte la maison-mère vers 1830 et se lance en affaires au Nouveau-Brunswick, à l'entrée de la baie des Chaleurs plus précisément. En 1832, il a à son service 60 barges de pêche à Shippagan et une vingtaine à la pointe Miscou<sup>53</sup>. Une douzaine d'années plus tard, il commence à racheter les principales installations de la vieille maison Janvrin, qui passe entre ses mains en 1855<sup>54</sup>. La William Fruing & Company s'installe surtout dans de nouveaux secteurs de pêche, au nord de la baie de Gaspé. Son chef-lieu est alors Grande-Grave.

En ce milieu du 19<sup>e</sup> siècle, d'autres entreprises surgissent aussi: William Hyman, Juif d'origine russo-polonaise, s'établit à Grande-Grave vers 1845; les Jersiais John et Elias Collas achètent à Pointe-Saint-Pierre l'établissement qu'un certain Henry Johnston a lui-même acquis auparavant de la firme Janvrin; John Fauvel, un autre ancien commis des Robin, fait aussi du commerce à Pointe-Saint-Pierre peu après 1850. La firme jersiaise Hamond et LeGros est aussi présente dans la région de Newport vers 1830-1835.

Une entreprise formée d'actionnaires anglais, la Gaspé Fishing and Coal Mining Company, voit le jour au début des années 1840<sup>55</sup>. Une loi lui accorde le pouvoir de posséder des terres et de faire le commerce du poisson car «l'amélioration des pêcheries britanniques dans le golfe Saint-Laurent, la Baie des Chaleurs et autres lieux sur les côtes de la province du Canada est d'une immense importance<sup>56</sup>». Quelque temps après son accréditation, le procureur de la compagnie écrit qu'elle a fait à Pabos «l'érection d'une grève ou établissement de pêche considérable, avec tous les édifices nécessaires à la construction de vaisseaux et bateaux; et ils ont maintenant rendus sur les lieux, tous les matériaux nécessaires pour accomplir leurs opérations<sup>57</sup>.» Puissante financièrement, la compagnie fait aussi de l'exploitation forestière et de la spéculation foncière. Elle ouvre plusieurs magasins le long de la côte<sup>58</sup>.

Cependant, les pratiques commerciales et l'inexpérience de ses agents locaux lui occasionnent rapidement des problèmes. Par exemple, les agents surestiment la productivité moyenne des pêcheurs, ce qui les amène

« Village de pêcheurs ».  
John Arthur Fraser 1838-  
1898. (MTL)

à instaurer une politique de crédit beaucoup trop généreuse, réduisant bien vite la marge de profit de la compagnie dans ce secteur d'activité<sup>59</sup>. Cette entreprise anglaise, que son rival jersiais James Robin appelle la « Gigantic Company », cesse de faire parler d'elle au début des années 1850, quelque temps après une révolte de ses ouvriers qu'elle n'a pu payer<sup>60</sup>. Elle conserve cependant ses terres, dont la seigneurie de Pabos. Le commandant Pierre Fortin du Service de protection des pêcheries constate lors d'une de ses premières visites en Gaspésie: « La compagnie de Gaspé [...] a fait construire sur la rive sud de la rivière Pabos de grands et magnifiques bâtiments pour l'exploitation des pêcheries sur la côte. Elle avait en outre des chantiers de bois et une scierie [...] Mais quelques années après son établissement, cette compagnie fit, dit-on, des pertes considérables, et interrompit ses travaux d'exploitation des pêcheries et des bois. Depuis, les bâtiments qui forment ce magnifique établissement n'ont pas été occupés et la population qui habitait cette partie de Pabos est allée s'établir ailleurs<sup>61</sup>. »

Quant aux commerçants canadiens, ils sont presque absents des pêcheries gaspésiennes à l'époque. Mentionnons cependant les noms de François Buteau, établi à Sainte-Anne-des-Monts dans les années 1830, et des frères Georges et Ferdinand Boissonnault, qui possèdent un magasin et un établissement de pêche à Bonaventure, à côté des bâtiments des Jersiais. Selon toute vraisemblance, cette entreprise ne dure pas longtemps car en 1856 l'inspecteur du Service de protection des pêcheries, en visite à Bonaventure, affirme qu'il n'y a plus à cet endroit de grands établissements de pêche à la morue et que les pêcheurs vont maintenant sur la côte nord du Saint-Laurent<sup>62</sup>.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les Robin ne sont donc plus seuls. Ils font face à de solides concurrents. La compagnie garde toujours, malgré la présence de la LeBouillier Brothers, le contrôle de la majorité des établissements de la Baie-des-Chaleurs jusqu'à Percé. De là jusqu'à Rivière-au-Renard et même plus loin à l'ouest, plusieurs armateurs, dont les principaux sont John LeBouillier et Janvrin-Fruing, commencent à organiser et développer de nouvelles pêcheries.

Sur le littoral nord gaspésien, à l'exception de quelques pêcheurs isolés, les premiers postes que l'on rencontre à l'ouest de Rivière-au-Renard sont situés à Cap-Chat et à Sainte-Anne-des-Monts. À ce dernier endroit, une cinquantaine de familles font la pêche. Dans la région matanaise, cette activité demeure encore l'un des moyens de subsistance les plus importants de la population. Mais la carence des transports semble nuire à la mise en marché de la production locale. Les pêcheurs de cette partie du littoral vendent leurs surplus de poisson à des marchands d'occasion venus faire du cabotage le long de la côte. Il est à noter que les compagnies jersiaises ne sont pas présentes à l'ouest de Sainte-Anne-des-Monts.



Malgré leur apparente vitalité, les pêcheries gaspésiennes doivent composer avec la présence de concurrents sur les eaux du golfe Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs. Les principaux sont les Américains. On sait que le traité de Versailles de 1783 leur permet de pêcher au large des eaux canadiennes. Plusieurs objections à cette autorisation sont alors acheminées au gouvernement de Québec. Le juge Félix O'Hara se plaint ainsi de la contrebande de ces voisins du Sud avec les colons et les pêcheurs. Selon lui, on ne pourra la faire cesser tant que les Américains auront la permission de saler leur poisson sur les rives.

En 1788, le parlement anglais adopte une loi régularisant les activités de la pêche autour de la péninsule. Désormais seuls les sujets britanniques ont le droit de pêcher dans les eaux gaspésiennes et traiter, saler et sécher leur

#### LA PRÉSENCE AMÉRICAINE

poisson sur les rives publiques de ce territoire. Les différends qui peuvent survenir doivent être réglés par deux juges de paix du district: les recours en appel peuvent être entendus par le lieutenant-gouverneur de Gaspé ou par un juge des plaids communs. Charles Robin est nommé à ce dernier poste la même année. La loi prévoit en outre la nomination d'inspecteurs des pêches. Hugh Munro est appelé à occuper ce poste pour le district de Gaspé.

Mais les Américains trouvent moyen de contourner la loi. Robin et les principaux marchands se plaignent en effet que plusieurs de leurs bateaux, exclus par la loi de 1788, se servent de registres d'Halifax pour venir en toute sécurité pêcher dans la baie des Chaleurs<sup>63</sup>. Les Américains puisent dans les eaux du golfe Saint-Laurent et des côtes de la péninsule de fortes quantités de poisson. Leurs navires ne font qu'un seul voyage par saison, emportant, dans les années 1800, environ 33 000 quintaux de poisson, surtout de la morue. Ils en exportent une bonne partie en Espagne et au Portugal. Dans la décennie 1810, leur présence se fait moins assidue, à cause surtout de la guerre anglo-américaine.

La situation évolue bien peu lors de la convention de 1818, les Américains se voyant garantir le droit de pêcher dans les eaux canadiennes mais à une distance minimale de trois milles marins des côtes. Les pêcheurs des États-Unis n'ont pas le droit de traîner et de sécher le poisson dans les baies et havres de la péninsule gaspésienne mais on leur accorde la permission de s'y arrêter pour faire la réparation de leurs navires, pour les urgences, l'approvisionnement en eau, etc.

Après l'accalmie des années 1810, ces voisins reviennent en grand nombre pêcher la morue et le maquereau. L'expansion de leur marché intérieur et le développement de leurs plantations du Sud remplies d'esclaves à nourrir ouvrent de nouvelles avenues. La convention de 1818 est à peine signée que les Américains se voient accusés de la transgresser par Robert Christie<sup>64</sup> et divers marchands et notables, non sans exagération parfois. Une lettre de la compagnie Robin rend ainsi les Américains responsables de la détérioration des pêches à la Baie-des-Chaleurs: « La pêche a tellement diminué dans la Baie-des-Chaleurs, depuis la dernière Paix avec les États-Unis, qu'à Tracadiah [Carleton] et Cascapédia [New-Richmond] endroit où ceux qui faisaient la pêche trouvaient un avantage à établir des Pêcheries régulières réussissent à peine depuis quelques années à prendre du Poisson au-delà de ce qui est nécessaire pour leur propre usage: et le surplus peut à peine couvrir la dépense de l'équipement. À Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Nouvelle, et au Port-Daniel, le Poisson diminue annuellement, hors de la Baie, tant au Nord qu'à l'Est, et vers Percé, etc. depuis la période susdit. une diminution considérable s'est fait ressentir dans ces pêches quoiqu'elle ne soit pas à comparer avec celle de la Baie<sup>65</sup>. »

Dans le même sens, la Commission des terres Taschereau-Duchesnay

écrit en 1820 que « pendant la dernière guerre Américaine [1812-1814] lorsque l'entrée du golfe fut défendue aux pêcheurs Américains, la pêche à la morue le long de la côte produisit plus que de coutume, depuis la guerre et le retour de ces pêcheurs, elle a sensiblement diminué<sup>66</sup> ». Quoiqu'il en soit, les Américains seront présents le long des côtes canadiennes tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Moses Henry Perley, dans un rapport sur les pêches de la région, avance le chiffre de 700 à 800 navires américains sillonnant annuellement le golfe Saint-Laurent vers 1850<sup>67</sup>. Les pêcheurs français sont aussi de la partie. Fixés à Saint-Pierre et Miquelon, ils sont surtout présents dans les eaux terreneuviennes. Perley estime à 360 le nombre de leurs navires naviguant dans le golfe<sup>68</sup>. Enfin, à ces nombreux pêcheurs étrangers, s'ajoutent ceux des autres colonies anglaises de l'Atlantique, en particulier les Néo-Écossais.

En 1823, un comité d'enquête de la Chambre d'assemblée se penche sur les problèmes de l'industrie de la pêche au Bas-Canada. Les témoignages entendus alors sont riches en observations sur les diverses sortes de pêche, la présence américaine le long des côtes et certaines pratiques de capture du poisson et de mise en marché de la morue.

Il semble évident qu'à cette époque, les pêches de la Baie-des-Chaleurs stagnent, alors que celles de la côte de Gaspé sont plutôt florissantes. Dans la décennie 1820, les exportations de morue enregistrées au port de Gaspé dépassent celles du port de Paspébiac. On dit qu'une barge qui prenait 300 quintaux de poisson n'en prend maintenant difficilement que 150. Bien sûr, il y a la présence des étrangers, mais il y a aussi le nombre croissant de postes de pêche le long des côtes du golfe Saint-Laurent et de la péninsule, qui fait que chacun trouve les eaux moins poissonneuses. Quelques témoignages soulignent aussi que les détritiques de poisson jetés à la mer sont nocifs à la morue, parce qu'en s'en nourrissant elle ne mord plus ou « parce que, dit-on, les os que mange le poisson le font mourir, et cela le chasse<sup>69</sup> ». D'autres estiment que ces détritiques rendent les eaux impures, tuant les oeufs du poisson ainsi que le fretin. Exagérées ou non, les difficultés de l'industrie moruère à la Baie-des-Chaleurs font que cette zone perd de son importance au profit de la côte de Gaspé, particulièrement entre Port-Daniel et Pointe-Saint-Pierre, région plus poissonneuse, où les pêcheries se développent sans cesse. Les pêcheurs de la Baie-des-Chaleurs s'y rendent de plus en plus nombreux.

Vers 1830, selon Joseph Bouchette, plus de 1 800 personnes font la pêche dans le district de Gaspé<sup>70</sup>. La population totale est alors d'environ 7 500 habitants. Le même auteur fait également état de 441 embarcations pour la pêche côtière et de quinze pour celle des rivières dans le comté de Gaspé, alors que dans celui de Bonaventure, les chiffres sont respectivement de 297 et de 49<sup>71</sup>.

## LES PÊCHERIES DÉSAVANTAGÉES

L'enquête de 1823 montre que la pêche au hareng a elle aussi diminué. Les contemporains tendent à croire qu'une des raisons principales de cet état de fait est que l'on utilise en trop grande quantité cette espèce pour engraisser le sol. De plus, la technique de pêche à la seine (filet) lui serait néfaste. Le saumon des rivières de la Baie-des-Chaleurs semble aussi en danger et la cause principale de sa raréfaction serait le fait qu'on barre les chenaux des rivières avec des filets, empêchant ainsi le poisson d'y passer pour aller frayer. Il y aurait aussi les Micmacs qui, semble-t-il, pêchent le saumon trop tôt dans les rivières, avant même le frai.

Des témoins déplorent enfin la piètre qualité du poisson exporté. Ainsi, du poisson de qualité très inégale est indistinctement envoyé à l'étranger. Quant aux inspecteurs, « quelques fois, [ils] ont estampé des quarts avant qu'ils fussent pleins, et les ont ensuite envoyés aux Marchands qui les ont remplis avec ce qu'ils voulaient<sup>72</sup>. »

Le comité recommande au gouvernement de procéder à une réglementation plus complète et mieux adaptée aux circonstances en légiférant pour empêcher la disparition du poisson, surtout du saumon, et pour instaurer des mesures obligeant les pêcheurs étrangers à respecter les traités et à s'abstenir de jeter des débris de poisson à l'eau. On demande également que le poisson soit mieux inspecté, trié et marqué avant l'expédition et qu'une prime soit accordée à l'exportation. On suggère enfin une remise des droits perçus sur le sel utilisé pour le traitement du poisson et une autre remise sur la taxe de 2,5% imposée par une loi de 1813 sur la valeur du matériel de pêche acheté à Québec et à Montréal ou bien importé du Royaume-Uni<sup>73</sup>. Les marchands se plaignent souvent de ces lois fiscales sur les importations. Ils les considèrent très nuisibles pour concurrencer les autres colonies atlantiques, exemptes de ces taxes.

En 1824, une loi donne suite à quelques suggestions de cette commission, mais la plupart des problèmes persistent. Ainsi, après l'adoption de la loi, on entend encore plusieurs témoignages au sujet de nombreux abus dans la classification et l'emballage du poisson. Les inspecteurs ont souvent des intérêts dans les affaires maritimes et plusieurs manquent de qualification. Il y a aussi le cas de ceux qui volent à d'autres leurs sites de pêche ou lots de grève.

Les mesures fiscales du gouvernement du Bas-Canada n'améliorent pas les choses. La concurrence est acharnée sur les marchés internationaux, où les colonies anglaises de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve), favorisées par des exemptions d'impôt et des primes gouvernementales, l'emportent souvent haut la main sur le Bas-Canada. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, on accorde vingt chelins par tonneau pour les navires qui vont pêcher sur les bancs et au Labrador, à condition qu'ils y restent quatre mois ou jusqu'à ce qu'ils aient pris dix quintaux pour chaque tonneau. Ces voisins bénéficient aussi d'une prime

de dix deniers par quintal sur leur poisson après l'avoir salé et vendu. Le marchand François Buteau explique ainsi que les trois goélettes qu'il a envoyées au Labrador en 1829 n'ont pas payé les dépenses « parce que les bâtiments qui avaient fait la pêche au même endroit que moi, avaient une prime de vingt chelins par tonneau, et neuf deniers par quintal que je n'avais pas, et il a fallu vendre mon poisson au même prix qu'eux<sup>74</sup> ».

L'attitude des autorités du Bas-Canada s'explique quand on sait qu'un Louis-Joseph Papineau affirme en Chambre que « créer un pêcheur, c'est enlever un cultivateur à la terre, c'est encourager l'industrie la moins convenable au pays car l'agriculture sied plus au Canada que la pêche<sup>75</sup> ». Si les pêcheurs ne prospèrent pas, selon lui, c'est le signe de la non-rentabilité de leur occupation. S'ils deviennent plutôt agriculteurs, ils pourront échanger leur production contre du poisson. « Quelle importance peut-il y avoir, dit Papineau, à ce que le poisson provienne de la Gaspésie ou de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick<sup>76</sup> ? » La méconnaissance de cette activité et de ses vrais problèmes en amène plusieurs, dont Papineau, à opposer l'industrie de la pêche aux intérêts agricoles de la province. Aussi, il n'est pas surprenant de voir celle-ci importer du poisson des Maritimes et des États-Unis.

## *L'organisation de la pêche*

Les pêcheurs gaspésiens résisteront pendant fort longtemps à toutes les tentatives pour les amener à diversifier leur mode de vie. Ils estiment que la pêche morutière, industrie de leurs pères, demeure l'activité la plus rentable. Il y a un siècle déjà, un politicien gaspésien écrivait: « Élevés dans cette industrie, ces gens s'y rattachent fortement, et cet amour excessif se transmet de père en fils. Tard dans l'automne quand les froids les forcent à quitter la mer, ils abandonnent la pêche paraissant satisfaits. Mais avec le printemps renaît cette passion, la gaieté est peinte sur toutes les figures et partout il y a de l'activité. Ils s'occupent avec le plus grand plaisir, je dirai avec le plus grand enthousiasme, à faire aux barges leurs nouvelles toilettes, et tous y mettent la main, les petits comme les grands. Vous ne sauriez croire comme ils sont anxieux de voir arriver le jour où ils pourront lancer leurs embarcations et partir pour la pêche<sup>77</sup>. »

La morue est capitale pour le Gaspésien. Ce poisson constitue sa principale source de revenu. il détermine son mode de vie et conditionne la

### **LE PÊCHEUR GASPÉSIEN**

répartition de son temps de travail. Il nourrit le Gaspésien, directement et indirectement. On s'en sert comme d'une monnaie d'échange, pour payer la dîme, pour engraisser la terre et même pour faire du savon avec son huile. L'industrie de la morue fait naître d'autres activités connexes, telles la construction d'embarcations de différents tonnages, la fabrication de contenants pour le poisson et le tissage et la réparation de filets. Les hommes font la pêche et les femmes et les enfants travaillent le poisson sur le rivage. « Dès l'enfance, nous raconte un missionnaire de Rivière-au-Rénard, ils apprennent à manier la rame, à trimer une berge, à calculer avec les phases de la lune, qu'un enfant de dix ans suit avec intérêt, avec la marée montante ou baissante, etc<sup>78</sup>... »

Le métier de pêcheur, quelle que soit sa catégorie, est une occupation saisonnière: on commence au printemps et on s'arrête à l'automne. L'hiver, dans cette région où le travail de la terre et l'élevage n'occupent que peu de monde et où l'industrie forestière n'est pas encore organisée, c'est le grand repos. En plusieurs endroits, au début de la saison de pêche, les morutiers s'installent dans des cabanes étalées sur la grève pour se retirer en fin de saison afin de passer l'hiver dans leurs maisonnettes situées plus haut sur les terres. En prenant comme exemple le poste de Newport, l'abbé Nérée Gingras nous donne, vers 1850, une description savoureuse de la façon dont les gens passent l'hiver: « Cette population, qui formait environ 200 Communians, était logée dans de petites maisons dans les anses, s'occupait de pêche durant l'été; et l'automne ils s'enfermaient dans leurs cabanes, passaient la plus grande partie de leur temps à fumer, et encore, ils manquaient très souvent de tabac, et alors, ils étaient dans une espèce de désespoir. J'ai vu arriver un jour dans ce poste pour la mission du printemps, et j'ai trouvé les hommes chagrins, abattus, et me paraissant très malheureux. Leur malheur, ils avaient manqué de tabac, il n'y en avait plus dans les magasins, ils avaient mangé toutes leurs poches où avait passé du tabac durant l'été, lorsque je leur montrais une boîte où était ma provision de tabac pour six semaines, ils la dévoraient des yeux, et je leur procurais la plus grande joie en les faisant fumer, et dans trois ou quatre jours ma boîte était vide. Ces pauvres gens passaient l'hiver enfermés dans leurs cabanes, n'ayant la plus grande partie que du pain et du poisson à manger. Ils ne faisaient rien, ils avaient même beaucoup de peine à se chauffer, quoique le bois fût très proche. Durant l'hiver, les hommes se levaient de grand matin, ils attelaient deux chiens ou un boeuf, ils allaient chercher un voyage de bois, et venaient ensuite dormir le reste de la journée<sup>79</sup>. » Quant à l'habitation du pêcheur gaspésien, elle n'a rien de luxueux, on s'en doute bien. L'évêque de Québec, Mgr J.-Octave Plessis, écrit lors de sa visite pastorale de 1811 que « soit par rareté de la pierre à chaux ou de gens qui savent la cuire, il est vrai de dire que dans toute cette région, on ne saurait trouver ni une maison, ni un solage de pierre, ni plus



de 3 ou 4 cheminées qui soient faites autrement que de terre mêlée de foin avec des guenilles, bandages ou plates-bandes de bois<sup>80</sup>». Quelques années plus tard, le prélat, alors en direction des missions acadiennes des Maritimes, fait un arrêt dans la maison d'un pêcheur infirme de la région de Sainte-Anne-des-Monts et il en laisse la description suivante: « Rien de plus vide que cette maison. Une poêle et un chaudron font la batterie de cuisine. La femme a soin de la maison et du petit champ de patates qui l'avoisine. Les enfants vont à la pêche. Le malade est sur un grabat propre, environné de quatre planches en forme de boîte, et reste seul les trois quarts de la journée. La famille se réunit le soir; le malade partage avec les autres le poisson et les patates sans apprêt qu'on a fait bouillir au retour de la pêche. Il y a autant d'assiettes et de fourchettes qu'il y a de personnes, et rien de plus. On ne désire ni épices, ni assaisonnement, ni pain, ni dessert, ni bière, ni liqueurs spiritueuses, parce qu'on n'en connaît pas l'usage. À défaut de chaises, on s'assied sur des coffres ou sur de petits bancs pour prendre sa réfection, après laquelle chacun lave son assiette, et n'ayant point de linge pour l'essuyer, la renverse sur une planche, afin qu'elle soit sèche pour le lendemain. La mère de famille en fait autant de son chaudron dont la même eau a servi à laver la vaisselle, après avoir fait bouillir la nourriture. Une fontaine voisine suffit pour étancher la soif de toute la famille, chacun allant à son tour y plonger une même tasse. Et ces pauvres gens vivent heureux! La pêche étant plus abondante que ne le requiert le besoin de la maison, on sale l'excédent du poisson, dont la vente produira l'argent nécessaire pour la provision de sel, pour les hardes simples, pour du linge grossier. Peut-être par la suite parviendra-t-on à renouveler les vitres cassées depuis deux ans, à étancher le toit de la maison par l'achat de quelques planches. On se croirait au comble de l'opulence, si après dix ans d'épargnes on parvenait à avoir une vache et à se nourrir de son lait<sup>81</sup>. »

Les observateurs de l'époque remarquent le sens communautaire des pêcheurs. Les travaux de quelque importance s'effectuent par corvées qui deviennent des occasions de réjouissances. Quant au travail quotidien de la pêche, tous les bras disponibles y prennent part. Les voyageurs vantent aussi le courage et la jovialité des Gaspésiens, tels ceux de Percé, dont on écrit: « Ils sont d'une hardiesse extrême, on leur entend dire qu'avec une bonne berge, ils ne craignent rien. Ils ont la hardiesse marquée sur leurs visages, et ils ont un caractère tout particulier. Élevés à la pêche, dans une vie aventureuse, en contact avec les étrangers, ils ont beaucoup de connaissances, ils ont plein d'histoires pour rire, ils sont joyeux aimant à faire des tours, et on peut rire beaucoup en les voyant jouer entre eux sur le rivage dans une belle soirée; et malheur à celui qui peut prêter à leurs farces et à leurs tours, car il s'en retire qu'après bien des avaries de toute sorte<sup>82</sup>. »

Ces pêcheurs sont généralement des gens tranquilles et hospitaliers. Quelques petits hameaux ont cependant mauvaise réputation. Tels ceux

de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts, où les habitants du début du 19<sup>e</sup> siècle passent pour des pillards notoires au point que les navires, dit-on, craignent de s'y arrêter. L'évêque Plessis écrit lors de sa visite de 1815: « Mais que faire avec ces douze familles qui venaient de piller le Doris, de concert avec ses matelots? Comment leur faire entendre, ignorants et voleurs comme ils le sont, qu'il n'est pas plus permis de voler le Roi que les particuliers? Comment leur persuader qu'ils n'ont pas eu raison de pénétrer dans le vaisseau naufragé, et d'en enlever les effets qui allaient être perdus, ou de les acheter à bas prix des matelots auxquels ils n'appartenaient pas? Comment proposer la restitution in solidum à des gens qui ne savent pas restituer les choses mêmes qu'ils ont prises en particulier<sup>83</sup>. » Les contemporains parlent enfin de l'indolence du pêcheur qui, l'hiver, ne fait rien et prend toujours le temps un peu comme il vient, comme s'il avait le choix.

#### **LES TECHNIQUES DE LA PÊCHE MORUTIÈRE**

Les techniques de pêche ont peu évolué depuis l'époque des Français. Comme à ce moment-là, les Gaspésiens du milieu du 19<sup>e</sup> siècle pêchent encore la morue à l'unité selon la méthode de la « ligne à main ». Faite de chanvre, cette ligne est enroulée autour d'un dévidoir et garnie de deux hameçons. On la déroule en fonction de la profondeur de l'eau, soit de 20 à 40 brasses. Cet engin de pêche ne coûte pas cher à fabriquer et se manipule facilement. De toute façon, la morue est un poisson qui offre peu de résistance à sa capture.

Les compagnies n'ont pas intérêt à implanter des techniques de pêche plus productives ou sophistiquées. Parlant de ces techniques anciennes, l'anthropologue Roch Samson explique qu'à chaque ligne correspond un pêcheur, donc un client pour l'écoulement des marchandises du magasin. Plus le nombre des pêcheurs augmente, plus la production a de chances d'augmenter et partant, plus de marchandises sont écoulées en salaire<sup>84</sup>.

L'unité de production dans les établissements de pêche est la barge. Cette embarcation de dix-huit pieds de quille et d'environ six pieds de large est montée par deux hommes et de fabrication peu coûteuse<sup>85</sup>. Elle est faite surtout de cèdre et construite solidement, de manière à résister à de gros coups de vent. Une barge peut durer jusqu'à huit ans. On peut y embarquer de sept à huit quintaux de morue. Vers 1820, le district compte environ 700 barges employées pour la pêche côtière de la morue<sup>86</sup>. En 1835, John LeBoutillier, député de Gaspé, évalue à environ 600 le nombre de barges de pêche dans son comté<sup>87</sup>.

Comme sous le Régime français, tôt le matin, les pêcheurs se rendent sur les lieux de pêche à la voile ou à la rame, et, arrivés sur place, ils jettent le grappin et abaissent les deux voiles et les mâts qu'ils mettent au travers du bateau avec leurs avirons. Quand la barge est remplie, ils retournent au rivage. En général, l'équipement du morutier gaspésien est bien inférieur à



celui du pêcheur des Maritimes et des États-Unis. Une barge charge de 150 à 300 quintaux de morue par saison<sup>88</sup>. Dans les meilleurs moments, on peut voir les deux morutiers de certaines barges capturer jusqu'à 600 morues en une seule journée; mais généralement, lors d'une pêche fructueuse, la barge prend de trois à cinq « drafts » de morue. Une « draft » équivaut à 238 livres de poisson tranché.

« Les Gaspésiens du milieu du 19<sup>e</sup> siècle pêchent encore à la morue à l'unité selon la méthode de la "ligne à main" » George Monro Grant, *Picturesque Canada*, volume II, 1882

La technique de la ligne à main demande une quantité appréciable de boîte pour appâter les lignes. Les espèces dont on se sert sont le hareng, le capelan, le maquereau, le lançon, l'éperlan, l'encornet, etc. Certaines d'entre elles servent aussi pour la consommation et l'exportation. Leur migration saisonnière attire la morue près des côtes. Le pêcheur compte alors sur l'abondance de ces appâts pour s'assurer une bonne pêche: « On ne fait de pêche fructueuse à la morue, qu'autant qu'on a une boîte fraîche et abondante à mettre sur les hameçons dont les lignes sont garnies<sup>89</sup>. » Tous les jours et particulièrement le matin, le pêcheur va chercher dans ses filets le nombre de petits poissons nécessaires à la pêche de la journée.

#### LA CUEILLETTE DES APPÂTS

Toutefois, contrairement à la morue qui apparaît au printemps pour ne repartir qu'à l'automne, les poissons qui servent d'appâts ne sont présents sur les côtes qu'à des périodes bien précises.

La boette dont on se sert d'abord le printemps en Gaspésie est le hareng, puis le capelan. Le hareng est un poisson qui se déplace par bancs. On commence à le pêcher au mois d'avril et on poursuit jusqu'à la mi-juillet. On le voit en grande quantité lorsqu'il fraie près du rivage au mois de mai. La pénurie de boette de hareng peut entraver la pêche de la morue. En 1824, une loi prohibe l'utilisation de ce poisson et du capelan comme engrais et défend de ramasser leurs oeufs. À la Baie-des-Chaleurs, on apprête le hareng, soit en le salant (*pickle fish*), soit en le fumant. À Bonaventure et à Caspédia en particulier, on en fume beaucoup.

Avec le capelan, on nourrit les hommes et le sol. Très apprécié de la morue, il est, avec le hareng, le principal poisson-boette employé par les Gaspésiens. On le pêche avec des filets appelés seines. Il se prend également avec beaucoup de facilité lorsqu'il vient frayer près du rivage à l'époque du roulis, à la fin de mai et au début de juin. On peut en sortir de l'eau de grandes quantités en puisant dans les vagues du rivage avec des seaux ou des nasses. Quant au lançon, petit poisson fréquentant les fonds sablonneux, il sert de boette au milieu de l'été, après le départ du hareng. On le prend aussi avec des seines. Abondant dans la région de Gaspé, ce poisson est pêché par des équipes qui se relèvent quotidiennement.

Le maquereau aussi peut servir de boette. En juillet, il fait son apparition dans la baie des Chaleurs et dans la baie de Gaspé pour y demeurer jusqu'aux premiers jours d'octobre<sup>90</sup>. Les pêcheurs le prennent à la seine ou à la ligne. Toutefois, au 19<sup>e</sup> siècle, ce sont surtout les Américains qui exploitent cette espèce. L'encornet, appelé aussi calmar ou *squid*, arrive le long des côtes vers la fin juillet et est pêché à l'automne. Il sert aussi de boette pour la morue. On le prend le soir lorsqu'il vient frayer près du rivage. On se sert pour l'attraper d'un leurre en plomb garni de petits crochets (turlutte) au bout d'une ligne<sup>91</sup>. D'autres appâts peuvent aussi être utilisés à l'occasion comme l'éperlan, les mollusques, la sardine, les entrailles de morue, etc.

#### **L'ACTIVITÉ EN MER**

La morue apparaît près des côtes canadiennes généralement entre le 10 mai et le 1<sup>er</sup> juin. Au 19<sup>e</sup> siècle, sa pêche commence au milieu ou à la fin du mois de mai, selon les secteurs, et se termine à la fin octobre. À la Baie-des-Chaleurs, la saison dure moins longtemps que dans la région de Gaspé, la morue se retirant plus tôt après le frai sur les bancs où elle trouve une nourriture suffisante<sup>92</sup>. « Les mois de juin, juillet et d'août, explique le commandant Pierre Fortin, sont les mois les plus favorables à la pêche de la morue, non seulement parce que pendant cette période de douze semaines les calmes sont fréquents, les beaux temps de longue durée et les tempêtes



plus rares que dans aucun autre temps de la saison; mais parce que la morue afflue le plus vers les côtes, soit pour frayer, soit pour courir à la poursuite des bancs de caplan et de lanson [...] et qu'ainsi ces poissons qui servent d'appâts sont abondants et faciles à prendre<sup>93</sup>. »

La période annuelle d'activité maritime se divise en deux parties appelées « pêche d'été » et « pêche d'automne ». La pêche d'été est la plus considérable. Le 15 août, une fête la sépare de celle de l'automne. Les compagnies ont alors fixé le prix du quintal de morue et elles commencent à recevoir la production des pêcheurs autonomes. La morue pêchée jusqu'à la fin de septembre est séchée et préparée pour l'exportation alors qu'après cette date elle est seulement salée, mise en barils et destinée surtout aux marchés de Québec et de Montréal<sup>94</sup>.

La pêche gaspésienne de la fin du 18<sup>e</sup> siècle et du 19<sup>e</sup> siècle se fait, comme au temps des Français, à moins de quelques milles des côtes. En l'absence de procédés de conservation en mer, la production ne peut reposer que sur la pêche en zone côtière<sup>95</sup>. Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la morue semble la plus abondante entre Malbaie et la Pointe-au-Maquereau, à l'entrée de la baie des Chaleurs<sup>96</sup>. Les deux pêcheurs de la barge utilisent deux lignes chacun, placées également de chaque côté de l'embarcation. L'abbé Nérée Gingras trace un portrait du déroulement quotidien de cette activité à Percé, dont voici un extrait: « Ils embarquent dans leur berge dans le mois de mai, et c'est pour l'été; les jours qu'ils ne pêchent pas, soit par le mauvais temps ou parce qu'il n'y a pas de morue, vous voyez tous les pêcheurs en habit de dimanche, couchés le long [de l'atelier] ou se prome-

La cueillette des appâts.  
« Tous les jours et particulièrement le matin, le pêcheur va chercher dans ses blets le nombre de petits poissons nécessaires à la pêche de la journée ». *The Pictorial Times*, 26 octobre 1841 (APC)

nant dans les chemins. Ils vivent avec la plus grande insouciance, ne pensant jamais durant l'été aux misères de l'hiver. Lorsqu'il fait beau, à 4 heures du matin, on voit partir les pêcheurs qui s'embarquent dans leurs berges et quelquefois pour deux jours. Ils prennent un pain, une cruche d'eau, et ils n'emportent jamais autre chose, et celui qui emporterait un morceau de viande serait la risée de tous les autres. Comme c'était un beau coup d'oeil le matin, de voir partir à notre porte 200 ou 300 berges, se balançant sur l'eau avec leurs belles petites voiles blanches, de voir partir tous ces hommes joyeux, en chantant ou en criant, et sans aucune inquiétude [...] Ils chargent quelquefois leurs berges de 10 à 12 quintaux de morue et lorsque le temps est beau, ils reviennent le soir, chargés de belles morues; contents, fatigués, ils vont prendre un méchant souper pour recommencer le lendemain<sup>97</sup>. »

Si la pêche n'est pas bonne à un endroit, les pêcheurs lèvent l'ancre et cherchent plus loin des fonds plus poissonneux. En fin d'après-midi ou en début de soirée, ils reviennent rapidement à terre afin que la morue puisse être tranchée et salée de suite, c'est-à-dire avant qu'elle n'ait eu le temps de s'échauffer et de ramollir.

Si la pêche à la morue se fait surtout à bord de barges et près des côtes, elle s'effectue aussi avec de petits bâtiments de 40 à 55 tonneaux qui vont plus loin, c'est-à-dire sur les bancs du golfe. Cette pêche dure quelques jours. Le voyage terminé, le bâtiment retourne à son poste de pêche, où la morue est alors débarquée, lavée et séchée, puis mise en piles dans des hangars. Vers 1820, il y a dix à douze bateaux de cette importance avec des équipages de six à dix hommes et quelques mousses. Ils pêchent ainsi pendant environ deux mois dans l'été<sup>98</sup>. On se procure alors les appâts en tendant des filets en pleine mer, à quelque distance du navire. Cette pêche morutière se fait dans des profondeurs variant entre 15 et 50 brasses avec des lignes « dormantes », c'est-à-dire garnies de 100 à 150 hameçons qu'on laisse plusieurs heures dans l'eau, retenues chacune par des ancres et repérables par des bouées<sup>99</sup>. Les pêcheurs des autres colonies anglaises et des États-Unis qui sillonnent les eaux du golfe possèdent, eux, de nombreuses goélettes bien équipées pour ce genre de pêche, soit des navires d'une centaine de tonneaux, pouvant transporter plus de 800 quintaux de morue<sup>100</sup>.

À plusieurs endroits de la côte de Gaspé, les pêcheurs vont aussi au large sur leurs petites embarcations quand le poisson s'éloigne des côtes. C'est une opération souvent risquée. L'abbé Gingras nous raconte ce type d'excursion: « Dans les mois de juillet et d'août, la morue se retire au large, et alors, c'est la pêche des Bancs: pêche bien dangereuse. Très souvent, durant la nuit, il s'élève des tempêtes horribles, les pauvres pêcheurs sont à 12 lieues au large, dans de petites berges ouvertes; on ne croirait jamais que les pêcheurs seront capables de revenir. Alors, c'est bien triste à terre, lorsque la tempête éclate et que les pêcheurs sont au large; les mères, les épouses, les

petits frères et les petites soeurs pleurent, se lamentent [...] et cependant dans le cours de l'avant-midi, on apercevait de petites voiles blanches au large qui s'approchaient [...] et quelle dextérité pour aborder le rivage, pour choisir leur temps [...], et il fallait voir la joie de ces pauvres pêcheurs qui avaient passé une nuit terrible, trempés jusqu'aux os; quelques berges étaient obligées de fuir avec le vent; alors, ils étaient deux ou trois jours sans aborder; mais ces pêcheurs sont si adroits dans leurs petites berges que c'est bien rare qu'il leur arrive des accidents. Dans l'espace de sept ans, il n'y a que trois berges qui ne sont jamais revenues, et qui ont chaviré au large, mais c'est bien peu pour les malheurs que l'on croirait devoir arriver<sup>101</sup>. »

Quand les barges reviennent de leur expédition quotidienne en mer, elles se dirigent vers leur établissement où elles accostent à l'échafaud (chafaud), grande bâtisse en bois, couverte de planches et de bardeaux et dont l'une des extrémités touche l'eau pour se terminer par un débarcadère avançant dans la mer, assez loin pour que les bateaux chargés de poisson puissent accoster à marée basse. Le plancher de l'échafaud est divisé en compartiments dans lesquels les pêcheurs lancent leurs morues en les comptant avec des pics de fer (piquois). À l'entrée de l'échafaud sont dressés des étaux sur lesquels on « habille » la morue. C'est alors que commence le travail de la préparation de la morue par les gens de terre (graviers). C'est le commandant Pierre Fortin du Service de protection des pêcheries qui nous donne, dans son rapport de 1859, la description la plus complète des opérations de nettoyage, de salaison et de séchage du poisson dans les établissements de pêche gaspésiens d'une certaine importance. Nous lui empruntons ce long extrait: « La morue une fois portée dans l'échafaud et comptée, les hommes se mettent à l'ouvrage.

« Le piqueur, armé d'un couteau à deux tranchants, saisit la morue par les yeux, l'égorge et d'un seul coup de couteau l'ouvre jusqu'au nombril, puis la passe au décolleur. Celui-ci détache le foie qu'il jette dans un baril placé près de lui, et de la même main arrache les entrailles, puis avec la main gauche décolle la tête du poisson. Le trancheur saisit par le collet gauche la morue arrivée à cet état de préparation, et l'ouvre par le côté gauche depuis le col jusqu'à l'origine de la queue; il l'appuie ensuite sur une tringle clouée sur l'échal, et d'un seul coup de couteau, s'il le peut, il enlève, depuis le nombril jusqu'à l'extrémité supérieure, la colonne vertébrale par le milieu de la substance médullaire.

« Les débris de poisson, comme la tête, les entrailles, sont jetés à la mer par un trou pratiqué sous l'échal et emportés par le reflux, s'ils n'ont pas déjà été dévorés par les crapauds de mer et les plies qui se tiennent toujours en grand nombre auprès des échafauds.

« Des mains du trancheur, la morue passe dans celles du saleur qui la pile, en ayant soin de bien l'étendre, la chair en haut et les collats en dehors,

## LE TRAITEMENT ET LE SÉCHAGE DU POISSON

et met un lit de sel entre chaque rangée au moyen d'une pelle de bois. L'art du saleur consiste à étendre sur chaque morue la quantité de sel nécessaire pour la bien conserver sans la brûler.

« On laisse ainsi la morue pilée pendant trois ou quatre jours quelque fois, selon le degré de force du sel qu'on a employé, puis on procède à l'opération du lavage [...]

« Pour laver la morue, on la transporte au moyen de brouettes ou de boyards, dans un grand auge fait en madriers de dix à douze pieds de longueur sur quatre de largeur, avec trois pieds de hauteur, rempli d'eau qu'on a soin de changer continuellement, puis des hommes armés de gaules, autour desquelles sont attachés des torchons appelés fauberts, la tournent et la frottent en tous sens, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement lavée du sel qui la recouvrait; puis on la met de nouveau en pile pour que dans cette position l'humidité dont elle est toute chargée s'écoule facilement.

« Quand la morue a été ainsi pendant quelques jours, on défait les piles et on l'étend une à une, sur des claies de trois pieds de large, recouvertes de branche d'épinette ou de sapin, et reposant sur des poteaux à environ trois pieds de terre, afin qu'exposée ainsi à l'action du soleil, elle finisse par perdre toute l'eau qu'elle contient et acquière cet état de siccité qui lui permette de se conserver, même dans les pays chauds, pendant plusieurs années.

« Si les procédés qui consistent à habiller la morue doivent être faits avec soin, d'un autre côté l'opération de la dessiccation ne doit pas être non plus négligée un seul instant; car la morue est marchande ou de qualité inférieure, et quelquefois totalement perdue selon que cette opération est bien ou mal conduite.

« Les claies sur lesquelles la morue est étendue pour sécher, sont appelées vignots. Elles sont placées parallèlement les unes aux autres, ayant un espace de quatre pieds entre chaque pour permettre aux hommes chargés de soigner la morue de circuler autour.

« Pendant la nuit, les morues sont ramassées et mises en piles de quinze à vingt poissons, la chair en bas, et recouvertes des morues les plus larges. Le matin on les étend, la chair en haut. Si le soleil devient trop ardent vers le milieu du jour, on les retourne la chair en bas, afin qu'elles ne soient pas brûlées. Mais du moment que la grande chaleur est passée, on expose de nouveau la chair à l'action dessiccative du soleil. Car plus la morue sèche vite, plus elle conserve sa blancheur et devient transparente, et plus elle se vend cher sur les marchés étrangers [...]

« Une fois la dessiccation de la morue assez avancée, on fait de grandes piles rondes, contenant jusqu'à trente quintaux de morue chaque, recouvertes d'écorce de bouleau et de pierres pesantes. Ainsi pressée elle perd ce qui lui restait d'humidité. Et quand elle a été dans cet état pendant quelques semaines, on la met dans des hangars bien étanches, où on la





laisse jusqu'à ce qu'arrive le temps de l'expédier sur les marchés où elle se vend le mieux.

« Mais avant de la mettre à bord des navires on l'étend, pendant une journée de chaleur, sur un terrain couvert de graviers fins, et on lui donne son dernier soleil ou le soleil de partance, pour la priver de l'humidité qu'elle aurait pu prendre dans les hangars<sup>102</sup>. »

Comme on peut le constater, le travail de traitement et de séchage de la morue en Gaspésie au 19<sup>e</sup> siècle est presque identique à celui effectué sous le Régime français, tel que décrit par Nicolas Denys au 17<sup>e</sup> siècle, sauf peut-être pour la salaison et le séchage, qui sont alors moins élaborés. Chez les pêcheurs indépendants, tout ce travail est familial, tandis que dans les graves ou dans les établissements des compagnies, le pêcheur laisse le travail du poisson aux gens de terre, qui ont des tâches spécialisées. Notons que dans plusieurs établissements, chez les maîtres de grave et les pêcheurs indépendants, le séchage du poisson s'effectue surtout sur la grève (plage de galets) et que les vignaux sont rares.

#### **LES DIFFÉRENTS TYPES DE GRAVES**

On peut distinguer trois types d'établissements de pêche au 19<sup>e</sup> siècle: l'établissement familial, celui du maître de grave, et celui de la compagnie exportatrice<sup>103</sup>. Dans les trois cas, la localisation des installations de pêche répond à des critères géographiques bien précis: grève pour préparer et faire sécher le poisson, anse bien abritée, proximité d'eaux poissonneuses, etc. L'abbé J.-B.-A. Ferland explique la chose en prenant l'exemple de L'Anse-au-Griffon: « Au fond de l'anse est une petite rivière avec son barachois. En général, sur cette côte, tous les établissements sont placés dans une situation analogue. En voici la raison: la pêche demande une grève commode pour faire sécher la morue, et un mouillage où les chaloupes et les goëlettes puissent ancrer à l'abri des gros vents; il faut aussi trouver de l'eau douce dans le voisinage. À l'embouchure des petites rivières qui se jettent dans la mer, se rencontrent ordinairement une grève commode, une anse, de l'eau douce; la mer fournit le reste. Sur tous les autres points de la côte, les flots viennent battre contre des rochers escarpés, au pied desquels une corneille trouverait à peine assez de place pour poser le pied<sup>104</sup>. »

Percé est le havre de pêche le plus achalandé de la Gaspésie. Endormi l'hiver, il se réveille au début de juin: « Des goëlettes et des navires arrivent chargés de marchandises; ils versent sur le rivage une population nouvelle [pêcheurs de l'extérieur, marins et marchands], qui apporte la vie et le mouvement. Les achats se font, les marchés se concluent, les embarcations sont grées pour la croisière, les rêts et les seines se déroulent sur le rivage; au milieu des hommes occupés de leurs préparatifs, tourbillonne la cohue des enfants, des chiens et des flâneuses [...] Au-dessus du bruit discordant des voix humaines et canines, domine la voix solennelle de la mer...<sup>105</sup> »



« Le séchage du poisson s'effectue surtout sur la grève (plage de galets) ... » (ACN)

Pesage de la morue à la Pointe-Saint-Pierre vers 1895. (MRC)



Il y a donc trois genres d'établissements de pêche le long des côtes gaspésiennes. Celui que l'on appelle « familial » ou établissement du pêcheur indépendant est le plus classique. L'on y compte une à deux barges. Il regroupe le propriétaire des lieux, sa famille et parfois de proches parents<sup>106</sup>. Tous, y compris le propriétaire de l'établissement, participent aux diverses opérations de la pêche et du travail de préparation du poisson. Le pêcheur indépendant possède ses embarcations et agrès de pêche. Il prépare sa morue afin de la fournir séchée au marchand, qui le paie soit à la pièce, mais le plus souvent au quintal. Il obtient de la compagnie avec laquelle il a un compte des avances en sel, agrès et marchandises au début de la saison de pêche, en acompte sur sa production à venir. Généralement endetté vis-à-vis le commerçant, il peut se permettre quelquefois de vendre son poisson à la firme la plus offrante pour tenter, par la suite, de rembourser le marchand qui l'a d'abord renfloué. En fait, son autonomie ou son « indépendance » se fait sentir surtout au niveau de la gestion interne de son établissement<sup>107</sup>. Le nombre de pêcheurs indépendants augmentera à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

L'établissement du maître de grave, appelé aussi « maître-pêcheur » ou « dealer », se situe entre celui du pêcheur indépendant et celui de la compagnie. Les maîtres de grave possèdent un minimum de deux barges de pêche. Ce sont de petits entrepreneurs qui, seuls ou en association, sont propriétaires d'installations de transformation du poisson. Ce qui différencie les leurs de celles dites « familiales », c'est qu'ils ont un surplus d'équipement (barges et agrès) qu'ils fournissent à d'autres pêcheurs, extérieurs à leur groupe domestique. Ces pêcheurs sont appelés des « engagés ». Plus le nombre d'engagés est grand, plus le travail se spécialise et ceux qui font la pêche ne sont pas nécessairement les mêmes qui voient au travail du poisson sur la grève<sup>108</sup>. La plupart du temps, le maître de grave assume tous les frais d'opération. Un observateur du milieu du 19<sup>e</sup> siècle écrit: « Là, comme partout ailleurs, il y a des pauvres et des riches. Ceux qui sont bâtis dans les anses, qui ont une place où ils peuvent tenir des berges, sont très bien; les autres ne sont que de pauvres malheureux que la pêche ne peut faire vivre. Ceux qui ont des places de pêche tiennent ordinairement 2, 3, 4 et 5 berges, voilà ce que l'on appelle l'armateur. Il fournit à ces pêcheurs de belles berges très bien faites, bien peintes, bien voilées, très légères, qui volent sur l'eau [...]; ensuite l'armateur engage des hommes pour mettre dans ses berges; il lui faut deux hommes par berge, et c'est ce qu'on appelle des moitiés de ligne<sup>109</sup>. »

Le maître de grave garde la moitié de la pêche et toute l'huile de la morue. Il vend ensuite son poisson séché à la compagnie qui l'approvisionne. Les frais de ce petit entrepreneur sont élevés: barges, filets, bâtisses, avances aux pêcheurs, pertes de matériel, etc. Ce qui amène l'abbé Nérée Gingras de Percé à écrire: « il doit toujours calculer sur des pertes, et il n'y

Établissement du  
pêcheur indépendant.  
(AGN)



en a pas un seul à présent, qui serait capable de vivre honorablement par la pêche seule. Mais les armateurs qui cultivent leurs terres en faisant la pêche réussissent très bien. Ils emploient à la terre leurs engagés, qui dans certains jours, n'ont que très peu à faire avec le poisson; ils profitent de l'engrais si commun que leur donne le varec et les débris de poissons [...] la terre leur donne mille choses qu'ils étaient obligés auparavant d'acheter chez le marchand...<sup>110</sup>» Cet intermédiaire entre le pêcheur et les compagnies est très dépendant de ces dernières qui peuvent limiter les avances à une entreprise jugée peu productive au profit d'une autre<sup>111</sup>. Le terme « maître de grave » désigne aussi à l'époque l'homme de confiance d'une compagnie dont le rôle consiste à superviser la préparation de la morue sur la grave de la firme.

Les maîtres de grave et les compagnies emploient donc des engagés, c'est-à-dire des pêcheurs et des hommes de terre qui, ne possédant pas de grave ou d'installation pour préparer la morue, offrent leur service pour la saison de pêche. Les critères de différenciation et de rémunération de ces engagés sont fort complexes et variables. En général, ceux qui travaillent le poisson sur la grève sont employés à gages, tandis que les pêcheurs le sont surtout comme « moitiés-de-ligne ». Dans le premier cas, l'employeur crédite le nécessaire à l'engagé qui solde ses comptes à la fin de la saison sur ce que lui a rapporté son labeur. Quant au pêcheur employé comme « demi-ligne », il est payé à la part, c'est-à-dire qu'il reçoit la moitié de la valeur des prises de la barge, une fois celles-ci transformées par l'employeur. Comme il y a deux pêcheurs dans une barge, chacun reçoit le quart de la valeur de la prise. Dans les établissements des maîtres de grave, c'est cette situation qui prévaut surtout. Le propriétaire de l'établissement assure une partie de la subsistance du pêcheur et le loge, soit dans des « *cookrooms* », petites habitations d'une seule pièce servant de cuisine et de logis, ou encore à la maisonnée même. D'ordinaire, le moitié-de-ligne ne possède ni embarcation, ni agrès de pêche et il les loue de l'employeur. L'engagé qui travaille pour un maître de grave a, auprès de la compagnie, un compte séparé de celui de son employeur<sup>112</sup>. La saison de pêche dure plus de trois mois lorsque l'homme s'engage pour la pêche d'été et un mois et demi de plus lorsqu'il fait aussi la pêche d'automne<sup>113</sup>.

Les hommes engagés par les maîtres de grave et les compagnies peuvent être ou bien des résidents de l'endroit où l'entrepreneur a ses installations ou bien des saisonniers venant d'un autre poste de pêche. Les résidents de la côte travaillent ordinairement tous les ans pour l'entreprise envers laquelle ils sont liés. Dans le cas de ceux qui viennent de l'extérieur, André Lepage remarque qu'on ne retrouve que rarement les mêmes hommes dans le même établissement plus de deux ans de suite, ce qui témoigne de la grande mobilité de ces pêcheurs et graviers<sup>114</sup>. Dans bien des cas, ce sont les maîtres de grave qui demandent au commis de la compagnie qu'ils four-



nissent en poisson de leur procurer les hommes dont ils ont besoin, profitant de son réseau de recrutement bien structuré<sup>115</sup>.

Au cours des décennies suivant la Conquête, les entreprises de pêche alors établies dans la péninsule utilisent déjà, en plus de la population locale, des pêcheurs venus de Jersey, Guernesey, du Canada ou d'ailleurs. Dans son recensement de 1777, le lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, Nicholas Cox, compte quelque 575 personnes employées aux pêches sous le nom de « serviteurs ». Ce chiffre est très élevé, compte tenu des faibles effectifs de la population résidente. Plus de 400 d'entre eux travaillent à Percé, où Peter Fraser en emploie une centaine<sup>116</sup>. Les pêcheries gaspésiennes ayant toujours besoin de bras, les entrepreneurs, en particulier Charles Robin, commencent dans les deux dernières décennies du 18<sup>e</sup> siècle à engager de nombreux graviers et pêcheurs saisonniers venant principalement du sud de Québec, c'est-à-dire de la région s'étendant entre Montmagny et Rivière-du-Loup. Ces hommes partent de chez eux au début du mois de mai à bord de goélettes qui les amènent jusqu'au lieu de leur travail saisonnier. Ils s'en retournent généralement vers la fin août même si certains restent jusqu'à la Toussaint. La compagnie ou le maître de grave leur fournissent des barges grées, de l'équipement et diverses avances. Ces travailleurs de la mer n'étant pas des résidents, on les paie surtout en argent. En 1830, ils gagnent de six à dix « piastres » par mois.

Durant tout le 19<sup>e</sup> siècle, Percé est l'endroit où se regroupe le plus grand nombre de ces graviers et pêcheurs non-résidents. En 1811, l'évêque Plessis parle de quelque 200 jeunes venant du district de Québec pour pêcher à Percé l'été comme moitiés-de-ligne<sup>117</sup>. La Commission d'enquête Taschereau-Duchesnay écrit pour sa part en 1820, que sur plus de 1 800 personnes employées par l'industrie de la pêche dans le district de Gaspé, environ 500 viennent chaque année des paroisses de l'amont de l'estuaire du Saint-Laurent et de la région de Québec<sup>118</sup>. L'arpenteur Joseph Bouchette reprend d'ailleurs ces chiffres dix ans plus tard<sup>119</sup>. On peut toutefois penser que toutes ces estimations sont exagérées. Chez Robin, par exemple, ces engagés du district de Québec sont principalement affectés au travail du poisson sur la grève. Et, selon André Lepage, entre 1820 et 1870, la firme jersiaise n'emploie à l'établissement de Percé, où elle a le plus de pêcheurs, que de 35 à 50 terriens. Ils sont presque tous recrutés à Saint-Thomas de Montmagny<sup>120</sup>. Toutefois, il faut dire que la compagnie engage un grand nombre de saisonniers pour les maîtres de grave de la côte. À mesure que la côte de Gaspé se peuple, en partie par ces gens justement, le nombre de saisonniers venant de la Côte du Sud diminue proportionnellement. En outre, surtout après 1830-1840, les migrations de travailleurs de la Baie-des-Chaleurs vers les établissements de la côte de Gaspé jouent un rôle complémentaire de plus en plus important<sup>121</sup>.

Établissement de la compagnie exportatrice.  
(APC)

La tâche des graviers consiste à s'occuper sur la terre ferme de la prépara-





tion, du salage et du séchage de la morue ramenée par les pêcheurs. Ces travailleurs, surtout des jeunes, se fournissent aux magasins des firmes jersiaises et ils sont payés à salaire fixe. Dans les graves des compagnies, le travail de terre se spécialise et l'on distingue des trancheurs, piqueurs, décolleurs, saleurs, laveurs et manoeuvres. Chaque groupe est rémunéré en fonction de l'importance de son travail dans la chaîne. Ainsi, un trancheur est beaucoup mieux payé qu'un manoeuvre. Un maître de grave ou « maître de pêche » supervise le travail des gens de terre.

#### **L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE**

Le troisième et dernier type d'établissement de pêche rencontré en Gaspésie au 19<sup>e</sup> siècle est celui des compagnies exportatrices de poisson. Ces grandes installations sont disséminées à quelques endroits le long des côtes gaspésiennes. Les principales appartiennent aux maisons Robin, LeBoutillier et Janvrin. Ces établissements étant plus gros que ceux des maîtres de grave, le travail y est par le fait même plus spécialisé. Il y a ici des gens affectés à la pêche de la boëtte et d'autres à celle de la morue. De même, les gravières ont des tâches très précises<sup>122</sup>. C'est aussi le cas du personnel qui coordonne les opérations de la pêche. Les engagés des compagnies, (pêcheurs, gravières, manoeuvres, marins...) sont issus de différentes sources mais, pour ce qui est de la compagnie Robin, ils proviennent surtout de la Baie-des-Chaleurs, en particulier de Paspébiac, et de Saint-Thomas de Montmagny<sup>123</sup>.

En plus du poisson fourni par les pêcheurs qu'elles ont engagés, les compagnies disposent d'autres sources d'approvisionnement. Vers la mi-août, c'est-à-dire à la fin de la pêche d'été, de petites goélettes de 40 à 80 tonneaux font la navette le long de la côte pour collecter le poisson et l'huile des pêcheurs indépendants et des maîtres de grave liés à la firme marchande. La façon de procéder est la suivante: la goélette qui dispose de poids et de balances se dirige vers un petit havre ou une anse où la compagnie a des fournisseurs de morue. Une fois le bateau ancré, le capitaine et une partie de l'équipage débarquent, pèsent et classifient le poisson avant de l'embarquer. Là, il est soigneusement empilé ou mis en paquets, chaque qualité de morue étant placée à part des autres<sup>124</sup>. D'autres pêcheurs transportent eux-mêmes leur production à l'établissement de la compagnie. Ce poisson séché venant des pêcheurs autres que ceux de l'établissement est classifié et emballé par les engagés de la compagnie pour ensuite être entreposé avant de prendre le chemin des marchés, généralement à l'automne de chaque année.

Les établissements de pêche des compagnies jersiaises sont également des comptoirs commerciaux où l'on entrepose aussi bien le poisson que les fournitures importées d'Angleterre ou d'ailleurs. On trouve de tout dans ces magasins: agrès, provisions, outils, ferronnerie, marchandises sèches, habits, chaussures, meubles, etc. Dans son rapport de 1859, le commandant



Pierre Fortin trace un portrait de l'établissement jersiais-type du 19<sup>e</sup> siècle: « L'établissement de pêche, tel que nous l'avons sur la côte de Gaspé et sur la côte du Labrador, se compose d'une réunion de grandes et de petites bâtisses en bois, qui de loin ont l'apparence d'un village, dont les unes servent à loger les employés et les pêcheurs de l'établissement, et les autres à recevoir le poisson, soit à l'état frais, soit à l'état salé, et à contenir les marchandises, les agrès des bâtiments et des bateaux de pêche, les provisions, le sel, etc. Il y a d'abord la maison du chef de l'établissement ou de l'agent, généralement placée au centre du groupe de bâtisses, et dans un endroit élevé, d'où il peut voir tout ce qui se fait sur l'établissement, et en même temps surveiller les bateaux qui sont à la pêche; puis autour du magasin, des marchandises et des provisions, les hangars où sont serrés les ustensiles de pêche, les ateliers du charpentier et du voilier, la boutique du forgeron, et enfin l'échafaud placé aussi près que possible du rivage où se font les premières opérations de la préparation du poisson<sup>125</sup>. »

Quelquefois, comme dans le cas de la maison Robin, on trouve en plus une boulangerie, une ferme et même un petit chantier naval pour la construction ou la réparation des barges et des goélettes. L'abbé Ferland nous donne des indications précises sur le plus considérable des établissements de l'époque, celui de la Charles Robin Company à Paspébiac: « Sur la terre ferme, dit-il, près du havre, est la résidence ordinaire des commis de MM. Robin: c'est un joli cottage, à demi caché au milieu d'un bosquet. Sur

« Le rochet Percé ». John A. Fraser vers 1880.  
« Durant tout le 19<sup>e</sup> siècle, Percé est l'endroit où se regroupe le plus grand nombre de ces graviers et pêcheurs non-résidents. » (MTL)

le banc, un vaste établissement renferme les magasins, les hangars, les chantiers, ainsi qu'une maison qui sert de demeure aux agents pendant le temps de la pêche. Dans ce lieu, règne un ordre admirable; les cours sont couvertes de gravier, qu'on applanit sous le rouleau; tous les bâtiments sont blanchis à la chaux ou peints: les chantiers pour la construction des navires de la compagnie sont pourvus, en abondance, des meilleurs matériaux. Paspébiac renferme le dépôt principal des marchandises destinées au pays, et du poisson préparé pour les marchés étrangers. C'est d'ici que partent les bâtiments qui vont porter la morue aux Antilles, au Brésil et en Italie<sup>126</sup>. »

Chez les Robin, tout est planifié. Même pour le personnel, un apprentissage et une discipline sévère sont de rigueur. L'agent supérieur de l'établissement a d'abord, avant sa promotion, la charge d'un plus petit établissement où il doit faire la preuve de ses capacités. Il faut qu'un commis soit en mesure de bien juger de la valeur des marchandises et de la qualité du poisson et de sa préparation<sup>127</sup>. L'abbé Ferland nous a laissé une image colorée du système régissant le travail des commis de cette compagnie: « Dans le district de Gaspé, les affaires sont dirigées par six commis, placés deux par deux [Paspébiac, Percé, Grande-Rivière]. Ces employés doivent être célibataires, ou bien, s'ils sont mariés, ils ne doivent point avoir leurs femmes auprès d'eux. On leur a imposé un règlement très sévère, entrant dans les plus minutieux détails de la conduite à tenir, et spécifiant même les plats qui, chaque jour, doivent être servis à table [...] Quoique les émoluments des commis soient faibles, jamais, cependant, maître n'a été mieux servi que ne le sont MM. Robin. Choisis vers l'âge de quatorze ans, et formés pendant quelque temps auprès des chefs, ces employés sont envoyés dans les établissements, où les intérêts de la compagnie semblent s'identifier avec les leurs. Tous les deux ans, un des commis de chaque magasin va passer l'hiver à Jersey, afin de rendre compte de l'état des affaires<sup>128</sup>. »

Le système d'établissement et de gestion employé par la compagnie Robin est utilisé dans ses grandes lignes par les autres marchands jersiais de la côte. Quand on sait qu'une bonne partie des concurrents de la compagnie au cours du 19<sup>e</sup> siècle sont d'anciens commis et employés de la maison, l'imitation s'explique facilement.

#### **LA DÉPENDANCE DU PÊCHEUR- CLIENT**

Les relations multiples mais surtout économiques qui existent entre le pêcheur et les compagnies conditionnent grandement la vie gaspésienne du 19<sup>e</sup> siècle. Dans cette relation économique, tout est prévu et contrôlé: à partir du moment où le pêcheur jette sa ligne à l'eau jusqu'au jour où le navire marchand, chargé de poisson, quitte le rivage gaspésien vers les marchés étrangers. Seuls les commerçants investisseurs profitent de la prospérité que connaît en Gaspésie le commerce de la morue dans la

première partie du 19<sup>e</sup> siècle.

L'organisation économique et commerciale qui régit les pêcheries gaspésiennes dès la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle peut être qualifiée de capitalisme maritime. André Lepage souligne que faute de changements techniques aptes à augmenter le volume de la production de morue avec un nombre constant d'hommes dans le temps, l'accroissement du capital commercial des firmes jersiaises ne peut se faire que grâce à une politique visant à accentuer le nombre de pêcheurs-clients<sup>129</sup>. L'abondance du poisson permet d'absorber une main-d'oeuvre croissante; il suffit aux compagnies de fournir aux nouveaux pêcheurs les moyens de pêcher, qu'ils réclament d'ailleurs<sup>130</sup>.

L'indépendance du pêcheur, dans la plupart des cas, se réduit à peu de choses. L'entrepreneur jersiais a le monopole de l'achat du poisson et de l'approvisionnement des pêcheurs. On peut dire que l'échange de quelques produits bruts (poisson, bois, produits de la ferme) contre les marchandises nécessaires au travail et à la subsistance de la famille, est généralisé. Ensuite, par le jeu du crédit et de l'endettement, la firme marchande tente de contrôler les pêcheurs d'une région donnée, afin qu'ils dépendent d'elle et qu'ils lui fournissent leur poisson pour acquitter les avances consenties.

La dépendance du pêcheur s'organise donc autour du système du crédit. Après la guerre d'Indépendance américaine, Charles Robin a institutionnalisé en Gaspésie ce système alors en vigueur à Terre-Neuve. D'abord, il lui faut amener le pêcheur à rester sur place et à lui vendre à chaque année la totalité de ses prises, et ce, au plus bas prix possible. Il installe donc des comptoirs où le pêcheur peut obtenir à crédit des marchandises et du matériel qu'il rembourse plus tard en vendant sa morue. En s'approvisionnant au magasin de l'armateur, le Gaspésien n'a pas besoin de cultiver et peut donner tout son temps à la pêche. L'entrepreneur devient vite l'unique dépositaire en marchandises, matériel de pêche et sel, matière indispensable à la préparation de la morue séchée. De plus, pour embellir son image aux yeux des pêcheurs, il utiliserait certains stratagèmes: « Donnez à ce bateau, aurait-il écrit à un commis en 1783, le nom de Saint-Pierre, patron des pêcheurs... Ce nom est familier aux habitants et leur fera plaisir... Il ne faut rien brusquer... Les pêcheurs ont leurs habitudes; attendons qu'ils les abandonnent d'eux-mêmes pour adopter les nôtres de la même façon... Ne blâmons rien chez eux. Appelés à vivre avec eux, faisons généreusement les sacrifices nécessaires pour leur faire oublier qu'ils sont les vaincus et nous, les vainqueurs... Toute attitude contraire les éloignerait de nous; et alors, où iraient-ils pauvres comme ils sont. N'y a-t-il pas là une situation bien propre à nous inspirer une grande commisération pour eux<sup>131</sup>? »

Les compagnies jersiaises disposent donc d'engagés qui ont un compte

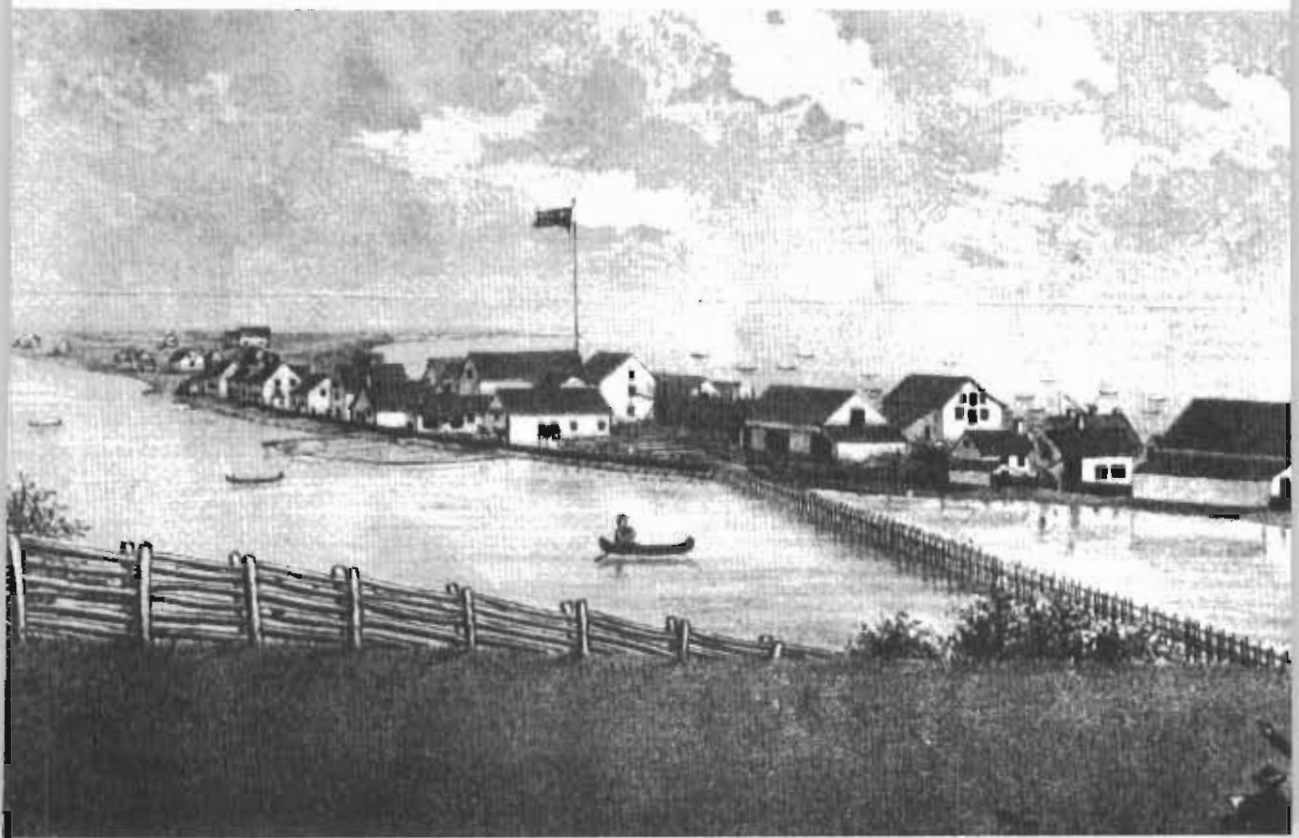
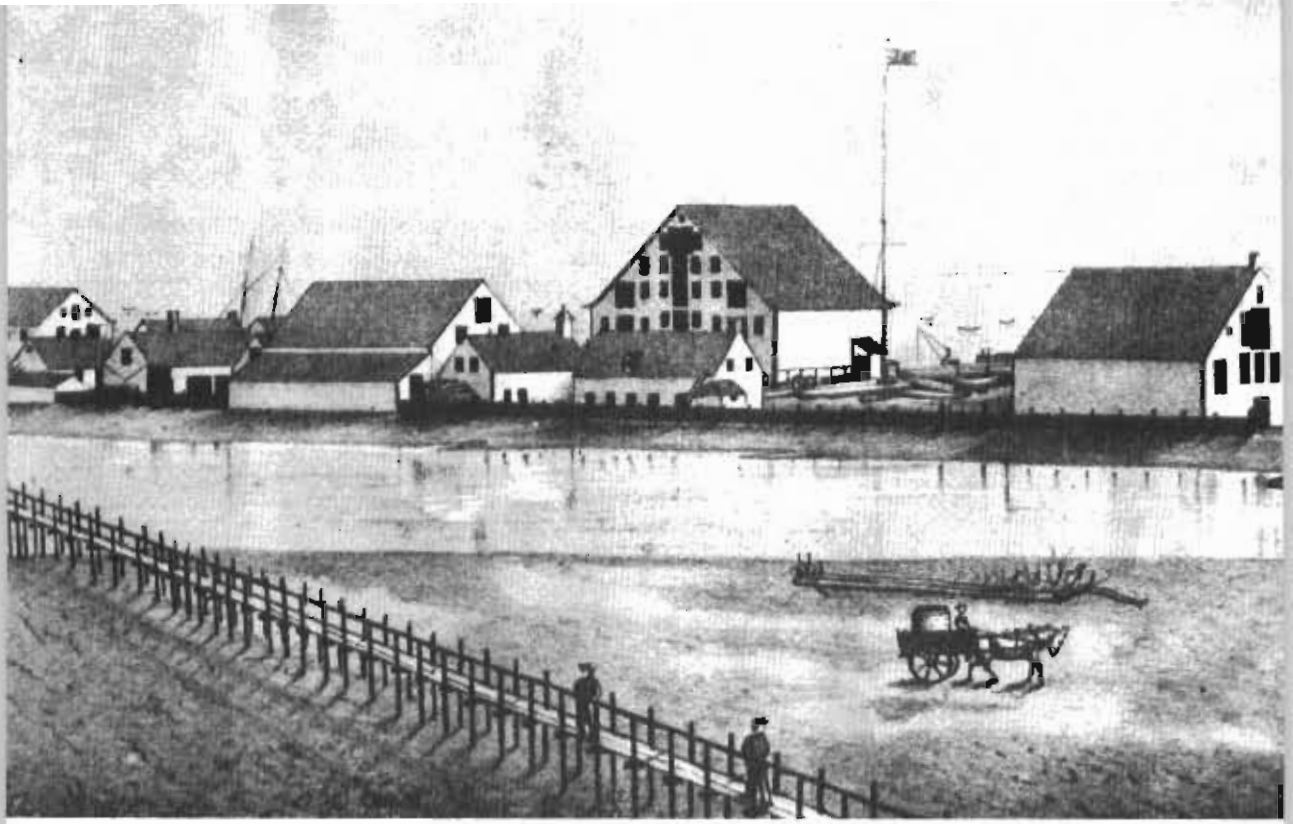
ouvert au grand livre de la compagnie et de « clients », c'est-à-dire des pêcheurs et maîtres de grave s'approvisionnant à crédit à leurs magasins en retour de leur poisson. Les gens de pêche sont surtout payés en marchandises, car la conversion des produits en argent, même si elle existe, n'est pas très courante, vu l'éloignement des grands centres d'affaires. Quand elles jugent qu'il y a trop de numéraire en circulation, les compagnies tentent d'en récupérer par la vente de produits plus luxueux ou encore en faisant un rabais de 20% sur le prix des marchandises à ceux qui paient en argent. La compagnie Robin se sert aussi de « bons » comme pièces de monnaie. Ils équivalent généralement à une journée de travail chacun et servent au calcul du solde du client.

En fin de compte, les besoins matériels du pêcheur et de sa famille dépassent presque toujours la valeur accordée à ses prises de morue. Il ne peut généralement payer avec le produit de sa pêche tout son nécessaire annuel. Il y a plus de cent ans, l'inspecteur du Service de Protection des Pêcheries, Napoléon Lavoie, décrivait le système comme suit: « ... c'était lorsque la pêche rapportait davantage que les dettes s'accumulaient. Cela peut paraître étrange lorsqu'on en ignore la raison. Supposons le cas d'un pêcheur qui a fait un gain de \$100 pendant la saison. Sur cette somme, il lui fallait payer, disons, \$40 à compte sur sa vieille dette, car d'une manière ou d'une autre et à quelques exceptions près, il y avait toujours une vieille dette. Notre homme ne restait donc qu'avec \$60 pour passer l'hiver, ce qui était insuffisant, et comme il avait fait une forte pêche, l'année précédente, qu'il était bon pêcheur et qu'on pouvait s'attendre à une pêche productive l'année suivante, le marchand lui avançait, et une fois le compte ouvert, l'acheteur y regardait peu, et le montant grossissait tous les jours. Voilà pourquoi les meilleurs pêcheurs n'ont pas prospéré jusqu'à présent; voilà pourquoi, après avoir travaillé toute leur vie, ils se trouvent sans ressource dans la vieillesse; voilà la cause des dettes, et à quelques exceptions près, la situation générale de nos pêcheurs qui n'ont point cultivé de terre et ont fait de la pêche leur seul moyen d'existence<sup>132</sup>. »

L'attrait du crédit pousse le pêcheur à acheter des produits de luxe tels le thé et le café et il se retrouve au même point qu'avant. En plus de devoir rembourser continuellement les avances que l'entrepreneur lui consent, il doit continuer de faire vivre sa famille durant la saison hivernale, période de l'année qu'il consacre normalement à la chasse et à certaines petites activités pouvant apporter un quelconque soutien à la famille. Pour réduire une dette, le pêcheur doit souvent détourner une partie de ce temps d'hiver à certains travaux pour la compagnie, telles la construction de barges « sur dettes », la coupe de bois de chauffage et la fabrication de contenants pour le poisson.

Le cycle est routinier: au début de la saison de pêche, le commerçant avance au pêcheur ce dont il a besoin. À la fin de l'été, ce dernier rembourse

Établissements Robin  
et LeBoutillier à Paspé-  
biac en 1866. Thomas  
Pye. (MRG)



les avances consenties; avec ce qui lui reste sur sa pêche d'automne, il achète à prix élevé les marchandises nécessaires jusqu'au printemps suivant; enfin, les marchandises obtenues s'avérant souvent insuffisantes pour terminer l'hiver, il doit demander du crédit à la compagnie jusqu'au printemps suivant. Et ça recommence.

Par ce jeu du crédit, le pêcheur s'endette inévitablement et rapidement. Roch Samson constate que la contrainte de l'endettement va servir de moteur au développement des compagnies de Jersey qui peuvent maintenir une intensité de travail poussée chez les pêcheurs. Ce système ne peut cependant être viable sans le monopole d'approvisionnement que possèdent les firmes en question<sup>133</sup>. En outre, selon André Lepage, la situation foncière du client est un facteur déterminant dans l'évaluation de sa solvabilité. Ainsi, le volume de la dette ne doit pas approcher de trop près la valeur globale de sa terre et de son établissement de pêche, qui servent de garantie de remboursement. Un crédit de quelque importance est souvent avancé à la condition de signer une reconnaissance de dette avec hypothèque sur la valeur des biens immobiliers<sup>134</sup>.

Le pêcheur a peu de choix. S'il veut vendre son poisson ailleurs, on menace de le traduire pour dettes devant les tribunaux où la compagnie obtient presque toujours gain de cause. « Force leur est, écrit l'abbé Ferland, de se remettre sous le joug, et d'expier par une longue pénitence leur tentative d'émancipation<sup>135</sup>. » Il peut ainsi difficilement profiter du jeu de la concurrence pour payer ses dettes et il est toujours amené à transiger avec la même firme commerciale avant d'acquitter sa créance. De plus, les dettes sont transmissibles de génération en génération, ce qui peut hypothéquer l'avenir des descendants du pêcheur. On remarque cependant que le volume de la dette du pêcheur est plus élevé alors qu'il est jeune, pour diminuer par la suite.

On a souvent accusé Charles Robin d'avoir utilisé tous les moyens possibles pour tenir les habitants de la côte à l'activité de la pêche. Ainsi, Justus Sherwood, qui est envoyé par le gouvernement pour préparer l'installation des Loyalistes, écrit au gouverneur Haldimand en 1783: « La région deviendrait bientôt, je n'en doute pas, la plus riche des domaines de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. Il faut savoir cependant, que cette région ne prospérera jamais tant qu'elle sera assujettie au monopole de quelques marchands spéculateurs, qui s'étudient à détourner les pauvres habitants de la culture du sol et à les tenir endettés pour les obliger à faire la pêche tout l'été afin d'acquitter leurs arrérages. Telle est actuellement la situation des pauvres habitants de la baie des Chaleurs, très beau pays que les intéressés représentent comme inhabitable excepté pour quelques pêcheurs<sup>136</sup>. » Il faut cependant spécifier que Sherwood n'apprécie guère Charles Robin qui craint qu'on délègue ses pêcheurs de Paspébiac pour y installer les Loyalistes, ce qu'il tente de



contrer.

Aussi longtemps que le faible peuplement de la côte gaspésienne entraîne une pénurie de pêcheurs, il demeure vital pour les compagnies de tenir le plus de Gaspésiens possible à cette activité afin de toujours embarquer le poisson en quantité suffisante dans les cales des navires. L'agriculture est donc mal vue. Les écoles aussi sont condamnées; elles ne servent, selon les compagnies, qu'à éloigner les enfants du travail de la pêche et ne sont d'aucune utilité. De la même façon, les missionnaires, avec leurs idées de culture du sol, d'éducation et de tempérance, sont fort peu appréciés par la plupart des marchands, dont certains approvisionnent les Gaspésiens en boissons alcooliques. Ce trafic très lucratif est réglé de façon à ce que les pêcheurs ne boivent pas trop pendant le temps de la pêche mais suffisamment après la saison pour épuiser leurs réserves personnelles et s'endetter à nouveau. La même situation prévaut entre les Micmacs et les commerçants de saumon. Le missionnaire Joseph-Marie Bélanger écrit d'une plume moralisatrice: « Les Sauvages ivrognes ne sont point de bonne foi dans leurs commerces; ils vendent pour des liqueurs le fruit de leurs pêches et de leurs chasses sans faire aucune provision comme nous l'avons déjà remarqué. Ensuite dans l'automne et l'hiver les marchands leur vendent à crédit ce qui leur est le plus nécessaire espérant avoir leurs poissons l'été suivant. Après quelques années de ce commerce les Sauvages se voyant surchargés de grosses dettes qu'ils désespèrent de payer désertent ces marchands et commencent avec d'autres le même espèce de commerce<sup>137</sup>. »

Le système des avances s'avère en général très rentable avec son double profit sur les prix du poisson et des marchandises mais il comporte aussi de sérieux risques pour la compagnie. En effet, celle-ci avance de fortes sommes aux pêcheurs et lorsque la pêche est très mauvaise ou que des variations subites des prix surviennent sur les marchés internationaux, elle peut essuyer de lourdes pertes. Le système est à double tranchant. Si la compagnie n'offre pas assez de crédit, le pêcheur va être tenté d'aller ailleurs; d'autre part, si le crédit est trop ouvert, le morutier va peut-être trop s'endetter en achetant des produits de luxe et une partie de la créance deviendra alors insolvable. C'est pourquoi, on permet souvent l'endettement des pêcheurs productifs alors qu'on impose la fermeture des comptes des plus pauvres pour les rouvrir l'année suivante.

Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, lorsque leur nombre s'accroît, la plupart des entreprises se voient obligées d'ouvrir le crédit, d'offrir de plus larges avances qu'auparavant pour obtenir le nombre de barges dont elles ont besoin. Elles aggravent ainsi leurs risques devant un abus éventuel du crédit ou la possibilité de mauvaises saisons de pêche répétées. Pour les pêcheurs, lorsque survient cette dernière conjoncture, c'est la famine. Mais lorsque le crédit est ouvert à un client jugé solvable, souvent celui-ci n'hésite pas à acheter des produits de luxe. L'abbé Ferland va jusqu'à

affirmer: « Aussi les filles sont-elles ici mieux vêtues que les élégantes des faubourgs, à Québec<sup>138</sup>. »

Certains groupes de pêcheurs réussissent malgré tout à éviter l'emprise des compagnies de Jersey. Mais ils font exception à la règle. Un des cas les plus patents de la domination des marchands est celui de Paspébiac. En 1811, Mgr Plessis écrit de façon un peu excessive que les gens de cette localité sont, vis-à-vis des Robins, « des espèces de serfs entièrement dans leur dépendance; ils ont concédé à 33 d'entr'eux, 33 arpents de terre de front sur 10 de hauteur, en sorte que chaque colon n'ayant que dix arpents en superficie pour sa part, ne peut vivre qu'avec le secours de la pêche, et que se trouvant hors d'état d'en faire les avances nécessaires, il est toujours endetté au bourgeois, toujours à sa disposition, exposé à être mis à bord de quelqu'un des bâtiments de la compagnie et à faire le voyage d'Europe en qualité de matelot [...] Ainsi n'est-il pas rare d'en trouver qui ont été à Jersey, à Lisbonne, à Cadix, à Messine, à Palerme<sup>139</sup>. »

Généralement, les pêcheurs, qu'ils soient payés à la prise, à la part ou à salaire, sont obligés de recourir aux grandes firmes pour obtenir des avances de matériel ou écouler leur production. Par exemple, les maîtres de grave, qui sont eux-mêmes des entrepreneurs et possèdent plusieurs barges et des engagés, sont contrôlés par les compagnies de commerce qui leur créditent des avances et des fournitures pour leurs pêcheurs. Les travaux d'André Lepage permettent de constater que cette politique est sélective et discrétionnaire, car si la production annuelle de morue livrée par le maître de grave est trop faible et que celui-ci reste endetté de façon excessive, la firme tend à limiter le volume des avances et des marchandises qu'elle lui consent pour les redistribuer à d'autres qui sont plus productifs<sup>140</sup>. Dès lors, ce dernier ne peut plus s'organiser de façon efficace et il lui est difficile de mobiliser des hommes, ce qui a pour effet de réduire le volume de sa production. L'endettement, explique encore Lepage, sert alors de moyen de pression sur les producteurs, qu'ils soient de simples pêcheurs ou de petits entrepreneurs<sup>141</sup>. Selon le marchand François Buteau, 90% des habitants du district sont endettés envers une maison de commerce dans les années 1820<sup>142</sup>.

Quant au gouvernement, peu préoccupé par les problèmes des pêches, il laisse faire les compagnies. Un missionnaire en colère écrit au milieu du 19<sup>e</sup> siècle que « si le Gouvernement eût compris plus tôt quelle source de richesse il possédait dans le Golfe, il n'aurait pas abandonné les pauvres pêcheurs à la merci d'étrangers qui les exploitent<sup>143</sup>. » Les autorités pallient au plus urgent et certaines lois laissent libre cours à maints abus plutôt que de répondre aux vrais besoins des pêcheurs. Ainsi, une loi dite du « dernier équipeur », votée en 1829, a pour effet de les empêcher de vendre leurs prises au plus offrant. Cette législation donne priorité d'achat des prises à l'entrepreneur qui a avancé les fournitures de pêche (grée-



Le « Century », brigantin jersiais. (Department of Postal administration, St-Héliér)

ments) ou les barges.

Cette loi veut faire contrepoids à la présence en Gaspésie, particulièrement au nord de Percé, de caboteurs ou marchands itinérants venant du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et des États-Unis. Ces commerçants échangent leurs marchandises, particulièrement des vivres (farine, lard, grains, beurre...) et des boissons alcooliques contre le poisson des pêcheurs. Ils interviennent le plus souvent en cours et en fin de saison et ils achètent une partie de la production de pêche de l'automne. Vers 1820, le docteur Von Iffland, en parlant des caboteurs de la région de Québec, note: « Tout le temps que [le Saint-Laurent] est navigable, un grand nombre de barques marchandes viennent échanger leurs effets, et c'est avec eux que les habitans font le mieux leur profit. Les objets de ces petits commerçants consistent en marchandises sèches et autres choses nécessaires à la vie, qu'ils échangent à des prix raisonnables, de sorte qu'ils ôtent bien des pratiques aux marchands les plus considérables du lieu [Grande-Grave]. Cette sorte de commerce a si fort augmenté depuis quelques années, que si les habitans n'étoient obligés de faire leurs emplettes chez les gros marchands dont leurs vieilles dettes les font totalement dépendre, ils pourroient tous se procurer toutes sortes de marchandises à des taux qui ne les ruineront pas<sup>144</sup>. »

Par exemple, le quart de farine se vend douze dollars dans les magasins des firmes jersiaises et les caboteurs le cèdent, eux, pour quatre dollars. Le monopole des marchands de Jersey est cependant presque total dans les articles non périssables, tels les équipements, agrès, matériaux de pêche et le sel<sup>145</sup>. Et la loi du « dernier équipeur » oblige le morutier à faire commerce avec celui qui lui vend les fournitures de pêche. Inutile de dire que cette loi est fortement contestée par les pêcheurs indépendants et les caboteurs. En 1830, devant le comité de la Chambre sur les pêcheries, Joseph Barthe affirme que la loi nuit aux pêcheurs « parce qu'on leur enlève toute leur pêche; et quand ils n'en ont pas assez [les marchands] prennent tous leurs animaux et autres produits, et même leurs terres; cela ne se fait pas partout », tempère le témoin<sup>146</sup>. Les autres créanciers d'un pêcheur doivent attendre que l'équipeur soit remboursé pour réclamer leurs dus.

#### **LE COMMERCE SUR LA CÔTE GASPÉSIENNE**

Si les compagnies jersiaises contrôlent l'organisation de la pêche, elles ont aussi la haute main sur l'expédition de la morue vers l'extérieur. Le marché local n'absorbe qu'une très faible partie de la production. Jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle, les marchés sont nombreux et de faible taille, mais par la suite et pour longtemps, la production de morue séchée est principalement orientée vers la Méditerranée et l'Amérique méridionale. Cette pêche fournit aussi l'automne le reste de la province. Le port de Québec reçoit de bonnes quantités de morue séchée et verte, de saumon salé et fumé, de hareng et d'huile de poisson. Les grandes firmes jersiaises disposent de courtiers ou correspondants sur les marchés d'écoulement du poisson. Ces agents sont en communication avec l'île de Jersey d'où ils reçoivent des instructions diverses ayant trait aux affaires de la compagnie.

Les pêcheries gaspésiennes expédient vers les différents marchés trois catégories de morue séchée, selon la qualité de sa préparation. La plus chère, appelée « marchande », telle la fameuse « Gaspé Cure », se distingue par une chair ne présentant ni taches, ni coupures, ni meurtrissures et par un salage léger. Le fait que la morue gaspésienne, grâce aux bonnes conditions climatiques de la région, sèche rapidement, est déterminant dans la production d'un poisson de qualité. Pierre Fortin note que « c'est sur la côte de Gaspé, où l'influence des brumes formées par le Gulf Stream se fait le moins sentir, qu'on prépare la plus belle morue de toute l'Amérique<sup>147</sup>. » La « Gaspé Cure » est envoyée aux ports méditerranéens d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Sicile, où elle est fort en demande. La firme Robin est renommée sur ces marchés pour la qualité de son poisson.

La deuxième catégorie, appelée « inférieure » ou « de Madère » va au Brésil. On expédie aussi du poisson de qualité « marchande » et « inférieure » à l'île de Jersey, aux États-Unis et, en moindre quantité, vers le port de Québec. La troisième catégorie, appelée morue de « réfection » ou « had-dock », mal préparée ou brûlée par le sel, en plus de nourrir le Gaspésien,

Tableau 3.4. Principales importations enregistrées par les deux bureaux de douanes du district de Gaspé en 1829\*

Articles	Unité de mesure	Quantité
Rhum	Gallons	6 126
Mélasse	Gallons	5 714
Brandy	Gallons	1 080
Vins (France et Espagne)	Gallons	133
Sucre blanc	Livres	316
Sucre des Antilles	Livres	12 355
Café	Livres	915
Thé	Livres	643
Riz	Livres	2 075
Tabac	Livres	2 933
Gondron	Quarts	30
Farine de maïs	Quarts	50
Lard	Quarts	17
Blé	Minots	10
Sel	Minots	60 690

\* Les produits enregistrés à la douane de New-Carlisle après le 10 octobre ne sont pas compilés. Source: « Rapport du comité spécial sur la pétition de certains habitants du district de Gaspé... », *Journal de la Chambre d'assemblée*, vol. 39 (1830), App. T.

est acheminée vers les pays esclavagistes, dont les Antilles. On appelle d'ailleurs cette morue poisson « des Antilles » ou « des Iles ». On fournit aussi le Canada, via le port de Québec. Pendant une bonne partie de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le poisson du district de Gaspé qui se rend aux Antilles semble d'abord passer par Halifax d'où il est expédié l'hiver<sup>148</sup>. Enfin, la morue salée (verte) produite à l'automne et qu'on n'a pas réussi à sécher complètement, est envoyée telle quelle vers le marché canadien. Il faut noter que si la production de l'été va aux grandes compagnies, celle de l'automne va en bonne partie, avant 1860, aux marchands locaux et commerçants indépendants qui approvisionnent les marchés plus proches, tels Québec et Halifax<sup>149</sup>. Le rôle et l'importance exacte de ces marchands et caboteurs demeurent encore imprécis.

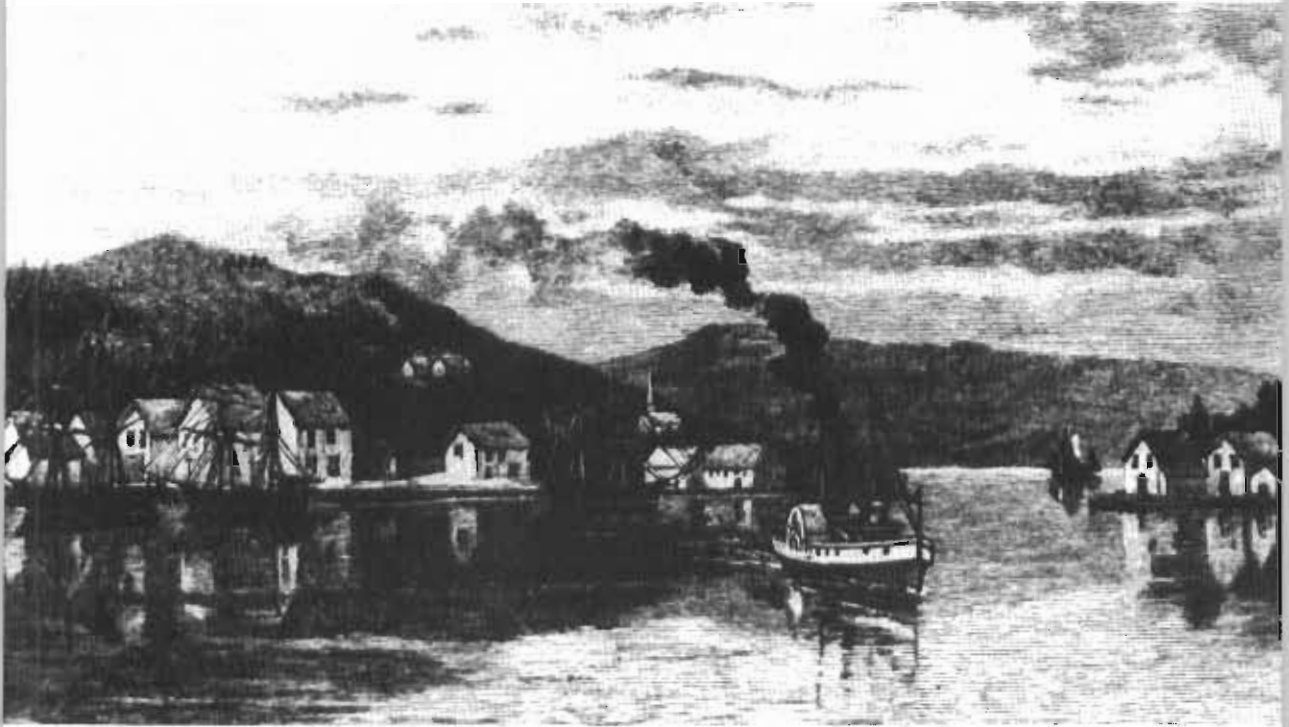
En Gaspésie, le poisson est mesuré au quintal (112 livres) pour l'achat et la vente. Pour les marchés portugais, espagnol et italien, la morue est expédiée en vrac à bord des navires. Pour d'autres pays, il y a des unités de masse spécifiques: barils en forme de cuves, appelés « tubs » ou « drums » (128 livres) pour le Brésil; boucauts (deux quintaux chacun) pour les

Antilles. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le boucaut sera utilisé pour l'expédition sur la plupart des marchés. Il existe également d'autres types de contenants: tonneaux, caisses, barriques, paquets, boîtes, caques, etc., mais ils sont peu utilisés avant 1850.

Deux endroits en Gaspésie jouent un rôle important dans le commerce avec l'extérieur: Paspébiac et le bassin de Gaspé. En tout, le district possède « dix-huit bons havres, qui tous peuvent admettre l'entrée de bâtiments d'une grandeur capable de naviguer sur l'océan et le Saint-Laurent...<sup>150</sup> » La baie de Gaspé est cependant très particulière. C'est « une belle nappe d'eau, large de huit milles et s'avancant environ six lieues entre deux terres hautes. L'une, le revers du Fourillon, est montagneuse; l'autre est agréablement diversifiée par des côteaux, des vallons, des bois [...] La terre du nord est généralement escarpée. Sur quelques points, néanmoins, les montagnes s'éloignent de la mer, et laissent à leur base un espace plus uni, sur lequel se sont formés des établissements de pêche; telles sont l'anse Saint-Georges et la Grand'Grave...<sup>151</sup> » Le bassin de Gaspé est un vaste port naturel coupé des vents et fort renommé car l'on dit « que le Havre et le Bassin de Gaspé est un des meilleurs Havres et des plus avantageux de l'Amérique, et peut contenir plus de trois cents vaisseaux dans la plus parfaite sûreté [...] Les vaisseaux sur leur route d'Europe et qui y vont y entrent souvent, lorsqu'ils sont opposés par des tempêtes dans le Golfe<sup>152</sup>. »

La baie de Gaspé, où sont installés des entrepreneurs, tel Janvrin à Grande-Grave, en plus de servir de refuge aux navires, abrite le principal bureau de la douane du district et nombreux sont les bâtiments qui s'y arrêtent, soit pour faire des provisions, soit pour charger des marchandises pour l'étranger. La première jetée à l'intérieur de la baie est construite par le juge Félix O'Hara et ses fils vers 1800. Plusieurs autres quais sont complétés par la suite sur ces mêmes rivages. On voit entrer chaque année dans la baie environ 40 à 50 navires d'Europe. Outre Gaspé, Paspébiac est le port le plus achalandé, car c'est là que se trouve le principal dépôt des marchandises destinées au district et c'est de là que les firmes Charles Robin Company et LeBoutillier Brothers expédient leur poisson vers l'Europe, les Antilles et l'Amérique du Sud. C'est dans les ports de Gaspé et de Paspébiac que se fait l'expédition de morue séchée.

Percé ne jouit pas d'un havre aussi sûr que celui de Gaspé car il est exposé aux vents du large. Mais pendant la saison de la pêche, comme au 17<sup>e</sup> siècle, cette localité est le plus important lieu de rencontre des marchands et des pêcheurs canadiens et européens. Il y vient des gens de tous les points de la côte, de la province et de l'étranger. Une bonne partie des cargaisons de poisson enregistrées aux deux bureaux de douanes du district émane de Percé. D'autres havres ont aussi un quelconque rôle commercial, c'est le cas de Grande-Rivière et de Newport où les Robin possèdent des établissements. Sur la côte nord de la péninsule, c'est le port de Matane qui



est le plus achalandé.

De façon générale, les postes de pêche sont privés de quais ou de jetées et l'on doit transborder les marchandises dans des barques pour atteindre le rivage et vice-versa. Les problèmes majeurs des installations riveraines gaspésiennes demeurent donc cette absence de quais et l'embaras des glaces l'hiver, alors que dans d'autres ports de l'Atlantique, tel celui de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, les navires peuvent accoster durant la saison froide.

Qui dit port de commerce dit aussi maladies et épidémies. L'absence de bureaux de santé dans les ports gaspésiens amène certains problèmes graves et « les conséquences de cet oubli ont été des plus sérieuses, vu qu'il a occasionné la mort de quelques habitants respectables et estimables, par la contagion, surtout à Gaspé, où elle a été apportée par des vaisseaux venant d'Europe...<sup>153</sup> » En 1821, le gouvernement envoie un médecin pour faire de la vaccination contre la petite vérole. Plus tard, en 1832, devant le danger de nouvelles épidémies de choléra au Bas-Canada, le gouverneur général, lord Aylmer, institue une station provisoire de quarantaine à Gaspé où les navires en provenance de l'extérieur doivent s'arrêter pour fins d'inspec-

Gaspé en 1874. Dessin du gouverneur général Lord Dufferin, lors d'un voyage sur le navire le *Druide*. Photo tirée de: Marchioness of Dufferin and Ava, *My Canadian Journal 1872-78*, 1891.

tion. Le docteur Douglas du district de Gaspé est nommé surintendant médical de cette station. Il n'y a qu'un médecin dans tout le district à ce moment-là.

Les navires de commerce naviguent rarement à lège. Il faut fonctionner de façon à ce qu'ils voyagent toujours chargés. C'est d'ailleurs l'une des fonctions des représentants des compagnies sur les marchés étrangers de voir à ce que le navire reparte avec tel type de produit vers telle destination après avoir livré sa cargaison. Ainsi, un bateau de la firme Robin peut partir le printemps de Jersey pour Paspébiac avec toutes les marchandises et approvisionnements nécessaires pour la saison de pêche. Il repart ensuite avec une première cargaison de morue sèche qu'on avait entreposée dans les hangars pour se diriger vers les Antilles, le Brésil ou la Méditerranée. Ayant disposé de son poisson, le vaisseau charge alors, s'il est en Amérique du Sud, du sucre, des fruits ou de la mélasse qu'il ramène vers l'Europe. L'hiver, on le consigne au transport de diverses marchandises. Au printemps suivant, chargé de marchandises de Jersey ou de sel de Cadix, de Liverpool ou du Portugal, il retourne à Paspébiac.

Le voyage à travers l'Atlantique s'effectue en une quarantaine de jours. Le poisson doit être parfaitement sec car s'il prend de l'humidité, il peut chauffer et se gâter dans la cale du navire. Avant l'utilisation de contenants, on tapisse le fond du navire avec de l'écorce de bouleau pour contrer l'humidité et on y empile la morue. Plusieurs vaisseaux font deux voyages en Gaspésie avant les glaces. Ils arrivent le printemps avec des marchandises diverses et repartent au mois de juillet avec la première production de morue sèche; ils reviennent à l'automne pour repartir une dernière fois, surtout vers l'Europe, avec les dernières cargaisons de poisson. Bouchette écrit vers 1815 que les exportations et les importations du district emploient ordinairement huit ou neuf bâtiments à trait carré et environ 35 petits<sup>154</sup>. Les vaisseaux employés dans le transport du poisson sont des goélettes à hunier, des bricks, des « barques » et des brigantins. La plupart jaugent de 100 à 400 tonneaux. Après 1860, on voit apparaître les bateaux à vapeur (*steamers*). Des navires de plus faible tonnage sont surtout affectés au commerce côtier et au transport des marchandises de Québec et d'Halifax. Ils n'appartiennent pas tous aux compagnies jersiaises.

Pour établir la production de morue sèche envoyée sur les marchés, il faut se fier aux enregistrements des bureaux de douane. À Douglstown, le bureau de douane existe depuis 1767. C'est Edward Manwaring qui en est le premier officier. D'abord succursale de Québec, cette douane devient indépendante en 1785 après que Félix O'Hara et quelques marchands en aient fait la demande. Au siècle suivant, on se plaint souvent de l'emplacement de la douane principale du district et de ses inconvénients pour les navires. À ce propos, le marchand François Buteau déclare: « les bâtimens qui vont faire commerce sur la côte de Gaspé se trouvent obligés d'aller là



pour avoir leurs papiers; c'est une Baie dans laquelle on n'entre pas avec le même vent que celui qui mène à Québec. Plusieurs bâtimens ont perdu quinze à vingt jours, étant obligés d'entrer dans la Baie de Gaspé. Plusieurs en automne ont par là été empêché de monter à Québec. Je pense qu'il faudrait un Bureau de Douane à Percé, où tous les bâtimens peuvent aller sans se mettre hors de leur route, et où ils s'en chargent le plus<sup>155</sup>. » C'est seulement vers 1835-1840 qu'on ouvre un sous-bureau à Percé.

À New-Carlisle, c'est Charles Robin qui fait ouvrir un bureau de douane près de ses établissements à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Là s'arrêtent tous les bâtimens entrant à la baie des Chaleurs afin d'y payer « leur hommage ». Un sous-bureau est installé plus tard à Carleton. Le cboix des environs de Gaspé et de New-Carlisle s'expliquent quand on sait que le « fonctionnarisme » à l'époque est réservé aux anglophones, principalement installés à ces endroits. Ferland peut ainsi faire remarquer au sujet du poste de douane de New-Carlisle: « ... il est à déplorer qu'on l'ait relégué sur un point dont les vaisseaux ne peuvent approcher, tandis qu'à droite et à gauche se trouvent des havres excellents<sup>156</sup>. » Vers 1865, Thomas Pye écrit que la douane de New-Carlisle a été transférée à Paspébiac afin d'éviter aux marchands et capitaines de faire six milles à chaque fois qu'ils doivent faire affaire avec le bureau douanier<sup>157</sup>.

De 1791 à 1832, le gouvernement du Bas-Canada perçoit en droits douaniers dans le district de Gaspé un montant net de 12 400 livres sterling<sup>158</sup>. En 1840, le bureau de Douglstown perçoit 979 livres sterling en droits et celui de New-Carlisle 820<sup>159</sup>. Seize ans plus tôt, soit en 1824, les montants perçus ont été de quelque 243 livres pour le premier et de 582 pour le second<sup>160</sup>.

Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, l'exportation enregistrée de morue sèche ne semble pas dépasser les 25 000 quintaux. Pour 1769, l'historien Ferland Ouellet établit à quelque 13 000 quintaux l'expédition de morue gaspésienne<sup>161</sup>. Dans son recensement de 1777, le lieutenant-gouverneur Nicholas Cox mentionne, lui, que depuis cinq ans, une moyenne de 16 000 quintaux de poisson sont expédiés annuellement de la péninsule après être passés à la douane du district<sup>162</sup>. Au 19<sup>e</sup> siècle, surtout à partir de la fin de la décennie 1810, le volume des envois de morue séchée croît continuellement, exception faite des années où la pêche est désastreuse, ou lorsqu'il y a des conflits armés ou des crises économiques. La demande sur les marchés et le développement général des pêches font croître le volume des expéditions. En 1848, par exemple, les douaniers de Gaspé et de New-Carlisle enregistrent une sortie de 87 792 quintaux de morue<sup>163</sup>. À titre de comparaison, Terre-Neuve en exporte un million de quintaux en 1845. Dans la deuxième partie du 19<sup>e</sup> siècle, avec le développement de nouvelles zones de pêche et l'accroissement du nombre de pêcheurs, les exportations de morue à l'étranger oscilleront entre 100 000 et 150 000 quintaux par année.

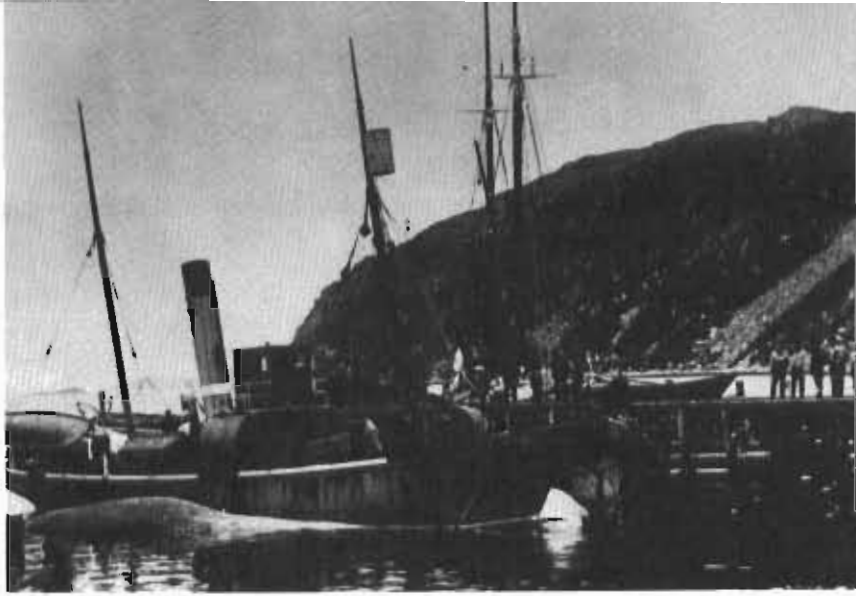
Les statistiques dont nous nous servons ici n'ont rien de systématique et peuvent avoir été gonflées ou n'être que des états partiels. D'abord, une partie du poisson pris en Gaspésie s'en va à Québec et même à Halifax sans passer aux douanes. De plus, le système douanier n'est pas toujours très efficace en cette première partie du 19<sup>e</sup> siècle et plusieurs fraudes et oublis faussent l'enregistrement des exportations. Quant aux importations, une partie est enregistrée à Québec.

D'autres chiffres nous renseignent sur l'ensemble des exportations de poisson. Nous pouvons les examiner, sous toute réserve encore, à titre indicatif seulement. En 1815, dans sa description topographique de la province, Joseph Bouchette estime l'exportation annuelle de poisson à environ 35 000 quintaux de morue, 5 000 de saumon, de 10 000 à 12 000 de hareng, de sardine et de maquereau, plus le produit de quelques baleines<sup>164</sup>. Vers 1820, selon la Commission des terres, le produit total de la pêche morutière est d'environ 50 000 quintaux de ce poisson séché, de 10 000 quintaux de poisson mariné et d'environ 20 000 gallons d'huile de foie de morue. On expédie aussi environ 4 000 barils de hareng fumé et salé. La pêche au saumon produit chaque année quelque 2 000 barils envoyés à Québec, à Halifax et aux Antilles. Quant à la pêche à la baleine, elle donne environ 18 000 gallons d'huile, acheminés vers Québec<sup>165</sup>. Bouchette, l'arpenteur de cette commission, reprend d'ailleurs ces données dans son répertoire de 1832<sup>166</sup>. Certaines autres statistiques, compilées en 1829, semblent plus conservatrices. Il manque toutefois à ces chiffres l'enregistrement des exportations effectuées à la douane de New-Carlisle après le 10 octobre. Cette année-là, le district exporterait 50 108 quintaux de morue, plus 121 quarts et 48 tinettes, 352 quarts de saumon, 471 de hareng et 3 288 gallons d'huile de poisson<sup>167</sup>.

Le poisson et ses dérivés constituent l'essentiel des exportations du district de Gaspé. Toutefois, quelques autres produits (bois, fourrures, métal) sont envoyés à l'extérieur. À part le bois qu'on achemine vers l'Europe et le port de Québec à l'état brut ou en madriers, les autres articles d'exportation représentent en volume des quantités négligeables. Ainsi, le commerce des fourrures n'a jamais été important dans la péninsule. Les principaux échanges autour de ce produit se sont effectués peu après la Conquête, entre les Micmacs et quelques marchands.

Les arrivages dans le district sont aussi enregistrés par les deux douanes de New-Carlisle et de Douglstown. Outre le sel, qui sert directement à l'industrie de la pêche, on importe surtout du sucre et de l'alcool. Le sel vient surtout de Cadix en Espagne et de Liverpool; le rhum, le sucre et la mélasse des Antilles; la farine et les autres marchandises proviennent d'Angleterre et de Jersey.

Le district de Gaspé exporte plus en valeur marchande qu'il n'en peut importer. Ainsi, en 1841, la valeur des importations est de 29 027 livres



Baleinier à vapeur vers 1890. (Coll. privée)

sterling, sans compter les marchandises arrivées par cabotage, et celle des exportations, hormis aussi le cabotage, atteint 70 142 livres sterling<sup>168</sup>. En 1851, ces chiffres sont respectivement de \$107 031 pour les importations et de \$221 840 pour les exportations<sup>169</sup>. En ce sens, la Gaspésie reste d'abord un réservoir de matière première (le poisson) destinée à l'exportation.

La pêche de la baleine qui s'était déjà pratiquée avant la Conquête, renaît avec l'arrivée des Loyalistes dans les années 1780. Plusieurs de ces nouveaux venus pratiquaient cette activité sur la côte est américaine (Nantucket, New-Bedford). Ils initient les Jersiais et les Écossais des environs à cette activité spéciale qui demeurera l'apanage de certaines familles anglophones de la baie de Gaspé, tels les Boyle et les Baker. Commencée de façon effective à cet endroit vers 1800 seulement, cette pêche prospère dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle et L'Anse-aux-Cousins et surtout Penouille deviennent des havres baleiniers florissants.

Avant les années 1820, la pêche à la baleine se fait aussi à Percé et à Paspébiac. Mais c'est surtout depuis Mont-Louis jusqu'au golfe Saint-Laurent qu'on la pratique<sup>170</sup>. Joseph Bouchette avance le chiffre, apparemment un peu élevé, de 18 000 à 20 000 gallons d'huile de ce mammifère expédiés annuellement entre 1820 et 1830<sup>171</sup>. Selon lui, cinq à six goélettes affrétées à la baie de Gaspé et montées par des équipages de huit à dix hommes font cette pêche durant les mois d'été<sup>172</sup>. Des armateurs de Halifax et de Saint-Jean (N.-B.) expédient, eux, toute une flottille pour pêcher les baleines. En Gaspésie, les profits de cette pêche sont partagés entre les membres de l'équipage. Une goélette peut rapporter 1 000 à 2 000 gallons d'huile par saison; une seule baleine fournit de 80 à 100 gallons<sup>173</sup>. Les bâtiments ressemblent à ceux des anciens Basques. En voici une description faite par un contemporain: « Les bâtiments employés pour la pêche de la baleine, dans le golfe Saint-Laurent, sont de grosses et fortes goélettes,

#### **LA PÊCHE DE LA BALEINE À LA BAIE DE GASPÉ**

capables de résister aux tempêtes; car, pour faire du profit à ce métier, il faut toujours tenir la mer. À leurs flancs sont suspendues deux berges baleinières, toujours prêtes à être lancées à l'eau dès que le premier signal en est donné. L'équipage de chaque goélette se compose d'une quinzaine d'hommes, qui doivent être de vigoureux et bons rameurs; car il leur faut quelquefois ramer pendant des journées entières<sup>174</sup>.»

La méthode utilisée pour capturer les baleines ressemble également à celle que pratiquaient les Basques au 17<sup>e</sup> siècle. Quand on aperçoit le cétacé, on met à la mer les baleinières et on commence la poursuite. Dès qu'on a réussi à l'approcher, un dardeur placé derrière la barque lui lance un harpon dans le flanc. La baleine commence alors sa course et lorsqu'elle s'arrête, fatiguée, le bateau s'en approche et on l'achève en enfonçant dans son corps une longue lance ou des dagues avec lesquelles on « tacaude » au point de provoquer une hémorragie pulmonaire. Il est toujours dangereux que la baleine heurte le flanc de la chaloupe. Morte, on la palanque à bord de la goélette ou on l'amène à terre pour la dépecer et on fait fondre sa graisse pour en tirer l'huile<sup>175</sup>. Vers 1850, la pêche à la baleine commence à péricliter et les gros cétacés ne se retrouvent plus que le long des côtes du Labrador et du détroit de Belle-Isle.

#### **LE SAUMON DE LA BAIE- DES-CHALEURS**

Une autre pêche digne de mention à cette époque est celle du saumon de l'Atlantique dans les rivières. Les Micmacs la pratiquaient depuis longtemps. Rapidement toutefois, avec l'arrivée des Acadiens et surtout des Loyalistes, de petits et moyens entrepreneurs accaparent la plus grande partie de ce commerce: Shoolbred, Smith, Mann, Ferguson, Christie, etc. Charles Robin est aussi de ceux-là. Vers 1790, environ 1 500 à 2 000 tierçons de saumon sont pêchés annuellement dans la rivière Ristigouche. Une quinzaine d'autres rivières poissonneuses, généralement peu exploitées, sillonnent aussi la péninsule.

Charles Robin et d'autres marchands se plaignent vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle de ce que les Amérindiens harponnent le saumon qui n'est propre ainsi que pour le marché des Antilles, tandis que l'utilisation de filets faciliterait sa vente sur le marché européen<sup>176</sup>. Cette dernière méthode se généralisant, on capture de grandes quantités de saumon. En 1807, pour protéger ce poisson, une loi interdit aux Blancs de tendre des filets ou des seines dans les chenaux des rivières Ristigouche et Cascapédia où pêchent les Amérindiens; on défend également d'acheter de ceux-ci le saumon entre le 15 août et le 1<sup>er</sup> décembre ou d'en prendre eux-mêmes entre ces dates. Les Micmacs ne doivent pêcher que pour leur propre alimentation. Cette loi veut protéger les intérêts des compagnies de pêche, tout en facilitant les provisions d'hiver aux Micmacs.

Disputée entre les Amérindiens et les Blancs, la pêche du « roi des rivières » connaît un déclin au début du 19<sup>e</sup> siècle. Elle diminuerait des



Les Amérindiens, faiseurs de canoë d'écorce, vers 1870. Photo: Alexander Henderson. (CNC)

Canoë indien en écorce, fin du 19e siècle. (MRG)

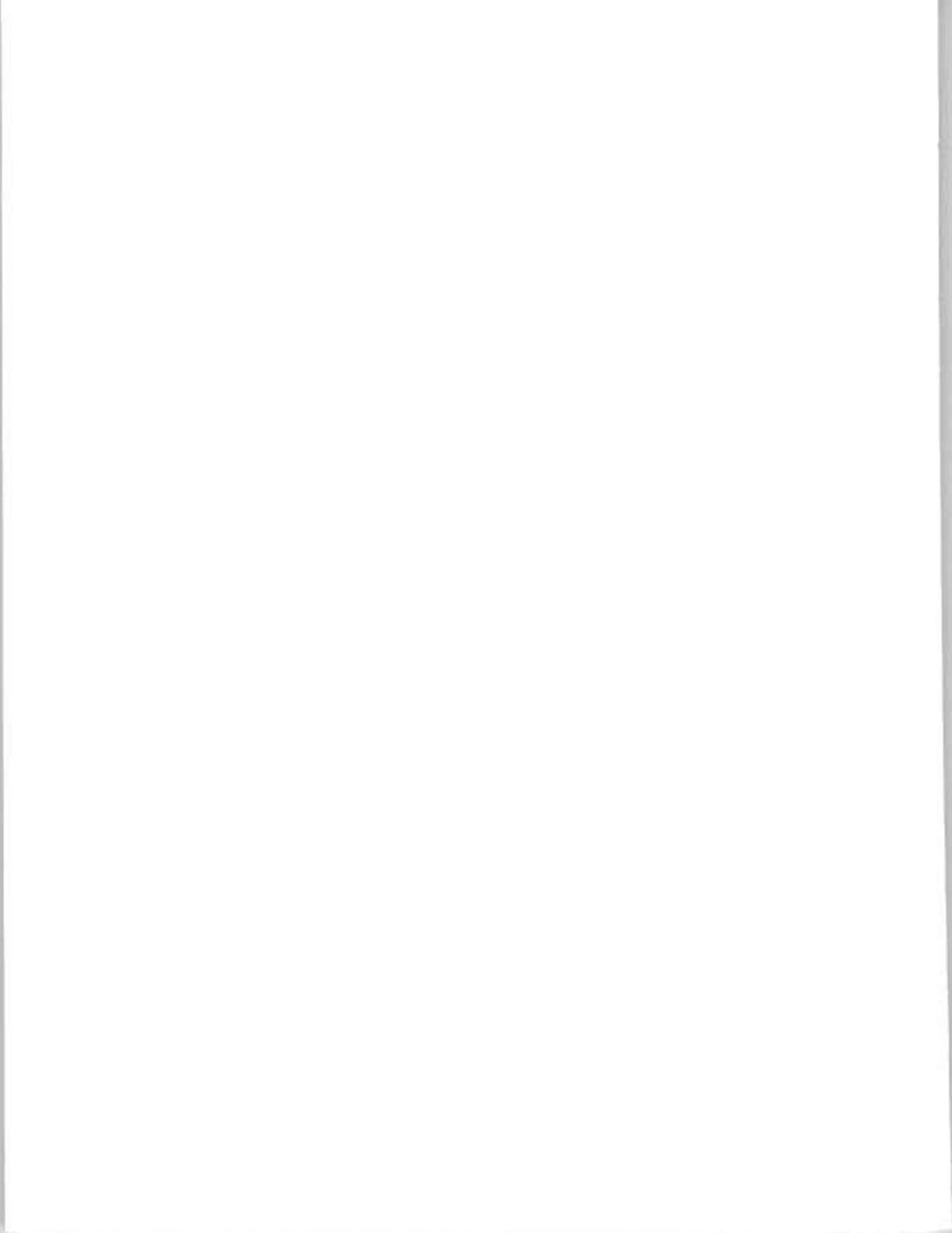
deux tiers avant 1820 dans la Ristigouche, la concurrence donnant naissance à des pratiques préjudiciables que la loi de 1807 a peu corrigées: installations de barrages de filets à l'embouchure de la rivière, pêche en tout temps, pêche au flambeau, etc.<sup>177</sup> Edward Isaac Mann se serait même vanté d'avoir pris 3 000 saumons en deux nuits avec six filets cousus ensemble<sup>178</sup>. En 1824, une autre loi coloniale défend toute pêche au saumon après le premier août (période de frai) et réaffirme l'illégalité de tendre ou de remorquer des filets en amont des premiers rapides des rivières Ristigouche et Cascapédia. La pratique de darder ce poisson à la lueur des flambeaux est prohibée elle aussi. D'autres méthodes utilisées pour diriger le saumon vers des filets tombent sous le coup de la même loi. Les réglementations ne font cependant pas disparaître les différends entre Amérindiens et Blancs au sujet des zones de pêche sur la rivière Ristigouche et ses affluents et sur la manière de prendre le poisson. Ainsi, vers 1842, les Micmacs se plaignent que Robert Christie, Thomas Busteed et Peter Adams pêchent le saumon de façon préjudiciable.

Vers 1820, le saumon salé fait son apparition dans les registres de douane de New-Carlisle: huit barils en 1820 et 1 328 barils en 1828. Ensuite, c'est le déclin. Organisé par des personnes généralement indépendantes du commerce de la morue, l'envoi du saumon salé se fait principalement vers Québec et Halifax pour prendre ensuite le chemin des Antilles. On en expédie aussi en Europe. Vers 1837, le prix du saumon par quart est de six à huit dollars. Les lois votées pour la conservation de l'espèce sont toujours peu respectées, comme en témoigne l'abbé Ferland: « Autrefois des masses mouvantes de saumons remontaient le Ristigouche, dans la saison du frai; mais, depuis que des rets fort grands barrent la rivière dans toutes les directions, ce poisson ne paraît plus avec la même abondance, et peu de saumons peuvent arriver aux eaux mortes. Des lois ont été faites pour arrêter la destruction de cette source intarissable de richesses, ces règlements sont souvent éludés par ceux qui ont charge de les faire observer. N'ayant point les fonds nécessaires pour se procurer des rets, les sauvages se contentent du dard; aussi leur pêche est rarement abondante. « Qu'un saumon soit gros ou qu'il soit petit, le micmac en demande toujours le même prix; il lui faut un écu. Lui représente-t-on qu'un petit saumon ne devrait pas coûter aussi cher que celui dont le poids est double ou triple: "Écoute" répond-il; "je le prends comme le bon Dieu l'envoie; et j'ai autant de peine à en darder un petit qu'un gros. S'il ne pèse davantage, ce n'est pas ma faute"<sup>179</sup>. »

Encore en 1843 on met sur pied un comité de la Chambre d'assemblée pour étudier cette question. Son rapport mentionne « qu'il a été exporté dudit district, à une certaine époque, dans une seule année, 7 000 tierçons de saumon, tandis qu'aujourd'hui, la plus grande quantité qui en a été prise [...] ne s'élève pas à plus de 500 quarts annuellement<sup>180</sup>. » Le comité

demande l'établissement d'une réglementation uniforme pour les provinces du Canada-Uni et du Nouveau-Brunswick afin de prévenir les abus. En effet, chacune des deux colonies a juridiction sur une partie de la rivière Ristigouche qui fait frontière entre les deux territoires. Il est alors facile de transgresser les règlements.

La sédentarisation d'une nouvelle population en Gaspésie après la Conquête s'accompagne donc d'une réorientation du système commercial des pêches. Des commerçants jersiais, dont Charles Robin est de loin le plus important, monopolisent, dès la fin du 18e siècle, le commerce de la morue gaspésienne qu'ils expédient principalement sur les marchés européens. Leur système commercial s'appuie sur une échelle de rapports très rigide avec les pêcheurs, qu'ils tentent de contrôler de la façon la plus totale possible. Un des éléments les plus efficaces de ce système est l'emploi d'une forme de crédit qui amène le morutier à s'endetter envers la compagnie à laquelle il se lie, celle-ci ayant alors le monopole de l'achat du produit de sa pêche et de la vente des fournitures nécessaires à son travail et à sa subsistance. Cette situation changera bien peu avant le 20e siècle.





Ébauche  
d'encadrement  
religieux et  
administratif

---

Les compagnies de pêche de Jersey exercent un pouvoir évident sur la société gaspésienne mais leur ascendant sur la population n'est pas exclusif pour autant. En effet, différents notables ont, à divers niveaux, une certaine influence sur la population. Souvent liées aux firmes jersiaises, plusieurs de ces personnes représentent les nouvelles structures religieuses, administratives et politiques qui s'implantent graduellement auprès de la population gaspésienne. Ces structures d'encadrement plutôt chétives n'ont pas beaucoup de pouvoirs réels à l'époque. Ainsi en est-il des Églises qui, avant 1850, en sont encore à s'organiser.

## *Missions et missionnaires*

### **UNE IMMENSE DESSERTÉ**

Au moment de la Conquête, la Nouvelle-France ne compte guère que 165 prêtres pour une population de plus de 60 000 personnes. Compte tenu de l'éparpillement des habitants sur des distances énormes, ce nombre ne peut certes pas répondre à tous les besoins. En Gaspésie plus particulièrement, on constate l'absence de toute structure religieuse. La situation n'est toutefois pas tellement différente de celle qui a perduré durant tout le Régime français. La population de ce territoire lointain est peu nombreuse, et surtout dispersée. De plus, l'état de fragilité des quelques nouveaux établissements n'engage pas à y déplacer des énergies déjà précieuses ailleurs.

De 1760 à 1773, les Gaspésiens sont un peu laissés à eux-mêmes au point de vue religieux, ne recevant la visite de prêtres que fort irrégulièrement. Selon le père Pacifique de Valigny, vers cette époque, deux récollets, les pères Étienne et Ambroise, desservent la population catholique de la région de Ristigouche, mais cette source ne précise pas davantage<sup>1</sup>. Nous savons toutefois que le dernier nom cité est celui d'Ambroise Rouillard, missionnaire de Rimouski et de Trois-Pistoles de 1745 à 1769. Il revient à Bonaventure au début de 1768 remplacer le père Bonaventure Carpentier et pour faire faire leurs Pâques aux habitants.

Bonaventure Carpentier, lui aussi récollet, dessert les Acadiens de Miramichi lorsque ces derniers s'enfuient à la Baie-des-Chaleurs en 1758. En 1764, il s'installe à Bonaventure, visitant la population des deux rives de la baie. Mentionnons que cette région ainsi que l'Acadie et la côte est de la Gaspésie sont toujours considérées à cette époque comme faisant partie d'un même ensemble religieux. En 1768 cependant, l'évêque catholique de

Québec, Mgr Jean-Olivier Briand, enlève tous ses pouvoirs au père Carpentier et lui défend l'exercice de toutes fonctions religieuses dans son diocèse, qui recouvre ces régions<sup>2</sup>. Des plaintes affirmant qu'il aurait eu un enfant avec une Micmaque ont été portées contre sa personne. Sommé de comparaître devant l'évêque, il ignore la missive et est frappé de suspense malgré certaines protestations des habitants de la Baie-des-Chaleurs à qui l'évêque demande de « ne plus avoir aucun commerce ni société pour la religion avec le frère Bonaventure Carpentier, [...] de le faire sortir du presbitere dans lequel il n'a plus droit, de retirer la clef de l'église et sacristie d'entre ses mains, et tous les ornemens et vases sacrés<sup>3</sup>. »

En 1768, arrive en Nouvelle-Écosse l'abbé Charles-François Bailly de Messein, futur coadjuteur de l'évêque de Québec. Il a le titre de vicaire général d'une immense desserte allant de Kamouraska jusqu'en Nouvelle-Écosse et incluant la Gaspésie. Et ce n'est que parce que les Anglais craignent les Micmacs que le gouverneur de la Nouvelle-Écosse accueille ce missionnaire « papiste ». L'abbé Bailly de Messein a des problèmes avec les pasteurs protestants. Pour lui, le meilleur pied-à-terre pour un missionnaire catholique reste la Baie-des-Chaleurs. De là, dit-il, un prêtre pourrait, en habit séculier et en usant de prudence, parcourir les différents endroits de l'Acadie et secourir les « Français » et les « Sauvages »<sup>4</sup>. Il fait part de ce plan à Mgr Briand, qui décide d'envoyer dans cette mission le jésuite La Brosse, à qui il confie ses pouvoirs le 11 avril 1770<sup>5</sup>.

Jean-Baptiste de La Brosse arrive à la Baie-des-Chaleurs en 1771. Il choisit Bonaventure comme lieu d'hivernement. À l'automne 1772, revenant du Nouveau-Brunswick, il visite Ristigouche et Tracadie (Carleton), où il fait ériger une chapelle. Il retourne passer l'hiver 1772-1773 à Bonaventure. En 1773, il est remplacé par l'abbé Bourg. C'est à cette date que commence à se structurer, avec l'arrivée de son premier prêtre résident, l'Église des régions environnant la baie des Chaleurs.

Né en Acadie, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg après un an passé auprès de Mgr Briand, arrive à Tracadie, lieu de sa résidence, à l'été de 1773. Il a alors la charge des missions des Provinces maritimes et de la Gaspésie, où croît « un germe acadien ». Tracadie devient donc le siège provisoire du gouvernement religieux de l'Acadie. En Gaspésie, la juridiction de M. Bourg s'étend jusqu'à Gaspé et Rivière-au-Renard.

L'abbé Bourg, bientôt vicaire général en Acadie, se rend souvent jusqu'en Nouvelle-Écosse, où il s'établit quelque temps. En 1778, pendant la guerre d'Indépendance américaine, il réussit à pacifier, des menaces d'excommunication aidant, les Micmacs d'Acadie et de Ristigouche que les autorités craignent de voir appuyer les insurgés<sup>6</sup>. Il fait de même jusqu'en 1781. Bien vu des autorités, il est remercié de cette aide par diverses gratifications, dont la concession de l'Ile-aux-Hérons, sise dans la baie des

## LES PREMIÈRES MISSIONS

*Tableau 3.5. Importance de la population catholique dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé, 1844 et 1871.*

Comtés	1844		1871	
	N	%	N	%
<i>Comté de Bonaventure</i>				
Population	8 246	100,0	15 923	100,0
Catholiques	5 547	67,3	11 343	71,2
Autres	2 699	32,7	4 580	28,8
<i>Comté de Gaspé (sans les Iles-de-la-Madeleine)</i>				
Population	5 408	100,0	15 557	100,0
Catholiques	4 054	75,0	12 820	82,4
Autres	1 354	25,0	2 737	17,6

Source: *Recensements du Canada*, 1844 et 1871.

Chaleurs, face à l'ancienne Tracadie. En 1785, alors que Bourg est à Halifax, un second prêtre, Antoine Girouard, est envoyé à la Baie-des-Chaleurs. Au retour de l'abbé Bourg, Girouard s'installe à Caraquet au Nouveau-Brunswick et dessert la rive sud de la baie, alors que Bourg s'occupe de la rive nord et des Micmacs. Girouard, qui reste cinq ans comme missionnaire à la Baie-des-Chaleurs, écrit un jour à l'évêque que l'abbé Bourg se conduit de façon imprudente avec sa servante, qu'il affirme être sa parente. Elle serait aussi la cause de querelles entre le prêtre et ses ouailles, ce qui amène Mgr Hubert à semoncer son missionnaire.

En 1795, l'évêque de Québec, Mgr Hubert, apporte de l'aide au vicaire général de l'Acadie. Il écrit au gouverneur Carleton en juillet qu'il part pour la Baie-des-Chaleurs avec deux prêtres, MM. Jean-Baptiste Castanet et Louis-Joseph Desjardins, qui ont quitté l'ancienne mère-patrie à la suite de la Révolution française, et qu'il veut aller lui-même établir dans cette desserte<sup>7</sup>. Quant à M. Bourg, fatigué et malade, il se retire à Saint-Laurent de Montréal. L.-J. Desjardins se fixe à Carleton et J.-B. Castanet à Caraquet. En 1797, le Français Jacques Delavaivre les rejoint et s'installe à Bonaventure, desservant également Paspébiac et Port-Daniel. Desjardins s'occupe, lui, de Carleton, Ristigouche, Percé et les environs, de même que de Jacquet River et Eel River sur le côté sud de la baie des Chaleurs.

À l'aube du 19<sup>e</sup> siècle, la Gaspésie compte donc deux prêtres, établis dans les endroits les plus peuplés à cette époque, Carleton et Bonaventure, et qui desservent le plus régulièrement possible un vaste district. Quant à la rive nord de la péninsule, c'est le curé de l'Isle-Verte qui, depuis 1790, dessert le



Monument de l'abbé Joseph Mathurin Bourg (1714-1797), à Carleton. Photo: Jules Lemerx

territoire jusqu'à Matane. En 1793, le nouveau curé de Rimouski s'occupe de Matane et, cinq ans plus tard, sa desserte s'étend jusqu'à la mission de Sainte-Anne-des-Monts.

Attendre les secours immédiats d'un prêtre pour les Gaspésiens est un problème constant jusqu'aux années 1850. Le manque de missionnaires est l'objet de bien des remarques et plaintes de la part de la population, de visiteurs ou de prêtres déjà en place. Mais la seule réponse possible à ces demandes est celle que Mgr Panet fait au missionnaire de Gédaique (Shédiac) en 1831 en lui disant que partout, surtout sur le littoral de la baie des Chaleurs, les gens demandent des prêtres et qu'il se trouve dans l'impossibilité d'en envoyer, le grand séminaire étant presque vide<sup>8</sup>.

De petits édifices religieux sont construits à différents endroits le long de la côte gaspésienne. Ainsi, lorsqu'un îlot de population se forme quelque part, on construit une chapelle pour accueillir le missionnaire ou bien, tout simplement, on transforme une maison en lieu du culte lors de la visite du prêtre. Pour une petite communauté de pêcheurs pauvres, l'érection d'une église et l'installation d'un missionnaire entraînent de sérieux problèmes d'argent. Vers 1830, une dizaine de chapelles catholiques ainsi que quelques-unes du culte protestant témoignent de l'organisation religieuse

sur le littoral de la côte gaspésienne. Les principales églises sont à Carleton et à Bonaventure.

Le nombre des missions ou dessertes suit le rythme de croissance de la population, ce qui alourdit d'autant la charge déjà énorme des missionnaires. Aussi, en 1822, un troisième prêtre catholique s'établit à Percé. En 1837, un autre missionnaire catholique s'installe à Paspébiac. Des prêtres de même religion s'établissent à Ristigouche en 1843, à Douglstown et à Matane en 1845. Le titulaire de cette dernière mission se rend alors prêcher jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts. En 1850, sept prêtres catholiques et quelques pasteurs protestants desservent la Gaspésie.

#### **LA PRÉSENCE PROTESTANTE**

L'Église catholique semble s'organiser plus rapidement et plus facilement dans le district de Gaspé que les Églises protestantes. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait. D'abord, les non catholiques sont moins nombreux, ils sont divisés en plusieurs dénominations: anglicans, presbytériens, méthodistes et leurs Églises sont moins bien structurées au Québec que dans les autres colonies anglaises. Si les catholiques gaspésiens peuvent bénéficier dès les années 1770 de la présence permanente d'un prêtre sur leur territoire, les protestants doivent attendre le début du siècle suivant pour voir des missionnaires s'établir à demeure chez eux. Avant cela, ils ne sont visités que par quelques pasteurs itinérants.

En 1789, le noyau protestant du bassin de Gaspé reçoit la visite de l'évêque anglican Charles Inglis, chargé du Bas-Canada à l'époque. Il ne trouve nulle part de temple de sa religion. En 1813, le marchand Henry Johnston demande à l'évêque anglican du diocèse de Québec, Jacob Mountain, la présence d'un ministre du culte dans la région de Gaspé<sup>9</sup>. Mais c'est seulement en 1819 qu'on verra le premier pasteur anglican dans le district de Gaspé, le révérend John Suddard. En 1821, un autre missionnaire vient l'aider à parcourir cet immense territoire. Richard Knagg s'installe à Paspébiac et ensuite à Percé pour desservir les fidèles de la région. En 1826, William Arnold fait de même à la Baie-des-Chaleurs en s'établissant à New-Carlisle. Peu de temps après, on le voit au bassin de Gaspé d'où, pendant près de dix ans, il dessert tout le comté de Gaspé. En 1837, deux pasteurs anglicans oeuvrent en Gaspésie, l'un dans le comté de Gaspé, l'autre dans celui de Bonaventure. Ils visitent les fidèles de la baie de Gaspé, de Malbaie, Percé, l'Anse-du-Cap (Cape-Cove), Hopetown, Paspébiac et New-Carlisle. Vers 1840, une mission est ouverte à Port-Daniel. Au milieu du siècle, les anglicans sont desservis par trois pasteurs résidant au bassin de Gaspé, à Cape-Cove et à New-Carlisle. À l'ouest du village loyaliste, aucune mission de l'Église d'Angleterre n'est organisée.

Du côté presbytérien, dès 1798, la péninsule reçoit la visite des révérends John Waddel et Matthew Dripps. Quelques années plus tard, soit en 1805, le révérend John Mitchell s'établit à New-Carlisle et se rend prêcher jus-

qu'au Nouveau-Brunswick. Plus tard, Edward Pigeon fait de même à partir du village loyaliste. D'autres missions sont organisées, aux alentours de 1830 à Hopetown, et en 1847 à New-Richmond. Les missions presbytériennes de la Baie-des-Chaleurs sont toujours desservies par un pasteur itinérant ayant sa résidence à New-Carlisle puis, après 1850, à New-Richmond. Dans le comté de Gaspé, les presbytériens sont peu nombreux.

Chez les méthodistes, un missionnaire de Guernesey, Pierre Simon, s'installe à Indian-Cove en 1817<sup>19</sup>. Deux ans plus tard, le pasteur wesleyen fait bâtir une chapelle à L'Anse-Saint-Georges, tout près de là. Mais vu leur petit nombre, les méthodistes gaspésiens ne seront desservis pendant longtemps que de façon irrégulière. Quant aux autres dénominations religieuses, elles ne regroupent que quelques familles.

Les pasteurs de l'Église d'Angleterre et des autres confessions protestantes visitent les missions et dessertes de la même façon que leurs homologues catholiques. Nous n'insisterons donc pas, sauf pour dire que les pasteurs anglicans reçoivent 200 livres sterling par année de la *Society for the Propagation of the Gospel*. Il faut aussi souligner les visites de G.-J. Mountain, en 1824 et 1826, en qualité d'archidiacre et, en 1837, 1853, 1859 et 1862, en tant qu'évêque anglican de Québec.

La religion catholique est, tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, le culte le plus pratiqué dans les deux comtés de Bonaventure et de Gaspé. Les anglicans représentent la dénomination protestante la plus répandue dans le comté de Gaspé et sont devancés par les presbytériens dans Bonaventure. Il y a aussi, on l'a vu, quelques îlots méthodistes, en particulier au nord de la baie de Gaspé. La population non catholique du district de Gaspé, assez élevée vers 1830, surtout dans Bonaventure (46%), stabilise par la suite ses effectifs et voit son pourcentage décroître lentement, ceci étant dû surtout à l'importante natalité des catholiques francophones et à l'arrivée dans le district d'une nouvelle population majoritairement catholique.

Les relations entre ces différents groupes de croyants sont fonction de situations bien locales et, en général, les rapports semblent assez définis entre les diverses communautés. Ainsi, André Lepage nous apprend que dans les environs de Grande-Grave, les anglicans entretiennent des relations à la fois avec les catholiques et les méthodistes tandis que ces derniers n'entretiennent de rapports qu'avec les anglicans<sup>21</sup>. La coexistence religieuse est parfois plus difficile que le voisinage linguistique. La diversité des croyances entraîne des heurts. Ainsi en témoigne un voyageur qui passe dans la région de Gaspé en 1821: « Un fanatique qui se nommait Hiram Lord parut à Grande-Grève à la tête d'un bon nombre de fanatiques comme lui, presque tous de l'Île de Jersey. Il prêcha quelque tems sa détestable doctrine en toute liberté le jour et la nuit, non seulement dans la chapelle qu'ont en ce lieu les méthodistes et dans différentes maisons particulières, mais encore sur les bords de la mer. Cette doctrine consistoit à annoncer la



Petit calice en argent massif probablement apporté à Carleton, par l'abbé Louis-Joseph Desjardins, vers 1800. (Inventaire des biens culturels du Québec)

colère de Dieu [...] Il avoit tant d'horreur des catholiques, qu'avec le secours de deux ou trois de ses sectaires, il coupa les croix qui étoient sur les tombeaux dans le cimetière, et qu'il mit leur petite chapelle hors de pouvoir servir. De leur côté les catholiques et surtout les Irlandais, ne restoient pas dans l'inaction, et ils ne s'en tinrent pas à menacer d'une ruine totale les possessions des méthodistes, car ils démolirent entièrement la chapelle de ces derniers, brisèrent la chaire et les bancs, et maltraitèrent de la manière la plus cruelle et la plus dangereuse le pauvre ministre et nombre de ceux de sa croyance<sup>12</sup>. »

#### LA VIE MISSIONNAIRE

La vie d'un ecclésiastique dans une région aussi éloignée et peu accueillante que la Gaspésie d'entre 1760 et 1850 n'est pas de tout repos. Plusieurs problèmes assaillent le missionnaire: le nombre et l'espacement de ses missions, la difficulté des communications, l'hostilité de certaines communautés, l'ignorance des uns et les manigances des autres, sans compter les problèmes financiers.

Le nombre des missions à desservir et leur éloignement les unes des autres est le problème le plus présent. N'oublions pas qu'en 1820 il n'y a que quelques desservants en Gaspésie, en incluant le curé de Rimouski qui se rend jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts de temps en temps. Les prêtres se plaignent souvent de cette situation et réclament de l'aide. Écoutons l'abbé Louis-Joseph Desjardins: « Il n'est pas possible qu'un seul prêtre chargé de tant d'ouvrage le puisse bien faire, et qu'il tienne lui-même longtemps aux voyages pénibles que la distance des lieux rend si difficiles. J'ai passé presque tout mon hiver en courses [...] J'aurais désiré aller jusqu'à Percé et l'hiver serait en effet le vrai temps pour y catéchiser les pauvres gens qu'on a peine à réunir dans l'été; mais comment se résoudre à abandonner pour quelques ouailles une si grande partie de son troupeau<sup>13</sup>? » Cette lettre à Mgr Plessis est écrite vers 1796. La situation s'améliorera, certes, mais encore quelque 60 ans plus tard, l'abbé Nérée Gingras, de Percé, peut écrire: « le lendemain des Rois, il fallait repartir pour la mission d'hiver, et de même quatre fois par an, et chaque voyage durait six semaines. Dans l'intervalle, il fallait courir les malades d'une extrémité à l'autre de la mission, et Dieu seul sait combien je fis de voyages, à pied, en raquettes, en voiture, et en berges! J'étais constamment sur les chemins...<sup>14</sup> »

Les habitants se plaignent souvent, soit de l'absence de secours religieux, soit du départ de leur prêtre pour d'autres dessertes. Il faut savoir que les voyages du missionnaire sont longs et ses obligations nombreuses: baptiser, préparer les jeunes gens à la première communion, voir à l'accomplissement du devoir pascal, réprimer les désordres, donner des instructions, célébrer des mariages, etc. Il doit apporter avec lui: ornements, pierre d'autel, vases sacrés, provisions<sup>15</sup>. Cette tâche de visiter les missions est donc très exigeante. Aussi, en l'absence du desservant, « les catholiques,





Mission de Cross-Point en 1841. Photo tirée de: Sir Richard H. Bonycastle, *The Canada in 1841, 1841*.

écrit l'abbé Ferland, observent l'usage de se réunir le dimanche à la chapelle, pour y faire leurs prières [...] Un catéchiste est chargé de lire les prières à haute voix et d'instruire les enfants. Ces fonctions sont confiées à un homme probe, et assez instruit pour pouvoir, tant bien que mal, lire les prières de la messe d'un bout à l'autre<sup>16</sup>. » Souvent, il est difficile de trouver de ces gens instruits chez les pêcheurs. Ainsi Ferland raconte: « Débis pient tes années, nous disait le père Stiver, allemand de naissance et lecteur de la Grande-Rivière, ché vais la brière, ché leux parle du bon Tié; à brésent chi sis renti. Ché sis fenu tans le bays, afec le rêchiment Tes plancs. Il y a pient tes années; car ch'édais cheune carson, et ch'ai quatre-fingt-teux-ans<sup>17</sup>. »

La carence des moyens de communications entre les différentes dessertes ajoute énormément à la difficulté des missionnaires. Le plus souvent, l'hiver, il faut marcher dans les bois en raquettes et l'été, sur les rivages à travers maints obstacles à escalader, à contourner et à franchir. Pour bien des prêtres, si la Législature peut ouvrir des chemins, « elle aura rendu un immense service à la religion et au pays<sup>18</sup>. » Le missionnaire a toutefois la consolation de temps à autre de recevoir la visite de l'évêque. Ainsi, Mgr Hubert visite la Gaspésie en 1795, Mgr Plessis y vient en 1811 et en 1821 et Mgr Turgeon fait de même en 1836 et en 1841.

Un autre problème que rencontrent les missionnaires est l'apathie religieuse de certaines communautés, voire l'hostilité de certaines ouailles. À tel point quelquefois qu'on voit l'abbé Bourg écrire à Mgr Hubert en 1795

des paroles aussi dures que celles-ci: « je n'aurai plus pour eux [les gens de Carleton] l'estime que j'avais ici devant, à moins qu'ils ne changent totalement de conduite c'est à dire qu'ils ne soient plus doubles, perfides, hypocrites et calomnieurs, parlant, eux qui sont les plus simples et les plus ignorants de tout le genre humain qu'à peine méritent-ils d'être appelé homo parlants di-je contre tous, de la conduite des prêtres, même des règlements des évêques<sup>19</sup>. » Il est vrai que l'hiver précédent, les gens de Carleton avaient affirmé que M. Bourg, atteint de fièvre, délirait et tenait des propos « antireligieux<sup>20</sup> ». Les paroissiens avaient alors demandé un autre prêtre. Une autre fois, c'est le missionnaire de Paspébiac qui reçoit la visite d'un homme menaçant de le tuer avec une hache. L'évêque tente de rassurer le prêtre tant bien que mal...<sup>21</sup>

Ce sont surtout des facteurs d'ordre économique qui sont à l'origine des attitudes quelquefois négatives envers le prêtre. Ainsi, on proteste contre les charges ecclésiastiques trop élevées, on refuse d'assurer la subsistance du desservant, on n'entretient pas les bâtiments religieux, on ne paie pas la dîme. Pour mettre au pas les gens qui ne remplissent pas leurs devoirs religieux, le moyen le plus utilisé par l'évêque est la menace de leur enlever leur prêtre. Dans une région minée par la pauvreté, il est difficile de faire vivre des ecclésiastiques et d'entretenir des églises. M. Bourg l'a remarqué: « C'est en effet avec beaucoup de peine que j'ai pu retirer le salaire de six mois écoulés. Mais à dire le vrai, supposé qu'ils eussent la volonté d'entretenir deux ecclésiastiques en cet endroit, ils ne le peuvent. Ils sont encore en dette de trois à quatre cents louis pour la bâtisse de leur église<sup>22</sup>. »

Le prêtre gaspésien, comme d'ailleurs beaucoup de ses collègues, surtout ceux des régions peu organisées, est un homme sans le sou. L'évêché ne peut presque rien fournir et le gouvernement verse une somme nominale aux seuls prêtres évangélisant les Amérindiens, comme le desservant des Micmacs de Ristigouche par exemple. Donc, le missionnaire ne vit qu'avec les dîmes, peu élevées et souvent difficiles à percevoir. Joseph Barthe explique en 1830 que les prêtres catholiques sont soutenus « par la dîme, depuis Bonaventure jusqu'à Ristigouche; en descendant la Baie, précise-t-il, c'est tant par communiant, et on leur fournit le bois de chauffage [...] Ils vivent médiocrement<sup>23</sup>. » Certains paient le casuel, d'autres paient par grains ou de diverses façons selon leurs possibilités matérielles. Le poisson aussi sert couramment à payer la capitation. Mais souvent les habitants n'y souscrivent pas ou encore le font très en retard, ce qui occasionne des remontrances de l'évêque.

Un instrument pratique d'aide aux missions est l'Association de la propagation de la foi, fondée par Mgr Signay en 1836. Par ses aumônes, elle s'occupe de l'évangélisation des « nations sauvages » et vient en aide aux catholiques dispersés dans les nouveaux établissements du pays et « qui se trouvent exposés à oublier ou à perdre leur religion, par l'éloignement des

prêtres<sup>24</sup>.» Les sommes allouées servent à faire vivre le missionnaire, à défrayer ses voyages, à construire et à entretenir des chapelles et des écoles, à acheter des livres, etc<sup>25</sup>. Dans les missions gaspésiennes, on a souvent recours à cet organisme, même si les sommes versées sont la plupart du temps nominales<sup>25</sup>.

Les préoccupations du prêtre gaspésien sont fort diverses à cette époque. En plus de ses fonctions strictement pastorales, spirituelles et missionnaires, il s'attaque aux problèmes particuliers à la région: l'ivrognerie, les désordres, l'ignorance, l'exploitation des pêcheurs, la misère et ses causes et enfin l'apostasie. Il propage sa foi d'un bout à l'autre de son immense paroisse, s'occupe du développement des missions et des écoles et essaie de convaincre les habitants de cultiver le sol au lieu de pêcher.

L'ivrognerie est un mal chronique en Gaspésie. Pour les premiers prêtres, c'est un fléau presque incurable. Le docteur Von Iffland écrit en 1821: « Comme les pêcheurs regardent les liqueurs fortes comme une des choses les plus nécessaires à la vie, je crois que proportions gardées, il ne s'en dépense nulle part plus que dans le district de Gaspé. Les conséquences de l'usage immodéré que font principalement les sauvages sont si dangereuses, que les habitants sobres ont toujours à craindre de la brutalité des ivrognes. Leurs débauches sont suivies de scènes odieuses, à craindre non seulement par ceux qui se mêlent de leurs querelles, mais encore par ceux qui se trouvent présents par hasard<sup>26</sup>. »

Et, 30 ans plus tard, l'abbé Nérée Gingras déplore la situation en ces termes: « Les enfants étaient élevés à l'école de l'ivrognerie, les mères de famille même étaient adonnées à ce vice. Ils étaient favorisés par toutes sortes de marchands qui leur donnaient de la méchante boisson, qu'ils vendaient le prix qu'ils voulaient; et les pêcheurs s'encourageaient à boire, c'était un dédommagement aux peines qu'ils éprouvaient<sup>27</sup>. »

Ces témoignages reflètent bien l'ampleur du phénomène et la gravité de ses ravages. Le pêcheur est docile avec le prêtre quand il est sobre mais, tout en respectant la soutane, il n'obéit souvent plus aux exhortations du prêtre quand il est ivre. Les missionnaires déplorent le trafic des marchands d'alcool, jersiais ou autres, qui exploitent ainsi les pêcheurs. On utilise avec le Gaspésien du 19<sup>e</sup> siècle la formule qui avait réussi avec l'Amérindien des 17 et 18<sup>e</sup> siècles. Le clergé local craint aussi « l'écume de certaines paroisses du district de Québec » qui vient pêcher l'été et qui « corrompt » les jeunes. Certains havres sont ainsi dénoncés: Percé, Grande-Grave, Gaspé, par exemple. Les prêtres réclament à grands cris l'intervention gouvernementale pour contrôler la contrebande des boissons. En Gaspésie, plaident-ils, on ne trouve pas « une population agricole, indépendante de ses marchands, et par là même éloignée des occasions de séduction et protégée contre la cupidité des spéculateurs, mais bien une population

## L'IVROGNERIE ET LES AUTRES MAUX

toute au service des commerçants, et qui par la nature même de ses occupations a besoin d'un frein, pour être contenue dans l'ordre et dirigée dans la voie du progrès<sup>28</sup>.» Les clercs réclament donc l'observance des règlements en vigueur ainsi que de nouvelles lois contrôlant les boissons et les auberges. De plus, beaucoup de distributeurs d'alcool n'ont pas de permis. Mais les missionnaires ont fort à faire et ne peuvent être présents partout à la fois. Ce que l'on règle un jour est à refaire le lendemain.

Amener les pêcheurs à l'agriculture est une autre préoccupation du prêtre gaspésien. Pour celui-ci, l'obstination à pêcher est une des causes majeures de la misère des gens, car ils chôment une bonne partie de l'année et ils s'endettent auprès des marchands qui les exploitent ensuite, alors que la terre peut rapporter des profits et faire d'eux des hommes plus libres. De plus, «faire la terre, c'est agrandir la patrie, c'est fixer la nation», argumente-t-on. Le clergé sera sans doute le principal responsable de l'ouverture des terres nouvelles et des progrès agricoles dans la deuxième partie du 19<sup>e</sup> siècle. Le même phénomène se reproduit pour les écoles, les prêtres se faisant les plus farouches artisans de la fondation de petites écoles élémentaires dans les bourgades.

D'autre part, les relations, surtout des jeunes, avec les protestants inquiètent bien des prêtres qui luttent contre l'apostasie et les «vices» de leurs voisins non catholiques. À Ristigouche, par exemple, le missionnaire vocifère parce que les jeunes Micmacs vont travailler l'hiver au bois «de tonne» (bois de construction) et qu'ils sont mêlés aux protestants qui leur font boire, dit-il, leur argent au printemps<sup>29</sup>. Une autre fois, celui de Percé part en guerre sainte contre un pasteur méthodiste qui fait circuler une version calviniste de la bible parmi les catholiques. Il sépare même publiquement et remarie un couple de catholiques que le pasteur «hérétique» a uni. Les missionnaires acceptent beaucoup plus facilement les mariages entre catholiques francophones et anglophones que les mariages entre catholiques et protestants. Pourtant, devant la difficulté de trouver un conjoint de l'autre sexe, il est courant de voir des unions mixtes. Plusieurs personnes vont même jusqu'à abjurer leur religion pour mieux s'intégrer à une communauté.

Les supérieurs ecclésiastiques secondent et appuient généralement les «luttés» de leurs religieux sauf en certaines occasions où ceux-ci heurtent, par exemple, les autorités en place. Ainsi l'abbé Louis-Stanislas Malo, de Carleton, se voit reprocher par l'évêque Panet d'avoir compromis son caractère de prêtre en mettant son nom en tête des signatures d'une requête blâmant certains membres de la Commission des terres de 1819, personnages souvent importants, comme le député du comté de Gaspé, Robert Christie<sup>30</sup>. Quelques années plus tard, l'abbé Jean-Baptiste McMahon a, lui, des démêlés avec les magistrats de Percé. Qu'il ait tort ou raison, l'évêque lui recommande de se renfermer dans ce qui regarde son ministère,



« L'ennemi n° 1 du foyer. » « Les prêtres réclament à grands cris l'intervention gouvernementale pour contrôler la contrebande des boissons. » Photo tirée de: *Ma Gaspésie*, vendredi 5 février 1954. (MRG)

sans quoi il s'expose à perdre l'estime de certaines personnes avec lesquelles il est essentiel de vivre en paix<sup>81</sup>. À cette époque où l'Église catholique lutte encore pour fortifier et accroître ses assises, les dirigeants ecclésiastiques se font un devoir de collaborer avec les autorités civiles, qu'elles ne veulent en aucune façon s'aliéner.

La vie religieuse gaspésienne ressemble à celle de bien d'autres régions de la province où le peuplement est récent. L'activité ecclésiastique va de pair avec l'accroissement de la population et le rythme d'intégration des régions marginales. Avant 1850, la péninsule est desservie par peu de prêtres résidents. Par après, la présence religieuse imprégnera davantage la vie des Gaspésiens. Prêtres et chapelles se multiplieront alors le long de la côte. Les premières paroisses seront créées dans les années 1860. Avant cette époque, on ne peut parler de véritable encadrement religieux de la population.

## *L'ouverture de quelques écoles*

Au milieu du siècle dernier, la presque totalité de la population gaspésienne n'a jamais mis les pieds dans une école. Dans les années 1820, c'est-à-dire après plus de 60 ans d'établissements sédentaires, on compte deux écoles seulement dans cette vaste région. Cela peut paraître dérisoire pour un district habité par plus de 5 000 personnes mais il faut se rappeler que la population est pauvre et éparpillée en petits hameaux.

### **LES ÉCOLES ROYALES**

La première loi scolaire au Canada français date de 1801. Elle crée des écoles primaires sous la régie du bureau de l'Institution royale, une sorte de commission permanente de l'éducation. Cet organisme ne reçoit ses lettres patentes qu'en 1818. En Gaspésie, la première école élémentaire est instaurée avant cette loi. En effet, en 1786, une école fonctionne dans la toute nouvelle bourgade loyaliste de New-Carlisle. C'est une des rares écoles protestantes établies dans la campagne québécoise entre 1760 et 1800. L'instituteur reçoit son salaire du gouvernement. Vers 1813, on ouvre une autre école protestante dans le district inférieur de Gaspé, à Douglstown. Ces deux écoles sont régies par le système de l'Institution royale et relèvent donc de l'État. Vers 1820, sur les 37 écoles royales que compte la province, deux sont gaspésiennes, de langue anglaise et de religion protestante.

Ignoré par le clergé catholique pour diverses raisons dont celle de la confessionnalité des écoles, le régime de l'Institution royale, qui se veut aussi un instrument d'anglicisation des Canadiens, n'a que très peu de succès. Ainsi on ne voit s'ouvrir qu'un petit nombre d'écoles catholiques. L'évêque de Québec souligne au missionnaire de Paspébiac que « les écoles de l'Institution royale sont sous la direction immédiate du clergé protestant qui ne se soucie guère de les laisser gouverner par des catholiques et a déjà rejeté plusieurs maîtres pour cette raison, notamment à Douglstown<sup>32</sup>. » Une autre fois, il rappelle que les habitants de Paspébiac ont mal fait en donnant leur signature pour établir une école de ce type. « Ils auront à supporter, dit-il, les frais de son entretien et les enfants catholiques ne peuvent y aller, si l'on commente la Bible et si l'on y fait le service à la manière des protestants<sup>33</sup>. » Par ailleurs, en 1831, les protestants de New-Richmond adressent des lettres au gouverneur se plaignant de certaines injustices qu'aurait commises le prêtre catholique de Carleton à l'égard de leur école<sup>34</sup>. La tentation de dépasser le stade du simple boycottage se fait sentir.

D'autres problèmes affectent ce système scolaire. Ainsi, en 1821, dix écoles royales, dont celle de Douglstown, ferment leurs portes dans la province. Les difficultés politiques du Bas-Canada en sont la cause. En effet, la fréquente dissolution de la Chambre d'assemblée et la lenteur dans le paiement des salaires découragent un certain nombre de maîtres qui préfèrent chercher un emploi plus rémunérateur. Ainsi, l'instituteur de New-Carlisle réclame encore en 1843 son salaire pour les années 1836-1840<sup>35</sup>. De plus, à Douglstown, des frictions entre l'instituteur et la population hâtent la fermeture de l'école. Le docteur Von Iffland affirme que « cette école cependant ne pouvait pas produire de grands avantages, parce qu'il n'y avait que huit ou neuf enfants qui la fréquentaient, et encore pendant l'hiver seulement; car pour l'été, on doit remarquer que dès qu'un enfant est capable de marcher, il est toujours à quelque chose d'utile à la pêche<sup>36</sup>. »

Malgré tout, en 1832, nous retrouvons six écoles royales dans le district de Gaspé, alors que la province en compte 72. Par la suite, leur nombre va décroissant, la Chambre d'assemblée décidant de réduire les fonds de l'Institution royale qui, dit-on, ne sert que la minorité anglo-protestante.

En 1829, une loi générale dite « loi des écoles d'Assemblée » permet l'élection de syndics chargés de la direction des écoles. De plus, elle confie au député un rôle de surveillance des institutions de son comté. Le gouvernement donne une allocation pour la construction de la bâtisse et un salaire de vingt livres sterling à l'instituteur. Il faut cependant que l'école fonctionne pendant 90 jours et soit fréquentée quotidiennement par au moins vingt enfants. Les écoles royales et les écoles de fabrique, instaurées en 1824, entrent dans ce nouveau système<sup>37</sup>. En Gaspésie, en plus des écoles royales protestantes déjà connues, nous voyons alors apparaître quelques autres écoles. Mais toutes ces institutions organisées au niveau local sont le plus souvent très éphémères.

Le Gaspésien de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle n'a généralement d'autre instruction que celle de la tradition orale transmise par les aînés. L'analphabétisme est presque total. Quelques bourgades font cependant exception, tel Douglstown, qui « présente une physionomie sociale qu'on ne rencontre pas dans les postes environnants. Cette différence marquée doit être regardée comme un des effets de l'instruction qui est généralement répandue...<sup>38</sup> » Il y a encore le cas des gens de Bonaventure où « l'instruction élémentaire, répandue parmi eux, a produit et produit encore les résultats les plus satisfaisants pour le corps et pour l'âme. Il est digne de remarque que dans les deux ou trois endroits du district de Gaspé, où l'on a établi des écoles, les habitants remplissent leurs devoirs civils et religieux mieux que leurs voisins qui sont privés de ce grand avantage<sup>39</sup>. »

Comme l'abbé Ferland, les quelques missionnaires de la péninsule

## LES ÉCOLES D'ASSEMBLÉE

voient dans l'école un moyen privilégié de propager la foi chez les jeunes Gaspésiens privés de la connaissance des principes de la religion. Pour le clergé catholique, l'école est aussi un moyen d'amener le pêcheur à s'occuper davantage de la terre, activité plus valable pour un catholique. L'apathie des Gaspésiens envers l'école reste cependant généralisée.

Avant les années 1850 donc, la Gaspésie ne compte que quelques rares écoles structurées et fonctionnant de façon acceptable. La population des bourgades est tellement peu nombreuse et pauvre que la chose s'explique facilement. Le plus souvent, on trouve les écoles dans les villages les plus aisés, où les activités maritimes sont moins envahissantes. Les entreprises de pêche ne voient pas d'un bon oeil les écoles qu'elles jugent inutiles parce qu'elles soustraient les enfants au travail du poisson avec leurs parents. C'est ainsi que Philip Robin aurait écrit un jour à ses commis: « Il n'y a pas besoin d'instruction pour eux; s'ils étaient instruits, seraient-ils plus habiles à la pêche<sup>40?</sup> »

## *Un système judiciaire déficient*

Il est intéressant de jeter un coup d'oeil sur l'administration régionale et sur celle de la justice en particulier. En effet, une région comme la Gaspésie a besoin d'un système judiciaire efficace. Dans cette péninsule où le plus puissant et le plus malhonnête peuvent se constituer de petits royaumes, où la présence de visiteurs et de marins étrangers est monnaie courante, où diverses ethnies et autant de valeurs ou d'intérêts se confrontent, enfin dans un territoire laissé le plus souvent à l'arbitraire général, un encadrement judiciaire semble de rigueur.

### **UNE PREMIÈRE ESQUISSE**

Durant les premières années du Régime anglais, il n'y a aucune ébauche d'administration judiciaire. Les différends entre Gaspésiens se règlent probablement à l'amiable. La Couronne dote toutefois la province de Québec d'un système judiciaire en 1764. Elle crée alors deux cours de justice et organise le système des juges de paix dont le rôle est d'entendre les causes locales et mineures. En 1774, l'Acte de Québec apporte de nouvelles dispositions au système judiciaire colonial. La loi maintient le droit criminel britannique mais reconnaît le droit civil français. C'est sous l'empire de cette loi que la Gaspésie reçoit son premier juge en 1779. La guerre avec les





colonies américaines et les plaintes des armateurs de pêche amènent le gouvernement à établir un embryon d'administration sur ces rives éloignées: un lieutenant-gouverneur en 1775 et une cour de justice pour les délits mineurs en 1779.

En 1788, les autorités créent cinq nouveaux districts judiciaires dans la colonie française d'Amérique, dont celui de Gaspé, détaché de Québec. Le personnel judiciaire gaspésien est aussi augmenté. L'Acte constitutionnel de 1791 apporte de nouvelles modifications. Ainsi, le gouverneur et son conseil exécutif jouent le rôle de cour d'appel en matière civile. De plus, la Cour du Banc du Roi devient une cour de première instance au civil et au criminel et on instaure des tribunaux itinérants nommés « Cours de circuit ».

Palais de justice de Percé en 1854. « Percé est d'ailleurs un endroit peu enviable car il s'y amasse durant la saison de la pêche tout un monde cosmopolite, en particulier des jeunes marins et pêcheurs venus de l'extérieur et boissons et bagarres font partie de la vie quodienne. » Photo: Charles Bernard.

Toutefois, en 1793, des règlements spéciaux sont institués pour la Gaspésie (34 Geo. III, chap. 6). Le nouveau district de Gaspé, créé quelques années auparavant, devient, son pouvoir judiciaire étant moindre, le « district inférieur de Gaspé ». Il est lié de cette façon à celui de Québec. La Cour de circuit s'appelle Cour provinciale en Gaspésie et dispose d'une réglementation spécifique. La juridiction du juge-résident est limitée à la somme de vingt livres sterling dans les actions dites personnelles, soit les réclamations en matières civiles, et son jugement est sans appel. Dans les matières plus importantes, il faut recourir à la Cour du Banc du Roi à Québec. De plus, quatre fois par an, des Sessions générales de la paix, ou Cours de quartier, sont tenues sous l'autorité de juges de paix. Ces cours inférieures règlent les litiges, font maintenir la paix et s'occupent des réclamations et des affaires locales. Elles siègent, après les termes de la Cour provinciale, à quatre endroits: Carleton, Bonaventure (plus tard New-Carlisle), Percé et Douglstown. Ajoutons qu'à défaut de prêtres et même lorsqu'il y en a, plusieurs mariages sont contractés devant les juges de paix, et ce, jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle.

#### UN NID DE PATRONAGE

L'administration de la justice en Gaspésie demeure pendant longtemps aussi déficiente qu'arbitraire. En effet, l'appareil judiciaire, levier de commande, de pouvoir et de profit plus qu'instrument d'équité, est, de sa création jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, entre les mains d'une oligarchie anglophone. À cette époque, on retrouve la même discrimination un peu partout en province car, depuis le fameux serment du test établi par la Proclamation royale de 1763 et bien après son abolition, les postes administratifs et judiciaires sont difficilement accessibles aux Canadiens français, en particulier dans les endroits où les anglophones sont implantés solidement.

En Gaspésie, où l'élément anglophone est proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs dans la province, le phénomène est d'autant plus prononcé. D'abord en 1764, un officier licencié de l'armée anglaise, Hugh Montgomery, reçoit du gouvernement une commission d'officier de justice afin de faire respecter la loi sur l'immense territoire gaspésien. L'année suivante, Félix O'Hara, ancien lieutenant de marine établi dans la péninsule depuis peu, devient juge de paix pour la Gaspésie. En 1779, durant la guerre avec les Américains, il est nommé juge à la nouvelle Cour des plaidoyers communs « de Gaspé, de la Baie-des-Chaleurs et du golfe Saint-Laurent<sup>41</sup>. » Le gouverneur Carleton a écrit à O'Hara: « Pour vous montrer que je n'oublie pas les intérêts de votre désert, je vous enverrai sous peu une commission de juge de district<sup>42</sup>. » À l'époque de l'arrivée des Loyalistes, Thomas Mann, le fils d'Isaac, celui qui va s'approprier les prairies micmaques, est choisi comme premier shérif de la péninsule gaspésienne. Plus tard, il devient inspecteur des pêcheries à Gaspé et est nommé « officier

rapporteur» du comté de Gaspé lors de l'élection du premier parlement en 1792.

En 1788, en plus de Félix O'Hara, Isaac Mann devient à son tour juge des plaidoyers communs et l'armateur Charles Robin se voit confier la même charge. Il n'est pas exagéré de dire que Robin occupe ce poste pour protéger ses intérêts personnels, sa compagnie étant presque la seule à avoir recours aux tribunaux. En effet, la plupart des procès ont trait à des recouvrements de dettes entre marchands et pêcheurs. En 1792, Félix O'Hara reçoit une nouvelle commission de juge des plaids communs conjointement avec Hugh Munro et Louis Fromenteau. Trois ans plus tard, O'Hara devient le premier juge provincial du district inférieur de Gaspé. De même, comme deux autres membres de sa famille, l'un étant capitaine de milice et l'autre officier de prévention, il est aussi juge de paix. De plus, le lieutenant-gouverneur du district étant presque toujours absent, O'Hara lui sert d'agent et détient ainsi dans le district une grande influence.

Cette oligarchie judiciaire fait souvent partie elle-même d'une oligarchie terrienne: O'Hara est seigneur de Pabos; la famille Mann possède de grands terres; Robin en possède aussi en plus de sa seigneurie de Grande-Rivière, etc. Les mêmes hommes sont impliqués dans le commerce. Ces grands propriétaires que l'on retrouve presque partout dans les hautes fonctions régionales de la justice, du commerce et de la politique — un autre O'Hara, Edward, devient le premier député de Gaspé — détiennent un grand pouvoir. Ils forment des «familles» de fonctionnaires. Durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, presque tous les magistrats et officiers de la justice gaspésienne sont anglophones. C'est un peu la même disproportion pour les autres représentants gouvernementaux: vers 1830, seulement trois des vingt-quatre juges de paix sont d'origine canadienne-française<sup>43</sup>. Aussi, sur 37 nominations gouvernementales faites de 1791 à 1841, on ne trouve que quatre noms francophones<sup>44</sup>.

Les entreprises commerciales établies dans la région sont souvent de connivence avec les représentants de la justice et de la politique. L'exemple de la maison Robin est presque un classique du genre. Ainsi, ses agents sont souvent choisis comme jurés et les sentences s'en ressentent; l'accusé est jugé plus favorablement s'il est un protégé de la firme jersiaise. Les compagnies ont une certaine emprise sur la population et le jeu devient facile. Et il n'est pas exagéré de dire que la corruption est le fait de bien des fonctionnaires qui profitent de leur poste et du peu de contrôle exercé par le gouvernement pour monnayer leurs fonctions.

À travers les misères de l'administration judiciaire gaspésienne, celle des maisons de justice, c'est-à-dire les prisons et les salles d'audience, est révélatrice d'un certain embourbement administratif et financier propre à l'époque. D'abord, en avril 1797, une résolution de la Chambre d'assem-

**L'ACTION  
DE LA  
JUSTICE**

blée demande un rapport sur diverses estimations nécessaires pour l'érection de salles d'audience à Québec, Montréal et dans le comté de Gaspé, et cela afin que la Chambre puisse voter les fonds nécessaires. Deux ans plus tard, l'Assemblée déclare que l'érection d'édifices de justice en Gaspésie est « de nécessité urgente pour la sûreté de la vie et des propriétés des sujets de Sa Majesté<sup>15</sup>. » En 1808, neuf ans après cette déclaration d'urgence, une loi « pour ériger des prisons communes avec des salles d'audience dans le district inférieur de Gaspé » est votée par la Chambre mais n'est sanctionnée qu'un an après. Cet acte prévoit la construction d'édifices judiciaires à New-Carlisle et à Percé « comme étant les places les plus fréquentées et les plus centrales<sup>16</sup>. » Percé est d'ailleurs un endroit à la réputation peu enviable car il s'y amasse durant la saison de la pêche tout un monde cosmopolite, en particulier des jeunes marins et pêcheurs venus de l'extérieur et boisons et bagarres font partie de la vie quotidienne: « En disant que Percé est la place la moins policée du district, explique un contemporain peu laudatif, je ne crois pas dire trop, et je crois à peine que les tribus errantes de l'Amérique au temps de sa découverte pussent fournir des traits de méchanceté aussi frappants que ceux qui ont lieu tous les jours dans ce petit coin du monde<sup>17</sup>. »

L'application de la loi sur les maisons de justice n'est pas chose facile. Ainsi les coûts de construction sont plus élevés que prévus; les sommes nécessaires aux travaux se font attendre et ne sont pas suffisantes; le type de matériau de construction et les plans sont remis en cause; des pétitions s'ensuivent, etc. La Commission Taschereau-Duschenay sur les terres gaspésiennes écrit dans son rapport de 1820 qu'à Percé: « les crimes multipliés du genre le plus atroce, tels que les meurtres, les vols avec effraction, les vols de grand chemin etc. [...] répandent l'alarme parmi les habitans paisibles et respectables, tandis que le Magistrat sans pouvoir, par le manque d'une Prison solide, est obligé de fermer les yeux au crime, plutôt que de courir les risques d'être insulté et probablement maltraité par un malfaiteur enhardi par la conviction intérieure qu'il n'y a aucun moyen de le confiner, quelque scélérate que soit sa conduite<sup>18</sup>. »

D'autres témoignages confirment la faiblesse du pouvoir judiciaire dans la péninsule, surtout quand marins et pêcheurs étrangers s'y retrouvent. En 1821, un médecin de passage, le docteur Von Iffland, en semble abasourdi: « Le danger de voyager la nuit dans ces lieues [Percé] est plus grand qu'on ne sauroit se l'imaginer. Les voyageurs, quels qu'ils soient, sont souvent insultés, et même, ce qui est bien pis, menacés de la perte de leur vie et de leurs effets. En un mot il est dans le district plusieurs endroits où restent bien des misérables flétris pour leurs crimes dans des pays étrangers, qui en changeant de patrie ne font que changer la scène de leur déprédations<sup>19</sup>. » Il note aussi que: « quelque temps avant mon arrivée, un nommé Dionne, commerçant de Grande Grève, à environ trois lieues de Douglas-

town, fut assailli par quelques vagabonds qui le menacèrent de la mort s'il ne leur délivrait une partie de ses marchandises. Sur son refus ils le maltraitèrent beaucoup. S'étant échappé de leurs mains, il se transporta chez M. Johnston [l'officier de justice], pour déposer contre eux. Mais parce qu'il n'y avait personne pour aller signifier et exécuter le warrant [mandat d'arrêt], sa déposition ne fut pas reçue. Ce pauvre malheureux se vit par là condamné aux insultes de ces coquins [...] Quelques temps après ils revinrent à la charge, entrèrent galamment chez-lui, et emportèrent la plus grande partie de ses marchandises<sup>50</sup>. »

Un des moyens coercitifs pour décourager les délits est bien sûr l'ouverture des prisons dont on paracheve les travaux à New-Carlisle en 1821 et à Percé en 1828. Ces prisons contiennent aussi des salles d'audience pour les magistrats. Là encore, le favoritisme fait des siennes. Un dénommé Amasa Bebee, en plus d'agir comme greffier de la Cour et trésorier des commissaires chargés de la construction des prisons, fournit des poteaux de cèdre pour la construction de l'édifice de la justice à New-Carlisle. De plus, il vend sa grange aux commissaires, ses employeurs.

Comme les témoignages précédents le laissent entendre, le personnel judiciaire n'est pas particulièrement nombreux pour une aussi vaste région. En 1817 par exemple, dans tout le district, il y a un juge, un shérif, un gardien de prison à New-Carlisle, un président des sessions et un protonotaire. En 1850, ils sont douze personnes, c'est-à-dire six dans chacun des deux comtés du district.

Quant au système carcéral, il est loin de la perfection. Certains châtiements sont arbitraires et cruels. C'est le prix à payer pour une police embryonnaire. Et Von Iffland de préciser: « Les actes de barbarie qui ont lieu dans ces endroits sont je crois, suffisants pour justifier les procédés de Mr. Fox, qui pendant plus de cinquante ans a été la terreur des vagabonds. Ce monsieur respectable [...] avait même destiné un lieu pour fouetter les criminels de sa propre main. Ces mesures, quoiqu'arbitraires, n'étoient pas sans de grands avantages; car la loi est souvent obligée, vû la faiblesse de la puissance exécutive, de laisser impunis des crimes dont elle reconnoit la malice. « Je ne puis m'empêcher de dire que ces punitions étoient nécessaires dans bien des cas pour le commun avantage des paisibles habitants; mais c'étoit trop s'avilir pour un magistrat que de mettre la main sur ces misérables. Et en outre l'homme est sujet à se tromper quand il agit isolé. Une fatale erreur, un faux zèle l'emportent; quelque fois même l'esprit de parti, ou des intérêts particuliers entraînent presque malgré lui un administrateur de la justice<sup>51</sup>. »

D'autres cas sont patents. En 1838, une lettre du grand jury de Percé signale qu'un prisonnier est enfermé depuis douze mois et qu'il n'a pas encore eu de procès. Un Amérindien soupçonné d'avoir allumé un incendie est incarcéré à Percé lors de son enquête préliminaire en 1829. Déclaré

dangereux, il est isolé dans une cellule et n'a pas de procès pendant plus d'un an. Il meurt près de deux ans après son incarcération, devenu malade par suite des mauvais traitements du shérif, du manque de nourriture saine et de l'isolement total dans lequel on l'a confiné<sup>52</sup>. Toutefois, nulle part on ne signale d'exécution de prisonniers en Gaspésie même.

**UNE  
ADMINISTRATION  
DÉFECTUEUSE**

En 1820, la Commission des terres du district de Gaspé porte à l'attention du gouvernement les problèmes déjà nombreux et chroniques du système judiciaire gaspésien et « la nécessité d'étendre les bornes de sa judicature locale<sup>53</sup> ». Nous pouvons lire dans le rapport de cette Commission: « Nous observons avec regret, que l'administration de la Justice est très défectueuse [...] Il en résulte des conséquences ruineuses pour ceux qui font un commerce étendu, vû qu'ils sont obligés de s'adresser aux Cours de Québec pour le recouvrement des dettes au dessus de 20 livres sterling [...] Depuis plusieurs années il ne s'est tenu aucune Cour de Sessions de Quartier, et le Shérif n'a sommé ni grand ni petit Juré à cet effet, donnant pour raison que les Juges de Paix ne lui avoient jamais signifié ou adressé d'ordre pour cet objet, sous prétexte que sans Prison, l'Administration de la Justice par une Cour de Sessions de Quartier seroit absolument inefficace [...] Il devroit être du devoir du Juge Provincial de donner son assistance aux Juges de Paix, comme étant le seul officier de connoissances légales dans le District...<sup>54</sup>. » En 1822, le gouvernement fait donc adopter une loi qui est amendée deux ans plus tard et qui étend la juridiction du juge provincial, auparavant limitée à vingt livres sterling, à toutes les affaires « personnelles, réelles ou mixtes jusqu'à concurrence de la somme de cent livres courant...<sup>55</sup> » Il est permis d'en appeler à la Cour du Banc du Roi pour les sommes supérieures à vingt livres sterling et celles touchant aux dettes envers Sa Majesté. Le juge peut maintenant faire exécuter des saisies; on garantit l'habeas corpus et les procès devant jury. Ces mesures répondent particulièrement aux plaintes des marchands au sujet des dettes impayées. Les termes de la Cour provinciale à New-Carlisle, Carleton, Percé et Douglstown, deviennent obligatoires, et ce, à des dates précises, du début du printemps à la fin de l'été. Auparavant, ils n'avaient lieu que de façon très irrégulière.

Comme on s'en doute, beaucoup de lacunes existent encore dans l'administration de la justice. Plusieurs rapports, plaintes, remarques ou pétitions nous éclairent sur les carences du système judiciaire d'alors. D'abord, les habitants se plaignent souvent des diverses cours, en particulier de celle des Sessions de la paix, car elle oblige les jurés à se déplacer; cela coûte cher et fait perdre beaucoup de temps; les termes se tiennent en effet durant la saison des pêches, quand les Gaspésiens sont les plus dispersés. Quant aux jurés, plusieurs disent que les responsables de la justice les choisissent parmi des individus qu'ils peuvent mener à leur guise. Des personnes sont aussi d'avis qu'une Cour d'Amirauté serait fort utile dans le district parce

que le commerce extérieur y est important et qu'il surgit de nombreux différends dans le monde de la navigation<sup>56</sup>. Cette dernière requête ne sera jamais satisfaite.

D'autres plaintes soulignent que de nombreux juges de paix ne sont pas natifs des lieux, que leur nombre est mal réparti géographiquement et que leurs intérêts sont souvent différents de ceux de l'ensemble de la population. Le marchand Charles William Ross mentionne que « ce sont pour la plupart des émigrés de la Grande-Bretagne et des Îles de Jersey et Guernesey. Je suppose que 1/3 d'entre eux sont natifs de l'endroit », ajoute-t-il<sup>57</sup>. L'éloignement et la difficulté de se rendre au chef-lieu pour les affaires judiciaires sont aussi des motifs de plaintes. Ainsi, en 1835, des gens de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat demandent que leurs localités soient détachées du district de Gaspé pour être annexées à celui de Québec. Ce n'est qu'en 1852 que ces établissements sont rattachés au district de Kamouraska<sup>58</sup>. Plus tard, ils seront tributaires de Rimouski, sauf pour les causes criminelles entendues à Percé.

Quelquefois, les choses vont loin. Ainsi, en 1835, un groupe de citoyens réclame la destitution du juge provincial du district, John Gawler Thompson, ami du gouverneur Dalhousie et de Robert Christie, député de Gaspé. L'un des deux députés du comté de Bonaventure, l'avocat percéen Joseph-François Deblois, premier avocat de langue française en Gaspésie, accuse en Chambre le juge Thompson de « hauts crimes et malversations<sup>59</sup>. » Il lui reproche son « imbecilité naturelle », son « insuffisance du côté de l'intelligence », il l'accuse « de négligence, d'ignorance et de mépris pour les Lois du Pays » et de s'être immiscé dans la dernière élection générale<sup>60</sup>. L'affaire est amenée au Comité permanent des griefs de la Chambre d'assemblée. Les accusations du député sont endossées par ses confrères, malgré une contre-pétition de Gaspésiens affirmant avoir toujours eu une entière confiance dans les décisions du juge. Deblois gagne sa cause devant la Chambre mais le gouverneur refuse de destituer le juge Thompson. À l'époque, les rapports entre l'Assemblée et l'Exécutif ne sont pas des plus sereins.

D'autre part, la même année, une lettre d'un autre avocat gaspésien, J. Ferguson Winter, demande à Deblois de dresser une requête pour obtenir de la Législature que les postes de shérifs, juges de paix et autres officiers de comté deviennent électifs. Il trouverait des appuis à cet effet dans plusieurs circonscriptions ainsi que l'approbation de Louis-Joseph Papineau et du docteur Edmund Bailey O'Callaghan, futurs Patriotes. Cette réforme, dit Winter, « mettrait ces officiers hors de la portée [du] caprice et de la vengeance d'un Conseil Exécutif pourri, et d'un Gouverneur imbecile, capricieux, vindicatif, tyran et injuste<sup>61</sup>. » Ces escarmouches, on le voit, s'inscrivent directement dans la lutte que se livrent, peu avant les soulèvements de 1837-1838, la Chambre des députés et le gouverneur et son Conseil.

Les professionnels de la justice sont rares. Il y a à New-Carlisle depuis 1825 quelques avocats, presque tous anglophones, ainsi qu'un notaire, le Guernesiais Martin Sheppard. Si une bonne partie de ses clients demeurent dans les environs du village loyaliste, on en retrouve certains jusqu'à Rivière-au-Renard et Ristigouche, ce qui démontre l'acuité du problème<sup>62</sup>.

Avant l'arrivée de Sheppard, les actes étaient rédigés sous seing privé, c'est-à-dire par des prêtres, des notables, des juges de paix, et ce, sans observance des formules prescrites par la loi. Le gouvernement légalise en 1824 ces documents. Par la même loi, il authentifie tout acte ou accord passé devant un juge de paix ou un prêtre pendant les trois années suivantes. On légalise le passé et on accorde un privilège temporaire afin de permettre aux gens de se familiariser avec la procédure de l'acte authentique reçu devant un homme de loi<sup>63</sup>. Une série de lois spéciales viendront perpétuer celle de 1824 pendant de nombreuses années. Encore en 1939, soit 115 ans plus tard, ce régime d'exception règle toujours les actes en Gaspésie. Le protonotaire et registraire de Gaspé écrit alors dans un rapport que « n'importe quel juge de paix, ministre du culte, curé ou missionnaire, peut recevoir n'importe quel acte et ces actes sont authentiques<sup>64</sup>. » Ce régime exceptionnel sera totalement aboli en décembre 1953.

## *Les représentants politiques*

À l'instar de l'administration judiciaire, les autres institutions reliant la Gaspésie au gouvernement sont encore mal structurées. De toute façon, ce qui se passe à Québec intéresse peu l'humble pêcheur préoccupé par ses problèmes immédiats et nullement enclin à voir dans les autorités et leurs représentants, élus ou non, des agents essentiels à l'amélioration de son existence. De même, pour certains Gaspésiens, la péninsule peut aussi bien appartenir au Bas-Canada qu'au Nouveau-Brunswick, sans plus de problème.

### **LE LIEUTENANT- GOUVERNEUR DE LA GASPÉSIE**

La Gaspésie eut droit, comme les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, à son lieutenant-gouverneur. Alors qu'en ces derniers endroits, le poste pouvait se justifier par l'importance des populations, dans la Gaspésie déserte de la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle, on créa ce poste pour répondre d'abord à des objectifs militaires. C'est la guerre de l'Indépendance américaine qui amena la présence du gouvernement anglais en Gaspésie. En effet, c'est en mai 1775 que les autorités de la colonie décident



d'envoyer dans la péninsule un officier chargé de mettre sur pied une milice locale, de vérifier si certains éléments de la population, c'est-à-dire les Amérindiens et les Acadiens, ne sympathisent pas avec les rebelles américains et d'agir le cas échéant. Cet officier, le lieutenant-gouverneur, doit également aider les nouveaux colons anglophones déjà établis dans la région. Au début des années 1780, c'est-à-dire à la fin de la guerre anglo-américaine, il doit aussi coordonner l'établissement des Loyalistes qui fuient les États-Unis. Ce haut fonctionnaire assume de plus le titre de surintendant du commerce et des pêcheries dans le district de Gaspé et sur la côte du Labrador. Il a juridiction sur toute la péninsule gaspésienne, y compris la rive sud de la baie des Chaleurs. Il relève du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada et du gouverneur général<sup>65</sup>.

Le premier titulaire de ce poste est Nicholas Cox, officier anglais lors de la guerre de la Conquête et major depuis peu<sup>66</sup>. Il détient cette fonction pendant dix-neuf ans. Parti de Québec à l'été de 1777, il s'occupe d'organiser des groupes de miliciens dans la péninsule, alors aux prises avec les pirates américains. Il essaie en vain d'obtenir des autorités coloniales une aide maritime et matérielle pour lutter contre les corsaires qui hantent les côtes et menacent les pêcheries. Il réside dans le district de Gaspé à quelques occasions durant son mandat et il a, en la personne du juge Félix O'Hara, un représentant omniprésent qui prend plus d'importance que lui sur le territoire.

Francis LeMaistre, lui aussi ancien officier, succède à Nicholas Cox en 1794. La fonction de lieutenant-gouverneur de la Gaspésie est devenue un poste honorifique, une sinécure pour récompenser les serviteurs du roi. LeMaistre est un Jersiais ami de la famille Robin et le démontre de diverses façons. Il ne semble venir que rarement dans la péninsule. Après lui, un autre ex-officier, Alexander Forbes, détient le poste pendant plusieurs années, ne s'occupant jamais de la Gaspésie, mais retirant régulièrement son salaire de 300 livres sterling. Forbes est même prêt à abandonner cette fonction plutôt que d'être obligé d'habiter dans la péninsule. Vers 1820, un comité de la Chambre d'assemblée chargé d'étudier les dépenses gouvernementales déficitaires signale comme une anomalie le traitement d'un lieutenant-gouverneur à Gaspé. Selon le comité, ce fonctionnaire est « entièrement inutile, et ses appointements sont une charge, qui n'est pas nécessaire [...], cet Officier n'étant point non plus résident, et n'ayant aucun devoir quelconque à remplir...<sup>67</sup> ». En 1826, l'Assemblée des députés refuse de voter le salaire du lieutenant-gouverneur de Gaspé et ce poste de fonctionnaire sans fonction est aboli en 1831 par le gouverneur Aylmer.

Si le lieutenant-gouverneur détient une charge d'abord administrative, les véritables représentants de la péninsule gaspésienne sont les députés. C'est en 1791 que l'Angleterre établit ce que l'on appelle l'Acte constitutionnel,

## LES DÉPUTÉS

divisant la colonie du Canada en deux provinces distinctes, soit le Haut-Canada (Ontario) et le Bas-Canada (Québec). En outre, elle institue pour la première fois au pays un système parlementaire, c'est-à-dire la possibilité pour les citoyens de se faire représenter par des députés élus. Le gouverneur conserve les pouvoirs de direction des nouvelles provinces. L'année suivante, le Bas-Canada est divisé en vingt-et-un comtés dont celui de Gaspé qui embrasse toute la péninsule gaspésienne, de Cap-Chat jusqu'au secteur de Ristigouche-Matapédia. À ce comté, se rattachent jusqu'en 1897 les Iles-de-la-Madeleine. Trente-sept ans après sa création, soit en 1829, la circonscription de Gaspé est divisée en deux parties. Apparaît alors le comté de Bonaventure qui regroupe les localités de la Baie-des-Chaleurs. Quant à la région de Matane-Cap-Chat, elle fait partie du comté de Rimouski jusqu'en 1890.

Deux régimes parlementaires sont instaurés avant la Confédération de 1867. C'est d'abord le régime de l'Acte constitutionnel, de 1791 à 1840, alors que le Québec s'appelle Bas-Canada et ensuite le régime d'Union, de 1840 à 1867, alors que les deux provinces, le Haut-Canada, de majorité anglaise, et le Bas-Canada, surtout français, sont réunies. Sous ce dernier régime, les deux provinces du Canada ont un parlement unique.

Un seul député représente chacune des circonscriptions gaspésiennes jusqu'en 1867, sauf de 1830 à 1838 pour Bonaventure et de 1833 à 1838 pour Gaspé alors que deux représentants par comté siègent à la Chambre d'assemblée. Les « élus du peuple » sont majoritairement anglophones comme les officiers rapporteurs, fonctionnaires locaux chargés des élections. Un seul francophone se fait élire dans le comté de Gaspé entre 1791 et 1867, même si plus de la moitié de la population est de langue française. L'historien acadien Antoine Bernard conclut, non sans amertume: « Ces noms en majorité anglais (y compris LeBoutillier, jersiais) symbolisent l'atmosphère proprement politique des deux comtés Gaspésiens à cette époque: atmosphère anglaise, protestante, qui néglige l'élément français et acadien ou ne s'en sert que pour accroître sa fortune matérielle et son influence à l'extérieur<sup>68</sup>. »

Il est à remarquer aussi que plusieurs des députés gaspésiens sont des gens de l'extérieur du district, ne connaissant que très peu la région. Le phénomène est courant à l'époque et un homme comme Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester, peut poser sa candidature à la fois dans son comté et dans celui de Gaspé en prévision du cas où il perdrait la majorité dans sa première circonscription, ce qui se produit en 1820.

Les hommes politiques de l'époque sont surtout des avocats et des marchands locaux. Tous sont des notables, associés pour la plupart au parti anglais de la Chambre d'assemblée. Avant les troubles de 1837, seulement trois députés de la Gaspésie prennent position pour le Parti canadien de Louis-Joseph Papineau, soit Jean-Thomas Taschereau,

Édouard Thibodeau et Joseph-François Deblois. Lorsque se produisent les soulèvements de 1837-1838, la Gaspésie ne bouge pas; tout au plus, énonce-t-on quelques prises de position. Ainsi, dans une requête à la Chambre d'assemblée en 1830, certains habitants du district affirment « qu'ils n'ont jamais partagé les sentiments ni participé aux procédés de quelques partisans aveugles de l'administration souvent arbitraire du ci-devant Gouverneur Lord Dalhousie<sup>69</sup>. » D'autre part, à l'été de 1838, les grands jurés du district nient les rumeurs de révolte dans la région et se disent « prêts à défendre avec risques le bonheur de jouir du régime britannique<sup>70</sup>. » Enfin, on a la trace d'un affidavit d'un certain Joseph Skobetch, en date du 4 juin 1838, attestant que le chef micmac Thomas Barnaby aurait déclaré qu'il ne prêterait jamais le serment d'allégeance à la Reine, comptant sur le retour de Papineau au Canada avec d'autres rebelles<sup>71</sup>. Les échos du conflit qui oppose la Chambre d'assemblée à l'Exécutif, et qui conduit aux événements de 1837-1838, ont donc rejoint, mais sans grand heurt, la lointaine Gaspésie, exception faite peut-être de la tentative du député de Bonaventure, Joseph-François Deblois, de faire destituer en 1835 le juge du district de Gaspé, John Gawler Thompson, et de l'expulsion par les députés du Parti canadien de Robert Christie, député de Gaspé et ami de Thompson et du gouverneur. Plusieurs anglophones gaspésiens menacent alors de faire sécession pour s'annexer au Nouveau-Brunswick.

Certains députés gaspésiens se font remarquer de diverses façons. Jean-Thomas Taschereau, député de Gaspé de 1820 à 1832, est l'un des fondateurs du journal *Le Canadien*, père du cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau et grand-père de Louis-Alexandre, premier ministre du Québec de 1920 à 1936; il est aussi membre de quelques commissions et comités d'enquête mettant en cause la péninsule. Les commerçants jersiais David et John LeBoutillier sont aussi députés, le dernier successivement dans Bonaventure et Gaspé. John est aussi membre du Conseil législatif canadien comme représentant de la nouvelle division du golfe en 1867. Théodore Robitaille, député du comté de Bonaventure pendant près de vingt ans, occupe de hautes fonctions: receveur général du Canada en 1873, lieutenant-gouverneur de la province de Québec en 1879 et sénateur en 1885. Il est l'un des initiateurs de la construction du controversé chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

Un de ces élus gaspésiens mérite une attention toute particulière: il s'agit de Robert Christie. Natif de Nouvelle-Écosse et avocat à Québec, il prend contact avec la Gaspésie en 1819 à titre de secrétaire de la fameuse Commission des terres. Il est député du comté de Gaspé pendant dix-huit ans, soit de 1827 à 1832 et de 1841 à 1854. Auteur d'une série d'ouvrages historiques et de plusieurs articles dans la *Gazette* et le *Mercury*, il est l'un des champions de la cause anglaise à la Chambre d'assemblée. Il veut même, nous dit un Antoine Bernard engagé, rattacher la Gaspésie au Nouveau-Brunswick

pour l'angliciser définitivement<sup>72</sup>. Christie attire particulièrement l'attention à cause du rôle central qu'il joue dans un débat typique entre le parti de Papineau et celui du gouvernement, quelques années avant la rébellion de 1837-1838.

À cette époque, l'Assemblée des députés nourrit une multitude de griefs contre le gouverneur Dalhousie et contre ceux qu'elle considère responsables, à divers degrés, de ses agissements. En 1828, Robert Christie préside les Sessions de quartiers à Québec. Lors de l'étude d'une loi pour la qualification des juges de paix, on l'accuse d'avoir provoqué la démission de quatre adversaires politiques, membres de la Commission de la paix, les députés Neilson, Quirouet, Blanchet et Bélanger, et de plusieurs officiers de milice. Des témoignages sont entendus et, à la suite d'un rapport soumis à la Chambre, contrôlée par le parti de Papineau, la majorité vote son expulsion de la Législature lorsqu'il est déclaré coupable de « grand mépris de [la] Chambre et [...] indigne de servir ou siéger dans cette Chambre<sup>73</sup>. » Sa demande d'enquête contradictoire n'est pas entendue. S'engage alors un duel de quelques années entre l'Assemblée d'une part et Christie et son comté d'autre part. Il est ainsi expulsé cinq fois de la Chambre après avoir été élu par le comté de Gaspé. Lassé, il se retire la cinquième fois pour prendre sa revanche après l'Acte d'Union de 1840 en se faisant élire de nouveau dans Gaspé.

Dans le comté, plusieurs personnes affirment alors que Christie organise ses réélections avec l'aide particulière de la Charles Robin Company et de l'officier rapporteur qui fixe les élections à des dates et endroits peu propices pour bien des gens<sup>74</sup>. Il bénéficie aussi de l'appui de nombreux anglophones. En octobre 1832, des résolutions provenant de plusieurs localités protestent contre l'expulsion de Christie et demandent l'annexion au Nouveau-Brunswick<sup>75</sup>.

#### **ÉLECTIONS ET VIE POLITIQUE**

Il est à remarquer que lors des premières élections et même par la suite, les électeurs sont peu nombreux en Gaspésie. La rareté des endroits de scrutin, leur éloignement, la difficulté d'y accéder et aussi les pressions indues peuvent expliquer ce phénomène. Ainsi, lors de l'élection du premier parlement en 1792, Edward O'Hara est élu député de Gaspé avec une majorité de trois voix sur un total de cinq votes. En 1796, il est réélu avec une majorité de quatre voix sur son unique adversaire qui en obtient une seule<sup>76</sup>. Ce sont des cas limite dans l'histoire parlementaire du Québec. Comme ailleurs dans la province, un seul endroit de vote est d'abord instauré pour tout le comté (Percé), ce qui ne tient aucun compte de la géographie ni de l'immensité de presque toutes les circonscriptions. À l'élection de 1800, on peut enfin voter à deux endroits différents, soit au bassin de Gaspé et à New-Carlisle, localités anglophones. Les choses s'améliorent par la suite et d'autres bureaux de scrutin voient le jour



ailleurs. Le nombre des électeurs reste cependant peu élevé. Encore au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, l'électorat ne représente qu'environ 15% de la population. Le revenu et la propriété sont des critères de base du système électoral. De toute façon, pour la plupart des gens, élire un député est une tâche embarrassante, puisque le vote se fait à main levée. Les fréquentes irrégularités et les pressions des compagnies de pêche en amènent plusieurs à ne pas se prévaloir de leur droit de vote.

Les anomalies commises lors de la tenue des scrutins suscitent bien des contestations d'élections. Ainsi, dès la toute première, en 1792, trois requêtes de contestation au sujet de l'élection d'Edward O'Hara parviennent à la Chambre des députés. Faute de preuves toutefois, elles sont ignorées, car faire venir à Québec des témoins à charge est une entreprise onéreuse. En 1801, une autre requête souligne que lors du scrutin tenu

Résidence du député de Bonaventure, John Robinson Hamilton (1811-1844), à New-Carlisle. Photo: Pierre Rastoul.

précédemment à Gaspé, le candidat John Mure a obtenu la majorité mais que l'officier rapporteur a tenu une autre séance à New-Carlisle après la date limite de scrutin et a ainsi permis à l'arpenteur William Vondenvelden d'obtenir une majorité suffisante pour devancer Mure<sup>77</sup>. Après étude, l'élection est déclarée valide.

La multiplication des contestations d'élections amène l'Assemblée à légiférer en 1807. En Gaspésie, vu l'éloignement, la Chambre d'assemblée délègue des pouvoirs à trois commissaires de la région qui, en cas de dispute, feront rapport et soumettront leur avis à l'Assemblée. Ces mesures ne mettent cependant pas fin aux irrégularités électorales. Ainsi, à l'élection de 1828, il semble que le député Robert Christie ait fait retenir captif le candidat d'opposition, Joseph Barthe, en organisant un faux rendez-vous d'affaires. Le malheureux est alors retenu jusqu'à ce que l'heure limite pour la fin des mises en candidature soit dépassée<sup>78</sup>. Ses gardiens lui font savoir que l'élection de Christie est d'une nécessité absolue pour la minorité anglo-protestante de la Baie-des-Chaleurs, ce qui semble véridique quand l'on sait que Christie agit à Québec comme procureur de la Charles Robin Company et qu'il défend également les intérêts des Loyalistes<sup>79</sup>. Autre cas: en 1832, l'officier rapporteur du comté de Bonaventure proclame élu le député sortant John Gosset, neveu de Philip Robin, alors qu'il vient d'être défait. Après l'enquête, l'irrégularité commise par l'officier rapporteur Henry O'Hara est confirmée et John Robinson Hamilton, le candidat lésé, devient député<sup>80</sup>. En 1841, c'est au tour de ce dernier d'être accusé d'illégalité, son élection étant, dit-on, marquée « par des actes de violence et de corruption sans exemple jusqu'à ce jour », la menace et la boisson étant de rigueur<sup>81</sup>. Les plaideurs affirment aussi qu'on a omis de consulter les électeurs dans un ou deux endroits.

Les influences indues lors des scrutins sont alors monnaie courante. La maison Robin contrôle ainsi bien des élections. Dès la première, en 1792, elle fait élire le fils du juge Félix O'Hara, favorable à la compagnie. Les intérêts Robin ont donc un représentant à Québec. Elle fait aussi pression sur les maîtres de grave et les pêcheurs qui sont liés à l'entreprise et qui doivent voter, rappelons-le, à main levée. Les témoignages au sujet des pressions exercées par cette maison auprès de ses clients-pêcheurs et de la population en général sont explicites. Devant un comité d'enquête, en 1830, un notaire de Québec explique: « J'ai entendu des plaintes du pouvoir que la maison Robin avait sur les habitants qui lui étaient beaucoup endettés. Ils m'ont dit que cette maison maîtrisait les élections, et que quelques années auparavant on avait empêché les électeurs indépendants de voter par la violence et les menaces [...] Entre Bonaventure et Carlisle, on m'a montré l'endroit où les gens dans l'intérêt des Messieurs Robin s'étaient autroupés, armés de bâtons, pour empêcher les autres de voter; et les électeurs ont été forcés de se retirer après avoir reçu des coups de

bâtons<sup>82</sup>.»

L'année suivante, une pétition soutient que: « [nos] prétendus mandataires, qui, dans la vue de favoriser quelques Négocians intéressés dans les Pêcheries, et de se ménager leur influence, ont toujours choisi, pour la tenue des Élections, les endroits les moins populeux et qui par rapport à leur position géographique, offrent dans un pays intersecté de nombreuses rivières, et extrêmement retardé dans ses communications extérieures, les plus grands obstacles à la masse des Électeurs du comté de Gaspé<sup>83</sup>.»

Voilà un peu le portrait de la vie politique en Gaspésie dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Quant aux discours politiques et aux promesses électorales de l'époque, ils sont sensiblement, en 1850, les mêmes qu'en 1981; ils montrent à l'horizon une Gaspésie au seuil du développement et de la prospérité!

Il semble évident que les autorités de Québec et la Chambre d'assemblée ne s'intéressent que très peu à la lointaine Gaspésie et ne se préoccupent que partiellement de ses pêches. Vers 1851, on écrit encore que « le pays entier qui se trouve au-dessous de Québec semble séparé du reste du Canada, aussi bien que des provinces d'en-bas, sans aucune communication sociale ou commerciale<sup>84</sup>.» Plusieurs Gaspésiens écrivent même qu'ils vont « en Canada » comme si la péninsule était un pays distinct. Un article de la *Revue Agricole* de septembre 1863 affirme qu'« on se croit ici [en Gaspésie] dans un autre monde en entendant parler du Canada et des Canadiens comme d'étrangers de distinction, venant de grandes distances<sup>85</sup>.» Il ne faut donc pas se surprendre qu'à diverses occasions, principalement entre 1820 et 1840, certains groupes de citoyens gaspésiens demandent à l'Angleterre d'être annexés au Nouveau-Brunswick, plus accessible et sûrement plus apte à répondre aux problèmes de la région.

Dans leur rapport de 1820, les commissaires des terres, Jean-Thomas Taschereau et Louis-Juchereau Duchesnay, notent déjà: « Quelques-uns ont pensé que ce District n'était nullement avantageux à cette province, [et] qu'il serait plus convenable qu'il appartint à une des Provinces adjâcentes...<sup>86</sup>» Mais des raisons d'ordre économique amènent les commissaires à penser que le Bas-Canada doit conserver ce district. « Il doit devenir, disent-ils, un entrepôt de commerce entre Québec et les Iles, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick »; en cas de perte de cette région, « notre commerce en cet endroit serait aussi exposé à des charges additionnelles pour l'entrée et la sortie des Ports de ce District »; et, de plus, « par le moyen de ce District la Province commande le Commerce du Golfe dans lequel elle est plus intéressée qu'aucune autre Colonie<sup>87</sup>. » Malgré cela, le comte de Dalhousie, quelques mois après avoir quitté le poste de gouverneur du Canada, propose à Sir George Murray, ministre des Colonies, d'annexer le district de Gaspé à la province du Nouveau-Brunswick<sup>88</sup>.

## LA GASPÉSIE IGNORÉE

Au début des années 1830, le député Robert Christie demande lui aussi l'annexion au Nouveau-Brunswick mais pour des raisons surtout ethniques et en réaction à ses démêlés avec les députés du parti de Papineau. Pour les mêmes motifs que Christie, des anglophones du comté de Gaspé font circuler une pétition appuyant un projet d'annexion. La Chambre a négligé, dit-on, le comté de Gaspé et l'a « injustement privé de l'avantage d'être représenté en Parlement par Robert Christie<sup>89</sup>. » La circonscription voisine de Bonaventure, par la voix de son député Édouard Thibodeau, s'élève contre le projet d'annexion et la Chambre d'assemblée endosse cette proposition<sup>90</sup>. Toutefois, les Micmacs de Ristigouche demandent à la même époque d'être rattachés eux aussi au Nouveau-Brunswick<sup>91</sup>.

Le gouverneur Aylmer considère à son tour que par son climat et sa géographie, la Gaspésie devrait être rattachée au Nouveau-Brunswick mais il estime qu'il y a tant d'esprit de parti mêlé à la question de l'annexion qu'il est difficile de percevoir les véritables sentiments de la population, surtout qu'on adopte des positions diamétralement opposées dans la même région<sup>92</sup>. Les habitants de la Gaspésie sont donc divisés sur cette question et lorsqu'en 1840, Londres propose l'union de la province avec le Haut-Canada anglophone, les partisans de l'annexion au Nouveau-Brunswick changent d'opinion.

De toute évidence, aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, la péninsule gaspésienne offre beaucoup plus de similitudes avec les colonies anglaises de l'Atlantique qu'avec le reste du Québec. La situation socio-économique qui y prévaut entre 1760 et 1850 n'est pas unique dans l'Est maritime. À Terre-Neuve, au Cap-Breton, au nord du Nouveau-Brunswick, et plus tard sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, l'organisation de la vie et du travail dans ces régions maritimes présente de nombreuses similitudes. Même si le Gaspésien de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle n'aura encore que très peu de possibilités d'améliorer son sort, il n'en reste pas moins que la péninsule commencera à transformer son image de colonie maritime pourvoyeuse de morue en celle de région rurale périphérique. Mais cette transformation ne sera que graduelle et inégalement répartie.

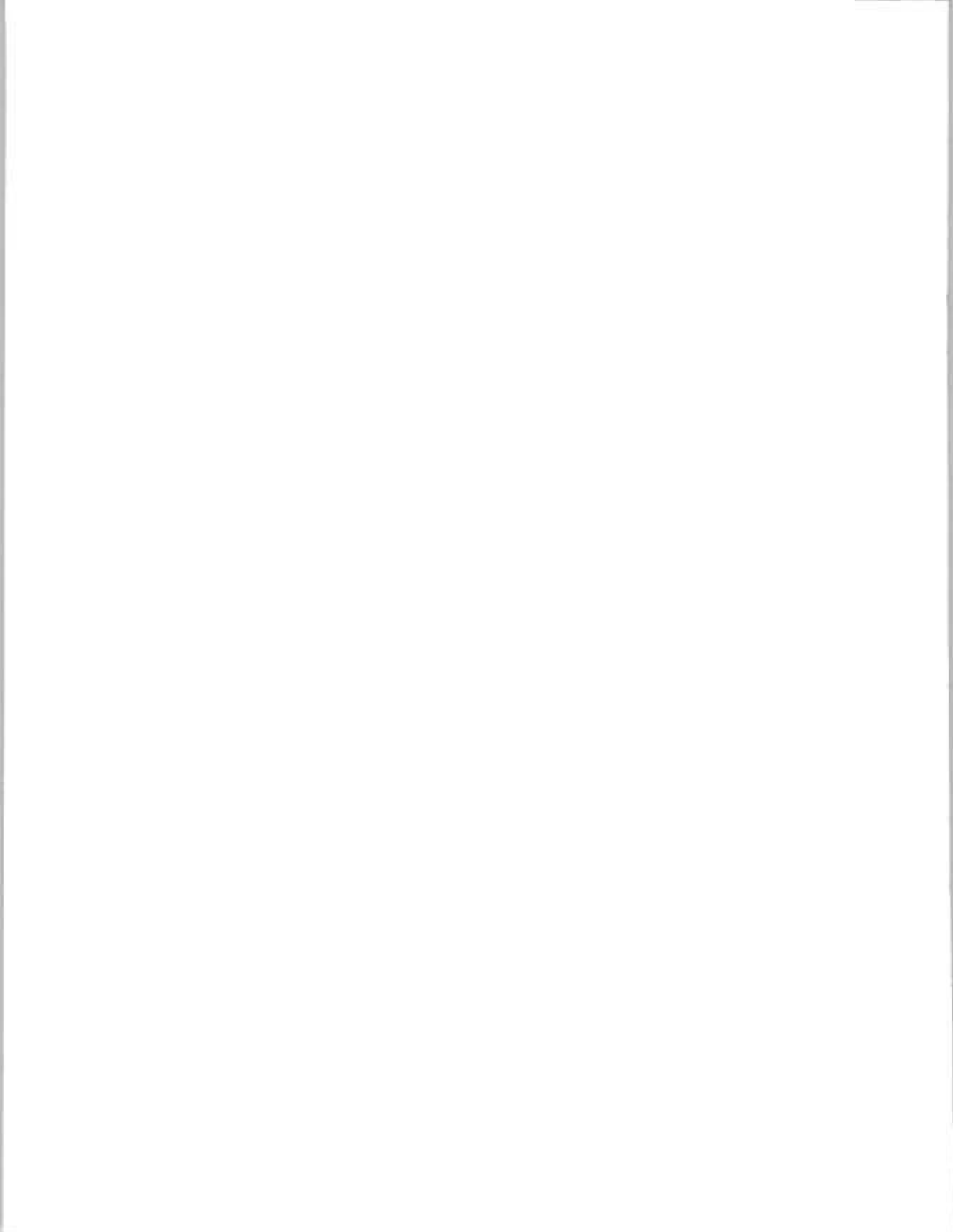


Quatrième partie

---

La Gaspésie  
en transition  
(1850-1920)

---



Si en 1850 la plupart des Gaspésiens vivaient d'abord et surtout de la mer, en 1920, il n'en est plus de même. La pêche est encore très importante mais les activités agricoles et forestières occupent maintenant de nombreux travailleurs, particulièrement dans le comté de Bonaventure et sur la côte nord de la péninsule, entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts. En effet, vers la fin du 19e siècle, l'industrie de la pêche moruère est en crise. Les péninsulaires tentent alors de diversifier leurs activités ou préfèrent s'expatrier. Région d'immigration au début du 19e siècle, la Gaspésie voit maintenant sortir les siens, malgré le fait que le peuplement progresse un peu partout sur la côte, le long du chemin de ceinture et aussi, peu à peu, à l'intérieur des terres.

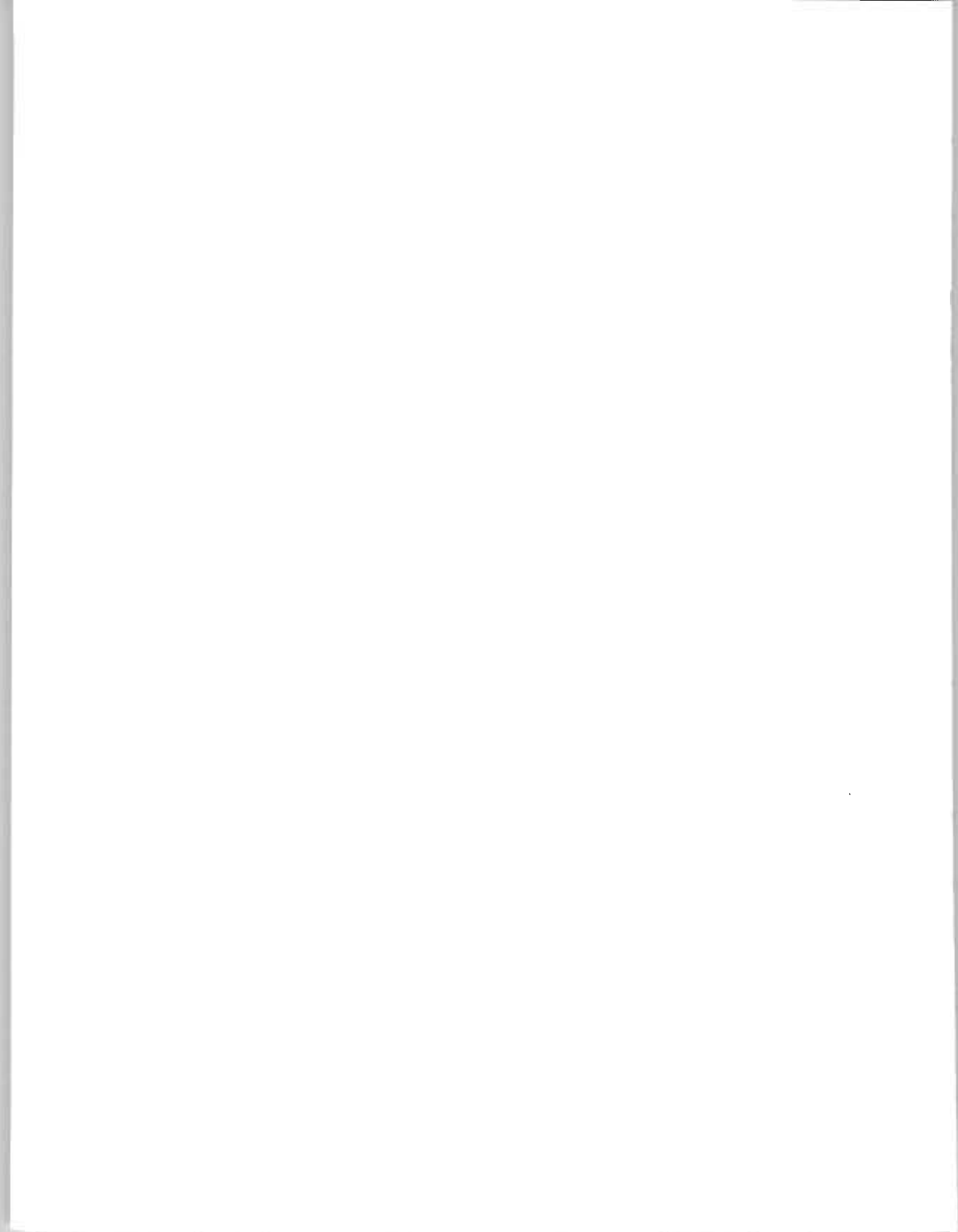
On ne peut pas encore parler de grand mouvement de colonisation. L'agriculture progresse lentement mais elle est encore sous-développée si on la compare à celle d'autres régions de la province. Par contre, l'exploitation des ressources forestières devient de plus en plus importante, en particulier vers la fin du 19e siècle.

Quant à l'industrie de la morue séchée, toujours organisée selon le système mis en place par les compagnies de Jersey, elle atteint un sommet dans les années 1860 pour décliner par la suite, répondant de moins en moins aux nouvelles conditions des marchés. D'autres espèces marines, comme le homard ou le saumon, font aussi l'objet d'une exploitation organisée; mais elles n'atteindront pas l'importance de la morue qui mobilise toujours la majorité des pêcheurs.

Sur le plan des communications, la péninsule est maintenant reliée au reste du pays par la voie terrestre, peu utilisée, ou encore par les bateaux à vapeur qui font la navette entre Québec, la Gaspésie ou les Provinces Maritimes. À la fin du 19e siècle, le chemin de fer vient lui aussi rapprocher la péninsule du reste du continent.

La population gaspésienne, qui passe de quelque 20 000 personnes en 1850 à plus de 60 000 en 1920, est également mieux organisée qu'auparavant au niveau des institutions et des services. Ainsi, les églises, les chapelles et les écoles côtoient partout les bâtisses de pêche ou les scieries. De plus en plus, on remarque la présence de commerçants, d'artisans, de professionnels divers et de fonctionnaires gouvernementaux.

En 1920, la Gaspésie conserve encore plusieurs des traits qui la caractérisaient en 1850 mais elle n'est plus ce territoire perdu, vivant principalement et misérablement de la pêche à la morue. La pauvreté n'est pas disparue, loin de là, mais en certains endroits, les conditions matérielles sont meilleures qu'auparavant. La Gaspésie est encore un territoire marginal, mais au même titre que les autres régions périphériques de la province.



L'extension  
du peuplement

---

## *La population gaspésienne*

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, de larges portions du littoral gaspésien restent inhabitées. Si le peuplement s'est amorcé depuis longtemps déjà le long des rives de la baie des Chaleurs et, depuis quelques décennies, le long de la côte de Gaspé, on n'aperçoit toujours, de Rivière-au-Renard jusqu'aux environs de Matane, que de rares îlots de pêcheurs francophones. En 1850, la Gaspésie ne représente que 2,1% de la population du Québec. Durant les 70 années suivantes, cette population s'accroît certes, mais pas au rythme où les colonisateurs le souhaiteraient. En effet, la péninsule gaspésienne n'attire pas facilement l'immigrant et les départs sont nombreux.

### **LES DEUX GROUPES LINGUISTIQUES**

De 1850 à 1920, la population des comtés de Gaspé et de Bonaventure a plus que triplé. Le taux de croissance est particulièrement élevé entre 1850 et 1880. La population augmente alors de plus du quart par décennie. Cet accroissement est en partie attribuable au peuplement de certaines zones inhabitées du comté de Gaspé, principalement sur le littoral nord. À partir des années 1880, le rythme de la croissance démographique diminue, en raison surtout de l'émigration de nombreux péninsulaires, particulièrement des jeunes.

La péninsule gaspésienne n'est pas à cette époque une grande région de colonisation comme le sont le Saguenay, la Mauricie ou même le Témiscamingue. L'arrivée des nouveaux venus est numériquement peu importante; par contre, le taux élevé de natalité arrive à compenser l'exode de nombreux jeunes et de familles entières. En 1890, on compte 6,17 personnes par famille dans le comté de Bonaventure et 6,41 dans celui de Gaspé<sup>1</sup>. En fait, c'est le surplus des naissances sur les décès qui explique d'abord l'accroissement de la population durant ces 70 ans. Le publiciste Alfred Pelland explique en 1914: « La Gaspésie, étant complètement en dehors de la route que suivent les courants d'émigration, n'a pu compter que sur sa propre fécondité. Et encore, a-t-elle perdu, dans le passé, beaucoup des siens qui ont pris le chemin des villes canadiennes et américaines. Quant au mouvement colonisateur qui se dirige vers le sud-est de la province de Québec, il semble, jusqu'ici, s'être arrêté à la plantureuse vallée de la Matapédia<sup>2</sup>. »

En 1860, environ 55% de la population gaspésienne est francophone. En 1921, par contre, ce pourcentage atteint 75%. Le fort taux de natalité des francophones et le fait que la majorité des nouveaux arrivants soient des Canadiens français d'autres régions de la province expliquent ce phénomène. L'importante minorité anglophone n'en continue pas moins d'agir et de concevoir ses rapports sociaux avec l'attitude d'une majorité: ainsi,

l'anglais reste la langue des affaires, de la loi, du pouvoir. Cette attitude est une conséquence de la position de domination économique dont bénéficient les anglophones depuis la Conquête. Au 19<sup>e</sup> siècle et encore au début du 20<sup>e</sup>, quoique minoritaires, les anglophones occupent des fonctions économiques et administratives importantes. Les chefs-lieux de New-Carlisle et de Percé ainsi que certains centres économiques comme Gaspé et New-Richmond comptent une forte population anglophone.

Tableau 4.1. Population des comtés de Bonaventure et de Gaspé\*, 1850-1921.

Année	Bonaventure	Gaspé	Total
1851	10 844	8 702	19 546
1861	13 092	11 426	24 518
1871	15 923	15 557	31 480
1881	18 908	20 685	39 593
1891	20 835	21 933	42 768
1901	24 495	24 657	49 152
1911	28 110	26 338	56 448
1921	29 092	33 248	62 340

\* À moins d'indication contraire, les Iles-de-la-Madeleine sont exclues de nos statistiques.

Source: Recensements du Canada, 1851-1921.

À une époque où les rapports et les échanges s'effectuent généralement au niveau local, les relations entre groupes ethniques et religieux différents sont d'abord de type économique. L'anglais étant la langue des affaires et du pouvoir, les francophones ont tendance à devenir bilingues quand ils entrent en contact avec les Anglais. Ceux-ci, par contre, offrent une certaine résistance à parler français. Ce n'est que dans le deuxième quart du 20<sup>e</sup> siècle qu'ils commencent à ressentir leur position de minorité. Les activités économiques sont alors de plus en plus axées sur une organisation régionale ou coopérative, les communications sont plus faciles et les francophones occupent de plus en plus de fonctions aux niveaux municipal, administratif, social et professionnel.

La seule région entièrement francophone est le littoral nord de la péninsule, récemment peuplé. Les secteurs les plus anglophones de la Gaspésie sont alors ceux de la Baie-de-Gaspé et de la Baie-des-Chaleurs. Arthur Buies décrit, dans un numéro du journal *Le Soleil* de la fin du siècle dernier, le type de relations qu'on y retrouve: « [Il] n'est pas d'endroit où l'usage des deux langues anglaise et française soit aussi courant à tout le

monde en général. Il faudrait néanmoins observer que les Canadiens français apprennent et parlent presque tous l'anglais, soit dans les écoles, soit dans la vie commune, mais que les Écossais et les descendants des « loyalistes » américains ne se donnent pas la peine d'apprendre le français<sup>3</sup>. »

Même à l'intérieur des deux grandes familles linguistiques, des particularismes différencient les habitants de bourgades voisines. Le prêtre chargé de la vaste mission de Rivière-au-Renard en témoigne en 1868: « ...des huit missions que je desservais, dit-il, chacune a son caractère particulier, des moeurs différentes et même une manière différente de parler, surtout de prononcer les mots. Ici, c'est un mélange d'anglais, de français et de barbarismes dans toutes les langues<sup>4</sup>. » Toutefois, au fil des ans, des modes

*Tableau 4.2. Nombre d'habitants et de familles dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure et moyennes de personnes par familles en 1890.*

Comtés et sous-régions	Population	Familles	Personnes par famille
<i>Bonaventure</i>			
Matapédia	1 273	237	5,4
Ristigouche	579	87	6,7
Mann et réserve indienne	808	147	5,5
Nouvelle et Shoolbred (ouest)	791	116	6,8
Nouvelle et Shoolbred (est)	1 359	197	6,9
Canleton	1 078	150	7,2
Maria (ouest)	966	124	7,8
Maria (est)	1 467	223	6,6
New-Richmond (ouest)	1 264	195	6,5
New-Richmond (est)	786	128	6,1
Caplan	1 305	216	6,0
Hamilton (ouest)	1 198	179	6,7
Hamilton (est)	1 130	180	6,3
New-Carlisle	991	185	5,4
Paspébiac (ouest)	891	167	5,3
Paspébiac (est)	858	145	5,9
Hope (ouest)	828	132	6,3
Hope (est)	1 286	216	6,0
Port-Daniel (ouest)	672	111	5,9
Port-Daniel (est)	1 305	235	5,6



Comtés et sous-régions	Population	Familles	Personnes par famille
<i>Gaspé (sans les Îles-de-la-Madeleine)</i>			
Newport	1 481	219	6,8
Pabos	1 348	215	6,3
Grande-Rivière	2 348	357	6,6
Anse-du-Cap	1 497	213	7,0
Percé	1 800	273	6,6
Malbaie	1 827	297	6,2
Douglas	1 468	261	5,6
York	350	58	6,0
Gaspé (village)	307	61	5,0
Bassin	839	140	6,0
Baie-de-Gaspé-Nord et Sydenham-Sud	1 153	197	5,9
Cap-des-Rosiers	785	129	6,0
L'Anse-au-Griffon	1 030	184	5,6
Fox et Sydenham-Nord	1 422	208	6,8
Cloridorme	647	100	6,4
Grande-Vallée	575	81	7,0
Mont-Louis	896	115	7,8
Sainte-Anne-des-Monts	1 762	258	6,8
Cap-Chat	1 237	185	6,7

Source: Recensement du Canada, 1891.

d'existence communs et une tradition de cohabitation commencent à forger un type gaspésien identifiable. En exagérant quelque peu, Buies perçoit ce phénomène à la Baie-des-Chaleurs à la fin du siècle dernier: « Grâce à leurs origines variées [...], à leur longue séquestration qui a amené l'uniformité dans les habitudes, grâce à la distance qui les a tenus en dehors du développement des autres parties du pays et d'un contact fréquent avec leurs populations, les habitants de la Baie des Chaleurs ont gardé dans les moeurs, dans le genre de vie, dans le langage, les manières et les dispositions, une teinte uniforme dans laquelle viennent se fondre les diversités de chaque race, et qui est tel qu'ils en ont perdu leur caractère distinctif. Américains, Écossais, Irlandais, Jersiais, Acadiens et Canadiens offrent, à part la langue [...] la plus parfaite et la plus insolite ressemblance<sup>5</sup>. » Il est encore trop tôt cependant pour détecter, chez ces Gaspésiens de diverses origines, une prise de conscience régionale.

Arthur Buies, comme plusieurs autres, fait abstraction de la présence sur le territoire des premiers habitants de la péninsule, les Micmacs. En fait, la

#### LA SITUATION DES MICMACS

mission amérindienne de Ristigouche fut toujours quelque peu oubliée. De 1842 à 1858, par exemple, elle ne reçoit la visite d'aucun représentant du gouvernement canadien, dont elle relève pourtant. Vers 1857, selon le témoignage du responsable religieux de la mission, Félix-David Dumontier, la population serait de 473 personnes, soit 97 familles, toutes catholiques romaines<sup>6</sup>. Les trois quarts des Indiens habitent le village autour de la chapelle. À l'école, les enfants apprennent l'anglais. Selon Dumontier, une trentaine de familles conservent encore les anciens usages et les anciennes manières de vivre et habitent des cabanes ou maisons d'écorce<sup>7</sup>. L'acculturation des Amérindiens est de plus en plus prononcée. En 1863, un chroniqueur de la *Revue agricole* remarque: « Le costume est celui des blancs, celui des vieillards excepté. Ils ont adopté les danses nouvelles préférentiellement aux danses sauvages en parties oubliées. La population est très morale et se civilise à vue d'oeil<sup>8</sup>. » La surconsommation de boissons alcoolisées est encore un fléau local.

À cette époque, la plupart des hommes détiennent de l'emploi dans les chantiers de Campbellton, en face de la mission, et dans ses environs. Ils travaillent comme équarisseurs, conducteurs de radeaux et journaliers dans les scieries. La chasse et la pêche demeurent aussi des activités importantes. La culture du sol est faible et les terres ne sont pas encore divisées par lots. Au plus, retrouve-t-on autour des maisons de petits champs cultivés avec plus ou moins de soin. Les Micmacs ont toujours des problèmes avec les colons voisins qui empiètent sur leurs terres et avec les pêcheurs commerciaux de saumon. D'ailleurs, le gouvernement leur a enlevé le droit de pêcher le saumon au dard, un de leurs moyens de subsistance.

La réserve de Ristigouche située à l'ouest du canton Mann a une superficie de 8 869 acres. À cette réserve, le gouvernement ajoute le 30 août 1851 un territoire de 9 600 acres<sup>9</sup>. Une autre partie du peuple micmac réside près de l'embouchure de la rivière Cascapédia dans le canton Maria. En 1857, on y compte 83 personnes vivant surtout de la pêche<sup>10</sup>. La réserve de Maria s'étend sur 416 acres.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'industrie forestière prend de l'ampleur dans la région. L'été, des bateaux étrangers viennent à Ristigouche charger des billots. Le travail de la forêt devient donc primordial pour le Micmac. De plus, en échange de la promesse d'emplois de guides au service d'organismes privés ou de clubs, celui-ci en vient même à céder ses droits sur la pêche au saumon<sup>11</sup>.

Durant toute la période de 1850 à 1920, la population micmaque gaspésienne reste stationnaire. La natalité est assez élevée mais plusieurs personnes quittent la tribu. En 1911, la réserve de Ristigouche compte 537 habitants et celle de Maria, 115<sup>12</sup>. Depuis 1894, les pères capucins sont chargés de la mission de Ristigouche et ils desservent également ses environs.

Tableau 4.3. Population canadienne-française par rapport à la population totale en 1860.

Cantons, paroisses	Pop. totale	Can. franç.	%
Cap-Chat	450	449	99,8
Sainte-Anne-des-Monts	869	849	97,7
Mont-Louis	200	149	74,5
Grande-Vallée, Anse-de-l'Étang, Sydenham-Nord	304	269	88,5
Rivière-au-Renard	588	470	79,9
Cap-des-Rosiers	1 060	568	53,6
Baie-de-Gaspé-Nord	316	94	29,7
Baie-de-Gaspé-Sud	520	124	23,8
Sydenham-Sud	81	11	13,6
Douglstown	988	41	4,1
Haldimand et York	205	32	15,6
Percé	2 720	1 531	56,3
Malbaie	1 077	645	59,9
Grande-Rivière	879	737	83,8
Pabos	754	480	63,7
Newport	415	223	53,7
Port-Daniel	1 155	598	51,8
Hope	992	370	37,3
Cox	2 161	947	43,8
Hamilton	1 309	1 145	87,5
Maria	1 823	1 404	77,0
New-Richmond	1 510	597	39,5
Carleton	958	879	91,8
Ristigouche	521	47	9,0
Matapédia	310	1	0,3
Mann	792	523	66,0
Nouvelle et Shoolbred	1 561	728	46,6

Source: Recensement des Canadas, 1861.

L'accroissement de la population dans la péninsule de Gaspé est principalement tributaire du haut taux de natalité de ses habitants. Les nouveaux arrivants sont moins nombreux que par le passé. La pêche, qui drainait jadis de nombreux immigrants, est maintenant un facteur d'émigration, les pêcheurs de la péninsule allant jeter leurs lignes dans les eaux de la côte nord du Saint-Laurent. En 1857, un rapport gouvernemental fait observer:

**UN PETIT  
NOMBRE  
D'IMMIGRANTS**

« le devant du comté de Bonaventure est aussi favorable aux colons que n'importe quelle partie du Bas-Canada où il soit encore possible d'acheter des terres, et il se trouverait peuplé depuis longtemps n'était que, non seulement il est éloigné des parties de la province qui ont un surplus de population, mais aussi qu'il se trouve en dehors du courant de l'immigration<sup>13</sup>. » Quelques décennies plus tard, Arthur Buies, grand propagandiste de la conquête des terres neuves, énumère les causes qui auraient, à son avis, retardé le développement de la colonisation en Gaspésie, contrairement à d'autres régions du Québec: « L'éloignement de la Gaspésie, l'isolement féroce où l'a tenue l'absence des communications, les perfidies d'une tradition obstinée qui enracinait de plus en plus tous les ans dans l'esprit du public l'idée que la Gaspésie n'était et ne serait jamais qu'un pays de chasse et de pêche... l'ignorance profonde, épaisse, où tout le monde était tenu en dehors sur la valeur et la nature réelle d'une contrée que l'on croyait presque inhabitable et qui jouit au contraire d'un climat remarquablement régulier et tempéré: ces quelques causes et d'autres encore ont paralysé jusque dans leurs germes toutes ces tentatives de colonisation et de culture<sup>14</sup>. » Bien d'autres contemporains y vont de leur diagnostic. Le publiciste Jean-Chrysostome Langelier insiste, par exemple, sur le manque de communications; Eugène Rouillard parle du « ver rongeur de l'émigration » qui enlève des bras à la terre et de la « passion » des Gaspésiens pour l'activité de la pêche au détriment de la culture, etc.<sup>15</sup>. Bien des raisons peuvent être invoquées.

De toute façon, la Gaspésie est peu connue et les colons des campagnes mieux peuplées du centre de la province ou d'ailleurs peuvent trouver de nouvelles « patries » plus attrayantes que le district de Gaspé: les fertiles Cantons-de-l'Est ou la Beauce, le Saguenay, la Mauricie et le Témiscamingue, où les ressources forestières et leur exploitation offrent des sources de revenus intéressants. Il y a aussi les centres urbains canadiens ou les manufactures et les chantiers américains qui demandent constamment des bras et qui donnent la possibilité aux jeunes de trouver du travail permanent. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, une nouvelle région de peuplement, la vallée de la Matapédia, draine à son tour un grand nombre de colons; ceux-ci apprécient ses terres fertiles, ses voies d'accès (chemin de la Matapédia et Intercolonial) qui la relie aux grands marchés ainsi que l'exploitation facile que l'on peut faire de son bois. Quant à l'industrie de la pêche, dès les années 1880, elle n'attire plus grand monde de l'extérieur. Au fil des ans, les nombreux morutiers saisonniers qui venaient s'engager chez les marchands gaspésiens se font de plus en plus rares, la main d'oeuvre autochtone suffisant à la tâche.

Ceux qui s'établissent en Gaspésie à l'époque qui nous concerne proviennent presque tous d'autres régions du Québec, en particulier de la Côte du Sud, du Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine. On ne peut

toutefois pas appeler ce mouvement un « déversement » de population. Les arrivants de l'extérieur du Québec sont plutôt rares. À ce sujet, les statistiques gouvernementales donnent des chiffres insignifiants. Ces migrants proviennent surtout de l'Est du Canada, particulièrement du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'immigration étrangère, jadis fortement liée au monde de la pêche, est donc chose du passé: « depuis trente ans que je connais ce peuple là, souligne Pierre Fortin en 1882, il n'a reçu aucune immigration de l'Écosse, de l'Irlande, de l'Angleterre, de l'Allemagne ni de la France. Il a grandi de lui-même<sup>16</sup>. » Les immigrants européens qui viennent nombreux en Amérique préfèrent les régions prometteuses de l'Ouest canadien et des États-Unis plutôt que l'Est du Canada et la Gaspésie, où la croissance de l'économie est nulle et les perspectives d'avenir fort chétives. Jean-Chrysostome Langelier ajoute: « comme cette région est absolument en dehors de la route que suivent les immigrants pour se rendre dans les ports de Québec et des autres grandes villes du Canada, ils ne peuvent pas même avoir l'idée de songer à s'établir dans cette contrée<sup>17</sup>. » Aussi, en 1881, près de 95% de la population comprise dans les deux comtés de Gaspé et de Bonaventure est native de la province de Québec<sup>18</sup>.

De petites colonies d'immigrants s'installent quand même en Gaspésie. La plupart connaissent l'échec. Ainsi, en 1859, 400 Norvégiens s'établissent dans le canton Malbaie au nord de Percé. En 1864, ils sont à peu près tous partis vers l'Ouest et le Wisconsin. Les gelées tardives qui ont endommagé leurs moissons semblent les avoir découragés<sup>19</sup>. À la même époque, des familles jersiaises et irlandaises s'installent au nord de la baie de Gaspé. En 1860, le curé de Rustico sur l'Île-du-Prince-Édouard vient avec quelques Acadiens explorer le canton Matapédia, au sud-ouest de la rivière du même nom. Enchantés des lieux, ils retournent à l'île pour inciter les leurs à venir s'y installer. Un premier groupe part à l'automne 1860 et, les années suivantes, quelques dizaines de familles acadiennes quittent à leur tour l'Île-du-Prince-Édouard pour s'établir définitivement dans le canton Matapédia. À la fin de l'année 1864, la nouvelle colonie, noyau des paroisses de Saint-Alexis et de Saint-Laurent, compte 47 familles ou 275 personnes<sup>20</sup>.

En 1891, un père rédemptoriste belge, Henri-Joseph Mussely, fonde avec 60 à 80 de ses compatriotes une petite colonie dans l'arrière-pays de Saint-Charles-de-Caplan, près des affluents des rivières Petite Bonaventure et Caplan. Ils appellent l'endroit Musselyville ou « petite Belgique », maintenant devenue Saint-Alphonse. Cependant, « ces braves cultivateurs belges, écrit un peu plus tard le publiciste Eugène Rouillard, obligés d'abattre la forêt pour se créer un "home" se lassèrent vite d'un travail dont ils n'avaient point l'habitude...<sup>21</sup> » En effet, seulement quelques familles belges s'établissent pour de bon. Les autres quittent les lieux. Ce sont des

Tableau 1.4. Population de la Gaspésie selon le pays d'origine, 1881.

Origine	Bonaventure	Gaspé
Province de Québec	17 580	20 071
Angleterre	17	118
Irlande	100	105
Écosse	178	20
Île-du-Prince-Édouard	108	8
Nouvelle-Écosse	65	7
Nouveau-Brunswick	393	114
Terre-Neuve	8	10
Iles de la Manche	58	180
France	9	20
Allemagne	3	4
Pays scandinaves	3	2
États-Unis	37	7
<i>Population totale</i>	<i>18 908</i>	<i>20 685</i>

Source. Recensement du Canada, 1881.

habitants de Caplan, Maria et d'autres endroits environnants qui occupent alors la plupart des terres vacantes de la colonie. Un dernier exemple: en 1910, une compagnie franco-américaine de colonisation, la Nationale, de Lowell au Massachusetts, obtient 250 lots dans le canton Hope à l'est de Paspébiac pour y faire venir des colons. Quelques-uns s'établissent mais pour repartir bientôt, l'absence de marchés pour écouler une production agricole étant, semble-t-il, une des raisons majeures de leur départ<sup>22</sup>.

#### L'IMPORTANCE DES MIGRATIONS

Si l'arrivée de nouveaux venus est faible, l'émigration saisonnière ou permanente devient une constante de la vie gaspésienne à cette époque. Vers 1850 déjà, l'exode des Canadiens français vers les États-Unis commence à atteindre les régions éloignées du centre de la province. Entre 1850 et 1920, environ 760 000 Québécois émigrent aux États-Unis, particulièrement dans les États du Nord-Est et le « Middle West »<sup>23</sup>. Cette saignée démographique atteint surtout les campagnes surpeuplées. Les jeunes, en particulier, préfèrent travailler dans les chantiers, les pêcheries ou les manufactures des États-Unis plutôt que d'occuper et de défricher de nouvelles terres dans des régions excentriques de la province. C'est la faiblesse structurelle de l'économie québécoise qui donne à cet exode tant d'ampleur.

En Gaspésie comme dans le reste de la province, l'émigration est soit saisonnière, soit sans intention de retour. Plusieurs familles et des jeunes quittent définitivement leur région pour des horizons qu'ils anticipent meilleurs. Plusieurs autres s'absentent quelques années seulement, le temps de s'amasser de l'argent pour fonder une famille. D'autres enfin, pour alléger le fardeau familial, quittent leur foyer durant l'hiver, le temps « d'aller au bois »; ils reviennent pêcher ou cultiver au printemps.

Dans la péninsule, les départs atteignent un sommet dans les années 1880. La vie difficile et misérable dans les pêches, les crises de cette industrie, l'absence de sources de revenus durant l'hiver, le morcellement des terres riveraines et la difficulté d'en ouvrir de nouvelles, enfin, le sous-développement général, incitent bien des Gaspésiens à changer de région et ce, au grand dam des prêtres et des autorités civiles. En 1880, le premier ministre du Québec, Honoré Mercier, en parlant des jeunes du comté de Matane, explique que ces derniers s'en vont en se disant qu'« il est inutile de rester dans ce pays où nos pères eux-mêmes ne peuvent gagner assez pour vivre même modestement<sup>24</sup>. » Mercier s'inspire de l'analyse pessimiste d'Arthur Buies, qui avait constaté un peu plus tôt en explorant le comté de Matane: « la génération nouvelle, qui se trouve isolée, dépaysée au milieu des progrès modernes, [est] comme paralysée au sein même d'abondantes ressources, par suite de défaut de chemin de fer et d'autres communications pour les faire valoir. Obligée d'écouler tous ses produits sur place, et cela la plupart du temps à des prix très inférieurs, et par conséquent nullement rémunérateurs, la population actuelle abandonne petit à petit l'agriculture, les jeunes gens désertent, toute entreprise languit ou dépérit, et des paroisses qui avaient pris un magnifique essor, se voient aujourd'hui arrêtées et comme paralysées sans remède...<sup>25</sup> »

Au moins plusieurs milliers de personnes ont quitté la péninsule entre 1850 et 1920; elles se sont fixées soit aux États-Unis, soit dans les centres forestiers ou les grandes villes du Québec et de l'Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur la côte nord du Saint-Laurent. Il est assez difficile d'en déterminer le nombre exact. Nous savons toutefois qu'il est sorti plus de monde de la péninsule qu'il n'en est entré.

Dans les villes canadiennes, les Gaspésiens s'engagent surtout dans les manufactures ou, au printemps, comme débardeurs dans les ports. Plusieurs jeunes filles quittent aussi la péninsule pour la ville. « Un grand nombre de nos jeunes gens, écrit le pasteur anglican de Malbaie en 1906, nous ont quitté pour aller faire du service domestique à Montréal et à Toronto. À Malbaie et à Barachois, très peu de jeunes filles restent à la maison après l'âge de douze ans<sup>26</sup>. » Aux États-Unis, les Gaspésiens sont attirés, semble-t-il, par les chantiers forestiers du Nord-Est (Maine, Vermont...) et du Michigan. Un grand nombre, venant surtout de la Baie-des-Chaleurs, descendent travailler l'hiver comme bûcherons ou draveurs dans



Arthur Buies, propagandiste de la conquête des terres neuves et ami du curé Labelle. (APC)

les forêts du Nouveau-Brunswick. Certains s'établissent dans le nord de cette province où l'industrie forestière est en plein essor. On les retrouve aussi dans les chantiers du Lac-Saint-Jean, dans ceux du haut de l'Ouataouais et à quelques autres endroits. Dans une lettre à l'évêque de Rimouski, le député fédéral de Gaspé, Pierre Fortin, écrit en 1882: « L'année dernière à cause de la misère, suite d'une pêche infructueuse et d'une mauvaise récolte, environ six cents hommes ont quitté le comté de Gaspé pour aller gagner de l'argent dans les chantiers de la région de l'Ottawa, et des États-Unis. Les trois quarts sont revenus ce printemps, je crois<sup>27</sup>. »

Aucune solution n'est encore possible pour régler le problème généralisé de l'exode temporaire ou définitif des péninsulaires. La seule industrie d'hiver, le travail forestier, est encore peu développée. Fortin écrit ainsi dans une autre lettre: « Il existe une pauvre misère et pas d'argent à gagner pendant l'hiver, excepté aux chantiers peu considérables de Pabos et de Sainte-Anne-des-Monts<sup>28</sup>. » Entre deux maux, autant choisir le moindre et Fortin tente d'obtenir, par des accords avec les compagnies ferroviaires et maritimes, la réduction des taux de transport des péninsulaires vers l'Ouataouais afin que les gens s'y dirigent plutôt que d'émigrer aux États-Unis. « De cette façon, mentionne-t-il, nos travailleurs qui, après leurs travaux soit de pêche soit de culture, n'ont plus rien à faire, pourront se rendre aux chantiers de l'Ottawa facilement et en revenir au printemps, à temps pour ensemercer leurs terres et faire la pêche<sup>29</sup>. » Au tournant du siècle, bien que l'industrie forestière se développe en plusieurs endroits et que les travaux publics et la construction du chemin de fer procurent occasionnellement de l'emploi à de nombreuses personnes, l'émigration n'en continue pas moins de sévir<sup>30</sup>.

D'autre part, les Gaspésiens, et en particulier ceux de la Baie-des-Chaleurs, vont maintenant pêcher l'été sur l'île d'Anticosti et sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord. C'est ainsi que dans les années 1850-1870, les grandes compagnies de pêche Robin, LeBoutillier, Fruing, Collas et autres fondent des établissements et des comptoirs de pêche entre la rivière Moisie et Natashquan sur la Côte-Nord. Vers 1895, nous retrouvons à Magpie quelque 250 pêcheurs acadiens venus en particulier de Paspébiac et de Bonaventure. « Ces gens de la Baie des Chaleurs, nous raconte l'abbé Victor-Amédée Huard en parcourant ces côtes, sont des cultivateurs ou des fils de cultivateurs, qui viennent à la pêche après avoir ensemené les terres, et qui s'en retourneront à temps pour couper les foins et les céréales<sup>31</sup>. » Plusieurs de ces pêcheurs saisonniers finissent par s'installer définitivement dans les établissements de la Côte-Nord. Ainsi, en 1881, dix familles quittent la paroisse de Sainte-Adélaïde-de-Pabos pour s'établir sur l'île d'Anticosti et au Labrador (Basse Côte-Nord)<sup>32</sup>.

Enfin, surviennent à l'époque, comme antérieurement d'ailleurs, des déplacements à l'intérieur même de la péninsule ou dans ses environs. C'est





ainsi que pour pallier le manque de travail sur les terres et la rareté du poisson chez eux, plusieurs jeunes de la Baie-des-Chaleurs vont s'engager dans le secteur de Percé ou dans les autres centres morutiers pour faire la pêche jusqu'à l'automne. Certains se rendent plus loin, entre Rivière-au-Renard et Sainte-Anne-des-Monts, et contribuent ainsi au peuplement de cette zone montagneuse. Ces migrations intérieures témoignent du passage graduel d'une économie centrée sur le grand établissement de pêche à une économie régionale plus décentralisée<sup>33</sup>.

De la même façon, au tournant du siècle, à mesure que des chantiers s'ouvrent dans la péninsule, les jeunes préfèrent y chercher de l'emploi plutôt que de quitter la région. Cet essor de l'industrie forestière contribue à limiter la saignée démographique annuelle. Signalons aussi que de grands travaux, tels la construction du chemin de fer Intercolonial dans les années 1870, amènent bien des péninsulaires à se déplacer temporairement au Nouveau-Brunswick et le long de la Matapédia. Même afflux d'ouvriers lors de la construction du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

Les efforts des gouvernements et du clergé pour freiner l'émigration ont peu de succès. Notons toutefois que quelques centaines d'« exilés » revien-

« L'accroissement de la population dans la péninsule de Gaspé est principalement tributaire du haut taux de natalité de ses habitants. » (MRC)

nent dans la péninsule pour tenter leur chance sur les terres que le gouvernement provincial ouvre à la colonisation.

## *L'occupation le long du grand chemin*

Si la péninsule gaspésienne reçoit peu d'immigrants et perd plusieurs de ses fils, ce n'est pas faute d'espace. En 1850, de larges sections de la côte sont encore inhabitées: tout le littoral nord ne compte qu'un millier d'habitants. Jusqu'au tout début de ce siècle, de nouveaux villages apparaissent çà et là, en bordure du chemin de ceinture que le gouvernement termine par sections. En 1920, un chapelet de villages et de hameaux s'égrenne tout le long du rivage gaspésien et s'étire jusqu'au Bas-Saint-Laurent.

### **LA RÉGION DE MATANE**

À cheval sur le Bas-Saint-Laurent et la péninsule gaspésienne, la partie est du comté de Rimouski devient, en 1890, le comté provincial de Matane. Celui-ci comprend la portion de territoire s'étendant de Sainte-Flavie aux Capucins sur le Saint-Laurent et englobe la vallée de la Matapédia jusqu'au sud de Sainte-Florence. La région Matane-Matapédia connaît un essor démographique sans précédent entre 1850 et 1920. Cela est rendu possible grâce au peuplement accéléré de la vallée de la Matapédia, au « déversement » vers l'est de nouveaux colons venant de paroisses situées entre Montmagny et Rimouski et à l'un des taux de natalité les plus élevés de l'histoire canadienne.

Nous parlerons plus loin de cette vallée de la Matapédia. Quant à la partie du comté de Matane qui longe le fleuve Saint-Laurent, nous y retrouvons en 1850 plus de 3 000 personnes. Un demi-siècle plus tard, malgré l'émigration, la population a au moins quadruplé, atteignant quelque 14 250 personnes. Des villages ont prospéré: Matane, Mont-Joli, Sainte-Flavie, Price, Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Sainte-Félicité. Quelques bourgades ont surgi dans l'arrière-pays: Saint-Damase, Saint-Luc, Saint-Léandre... et quelques autres sont en voie de formation. La population vit d'abord de l'agriculture, mais aussi de l'élevage et de la forêt.

Dans le secteur matanais, la colonisation a pris son véritable essor à partir des années 1830-1840. Ailleurs, c'est vers 1840-1850 que la colonisation s'est accrue avec l'arrivée d'habitants des paroisses du Bas-Saint-Laurent qui s'installent à mesure que s'ouvre le chemin du roi. C'est aussi à cette époque que l'exploitation forestière devient une activité économique importante dans la région, en particulier dans le secteur Métis-Price.



Matane en 1875. Photo tirée de *L'Opinion publique*, 2 septembre 1875.

Un élément essentiel du peuplement maritime reste la deuxième phase de construction d'un grand chemin autour du littoral gaspésien. Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, une seule route dessert la péninsule. Longeant le fleuve depuis le centre de la province, elle s'enfonce dans les terres à Métis, traverse la vallée de la Matapédia (chemin Kempt) jusqu'à Ristigouche, longe la baie des Chaleurs pour aboutir à la baie de Gaspé. En bien des endroits, cette route ressemble plutôt à un sentier. Un autre chemin relie Métis à Matane le long du Saint-Laurent. Une route en bordure de la rive nord gaspésienne et un nouveau chemin dans la vallée de la Matapédia entre Matane et Gaspé, viendront boucler, entre 1850 et 1890, la ceinture routière de la péninsule. Ces nouvelles voies de communication se construisent par tronçons successifs.

En 1850, le chemin du roi qui suit le fleuve Saint-Laurent sur la rive sud s'arrête dans les environs de Matane. À mesure qu'il avance vers l'est, des colons descendent le fleuve et occupent les terres qu'il traverse. Ce flux migratoire fait que l'on rencontre couramment entre Sainte-Flavie et Matane des colons issus des paroisses de la région Trois-Pistoles-Rimouski. Des missions qui deviennent vite des paroisses s'ouvrent alors le long du chemin du roi. Le premier rang du canton Mac Nider avec ses dix-sept lots est déjà complètement établi en 1865<sup>34</sup>.

Entre 1850 et 1866, l'État prolonge le chemin du roi jusqu'à Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts. C'est vers 1860 que l'on ouvre les premières terres le long de ce chemin à peine praticable. Ces premiers défrichements semblent impressionner le commandant Pierre Fortin du Service canadien des pêcheries, qui écrit : « Je fus étonné [...] du nombre de nouveaux colons qui

s'étaient établis depuis peu sur le nouveau chemin qui relie Matane au Cap-de-Chatte<sup>35</sup>.» De petites agglomérations se forment alors entre Matane et Cap-Chat. En 1865, cette paroisse compte 654 personnes, la mission des Capucins, 84 et celle de Les Méchins 119<sup>36</sup>.

Le peuplement de ce secteur s'accroît dans les années 1880, alors qu'on rénove la route Matane-Cap-Chat et que les établissements se développent. Eugène Rouillard affirme que cette voie de communication a largement stimulé la colonisation<sup>37</sup>. Vers 1900, les lots qui bordent le chemin Matane-Cap-Chat seraient généralement occupés<sup>38</sup>. Dans les vingt années suivantes, la situation ne se modifie pas beaucoup. Les habitants installés en bordure du chemin pratiquent, pour la plupart, l'agriculture et la pêche. Plusieurs de ceux qui se sont établis en vue de cultiver la terre trouvent dans la pêche un moyen de subsistance plus attrayant.

#### **LE LITTORAL NORD DE GASPÉ**

Vers 1850-1860, c'est à Sainte-Anne-des-Monts que finit la ligne des défrichements. Au delà, sur plus de 100 milles, aucun chemin: seulement quelques petits postes de pêche ou quelques labours perdus. À l'ouest de Rivière-au-Renard, les établissements surgissent à nouveau. La longue bande montagnaise entre ces deux endroits ne commence à se peupler véritablement qu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la pêche y attirant de nouveaux travailleurs.

Vers 1850, nous pouvons évaluer à environ 1 000 personnes la population s'échelonnant de l'est de Cap-Chat jusqu'aux alentours de Rivière-au-Renard, soit sur une distance de quelque 125 milles. Ces gens, presque tous des pêcheurs, sont regroupés surtout à Sainte-Anne-des-Monts puis à Cap-Chat<sup>39</sup>. Une dizaine d'années plus tard, soit en 1859, un prêtre catholique estime à 1 268 le nombre de personnes établies entre Ruisseau-à-la-Loutre, à l'est de Grosses-Roches, et Anse-Pleureuse. Deux familles seulement sont protestantes<sup>40</sup>.

Vers le milieu du siècle dernier, et même auparavant, des entrepreneurs de pêche de la Côte du Sud et du Bas-Saint-Laurent descendent l'été pêcher avec leurs engagés en divers points de la côte, tels Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Louis, Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Cloridorme, Grand-Étang, etc. Plusieurs de ces pêcheurs et leurs familles finissent au bout d'un certain temps par s'établir de façon permanente sur les lieux de leur pêche. Ces habitants des paroisses «d'en bas de Québec» sont à l'origine de la plupart des nouveaux établissements de cette côte. Ils viennent surtout de Montmagny, du Cap-Saint-Ignace, de l'Islet, de Rivière-Ouelle, de La Pocatière et du comté de Rimouski. Des gens du comté de Charlevoix les rejoignent. Dans les années 1860-1870, des armateurs de pêche de la côte de Gaspé, plus particulièrement de Grande-Grave, ouvrent des comptoirs dans cette région. Les plus connus sont les LeBoutillier, Fruing et Hyman. La concurrence sur les anciens bassins, l'éloignement et

la diminution des stocks de poisson les incitent à exploiter de nouvelles zones de pêche.

À la fin des années 1860, les autorités décident de prolonger le chemin Matane-Cap-Chat vers l'est. Auparavant, comme le souligne un inspecteur d'écoles: « il n'y a pas un pouce de chemin praticable; la seule, l'unique communication possible est celle du fleuve par la saison d'été; pour l'hiver le voyageur est forcé de parcourir cette longue et pénible distance à la raquette, sur le plus affreux rivage<sup>41</sup>. » Plus à l'est, « ... de la Rivière-au-Renard au Cap-Rosier, écrit un missionnaire, il y a une espèce de sentier où l'on peut aller à cheval, lorsque le gros vent nous empêche d'employer les berges<sup>42</sup>. » À la même époque, un chemin de portage traverse la pointe Forillon entre L'Anse-au-Griffon et les environs de Penouille. De là, on prend un bac jusqu'au village de Gaspé où aboutit le chemin de la Baie-des-Chaleurs. Vers 1865, on termine les travaux pour relier divers postes de la péninsule de Forillon, côtés nord et sud.

C'est vers 1869-1870 que s'ouvrent les premiers milles du « chemin maritime de la rive sud » ou « chemin du golfe » entre Ruisseau-Castor, à une dizaine de milles à l'est de Sainte-Anne-des-Monts, et Rivière-au-Renard. L'arpenteur Charles Baillargé en a fait le tracé au début des années 1860. En 1870, les gouvernements fédéral et provincial accordent chacun \$10 000 d'octroi en vue de continuer ce chemin; on pourra l'utiliser comme voie publique et installer une ligne télégraphique sur son parcours. Entre 1868 et 1878, la Gaspésie est la région qui reçoit de la Province les plus fortes subventions affectées à la colonisation, soit \$258 503<sup>43</sup>. Une bonne partie de cet argent est engloutie par le chemin maritime qui doit traverser les montagnes. Ces travaux procurent de l'emploi à plusieurs Gaspésiens qui abandonnent temporairement la pêche.

À mesure que la construction de la route Sainte-Anne-des-Monts-Rivière-au-Renard se poursuit, c'est-à-dire jusque dans les années 1880-1890, des habitants prennent des terres que le gouvernement offre gratuitement le long de ce chemin. Des gens de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts essaient à Cap-au-Renard, à La Martre et à Marsoui. D'autres viennent de l'extérieur du district. Edmund James Flynn, député provincial de Gaspé, fait état des conditions de ce chemin en 1879: « Malheureusement il a été en beaucoup d'endroits mal tracé, et mal fait. Il traverse en grande partie un territoire non encore incorporé; il y a sur son parcours de distance en distance, un grand nombre d'établissements de colons qui ont laissé les paroisses d'en haut, notamment le comté de Rimouski et qui maintenant vivent de la culture de la terre, mais ces colons sont trop pauvres pour entretenir ou réparer ce chemin. Dans ce moment ce chemin est en grande partie impraticable et le courrier est obligé de transporter la malle sur son dos ne pouvant y passer en voiture. Un grand nombre de ponts sont tombés, soit par vice de construction, soit par la crue

des eaux et il y a nécessité urgente de les reconstruire<sup>44</sup>. »

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le littoral nord gaspésien est beaucoup plus peuplé qu'il ne l'était 50 ans plus tôt. D'un millier environ en 1850, la population est passée à près de 5 300 en 1880 et à plus de 9 500 en 1920<sup>45</sup>. La pêche, l'industrie forestière et l'agriculture font vivre cette population. La pratique de deux ou trois de ces activités selon les occasions ou les saisons est devenue monnaie courante. La très grande majorité des habitants de cette portion du littoral sont francophones et catholiques. Le taux de natalité se maintient très haut et les éléments allogènes s'assimilent rapidement.

À l'aube de notre siècle, cette partie de la péninsule gaspésienne est encore mal desservie au niveau des communications. Il n'y a pas de voie ferrée, les liaisons maritimes sont mal organisées et la route terrestre est plus ou moins achevée. Les résidents sont trop pauvres pour contribuer à son entretien et d'ailleurs on ne trouve entre Sainte-Anne-des-Monts et Rivière-au-Renard que deux municipalités organisées. Même si le gouvernement a affecté des sommes supplémentaires pour réparer et achever cette route d'accès et l'a même prise en charge dans les lieux peu habités, elle reste de qualité fort inégale. Encore au 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs tronçons passent sur le rivage ou ne sont en fait que des « *trails* ». Les ponts sont souvent dangereux. Pour se rendre à Gaspé ou à Percé, les voyageurs préfèrent toujours passer par la vallée de la Matapédia, délaissant le chemin du littoral nord, plus pittoresque, mais décidément trop hasardeux<sup>46</sup>.

**LES VILLAGES,  
LES MUNICI-  
PALITÉS ET  
LES PAROISSES**

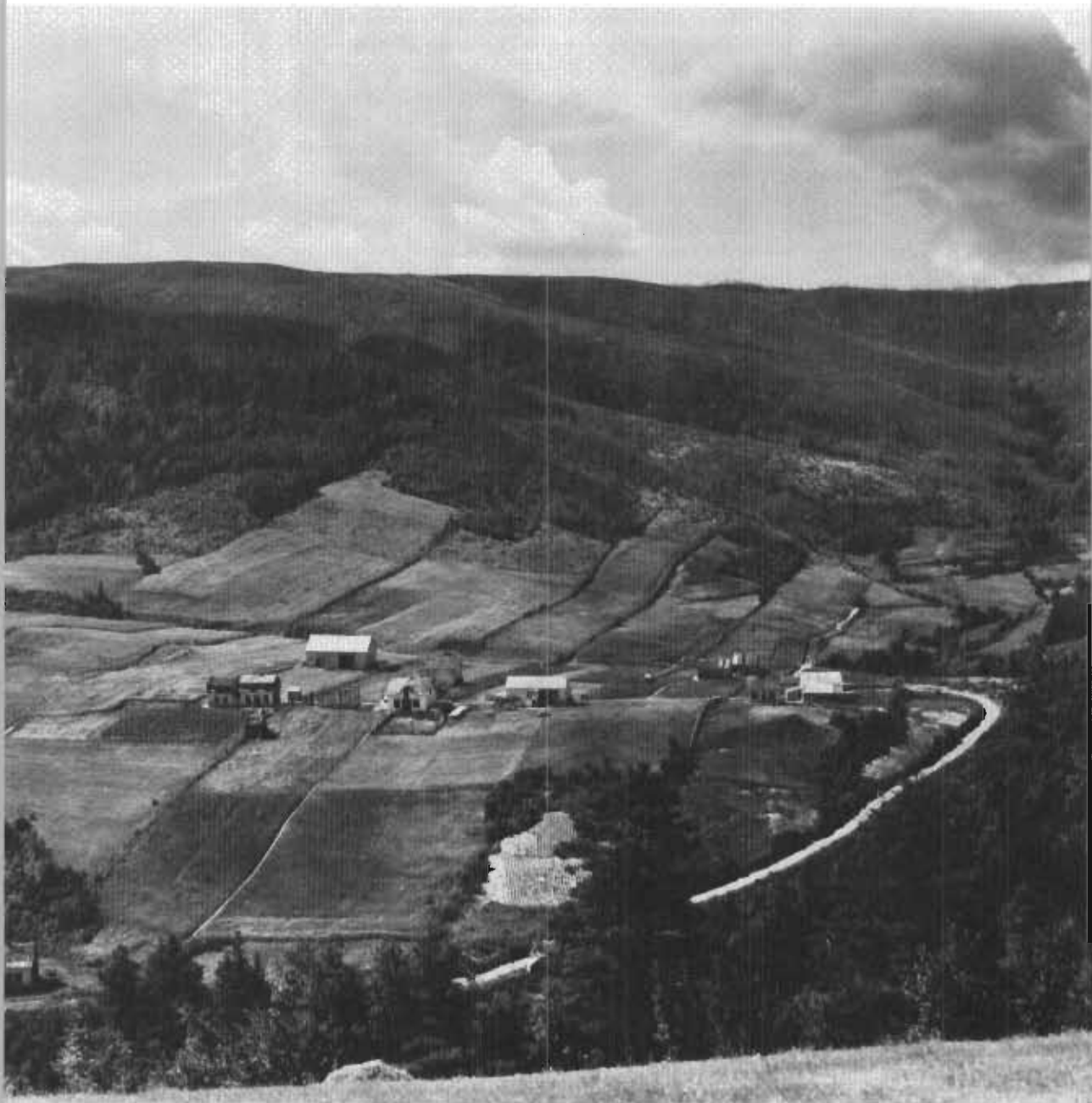
Si le littoral nord gaspésien est presque désert en 1850, le reste de la côte compte plusieurs milliers d'habitants. Dans bien des cas, le peuplement remonte au 18<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les villages gaspésiens ressemblent peu à ceux des paroisses agricoles du centre de la province. Souvent, ce ne sont que des grappes de petites habitations près d'un établissement de pêche ou dans le voisinage d'une chapelle ou d'une église. En général, les bourgades sont toutes en longueur, étirées le long de la mer dans un rayon de quelques milles de l'église et animées quelquefois de plusieurs anses de pêche. Arthur Buies trace, au début des années 1870, un portrait du paysage riverain de la Baie-des-Chaleurs, cette partie du littoral gaspésien au peuplement pourtant le plus ancien: « En parcourant les rivages de la Baie des Chaleurs, vous verrez apparaître inopinément un clocher au milieu d'espaces vides [...]; c'est la chapelle protestante ou catholique: mais, autour d'elle, rien de ce rassemblement qui rappelle aussitôt l'idée du Troupeau réuni sous la main du pasteur. Les habitations sont disséminées sur la grande route, parfois quelque peu rapprochées, assez suivies, le plus souvent clairsemées; aucun endroit ne tire son nom d'un village ou de saint auquel il est consacré, mais d'une configuration de terrain, d'une petite rivière, d'un souvenir fortuit, d'un accident et même d'un hasard<sup>47</sup>. »

Dans sa description de l'habitat gaspésien, le chroniqueur constate qu'il n'y a pas à proprement parler de village, que ce que l'on désigne du nom de ville n'y correspond guère dans la réalité et qu'il s'agit tout au plus de centres de commerce<sup>48</sup>. La Gaspésie est une région essentiellement rurale. Plusieurs villages structurés de la façon dont nous les connaissons aujourd'hui prennent quand même forme, surtout à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, particulièrement à la Baie-des-Chaleurs.

Les premières lois relatives aux administrations municipales et scolaires apparaissent au 19<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. L'augmentation de la population, les progrès de l'agriculture, l'extension du commerce et de l'industrie appellent un système régulier d'autorités locales. En 1841, une première loi est adoptée. Elle crée 22 districts municipaux dont ceux de Bonaventure et de Gaspé, administrés chacun par un conseil. Cette loi, d'abord mal accueillie, est abrogée en 1845 et une nouvelle législation voit à ce que chaque paroisse ou canton forme une corporation municipale représentée par un conseil de sept membres élus, dont un maire. Le comté de Bonaventure regroupe dix de ces corporations et celui de Gaspé, neuf. Deux ans plus tard, une nouvelle loi remplace les 321 municipalités de paroisse et de canton par 46 municipalités de comté. Mais Bonaventure, Gaspé et quelques autres circonscriptions, à cause de leur étendue, forment chacune plus d'une municipalité. Dans le premier cas, on remarque deux divisions (New-Carlisle, New-Richmond) et dans le second, trois (Bassin de Gaspé, Percé, Iles-de-la-Madeleine). En 1849, Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts, à cause de leur éloignement de Gaspé, deviennent la quatrième division distincte du comté de Gaspé. En 1855, une nouvelle législation crée la dualité administrative municipale: corporations locales et corporations de comté.

Jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, l'administration civile fonctionne, grosso modo, de la façon suivante; un conseil de comté qui regroupe les maires de toutes les municipalités locales administre la municipalité de comté. Présidé par un préfet, il s'occupe des affaires d'intérêt général pour le comté et administre les parties du territoire non érigées en municipalités. Au 19<sup>e</sup> siècle, ce conseil siège de façon assez irrégulière. Vient ensuite la municipalité dite locale, c'est-à-dire de paroisse ou de canton, administrée par un maire et des conseillers élus par les contribuables. Le conseil municipal s'occupe des problèmes de voirie, des affaires de police et d'administration locale. Les municipalités financent leurs activités par l'impôt foncier et diverses taxes.

Aux administrations civiles et scolaires, s'ajoute la paroisse. En Gaspésie, cette entité n'apparaît qu'en 1860 et joue peut-être un rôle moins important qu'ailleurs au Québec<sup>50</sup>. Ainsi, bien qu'elle tende à se conformer le plus possible à la configuration des îlots de peuplement, elle est en général plus vaste, couvrant parfois tout un canton. C'est sur le littoral nord de la péninsule qu'elle est la plus extensible. Ainsi, celle de Petite-





Madeleine comprend une partie de la seigneurie de la Rivière Madeleine et une partie des cantons Taschereau et Denoue, et regroupe trois hameaux absolument séparés: Manche-d'Épée, Petite-Madeleine et Rivière-Madeleine. Même principe pour la paroisse de Saint-Maurice de l'Échouerie qui comprend cinq bourgades de pêche: L'Échouerie, Petit-Cap, Grande-Anse, Pointe-Jaune et L'Anse-à-Valleau.

Vallée de Saint-Maurice-de-l'Échouerie en 1937. (APC)

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les principales paroisses et agglomérations gaspésiennes offrent le tableau suivant: Matane, centre forestier et commercial important, station balnéaire réputée et chef-lieu du comté avec son palais de justice et son bureau d'enregistrement; Sainte-Anne-des-Monts, centre de commerce et d'approvisionnement principal du littoral nord; Rivière-au-Renard, établissement de pêche prospère où plusieurs compagnies se sont établies; Gaspé, port d'expédition du poisson qui prend de l'importance à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, centre d'affaires dont les magasins attirent les gens des paroisses voisines — ce village, qui rassemble plusieurs habitations disséminées sur la colline dominant le port, compte 606 habitants en 1911 et presque le double, soit 1 150 en 1917<sup>51</sup>; Percé, chef-lieu du comté de Gaspé, une des principales localités de pêche de l'Est canadien et populaire station de villégiature; Grande-Rivière, paroisse aisée où les Robins possèdent un vaste établissement de pêche; Chandler, village qui prend forme au milieu des années 1910 quand une grande scierie et une pulperie sont construites à l'embouchure de la rivière Grand Pabos — il compte déjà 1 200 habitants en 1917<sup>52</sup>; Paspébiac, important centre d'expédition du poisson et d'entrée de marchandises pour la côte; New-Carlisle, chef-lieu du comté de Bonaventure, village aristocratique qui se fait remarquer par ses hôtels, ses magasins et ses somptueuses résidences; Bonaventure, New-Richmond et Maria, populeuses paroisses forestières et agricoles; enfin, Carleton, village pittoresque dont Jean-Chrysostome Langelier disait en 1884 que c'était la plus belle et la plus riche paroisse de la Gaspésie, une espèce de « Old Orchard Beach » en devenir<sup>53</sup>. À ces principaux centres, il faut ajouter d'autres villages et paroisses existant déjà depuis plusieurs années ou dont la création est plus récente. Ils s'échelonnent tout autour de la péninsule jusqu'à la vallée de la Matapédia, récemment peuplée.

Par ses délimitations naturelles et géophysiques et par son évolution historique, la vallée de la Matapédia est distincte de la Gaspésie. Il est néanmoins intéressant de jeter un coup d'oeil sur cette région qui englobe toute la frontière ouest de la péninsule gaspésienne. Dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, elle se développe à un rythme accéléré, grâce à ses terres fertiles, densément boisées, et à son réseau de communications efficaces. Cela a fait dire au géographe Raoul Blanchard: « Comme en Témiscouata, [l'occupation de la vallée] procède d'une route et d'une voie ferrée ouvertes pour des

#### LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

fins stratégiques et utilisées d'abord par l'industrie [le bois]<sup>54</sup>. »

En effet, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la vallée est presque inhabitée. « À l'exception des défrichements qui couvrent quelques milles aux deux extrémités, on ne rencontre le long de cette longue route [chemin Kempt] que deux ou trois postes, échelonnés dans l'intérieur pour fournir aux besoins des courriers de la malle et des voyageurs<sup>55</sup>. » Donc, les deux extrémités de la vallée seulement sont peuplées. Dans la partie nord, on retrouve le petit village de Sainte-Flavie, la paroisse de Saint-Octave-de-Métis et la mission de Sainte-Angèle-de-Mérici. Depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, des Loyalistes, des Écossais et quelques Acadiens sont disséminés aux alentours de Matapédia, au sud de la vallée. En 1860, d'autres Acadiens venus de l'Île-du-Prince-Édouard s'installent dans le canton Matapédia.

C'est vers 1862 que le centre de la vallée reçoit ses premiers contingents de visiteurs embauchés dans une tâche bien précise. En effet, en 1857, on décide de remplacer le chemin Kempt, qui relie le fleuve Saint-Laurent au comté de Bonaventure. Vieux de 25 ans, il a été construit à la hâte et il est mal découpé sur un terrain accidenté. L'automne et l'hiver, on ne peut le traverser autrement qu'à pied ou en raquettes, car il n'y a personne pour l'entretenir, ce qui entraîne des plaintes répétées de la part des voyageurs et des postillons. On veut surtout une bonne route entre Québec et Halifax car on craint de subir les effets de la guerre de Sécession qui déchire les Américains. Les travaux du nouveau chemin durent jusqu'en 1867. Le gouvernement provincial offre alors 2 600 acres à titre d'octrois gratuits sur le parcours de cette route large de 22 pieds et qu'on appelle chemin Matapédia. L'une des plus belles et des plus coûteuses de l'époque, cette route d'une centaine de milles compte 51 ponts assez solides pour porter l'artillerie lourde<sup>56</sup>.

Un second groupe important de travailleurs suit peu après, c'est-à-dire lors de la construction du chemin de fer Intercolonial entre 1867 et 1876. Cinq grands cantons sont alors arpentés sur la ligne ferroviaire. Environ 4 000 ouvriers des « paroisses d'en haut » et de la Gaspésie participent aux travaux tout le long de la vallée. Un petit nombre s'établissent sur les lieux. L'évêque de Rimouski, Mgr Jean Langevin, ne trouve en 1875 que trois paroisses organisées dans toute la vallée: Sainte-Angèle-de-Mérici au nord, Saint-Alexis au sud, et Saint-Moïse, à une vingtaine de milles au sud de Sainte-Angèle<sup>57</sup>. Ces travaux ne donnent pas moins naissance aux premiers établissements de l'intérieur de la vallée et on voit apparaître Humqui (Amqui), Cedar Hall (Val-Brillant) et Lac-au-Saumon.

Au début des années 1880 et surtout dans les années 1890, avec l'arrivée des compagnies forestières qui établissent des scieries à proximité du chemin de fer, plusieurs colons descendent du centre de la province et de la région de Rimouski-Métis pour acquérir des lots et travailler au bois. La présence de scieries permet au colon de tirer de la coupe du bois un revenu



Vallée de la Matapédia  
« Dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, la Vallée se développe à un rythme accéléré, grâce à ses terres fertiles, densément boisées, et à son réseau de communications efficace. » (APC)

très appréciable et lui vaut une aide précieuse, ce qui est important dans les premières années de son établissement. Les plus grands commerçants de la vallée sont les King et les Price, les premiers ayant acheté en 1881 la seigneurie du lac Matapédia.

À la fin du siècle, plusieurs colons venus du comté de Bonaventure, des Îles-de-la-Madeleine et du Nouveau-Brunswick, se joignent à la population de la vallée. Le défrichement, l'agriculture, la vente de bois pour l'entretien du chemin de fer, le travail dans la forêt ou dans les scieries, donnent à cette région un air de prospérité. De plus, grâce à l'Intercolonial, les colons ont facilement accès aux marchés de Québec et des provinces atlantiques. Une publicité bien orchestrée aide à faire connaître la région. Arthur Buies, Eugène Rouillard et L.-E. Carufel, par exemple, se font les chantres de cette vallée que Buies appelle la « Terre de Chanaan ». Quant à Rouillard, il estime que 300 000 colons pourraient s'y établir et y prospérer.

De quelque 1 700 individus en 1880, la population de la vallée de la Matapédia passe à plus de 8 000 habitants à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle. Deux décennies plus tard, la population atteint 20 000 âmes, soit une augmentation de 150%. Neuf paroisses dépassent les 1 000 habitants et six comptent plus de 2 000 âmes. En 1917, cinq villages sont déjà incorporés en municipalités: Sayabec (1 547 h.), Amqui (1 204 h.), Lac-au-Saumon (1 096 h.), Saint-Moïse (892 h.) et Cedar Hall (866 h.)<sup>58</sup>.

\* \* \*

Entre 1850 et 1920, malgré une faible immigration et des départs nombreux, les rives de la Gaspésie continuent donc de se couvrir d'habitations. Le littoral nord, seul secteur de la péninsule presque désert au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, est habité cinq décades plus tard par quelques milliers d'habitants. À l'ouest, la vallée de la Matapédia est en plein essor. Les deux

régions désertes que devait traverser le voyageur à destination de la Baie-des-Chaleurs ou de Gaspé en 1850 ne le sont désormais plus.

## *La lente colonisation des terres vierges*

L'ouverture de nouvelles terres à des fins de colonisation devient dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle une entreprise organisée à laquelle participent les gouvernements, le clergé, les municipalités et divers groupes de pression. La conquête des terres neuves constitue la réponse traditionnelle de la société québécoise aux tensions démographiques. En Gaspésie cependant, la colonisation se fait au ralenti. On en est encore à peupler le cordon littoral. Ce n'est que vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle que certaines terres situées à quelques milles à l'intérieur du territoire commencent à se peupler de façon significative.

### **L'ORGANISATION ET LA VENTE DES LOTS**

Sous le régime de l'Union, les gouvernements prennent certaines initiatives pour instaurer de nouvelles structures et de nouvelles règles afin de planifier et d'encourager la colonisation. En 1840, le gouvernement anglais, jadis administrateur des terres de la Couronne, remet au Canada-Uni la juridiction en ce domaine. Ce transfert s'accompagne d'importantes réformes qui modifient en profondeur l'assise juridique du régime de concession des terres, telles l'abolition de la concession de grands domaines privés, la création de municipalités et du système d'enregistrement des titres de propriété foncière. Vers 1860, l'idée est acquise que les terres ne doivent plus être distribuées sous forme de patronage; le principe de la vente est sanctionné.

On reconstitue aussi à l'intérieur du canton le système du rang seigneurial. En effet, dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les arpenteurs essaient de diviser le sol des cantons de façon à offrir un point d'eau au plus grand nombre de propriétaires. Les lots sont ainsi très étroits et irréguliers en bordure des lacs et des rivières et plus larges le long des rangs<sup>59</sup>. L'alignement des rangs et la forme des lots sont conçus de manière à faciliter l'entraide et le resserrement des liens de voisinage. Ce système traduit les exigences d'une économie de subsistance et d'une organisation communautaire. Même après l'abolition du système seigneurial en 1854, le rang continue d'être le modèle privilégié de répartition des lots, le canton



n'étant qu'une unité d'arpentage<sup>60</sup>. La plupart des cantons riverains de la péninsule gaspésienne sont érigés officiellement en 1842.

Les terres du gouvernement se vendent généralement en lots de 100 acres aux colons «de bonne foi». On cède aussi des terres en bloc, c'est-à-dire qu'on octroie des réserves de terrains à des sociétés de colonisation indépendantes. Ainsi, la Nationale obtient-elle un jour 250 lots dans le canton Hope pour y établir, avec peu de succès cependant, des colons<sup>61</sup>. C'est encore le billet de location qui certifie la vente d'un terrain public. Il vise à empêcher la spéculation, la monopolisation et l'usage abusif des terres de la Couronne en réglementant l'établissement du colon. Alors qu'avant 1852 ce billet était d'abord une promesse de vente, un permis d'occupation, par la suite, il témoigne d'une vente réelle avec clause résolutoire pour non-respect des conditions qu'il stipule.

Le colon doit satisfaire à certaines exigences pour acquérir une terre publique et s'y établir. Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat du lot qu'il obtient par un acte de vente conditionnel et le reste en quatre versements égaux et annuels avec intérêts de 6%. Il a six mois pour

«L'État refusant d'accorder gratuitement aux colons l'accès à la forêt, plusieurs personnes acquièrent des lots sous prétexte de les ouvrir à la colonisation, mais sous des semblants de défrichements, s'occupent à exploiter le bois du lot pour le vendre à d'éventuels acheteurs.» (APG)

prendre possession de sa terre que lui-même ou ses représentants doivent occuper pendant au moins deux ans. Durant les quatre premières années d'occupation, il doit défricher et mettre en culture au moins dix acres de terre sur cent et construire une maison d'au moins seize pieds sur vingt. La vente n'est considérée parfaite que lorsque toutes les conditions requises ont été respectées. Elle est alors ratifiée par des lettres patentes qui ne peuvent être émises qu'après deux ans d'occupation ou lorsque toutes les conditions d'établissement ont été respectées, même si la terre est déjà payée en entier<sup>62</sup>.

Le colon peut aussi acheter des terres dites « partiellement défrichées » ou « améliorées ». Ce sont des lots qui sont abandonnés par leurs habitants ou repris par le gouvernement à la suite d'un non-respect des règles d'établissement ou pour quelque autre motif. Un chef de famille peut en outre acheter des lots pour ses fils: « Ainsi un père de famille qui a deux grands garçons peut prendre un lopin de six cents acres, deux cents acres pour lui-même et autant pour chacun de ses fils, le tout pour \$120 ou \$180, puisque les terrains se vendent presque partout de 20 à 30 cents l'acre. Dans les endroits où il y a des octrois gratuits, il peut s'emparer de ce domaine absolument pour rien<sup>63</sup>. »

Le gouvernement tente de supprimer les obstacles à la colonisation par diverses mesures incitatives. Les octrois de terre en sont un exemple. Pour revaloriser les régions jugées moins fertiles et y activer le peuplement, les autorités provinciales concèdent gratuitement aux colons qui en font la demande des terres le long de certains tronçons routiers. Cela se produira le long des chemins Matane-Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts-Rivière-au-Renard, Matapédia et Kempt.

Dans son *Esquisse sur la Gaspésie* de 1884, Jean-Chrysostome Langelier mentionne que, sur le chemin de Matane à Cap-Chat, le gouvernement met à la disposition des colons 3 042 acres de terrain. Il en offre sur le chemin Maritime, 20 338 autres, 18 419 sur le chemin Kempt et 12 452 sur celui de Matapédia<sup>64</sup>. Pour obtenir gratuitement un lot du gouvernement, le colon doit se présenter chez l'agent des terres régional. Celui-ci est tenu d'accorder un permis d'occupation pour 100 acres à quiconque, étant âgé d'au moins dix-huit ans, en fait la demande. Le concessionnaire devient propriétaire incommutable de son lot si, après quatre ans, il y a construit une maison habitable et cultivé douze acres de terrain<sup>65</sup>.

Les octrois gratuits sont supprimés en 1888. Un arrêté en conseil rétablit, le 30 octobre 1892, le principe de ces octrois sur le parcours du chemin de Matane à Cap-Chat et de là, à Rivière-au-Renard<sup>66</sup>. Il est difficile d'apprécier la portée réelle de cette mesure sur le peuplement du littoral nord gaspésien et de la vallée de la Matapédia. À tout le moins, elle a le mérite d'activer la prise de possession du sol, surtout dans la vallée et dans le secteur Marane-Cap-Chat.



Les autres terres du gouvernement sont mises en vente. Le prix des lots offerts varie selon les époques, les régions et l'attrait que ces dernières exercent auprès des colons potentiels. Au Québec, ces prix varient entre 20 et 80¢ l'acre. En Gaspésie, les terres se vendent entre 20 et 30¢ l'acre. Elles sont donc cédées au prix minimum. Cela s'explique par le fait que les terres gaspésiennes sont peu en demande; on espère, par ces taux réduits, inciter des colons à venir s'établir dans la péninsule.

Un agent des terres représente le département des Terres et Forêts pour une étendue de territoire donnée. Il voit à la vente des lots, à la perception des comptes, etc. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Selon l'historien Normand Séguin, il exerce une surveillance lointaine et souvent suspecte du mouvement d'occupation<sup>67</sup>. Il est facilement corruptible et bien des marchands de bois pourraient en témoigner. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, six agences sont responsables de la vente des terres publiques dans les deux comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Cap-Chat vers 1930.  
(MRC)

### L'OUVERTURE DES TERRES PUBLIQUES

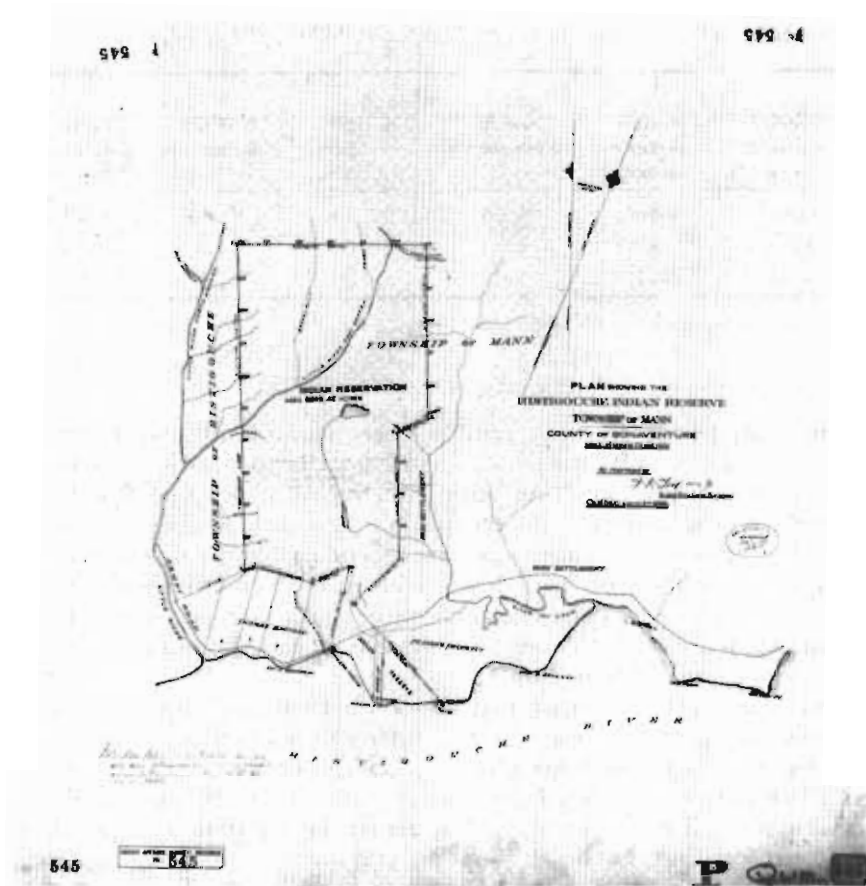
Au cours des années 1850, dans la plupart des cantons longeant la côte gaspésienne, le gouvernement fait arpenter des étendues de terrain pour répondre à de futures demandes. En 1860, certains cantons ont déjà plusieurs rangs d'arpentés: Port-Daniel en a huit, Hope dix, Maria cinq, Cox quatorze, New-Richmond huit. En 1874, le gouvernement poursuit l'exploration et l'arpentage des berges des principales rivières des comtés de Gaspé et de Bonaventure<sup>68</sup>.

Vers 1860, 374 500 acres de terres publiques sont mis en vente dans les cantons gaspésiens. Cependant, il reste encore à arpenter des millions d'acres couverts de forêts. En 1888, 1 087 466 acres sont mis à la disposition des colons et des compagnies forestières dans les comtés de Gaspé (541 000) et de Bonaventure (546 466)<sup>69</sup>. La Gaspésie est l'une des régions de la province où le volume des terres disponibles est le plus élevé. Cependant, l'arpentage, souvent mal fait, est à l'origine de nombreuses confusions.

Ristigouche est, vers 1885, le premier canton à être entièrement cadastré<sup>70</sup>. En 1894, le comté de Gaspé est cadastré mais de façon incomplète. Dans Bonaventure, le cadastre est en vigueur dans les cantons Carleton, Mann, Maria, Nouvelle, Ristigouche et dans la seigneurie de Shoolbred mais incomplet dans les autres cantons et paroisses. Dans Matane, c'est un peu la même situation<sup>71</sup>. Ce régime est toutefois ignoré pendant longtemps. Le cadastre ne constitue pas un titre et n'établit donc pas de droit de propriété. Dans le cas de partage, d'échange, de vente, d'acquisition d'une partie ou du tout d'une propriété, il faut être en mesure de bien identifier celle-ci. En Gaspésie, cette identification est rendue très difficile par défaut ou négligence d'enregistrer les actes affectant le partage et la subdivision des héritages pour diverses fins. Une révision du cadastre sera donc faite dans les années 1940 pour que le droit de propriété de la plupart des Gaspésiens ne prête plus à équivoque<sup>72</sup>. En 1850, il existe un bureau d'enregistrement à Percé et un autre à New-Carlisle. En 1870, il s'en ouvre un à Matane. Cinq ans plus tard, le comté de Bonaventure est scindé en deux divisions et Carleton obtient son bureau d'enregistrement. Même phénomène dans Gaspé, où Sainte-Anne-des-Monts devient la deuxième division d'enregistrement du comté vers 1892.

Il est intéressant de relever quelques données partielles sur la quantité de lots vendus par les agents des terres. Ainsi, entre 1867 et 1887, 206 concessionnaires dans Gaspé et 288 dans Bonaventure (total 494) obtiennent des lots. La plupart de ces personnes étaient déjà établies dans la péninsule. Ces chiffres peuvent toutefois être inférieurs à la réalité, car un groupe ou une association quelconque de colons ne sont enregistrés que comme une seule unité de concession<sup>73</sup>. D'autre part, entre 1909 et 1920, 732 lots sont vendus par les trois agences de colonisation du comté de Gaspé et 565 par celles du comté de Bonaventure, plus 138 autres enregistrés à Saint-Laurent de Matapédia. À titre de comparaison, l'agence de la vallée de la Matapédia





Plan de la réserve indienne de Ristigouche en 1899. (APC)

enregistre, à elle seule, 1 780 ventes pour la même période. Il faut cependant noter qu'une partie des ventes est révoquée pour une raison ou pour une autre, ce qui laisse un total net d'appropriations inférieur à ces données. D'autre part, plusieurs de ces lots sont utilisés à d'autres fins que celle de la colonisation. En effet, alors que la coupe du bois n'est permise que pour les défrichements, le chauffage, la maison ou les clôtures, plusieurs personnes n'occupent les lots que pour les vider de leur bois.

En Gaspésie, dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, il y a encore le long de la mer de grandes étendues de terre propres à la culture qui ne sont pas encore occupées. Edmund James Flynn, député de Gaspé, s'adresse à ses collègues en 1879 en ces termes: «ce qu'il y a de remarquable dans toutes [les] paroisses [gaspésiennes] c'est que le colon n'a pas encore pénétré en règle

**LA PÉNÉTRA-  
TION VERS  
L'ARRIÈRE-PAYS**

Tableau 4.5. Occupation du sol en Gaspésie, 1861, 1881 et 1911.

Comtés	1861		1881		1911	
	Nombre d'occupants	Surface occupée (en acres)	Nombre d'occupants	Surface occupée (en acres)	Nombre d'occupants	Surface occupée (en acres)
Gaspé	1 597	109 004	3 090	222 788	4 506	255 913
Bonaventure	1 760	158 774	2 854	247 396	4 066	344 924
Total	3 357	267 778	5 944	470 184	8 572	600 837

Source: Recensement du Canada, 1861, 1881, 1911.

générale, au-delà du deuxième rang, et dans quelques endroits du premier rang. Il reste encore les troisième, quatrième, cinquième rangs à coloniser<sup>74</sup>. » Un peu plus tard, un autre contemporain, Eugène Rouillard, confirme cette situation; il observe que la région de la Baie-des-Chaleurs, pourtant de peuplement ancien, « n'est cependant habitée que sur le bord de la mer, à un mille ou deux de profondeur. Il est vrai que bon nombre d'autres lots sont pris à quatre ou cinq milles de profondeur, mais ceux-ci ne paraissent avoir été pris que pour des fins de spéculations et attendent encore des colons de bonne foi<sup>75</sup>. »

À la fin du siècle, l'occupation des terres intérieures se limite à quelques cantons. Les péninsulaires sont peu intéressés à ouvrir des terres dans l'arrière-pays. Dans une lettre adressée à l'évêque de Rimouski, un notable gaspésien porte un jugement sévère sur le manque d'ardeur agricole de ses concitoyens: « il est impossible de se fier sur la population gaspésienne pour ouvrir ces terres; celles qui sont prises n'avancent presque pas, à tous les ans, on se propose de cultiver davantage, mais il y a très peu de progrès. [...] Il faut donc des gens des paroisses d'en baut qui sont reconnus cultivateurs qui s'encouragent sur une terre, mais non pas cette population de pêcheurs qui n'ont que la pêche dans l'idée [...] Notre population appauvrie par l'absence de poisson, sans aucune énergie pour la culture, découragée par les dettes qui pèsent sur elle, menacé de partir soit pour les États, pour le Nord ou pour l'Anticosti, à l'exemple de quelques-uns<sup>76</sup>. »

On a beaucoup parlé de l'atavisme du Gaspésien, de ce pêcheur qui ne veut ou ne peut quitter le littoral pour coloniser, comme tout rural canadien-français. Il est vrai que pêcher est une tradition chez le Gaspésien. Même le cultivateur, quand il le peut, s'adonne à cette activité. Mais pourquoi le péninsulaire quitterait-il la zone côtière où il peut pêcher et cultiver en même temps pour s'enfoncer dans le bois, pratiquer une activité peu enthousiasmante et à laquelle il est peu habitué, y entretenir un chemin, défricher, etc.? Il peut même difficilement vendre le bois de sa terre



Défrichement de L'Alverne vers 1920. (Coll. privé)

et écouler les produits de son sol. Pour les jeunes, il est plus intéressant d'aller à l'extérieur que de s'installer sur des terres peu accessibles et pas toujours de première qualité. D'ailleurs, de grandes compagnies forestières possèdent de nombreuses concessions dont elles n'exploitent qu'une infime partie. Ce sont donc avant tout des raisons d'ordre économique qui justifient le peu d'empressement des Gaspésiens à ouvrir et à peupler les rangs.

Le clergé, les politiciens et les « bien-pensants » exhortent les péninsulaires à pénétrer à l'intérieur du territoire et à défricher. Ils y voient le moyen le plus efficace d'améliorer le sort des Gaspésiens soumis aux aléas de la pêche et à l'endettement vis-à-vis les marchands. À la Baie-des-Chaleurs en particulier, on tente, pour éviter le morcellement des lots déjà cultivés en bordure de la côte, d'envoyer les enfants des riverains occuper l'arrière des défrichements déjà faits, là où les terres sont plus régulièrement découpées.

À partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, par suite de mauvaises saisons de pêche successives et avec le développement de l'industrie forestière, plusieurs péninsulaires vont ouvrir les premiers rangs intérieurs et ceux situés le long des rivières. Cela se produit surtout dans les cantons longeant la baie des Chaleurs, dans la seigneurie de Pabos et dans les cantons de Percé et de Malbaie. En se référant à ce dernier canton, l'arpenteur S.-N. Castonguay fait remarquer vers 1900 que la population, « naguère composée presque exclusivement de pêcheurs s'attache au sol, laisse le bord de la mer et pénètre vers l'intérieur<sup>77</sup>. » Il ajoute cependant qu'il « s'écoulera plusieurs années avant qu'une nouvelle paroisse puisse se former<sup>78</sup>. »

Vers 1920, quelques petites paroisses, missions ou colonies ont pris forme dans l'arrière-pays: Saint-Isidore-de-Gaspé dans le canton Percé, Saint-Alphonse dans Hamilton, Saint-Jules dans Maria, Saint-Louis-de-Gonzague dans le canton Nouvelle, L'Alverne dans celui de Mann, Millstream, Saint-André et Saint-Fidèle dans Ristigouche, Saint-Alexis, Saint-François-d'Assise et L'Immaculée-Conception (Marieville) dans le canton Matapédia. Dans la région de Matane, l'occupation des rangs est plus avancée.

**LES CHEMINS  
DE COLO-  
NISATION**

«La colonisation a donné des résultats satisfaisants mais n'a pas fait les progrès qu'on était en droit d'en attendre, parce que le manque de chemins expose les colons à tant de misères qu'on craint de s'établir tant qu'il n'y aura pas de voie de communication<sup>79</sup>.» C'est ainsi qu'un constructeur (conducteur) de chemin décrit la situation de la colonisation dans le secteur de Matapédia en 1868. La route est pour les gens de l'époque un facteur essentiel au développement de la colonisation et à la croissance économique en général.

Les gouvernements lancent donc des programmes de construction de chemins. Les municipalités jouent aussi un rôle dans ces projets d'accès aux terres vierges. D'ailleurs, la construction et la réparation des routes et des ponts deviennent la préoccupation majeure des édiles municipaux. Ces chemins, généralement mal faits et boueux, sont impraticables l'hiver. Du reste, les surintendants ont peu de notions techniques et la planification des routes ou sentiers est souvent sommaire. De plus, les députés contrôlant l'utilisation des octrois gouvernementaux, le « patronage » et la partisanerie ont leur place dans la localisation et la répartition des dépenses.

On éparpille de façon arbitraire les sommes affectées aux chemins; si beaucoup y trouvent leur compte, en revanche, tout travail sérieux sur un chemin donné devient impossible. Ainsi, en 1871, on peut lire que 47 chemins sont ouverts en même temps dans Bonaventure et 31 dans Gaspé; or, ces chemins ne sont souvent que de quelques arpents. «Chaque habitant a son chemin portant son nom», ironise le député de Chicoutimi, P.-A. Tremblay, se plaignant du régime des bouts de routes et du favoritisme politique dans les octrois de colonisation<sup>80</sup>. Parfois, l'argent destiné aux voies de communication va à l'ouverture et à la prolongation de chemins pour atteindre des chantiers forestiers. C'est encore les députés qui choisissent les directeurs des travaux. Souvent, il y a abus: «... ordinairement, nous dit le curé Édouard Guilmet, le tiers et plus des sommes allouées par le Département se perd entre les mains des conducteurs et sous-conducteurs, sans profit pour les chemins de colonisation...<sup>81</sup>».

Le manque de ponts sur les rivières fait aussi l'objet de bien des récriminations. Les coûts occasionnés pour ponter les cours d'eau grugent les octrois gouvernementaux. Ainsi, la construction des ponts sur les rivières Bonaventure et Matapédia oblige la Province pendant une dizaine d'années à abandonner l'ouverture de bien des chemins dans le comté de Bonaventure<sup>82</sup>.

En certaines occasions, de sérieuses disettes contraignent le gouvernement à convertir une partie de l'argent alloué aux chemins de colonisation en provisions de secours que le Gaspésien doit rendre au printemps suivant par des travaux de voirie. Le résultat est que les travaux dépassent en valeur le prix de la farine, ce qui fait écrire au curé Guilmet, après deux saisons de pêche désastreuses sur la côte de Gaspé: «Nous avons plus fait pour la

colonisation avec cette modique quantité de farine qu'avec de grandes sommes déjà données auparavant<sup>83</sup>. »

Vers 1900, exception faite de la route riveraine, des chemins de colonisation s'enfoncent à quelques milles à l'intérieur des terres de plusieurs cantons et de quelques seigneuries. Cependant, le système d'éparpillement des subsides cause encore bien des problèmes. On s'acharne aussi à suivre ce principe qui consiste à faire venir des colons sur les terres avant d'ouvrir les chemins qui y conduisent. D'autres fois, des pionniers s'aventurent d'eux-mêmes loin des chemins déjà ouverts et lorsque quelques familles se sont regroupées, elles réclament une voie de communication. On gaspille ainsi des ressources sur des chemins d'une utilité souvent aléatoire. Vers 1910, dans certains villages et leurs environs, apparaissent les chemins macadamisés et les routes «gravelées». On les retrouve surtout à la Baie-des-Chaleurs. À partir de 1911, le gouvernement provincial prête aux autorités municipales l'argent nécessaire à la confection de routes de ce type.

À part la route riveraine, deux chemins de colonisation à l'époque méritent une certaine attention. Il s'agit des chemins Mercier et Lemieux, du nom de deux députés gaspésiens. L'ouverture du chemin Mercier est organisée au début des années 1890 par le premier ministre du Québec et député de Bonaventure, Honoré Mercier. Cette route part de Saint-Alphonse à six milles en haut de Caplan et traverse d'ouest en est le canton Hamilton. Une dizaine d'années plus tard, elle se rend dans les cantons Cox et Hope. Ce chemin parallèle à la mer a pour but de faire pénétrer le colon dans la forêt et de lui donner accès à des terres jugées fertiles. Alfred Pelland claironne que cette voie de communication «doublera l'étendue habitée de Bonaventure et assurera le triomphe définitif de l'agriculture sur les sots préjugés d'antan<sup>84</sup>. » En cela le publiciste a vu trop grand: le chemin tombera peu à peu en désuétude.

L'autre route de colonisation, le chemin Lemieux, est construite entre 1913 et 1920 à l'intérieur du canton Percé. Ce chemin qui contourne la pointe de Percé, naît sur un point de la route maritime entre Weygand et L'Anse-à-Beaufils, s'enfonce dans les terres, longe la voie ferrée pour sortir à Coin-du-Banc, au nord de Percé. On prévoit même à cette époque de continuer le chemin jusqu'à Douglstown, ce qui ne sera pas fait. Quelques familles s'installent à proximité de cette route.

Pour raviver le mouvement colonisateur, le premier ministre Lomer Gouin inaugure en 1902 la politique des réserves de lots. Cette mesure met sous le contrôle du département de la Colonisation un certain nombre de lots qu'on distribue ensuite à des colons choisis par le gouvernement. On tente ainsi d'orienter et de canaliser méthodiquement la colonisation. Les réserves doivent faciliter les travaux de voirie, réduire l'éparpillement des colons, leur offrir la garantie d'une terre fertile et donner au ministre un

## LES RÉSERVES DE LOTS

contrôle sur des régions nouvelles<sup>85</sup>.

Cinq réserves sont créées au Québec: parmi elles, soulignons celle du chemin Mercier qui regroupe les lots des rangs V à VIII du canton Cox, et V et VI de celui de Hope, soit 25 000 acres. Le premier ministre Gouin justifie la création de cette réserve en ces termes: « Pour raviver le mouvement colonisateur dans le comté de Bonaventure et la Gaspésie en général, j'ai jugé à propos de reprendre le projet conçu par feu l'Honorable M. Mercier et partiellement mis à exécution durant les années 1889 et 1890 [...] j'ai cru qu'en s'appuyant sur la colonie relativement prospère de St-Alphonse et en utilisant les deux grandes routes [...] de New-Carlisle et de Paspébiac, le département pourrait à l'avenir grouper les colons le long du nouveau chemin, tout en favorisant l'ouverture, avec le temps, des lots situés sur les premiers rangs<sup>86</sup>. » Le centre de cette réserve d'environ 25 milles de longueur est traversé par le chemin du même nom. En 1908, des 246 lots que comprend la réserve, 42 sont vendus dans le canton de Cox et 68 dans celui de Hope<sup>87</sup>. Malgré cette réussite apparente, l'expérience s'avère un échec et peu de colons s'y établissent vraiment.

Une autre réserve, celle de Matane, est formée en 1904. S'étendant entre Matane et Sayabec, dans le secteur où sont situés les villages actuels de Saint-Léandre et de Sainte-Paule, elle comprend 252 lots. Saint-Léandre passe rapidement à 75 familles alors que quelques années plus tôt ne s'y retrouvait qu'un petit groupe de colons venus de Saint-Ulric<sup>88</sup>. Un chemin relie la mission de Saint-Léandre à Sayabec dans la vallée de la Matapédia.

#### **LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION**

En 1869, une loi créant des sociétés de colonisation est adoptée par le gouvernement provincial. Les nouveaux organismes ont pour but d'activer et d'encadrer l'établissement de colons sur les terres publiques, d'attirer de nouveaux venus et d'ouvrir les chemins qui s'imposent. Les sociétés de colonisation doivent compter au moins 30 membres. Elles sont subventionnées par le gouvernement. Une société peut se faire octroyer un canton ou une partie de canton par le département des Terres. Les colons, souvent dirigés par des prêtres ou des notables, mettent en commun le travail de la concession et défrichent des lots pour eux ou leurs enfants. Après quelques années, la concession peut être divisée entre les souscripteurs.

Dès juin 1869, un premier de ces organismes est créé en Gaspésie: la Société de colonisation de Bonaventure No 1. Elle fait d'abord des défrichements dans les cantons Carleton et Maria. En mars 1870, la Société de colonisation de Bonaventure No 2 voit aussi le jour. La première année, dix-sept colons font 40 arpents d'abattis à l'ouest de Bonaventure, dans les deuxième et troisième rangs. L'année suivante, 26 colons font du défrichement; quatre d'entre eux résident déjà sur leurs lots et six sont en train de se bâtir<sup>89</sup>. En 1874, 45¼ lots (8 790 acres) sont accordés à cette société dans le canton Hamilton<sup>90</sup>. Dans le comté de Gaspé, une première société de



Établissements de colons sur la rivière Tartigou, au sud-est de Métis, vers 1875. Photo: Alexander Henderson. (APC)



Visite de Mgr Ross à la colonie de L'Alverne. (Coll privée)



Camp de bois rond sur la rivière Tartigou vers 1870 (APC)

colonisation, dite de Gaspé No 1, est reconnue officiellement en mai 1871. Deux ans plus tard, elle demande sa dissolution, considérant avoir atteint son but en soutenant, dit-elle, 253 colons de Sainte-Anne-des-Monts<sup>91</sup>.

D'autres sociétés de colonisation naîtront par la suite et fonctionneront plus ou moins longtemps. Ainsi, vers 1883, la Société Saint-Isidore est créée dans le comté de Gaspé. Patronnée par l'évêque du diocèse et plusieurs membres de son clergé, elle contribue à ouvrir des chemins dans les cantons Percé et Malbaie et à établir un centre de colonisation dans les terres (Saint-Isidore-de-Gaspé). En 1890, une nouvelle société organisée dans le comté de Bonaventure dirige ses efforts en vue de rapatrier les « compatriotes » partis aux États-Unis et désirant revenir. Elle favorise aussi la venue de nouveaux colons qui viendraient « d'en-haut<sup>92</sup> ». Les administrateurs de cette société sont tous des prêtres de la Baie-des-Chaleurs. En mars 1890, elle compte 52 membres. En 1905, une autre société de colonisation voit le jour dans ce comté. Présidée par l'ancien curé de Maria, Jacob Gagné, l'organisme veut promouvoir la colonisation dans Bonaventure « par tous les moyens possibles, surtout en faisant ouvrir de bons chemins et en aidant les colons dans leurs premiers défrichements<sup>93</sup>. » Constatant qu'il est vain d'essayer d'attirer des immigrants, la société concentre ses efforts au rapatriement des jeunes qui travaillent aux États-Unis.

Des sociétés de colonisation aux visées plus larges surgissent aussi. Elles utilisent leur argent à procurer certains secours à diverses régions de la province. Vers 1900-1905, l'une d'entre elles, la Société de colonisation de Montréal, fondée par le curé Labelle, fait venir à Saint-André-de-Restigouche quelques dizaines de colons. Cet organisme, dont le secrétaire est à l'époque le publiciste L.-E. Carufel, s'occupe de faire connaître la Gaspésie à Montréal et dans les Cantons-de-l'Est et à organiser le transport de ceux qui désirent s'y établir.

C'est vers 1880-1890 que le gouvernement commence à vanter la Gaspésie comme région de colonisation. Parmi les principaux propagandistes de la péninsule, citons Jean-Chrysostome Langelier dont la brochure *Esquisse sur la Gaspésie* publiée en 1884 est distribuée en grande quantité. Quatre éditions, dont une en langue anglaise, sont imprimées en trois ans<sup>94</sup>. Arthur Buies, Eugène Rouillard, Louis-Zéphirin Joncas, L.-E. Carufel et Alfred Pelland sont d'autres publicistes qu'il convient de signaler. En 1866, on avait aussi publié le *Canadian Scenery: District of Gaspé* de Thomas Pye<sup>95</sup>. Ce volume illustré de belles lithographies fut l'un des premiers instruments à faire connaître la Gaspésie. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le département de la Colonisation met à la disposition du public des brochures décrivant les régions de colonisation, dont la péninsule gaspésienne. Ouvrages de propagande terrienne avant tout, ils exagèrent souvent les avantages des régions à coloniser, les présentant de façon très idyllique.



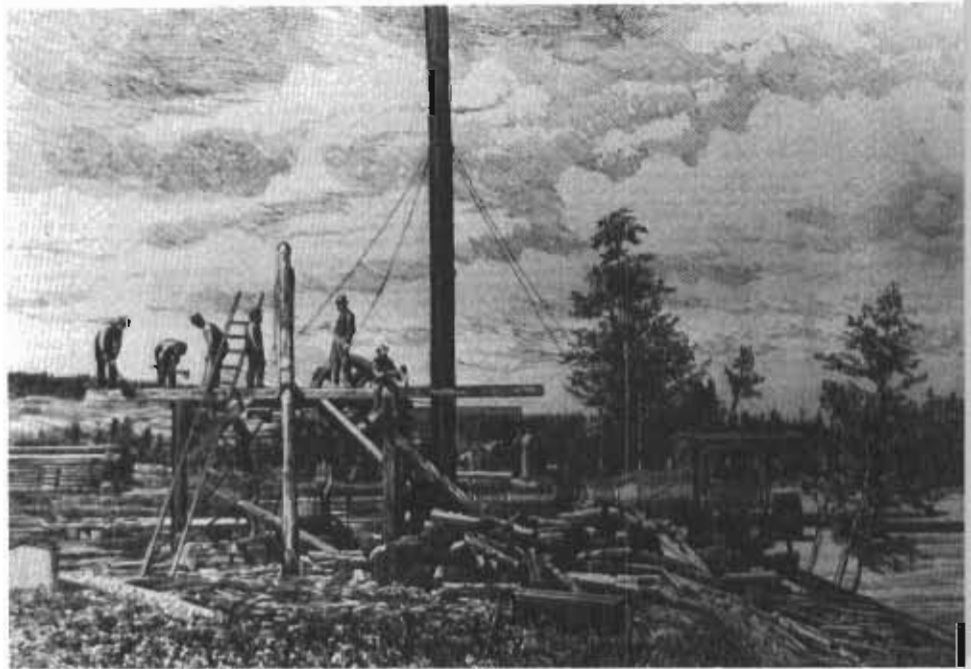


« Roue à vent » d'un moulin à Saint-Moïse vers 1920. (APC)



Moulin à vent de Saint-André-de-Restigouche. (Coll. privée)

« Le moulin de Grant sur le lac Matapédia ». Photo tirée de *L'Opinion publique*, 1878



**LA GRANDE  
PROPRIÉTÉ  
ÉCONOMIQUE**

Si une portion du domaine public est mise à la disposition des petits acheteurs, une autre partie, beaucoup plus grande, est vendue, louée ou affermée à des compagnies privées, oeuvrant particulièrement dans le secteur forestier. Aux terres de la Couronne se joignent les huit seigneuries gaspésiennes appartenant à des intérêts privés. À un certain moment, neuf marchands se partagent même celle de Shoolbred.

Mais, la tenure cantonale qui laisse le colon maître absolu de sa terre après l'obtention des patentes, rend anachronique la tenure seigneuriale, le censitaire devant toujours payer des redevances. En 1854, une loi abolit le régime seigneurial dans la province de Québec. Dès lors, tous les droits concernant le seigneur ou le censitaire deviennent caducs. Ce dernier doit cependant racheter sa concession s'il veut en devenir propriétaire. Quant aux seigneurs, les titres de leurs domaines et les terres qui n'ont pas été concédées à des colons leur sont reconnus en pleine propriété avec liberté d'en disposer à leur gré.

Toutefois, ces grands domaines sont rarement lotis et certains d'entre eux resteront longtemps encore la propriété d'individus ou de compagnies, généralement américaines<sup>96</sup>. Acquis d'abord à des fins commerciales ou spéculatives, leur colonisation ou leur aménagement routier n'entre pas tellement dans les priorités des propriétaires. Louis Desjardins, desservant de Saint-Adélaïde-de-Pabos, en est bien offusqué: « Cette paroisse comme la Grande Rivière, est une Seigneurie, et c'est certainement un malheur, parce que les Seigneurs qui s'occupent uniquement du commerce de la morue, négligent leurs seigneuries, mettent des entraves à la Colonisation. Ils concèdent leurs terres à un taux très élevé et par là, sont la cause, qu'un bon nombre n'ayant pas les moyens de payer, vont ailleurs et laissent ces belles terres incultes<sup>97</sup>. » Comme celui de Grande-Rivière, le fief de Pabos offre de belles étendues de terres cultivables, ce qui n'est pas le cas cependant de toutes les seigneuries gaspésiennes. Pour permettre aux colons de Pabos de profiter de ces espaces fertiles, une seule solution semble possible: « Le seul moyen que je connaisse pour donner un élan à l'agriculture dans notre localité, écrit Robert Mauger, serait le rachat par le gouvernement de la Seigneurie de Pabos, qui met un entrave à tout ce qui a pour but l'avancement agricole et la colonisation par le prix énorme de 5 chelins l'arpent qu'elle demande pour ses terres [...] Ces terres non concédées sont laissées à ne rien faire, pendant qu'il ne manque pas de bras pour les utiliser<sup>98</sup>. » Depuis 1844, cette seigneurie appartient à la Gaspé Fishing and Coal Mining Company. À la fin des années 1840, l'entreprise anglaise connaît des difficultés et cesse ses opérations forestières à Pabos. Dans la décennie 1850, elle possède quelque 133 000 acres de terre, dont 50 000 en arrière de Grand-Pabos, 50 000 dans le canton Cox et le reste dans la région de Bonaventure<sup>99</sup>. Dans les rangs, un couloir large de six milles entre Paspébiac et Caplan appartient ainsi à la compagnie. Après la faillite de ses

établissements de pêche et de bois, la firme anglaise conserve ses terres qu'elle refuse de vendre aux colons par lots de 50 et 100 acres à moins de prix exorbitants. Elle tente même de faire contester les droits de propriété des pêcheurs et des colons établis sur la seigneurie de Pabos<sup>100</sup>. En 1872, sur recommandation d'un comité de la Chambre, le gouvernement rachète des créanciers de la compagnie au prix de \$62 501 les terres qu'elle possède alors, soit 122 312 acres<sup>101</sup>. Il ordonne ensuite l'arpenage de la seigneurie.

Si l'on peut considérer les seigneuries gaspésiennes comme des propriétés économiques, une grande partie du territoire intérieur de la péninsule l'est aussi. En effet, le gouvernement vend ou octroie aux compagnies forestières, minières, ferroviaires ou autres, de grandes étendues de boisés. Ainsi, en 1890, 3 000 milles carrés de forêts sont affermés à des entreprises forestières dans Gaspé et Bonaventure<sup>102</sup>. Les compagnies ferroviaires reçoivent aussi plusieurs dizaines de milliers d'acres. Le gouvernement subventionne alors ce genre d'entreprises, soit en argent, soit en terres publiques.

Le territoire situé à l'arrière des premiers rangs gaspésien étant généralement affermé à des compagnies forestières, il survient différents conflits entre le domaine colonisable et le domaine forestier. En effet, les marchands de bois et les colons convoitent souvent les mêmes terres publiques, le même espace géographique. En 1849, une loi accorde un droit de propriété simultané au détenteur d'une limite à bois et à un colon sur un lot situé à l'intérieur d'une concession forestière. Cela veut dire qu'une personne peut obtenir un billet de location pour une terre classée propre à la culture sur des terrains sous licence de coupe de bois. Dans ce cas, le marchand a le droit de couper certaines essences et certains diamètres d'arbres sur le lot du colon. Ce dernier, tant qu'il n'est pas propriétaire, ne doit utiliser le bois du terrain que pour son défrichement, son habitation, ses clôtures, etc. Il ne peut pas faire le commerce du bois de son établissement et profiter des revenus de coupe pour payer son terrain. Toutefois, plusieurs habitants outrepassent ces règlements pour se faire un revenu d'appoint. Le détenteur d'une concession forestière, lui, n'a pas intérêt à ce que le colon vende le bois de sa terre. Confiné à une agriculture de subsistance, le colon, s'il veut gagner un peu d'argent, se voit obligé d'aller travailler en forêt pour un concessionnaire qui le paie mal.

Les conflits quant à l'utilisation du domaine public (commerce du bois et agriculture) se font sentir là où la colonisation fait le plus de progrès. Au tournant du siècle, par exemple, plusieurs colons, leurs leaders ecclésiastiques et laïques en tête, se plaignent de ce que la famille Robitaille, de New-Carlisle, retarde la colonisation en arrière de Caplan, Bonaventure, Paspébiac, Hopetown et d'autres paroisses du comté de Bonaventure. Dans les années 1870 et 1880, les Robitaille ont obtenu de vastes limites à bois

#### **DOMAINE COLONISABLE ET DOMAINE FORESTIER**

dans cette région à titre d'octrois pour la construction du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. Depuis ce temps, ces concessions ne sont pas exploitées, ce qui fait dire aux colonisateurs que les habitants doivent aller à l'extérieur chercher du travail alors qu'ils pourraient « faire des chantiers » chez eux. D'autre part, quand des colons demandent des lots, les Robitaille s'y objectent la plupart du temps.

Commencée au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, cette querelle au sujet de l'utilisation du domaine public s'aggrave une quarantaine d'années plus tard. Les propriétaires de licences gagnent le plus souvent contre les détenteurs de billets de location. Ainsi, Louis Robitaille fait-il annuler en 1902 quelque 150 ventes de lots dans les sixième, huitième, neuvième et dixième rangs du canton Cox sur lesquels, affirme-t-il, le bois a été pillé par des colons de « mauvaise foi<sup>103</sup> ». Il est même en guerre avec le curé de Bonaventure, Thomas Gravel, au sujet de l'implantation d'une colonie au centre du canton Cox.

Au cœur de ces conflits, il y a toujours la question des droits de coupe sur les lots. Pour le gouvernement, il faut jouer sur les deux tableaux: s'il ne vend pas de lots, on lui reproche d'enrayer la colonisation; s'il en vend, à leur tour les détenteurs de limites à bois poussent de hauts cris et laissent entendre que les lots ne sont pris que pour le bois. Le colon juge indispensable d'utiliser le bois de son lot afin de se faire un peu d'argent tandis que le marchand estime qu'en utilisant à son profit le bois de sa terre, le colon lui nuit. En plus, ce dernier vend souvent ce bois à de petites scieries indépendantes plus ou moins en règle avec la loi.

Plusieurs personnes acquièrent des lots sous prétexte de les ouvrir à la colonisation, mais, sous des semblants de défrichements, s'occupent d'en exploiter le bois pour le vendre à d'éventuels acheteurs. Certains de ces « faux colons » achètent des lots, assurent un minimum de défrichement pour obtenir leurs lettres patentes et les revendent ensuite à des compagnies forestières ou à de petits propriétaires de scieries. D'autres prêtent leur nom à ces entrepreneurs afin qu'ils puissent mettre la main sur des terres vendues à des fins de culture mais qui servent à l'exploitation forestière sous le couvert de la colonisation. Les lots, vidés de leur bois, sont ensuite offerts en cadeau aux pourvoyeurs de noms.

La colonisation progresse donc lentement en Gaspésie. Les personnes intéressées à ouvrir de nouvelles terres ne sont pas légion. C'est surtout dans les zones au peuplement plus ancien qu'on commence à s'enfoncer dans les rangs. Ailleurs, il reste encore des lots à occuper le long du cordon littoral. De toute façon, le travail de la terre ne se gagne pas facilement de nouveaux bras, en tout cas pas autant que le souhaitent les colonisateurs.

---

10

La diversification  
de l'économie

---

## *De nouveaux adeptes pour l'agriculture*

Alfred Pelland écrivait en 1914 que l'agriculture n'avait guère plus progressé en Gaspésie, de 1755 à 1840, que de 1534 à 1755<sup>1</sup>. Cette affirmation est quelque peu caricaturale, mais il ne faut pas oublier que dans la première moitié du 19e siècle, bien peu de péninsulaires font de la culture du sol leur activité principale. Malgré certains développements intéressants, l'agriculture gaspésienne de la seconde moitié du 19e siècle et du début du 20e ne parvient pas à vaincre ses problèmes structurels et demeure une activité plus ou moins rentable. Elle a même de la difficulté à conserver les transfuges que les pêches lui cèdent. D'ailleurs, plusieurs cultivateurs pratiquent d'autres activités, soit la pêche, le travail forestier ou les travaux publics.

### **UN COMPLÈMENT DE LA PÊCHE**

Dans la seconde moitié du 19e siècle, les observateurs mettent de plus en plus en évidence la complémentarité de la pêche et de l'agriculture en Gaspésie. De passage à la Baie-des-Chaleurs au début des années 1860, un voyageur remarque: « Ici comme sur tout le littoral de la péninsule de Gaspé, au reste, l'exploitation des pêcheries joue un rôle important dans la production et se mêle considérablement à l'exploitation du sol. De fait, tous les pêcheurs sont quelque peu cultivateurs directement ou indirectement, et tous les cultivateurs sont également un peu pêcheurs. Dans ces circonstances, il est difficile que la culture du sol ne souffre pas un peu au profit de la pêche, plutôt que la pêche au profit de la culture<sup>2</sup>. » Il faut faire attention au terme « agriculture ». Il peut tout aussi bien désigner le fait de bêcher un peu de terre autour de la maison pour se nourrir que celui de cultiver une grande étendue de terrain et vivre des produits du sol. Ce que plusieurs pêcheurs gaspésiens se mettent à faire en cette seconde moitié du 19e siècle, c'est assurer la subsistance de la famille par le défrichement et l'ensemencement de quelques acres de leur lot. Ils tentent ainsi de s'affranchir des marchands, compte tenu du prix qu'il faut payer pour l'achat des denrées alimentaires: « Quand un pêcheur a un morceau de terre défrichée suffisant pour récolter ses patates, il peut vivre, même si la pêche est mauvaise. Jusqu'ici, c'est le contraire qui a eu lieu, et il fallait une bonne pêche pour être en état de se procurer des provisions qu'on était obligé d'acheter<sup>3</sup>. » De toute façon, c'est souvent l'épouse et les enfants du pêcheur qui besognent sur les jardins potagers et les petits champs de la famille; travail rudimentaire et qui ne fait entrer aucun argent à la maison<sup>4</sup>. On

continue cependant à acheter bien des denrées chez le marchand, car on ne peut les trouver ailleurs.

Les difficultés incitent les pêcheurs à diversifier un peu leurs activités estivales. La *Gazette des campagnes* du 13 mars 1884 exprime la situation de cette façon: «Ce n'est donc à proprement parler que depuis environ trente ans que la Gaspésie a commencé à être colonisée; ce n'est que lorsque la morue s'est un peu éloignée du rivage, lorsque les maisons de commerce ont senti le besoin de diminuer les avances et le crédit, què les habitants se sont vus forcés de défricher et d'ensemencer leurs terres<sup>5</sup>. » Déjà, en 1861, le curé de Port-Daniel écrit fièrement de ses paroissiens que « tous dérobent maintenant à la pêche le printemps et l'automne un temps qu'ils ne croyaient pouvoir lui refuser autrefois, mais qu'ils jugent aujourd'hui mieux employé à l'ouverture de leurs terres<sup>6</sup>. » Lors d'une halte à Sainte-Anne-des-Monts, à l'été 1857, Pierre Fortin constate un peu la même chose: « Les habitants de Ste-Anne-des-Monts sont agriculteurs et pêcheurs. Ils vont à la pêche lorsque leurs semences sont faites, et cessent de se livrer à cette occupation, lorsque le temps arrive de faire la moisson. Puis, la moisson finie, ils prennent ce que l'on appelle la morue d'automne...<sup>7</sup> »

Cependant, la situation n'est pas partout la même. En effet, dans bien des endroits, cette préoccupation agricole est encore superficielle. Thomas Pye mentionne même en 1866 que, partout sur la côte, de New-Richmond à Cap-Chat, la culture du sol n'est qu'une occupation secondaire par rapport à la pêche<sup>8</sup>. Le temps accordé à cette activité, source principale des revenus, prime sans contredit sur tout travail de la terre. Avant que les maisons de commerce ne se mettent à restreindre le crédit, il est plus attrayant pour le pêcheur de subvenir à ses besoins en faisant appel aux marchands. De plus, à cette époque, il est difficile de ne pas faire affaire avec les grandes firmes commerciales. Un curé de Grande-Rivière nous l'explique: « [Elles] refuseront au cultivateur les avances nécessaires, tandis que le seul titre de pêcheur sera un titre à leurs bonnes grâces [...]; et la population étant toute plus ou moins endettée envers ces Maisons, il s'en suit que le pauvre pêcheur qui voudrait se faire colon, aurait d'abord à se mettre en opposition directe, avec d'impitoyables créanciers et n'aurait, au début de sa nouvelle carrière, que la perspective d'une ruine presque complète<sup>9</sup>. » De même, plusieurs pêcheurs, particulièrement à la Baie-des-Chaleurs, doivent se déplacer aux grands établissements de la côte de Gaspé et de la côte nord du Saint-Laurent pour faire la pêche jusqu'à l'automne. Cela les empêche de cultiver leur morceau de terre et les contraint à tout acheter chez le marchand. On peut donc dire qu'au fil des ans, de plus en plus de pêcheurs se mettent à cultiver un tant soit peu leurs lopins de terre, mais que dans la plupart des endroits, c'est la pêche qui est encore l'industrie dominante.

**FAIRE CULTIVER  
CES PÊCHEURS**

Nous avons déjà mis en évidence le rôle tenu par le clergé et plusieurs notables gaspésiens tels que députés, avocats et médecins pour faire progresser l'agriculture. Leurs incitations prennent même souvent des allures de croisade. Tous les efforts, tous les arguments possibles sont employés dans ce but. La pêche devient dans leurs discours la cause principale du sous-développement de la Gaspésie tandis que l'agriculture est perçue comme la voie de l'avenir et du bien-être matériel.

Les prêtres gaspésiens sont les promoteurs les plus influents de cette idée. Souvent eux-mêmes fils de terriens, ces clercs sont convaincus, comme la plupart des élites canadiennes-françaises de l'époque, des vertus de l'agriculture. Le spectacle des villages agricoles aisés et prospères qu'ils ont observés dans d'autres régions et l'image du pêcheur gaspésien exploité, pauvre, endetté, accusent un contraste dont il est tentant de tirer parti: on accrédi-tera ainsi le préjugé selon lequel la pêche ruine son homme tandis que l'agriculture l'enrichit.

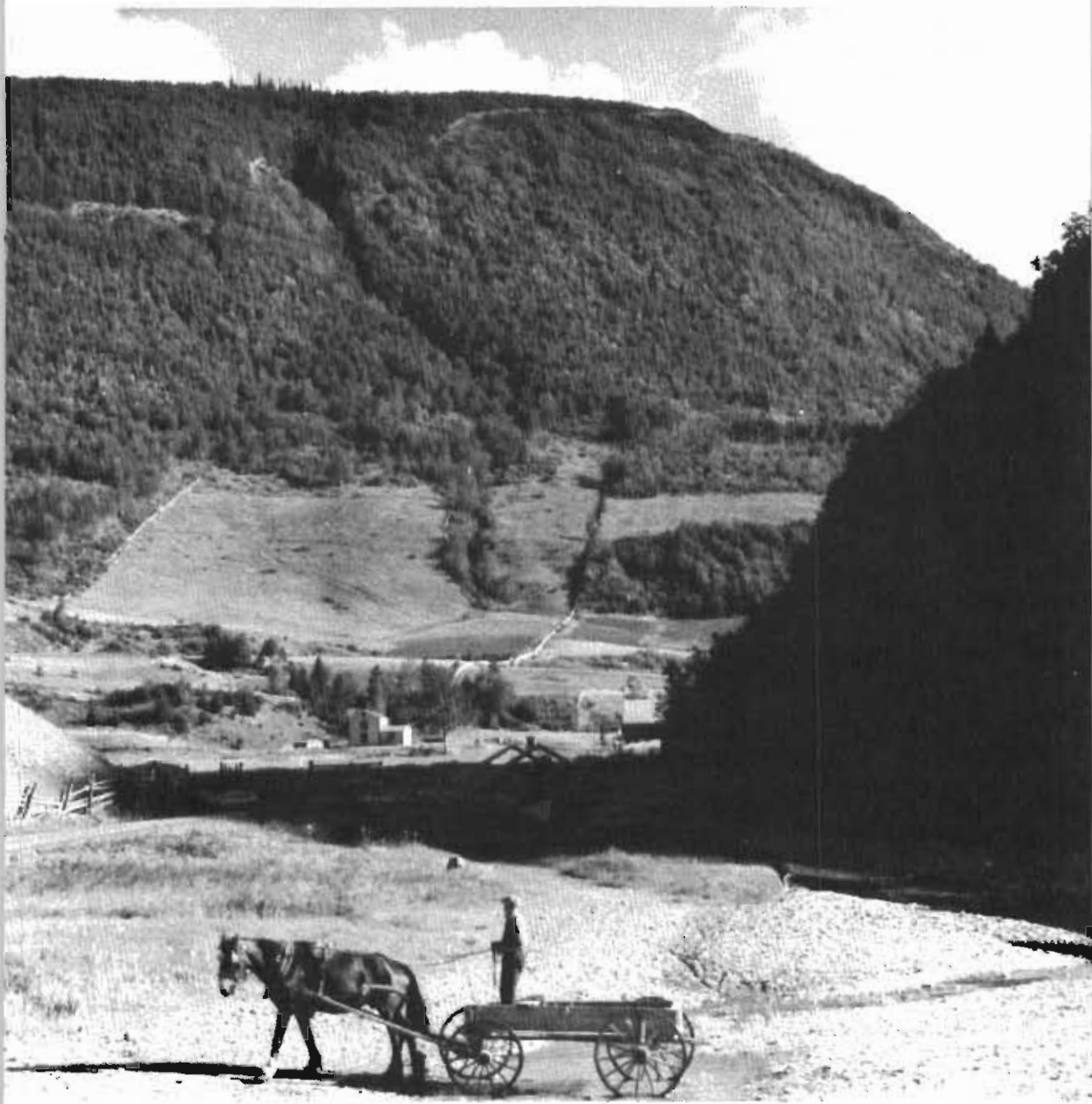
Forts de cette conviction, ces agents de colonisation à soutane se mesurent aux influentes compagnies de pêche, de même qu'aux seigneurs et détenteurs de concessions forestières qui ont acquis des terres pour autre chose que la production agricole. Plusieurs membres du clergé s'impliquent très directement, prenant la tête de sociétés de colonisation ou d'agriculture, patronnant des cercles agricoles, guidant des colons vers les terres intérieures, etc. Louable dans ses intentions, leur démarche ne tient pas toujours compte des réalités géographiques, économiques et sociales du milieu. Des projets plus fantaisistes que rationnels échouent ainsi en plusieurs occasions.

Pour certains, si les pêcheurs partageaient convenablement leur temps de travail entre la pêche et l'agriculture, ils pourraient vivre aisément. Le curé Thomas Beaulieu de Port-Daniel en a la conviction: « Ce qui semble de première nécessité ici, et le plus propre à favoriser les vrais intérêts du district, c'est l'encouragement de l'agriculture. Du moment que nos habitants pourront s'y livrer sans entraves, devenant indépendants de leurs marchands, et pouvant disposer à leur gré des immenses produits de la mer, qu'ils savent si bien exploiter, ils acquerront en peu de temps une aisance et une prospérité peut-être sans égales dans le reste du pays<sup>10</sup>. » Georges LeBoutillier, douanier et agent des terres, affirme pour sa part: « La conclusion, la pêche et la culture s'entraident, c'est qu'avant d'entreprendre la pêche, il faut être bien établi sur une terre en bonne culture ayant les bâtiments convenables: c'est que pour encourager les pêcheries, il faut encourager l'agriculture. L'agriculture est la base de la pêche, comme ailleurs elle est la base des manufactures et de l'industrie<sup>11</sup>. »

Si plusieurs agriculturistes se satisfont de voir les pêcheurs ensemercer quelques arpents le printemps, d'autres n'en continuent pas moins de se faire les apôtres d'une conversion totale du travail de la mer à celui de la

Rivière-à-Claude, 1910  
« En Gaspésie, l'éloignement des marchés et la carence des moyens de transport et des voies de communication pour les atteindre expliquent en partie le retard de l'agriculture et le peu d'attrait que cette activité exerce comme mode exclusif de subsistance. » (APC)





terre. Les péninsulaires sont pauvres, notent-ils régulièrement, parce qu'ils ne s'occupent pas assez de culture. Ce que plusieurs oublient de dire, c'est que la cause directe de cette pauvreté réside plus dans l'organisation de l'industrie de la pêche que dans l'activité elle-même.

L'exemple de cultivateurs qui tirent un certain profit de leurs activités agraires, particulièrement chez les anglophones, revient continuellement sous la plume des chroniqueurs de l'époque. Ainsi, Joseph Sansfaçon écrit dans la *Gazette des campagnes*: « Les Cascapédiacs catholiques sont comme ceux de Carleton et de Maria, attachés à la routine en fait d'agriculture, et ils ont beaucoup de peine à soutenir la concurrence avec les protestants, presque tous Écossais, synonyme de bons cultivateurs. Ceux-ci sont ingénieux, inventifs et surtout vivent de peu<sup>12</sup>. » Auguste Béchard décrit, lui, les succès d'un cultivateur installé depuis 24 ans à Grande-Rivière: « Lui et les plus âgés de ses enfants se mirent à défricher cette nouvelle terre et à recommencer la vie. Ils laissèrent à leurs voisins le soin d'engraisser les marchands jersiais de leurs sueurs au moyen de la pêche à la morue: ils se livrèrent exclusivement à la culture de leur ferme [...] Aujourd'hui, il est parfaitement à l'aise [...] Ce que M. Desjardins et sa famille ont acquis, ont trouvé sur leur terre, est à eux seuls et pour eux seuls [...] Voyez, examinez l'apparence des terres voisines de cette famille de laboureurs, voyez ces terres ayant le même sol, la même fertilité, le même climat et les mêmes moyens de culture; voyez, dis-je, et comparez, puis dites s'il est plus avantageux de pêcher ou de cultiver la terre; dites, si les esclaves des jersiais ne sont pas malheureux par leur faute<sup>13</sup>. »

Malgré les exhortations de toutes sortes, les progrès de l'agriculture sont lents, surtout dans le comté de Gaspé. Plusieurs propagandistes de l'agriculture perdent patience et proposent des mesures draconiennes: « Un des moyens les plus puissants pour forcer les gens à cultiver, selon un missionnaire, serait une loi passée en Chambre, défendant de commencer la pêche à la morue avant le commencement de juin. Alors ne pouvant satisfaire leur goût passionné pour ce métier, qui les force à jeter leurs lignes à l'eau lorsqu'ils devraient ensemencer leurs terres, ils ne se livreraient à la pêche qu'après s'être assuré quelque moyen de subsistance pour l'hiver suivant, en prenant le mois de mai pour les semences. Tant qu'il n'y aura pas de loi prohibant la pêche pendant le printemps, la plupart demeureront sourds aux voix amies qui leur répètent depuis longtemps: cultivez donc vos terres<sup>14</sup>. » D'autres, tel Arthur Buies, sont moins autoritaires mais plus cyniques: « lorsqu'on lit dans les journaux que la pêche a manqué, on est effrayé à l'idée d'une véritable calamité, d'une famine en règle. Mais c'est un bonheur providentiel que la pêche fasse défaut, et si cette calamité pouvait se produire plusieurs années de suite avec circonstances de plus en plus aggravantes, la Gaspésie serait sauvée et la colonisation en ferait une bienfaisante et fructueuse conquête<sup>15</sup>. »

Tableau 4.6. Cultures et récoltes en Gaspésie, 1850, 1880 et 1910 (quantités en boisseaux).

Produits	1850		1880		1910	
	Bonaventure	Gaspé	Bonaventure	Gaspé	Bonaventure	Gaspé
Blé	21 694	2 938	35 839	27 696	18 459	6 861
Orge	10 620	9 328	31 932	43 364	41 021	39 235
Avoine	93 247	6 878	194 570	74 220	523 087	322 458
Seigle	482	1 242	5 529	6 609	465	2 172
Sarrazin	70	—	64 446	1 543	33 309	1 275
Patates	144 788	57 114	704 432	353 600	636 276	414 468
Navets	22 721	5 498	101 490	83 473	102 078	68 501
Pois et fèves	1 308	1 139	2 257	5 893	1 514	3 239
Foin (tonneaux)	8 451	5 305	16 891	13 575	41 974	33 631

Source: Recensements du Canada, 1851, 1881, 1911.

Tableau 4.7. Évolution numérique du cheptel gaspésien, 1850, 1880 et 1910.

Espèces d'animaux	1850		1880		1910	
	Bonaventure	Gaspé	Bonaventure	Gaspé	Bonaventure	Gaspé
Boeufs	1 932	899	1 041	905	•	•
Vaches laitières	2 757	1 431	3 783	2 432	8 469	7 669
Autres bovins	1 936	831	2 761	2 028	11 435	8 957
Chevaux	1 283	506	2 316	1 449	5 731	4 886
Moutons	8 917	3 121	12 616	9 447	17 252	11 448
Porcs	3 510	2 022	7 166	6 090	9 714	10 811

• Compris dans Autres bovins.

Source: Recensements du Canada, 1851, 1881, 1911.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, certains observateurs entrevoient le problème de façon différente. Paul Hubert est l'un de ceux-là. Pour lui, « la pêche doit avoir ses adeptes, tout comme la culture. Vouloir combiner les deux est une erreur. On peut très bien développer simultanément les pêcheries et l'agriculture sans que l'une nuise à l'autre [...] Au lieu de regarder [le Gaspésien] avec dédain, encourageons-le, organisons-le, sortons-le de son apathie, causée par le mépris de ses compatriotes<sup>16</sup>. »

Si, au tournant du siècle, des difficultés dans les pêches amènent plusieurs péninsulaires à s'occuper davantage de la culture du sol, d'autres

sont au contraire attirés par le travail forestier, qui se fait d'abord l'hiver, mais aussi de plus en plus le printemps et l'été. Pour plusieurs fervents de l'agriculture, tel G.-E. Marquis, ce travail en forêt entraîne la négligence de la terre: lorsque la pêche diminue, on croit se rattraper en faisant des billots ou en travaillant dans les scieries<sup>17</sup>. On admet que les chantiers et la drave procurent au nouveau colon le revenu d'appoint nécessaire à son installation et à l'entretien de sa famille, mais celui « qui veut fonder un foyer durable doit se mettre dans l'idée que c'est à son lot qu'il doit donner le meilleur de ses pensées et de son travail<sup>18</sup>. »

#### **LA FAIBLESSE DES MARCHÉS**

Pour qu'une agriculture soit rentable, il lui faut des débouchés. En Gaspésie, l'éloignement des marchés et la carence des moyens de transport et des voies de communication pour les atteindre expliquent en grande partie le retard de l'agriculture et le peu d'attrait qu'elle exerce comme mode exclusif de subsistance. Le marché local, lui, est très limité et peu susceptible d'expansion. Pourquoi cultiver plus que ce qui est nécessaire à sa subsistance, demandent bien des Gaspésiens en réponse aux diverses incitations qui leur sont faites? « À quoi sert, dit-on, d'avoir du grain à vendre, si, faute de débouché, il nous faut le céder aux bourgeois pour un vil prix<sup>19</sup>. » En effet, les maisons de commerce achètent les surplus agricoles des cultivateurs de la même façon que le poisson des pêcheurs, c'est-à-dire à un prix très bas et en échange de marchandises vendues assez cher. « Nous avons deux marchands à Percé, souligne un cultivateur de l'endroit, et la farine en ce moment se vend de \$5 à \$7 le quart. Nous recevons peu d'argent en échange de nos produits et inutile de dire que nos marchands font de belles affaires. Il est très difficile de se procurer des hommes pour nous aider aux récoltes. Nous payons jusqu'à \$16 par mois durant les foins<sup>20</sup>. » Vendre aux compagnies n'est donc pas rentable et faire crédit aux pêcheurs est impensable car le cultivateur qui s'y risquerait aurait de fortes chances de ne jamais être payé, les maisons de commerce prenant tout le poisson des pêcheurs, c'est-à-dire leur seul revenu.

À partir des années 1880, le seul moyen pour le cultivateur d'atteindre les marchés nationaux consiste à emprunter le chemin de fer Intercolonial à Dalhousie ou Campbellton au Nouveau-Brunswick. Mais on ne s'y rend pas comme on veut: le service de steamers qui fait la navette entre la péninsule et ces localités demeure irrégulier et peu organisé pour le transport des denrées agricoles. Quant au chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, dont on achève la construction au début du 20<sup>e</sup> siècle, il est en 1920 d'une inefficacité chronique; il n'est pas outillé pour transporter de façon rapide et régulière une quelconque production agricole vers les grands marchés. De plus, les taux de transport demeurent élevés, sinon prohibitifs.

Cette carence des moyens de communications qui ne permet pas à l'agriculture de s'intégrer à l'économie de marché nationale, affecte aussi



l'élevage. Le curé Morissette de Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, en témoigne à la fin des années 1880: « On pourrait y cultiver avec profit les céréales, les légumes et y faire l'élevage des animaux, mais le marché manque pour l'écoulement des produits, quels qu'ils soient. La station de chemin de fer la plus rapprochée est celle de St-Octave de Métis, à treize milles de distance. Comment veut-on que des bestiaux puissent se vendre avec profit, quand il faut les conduire à pied aussi loin que cela [...] il faut, pour les conduire, prendre une journée entière et faire des dépenses de route qui enlèvent tout le profit, puisque le cultivateur est obligé de vendre ses animaux le même prix que le cultivateur voisin du chemin de fer<sup>21</sup>. »

Les marchés local et régional demeurent donc les principaux débouchés aux produits agricoles. Ils sont cependant limités aux paroisses de pêcheurs, aux magasins des compagnies de pêche et aux chantiers forestiers. Ces marchés qu'on ravitaille en foin, en avoine, en pommes de terre,

Boutique de forgeron à Sainte-Anne-des-Monts en 1918. Photo: Marius Barbeau (MNC)

en porc, en fromage et en beurre sont trop limités pour stimuler vraiment le développement agricole.

### UNE AGRICULTURE AUTARCIQUE

Ainsi, alors que l'agriculture du centre de la province se convertit graduellement aux besoins des marchés, celle de la Gaspésie continue d'en être le plus souvent qu'une de subsistance, d'auto-suffisance. Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, en plusieurs endroits, on continue d'importer non seulement certaines denrées telles que la farine et le lard mais aussi du boeuf, du saindoux, du beurre, du savon, du son, des légumes, et ce, à des prix souvent élevés. Vers les années 1860, un marchand de Sainte-Anne-des-Monts importe tous les ans 100 quarts de farine, de 600 à 800 minots d'orge et de 1 000 à 1 500 barils de pommes de terre<sup>22</sup>.

D'autre part, l'industrie locale restera encore embryonnaire; les artisans ne sont pas très nombreux et souvent ils travaillent pour les propriétaires des grands magasins. À Paspébiac, par exemple, la compagnie Robin possède une ferronnerie où des artisans fabriquent et réparent certains instruments. Mais cela est loin de répondre à tous les besoins: « Ce qui manque le plus à la population de la Gaspésie, ce sont les gens de métier. De bons ouvriers dans toutes les branches trouveraient aisément à s'y placer dans des conditions avantageuses, et auraient une clientèle assurée. Faute d'ouvriers, on est obligé de faire venir de Québec et d'ailleurs les meubles de ménage, les voitures et les instruments aratoires dont on a besoin<sup>23</sup>. »

Une agriculture de subsistance comme celle que l'on rencontre en Gaspésie au 19<sup>e</sup> siècle n'est axée vers aucune spécialisation: elle s'oriente plutôt vers la polyculture. On vise d'abord la production de céréales et de pommes de terre, denrées alimentaires immédiatement utilisables<sup>24</sup>.

Comme ailleurs dans la province, les cultures qui progressent le plus sont l'avoine, le foin et l'orge. L'avoine, culture peu exigeante quant à la qualité des sols, occupe de loin la première place, couvrant plus de la moitié du sol utilisé pour les semences. L'écart s'accroît graduellement par rapport aux autres céréales, en particulier le blé, qui périclite en Gaspésie comme ailleurs au Québec. Le sarrasin demeure populaire à la Baie-des-Chaleurs tandis que l'on cultive le seigle principalement sur la côte du fleuve Saint-Laurent, en particulier dans le secteur Cap-Chat-Sainte-Anne-des-Monts, où l'on semble aussi apprécier la culture de l'orge.

Les moulins à farine se font rares; il faut souvent parcourir de grandes distances pour faire moudre son grain. En 1880, on trouve dix-huit de ces moulins dans le comté de Bonaventure et quatorze dans celui de Gaspé<sup>25</sup>. En 1910, il n'y en a plus que sept dans Bonaventure et quatre dans Gaspé<sup>26</sup>. Cette baisse est peut-être due aux quelques progrès de l'élevage et de l'industrie laitière, les grains servant alors de plus en plus à nourrir les bêtes. On ne trouve pas non plus beaucoup de machines à traction animale pour battre le grain; on utilise encore le fléau, instrument composé de deux



Un arrache-patates en bois à Saint-Joachim-de-Tourelle, 1918. « Quand un pêcheur a un morceau de terre défrichée suffisant pour récolter ses patates, il peut vivre, même si la pêche est mauvaise. » Photo: Marius Barbeau (MNC)



« De toute façon, c'est souvent l'épouse et les enfants du pêcheur qui travaillent sur les jardins et les petits champs de la famille ». (APC)



bâtons articulés avec lequel on bat le grain manuellement.

Bien qu'on enregistre certains progrès vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la mécanisation agricole et les nouveaux procédés de culture mettent du temps à s'implanter. On reproche volontiers au cultivateur gaspésien son esprit routinier et son manque de connaissances techniques; il ne sait pas orienter et rationaliser le choix de ses cultures et les méthodes d'exploitation de sa terre. Un collaborateur de la *Gazette des campagnes* écrit en 1866: « Dans nos paroisses [l'ouest du comté de Bonaventure] on ne cultive pas suivant les règles de l'art, on fait ce qu'on a vu faire à ses pères, jamais plus, quelquefois moins. Tant que la terre n'est pas tout à fait épuisée, on se vautre dans le chemin de la routine. Mais la négligence à recueillir les précieux engrais qui se perdent de tous les côtés, la négligence à fossoyer convenablement, la négligence surtout à bien choisir la semence et à faire des labours d'automne, cette négligence produit sur les ressources de nos agriculteurs les mêmes effets que la consommation sur les forces du corps humain: elle les épuise peu à peu<sup>27</sup>. » Pour la production du foin, on remarque aussi un certain manque de rationalité et de connaissances agricoles. Jean-Chrysostome Langelier écrit ainsi: « En beaucoup d'endroits, on suit encore l'affreuse routine qui consiste à faire des prairies sans guère semer de graines de foin, puis à laisser ces prairies en foin tant qu'elles ne sont pas complètement incapables de produire. On comprend qu'avec un pareil système, il est impossible de récolter beaucoup de foin, même dans les terres les plus susceptibles d'en produire quand elles sont bien cultivées<sup>28</sup>. »

Toutefois, les cultivateurs gaspésiens savent être ingénieux. Ainsi, ceux de la Baie-des-Chaleurs protègent leur foin des intempéries d'une façon bien particulière: ils le mettent en berges, grosses meules qui ont de seize à vingt pieds de haut. Pour ce faire, ils foulent le foin et la partie supérieure, qui ressemble à une tuque, est peignée au râteau et recouverte de paille





façonnée en forme de toit circulaire. Ainsi, la pluie ne pénètre pas au-delà de deux pouces. En quelques jours, le tout forme une masse compacte et quand on veut y prendre du foin, on coupe des « menées » verticales avec une hache<sup>29</sup>. Le foin ainsi disposé demeure de bonne qualité. On procède également de cette façon pour conserver le grain, vu que les granges sont généralement assez petites.

La culture des légumes progresse elle aussi. C'est vrai particulièrement pour le navet, mais également pour d'autres produits alimentaires. Ainsi, la pomme de terre sera longtemps, avec le poisson, l'aliment de base de la population: le sol sablonneux que l'on retrouve presque partout est très

« Pour la production du foin, on remarque un certain manque de rationalité et de connaissances agricoles. » (ACN)

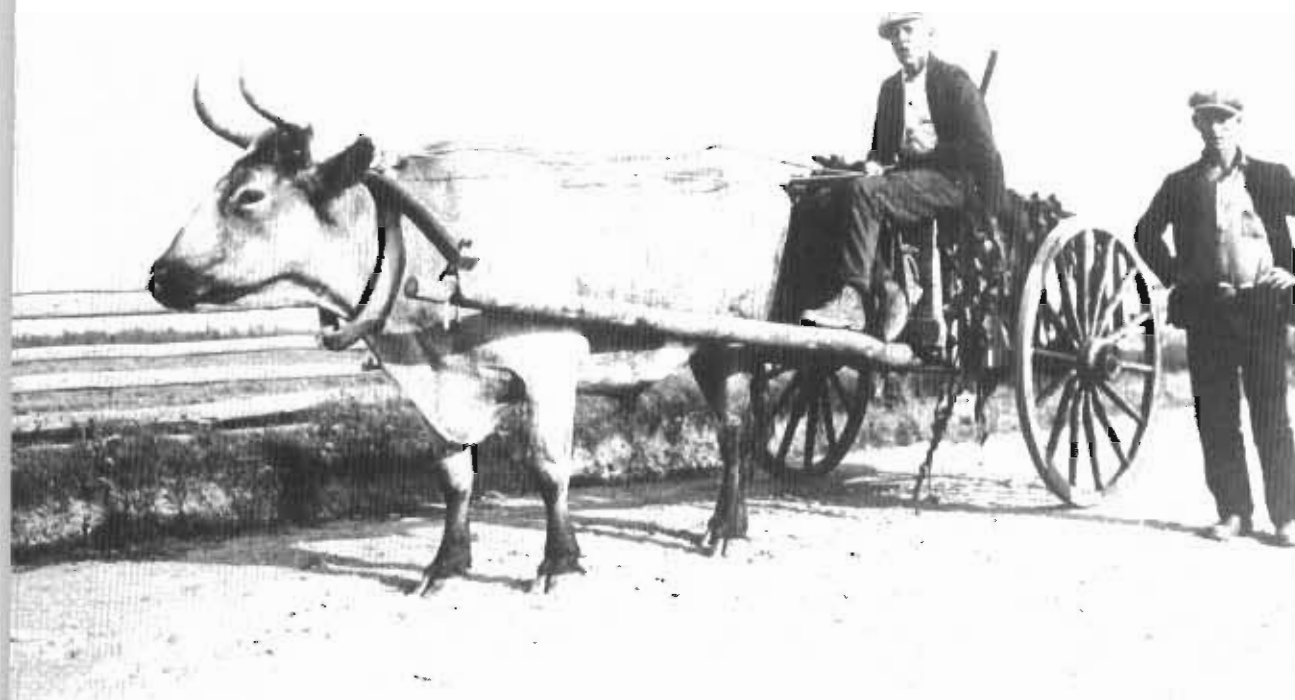
favorable à cette culture substantielle qui demande peu d'attention. C'est à l'ouest de Carleton que l'on en voit les plus grands champs.

Les terres gaspésiennes étant de qualité fort inégale, surtout dans le comté de Gaspé, les produits de la mer servent à fertiliser le sol. On a peut-être exagéré l'importance de ces engrais naturels mais, comme le souligne Eugène Rouillard, on ne les utilise pas moins couramment, en particulier à la Baie-des-Chaleurs: «Un autre appoint précieux pour le cultivateur gaspésien, dit-il, c'est l'engrais dont il a besoin pour ses terres et que la mer lui fournit avec une profusion sans égale. Pendant que dans les autres parties de la province, l'on est le plus souvent obligé de recourir à l'emploi d'engrais artificiels, ici la mer vient déposer sur les rivages, en quantités énormes, un excellent varech ou goémon qui ne coûte que le trouble de le recueillir. Il y a aussi les déchets de poisson qui constituent un engrais des plus fertiles<sup>30</sup>.»

Ces produits de la mer (varech, morue, hareng, capelan, plie, bomard...) sont déposés soit à la surface du sol, soit dans les sillons même des terres en culture, mêlés au fumier. Très efficaces sur les terrains humides, ces fertilisants peuvent faire pousser les pommes de terre dans des sols jugés très pauvres<sup>31</sup>. Leur utilisation est plutôt mal vue par les compagnies de pêche, qui se plaignent, à tort ou à raison, qu'elle fait diminuer les stocks de boëtte pour la morue. Auguste Bécharde décrit la façon dont s'effectue le transport des déchets de poisson vers les sols en culture dans la région de Percé, plus précisément entre le cap Blanc et le cap d'Espoir: «Ce chemin est rempli de voitures, presque toutes traînées par des boeufs, qui charroient sur les terres les têtes de morue entassées sur le rivage[...] Chaque voiture est montée par une jeune Gaspésienne, qui, pour se faire oublier la marche lente et monotone de son indolent quadrupède, chante gaiement les airs du pays<sup>32</sup>.»

Avant le 20<sup>e</sup> siècle, les troupeaux de bovins sont rares: «... les cultivateurs nous ont dit que faute de marchés et de communications, ils sont forcés de négliger l'élevage des animaux», note un voyageur en 1885<sup>33</sup>. Au début de ce siècle, l'industrie laitière s'amorce et on commence à s'intéresser à l'élevage des vaches. «Presque tous les cultivateurs que j'ai rencontrés dans le comté de Bonaventure, indique Charles Marcil en 1914, se proposent de suivre un système de rotation qui, appliqué à leurs terres, leur fournira le moyen d'élever et de nourrir plus de vaches qu'actuellement et leurs cercles agricoles commencent à acheter avec les octrois qu'ils reçoivent du gouvernement, des taureaux de première classe de races laitières Ayrshire et canadienne pour améliorer leurs vaches communes d'à présent<sup>34</sup>.»

Comme c'est le cas pour les chevaux et les bovins, le nombre de porcs augmente, particulièrement sur le littoral nord. Au début du siècle actuel, on expédie à partir des Capucins un nombre croissant de ces animaux pour le ravitaillement des postes de Pentecôte, de Baie-Trinité et de Clarke-City



sur la Côte-Nord. Certaines années, on en expédierait jusqu'à mille unités<sup>35</sup>.

L'élevage des ovins progresse également. L'avantage avec les moutons, c'est que l'on peut les faire paître sur les terrains pauvres ou trop accidentés pour la culture ou l'élevage de vaches laitières. On pense même que le pêcheur gaspésien pourrait se livrer à l'élevage de plusieurs ovins sans nuire à son activité première. Mais là encore, on se heurte au problème des débouchés.

Le nombre d'animaux par exploitation agricole demeure faible. En 1871, la moyenne est seulement d'une à deux vaches par ferme. En 1901, elle est d'une à quatre<sup>36</sup>. À l'ouest de la Baie-des-Chaleurs, le bétail est plus nombreux et de meilleure qualité. Les ressources fourragères y sont d'ailleurs plus abondantes. Qu'il suffise de rappeler la présence des prés de la rivière du Loup, à quelques milles de Ristigouche. Deux fois par année, au

printemps et à l'automne, des inondations les enrichissent d'un dépôt limoneux servant d'engrais et permettant la production d'un foin long, serré et salé.

#### **LES ZONES AGRICOLES**

Comparée à d'autres régions rurales du Québec, l'étendue des terres cultivables est plutôt faible en Gaspésie. Au 19<sup>e</sup> siècle, l'agriculture se pratique surtout dans le comté de Bonaventure et dans le secteur de Matane. En 1857, un rapport gouvernemental mentionne que « le long de la Baie-des-Chaleurs s'étend, entre les montagnes et le rivage, une bande de pays riche et d'une surface comparativement unie, courant de la rivière Cascapédia au Port-Daniel, c'est-à-dire sur une longueur de cinquante milles, dont presque tous les points sont colonisés sur le devant et même, en quelques lieux, assez profondément dans l'intérieur<sup>37</sup>. » Quant à l'ouest de la baie et le long de la rivière Ristigouche, ce secteur « serait excessivement favorable à la colonisation, n'étaient les graves inégalités de sa surface. Les versants des montagnes, qui sont fréquemment impropres au labourage, à cause de leurs pentes rapides, occupent une grande partie de la surface du pays<sup>38</sup>. »

Toutefois, dans ce dernier cas, les fermes de la zone littorale semblent plus nombreuses et plus prospères qu'ailleurs. Les constructions s'agrandissent et souvent, à côté du « *log house* », se dresse un bâtiment spacieux et de bon goût<sup>39</sup>. Certains cultivateurs sont même devenus propriétaires de véritables domaines. Ainsi, vers 1863, John Fraser possède, à l'embouchure de la rivière Matapédia, une exploitation de 5 000 arpents. Il a douze boeufs et dix-huit chevaux de trait, dix-sept vaches laitières, un grand nombre de boeufs d'engraissement, un troupeau de 130 brebis et agneaux et une porcherie d'une centaine de têtes<sup>40</sup>. Fraser a acheté en 1843 une grande partie de la propriété de Robert Ferguson.

Vers 1880, à l'ouest de Bonaventure, la plupart des gens vivent d'abord de l'agriculture. À l'est, jusqu'à Anse-aux-Gascons, ils vivent en général de pêche et de culture, sauf peut-être pour les paroisses anglophones de New-Carlisle et Shigawake, où l'agriculture est prépondérante<sup>41</sup>.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, dans le comté de Bonaventure, seulement quelques paroisses comptent une importante concentration de pêcheurs. La zone agricole ne comprend généralement qu'une lisière du littoral, ne dépassant guère deux ou trois concessions (rangs). Une coutume française liée à la division de terres et au mode de succession semble freiner le développement agricole. En effet, la tradition veut qu'en mourant, un chef de famille divise son bien entre ses fils. Or, cette division se fait toujours dans le sens de la largeur du terrain, de sorte que le long du rang côtier, là où la colonisation est la plus ancienne, les terres sont tellement subdivisées en bandes de 30 ou 40 arpents de profondeur sur quelques verges agraires de largeur qu'il devient impossible d'y cultiver. C'est un autre facteur qui

pousse bien des jeunes à quitter le foyer pour s'installer plus haut dans les terres ou à s'expatrier.

Dans le comté de Gaspé, l'agriculture demeure une activité secondaire. D'ailleurs, il « est plus inégal que le comté de Bonaventure et d'un climat moins propre, par suite de sa situation qui est plus exposée aux vents glacés et aux brouillards du golfe. Les montagnes qui dominent la partie septentrionale de ce comté, sont plus élevées et il offre un sol moins fertile; enfin [...] à l'est de la Pointe Maquereau, s'étend une bande pierreuse et aride [...] Néanmoins, la contrée située entre ce désert et la Baie de Gaspé, renferme une grande quantité de bonne terre<sup>42</sup> ».

Les temps de culture sont plus courts qu'à la Baie-des-Chaleurs. Certains témoignages du début des années 1880 nous font voir les différences qui existent à cet égard entre Gaspé et Bonaventure. Ainsi, à New-Carlisle, « ... la saison exempte de gelées excède quatre mois et demi. Et ces premières gelées [...] sont très légères, incapables de nuire même aux grains et aux plantes les plus sensibles [...] La récolte commence vers le vingt-cinq août [...] en sorte qu'il y a plus d'un mois et demi pour la faire, avant les gelées sérieuses et les pluies de l'automne...<sup>43</sup> » Dans le secteur de Percé, onensemence à la fin mai et au début de juin; on récolterait le blé et l'avoine en octobre et les pommes de terre au début de décembre; les labours se font souvent jusqu'à la mi-novembre<sup>44</sup>. Au bassin de Gaspé, les cultivateurs vendent du bétail aux marchands locaux qui le revendent à leur tour aux commerçants de Lévis et de Québec<sup>45</sup>.

En amont du comté de Gaspé, dans la région de Matane, l'agriculture est implantée depuis longtemps et les fermiers aisés ne sont pas rares. L'élevage y occupe aussi une place importante, quoique son expansion soit longtemps freinée par l'absence de voie ferrée permettant l'expédition des bestiaux. Une des suggestions d'Arthur Buies était de faire de Matane un port d'expédition du bétail en Europe<sup>46</sup>...

Pour orienter et aider l'agriculture, les autorités prennent un certain nombre de mesures. Ainsi, en 1852, on crée un Bureau d'agriculture et, plus tard, sous le régime confédératif, un ministère de l'Agriculture est chargé de superviser et de promouvoir le développement agricole. D'autre part, on met sur pied des sociétés d'agriculture qui doivent jouer un rôle éducatif de premier ordre. Elles ont pour rôle d'informer et d'inciter les cultivateurs à rationaliser, à planifier et à accroître leur production. Pour ce faire, elles organisent des réunions, des expositions, des concours et des conférences.

En Gaspésie, une première société d'agriculture, dite de district, formée en 1820, fut de courte durée. En 1845, deux nouvelles sociétés apparaissent: l'une dans Gaspé et l'autre dans Bonaventure. Toutefois, ces organismes suscitérent bien peu d'intérêt « car les habitants, comme le soulignait le

## LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

président de la Société de Bonaventure, ne connaissant pas les avantages qui résultent de l'établissement de semblables sociétés dans les autres pays, regardaient l'entreprise avec indifférence, sinon même avec soupçon<sup>47</sup>. »

En 1856, alors qu'en général une seule société d'agriculture est permise pour chaque comté, les circonscriptions gaspésiennes obtiennent l'autorisation d'en former deux. L'année suivante, vu la dissémination de la population agricole du comté de Gaspé, les autorités autorisent la création de deux nouvelles sociétés agricoles, l'une à Sainte-Anne-des-Monts, l'autre aux Îles-de-la-Madeleine. En 1865, la plus importante des quatre sociétés gaspésiennes ne compte que 66 membres et vient au 46<sup>e</sup> rang sur les 73 alors existantes au Québec. Les trois autres ont respectivement 58, 56 et 41 membres<sup>48</sup>. Ces organismes, dont le nombre varie constamment, sont mal dirigés et mal orientés.

En 1883, les quatre chétives sociétés du comté de Gaspé regroupent 176 membres, dont 116 anglophones; 150 sont cultivateurs. Dans Bonaventure, les trois sociétés comprennent 250 membres, dont 192 anglophones<sup>49</sup>. En 1913, on retrouve dans les deux comtés gaspésiens cinq sociétés d'agriculture regroupant 767 membres. Dans le comté de Matane, un organisme de ce type comprend à lui seul 610 personnes et 22 cercles agricoles totalisent 1982 membres<sup>50</sup>.

Alors que les sociétés d'agriculture rejoignent généralement les cultivateurs d'un comté ou d'une partie de comté, les cercles agricoles limitent leurs activités aux municipalités et paroisses où ils sont formés. Ils œuvrent sous la direction immédiate du curé. À l'époque, on reproche aux sociétés d'agriculture d'être des nids de chicanes et de favoritisme, fertiles en querelles de clans et en oppositions ethniques. Les cercles agricoles, plus petits et circonscrits à un territoire restreint, deviennent plus populaires. Les membres peuvent se réunir régulièrement pour discuter de leurs problèmes et partager leurs expériences. Les souscripteurs se cotisent pour acheter des graines de semence et des animaux de race. Les cercles agricoles se fixent comme objectifs de faire aimer et prospérer l'agriculture, d'encourager la colonisation et d'enrayer l'émigration. Le gouvernement leur envoie des conférenciers dans le but d'assurer la diffusion des connaissances agricoles.

Les premiers de ces organismes, qui doivent compter au moins 25 personnes, se forment assez tard en Gaspésie. Les premières traces que nous en ayons remontent au début des années 1890. Dans le comté de Bonaventure, à Matapédia, à Shoolbred, à Maria, à New-Richmond et à Port-Daniel, cinq cercles regroupant 285 membres sont en pleine activité. Dans le comté de Gaspé, on en retrouve quatre autres formés de 272 membres, soit à Cap-Chat, à Sainte-Anne-des-Monts, à Grande-Rivière et à Grand-Pabos<sup>51</sup>. Ceux de cette dernière localité et de Cap-Chat se révèlent les plus importants. En 1913, seize cercles dans le comté de Bonaventure, dont celui

Tableau 4.8. Tableau comparatif des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture en 1918.

Comtés	Cercles agricoles		Sociétés d'agriculture	
	Nombre de cercles	Nombre de membres	Nombre de sociétés	Nombre de membres
Bonaventure	22	1 421	3	320
Gaspé	14	842	4	394
Matane	24	1 934	1	455

Source: *Annuaire statistique du Québec*, 1919, p. 540.

de Maria, très actif, comptent 1697 membres et neuf autres dans Gaspé regroupent 998 personnes<sup>52</sup>.

Par ailleurs, des sociétés coopératives agricoles d'achat et de vente se forment en Gaspésie à partir de 1913, principalement dans le comté de Bonaventure. Elles s'occupent soit de l'approvisionnement des agriculteurs, soit de l'écoulement de leurs produits ou des deux à la fois. Dans le premier cas, il s'agit de fournir aux cultivateurs des biens pour leur travail et même pour la consommation. Un bon nombre de ces sociétés disparaissent rapidement pour diverses raisons, dont le manque de capital et la mauvaise gestion. Plusieurs cercles agricoles peuvent s'unir en société coopérative.

Le gouvernement intervient de diverses façons pour favoriser la diffusion des connaissances agricoles. Les écoles supérieures d'agriculture en sont un exemple. Ainsi, plusieurs jeunes Gaspésiens sont envoyés aux écoles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et d'Oka pour y recevoir un enseignement de ce type. Dans quelques institutions élémentaires, on offre aussi des cours d'agriculture et d'horticulture. Entre les années 1912 et 1914, on ouvre des écoles ménagères à Grande-Rivière, à Matane, à Saint-Alexis-de-Matapédia et à Sainte-Anne-des-Monts. En 1905, on fonde à Paspébiac un orphelinat ayant pour objectif d'assurer une solide formation agricole à ses protégés.

Dans la même veine et sous l'instigation d'Honoré Mercier, une féculerie s'ouvre à Maria vers 1887. Elle achèterait annuellement des cultivateurs jusqu'à \$30 000 de pommes de terre<sup>53</sup>. Toujours à la Baie-des-Chaleurs, le gouvernement établit au début du siècle une station expérimentale d'arboriculture fruitière entre Bonaventure et Caplan. Une autre station fruitière apparaît à Mont-Louis vers 1913. À la même époque, le gouvernement fédéral suscite quelques stations agronomiques. Celle de New-Carlisle est exploitée depuis 1916 par E.-M. Gallais et celle de New-Richmond par J.-B. Cyr.



### **UN EMBRYON D'INDUSTRIE LAIITIÈRE**

Une partie des efforts des autorités en matière agricole se concentre sur le développement de l'industrie laitière. Grâce au produit du lait et de ses dérivés, l'intégration de l'agriculture québécoise à l'économie de marché nord-américaine, encore hésitante dans les années 1870, ne fait plus guère problème après deux décennies. L'extension du réseau des chemins de fer et de multiples améliorations techniques dans les procédés de conservation et de transformation du lait permettent aux grandes régions agricoles du Québec d'entrer sur ce marché.

En 1880, aucune fabrique de beurre ou de fromage n'existe encore en Gaspésie, alors que la province compte 22 beurreries et 141 fromageries. C'est Honoré Mercier, alors député du comté de Bonaventure, qui subventionne vers 1890 l'établissement des deux premières fromageries de la péninsule. Les curés Antoine-Philippe Bérubé, de New-Richmond, et Augustin Gagnon, de Port-Daniel, sont les instigateurs de ces fabriques, qui n'emploient qu'environ cinq personnes chacune. En 1900, le comté de Bonaventure compte des fromageries à Saint-Alexis-de-Matapédia, à Carleton, à Maria, à New-Richmond, à Caplan et à Bonaventure, mais aucune beurrerie. À l'inverse, le comté de Gaspé possède deux beurreries à Cap-Chat et une à Sainte-Anne-des-Monts, mais ne dispose d'aucune fromagerie<sup>54</sup>. Avec ses trois beurreries et ses six fromageries (la province en compte 445 et 1 207), la Gaspésie est forcément exclue du circuit commercial<sup>55</sup>.

Ces fabriques, qui n'emploient qu'un ou deux employés chacune, subissent des échecs constants. La qualité de leurs produits est d'ailleurs bien faible. Dans Bonaventure, seule la fromagerie du curé Jacob Gagné de Maria, fondée en 1895, fonctionne encore en 1912. À partir de 1910, l'industrie du beurre se relève peu à peu, de sorte que, deux ans plus tard, on peut trouver quatre beurreries et une fromagerie dans ce comté. Quatre d'entre elles sont l'oeuvre de coopératives. Les fabriques transforment alors de 2 000 à 6 000 livres de lait<sup>56</sup>. En 1918, sur 628 beurreries disséminées à travers le Québec, onze se trouvent à Bonaventure et deux à Gaspé. Sur 900



fromageries, Bonaventure n'en compte que deux et Gaspé n'en a pas du tout<sup>57</sup>.

L'industrie laitière demeure donc embryonnaire en Gaspésie, alors qu'elle se développe en plusieurs endroits de la province. L'éloignement des marchés et leur difficulté d'accès expliquent cette situation pour une bonne part. De plus, le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ne fournit pas de facilités de transport avec wagons frigorifiques, indispensables à la conservation des produits laitiers. Il faut s'adresser à l'Intercolonial pour obtenir les wagons requis jusqu'à Matapédia, et de là, jusqu'à Montréal.

Ainsi, la Gaspésie n'est pas une importante région agricole. Malgré des efforts concertés, surtout à partir des années 1890-1900, les progrès de l'agriculture n'y sont pas très rapides. Le développement de ce moyen de subsistance est encore freiné par des problèmes de production et de débouchés. De plus, il doit se mesurer à d'autres types d'activités, la pêche ou l'industrie forestière, qui absorbent une bonne partie de la main-d'œuvre.

## *La mise en valeur des ressources forestières*

Le géographe Raoul Blanchard fixe le début de la grande exploitation forestière en Gaspésie à la fin du siècle dernier: « Dans ce pays maritime, mais complètement boisé, écrit-il, la pêche et l'exploitation des bois étaient les deux ressources les plus immédiatement accessibles. Cependant, tant qu'une population suffisamment dense ne se serait pas installée en Gaspésie ou qu'une demande intense de bois, bois d'œuvre, bois de sciage, bois de pulpe (pâte à papier) ne viendrait pas de l'extérieur, l'exploitation des immenses forêts gaspésiennes ne pouvait être qu'insignifiante, et elle l'a été en effet jusque vers la fin du XIXe siècle. Insignifiante, mais pas inexistante<sup>58</sup>. » C'est en effet vers 1890-1900 que la grande entreprise forestière alors à la recherche de nouvelles zones d'approvisionnement en bois se dirige vers certaines régions périphériques comme la péninsule gaspésienne. On n'a qu'à regarder l'augmentation du nombre de billots de bois coupés en 1900 comparativement aux décennies précédentes pour s'en faire une idée: 19 944 billots en 1870, 18 235 en 1880, 15 150 en 1890 et enfin 210 497 en 1900<sup>59</sup>. Mais on est encore loin de la production de l'Outaouais (3 714 680), de la Mauricie (1 638 955) ou du Saguenay (639 541 en 1899). La division voisine de Rimouski produit, dans les mêmes années, deux fois

**AU HASARD  
DES RESSOURCES  
ET DES  
INITIATIVES**

plus de billots que la Gaspésie (484 474) et celle de la Matapédia un peu plus (254 968)<sup>60</sup>.

Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le bois scié l'emporte sur le bois équarri dans la production québécoise destinée à l'exportation. En Gaspésie, c'est vers 1870-1880 que cette transformation paraît décisive. Un des grands inconvénients du commerce du bois équarri, c'est la sous-utilisation des forêts: pour obtenir un bois de qualité comme l'exige le marché anglais, il faut laisser de côté les arbres présentant quelque défaut ou étant de trop petite taille. Le commerce du bois scié ou de construction, par contre, permet d'utiliser de façon maximale le bois qu'on a coupé. Il occasionne cependant des problèmes de reboisement car l'on coupe alors des arbres souvent trop jeunes. Le bois scié, transformé d'abord en madriers et en planches, est expédié d'ordinaire sur les marchés de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Angleterre. Graduellement, l'épinette remplace le pin comme bois de construction. On en tire aussi des douves pour les tonneaux, des bardeaux et des lattes.

Le territoire que le gouvernement accorde à l'entreprise privée pour y effectuer la coupe du bois s'appelle « limite à bois ». Ces portions de boisés appartenant au domaine de la Couronne sont d'abord cédées par conventions privées ou par enchères publiques. On émet alors des licences de coupe de bois, qui sont en fait des titres accordés par le gouvernement. Après 1872, les licences de coupe s'accordent par enchères publiques seulement. En plus de son permis d'exploitation, un propriétaire paie un droit de coupe alors qu'un locateur paie en plus une rente foncière. Une agence dans chacun des comtés gaspésiens perçoit les revenus que le gouvernement provincial tire de l'exploitation forestière.

Généralement, ce sont de grands exploitants qui s'approprient les limites à bois. Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, ces entrepreneurs, appelés « barons du bois » ou « *lumber barons* », se nomment en Gaspésie: William Price pour la région Métis-Cap-Chat (8 155 milles carrés affermés en limites à bois en date de 1873), Édouard Vachon dont les limites s'étendent des environs de Les Méchins jusqu'à sa seigneurie de la Rivière Madeleine (859 milles carrés), Lowndes Bros. (Gaspé Steam Mill) dans la région de Gaspé (180 milles carrés), Henry King and Bros. à l'est comme à l'ouest de Matane et dans le secteur Pabos-Port-Daniel (563 milles carrés), Girouard et Beudet dans les environs de Port-Daniel, au canton Hope et sur les rivières Cascapédia (403 milles carrés) et Louis Robitaille sur la rivière Bonaventure et ses affluents (634 milles carrés)<sup>61</sup>.

Louis Robitaille et la compagnie Girouard et Beudet possèdent ainsi presque toutes les limites à bois de l'agence de Bonaventure (1 038 milles carrés sur 1 053) et les compagnies Lowndes, Vachon et King détiennent 1 240 milles carrés de limites sur les 1 313 relevant de l'agence des bois de Gaspé<sup>62</sup>. Certains de ces barons du bois sont aussi présents ailleurs dans la

Chaland pour transporter les marchandises dans les camps de bûcherons sur la rivière Cascapédia, vers 1890. (Coll. privée)



province: Vachon et King dans la région de Rimouski, Girouard et Beudet au Saguenay et Price est bien implanté en Mauricie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-du-Fleuve.

Ces concessions forestières ne sont pas nécessairement situées à l'intérieur du territoire. Ainsi, vers 1875, presque toutes les limites vendues par l'agence de Gaspé se trouvent près du fleuve ou du golfe. Elles sont cependant loin d'être toutes exploitées. Pour obtenir de plus grandes concessions, des commerçants allèguent toutes sortes de raisons. Par exemple, on menace de suspendre le travail parce que l'alimentation en bois n'est pas suffisante. Les politiciens, très près des grandes compagnies forestières qui renflouent la caisse électorale, sont sensibles aux pressions. De grandes étendues de terrain sont alors acquises à bas prix sans qu'on les exploite. La maison Robitaille garde ainsi, sans les faire valoir, des centaines de milles carrés de forêts qu'elle a acquis à huit dollars le mille en 1872. Une partie de ce domaine foncier venait tout juste d'être racheté par le gouvernement à la compagnie anglaise, Gaspé Fishing and Coal Mining Co., alors en faillite. À maintes reprises, la population s'était plainte: la compagnie anglaise, en n'exploitant pas ses vastes possessions, paralysait le développement de la Baie-des-Chaleurs. Le comportement des Robitaille soulève les mêmes griefs. Témoignant devant une commission de colonisation au début de ce siècle, le député provincial de Bonaventure, John Hall Kelly, explique: « Nous avons en arrière de New-Carlisle, de Paspébiac, de New-Richmond, de Caplan, de Hopetown et d'autres paroisses, des limites à bois considérables qui sont encore vierges [...] Il y a maintenant au-delà de trente ans que monsieur Robitaille possède ces limites et malgré cela elles sont encore intactes. Ce monsieur détient ces limites dans le simple but de spéculation. Cela a pour effet de retarder de beaucoup le comté de Bonaventure. Ces limites n'étant pas exploitées, les gens ne peuvent obtenir ou se procurer de l'ouvrage ici et s'en vont ailleurs<sup>63</sup>. »

La grande majorité des scieries et des « moulins à bardeaux » que l'on trouve en Gaspésie dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle sont la propriété de petites entreprises artisanales. Elles s'approvisionnent avec le bois des colons et des agriculteurs des environs et n'emploient que peu de personnes. On les retrouve principalement au bassin de Gaspé (rivières York et Dartmouth), à Port-Daniel, à Pabos, à Bonaventure, à New-Richmond, à Maria, à Carleton, à Nouvelle, à Ristigouche et sur le littoral nord, particulièrement entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts. En 1851, on recense dans les deux comtés de Gaspé et de Bonaventure 30 scieries qui donnent du travail à une cinquantaine d'hommes. En 1870, 31 scieries et 43 moulins à bardeaux emploient 244 personnes. En 1890 enfin, on dénombre 48 scieries qui occupent 385 travailleurs et 20 moulins à bardeaux qui en occupent 31<sup>64</sup>.

Une partie des entreprises forestières écoulent leur production sur le

Tableau 4.9. Sommes perçues par les agences gaspésiennes à titres de droits de coupe, de rentes foncières, etc., entre 1871 et 1914 (en \$).

	1871-75	1876-80	1881-85	1886-90	1891-95	1896-1900	1901-05	1906-10	1911-14
Bonaventure	16 262	17 220	26 704	29 502	42 935	189 312	309 055	224 946	325 831
Gaspé	24 627	21 464	22 787	15 868	20 822	40 506	357 072	178 507	165 816
Total	40 889	38 684	49 491	45 370	63 757	229 818	666 127	403 453	491 647

Source: *Annuaire statistique du Québec*, 1915, p. 466.

marché local et régional. À la Baie-des-Chaleurs, de nouveaux moulins vont remplacer peu à peu ceux du Nouveau-Brunswick où les gens allaient s'approvisionner en bois scié. D'autres entreprises, surtout les plus importantes, exportent leurs produits, principalement en Angleterre. Ainsi, en 1857, le bois de la scierie de M. Shaw sur la rive nord du bassin de Gaspé constitue à lui seul la cargaison de sept navires en partance vers différents ports britanniques<sup>65</sup>. En 1866 cependant, Thomas Pye remarque que cette scierie qui employait une cinquantaine d'hommes est inactive depuis un certain temps<sup>66</sup>. À la Baie-des-Chaleurs, en 1860, les Montgomery de New-Richmond envoient en Angleterre cinq navires chargés de bois équarri et de madriers. Pour sa part, John Meagher de Carleton fournit en bardeaux, en lattes et en planches six bâtiments à destination de Saint-John's (Terre-Neuve) et Halifax. Une dizaine d'autres cargaisons de divers bois sont expédiés par des marchands de la côte cette année-là<sup>67</sup>.

Environ un quart de siècle plus tard, c'est une dizaine de navires que les Montgomery chargent à destination de l'Europe, en plus de vendre beaucoup de bois sur le marché local<sup>68</sup>. De New-Richmond, on expédie aussi des planches de pin à Terre-Neuve et des bardeaux à Halifax. De même, une grande quantité du cèdre coupé se voit transformé en bardeaux que l'on expédie par la suite aux Antilles. Ces bardeaux, disposés en paquets de cent, mesurent chacun une vingtaine de pouces de longueur sur neuf pouces de largeur<sup>69</sup>.

Dans le secteur de Ristigouche, l'industrie forestière est également importante. Des chantiers ouverts le long des rivières Ristigouche et Mata-pédia fournissent de l'emploi à plusieurs travailleurs de la région, dont les Micmacs. Le bois est amené à Campbellton et à Dalhousie pour être stocké et expédié. La compagnie Moffat, par exemple, exploite en grand les forêts des rivières Escuminac, Nouvelle et Assametquaghan durant les années 1870-1880.

L'industrie du bois de fuseau occupe pendant longtemps les scieries situées entre Matane et Mont-Louis. Elles répondent aux besoins croissants

**LE BOIS  
DE FUSEAU**

de l'industrie textile anglaise pour les bois très durs servant à la fabrication de bobines et de fuseaux. Le bouleau blanc est ainsi transformé en baguettes carrées de diverses longueurs et épaisseurs, prêtes à s'adapter aux instruments des tourneurs britanniques. Dans leur itinéraire culturel sur la Gaspésie, Pierre Rastoul et Alain Ross soulignent que les scieries gaspésiennes produisent des quantités énormes de bois de fuseau, au point, quasiment, de vider la forêt de ses bouleaux<sup>70</sup>.

C'est vers 1875-1877 que cette industrie prend son essor en Gaspésie et, rapidement, elle attire de nombreux pêcheurs et colons. À Matane, on ouvre une manufacture de bois de fuseau à la fin de 1877. Propriété de James Richardson, qui exploite plusieurs scieries le long de la côte, elle est transportée à l'est de Sainte-Félicité en 1882<sup>71</sup>. D'autres exploitants, tels James Russell, Charles Bertrand et surtout Théodore Lamontagne, possèdent aussi de ces petites scieries dans les environs de Sainte-Félicité, Grosses-Roches, Les Méchins, Capucins, Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et La Martre<sup>72</sup>. En 1878, Richardson et Russell s'installent à Cap-Chat pour exporter du bois de fuseau. Ils ont obtenu à cette fin une concession forestière de 300 milles carrés dans les cantons de Cherbourg, de Dalibaire et de Romicu. Ils entreprennent par la suite, à l'intention des marchés anglais, le sciage du pin blanc et de l'épinette à Cap-Chat, aux Méchins et au Ruisseau-à-la-Loutre<sup>73</sup>. Dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la compagnie de William Price exploite aussi des établissements dans la région Matane-Cap-Chat. Elle utilise en particulier les rivières Matane, Sainte-Anne et Cap-Chat pour « draver » son bois. Plus tard, ses activités se concentrent dans le secteur de Matane.

L'industrie forestière (bois de fuseau ou autre) contribue à l'essor de plusieurs localités sises entre Matane et Mont-Louis, de même qu'en certains autres points de la rive orientale de la côte, entre Mont-Louis et Grand-Étang. En 1875, par exemple, entre Cap-Chat et la rivière Madeleine, huit navires chargent du bois équarri et des madriers<sup>74</sup>. Mais là comme ailleurs, le commerce est parfois perturbé par les nombreux et dévastateurs feux de forêt. Signalons seulement celui qui fit rage en 1867 entre L'Anse-à-la-Croix, près de Sainte-Félicité, et la rivière Lapierre dans la seigneurie de Mont-Louis, soit sur une distance de 69 milles. Allumé en juin, il ne s'éteint qu'avec les pluies de l'automne, détruisant plus de 200 000 acres de boisés, de nombreuses récoltes et les foyers de plus d'une centaine de familles<sup>75</sup>.

#### **LA CONSTRUCTION NAVALE**

La construction de navires se poursuit en Gaspésie dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Chaque année, un certain nombre de goélettes de divers tonnages sortent des quelques petits chantiers appartenant à des compagnies de pêche ou à des marchands de bois. Les navires de faible tonnage servent principalement au commerce des entrepreneurs de pêche et au



Construction navale à  
Sainte-Anne-des-Monts  
en 1927. (APC)



Calfatage d'un bateau de pêche à Matane en 1932. (APC)

cabotage côtier, alors qu'une partie des bricks et autres gros navires sont envoyés en Angleterre, à Jersey, en Irlande et en Écosse. Les forêts gaspésiennes fournissent la matière première nécessaire à la construction des divers vaisseaux et embarcations. Il est difficile de déterminer le nombre exact de ces petits chantiers maritimes. On peut esimer à cinq environ le nombre de ceux qui construisent des goélettes de moyen tonnage ou de haute mer et de dix à quinze le nombre de ceux, très artisanaux, qui se limitent à la fabrication de barges et de petites embarcations.

Le principal chantier appartient à la maison Robin et il est situé à Paspébiac. On y construit des vaisseaux de haute mer. En 1856, on lance le 45e bâtiment de ce type depuis que la compagnie a ouvert son chantier en 1791. L'année suivante, Pierre Fortin y voit un brick de 280 tonneaux mesurant 112 pieds de quille, 23½ pieds de bau et 13½ pieds de cale et une goélette jaugeant 116 tonneaux, les deux récemment construits<sup>76</sup>. Quelques années plus tard, Fortin vante la qualité des navires construits au chantier Robin et illustre son propos en prenant l'exemple du *C.R.C.*, navire que la firme jersiaise a jadis construit à Paspébiac et qui n'a jamais, en dépit de ses 45 années de service, subi de réparations majeures. Fortin attribue cette longévité à la qualité du bois de construction de la région et au soin apporté à l'ouvrage<sup>77</sup>.

Alors que les entreprises de pêche fabriquent d'abord des navires pour leurs propres besoins, les autres constructeurs vendent une partie de leur production sur les marchés extérieurs, principalement l'Angleterre. À New-Richmond, William Cuthbert exerce ce commerce jusqu'à son décès en 1854. Pierre Fortin écrit, quelques années plus tard: «Maintenant, la rareté des bois près de la côte, mais surtout les bas prix du marché de Liverpool et des autres ports anglais où ces bâtiments étaient expédiés pour être vendus, ont arrêté en grande partie cette industrie<sup>78</sup>.» À ce moment-là, à New-Richmond, on ne bâtit plus que cinq ou six goélettes pour la pêche et le cabotage. Vers 1870, John Doddridge et George Caldwell sont les seuls à y fabriquer des navires. Une autre entreprise digne de mention est celle des Jersiais John et Elias Collas, armateurs de pêche de la côte de Gaspé. À leur chantier de Pointe-Saint-Pierre, ils bâtissent les navires nécessaires à leurs activités. On construit aussi des bateaux près de là, à Coin-du-Banc et plus au sud, à Cap-d'Espoir.

Au fil des ans, la construction navale périclité. Une des causes de ce déclin est le manque de dynamisme des entrepreneurs face aux concurrents, en particulier ceux de la Nouvelle-Écosse et des États-Unis. Ces derniers fabriquent des vaisseaux et des voiliers légers, mieux adaptés à la pêche sur les bancs, laquelle se développe de plus en plus. De toute façon, dans le dernier quart du 19e siècle, avec l'arrivée des bâtiments à coque de métal, les vaisseaux de bois deviennent désuets et il s'avère plus rentable pour les compagnies de pêche qui veulent rejoindre les marchés de louer



des navires ou d'utiliser le chemin de fer ou les bateaux à vapeur (*steamers*). Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les petites goélettes de bois servant au cabotage sont elles aussi, de plus en plus désuètes. Toutefois, des constructeurs artisans, tels ceux de Les Méchins, continuent de fabriquer diverses embarcations de bois: petites chaloupes et barques, barges, ainsi que des goélettes pour pêcher sur les bancs ou pour faire du cabotage. Le plus souvent, on construit les embarcations sur la plage même.

Si la construction navale périclité, l'industrie du bois de sciage ou de construction est en plein essor. À cette époque, la rareté du grand bois ailleurs au pays justifie les coûts de déplacement vers la péninsule où des quais permettent l'embarcation du bois et où l'on est à construire une voie ferrée le long de la côte. Grandes et petites scieries se multiplient donc un peu partout. Alors que le recensement décennal de 1891 signale dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure la présence de près de 70 scieries employant plus de 400 personnes, quelque 25 ans plus tard, Alfred Pelland en recense 114<sup>79</sup>. En ajoutant à ce nombre celles de la région de Matane, Raoul Blanchard en arrive à un total de plus de 120 usines à débiter le bois. «Grandes et petites, ajoute-t-il, parfois actionnées par une force hydraulique, le plus souvent chauffées aux déchets de bois, ces usines à bois sont partout, coupant les billots en rondins, produisant le bois de sciage, toutes les variétés de planches et lattes, les ébauches pour fuseaux de l'industrie textile et parfois [à Matane et à Carleton] les montants de portes et fenêtres, des chassis. Le moulin [...] est devenu un des traits caractéristiques du paysage gaspésien<sup>80</sup>.»

Exception faite de la demande locale en produits sciés (bois de chauffage, bois pour la construction des diverses embarcations de la côte, bois pour la fabrication de tonneaux pour le poisson et de nombreuses traverses de chemin de fer), la plus grande partie du bois gaspésien continue d'être expédiée à l'état brut ou semi-fini au Nouveau-Brunswick et sur les marchés nationaux et étrangers, l'Angleterre et les États-Unis (Nouvelle-Angleterre) principalement, mais aussi l'Amérique du Sud.

Il s'exporte un grand nombre de traverses ou dormants de voie ferrée à Québec et aux États-Unis. Tout le long du chemin de fer, les gens apportent de petites quantités de ces traverses que le train charge. De même, une dizaine de négociants de Nouvelle, de Caplan, de Maria, de Bonaventure et d'ailleurs dans ce comté, chargent annuellement plusieurs dizaines de vaisseaux et fournissent la plus grande partie des dormants de cèdre achetés par des compagnies ferroviaires de la Nouvelle-Angleterre<sup>81</sup>. On en utilise beaucoup aussi pour la construction et la réparation de la voie ferrée reliant Matapédia et Gaspé.

Encore au début de notre siècle, une bonne partie du bois coupé à la Baie-des-Chaleurs est transformé au Nouveau-Brunswick. Il est acheminé

## ESSOR DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

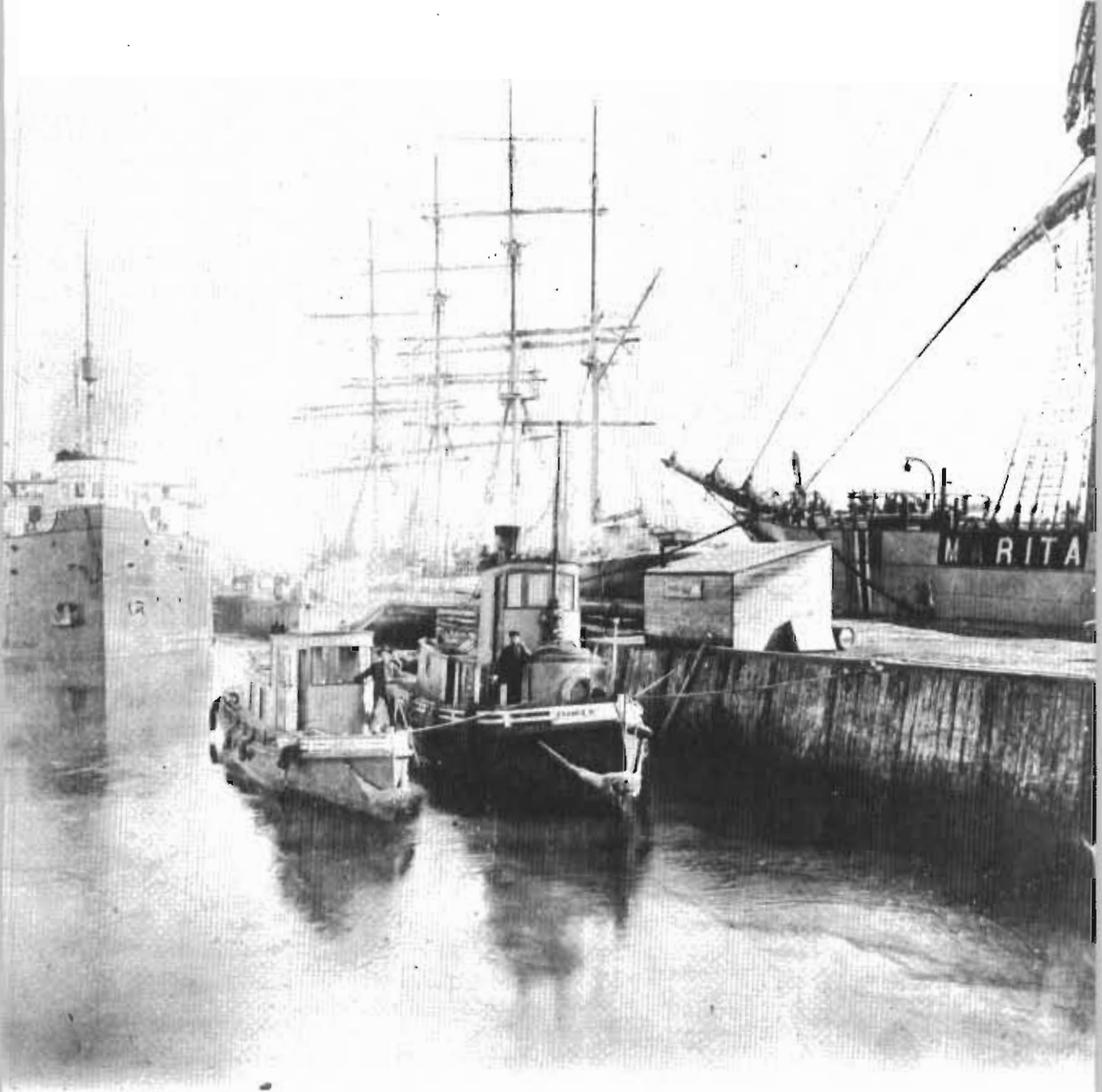
vers la province voisine par flottage. Cependant, la traversée de la baie des Chaleurs ou de la rivière Ristigouche occasionne des pertes. Le bois est expédié principalement à l'usine de pâte de bois et à la scierie de la Bathurst Co., à Bathurst, à Dalhousie et à Atholville où de grandes scieries reçoivent le bois coupé le long des affluents de la Ristigouche et aussi une partie de celui coupé dans la vallée de la Matapédia. Cette situation favorise le développement des villes du nord du Nouveau-Brunswick et le développement de leurs infrastructures ferroviaires et portuaires. Par ailleurs, elle retarde la croissance de petits centres de transformation et d'expédition du bois sur la rive gaspésienne de la baie des Chaleurs.

De 1890 à 1910, la superficie des concessions forestières double en Gaspésie. Pour le gouvernement, les droits sur le bois, les licences de coupe forestière et la vente des terres représentent jusqu'à 20 à 30% des revenus provinciaux. En favorisant au maximum l'exploitation de la forêt, le gouvernement augmente ses revenus et il contribue à activer l'économie et à procurer plusieurs emplois temporaires et permanents. Dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, sur les territoires affermés aux marchands de bois, de juin 1910 à juin 1911, on coupe d'impressionnantes quantités de bois de toutes les espèces, allant du pin blanc et du pin rouge jusqu'au peuplier, en passant par le chêne, le noyer, le frêne, le cèdre, le merisier, l'érable et le tamarac<sup>82</sup>.

En plus du bois coupé ou acheté par les détenteurs de licences, une quantité appréciable est acquise par les petits propriétaires de scieries. Ces derniers s'approvisionnent en bois coupé sur des lots patentés ou sur billet de location. Certains d'entre eux n'hésitent pas, quant ils ont besoin de s'approvisionner en essences forestières, à contourner la loi pour échapper aux contraintes qu'elle leur impose. C'est ainsi qu'ils alimentent leurs usines avec du bois coupé illégalement sur des lots vendus à des fins agricoles. Les grands détenteurs de limites à bois font alors la guerre à ces petits entrepreneurs qui souvent ne se gênent pas pour empiéter sur leurs territoires. Ces petits commerçants ne faisant pas de rapports, le gouvernement peut difficilement contrôler leur exploitation: «C'est dire, argumente un fonctionnaire de l'époque, que les terres vendues et patentées pour la culture servent à l'exploitation forestière sous le couvert de la colonisation et sans que le trésor en retire le revenu normal<sup>83</sup>.» Il faut ajouter que les grands exploitants se permettent les mêmes irrégularités.

Le gouvernement a beaucoup de difficultés à percevoir correctement et entièrement les droits qui lui reviennent annuellement pour la coupe du bois. Il perd des sommes particulièrement importantes dans les agences de Bonaventure et de la vallée de la Matapédia. Devant la Commission de colonisation de 1904, on fait état de ce problème: «Dans le comté de Bonaventure, il a été fait sur des lots de colons plus de 100 000 billots toisant environ 7 500 000 pieds de bois converti en sciages et en bardeaux, au-delà

Draveurs sur la rivière  
Nouvelle vers 1910.  
(MRC)



de 200 000 dormants de chemin de fer, du cèdre carré ainsi que beaucoup de poteaux de télégraphe et de téléphone. Seulement des cantons de Cox et Hamilton, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs a transporté 159 chars, ou 47 700 dormants. Il en est parti plus par la navigation, d'après les renseignements qui nous ont été fournis. Et les colons n'ont pas été obérés par le paiement des droits de coupe, puisque l'agent des terres n'a fait rapport que de 20 000 dormants pour toute l'étendue de son agence<sup>84</sup>. »

Sensibles aux pressions des uns et des autres, les gardes forestiers et les agents perçoivent de façon arbitraire les droits de coupe. D'autre part, ils disposent de moyens limités et peuvent difficilement empêcher la violation des lois. Un enquêteur en rend compte dans une lettre: « Le fait que les limites qui couvrent toute cette agence [Bonaventure] ne sont pas exploitées si ce n'est irrégulièrement ou illicitement, rend la perception des droits de coupe très difficile, tant sur le bois sortant des limites que sur celui coupé en contravention<sup>85</sup>. » Il est donc difficile d'établir des statistiques valables sur le volume de coupe du bois. Petits et grands entrepreneurs s'alimentent de façons bien diverses: à même les limites forestières, sur les terres patentées ou non de colons et de cultivateurs, sur les lots extraits des limites pour fin de colonisation, etc. Dans son ensemble, cette exploitation est arbitraire: concessions et limites non exploitées dans un secteur, coupe annuelle trop considérable dans un autre, infrastructure de transport déficiente, etc.

Mais travailler dans l'industrie forestière devient de moins en moins une activité passagère. Ainsi, comme l'écrit Blanchard: « Les moulins actionnés par l'eau ne peuvent marcher qu'en été; pour les autres, l'approvisionnement en billots, effectué par le flottage du début du printemps, ne suffit généralement que pour six mois. Enfin la raison principale de cet arrêt d'hiver, c'est qu'à cette saison la main-d'oeuvre disponible est aux chantiers. Les moulins ont été ainsi dès l'origine une industrie complémentaire de l'abattage hivernal du bois, utilisant comme travailleurs les gens libérés au printemps, après la "drave" des billots<sup>86</sup>. » Alors qu'auparavant l'industrie forestière exigeait peu de bras et s'alimentait pendant une partie de l'année du travail d'agriculteurs et de pêcheurs en quête d'un revenu d'appoint, de plus en plus, voit-on apparaître un nouveau genre de travailleurs tirant l'essentiel de leurs revenus du travail de chantier, de la drave et de l'usine.

#### **LE CHANTIER EN FORÊT**

Les chantiers forestiers sont les centres d'abattage du bois qui alimente les scieries et les usines de pâtes de bois à l'embouchure des rivières. En Gaspésie, jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ils sont peu nombreux. Ainsi, un grand nombre de personnes sans travail, particulièrement des jeunes, doivent s'exiler l'hiver dans des chantiers situés souvent très loin de la péninsule. À une certaine époque, les Gaspésiens sont si nombreux sur les chantiers de



l'Outaouais et d'ailleurs au Québec qu'on les enregistre dans une catégorie spéciale. En Gaspésie comme à l'extérieur, les chantiers sont ordinairement situés sur les concessions des « *lumber barons* ». Le travail y commence tôt l'automne pour se poursuivre jusqu'au mois de mars environ. On y coupe principalement du bois de sciage. Le printemps venu, des travailleurs restent pour la période de la drave.

À l'automne, plusieurs catégories de travailleurs se rendent au chantier: colons des environs, agriculteurs ayant fait leurs récoltes à la hâte, pêcheurs qui, comme les cultivateurs, se cherchent un revenu d'appoint, journaliers, et jeunes gens qui doivent aider à la subsistance de leur famille. Se rendre dans un chantier dès l'adolescence est alors monnaie courante. La plupart du temps, on passe l'hiver au « campe » sans descendre chez soi. De toute façon, la communication entre le chantier et les habitations des

« Quand les "bûcheux" ont terminé l'abattage du bois, en janvier ou février, ils font eux-mêmes le charroi des billets jusqu'au cours d'eau. » (Photo: Charles Bernard)

Tableau 4.10. Superficie en milles carrés des terrains affermés pour la coupe de bois dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, 1872-1911.

Année	Bonaventure	Gaspé	Total
1872	1 313	1 313	2 626
1890	1 631	1 369	3 000
1903	2 210	1 981	4 191
1911	3 294*	3 073	6 367

\* Comprend l'agence de Saint-Laurent de Matapédia.

Source: divers documents de Session (Q), 1874-1875, 1890, 1903, 1911.

premières concessions est assez difficile.

En général, ce sont des entrepreneurs (*jobbers*) qui font l'exploitation des chantiers des grandes entreprises forestières. D'ordinaire, de vingt à quarante hommes accompagnent le « *jobber* ». Le « *campe* », sorte de longue maison en bois rond en bordure d'un ruisseau, forme le cadre de vie du travailleur forestier. Les lits et le poêle central composent l'essentiel du décor. Quelques autres bâtisses, cuisines, écuries, entrepôts, entourent parfois le « *campe* ». Dans les plus petits chantiers, la cuisine et les lits sont dans la même bâtisse.

Les différents travailleurs des chantiers ont des responsabilités précises. Au sommet de la hiérarchie, se trouve le contremaître qui gère le campement et le travail des forestiers. Homme d'expérience, il est respecté de tous. Il y a ensuite le cuisinier ou « *cook* », qui joue aussi le rôle de bras droit du contremaître. Viennent ensuite les diverses catégories de forestiers. Les bûcherons ou « *bûcheux* » sont les plus nombreux. Ils abattent et ébranchent les arbres en forêt. La hache et surtout la scie manuelle (*buck saw*) sont leurs outils de travail. Quand les « *bûcheux* » ont terminé l'abattage du bois, en janvier ou février, ils font eux-mêmes le charroi des billots jusqu'au cours d'eau. Certains chantiers, plus gros ou plus éloignés des rivières, embauchent des charretiers; ces derniers transportent le bois sur des traîneaux tirés par des chevaux jusqu'à l'affluent qui permettra d'en faire la drave. En Gaspésie, les arbres étant ordinairement coupés le long des rivières, le charroi est assez limité. L'épineite, par exemple, est tellement près des cours d'eau que plusieurs entrepreneurs y font jeter le bois « à bras<sup>87</sup> ».

Les forestiers travaillent à gages ou à forfait. Les employés à gages sont nourris et logés; ceux à forfait paient une pension. Leurs salaires sont peu élevés; de \$5 à \$10 par mois au 19<sup>e</sup> siècle, ils passent à environ \$25 vers 1900. Le lard, la soupe aux pois, les « *beans* » ou fèves au lard, la mélasse, les pommes de terre constituent l'essentiel du menu quotidien. Le soir, après

une journée de travail d'une dizaine d'heures, quand on a soupé et remis les outils en bon état, on se divertit de différentes façons; on se raconte des histoires, on joue aux cartes, on fait de la musique, ou encore on se livre à des tours de force.

Lors de la crue printannière, vers la fin d'avril, les arbres débités en billots sont expédiés par flottage vers les scieries sur le bord de la mer ou encore ils sont tirés vers les rives du Nouveau-Brunswick. Des draveurs manoeuvrent les billots avec de grandes perches lors de la descente du bois. La Gaspésie dispose de nombreuses rivières où la « pitoune » peut flotter et descendre facilement. Ainsi, peut-on lire dans un rapport gouvernemental: « Les rivières de Gaspé, en y comprenant celle de Ristigouche et ses affluents, sont remarquables par leur grand volume d'eau [...] [Les cours d'eau] qui se jettent dans le Saint-Laurent coulent en cascades lorsqu'ils se rapprochent du fleuve [...] Au contraire, les rivières qui roulent leurs eaux dans la Baie-des-Chaleurs, ayant leurs sources dans la vallée intérieure, sont remarquables par l'uniformité de leur course, bien qu'elles aient en général un courant rapide. Aussi, à moins qu'elles ne soient obstruées par des digues, n'est-il pas difficile de remonter la plupart d'entre elles dans de légères embarcations jusqu'à leurs sources [...] On peut remonter de cette manière, jusqu'à une hauteur de soixante milles, la Cascapédia, la Matapédia et la Bonaventure<sup>88</sup>. »

À certains endroits, on ne met pas d'estacades (*booms*) à l'embouchure des rivières; des hommes guettent l'arrivée du bois et le chargent immédiatement sur des radeaux que des bateaux tirent jusqu'à l'usine: c'est là qu'il est traité pour l'expédition. L'opération de la drave se terminant vers la fin du mois de mai, c'est alors le temps de retourner bêcher la terre ou d'étendre les filets de pêche. Comme l'écrivait le géographe Raoul Blanchard, « ainsi la saison stérile se trouve fécondée par un travail nouveau<sup>89</sup>. »

En commençant par l'ouest de la Baie-des-Chaleurs et en procédant par secteurs, voyons la situation de l'industrie forestière entre 1890 et 1920. Sur les rives de la rivière Ristigouche, dans la zone située entre les villes forestières du Nouveau-Brunswick (Campbellton et Dalhousie) et la vallée de la Matapédia, cette industrie est prospère. D'abord exploité en bonne partie par de petites compagnies, le secteur accueille au début du 20<sup>e</sup> siècle des entreprises de plus grande envergure: la Dalhousie Lumber Company, qui exploite les forêts de la rivière Matapédia, la Chaleurs Bay Mills de Portland, la Danagher & Malendy Company sur les rivières Nouvelle et Mann, la William K. McKean près d'Escuminac, Nouvelle et Carleton<sup>90</sup>.

Campbellton et Dalhousie sont les grands centres de convergence de l'industrie forestière de cette région. Le bois descend des affluents de l'arrière-pays (Patapédia, Ferguson, Du Moulin) par la rivière Ristigouche, est retenu par des barrages flottants pour être ensuite amené par

## GRANDS ET PETITS EXPLOITANTS

radeaux au Nouveau-Brunswick. En 1902, la Chaleurs Bay Mills met en fonction une importante scierie à Ristigouche, en face de Campbellton. Jusqu'en 1939, des navires étrangers viendront au quai de l'endroit prendre des chargements de bois pour faire de la pulpe. Les Micmacs auraient cédé une partie de leur réserve à cette compagnie pour sa scierie<sup>91</sup>. L'entreprise emploie 300 ouvriers en 1907. La compagnie W.K. McKean, quant à elle, donne du travail à une soixantaine de personnes<sup>92</sup>.

Dans le secteur central de la Baie-des-Chaleurs, c'est New-Richmond qui demeure le pivot de l'industrie forestière. Au début du siècle, on y retrouve les plus grandes scieries du comté de Bonaventure, exploitées par la New Richmond Lumber Company, qui charge de quinze à vingt voiliers par an<sup>93</sup>. Depuis 1872, les limites des deux rivières Cascapédia appartenaient surtout à la firme Girouard et Beaudet qui les exploitait peu. Elles sont ensuite acquises par la New Richmond Lumber Co. L'entreprise possède ainsi en 1910 quelque 315 milles carrés de limites sur ces rivières. La famille Montgomery, sous la raison sociale The Montgomery & Sons Co. Ltd, est encore présente à New-Richmond. Ajoutons enfin que Maria est un autre endroit où on fait le commerce du bois.

Plus loin, dans les cantons de Hamilton, de Cox et de Hope, l'exploitation de la forêt a longtemps été gênée par la non-utilisation que les Robitaille faisaient de leurs concessions (310 milles carrés non exploités en 1890)<sup>94</sup>. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le sénateur William C. Edwards achète 659 milles carrés de limites sur les rivières Cascapédia. En 1907, il fait l'acquisition de 558 autres milles carrés de forêt à même les anciennes concessions de Robitaille<sup>95</sup>. Son entreprise, la Cascapedia Manufacturing & Trading Company, emploie environ 150 ouvriers. Sa plus grande scierie est à Bonaventure. C'est la même usine actionnée à la vapeur et éclairée à l'électricité qu'Eugène Rouillard décrit en 1903 comme appartenant à la firme Leblanc et Cie mais qui, en fait, est la propriété d'Edwards. Ce moulin emploie une centaine de personnes<sup>96</sup>.

À l'est de la Baie-des-Chaleurs, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la compagnie King Bros. est le principal exploitant. Ses concessions couvrent 547 milles carrés dans le canton de Hope et sur les rivières Port-Daniel, Newport et Grand Pabos<sup>97</sup>. Vers 1905-1907, la firme change sa raison sociale et devient la Grand Pabos Lumber Company. Un peu plus tard, trois financiers de Philadelphie, fondateurs de la St. Lawrence Pulp and Lumber Corporation, achètent les limites de la Grand Pabos Lumber Company et décident de construire une scierie et une usine de pâte de bois près de l'embouchure de la rivière Grand Pabos où un barachois permet de stocker les billots descendant le cours d'eau.

En 1913, on commence la construction de l'usine. Plus de 200 travailleurs italiens participent aux travaux de cimentation<sup>98</sup>. La compagnie bâtit aussi 200 maisons pour les travailleurs<sup>99</sup>. En 1915, la grande usine de





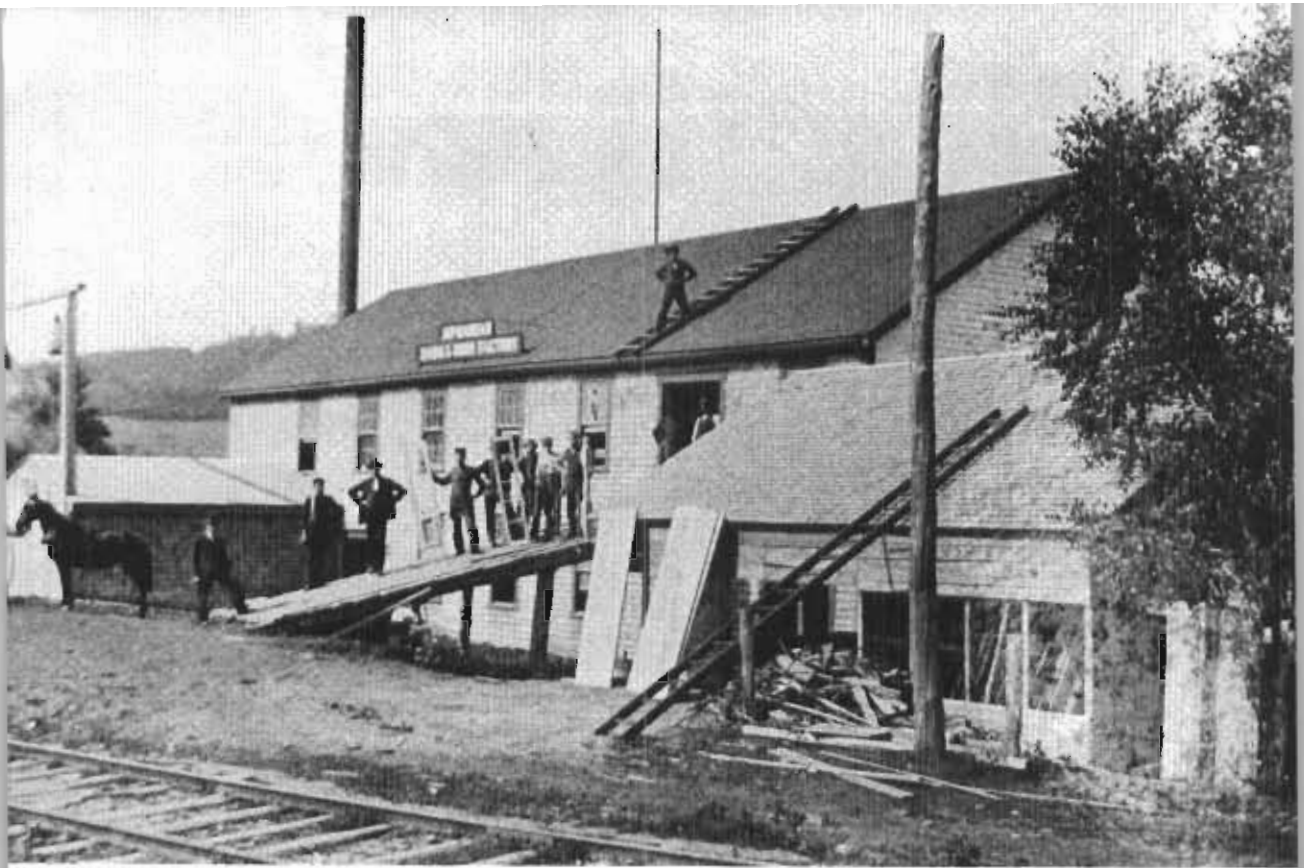
« Edwards dirige son plus grand moulin à Bonaventure. » (Coll. privée)



Ristigouche, 1916. « En 1902, la "Chaleur Bay Mills" met en fonction une importante scierie à Ristigouche, en face de Campbellton. Jusqu'en 1939, des navires étrangers viendront au quai de l'endroit prendre des chargements de bois pour faire de la pulpe. » (APC)



De 1907 à 1931, la Calhoun Lumber Company et la Shepard and Morse Lumbering Co. possèdent une scierie à L'Anse-aux-Cousins, près de Gaspé. En 1907, on y employait 225 ouvriers. (ACN)



Groupe d'ouvriers travaillant à la pulperie de Madeleine. (MRC)

pâte de bois commence à fonctionner et de nombreux agriculteurs et pêcheurs d'un peu partout en Gaspésie se fixent autour des installations de la compagnie. Un village de plusieurs centaines de personnes naît de ce rassemblement et on lui donne le nom du premier président de la compagnie, Percy Milton Chandler. Comme l'indique le géographe Jean Audet, d'une part on assiste au remplacement de l'activité dominante qu'était la pêche et, d'autre part, le regroupement de la population autour de l'usine a pour effet de transformer graduellement l'habitat rural en un habitat de type urbain, fait nouveau en Gaspésie<sup>100</sup>. La construction de ce complexe forestier a aussi une incidence sur les villages voisins qui y expédient beaucoup de bois par le chemin de fer.

Dans la région de Gaspé, les principaux exploitants sont, vers 1900, la Calhoun Lumber Company du Nouveau-Brunswick (225 ouvriers en 1907), The Gaspé Lumber Company, et la York Lumber Company de Montréal (150 ouvriers en 1907). Ils oeuvrent sur les rivières York, Dartmouth et Saint-Jean<sup>101</sup>. Lorsque la York Lumber Co. construit son usine de Sandy-Beach, le pasteur anglican y voit un remède à l'émigration des jeunes<sup>102</sup>. Vers 1905, la firme John Breakey achète 450 milles carrés de forêt sur la rivière York. Au même moment, mais plus au sud, la Sherbrooke Lumber Company (150 ouvriers en 1907) s'active sur la rivière Malbaie et dans le canton de Fortin.



Sur le littoral nord de la péninsule, vers 1890, c'est Édouard Vachon qui est le principal baron du bois. Il possède 554 milles carrés de concessions forestières entre Cap-Chat et la rivière Madeleine. En 1875, par exemple, sa firme employait quelque 300 hommes à ce dernier endroit<sup>108</sup>. Vers 1900, Charles W. Mullen, de Bangor au Maine, achète ces limites. Une autre firme, la Dominion Lumber Company, obtient entre 1900 et 1906 de grandes étendues de boisés à Grande-Vallée et dans le secteur Marsoui-Cap-Chat. Elle emploie 600 personnes en 1907. La compagnie anglaise construit à sa seigneurie de Grande-Vallée, à l'embouchure de la rivière, d'importantes scieries qui fermeront pourtant leurs portes en 1908.

Une tentative d'exploitation de pâte à papier a également lieu dans ce secteur. C'est la Great Eastern Paper Company, propriété de Charles W. Mullen, qui en est le promoteur. La construction de l'usine de pâte de bois commence en 1917 et le premier papier en sort en janvier 1921. Le complexe est situé en bordure de la rivière Madeleine, à quelques milles de son embouchure. Ce cours d'eau, fort de plusieurs cascades, renferme suffisamment d'énergie hydraulique pour une entreprise de ce genre. D'ailleurs, un barrage et une centrale électrique sont construits en même temps que l'usine. Pourtant, un problème majeur reste à résoudre. En effet, le seigneur de Rivière Madeleine n'ayant pas accordé à la compagnie un droit de passage sur la rivière à saumon, l'entreprise américaine doit construire un

petit chemin de fer d'environ six milles pour contourner la seigneurie et relier la mer à l'usine, qui emploie alors plusieurs centaines de personnes. Après diverses péripéties, dont l'incendie de la chambre des presses et d'une petite partie de l'usine, et des accidents rocambolesques impliquant le chemin de fer construit à flanc de montagne, la compagnie fait faillite en 1923, ne pouvant surmonter les difficiles conditions d'exploitation. On commence à peine à ce moment-là à fabriquer de la pâte mécanique<sup>104</sup>.

Plus à l'ouest, on poursuit encore vers 1900 la coupe du bouleau pour le bois de fuseau et des conifères pour l'industrie du sciage. Sainte-Anne-des-Monts devient un centre forestier important. La Dominion Lumber Company y bâtit une grande scierie après 1905. À Cap-Chat, plusieurs usines préparent aussi à un rythme soutenu le bois de fuseau et le bois de construction. Ces scieries utilisent l'énergie hydraulique. La plus importante d'entre elles appartient à James Richardson. Dans les cantons de Romieu, de Cherbourg et de Dalibaire, d'autres entreprises, dont plusieurs sont gérées par Richardson, font aussi l'exploitation du bois de sciage, du bois de fuseau et du bardeau.

Dans le secteur de Matane, les Price sont solidement implantés. Depuis 1890, ils possèdent les limites forestières de la rivière du même nom<sup>105</sup>. Sept ans plus tard, ils commencent à gérer dans le village de Matane une grande scierie de 250 pieds de long et de 75 de large actionnée par la vapeur et réservée au sciage du sapin et de l'épinette<sup>106</sup>. À l'est des limites de la Price, la Matane Lumber & Development Company, filiale de la Canada & Gulf Terminal Railway, qui possède le chemin de fer reliant Mont-Joli à Matane, exploite depuis 1918 les concessions forestières qu'elle a obtenues pour la construction de la voie ferroviaire. Elle construit diverses installations, notamment au Grand-Détour, à quelques milles de l'embouchure de la rivière Matane<sup>107</sup>. En 1920, la Matane Lumber & Development Co. est achetée par une entreprise américaine, la Hammermill Paper. Enfin, à Saint-Ulric, à l'ouest de Matane, la maison J. Roy possède d'importantes scieries vers 1904.

Ainsi, l'industrie forestière, plus que l'agriculture encore, contribue à diversifier la structure économique de la péninsule gaspésienne. C'est à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que cette industrie prend son véritable essor. Dès lors, chantiers et scieries se multiplient. Les concessions forestières s'agrandissent tout en demeurant entre les mains d'un nombre limité de grandes entreprises. La production se diversifie, mais la coupe du bois de sciage demeure prédominante. Vers 1920, l'industrie forestière est devenue, face à des pêcheries en difficulté et à une agriculture peu rentable, le moteur le plus dynamique de l'économie gaspésienne. De plus, elle contribue largement à meubler ce temps d'inactivité que représentait pour le péninsulaire l'interminable hiver gaspésien.

---

11

Les activités  
maritimes

---

Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, sur une grande partie des côtes gaspésiennes, les habitants du cordon littoral attendent encore avec impatience le printemps pour s'adonner à la traditionnelle pêche à la morue. En 1864, Pierre Fortin, du Service canadien de protection des pêcheries, estime que l'industrie morutière gaspésienne, alors à son apogée, emploie près de 4 000 pêcheurs (sans compter les femmes et les enfants qui travaillent sur le rivage à la préparation du poisson) et mobilise une centaine de navires montés par 800 à 900 marins. Fortin évalue alors le capital investi à plusieurs millions de dollars<sup>1</sup>. Mais, à partir de la décennie 1880, l'industrie de la morue séchée éprouve des difficultés qui feront remettre en question le système traditionnel d'exploitation des pêches en vigueur depuis l'époque lointaine de Charles Robin.

## *L'apogée de l'industrie de la morue séchée*

### **LA PRÉDOMINANCE DES MARCHANDS JERSIAIS**

Le système d'exploitation commerciale établi par les firmes jersiaises, en particulier la Charles Robin Company, domine encore l'organisation de l'industrie morutière en Gaspésie après 1850. La concurrence est cependant plus forte que cinquante ans plus tôt; les firmes Robin et Janvrin occupent alors une situation privilégiée dans le commerce international de la morue gaspésienne. Vers 1833, John LeBoutillier, ancien commis des Robin, se lançait dans le commerce de la morue séchée, s'installant à Percé, à côté de son ancien employeur. Bientôt, d'autres compétiteurs lui emboîtent le pas, développant de préférence de nouvelles zones de pêche, en particulier au nord de la baie de Gaspé et sur la côte nord du golfe Saint-Laurent. Quelques entrepreneurs canadiens-français tentent aussi de se faire une place dans ce secteur d'activité alors à peu près monopolisé par des firmes étrangères. Dans son rapport de 1872, le commandant Napoléon Lavoie, du Service des pêcheries, note que les principaux établissements de pêche dans la division de Gaspé appartiennent aux firmes jersiaises Robin, Fruing, Collas, LeBoutillier Brothers, Charles LeBoutillier (successeur de John) et Fauvel ainsi qu'aux Canadiens Michel Lespérance et Théodore Lamontagne<sup>2</sup>.

La Charles Robin Company possède les intérêts les plus considérables en Gaspésie. Au Canada, son quartier général et son principal port d'expédition est toujours Paspébiac. La société jersiaise continue de faire affaire



avec un plus grand nombre de pêcheurs que ses concurrents. Sa grande zone d'exploitation se situe entre Bonaventure et Percé. Ses principaux établissements se trouvent à Percé, à Paspébiac, à Grande-Rivière et à Newport. Au début des années 1870, s'ajoutent au moins deux établissements, à Cape-Cove et à L'Anse-à-Beaufils<sup>3</sup>. La compagnie est aussi présente au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Cap-Breton et sur la côte nord du golfe Saint-Laurent. En fait, c'est la plus grande firme exportatrice de poisson de l'Est canadien. En 1857, elle exporte à elle seule plus de 30 000 quintaux de morue sans compter les autres poissons et l'huile<sup>4</sup>. Cette même année, ses profits sont évalués à \$200 000, alors que ceux de son plus proche concurrent, la LeBoutillier Brothers, totalisent quelque \$150 000<sup>5</sup>. Ses principaux marchés sont les pays méditerranéens, le Brésil et les Antilles. Pierre Fortin écrit en 1862 que cette compagnie emploie dans ses divers établissements de pêche à la morue environ 750 personnes, alors que la LeBoutillier Brothers en engage environ 580<sup>6</sup>.

La firme LeBoutillier Brothers vient au deuxième rang des entreprises

Les établissements Charles Robin Company à Paspébiac, d'après un dessin de W. Goode. Photo tirée de *The Canadian Magazine*, février 1901.

gersiaises établies en Gaspésie. Fondée par David, Amy et Edward LeBoutillier en 1838, elle est en pleine expansion jusque vers 1870. Dès le départ, elle a, elle aussi, établi son quartier général à Paspébiac. Par la suite, en 1845, elle achète de John Godfrey un établissement à l'île Bonaventure; en 1865, on y retrouve 120 employés et 38 barges<sup>7</sup>. Première firme gaspésienne à s'être installée sur la côte nord du Saint-Laurent, à l'île au Bois plus précisément, elle fait affaire aussi au Nouveau-Brunswick. Vers 1872, elle emploie dans la péninsule à peu près la moitié moins de monde que la compagnie Robin.

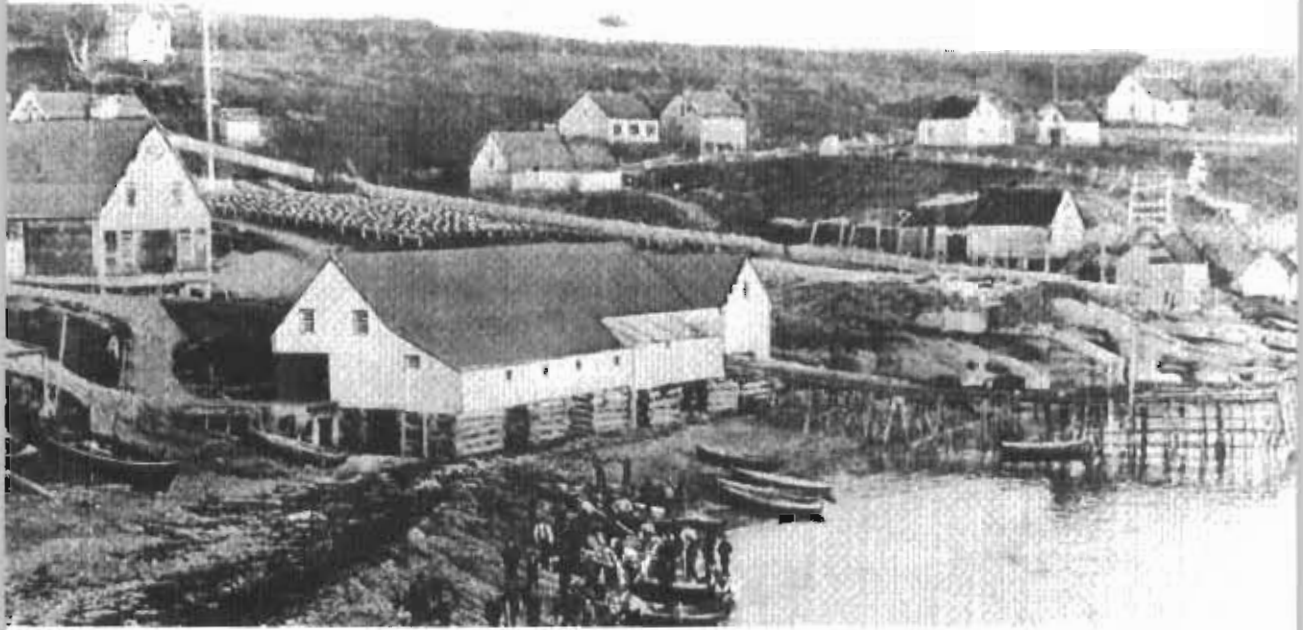
Au troisième rang se trouve la firme marchande William Fruing & Company. Commis, puis agent-chef de la compagnie Robin en terre gaspésienne, Fruing ouvrait vers 1830 quelques établissements au Nouveau-Brunswick, dans la région de Shippagan, à l'entrée sud de la baie des Chaleurs. Plus tard, il élargit son champ d'action en Gaspésie, faisant de Grande-Grave le centre de ses opérations. À la suite d'une crise financière, la compagnie est reconstituée en mai 1861 par l'apport de fonds londoniens<sup>8</sup>. Elle fait affaire surtout avec les pêcheurs de ce nouveau secteur de pêche qu'est devenu le littoral nord gaspésien. Elle est ainsi présente à L'Anse-au-Griffon, à Rivière-au-Renard, à L'Échouerie, à Cloridorme, à Grande-Vallée, à Rivière-Madeleine et à Mont-Louis. Elle envoie même ses pêcheurs jusqu'à l'île d'Anticosti. La compagnie possède également des entrepôts au port de Gaspé, du côté sud du bassin. À l'été 1861, Pierre Fortin, de passage dans la baie de Gaspé, remarque que la compagnie Fruing fait sécher 18 000 quintaux de morue, qu'elle destine aux marchés méditerranéens de Cadix, de Naples et de Civitavecchia<sup>9</sup>. Ses goélettes font aussi la navette entre la baie de Gaspé et Québec. Vers 1900, elle contrôle une bonne partie du commerce de la rive nord de la péninsule, particulièrement à l'est de Mont-Louis.

La société Hyman est fondée dans les années 1840. En fait, c'est en 1845 que William Hyman, marchand d'origine juive, achète son premier établissement à Grande-Grave, à côté de celui de Janvrin. Contrairement aux compagnies de Jersey qui délèguent des agents à Gaspé, il dirige lui-même ses affaires sur place<sup>10</sup>. Il a adopté lui aussi le fameux système d'avances et de crédit des Jersiais; il dépend de ces derniers pour le financement de ses cargaisons, pour son approvisionnement en marchandises et pour la vente de son poisson. Comme Fruing, il fait surtout affaire avec les pêcheurs qui s'établissent de plus en plus nombreux sur le littoral nord gaspésien. À sa mort en 1882, il lègue à ses héritiers deux établissements de pêche à Grande-Grave, un à Cap-des-Rosiers, deux à Rivière-au-Renard, un au Cap-à-l'Ours, un quai, des entrepôts et un magasin à Gaspé, un hôtel et plusieurs propriétés<sup>11</sup>. Les fils de Hyman installent d'autres établissements de pêche ou des magasins le long du littoral nord de la péninsule, soit à Petit-Cap, à L'Échouerie, à Saint-Yvon, à Cloridorme, à Grande-Vallée et





La Charles Robin Company est aussi présente à Grande-Rivière. (Société d'Hist. rég. du Bas-Saint-Laurent)



à Rivière-Madeleine<sup>12</sup>. Les Hyman écoulent leur production dans les pays méditerranéens, en Amérique du Sud et à Halifax. En 1919, ils achètent de la famille Davidson les trois mines de plomb d'Anse-Saint-Georges, de Indian-Cove et de Little-Gaspé au nord de la baie de Gaspé. Ils les exploitent pendant une dizaine d'années<sup>13</sup>.

Une autre firme à signaler est celle de John LeBoutillier, ce Jersiais qui avait quitté Robin vers 1830 pour s'associer à un marchand de Québec, François Buteau. Seigneur de Sainte-Anne-des-Monts, où il possède un établissement de pêche, sa compagnie, la John LeBoutillier & Co., est aussi présente à Percé, à L'Anse-au-Griffon et à Mont-Louis. La compagnie

La L. C. Boutillier Brothers s'installe à l'île Bonaventure en 1845. (Min. du Loisir, de la Chasse et de la Pêche)

maintient plusieurs entrepôts au port de Gaspé, du côté sud du bassin. À sa mort en 1872, John LeBoutillier cède ses divers établissements à ses enfants. Ceux de Gaspé et de L'Anse-au-Griffon vont à Charles et Éliza et ceux de Mont-Louis et de Sainte-Anne-des-Monts à Horatio<sup>14</sup>. Un autre fils, Philip, hérite des installations de Percé.

John et Elias Collas sont aussi d'anciens employés de la firme Robin avant d'acheter un établissement à Pointe-Saint-Pierre. En 1856, ils y emploient 20 embarcations et 30 hommes<sup>15</sup>. Vers 1866, ils possèdent un second établissement à Malbaie, un troisième à Sheldrake sur la côte nord du Saint-Laurent et un entrepôt au bassin de Gaspé. Leur compagnie devient alors de plus en plus importante. En 1891, ils s'associent à la firme Robin. Un autre ancien commis des Robin, John Fauvel, s'établit à Pointe-Saint-Pierre en 1854 après avoir acheté l'établissement du Jersiais Abraham De Gruchy<sup>16</sup>. Deux ans plus tard, il n'y emploie encore que six barges et douze hommes<sup>17</sup>. Il possède aussi un établissement à Malbaie, acheté de Janvrin. Autres noms à signaler: ceux des Jersiais Edward et Elias De La Parelle (De La Perelle), également anciens employés de la compagnie Robin. Établis à Cape-Cove depuis 1857, ils s'installent l'année suivante à Petit-Natashquan sur la Côte-Nord. On peut encore citer d'autres noms: Savage et LeGros, Valpy et LeBas, Biard, Baker, Hamond, LeMarquand, Alexander, LeGresley, LeCouteur et Lindsay. Entre 1855 et 1870, à la faveur d'une conjoncture favorable, de l'ouverture au peuplement de la côte nord du Saint-Laurent, de l'abolition des frais de douane au port de Gaspé entre 1861 et 1866, apparaissent de nombreux petits entrepreneurs indépendants. Dans les années 1860, ils sont plus d'une trentaine en Gaspésie. Installés la plupart du temps en un seul endroit, où ils possèdent un entrepôt, ils s'efforcent de trouver des pêcheurs-clients à qui acheter leurs prises. Mais ils sont contraints, la plupart du temps, de commercer avec les moins productifs, les autres faisant affaire avec les grandes firmes exportatrices. Ces petits marchands vendent leur poisson soit à ces dernières, soit sur le marché canadien, où les prix sont peu élevés. Au fil des ans, la plupart de leurs entreprises disparaissent d'elles-mêmes ou sont absorbées par les firmes marchandes plus importantes.

Deux entreprises canadiennes-françaises attirent notre attention. La première est celle de Michel Lespérance, qui acquiert au milieu du 19<sup>e</sup> siècle la seigneurie de L'Anse-à-l'Étang, à l'est de Cloridorme. Au printemps, ce marchand de Saint-Thomas de Montmagny descend avec ses engagés pour faire la pêche le long des côtes montagneuses de sa seigneurie et des environs. Il s'installe aussi sur la côte nord du Saint-Laurent, plus précisément à la rivière au Bouleau, à 30 milles à l'est de la rivière Moisie. En 1857, il emploie dix-huit embarcations de pêche et 40 hommes à Grand-Étang. L'année précédente, il a exporté sur les marchés d'Espagne et d'Italie plus de 3 000 quintaux de morue sèche<sup>18</sup>. En 1868, ce sont environ

80 hommes qui travaillent pour lui à Grand-Étang<sup>19</sup>. Plus à l'ouest, dans le secteur de Sainte-Anne-des-Monts, un autre entrepreneur canadien, Théodore Lamontagne, fait aussi le commerce de la morue dans le troisième quart du 19<sup>e</sup> siècle.

Les entreprises jersiaises règnent donc encore dans le commerce de la morue séchée en Gaspésie. Il en est ainsi jusqu'à l'aube de notre siècle. Elles possèdent les plus gros établissements de pêche et demeurent les principaux acheteurs de la production des pêcheurs indépendants. L'organisation traditionnelle du travail qui a fait leurs beaux jours se perpétue aussi, mais avec de plus en plus de difficultés.

Si l'on en croit de nombreux observateurs du 19<sup>e</sup> siècle, les compagnies de commerce de Jersey ont été les principales responsables de la pauvreté de la population gaspésienne, endettée et exploitée à l'intérieur d'un système permettant peu d'échappatoires. D'autres ont vu en elles les instruments qui ont permis la sédentarisation des individus et le développement général des pêcheries sur tout le contour du littoral, en assurant durant tout le siècle du travail à une population de plus en plus nombreuse. Quoiqu'il en soit des diverses interprétations émotives, il n'en demeure pas moins qu'encore après 1850, ce sont les grandes firmes marchandes venues de Jersey qui dirigent et orientent l'industrie de la pêche morutière en Gaspésie, et ce, bien sûr, dans leurs meilleurs intérêts.

Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les critiques sur l'organisation du travail et sur le type de rapports que ces compagnies maintiennent avec les pêcheurs se font de plus en plus nombreuses. Elles sont canalisées par plusieurs membres des élites religieuses, administratives, politiques et professionnelles. Le désir d'arracher le pêcheur à sa condition misérable entraîne, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, une lutte d'influence entre l'élite marchande et une partie de l'élite institutionnelle. Cette dernière, sensibilisée aux idées agriculturistes si prédominantes au Canada français, incite de plus en plus le pêcheur à troquer la ligne à main contre la charrue, à quitter la pêche pour une activité plus rentable. Certains ne ménagent pas leurs mots pour dénoncer le pouvoir économique des compagnies de pêche sur la population riveraine. Ainsi en est-il d'Auguste Bécharde qui, en termes virulents, trace un portrait peu flatteur de ceux qui lui ont causé tant de problèmes alors qu'il était inspecteur d'écoles dans le comté de Gaspé: «Malheureusement, dit-il, cette maison [Robin] a trouvé des imitateurs chez d'autres marchands, race de vampires sans entrailles et sans caractère moral. Ce sont eux et eux seuls qui ont sucé les sucurs et le sang des pêcheurs gaspésiens, qui les ont tenus dans la misère, loin des écoles, de l'agriculture et de toute idée de progrès. C'est donc sur eux, sur ces sangsues des pêcheurs, que doit retomber de tout son poids le reproche que l'on peut

#### L'ORGANISATION TRADITION- NELLE DE LA PÊCHE

faire en voyant l'apathie, l'engourdissement, le sommeil de cette brave population. Ces marchands engraisés ayant recueilli le profit matériel de leur commerce infâme, il n'est que juste qu'ils en recueillent aussi toute la honte et toute la malédiction<sup>20</sup>!»

La situation matérielle du pêcheur a peu évolué tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Les concurrents sont plus nombreux, certes, mais ils agissent généralement de la même façon. Toutefois, pendant un certain temps, la concurrence permet aux pêcheurs d'obtenir plus facilement du crédit. En effet, les compagnies, pour s'attirer une nouvelle clientèle ou pour conserver celle qu'elles ont déjà, augmentent leurs marges de crédit aux pêcheurs, surtout ceux qui sont jugés les plus productifs ou les plus solvables. Cette politique leur occasionne bientôt des problèmes de recouvrement de dettes, particulièrement à la suite de plusieurs mauvaises saisons de pêche successives. C'est pourquoi, dès la fin des années 1860, les compagnies exportatrices de poisson commencent à restreindre les avances et le crédit; pour un peu, les fervents de l'agriculture se prennent à rêver: «... dorénavant, nos pêcheurs auront à régler leurs dépenses sur leur gagne. Ils ne s'endetteront plus; ils cultiveront davantage, pêcheront peut-être moins; mais, en somme, vivront mieux que par le passé et pourront, tous les ans, payer quelque chose sur les anciennes dettes...<sup>21</sup>» En fait, les compagnies ne consentent plus d'avances sur une longue période de temps aux pêcheurs les moins productifs. On ferme leurs comptes à la fin de la saison pour les réouvrir l'année suivante.

Les marchands d'origine jersiaise maintiennent leur monopole quasi exclusif dans la fixation des prix et des conditions d'achat du poisson. Si la réussite d'une saison de pêche dépend du climat, de la migration de la morue ou de l'abondance de la boëtte (appâts), la rémunération et les conditions matérielles du pêcheur dépendent, quant à elles, des prix que les marchands fixent annuellement pour l'achat de leur poisson et pour la location ou la vente de l'équipement de pêche. Vers 1867, le prix d'achat de la morue s'établit à \$3,60 le quintal. Les taux varient d'une année à l'autre et sont laissés à la discrétion des marchands. Ainsi, au cours de la saison de pêche de 1873, les morutiers de Pointe-Saint-Pierre à Percé, déjà éprouvés par les pertes que leur a occasionnées une tempête au mois d'août, subissent une augmentation sensible des prix du sel et des gréments de pêche et une baisse exceptionnelle du prix de la morue. L'inspecteur du Service des pêcheries en conclut: « Cette disproportion entre les prix de la morue sur les côtes de Gaspé et ceux des marchandises vendues ne peut [...] être que ruineuse pour les pêcheurs, et nombre d'entre eux parlent d'immigrer sur la rive nord, où ils espèrent améliorer leur condition, trouver un meilleur marché et plus de bon temps<sup>22</sup>. »

De même, l'année suivante, bien que la morue soit vendue à un prix élevé sur les marchés étrangers, la compagnie Robin offre à ses pêcheurs une

Tableau 4.11. Production de la morue, en quintaux, par comté (pêche d'été et d'automne).

Année	Gaspé	Bonaventure	Total
1867	101 527	10 204	111 731
1872	111 557	12 943	124 500
1877	100 778	9 716	110 494
1882	87 576	6 641	94 217
1887	86 183	10 345	96 528
1892	124 115	18 980	143 095
1897	89 306	13 840	103 146
1902	102 410	26 183	128 593
1907	88 176	22 510	110 686
1912	85 854	16 640	102 494
1917	196 286	15 160	211 446*
1922	57 446	16 270	73 716

\* Les années 1914-1918 sont des années exceptionnelles à cause de la forte demande durant la guerre.

Source: les documents de session et parlementaires des gouvernements du Canada et du Québec.

somme très inférieure pour leur poisson. Dans son rapport annuel, l'inspecteur du Service des pêcheries dénonce ce qu'il considère comme une injustice criante: «... l'occasion était trop bonne [...] pour enfoncer davantage la vis et s'assurer pour des années à venir du travail de nos pêcheurs: aussi, la puissante maison Robin et Cie, qui règne en souveraine dans le district de Gaspé, s'est bien gardée de la perdre. Ses calculs étaient faits, et elle avait décidé que seize schellings suffisaient pour payer un quintal de morue qui valait cet automne trente-cinq schellings à Québec<sup>23</sup>.»

Lorsque les prix sont fixés par la firme Robin, les autres maisons de commerce n'osent pas en offrir de plus élevés, par crainte qu'une concurrence déloyale puisse les ruiner. L'inspecteur du Service des pêcheries, Napoléon Lavoie, blâme de nouveau la compagnie Robin et ses imitateurs qui ne jouent pas le jeu d'un marché ouvert: «Admirons, en passant, la conduite de ces marchands; pendant tout l'été ils reçoivent le poisson sans faire de prix avec les pêcheurs [...]; et quand ils sont assurés de la plus grande partie de la morue, ils fixent les prix. Dans nos villes et nos villages, la valeur des marchandises est extraordinairement cotée d'après la demande, la rareté ou la consommation, et tout le monde peut tirer profit d'une hausse pour vendre ses produits; mais ici le riche marchand peut seul profiter de ces changements [...] Si, cependant, le marché du poisson subit

une hausse, les marchands ne manquent pas d'établir en conséquence une hausse dans le prix de leurs marchandises. L'automne dernier, par exemple, le thé qu'on avait à Québec pour quarante centins se vendait quatre-vingts à Percé; la mélasse, quatre-vingt-dix; le beurre, de cinquante à soixante; les bottes de pêche quatre-vingt-huit, et ainsi de suite<sup>24</sup>. »

En 1875 cependant, Charles LeBoutillier, l'un des successeurs de John, offre aux pêcheurs des conditions plus avantageuses que ses concurrents<sup>25</sup>. L'année suivante, toutes les maisons rivalisent de libéralité et portent le prix du poisson à un taux élevé. Si auparavant on rémunérait mal les pêcheurs, cette année-là, on les paie bien. Mais ce sont là des écarts passagers et somme toute accidentels; généralement, les grandes entreprises exercent leur monopole avec plus d'unanimité.

Ainsi en est-il quand plusieurs morutiers commencent à adopter la technique de la pêche à la seine dans les années 1870. Utilisé couramment par les Américains, ce filet permet aux pêcheurs de prendre de fortes quantités de poisson. Les compagnies appréhendent que cette technique fournisse éventuellement aux pêcheurs l'occasion de se constituer des surplus de production qui les rendraient à la longue plus autonomes. Elles tentent donc d'en freiner l'usage. Dans ce but, elles font parvenir au gouvernement fédéral une requête alléguant qu'il faut prohiber l'utilisation des seines à morue si l'on désire la protection des pêcheries. L'inspecteur Lavoie interprète leur intervention comme un moyen d'étouffer toute velléité d'émancipation chez le pêcheur<sup>26</sup>. Les seines à morue sont, en fait, des filets qui peuvent mesurer plusieurs centaines de pieds de longueur. Elles sont utilisées sur des barges généralement montées par six hommes. Quand un banc de morue est repéré, un des pêcheurs jette à l'eau un bout de la seine; la barge décrit alors un cercle pour entourer le banc de poisson et vient rattraper le bout mis d'abord à l'eau. La barge jette alors l'ancre et une moitié de l'équipage tire un bout de la seine sur l'avant et l'autre moitié fait de même sur l'arrière de l'embarcation pour ramener la morue à bord<sup>27</sup>.

Vers la fin des années 1860, des pêcheurs, en particulier ceux qui résident entre Pointe-Saint-Pierre et Port-Daniel, expérimentent un autre procédé de pêche que la ligne à main traditionnelle, soit les lignes de fond, appelées « *trawls* », « dormantes » ou encore « palangres ». Même si elles demandent beaucoup de boette, ces lignes semblent plus efficaces que la ligne à main pour la pêche sur les bancs. De dimensions variables, elles sont garnies de 100 à 150 hameçons appâtés qu'on laisse filer par le fond et qu'on ne visite que de temps en temps. Les pêcheurs les repèrent grâce à des bouées, généralement de petits barils flottants. La remontée de ces lignes, très pénible en raison du poids des captures, demande souvent quelques heures. Ces lignes ont cependant l'avantage de pouvoir être laissées seules pendant la nuit ou par mauvais temps. Mais là encore, les marchands ne font rien pour répandre cette nouvelle technique. Comme pour la seine





Maison de l'agent commercial de la John LeBouillier & Co. à L'Anse-au-Griffon. Elle est devenue le Manoir LeBouillier. Photo: Marius Barbeau. (MNC)



Établissements de pêche à Pointe-Saint-Pierre vers 1895. (MRG)

voient leurs contrats étendus jusqu'à l'automne. Ils sont envoyés aux grands établissements de Percé, de Newport, de Grande-Rivière et sur la côte nord du Saint-Laurent. Le nouveau système donne moins d'opportunités aux pêcheurs pour cultiver leurs morceaux de terre et les contraint à tout acheter chez le marchand. Cela cause aussi préjudice au petit cabotage. Le commandant Lavoie juge sévèrement la compagnie responsable de ce nouveau mode d'engagement: « Mais les MM. Robin se sont aperçu que "l'ancien" système donnait au pêcheur un peu trop de liberté et comprirent qu'ils pouvaient serrer la chaîne un peu plus fort, avec plus de chance d'augmenter leurs bénéfices; ils se décidèrent donc à changer insensiblement leur système d'engagement en un autre que le pêcheur imprévoyant et sans défense a adopté comme l'autre, sans s'inquiéter des résultats<sup>28</sup>. » Il



faut toutefois préciser que ce changement est plus graduel que ne le laisse entendre le texte.

Somme toute, la situation du pêcheur demeure précaire. Dépendant financièrement et matériellement des marchands dans un système qui ne lui permet que peu de latitude, soumis aux conditions du marché, il reste aussi à la merci des caprices de la nature. Il doit continuellement compter avec les imprévus, tels un climat capricieux ou une pénurie de morue ou d'appâts. Ainsi en 1867, 1869, 1874 et 1875, des pêcheurs sont en déresse sur la côte de Gaspé et au Labrador. Ils reçoivent alors une aide gouvernementale qui totalise \$13 195<sup>29</sup>. En revanche, au cours de ces années, les pêcheurs gaspésiens profitent des grands travaux publics réalisés dans la région, tels la construction dans la vallée de la Matapédia et au nord du Nouveau-Brunswick du chemin de fer Intercolonial, le parachèvement d'une ligne télégraphique de Matapédia à Rivière-au-Renard et les premiers travaux pour l'ouverture d'un chemin entre Rivière-au-Renard et Sainte-Anne-des-Monts. Dans la décennie 1870 mais surtout dans les années 1880, les diverses misères de l'industrie de la pêche incitent plusieurs pêcheurs à quitter la région ou à diversifier leurs activités.

L'hiver, alors que la glace recouvre la mer, ceux qui ne sont pas partis travailler au bois attendent patiemment l'arrivée du printemps. On remarque alors un resserrement des relations sociales communautaires: visites, soirées, etc. À Grande-Grave, en avril 1869, le journal d'Isaac Hyman raconte qu'une noce de deux jours attire 120 personnes et qu'un thé au presbytère méthodiste en amène 140<sup>30</sup>. Si l'on remarque une nette accentuation des migrations saisonnières à l'extérieur du territoire, surtout de la part des jeunes qui doivent se trouver du travail pour alléger le fardeau familial, la vie quotidienne du pêcheur de 1920 est semblable à celle qu'il menait en 1850. A.P. Coleman, qui visite la rive nord de la péninsule en 1878, y revient 40 ans plus tard: rien ou à peu près n'a changé<sup>31</sup>.

Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, de nouvelles communautés de pêche apparaissent, en particulier sur la rive nord de la péninsule. À d'autres endroits, la pêche cède graduellement de son importance au profit d'autres activités. C'est le cas dans la Baie-des-Chaleurs. La pêche à la morue se pratique grosso modo entre Matane et Bonaventure. Dans les années 1870, on ne prend plus la morue que rarement dans la région de Rimouski et à l'ouest de Bonaventure. Dans les décennies suivantes, la zone de pêche va s'amenuisant et les paroisses composées majoritairement de pêcheurs ne s'étendent plus que des environs de Cap-Chat, au nord, jusqu'à Port-Daniel, au sud. Des localités de la Baie-des-Chaleurs, comme Paspébiac, Bonaventure, Saint-Siméon, Caplan et Maria comptent encore plusieurs morutiers, mais la plupart de ceux-ci doivent aller travailler pour les compagnies à Percé, à Grande-Rivière ou sur la Côte-Nord.

## GÉOGRAPHIE DE LA PÊCHE MORUTIÈRE

Les mouvements de la morue varient beaucoup et ils sont plus ou moins perçus comme instables par le pêcheur. Alors qu'elle foisonne près d'une localité, plus loin, on la cherche; une année, elle abonde à tel endroit, l'année suivante elle arrive très en retard ou manque au rendez-vous. L'établissement d'une ligne télégraphique dans les années 1870 vient pallier, en partie, aux difficultés de repérage du poisson. Il n'en demeure pas moins que certaines places de pêche donnent plus de morue que d'autres. La meilleure zone est la côte de Gaspé, entre Rivière-au-Renard et Newport. Pierre Fortin, en 1864, décrit les endroits de prédilection de la morue: ce sont les eaux qui baignent les côtes de Newport, de Grande-Rivière, de Cap-d'Espoir, de Percé, de l'île Bonaventure, de Pointe-Saint-Pierre, de Grande-Grave, de L'Anse-au-Griffon, de Rivière-au-Renard et de Grand-Étang<sup>32</sup>.

Les bancs au large des côtes abondent aussi en morue. C'est là qu'elle se regroupe en plus grand nombre. Elle s'y tient souvent jusque très tard l'automne. Les meilleurs bancs sont ceux de Miscou, des Orphelins, à 20 ou 25 milles de la terre ferme, le banc Vert et ceux qui avoisinent le cap Gaspé et Percé. Le banc de Miscou, à 45 milles au large de Percé, est particulièrement renommé: l'on y trouve beaucoup de poisson après le temps du frai. Il y a aussi de petits bancs de morue dans les environs de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat mais ils n'ont pas l'importance de celui de Miscou par exemple.

Les pêcheurs gaspésiens sont mal organisés pour la pêche sur les grands bancs poissonneux du golfe Saint-Laurent; mieux équipés, les Américains, les Néo-Écossais et les Français les y remplacent. La plupart du temps, contrairement à leurs voisins des Maritimes, les Gaspésiens ne s'éloignent pas des fonds qui bordent leurs rivages car leurs barges ne sont pas construites pour ce type de pêche. Toutefois, certains pêcheurs n'hésitent pas à s'aventurer sur les bancs avec leurs petits voiliers: c'est le cas des morutiers de Percé, de Grande-Rivière et de Port-Daniel qui se rendent l'automne, par une mer houleuse, sur le banc de Miscou. Plusieurs d'entre eux, chaque année, y laissent leur vie.

Pour la pêche au loin, sur les grands bancs du golfe, on utilise quelques goélettes. Ces bâtiments montés par dix à trente pêcheurs, selon le tonnage, se rendent mouiller sur les bancs. On se procure les appâts en tendant des filets à quelque distance du navire puis on pêche la morue avec des lignes, jour et nuit, jusqu'à ce que la cale soit pleine de poisson tranché et salé. Par la suite, on retourne au port d'attache pour décharger la morue<sup>33</sup>. Les plus importants de ces ports sont Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, Percé et Passébiac. Les goélettes gaspésiennes ne sont pas nombreuses. Elles sont plus petites et moins robustes que celles utilisées par les Américains ou les Néo-Écossais. Elles sont mal équipées, ne disposant pas, par exemple, de glacières pour la conservation des appâts. De toute façon, les pêcheurs

n'ont pas les capitaux nécessaires pour rivaliser avec leurs voisins. Quant aux compagnies maritimes, elles ne sont pas intéressées par ce type de pêche. Comme le fait remarquer une fois de plus l'inspecteur du Service des pêcheries: «... le système de commerce fait sur les côtes n'est pas de nature à encourager le développement d'une industrie qui permettrait aux pêcheurs de choisir leur propre marché et qui leur procurerait plus d'indépendance<sup>34</sup>.»

En Gaspésie, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, c'est encore la barge et la pêche côtière qui sont à l'honneur. Construite en cèdre, la barge gaspésienne imite la forme d'une baleinière avec ses flancs arrondis, sa coque aux lignes effilées, sa proue et sa poupe terminées en pointe. À cette époque, on distingue deux types de barges: la petite et la grande. La petite mesure de dix-huit à vingt-deux pieds de quille et cinq à sept pieds de largeur; on peut la tirer sur le rivage en cas de mauvais temps. On retrouve beaucoup de ces barges sur le littoral nord gaspésien où peu d'abris naturels permettent de protéger les embarcations contre les tempêtes. La grande barge de Gaspé, appelée aussi barge de Miscou, plus grosse et plus robuste, mesure de vingt à trente pieds de quille, a une largeur d'une dizaine de pieds et est pontée à l'avant. Ce petit voilier permet au pêcheur d'étendre son rayon d'action, de mouiller au grand large. Ses voyages durent quelquefois deux jours. Cette barge est ancrée en rade et l'on se sert d'une petite chaloupe ou «*flat*» pour transborder la morue sur la rive. À la Baie-des-Chaleurs, il existe une variante de la grande barge de Gaspé. Elle est à peu près de la même longueur mais ses extrémités sont plus élancées. Sa coque, plus creuse et plus large, lui donne une forme plus évasée<sup>35</sup>.

Il est très difficile d'évaluer le nombre exact de barges affectées à la pêche à la morue ou le nombre de pêcheurs réguliers. Les statistiques disponibles comportent de multiples variations au fil des ans. Vers 1860, on peut évaluer à environ 1 200 et 200 le nombre de barges employées pour la pêche à la morue dans Gaspé et Bonaventure et à 2 500 et 400 le nombre des morutiers<sup>36</sup>. En 1875, le commandant Napoléon Lavoie parle de 3 210 hommes occupés à cette pêche avec 1 577 embarcations<sup>37</sup>. Aux pêcheurs proprement dits, il faut ajouter quelques centaines de personnes occupées sur le rivage à la préparation, à la salaison, au séchage et à l'expédition du poisson, et ce, sans compter les femmes et les enfants. Avec le développement des pêcheries de homard, de hareng, de saumon ou d'autres espèces, il devient plus difficile d'établir le pourcentage des morutiers sur l'ensemble des pêcheurs. Vers le début des années 1890, quelque 3 500 personnes dans Gaspé et 1 500 dans Bonaventure travaillent dans l'industrie de la pêche. Dans Gaspé, on pêche surtout la morue alors que dans Bonaventure, la pêche est plus diversifiée. Vers 1915, de 1 800 à 1 900 embarcations dans Gaspé et seulement 425 dans Bonaventure sont employées aux différentes pêches. Elles sont montées par environ 3 500 hommes dans Gaspé et par 700

à la Baie-des-Chaleurs. Le nombre de personnes enregistrées comme pêcheurs représente alors environ 14% de la population totale du comté de Gaspé et 2,5% de celui de Bonaventure. Une augmentation du nombre de pêcheurs ou d'embarcations n'est pas nécessairement liée à une augmentation des stocks de poisson et ne grossit pas obligatoirement le volume des expéditions; plus simplement, l'industrie absorbe encore plus de main-d'oeuvre. La part de chaque barge peut alors se trouver amoindrie.

Si la pêche à la morue est importante sur les côtes du comté de Gaspé, elle l'est de moins en moins à la Baie-des-Chaleurs. Auparavant, ce poisson remontait assez loin à l'intérieur de la baie. L'augmentation du nombre de pêcheurs et de stations de pêche un peu partout dans l'Est canadien et à l'entrée de la grande baie explique peut-être que la morue s'y fait moins abondante. Des contemporains tentent aussi d'expliquer cette diminution par l'utilisation trop abondante, pour engraisser les terres, du hareng et du capelan, aliments de la morue. Cette explication semble peu convaincante. En tout cas, les compagnies délaissent graduellement cette zone pour d'autres plus productives. D'autre part, l'implantation, vers la fin des années 1860, à Port-Daniel, à Maria, à Carleton et ailleurs le long de la baie, d'établissements pour préparer et mettre en boîte le saumon, le homard et le hareng, amènent des pêcheurs à se consacrer de préférence à ces industries dont les propriétaires sont reconnus pour offrir de bons traitements à leurs employés. D'autres personnes délaissent tout simplement la pêche pour les activités agricoles et forestières.

Le long de la baie des Chaleurs, la pêche à la morue se fait encore à différents endroits, principalement à Paspébiac, à Port-Daniel et à L'Anse-aux-Gascons. Ailleurs, elle n'occupe que quelques pêcheurs. Les graves du comté de Bonaventure ne sont cependant plus ce qu'elles étaient<sup>38</sup>. Les maisons marchandes de Paspébiac ne pouvant plus se procurer suffisamment de poisson à la Baie-des-Chaleurs, elles envoient la main-d'oeuvre disponible de Paspébiac, de Bonaventure, de Caplan, de Maria et des environs pêcher sur les bancs du golfe Saint-Laurent et aux postes de Magpie, de Rivière-au-Tonnerre ou de Blanc-Sablon sur la côte nord du Saint-Laurent. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la pêche à la morue à la Baie-des-Chaleurs ne représente qu'à peine 10% de la production totale de la côte gaspésienne. Du côté du Nouveau-Brunswick, les principales stations de pêche sont celles de Miscou, de Shippagan, de Caraquet et de Grande-Anse; elles sont gérées par les compagnies jersiaises.

C'est sur la lisière de la côte entre Port-Daniel et la baie de Gaspé que la pêche à la morue emploie le plus d'hommes et où la production est la plus élevée. Aux frontières des comtés de Gaspé et de Bonaventure, le village de pêche de Newport gagne en importance durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Dans les années 1850, les principaux marchands de cette localité sont les Robin, Charles Kelly et Philip Hamond. Les Robin sont propriétaires



« Barge de Belle-Anse »  
vers 1895. (MRC)

d'une vaste grave à cet endroit. Viennent ensuite les postes de Petit-Pabos et Grand-Pabos, de Petite-Rivière et surtout de Grande-Rivière, où les Robin sont installés depuis longtemps. S'y ajoutent plus tard les commerçants Collas, Fauvel et Baker. Après celle de Percé, Grande-Rivière est considérée comme la meilleure station de pêche de la compagnie Robin. Entre ces deux endroits, deux vieux postes de pêche sont encore florissants: Cape-Cove et L'Anse-à-Beaufils. Le premier endroit est le fief du Jersiais Savage qui exporte annuellement en Europe plusieurs cargaisons de poisson. Les pêcheurs de ces localités vont aussi à la morue sur les bancs situés dans le voisinage de Percé et de l'île Bonaventure où la LeBoutillier Brothers possède un important poste. Elle y emploie des travailleurs venant aussi bien des paroisses d'en aval de Québec que de Paspébiac et d'un peu partout dans la Baie-des-Chaleurs. Vers 1865, la firme jersiaise compte à son service 38 embarcations et 120 hommes à l'île Bonaventure, où ne se trouve alors qu'une poignée de résidents<sup>39</sup>.

En face de l'île, Percé est le poste de pêche le plus important de la péninsule gaspésienne et même du golfe Saint-Laurent. C'est là que se regroupent le plus grand nombre de barges et de pêcheurs. La Charles Robin Company y possède son établissement le plus productif. Thomas Pye mentionne au milieu des années 1860, que la vieille maison de Jersey y emploie 70 barges montées par deux hommes chacune, plus quelque 105 gravières, occupés à la préparation du poisson sur le rivage. Environ 300 personnes travaillent de quelque façon à cet établissement<sup>40</sup>. Situé à l'anse du sud-ouest, il se compose d'une quarantaine de bâtisses dont, fait assez rare, une spacieuse glacière pour conserver la boîte. John LeBoutillier possède le second grand établissement percéen, situé à l'anse du nord-est. À Percé, au commencement de la saison de pêche, on trouve généralement une grande quantité de morue, soit dans le canal formé par la terre ferme et l'île Bonaventure, soit autour de l'île ou encore sur les bancs situés à neuf ou dix milles du rivage. À la fin de l'été, comme ceux de Newport, de Pabos et de Grande-Rivière, les pêcheurs de Percé se rendent sur les bancs de Miscou, des Orphelins ou au banc Vert où la morue abonde.

Il vient à Percé des pêcheurs de tous les points de la côte, depuis Paspébiac jusqu'à Grande-Vallée. Aussi, le volume des prises y est-il considérable jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, alors que la pêche se décentralise après la construction de quais un peu partout. La pêche nomade tend alors à disparaître. À Percé, on prend tous les ans plusieurs milliers de quintaux de poissons qu'on expédie à Québec et à Montréal de même que sur les marchés étrangers. Il n'est pas rare que la production annuelle de morue s'élève à plus de 10 000 quintaux. Le havre de Percé est fréquemment visité par des goélettes étrangères qui s'y approvisionnent et dont les équipages sont souvent cause de querelles. S'y arrêtent aussi les caboteurs et les bateaux à vapeur qui font la navette entre le Saint-Laurent et les Mari-



times. Pourtant, Percé est une rade où les bâtiments sont forcés de mouiller « à grande eau », car les vents du large y soulèvent une telle mer qu'il est très difficile aux navires, surtout au printemps et à l'automne, d'y mouiller, même avec les plus forts câbles et les plus lourdes ancres.

Entre Percé et la baie de Gaspé, on retrouve plusieurs autres graves, dont la plus importante est celle de Pointe-Saint-Pierre. Les Jersiais Collas et Fauvel y emploient quelques dizaines de barges. La firme Robin y viendra aussi. Le long de la baie de Gaspé même, on ne compte pas beaucoup de morutiers, sauf à Grande-Grave et ses environs ainsi qu'à Douglastown. Ce

Poste de pêche de  
L'Anse-à-Beaufils. Eugène  
Klimoff (MRG)

dernier endroit n'est pas considéré comme une bonne place de pêche, si ce n'est au temps du capelan, alors que la morue se rapproche du rivage. Les pêcheurs de Douglastown se rendent surtout près de l'île d'Anticosti. Pour se rapprocher des bancs, plusieurs d'entre eux traversent la baie et s'installent dans les environs de Grande-Grave pour ne retourner dans leur village qu'à l'automne. Ce dernier site est d'ailleurs la principale plate-forme commerciale des firmes Fruing et Hyman et demeure un poste de pêche important, reconnu pour la qualité de sa morue. En effet, Grande-Grave et les localités voisines de l'Anse-Saint-Georges, l'Anse-aux-Sauvages (Indian-Cove) et Little-Gaspé disposent de grèves de galets qui ont la propriété d'être particulièrement propices au séchage.

Au nord de la baie de Gaspé, les principaux établissements de pêche sont les suivants: Cap-des-Rosiers, L'Anse-au-Griffon, Rivière-au-Renard, Grand-Étang, Pointe-Sèche (Saint-Yvon), Cloridorme, Grande-Vallée, Rivière-Madeleine, Mont-Louis, Sainte-Anne-des-Monts et Cap-Chat. La plupart de ces postes n'ont pris leur essor qu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Le poisson séché le long de cette vaste côte accidentée est expédié en Europe alors que la morue verte s'en va sur les marchés du Québec. Fruing et Hyman sont les principaux marchands de la région.

Le secteur Cap-des-Rosiers-Mont-Louis est moins important que la côte de Percé mais le volume de sa production demeure respectable, surtout au nord de la péninsule de Forillon, où l'on trouve trois regroupements importants de pêcheurs: Cap-des-Rosiers, L'Anse-au-Griffon et Rivière-au-Renard. Cette dernière localité est considérée comme l'un des meilleurs postes de pêche de tout le golfe Saint-Laurent, surtout à cause de sa proximité des bancs de poisson. Les Américains s'y arrêtent régulièrement lorsqu'ils viennent pêcher le maquereau. Un contemporain affirme avoir déjà vu de cinquante à soixante goélettes y mouiller en même temps<sup>41</sup>. Fruing et Hyman y gèrent d'importants établissements. Plus tard, la Charles Robin, Collas Company s'y installera aussi. Plus à l'ouest, on trouve Grand-Étang, poste de pêche saisonnier très prospère dans les années 1860. L'été, le seigneur du lieu, Michel Lespérance, de Montmagny, y amène plusieurs dizaines d'hommes qu'il occupe à la pêche et à la culture du sol. L'hiver, la permanence n'est assurée que par un agent et quelques domestiques. Mais au fil des ans, cette station perd de son importance.

Quand on remonte le fleuve, on passe devant Grande-Vallée, poste réputé pour l'abondance de sa morue. Les nombreux petits entrepreneurs de cette localité vendent leur morue sèche aux marchands de Gaspé qui l'expédient en Europe. À Grande-Vallée comme à Rivière-Madeleine, plusieurs pêcheurs délaissent leur métier pour celui de bûcheron lorsque des entreprises forestières s'implantent à proximité. Quelques dizaines de milles plus loin se trouve le vieux poste de Mont-Louis. Là, comme en plusieurs autres endroits de ce littoral accidenté, la pêche se fait au début



sous la direction de petits commerçants ou « bourgeois » possesseurs de quelques embarcations; ce sont presque tous des Canadiens français originaires des paroisses d'en bas de Québec. Dans les décennies suivantes, des compagnies de plus grande envergure, telles Fruing et Hyman, contrôlent la plupart des postes de pêche et offrent un prix d'achat uniforme pour la morue.

Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts sont les derniers postes de pêche importants en Gaspésie. Dans les années 1850-1860, la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts appartient au marchand jersiais John LeBoutillier, qui dirige un établissement à l'embouchure de la rivière. En 1857, la population, elle aussi originaire des paroisses en aval de Québec, s'élève à environ 200 familles, dispersées le long du rivage sur une distance de quelque huit milles. Pierre Fortin relate que ces gens « vont à la pêche lorsque leurs semences sont faites, et cessent de se livrer à cette occupation, lorsque le temps arrive de faire la moisson. Puis, la moisson finie, ils prennent ce qu'on appelle la morue d'automne ou d'arrière-saison, qui est expédiée à Québec<sup>42</sup>. » Théodore Lamontagne semble être le commerçant de poisson le plus important du secteur Sainte-Anne-des-Monts-Cap-Chat.

En remontant encore le fleuve, on retrouve de petites localités où, entre 1850 et 1880, l'activité de la pêche prend une certaine importance. C'est le cas des Capucins, de Les Méchins et L'Anse-à-la-Croix. Plus près de Matane, la pêche, encore significative vers 1850-1870, périclité par la suite. La morue s'y ferait de plus en plus rare.

Si la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle connaît une extension des pêcheries gaspésiennes sur le littoral nord de la péninsule, plus particulièrement entre Rivière-au-Renard et Mont-Louis, c'est aussi l'époque où des Gaspésiens vont pêcher et même s'installer sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, c'est-à-dire entre Moisie et Natashquan (Moyenne Côte-Nord) et jusqu'à Blanc-Sablon (Basse Côte-Nord). Cette migration saisonnière de pêcheurs vers la Côte-Nord s'accompagne d'un mouvement similaire de la part de Madelinots et de Canadiens français d'en aval de Québec. Dès lors, la migration saisonnière que ces derniers effectuaient en Gaspésie chaque été est en bonne partie détournée vers cette nouvelle région ouverte à l'exploitation<sup>43</sup>.

Si la côte nord du Saint-Laurent attire de nombreux Gaspésiens durant l'été, les eaux de l'île d'Anticosti sont aussi visitées par les pêcheurs. Ainsi en est-il des gens de Douglstown qui vont à la morue et au hareng autour d'Anticosti parce que la pêche est médiocre dans la baie de Gaspé et ses environs. À l'été 1869, ils sont 200 à s'y rendre<sup>44</sup>. Anticosti accueille d'autres pêcheurs de la côte de Gaspé et de la Baie-des-Chaleurs qui y trouvent une morue abondante et de bonne qualité. La seule firme gaspésienne qui s'y établit est celle des frères Collas vers 1884. Une quarantaine de familles

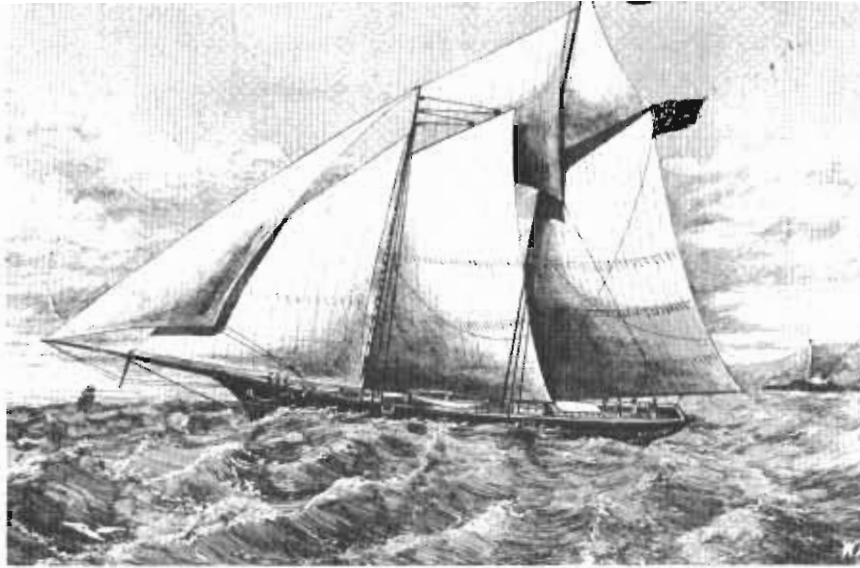
#### **L'EXPANSION DES PÊCHERIES VERS LE NORD**

résident alors dans l'île. L'exploitation des Collas ne dure cependant pas longtemps.

Le peuplement et le développement de pêcheries sur la Moyenne Côte-Nord fait suite à l'abolition du monopole qu'y exerçait la Hudson's Bay Company. Avant 1850, cette entreprise possédait un droit exclusif de chasse et de pêche sur un large territoire s'étendant de Tadoussac, à l'embouchure de la rivière Saguenay, jusqu'à l'est de la terre de Mingan, soit sur quelque 400 milles de littoral. La compagnie protégeait son monopole commercial au moyen de chaloupes armées qui patrouillaient les côtes de son domaine, fréquentées par des pêcheurs terre-neuviens, néo-écossais, américains, gaspésiens et autres venant des abords des comtés de Berthier et de Montmagny. Elle tentait alors de les empêcher de descendre à terre pour traiter leur poisson. Cette compagnie s'intéressait surtout à la pêche au saumon et à la traite avec les Indiens, n'exploitait pas les ressources que renfermait la mer baignant les côtes de son territoire. À la suite de pressions répétées de la part de certains marchands, la Hudson's Bay Company perd ses privilèges en 1851. Robert Christie, alors député de Gaspé, fait voter une loi permettant à tout sujet britannique d'ériger à terre toutes les constructions nécessaires à la pêche. Ouverte au peuplement libre, cette région ne tarde pas à voir apparaître des exploitants, comme c'était déjà le cas plus à l'est, sur la Basse Côte-Nord. Des entreprises gaspésiennes y faisaient déjà la pêche dans les années 1840. Les Américains y sont aussi en grand nombre.

À partir de 1853, les compagnies jersiaises établies en Gaspésie commencent à ouvrir des comptoirs et des établissements de pêche sur la Moyenne Côte-Nord. Les Madelinots font de même ainsi que des entrepreneurs de la province, tel Michel Lespérance, qui exploite déjà un poste de pêche à Grand-Étang en Gaspésie. Lespérance s'installe à la rivière au Bouleau, à l'est de Moisie. Chaque printemps, les entrepreneurs appareillent avec des goélettes qui amènent pêcheurs et marchandises pour la saison. À l'automne, ils retournent chez eux avec leurs engagés et leurs cargaisons de poisson. Au début, cette expansion des pêcheries québécoises au nord du golfe Saint-Laurent est due à l'initiative de nombreux petits armateurs indépendants qui profitent souvent de l'aide de firmes rivales de la Charles Robin Company. Ils ont une fonction analogue à celle des maîtres de grave qu'on retrouve en Gaspésie et qui servent d'intermédiaires entre les grandes compagnies et les pêcheurs. S'approvisionnant chez les grandes sociétés marchandes, ils tombent graduellement sous leur dépendance. Finalement, ils deviennent victimes d'une politique sélective qui réduit considérablement leur nombre au profit des plus gros d'entre eux<sup>16</sup>.

Les goélettes des États-Unis, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, qui sont des habituées de ces eaux, continuent aussi à fréquenter la côte nord du Saint-Laurent. Dans les années 1850, leur commerce concurrence fortement celui des entrepreneurs de la province du Canada. Il arrive même



La célèbre *Canadiane*,  
goélette commandée par  
le docteur Pierre Fortin.  
Photo tirée de: *L'Opinion  
publique*, 13 mai  
1875

que des Américains délogent les pêcheurs canadiens des meilleurs fonds pour les occuper eux-mêmes.

Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, de nombreux Gaspésiens s'en vont donc combler les besoins en main-d'oeuvre des compagnies sur la Côte-Nord. Ces pêcheurs sont payés, moitié en argent, moitié en fournitures quand ils reviennent à l'établissement de la compagnie dans la péninsule<sup>46</sup>. Ils viennent de partout en Gaspésie mais surtout de la Baie-des-Chaleurs. En mai 1859, le commandant Pierre Fortin remarque: « Partout sur la côte de la Baie des Chaleurs, il se préparait des expéditions pour la pêche de la morue sur la côte nord du fleuve et du golfe St. Laurent. Mais c'est surtout Bonaventure, Paspébiac et le Port-Daniel qui fournissent le plus grand nombre de pêcheurs qui, le printemps, laissent leurs demeures et leurs familles pour aller se livrer aux rudes travaux de leurs métiers sur la côte si inhospitalière du Labrador, mais en même temps si riche de poissons de la plus belle espèce, pour ne revenir qu'à l'automne avec les produits de leur pêche [...] On apportait le bois et tout ce qui était nécessaire pour y faire des établissements nouveaux<sup>47</sup>. » Au début de juin de l'année suivante, Fortin nous apprend que la plupart des trente bâtiments qui se trouvaient alors à Paspébiac viennent de quitter le port, emportant de 40 à 60 hommes chacun et des chargements complets d'approvisionnements et de fournitures de pêche. « Et je suis certain, dit-il, que cette année pas une anse, pas une crique ne restera inoccupée depuis les Sept-Iles jusqu'au Mingan<sup>48</sup>. » Aussi, retrouve-t-on des pêcheurs de Bonaventure à Magpie, de New-Carlisle à Longue-Pointe, de Grande-Rivière à l'île du Hâvre de Mingan et d'autres de Malbaie à Sheldrake et Magpie, etc. Les sédentaires ne sont pas encore nombreux, ce qui explique cet afflux de travailleurs. Pendant longtemps, les pêcheurs saisonniers seront plus nombreux sur cette côte que les résidents. La Côte-Nord demeure une zone d'exploitation habitée surtout par des hommes. Au fil des ans, Gaspésiens et Acadiens des Îles-de-la-Madeleine, dans l'espoir d'améliorer leurs conditions d'existence, y

émigrent avec leurs familles. Rivière-au-Tonnerre et les localités avoisinantes jusqu'à Mingan seront ainsi peuplées de descendants des « Paspébiacs<sup>49</sup> ». Mais, les Gaspésiens se voient soumis au même système qui les a fait quitter la péninsule.

En effet, ce sont les firmes de Jersey qui fondent les principaux établissements de pêche entre Moisie et Blanc-Sablon. Les plus grosses supplantent graduellement les plus petites ainsi que les entrepreneurs indépendants, tel Clarence Hamilton, de New-Carlisle, propriétaire d'un établissement à Longue-Pointe de Mingan. La première compagnie jersiaise à s'y rendre est la LeBoutillier Brothers. Elle s'installe sur la partie occidentale de l'île au Bois, près de Blanc-Sablon, et à Rivière-au-Tonnerre. En 1865, elle emploie plus de 200 personnes sur la Côte-Nord<sup>50</sup>. Peu à peu arrivent aussi: De La Parelle à Natashquan, Collas à Sheldrake, Fruing à la Pointe-aux-Pots près de Blanc-Sablon, E. Hamond à la Pointe-aux-Esquimaux, etc. Harold A. Innis mentionne qu'en 1876, dix-sept entreprises de pêche de la péninsule gaspésienne exploitent trente établissements sur la Côte-Nord<sup>51</sup>.

En 1869, la Charles Robin Company s'installe à son tour. Elle était quand même présente dans ces eaux depuis le milieu des années 1850, achetant le poisson de divers pêcheurs. Ses premiers établissements sont ceux de Magpie et de Natashquan. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, son principal centre d'affaires sur la Côte-Nord est Moisie. Elle possède des établissements et des magasins à plusieurs autres endroits entre Moisie et Natashquan. Vers 1895, elle emploie aux postes de Dock, Ridge-Point, Magpie et Rivière-Saint-Jean, 105 barges et 480 Gaspésiens venus pêcher pour l'été; sur ce nombre, il y en a 120 à l'établissement de Magpie et 120 autres à celui de Rivière-Saint-Jean<sup>52</sup>. En plus de ses propres prises, la compagnie Robin achète le poisson de pêcheurs résidents et de petits entrepreneurs. Régulièrement, des goélettes parcourent les postes de pêche et chargent le poisson pour l'amener à Paspébiac, d'où on l'expédie à l'étranger. La compagnie loue du matériel de pêche (barques, lignes etc.) aux pêcheurs qui le désirent et leur paie un montant correspondant au nombre de « *drafts* » qu'ils ont pris. Elle leur consent aussi des avances. Le système qu'elle utilise sur la Côte-Nord ne diffère donc pas de celui qu'on connaît en Gaspésie.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la LeBoutillier Brothers exploite toujours son établissement de Rivière-au-Tonnerre. Maintenant aux mains d'intérêts canadiens, la compagnie est aussi présente à Magpie. Comme sa vieille concurrente, elle fait des avances aux pêcheurs et achète la production de divers maîtres de grave et de pêcheurs indépendants pour l'expédier à Paspébiac. Cette maison emploie environ 80 résidents et 120 Gaspésiens vers 1895. La firme Collas, elle, fait des affaires à Sheldrake, à Rivière-au-Tonnerre et pendant un certain temps à Rivière-Saint-Jean. Quant à De La Parelle, il vend son établissement de Natashquan à la compagnie Robin.

Ce comptoir compte plus de quinze bâtisses, dont six « *cookrooms* » et deux chafauds.

Les deux grandes firmes gaspésiennes, Robin et LeBoutillier, sont donc devenues à la fin du 19<sup>e</sup> siècle les principaux exploitants des pêcheries de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord. Les relations entre cette région et la péninsule de Gaspé se resserrent davantage. L'abbé Victor-Amédée Huard mentionne que vers 1895, au seul poste de Magpie, quelque 250 hommes de la Baie-des-Chaleurs travaillent pour les maisons Robin et LeBoutillier<sup>53</sup>. La Côte-Nord est une région d'émigration pour les Gaspésiens. Depuis 1872, durant la saison de navigation, une goélette assure même un service postal entre la Gaspésie, l'île d'Anticosti et la Côte-Nord.

Les Jersiais et les entrepreneurs canadiens ne sont pas les seuls à s'intéresser à la pêche dans le golfe Saint-Laurent. Les Terre-neuviens, les Néo-Écossais, les Néo-Brunswickois et les habitants de l'île-du-Prince-Édouard s'y intéressent aussi. Il en est de même des pêcheurs de l'étranger, Français de Saint-Pierre et Miquelon et Américains. Les plus nombreux dans le golfe sont les Américains et les Néo-Écossais. Dans son rapport de 1859, Fortin mentionne que tous les ans les côtes canadiennes sont visitées par quelque 250 à 300 goélettes de pêche de la Nouvelle-Écosse et de 200 à 300 autres en provenance des États-Unis<sup>54</sup>. La moitié viennent pour la seule pêche à la morue. Les Américains sont aussi très intéressés à la capture du maquereau. Montés sur des goélettes bien équipées, ils se servent de lignes de fond et de seines pour en capturer le plus possible. Tout au long de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, et surtout pendant la durée du traité de réciprocité, entre 1854 et 1866, ils viennent nombreux de Boston, de Providence et d'autres ports du Massachusetts, du Rhode Island et du Maine. Ainsi, en 1857, environ 150 navires de la Nouvelle-Angleterre, occupés à la pêche dans le golfe, viennent mouiller à la seule rade de Port-Daniel. En 1860, 24 goélettes de 80 à 100 tonneaux (clippers), montées par des équipages de 12 à 18 hommes, jettent l'ancre dans l'anse de la rivière Madeleine. En 1857, le gouvernement canadien estime à 452 le nombre de vaisseaux américains pêchant dans le golfe. Les 6 240 hommes d'équipage de ces navires auraient pris du poisson pour plus d'un million de dollars, soit \$840 000 de maquereau, \$180 000 de morue et \$33 000 de hareng<sup>55</sup>. Même surestimées, ces statistiques font bien valoir l'importance de la présence américaine dans le golfe Saint-Laurent.

Les pêcheurs et les entrepreneurs gaspésiens ont beaucoup de griefs contre les exploitants étrangers. D'abord, les navires américains venant dans le golfe se préoccupent peu de respecter la vieille loi de 1818 qui leur défend de prendre du poisson dans un rayon de trois milles des côtes et de l'embouchure d'une anse ou d'une baie de toute colonie anglaise. Le Québec et les autres territoires britanniques de l'Atlantique protestent

## LES PÊCHEURS ÉTRANGERS

auprès des autorités, mais sans grand succès. Lorsqu'en 1854, la Grande-Bretagne et les États-Unis signent un traité de réciprocité, ils y incluent des clauses visant à régler les malentendus opposant pêcheurs américains et sujets britanniques relativement à l'étendue des privilèges de pêche accordés par la convention de 1818. En vigueur jusqu'en 1866, le traité de réciprocité permet aux Canadiens et aux Américains l'accès aux eaux et aux rivages inhabités des deux territoires.

Ce sont surtout les Américains qui mettent à profit les privilèges accordés par le traité de 1854. Cela explique le nombre impressionnant de leurs navires dans les eaux du golfe Saint-Laurent à cette époque. On voit leurs goélettes pêcher à la seine le maquereau jusqu'à la pointe Miguasha, au fond de la baie des Chaleurs<sup>56</sup>. En 1856, les États-Unis nomment même un consul à Gaspé pour représenter leurs intérêts. Les commerçants et les pêcheurs gaspésiens prétendent que la pêche extensive du maquereau que font les goélettes américaines (certaines en prennent jusqu'à 900 barils par voyage) a pour conséquence de nuire à leur pêche morutière, le maquereau servant d'appât pour la morue. De façon générale, on les accuse de faire diminuer les stocks de ce poisson dans le golfe: « Ce traité eut un désastreux effet pour nos pêcheries, bien que, peut-être, il ait permis à quelques marchands de mieux vendre leur poisson aux États-Unis [...] les américains purent avoir accès à toutes nos meilleures pêcheries, surtout dans la baie des Chaleurs, dans la baie de Gaspé et jusqu'au fond de la baie de Fundy. C'est alors que nous commençâmes à voir décliner la production de nos plus célèbres bancs de pêche par suite des pêches excessives des pêcheurs américains concurremment avec celles de nos propres pêcheurs<sup>57</sup>. »

Cette opinion sera formulée à la Chambre des communes par le député Pierre Fortin qui, à l'époque du traité, est responsable de la surveillance des pêcheurs américains. Ces propos semblent justes car en 1877 une commission, dite de Halifax, estime que le Canada et Terre-Neuve ont en effet subi un préjudice et qu'ils ont droit à une compensation de \$5 500 000 pour l'excédent de la valeur des prises américaines et pour compenser les déprédations subies par les pêcheurs. Une partie de cette somme est dès lors distribuée annuellement aux pêcheurs de l'Est canadien à titre de prime de dédommagement.

De plus, les commerçants faisant affaire avec les pêcheurs du golfe se plaignent constamment de la contrebande qui sévit entre navires étrangers et populations côtières. Ainsi, des navires français de Saint-Pierre et Miquelon se rendent aux ports des Îles-de-la-Madeleine avec de l'alcool, du vin et d'autres marchandises. Là, ils trouvent « des goélettes toutes prêtes à prendre leurs cargaisons, dont une partie est débarquée dans les paroisses d'en bas et le reste au port de Québec, sans y éveiller aucunement l'attention des officiers de la douane, parce qu'on a eu le soin de recouvrir avec de la morue et des quarts d'huile les futailles contenant ces articles de contre-

bande<sup>58</sup>. » Après le traité de réciprocité qui leur permet de faire la pêche le long des côtes, d'entrer dans les baies et de remonter le fleuve, les Américains accentuent le commerce illicite avec les populations du littoral. Les Néo-Écossais et les Américains contrôlent alors la majeure partie du commerce de la Côte-Nord. « Il est vrai, écrit Fortin, qu'ils ont un grand avantage sur les trafiquants du Canada, celui de pouvoir acheter dans les entrepôts de douane de la Nouvelle-Écosse et des États-Unis des produits des Antilles, des États-Unis et d'autres pays, tels que du thé, du café, de la cassonade, des cotons, des vins, des eaux-de-vie, etc., etc., et de les vendre à nos pêcheurs sans payer de droits, tandis que de semblables produits qui seraient expédiés de Québec les auraient payés<sup>59</sup>. »

Autre problème: les licences de pêche. Après l'expiration en 1866 du traité de réciprocité, les goélettes étrangères doivent se munir de licences de pêche, c'est-à-dire qu'elles doivent payer un droit de 50 cents par tonneau si elles veulent pêcher le maquereau à l'intérieur de la zone de trois milles des côtes. Plus tard, ce droit est porté à \$2. Cela semble trop faible, surtout si on considère que les Canadiens ne peuvent aller pêcher dans les eaux américaines: « ... Nous persistons [...] à admettre, dit Pierre Fortin aux Communes, les pêcheurs américains dans nos eaux territoriales pour une somme nominale, même s'ils sont mieux équipés que nos propres pêcheurs. Nos pêcheries sont protégées par une goélette avec vingt-quatre hommes chargés d'observer deux cents bateaux aussi chargé chacun que la goélette<sup>60</sup>. » Aussi les Américains font souvent fi de cette nouvelle obligation<sup>61</sup>.

Quand le maquereau manque, les pêcheurs américains ne semblent pas pressés de se procurer des licences; ils préfèrent mouiller aux Iles-de-la-Madeleine et sur les bancs plutôt que de payer pour pêcher près des rives. De toute façon, les contrôles sont peu fréquents et peu efficaces, même si, vers 1870, une flottille de croiseurs canadiens est affectée à la surveillance de leurs navires. La saisie de quelques-uns d'entre eux entraîne alors des problèmes entre les deux pays. Mais en 1871, un autre traité, celui de Washington, renouvelle pratiquement le traité de réciprocité de 1854 et soulève des protestations chez les Gaspésiens qui s'intéressent à la pêche.

Le ressentiment des Gaspésiens et des Madelinots contre les pêcheurs américains provient en partie des actes de violence et de vandalisme perpétrés chez eux par ces visiteurs. Les témoignages de ces déprédations sont particulièrement nombreux à l'époque du traité de réciprocité. En l'absence d'une police, les pêcheurs étrangers qui débarquent pour s'approvisionner ou pour tout autre motif, harcèlent les petites populations riveraines. Les rapports du commandant du Service de protection des pêcheries foisonnent d'exemples. Voici des extraits de celui de Pierre Fortin pour le mois de septembre 1860: « À la Madeleine, un nombre de pêcheurs étaient débarqués, il y avait déjà quelques semaines, puis avaient

fait des dégâts dans la maison d'un pêcheur du lieu, alors inhabitée [...] On me disait qu'à Mont-Louis, un moulin avait été saccagé par des pêcheurs de la même nation, et qu'en outre plusieurs de nos pêcheurs avaient été insultés par eux de la manière la plus honteuse [...] Auguste Richard [Grande-Vallée] dit que des pêcheurs américains sont allés sur son établissement et lui ont pris, une certaine quantité d'huile de poisson dont ils se sont servis pour graisser leurs bottes, et de plus, lui ont enlevé un certain nombre de morues qui étaient à sécher sur ses vignauts [...] Noël Cloutier, un autre pêcheur de Grande-Vallée, dit [qu'une goélette] lui a emporté avec sa quille en appareillant, un de ses filets, tandis qu'il pêchait le hareng à la dérive [...] on disait aussi que des équipages de bâtiments de ce pays se rendaient à terre par bandes de 15, 20 et 30 hommes, passaient sur les champs ensemencés, entraient dans les maisons des habitants malgré eux, et quelque fois les insultaient de la manière la plus grossière: et malheureusement nos pêcheurs ne se trouvaient jamais assez nombreux pour les mettre à la raison<sup>62</sup>. »

#### **L'INTERVENTION GOUVERNE- MENTALE**

Depuis longtemps, le secteur de la pêche réclamait de l'aide du gouvernement. On souhaitait entre autres mesures l'abolition des taxes sur les marchandises achetées à Québec, la protection de la faune marine, le contrôle des pêcheurs étrangers, l'octroi de primes d'encouragement, une police des mers, etc. Les pressions se font de plus en plus fortes sur le gouvernement et un Gaspésien va jusqu'à dire que « les Américains connaissent mieux que notre gouvernement colonial les immenses richesses que nous possédons dans les pêcheries du golfe et du littoral, qui sont en réalité le véritable Pérou de l'Amérique britannique<sup>63</sup>. »

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le parlement du Canada-Uni forme un comité d'enquête sur l'industrie de la pêche. Présidé par Robert Bouchette, le comité remet son rapport en mars 1851 et soumet quatre principales recommandations, à savoir: l'organisation d'une patrouille armée dans le golfe Saint-Laurent, l'octroi de primes aux pêcheurs, la suppression des tarifs sur les marchandises nécessaires à cette industrie et l'érection de phares aux endroits les plus dangereux. Certaines conclusions du rapport Bouchette sont prises immédiatement en considération. Ainsi en est-il de la création d'un service de protection pour les pêcheries du Golfe.

Le service est rapidement mis sur pied. On nomme un inspecteur en 1852 et on lui confie un mandat très large. Mais son rôle consiste surtout à protéger les pêcheries et à maintenir l'ordre. Comme inspecteur, il est tenu de visiter les établissements de pêche, de faire respecter les droits d'installation des exploitants, de protéger les espèces marines, de faire observer les règles de douane et d'enrayer le commerce illicite, surtout des boissons alcooliques, de surveiller l'activité des pêcheurs étrangers, d'émettre des permis de pêche et d'occupation saisonnière et de compiler des statistiques



sur le poisson et le commerce. Comme officier de justice, il voit à la police dans les havres et les ports, c'est-à-dire qu'il règle les différends, maintient l'ordre et prête assistance aux officiers publics disséminés sur les territoires qu'il couvre. Comme le fait de maintenir l'ordre implique celui de faire respecter la légalité de l'engagement d'un pêcheur, l'action de l'inspecteur, souligne Roch Samson, concourt à maintenir les conditions socio-économiques du pêcheur. Samson estime qu'à l'époque, les actions gouvernementales ont pour effet de consolider la position des firmes jersiaises, dont on vante l'extraordinaire activité et la grande contribution au développement des pêches canadiennes<sup>64</sup>.

Le docteur Pierre Fortin devient, en avril 1852, le premier directeur du nouveau service gouvernemental. Dès lors, à chaque année, le commandant Fortin, comme on l'appelle, part de Québec vers la mi-mai et se dirige vers le golfe à bord d'une goélette armée, le *Napoléon III* et, plus tard, *La Canadienne*. Avec ses hommes, il parcourt jusqu'à la fin de novembre les rives de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine, surveillant particulièrement les nombreuses goélettes américaines et terreneuviennes qui pêchent sans permis d'énormes quantités de poisson et qui font subir ainsi une dure concurrence aux pêcheurs côtiers, lesquels, avec un équipement beaucoup plus modeste, ne peuvent rivaliser avec elles. Les populations riveraines de ces territoires semblent apprécier le travail de Fortin et de son équipage, malgré l'étendue du territoire qu'ils ont à couvrir. Plus tard, certains reprocheront toutefois au commandant de *La Canadienne* d'avoir entretenu de trop bonnes relations avec les marchands jersiais. En 1867, Fortin devient député du comté de Gaspé à la fois au fédéral et au provincial. En septembre, il cède la place comme magistrat stipendiaire du Service des pêcheries à son adjoint, Théophile Têtu; ce dernier est remplacé, après son décès en 1868, par Napoléon Lavoie, qui dans ses rapports annuels tient des propos assez durs à l'endroit des grandes compagnies jersiaises.

En 1858, le gouvernement du Canada-Uni institue un Service des pêcheries distincts au ministère des Terres de la couronne. Ce service s'occupe spécifiquement de toutes les affaires relatives aux pêches, aux terres riveraines, aux grèves, aux lots en eau profonde et aux rivières dans tout le Haut et le Bas-Canada<sup>65</sup>. En 1860, on divise la surintendance des pêcheries du Bas-Canada en deux parties, confiant la division du golfe Saint-Laurent à Pierre Fortin et celle du reste de la province à Richard Nettle. En 1858, une loi appelée « Acte des pêcheries » autorise pour la première fois l'engagement de surveillants ou garde-pêche pour protéger les stations de pêche et surveiller les endroits de reproduction du poisson dans les rivières. En 1859 et 1860, neuf de ces officiers sont nommés dans le district de Gaspé. Soulignons également l'organisation par le gouvernement fédéral, à Ristigouche en 1873 et à L'Anse-aux-Cousins en 1875, de piscicultures pour



Station piscicole de Gaspé, 1981. Photo. Guy Collin.

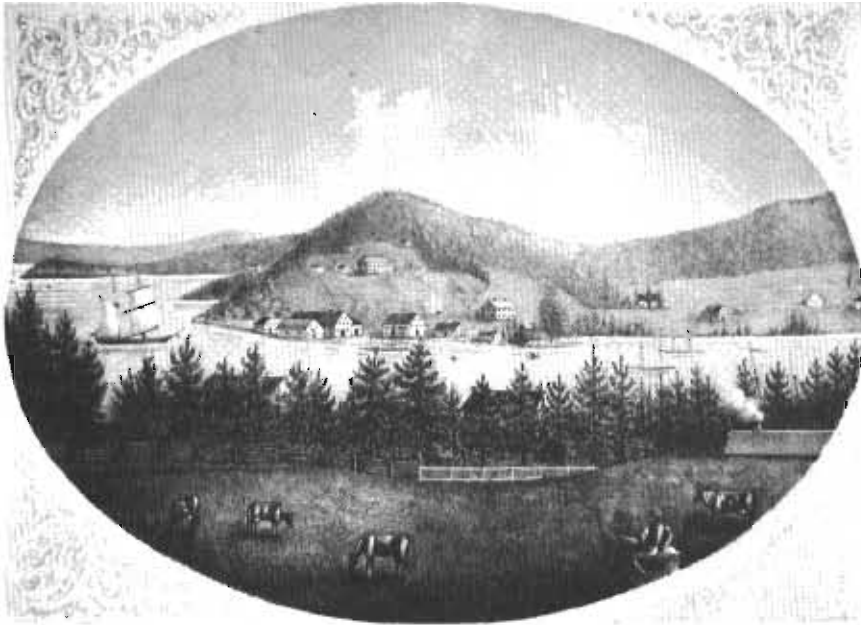
l'ensemencement de truites et de saumons dans les lacs et les rivières. Celle de L'Anse-aux-Cousins est transférée à Gaspé (Gaspé-Harbour) en 1902 et passe sous juridiction provinciale en 1921. Le gouvernement fédéral installe aussi à Port-Daniel une pisciculture pour la reproduction du homard.

L'Acte des pêcheries de 1858 octroie également une subvention à une ligne de steamers pour naviguer entre Québec, la Gaspésie et les Maritimes. Il tente aussi de stimuler la pêche en goélette, telle que pratiquée par les Américains, en accordant des primes aux goélettes qui vont mouiller sur les bancs. La prime s'applique aux navires jaugeant de 20 à 80 tonneaux qui s'engagent pendant un certain nombre de mois à pêcher la morue, le maquereau, le hareng, le loup-marin ou la balcine. Ces vaisseaux doivent transporter un équipage de huit à douze hommes. Un tiers de la prime, qui s'établit à trois dollars par tonneau, est distribué à l'équipage et les deux autres tiers vont au propriétaire du navire. En 1859, dix-neuf goélettes gaspésiennes se prévalent de ce bonus<sup>66</sup>. Mais comme on l'a déjà souligné, les grandes compagnies maritimes s'intéressent peu à ce type de pêche et les Gaspésiens sont trop pauvres pour s'équiper eux-mêmes. Les pêcheurs américains profitent déjà, eux, d'une prime du même type depuis une cinquantaine d'années. Ils ont pu ainsi se bâtir une flotte de grande qualité et bien grée.

Le premier système de primes allouées directement aux pêcheurs entre en vigueur en 1882. L'argent provient du dédommagement accordé par les Américains à la suite de la Commission de Halifax et est distribué aux pêcheurs dans le but d'encourager la construction et le paiement de leurs propres embarcations. La prime est versée par le gouvernement fédéral au pêcheur dit « méritant ». Celui-ci doit posséder une barge d'au moins douze pieds de quille, pêcher trois mois dans l'année et prendre plus de 2 500 livres de poisson<sup>67</sup>. Cette gratification symbolique d'un montant de cinq dollars reste la même jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle; en 1934, elle sera portée à dix dollars. C'est la seule aide directe que le pêcheur reçoit des autorités. À l'automne, un officier réunit les pêcheurs d'une localité, qui déclarent sous serment leurs prises de l'année. Par la suite, le gouvernement leur envoie leur billet de cinq dollars.

#### **LE PORT FRANC DE GASPÉ**

En 1860, le gouvernement adopte une autre mesure visant à encourager les pêches gaspésiennes. Elle fait suite à l'une des recommandations du rapport Bouchette de 1851 et tient compte d'une vieille revendication des marchands gaspésiens, soit l'abolition des droits et des tarifs sur les marchandises nécessaires à l'industrie de la pêche. Peter Mabee, constructeur de navires à Percé, écrit à ce moment-là: « Je considère que ceux qui se livrent à la pêche dans cette province sont soumis à presque tous les découragements possibles, comparativement aux citoyens des autres pays qui exploitent cette branche d'industrie; par exemple, les américains nos



voisins et les Français, les deux seules autres nations qui, à part de nous, exploitent les pêches en grand non seulement admettent tous les articles nécessaires aux pêches libres de droits, mais encore encouragent la pêche par des primes considérables, tandis que nous, habitants de cette province, engagés par les mêmes entreprises nous avons à payer excepté sur le sel, les lignes et quelques autres articles, l'énorme tarif de 12½ à 30%. Le droit sur tous les articles d'habillement est de 12½% et sur tous les articles d'épicerie, à l'exception des mélasses, seul édulcorant à l'usage des pêcheurs, il est presque de 30% [...] Il s'en suit que nous ne pouvons rivaliser avec ces autres pays, lorsque nous les rencontrons sur les mêmes marchés; parce qu'ils peuvent vendre leur poisson sur le marché étranger à moindre prix que le nôtre ne nous coûte chez-nous, et y faire profit, tandis que nous devons perdre, et perdons réellement<sup>68</sup>. »

En 1860, le gouvernement du Canada-Uni crée le port franc ou port libre de Gaspé, inauguré au même moment que celui de Sault Sainte-Marie dans le Haut-Canada<sup>69</sup>. Gaspé fonctionne comme port franc de 1861 à 1866. Pendant ces cinq années, les marchandises importées au port de Gaspé sont exemptes de droits d'accise et de douane. Tout bateau de 30 tonnes et plus, même s'il doit continuer de se présenter à la douane, peut faire admettre en franchise les marchandises importées qu'il transporte, moyennant certaines conditions. Ce privilège s'étend à une zone de trois milles seulement